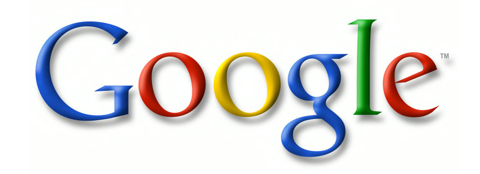
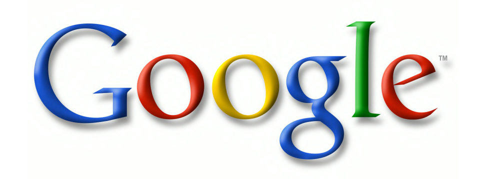
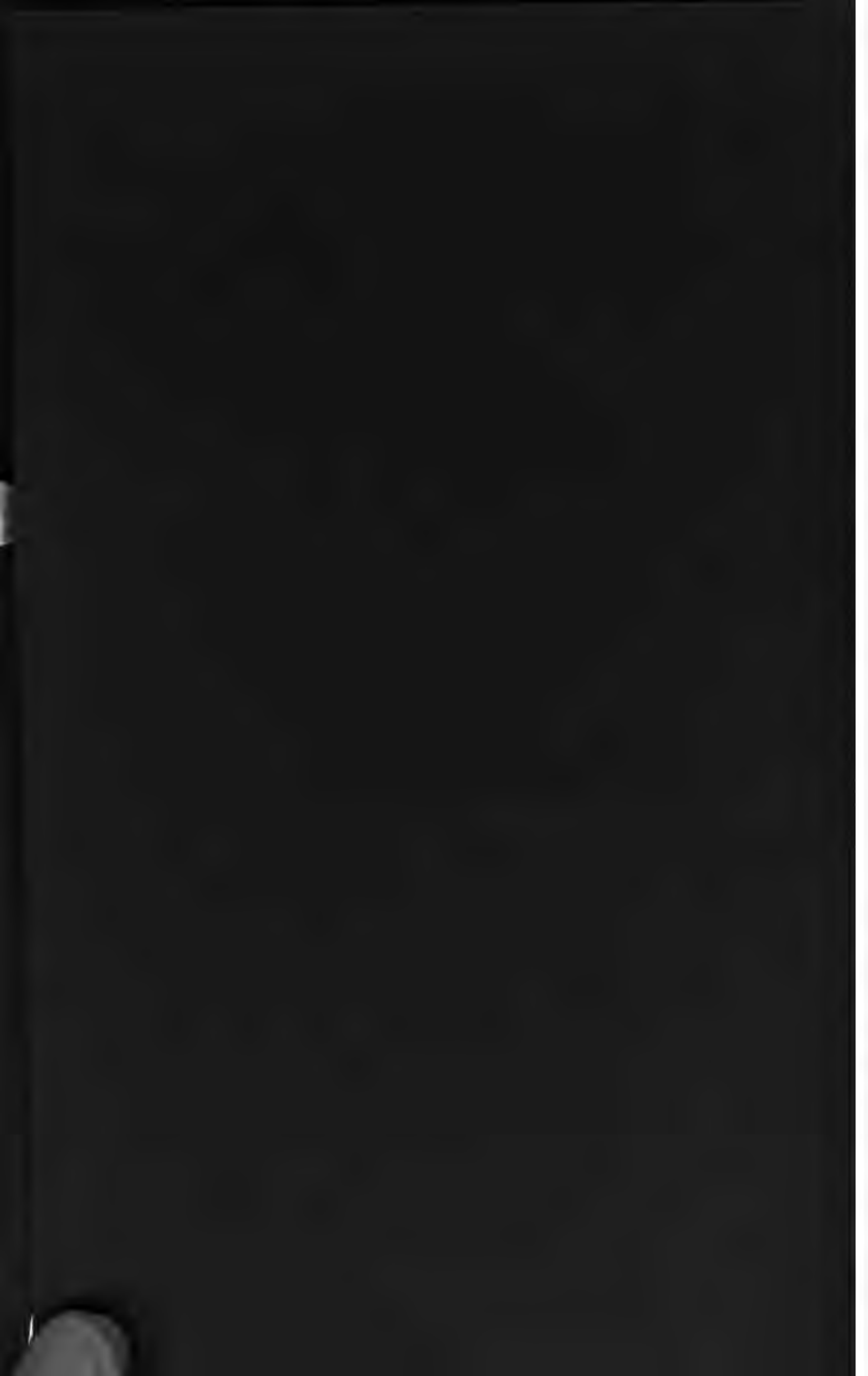










BULLETIN

DE

LA SOCIÉTÉ DES SCIENCES

HISTORIQUES ET NATURELLES

DE L'YONNE.

SIXIÈME VOLUME.

AUXERRE,

Perriquet, Éditeur, imprimeur de la Société,

RUE DE LA CLOCHE-BLEUE.

1852.

LISTE DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ.

MEMBRES D'HONNEUR.

Président : M. le Préfet de l'Yonne.
Membres : Mgr l'Archevêque de Sens.
M. le Maire d'Auxerre.

MEMBRES TITULAIRES.

MM.

Amé, architecte, à Avallon.
Marquis Anjorrant, maire de Flogny.
Arrault, membre du conseil général, à Toucy.
Barbier, curé de Villiers-sur-Tholon.
Comte de Bastard fils, archiviste-paléographe, à Paris.
Beaudouin aîné, propriétaire, à Auxerre.
Baudouin, architecte, à Avallon.
Bazot, avocat, à Auxerre.
Belgrand, ingénieur des ponts et chaussées, à Paris.
Belin, pharmacien, à Auxerre.
Baron R. de Belloguet, à La Charité.
Blin, professeur au collége d'Auxerre.
Boivin, architecte du département, à Auxerre.
Bonneville, avocat, à Auxerre.
De Bontin, juge au tribunal de la Seine, à Paris.
Boulanger, vérificateur des domaines, à Avallon.

Boulay, avocat, à Auxerre.
Bréard, médecin vétérinaire, à Villeneuve-l'Archevêque.
Breuillard, curé de Savigny.
Campenon, docteur en médecine, à Tonnerre.
Carlier (l'abbé) chanoine, à Sens.
Carré (l'abbé), maître de pension, à Auxerre.
Baron **Chaillou des Barres**, ancien préfet, à Sainpuits.
Chalan-Belval, percepteur, à Aisy.
Challe, avocat, à Auxerre.
Challe fils, avocat, à Auxerre.
Charié, ancien notaire, à Auxerre.
Marquis A. **de Chastellux**, à Chastellux.
Chauvot, vicaire général, à Sens.
Chérest fils, avocat, à Auxerre.
Colin, vétérinaire, à Auxerre.
Collin, inspecteur des écoles primaires, à Tonnerre.
Cornat, curé du Mont-Saint-Sulpice.
Cotteau, substitut du Procureur impérial, à Bar-sur-Aube.
Couard, curé d'Athie.
Courtaut, sous-chef à l'administration des domaines, à Paris.
Dachez, inspecteur de l'enregistrement, à Auxerre.
Comte **de Clermont**, à Ancy-le-Franc.
Devaux, propriétaire, à Auxerre.
Deville, médecin, à Villeneuve-l'Archevêque.
Déligand, avocat, à Sens.
Dèy, vérificateur des domaines, à Auxerre.
Dondenne, professeur de mathématiques au collége d'Auxerre.
Dormoy (Camille), économe de l'hospice, à Tonnerre.
Droit, curé de Charbuy.

DUBOIS, président du tribunal civil, à Auxerre.
DUCHÉ, docteur en médecine, à Ouanne.
DURU (l'abbé), aumônier de l'hôpital général, à Auxerre.
DURU, propriétaire, à Auxerre.
FLEUTELOT (Henri), à Auxerre.
FOSSEYEUX, notaire, à Cravan.
FOUCARD, opticien, à Auxerre.
FOURNERAT, à Ancy-le-Franc.
FRÉMY, conseiller d'État, à Paris.
GALLOIS, juge du tribunal civil, à Paris.
GALLOIS (Henri), propriétaire, à Auxerre.
GALLOIS (Louis), propriétaire, à Leugny.
GALLY (l'abbé), à Avallon.
GARNIER, ancien député de l'Yonne, à Vassy, commune d'Etaules.
GAULTRY, conservateur des hypothèques, à Sens.
GIBERT, commissaire-priseur, à Sens.
GIGUET, propriétaire, à Sens.
GILBERT-BOUCHER, à Paris.
GIRARD DE CAILLEUX, directeur de l'asile des aliénés, à Auxerre.
GRALIOT, professeur au collége, à Auxerre.
HERMELIN, docteur en droit, à Saint-Florentin.
HOTTOT, propriétaire, à Avallon.
LALLIER, juge au tribunal civil, à Sens.
JACQUES-PALOTTE, ancien député de l'Yonne, à Paris.
LAMBERT, avocat, à Auxerre.
LARABIT, membre du Corps législatif, à Paris.
B. DE LA RUPELLE fils (Henri), à Paris.
LAURENT-LESSERÉ, propriétaire, à Auxerre.
LEBERTON, médecin, à Sergines.

Leberton, notaire, à Sergines.
Leblanc, ingénieur en chef en retraite, à Auxerre.
Leblanc (Léon), juge, à Auxerre.
Lechat, chef de bureau à la préfecture, à Auxerre.
Leclerc, juge de paix, à Auxerre.
Leclerc de Fourolles, juge, à Reims.
Le Maistre, receveur municipal, à Tonnerre.
Lescuyer, avocat, à Auxerre.
Laureau (l'abbé), directeur du séminaire, à Auxerre.
G. de Lorière, géologue, à Paris.
Lorin, architecte, à Auxerre.
Marquis de Louvois, membre du Conseil Général, à Ancy-le-Franc.
Maison, pharmacien, à Noyers.
Marie, juge au tribunal civil, à Auxerre.
Baron Martineau des Chesnez, maire de la ville d'Auxerre.
Masson, médecin à Saint-Fargeau.
Métairie, notaire, à Auxerre.
De Missery, inspecteur des eaux et forêts, à Auxerre.
Mondot de la Gorce, ingénieur en chef des ponts et chaussées, en retraite, à Auxerre.
De Montaut, ingénieur des ponts et chaussées, à Avallon.
Moreau, professeur de mathémathiques au collége, à Avallon.
Motheré, chef de bureau de la préfecture, à Auxerre.
Passepont, peintre, à Auxerre.
Petit-Sigault, instituteur primaire, à Auxerre.
Pigeory, architecte, à Paris.
Pille, ingénieur des ponts et chaussées, à Sens.
Poubeau, pharmacien, à Auxerre.
Quantin, archiviste du département, à Auxerre.

RAUDOT, propriétaire, à Avallon.
RAVIN (Eugène), pharmacien, à Auxerre.
RAVIN, professeur de philosophie au collége, à Auxerre.
RÉMY, docteur en médecine, à Auxerre.
RIBIÈRE, avocat, à Auxerre.
RICORDEAU père, docteur en médecine, à Seignelay.
RICORDEAU fils, curé de Beaumont.
ROBINEAU-DESVOIDY, docteur en médecine, à Saint-Sauveur.
ROBLOT, architecte, à Joigny.
ROZAT DE MANDRES, ingénieur des ponts et chaussées, à Auxerre.
SALLÉ, pharmacien, à Auxerre.
SALOMON, avocat, à Saint-Florentin.
SONNIÉ-MORET, docteur en médecine, à Auxerre.
SOUPEY, curé d'Hauterive.
SOUPLET aîné, à Auxerre.
TALMONT, à Saint-Sauveur.
Marquis DE TANLAY, à Tanlay.
TARTOIS, à Senan.
TASSIN, à Leugny.
THÉNARD (Henri), à Paris.
TONNELLIER, président du tribunal civil, à Joigny.
TONNELLIER, greffier en chef, à Sens.
TRIPIER, docteur en droit, à Paris.
TRUTEY-MARANGE, négociant, à Auxerre.
VACHEY, architecte, à Auxerre.
VAUDEY, curé de Saint-Georges.
VIGNON, ingénieur en chef de la rivière d'Yonne, à Auxerre.
VILLIERS, receveur des hospices, à Auxerre.
VUITRY, ancien député de l'Yonne, à Paris.

MEMBRES LIBRES.

MM.

Guérin, ancien instituteur, à Coulanges-sur-Yonne.

Henry, curé de Quarré.

Jossier, secrétaire de la mairie, à Joigny.

Zambkowski, préparateur de physique au collége d'Auxerre.

Mathieu, vétérinaire, à Ancy-le-Franc.

Peltier, maître-adjoint à l'École normale d'Auxerre.

MEMBRES CORRESPONDANTS.

MM.

André (l'abbé), à Paris.

Al. Barbier, peintre, à Paris.

Baudoin, géologue, à Châtillon-sur-Seine.

Billot, professeur, à Haguenau.

Bernard, médecin, à Uriage (Isère).

Billette, réformateur des études en Savoie.

Blanche (Isidore), vice-consul de France à Saïda (Syrie).

Bonard, entomologiste, à Calais.

Bonneville, à Paris.

Chaudé (le chevalier), à Paris.

A. de Contencin, directeur des Cultes, à Paris.

Coutant, des Riceys, président de la Société de Sphragistique.

Crosnier, vicaire-général, à Nevers.

Déligand, sculpteur, à Paris.

Didron aîné, directeur des Annales archéologiques, à Paris.

Drouet, auteur du Catalogue des Mollusques de Champagne.

Dupin, médecin, à Ervy.

Feignoux, membre de la Société géologique de France, à Cusset (Allier.)
Flandin, substitut du procureur général, à Paris.
J. Fleutelot, professeur au collége Louis-le-Grand, à Paris.
De Fontenay, secrétaire de la Société éduenne d'Autun.
Gall, chanoine de Saint-Ours, à Aoste (Savoie).
Garnier, archiviste de la ville, à Dijon.
Gaudry, géologue à Paris.
Baron de Girardot, sous-préfet à Montargis.
Guérin de Menneville, directeur de la *Revue zoologique*, à Paris.
Hébert, sous-directeur de l'Ecole normale, à Paris.
Lallemand, curé de Dompère.
Labourdette, médecin, à Bercy.
Laureau de Thory, président de la Société éduenne, à Thory.
Leblanc (Emile), architecte, à Compiègne.
Leymerie, professeur de géologie, à Toulouse.
De Longpérier, conservateur au cabinet des Antiques, à Paris.
Michelin, ancien président de la Société géologique de France, à Paris.
Mougeot, docteur en médecine, à Bruèyres (Vosges).
Nigon de Berty, à Paris.
Alcide d'Orbigny, auteur de la Paléontologie française, à Paris.
Charles d'Orbigny, aide-professeur de géologie, au Muséum.
Passy (Antoine), ancien président de la Société géologique de France, à Paris.
J. Pautet, sous-préfet.
V. Petit, dessinateur et archéologue, à Paris.
Prisset, numismate, à Dijon.
V. Raulin, professeur de géologie à la faculté de Bordeaux.

Roy, ingénieur civil, à Jarnac.
Jules Ray, pharmacien à Troyes.
Le marquis du Roure, à Paris.
Modeste Salomon, préparateur de géologie, au Muséum.
Smyttere, directeur de l'asile des aliénés de Rouen.
Sochet, ingénieur de la marine, à Paris.
Comte Georges de Soultrait, à Mâcon.
Vée, curé d'Entrains.
De Voucoux (l'abbé), chanoine, à Autun.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES.

Société des Antiquaires de France, à Paris.
Muséum de Paris.
Académie de Bordeaux.
Société Archéologique de Sens.
Société d'Emulation d'Epinal.
Société d'Agriculture, Sciences et Arts, à Troyes.
Commission des Antiquités de la Côte-d'Or, à Dijon.
Société d'Histoire et d'Archéologie de Chalon-sur-Saône.
Société des Antiquaires de Picardie.

BUREAU D'ADMINISTRATION.

Président :

M. le baron Chaillou des Barres, aux Barres, commune de Sainpuits.

Vice-Présidents :

MM. CHALLE père, membre du Conseil Général, à Auxerre.
TONNELLIER, président du tribunal civil, à Joigny.

Secrétaires :

MM. QUANTIN, archiviste, à Auxerre.
COTTEAU, substitut à Bar-sur-Aube.

Archiviste :

M. COURTAUT, sous-chef à l'administration des domaines, à Paris.

Trésorier :

M. VILLIERS, receveur des hospices, à Auxerre.

Classificateurs :

MM. VAUDEY, curé de Saint-Georges.
DÉY, vérificateur des domaines, à Auxerre.



SOCIÉTÉ

DES

SCIENCES HISTORIQUES ET NATURELLES

DE L'YONNE.

Compte-rendu des travaux de la Société, en 1851 et 1852, présenté par le Président.

MESSIEURS,

Vous avez accueilli avec bienveillance la pensée qu'a eue votre Président de vous offrir, à l'expiration de deux années écoulées, le résumé des travaux accomplis par la Société durant cette période. Il vient, pour la troisième fois, mettre sous vos yeux le tableau de nos communs efforts. Dans cette analyse rapide, son désir est d'être aussi complet que le permettra le cadre dans lequel il doit se renfermer. Si ce compte-rendu présente de l'intérêt, il l'empruntera à la matière elle-même : car l'historien ne crée pas les faits, il les dit ; son premier devoir est de les exposer avec clarté, son mérite est

de les raconter simplement, sa récompense, d'avoir fait ressortir leur valeur.

Avant de mentionner les mémoires et les communications individuelles des membres de la Société, permettez-moi de m'arrêter un moment sur les publications qui sont en quelque sorte l'œuvre collective de la Compagnie, puisqu'elles paraissent sous ses auspices, avec son patronage. Au premier rang se place la *Bibliothèque historique.* Le 1[er] volume est terminé. Pour en éclairer le texte et diriger d'une manière ferme et sûre l'attention du lecteur, on y a ajouté une copie de la carte de Peutinger, celle de la Gaule. Cette carte a été calquée sur l'original. Ce 1[er] volume dont vous possédez déjà 39 feuilles se complétera par un monument précieux : le *Gesta pontificum Autissiodorensium.* Cette chronique, vous le savez, est d'un grand intérêt pour l'histoire du diocèse, jusqu'au XIV[e] siècle. Mais ce n'était pas assez ; malgré tous ces soins, et ces efforts si louables, la tâche n'eût pas été remplie, le but franchement atteint, si l'on s'était borné à reproduire le texte inexact du P. Labbe. L'érudition si consciencieuse du savant ecclésiastique, notre honorable confrère (1), qui dirige la publication de la *Bibliothèque historique*, ne pouvait se contenter d'un pareil emprunt. Sa science a tout revu, sa main a tout rétabli : le texte de la chronique sera fidèle et pur comme la vérité. Je ne crains pas d'affirmer que cette addition à notre premier volume suffirait seule pour lui donner une véritable importance.

(1) M. l'abbé Duru.

Préparer aux hommes d'étude des documents authentiques, les réunir, les classer avec patience, les rencontrer avant tout, ce qui est souvent si aride et si difficile tant la mine du passé est profonde, c'est assurément bien mériter de la science, car c'est offrir à ceux qui la cultivent des matériaux et, j'ose le dire, des instruments de travail. Tel sera, Messieurs, n'en doutez point, le caractère précis du *Cartulaire général*, et telle sera son incontestable utilité. Vingt-cinq feuilles déjà ont paru et cet ensemble embrasse la période comprise depuis le VI[e] siècle inclus jusqu'à la fin du XI[e]. Ce travail, dû à celui qui seul pouvait l'entreprendre, sera continué (1). Cette première partie publiée est déjà appelée à rendre des services réels aux esprits sérieux : elle renferme tous les diplômes et chartes qui se rattachent au passé politique et religieux du département.

La Société poursuivra les deux publications sur lesquelles un moment j'ai fixé son attention, et lorsqu'elle aura atteint leur achèvement, une juste reconnaissance lui sera due.

Vos collections, Messieurs, reçoivent d'heureux développements. Bientôt, grâce au bienveillant intérêt que nous accorde le conseil municipal de la ville d'Auxerre, le local où vous siégez, agrandi par l'enlèvement des livres qui l'encombraient, permettra le placement méthodique des collections géologiques et paléontologiques.

Le conseil général qui apprécie, lui aussi, la tendance de

(1) M. Quantin.

vos travaux, et qui, dans chacune de ses sessions, se plaît par ses votes à en proclamer l'utilité, a bien voulu nous céder les 1300 échantillons de géologie que le département possède. Il vous les a confiés; il s'en remet à votre zèle du soin de les classer. Etendant plus loin sa sollicitude, il a fourni à la Société, par un crédit spécial, les moyens d'établir convenablement cette collection.

Deux de nos confrères, dont le dévouement à la science vous est bien connu, mais qu'un avancement dans leur carrière a éloignés du département, à notre grand regret, avaient continué d'enrichir la collection botanique par de nouvelles centuries de plantes (1). Heureusement leur absence n'aura pas rompu les liens qui les rendaient si chers à la Compagnie, et qu'eux-mêmes n'ont pas cessé d'aimer. Félicitons-nous : leur concours nous demeure assuré. Par bonheur encore, l'un de vos membres récemment admis, et qui, par ses études spéciales, appartient aux sciences naturelles (2), marchera dans la voie de ceux que nous avons perdus. Ses travaux personnels, j'aime à l'espérer, seront une utile compensation pour la Société.

L'un de vos honorables correspondants s'est souvenu de sa ville natale (3) : dans un généreux élan, il a pensé que c'était à vous, Messieurs, qu'il devait faire hommage d'une suite de médailles que ses soins patients et son amour de numismate

(1) MM. Déy et Courtaut.

(2) M. E. Ravin.

(3) M. le chevalier Chaudé.

éclairé lui avaient permis de réunir. Que la rapidité de mes paroles n'enlève rien ici à la chaleur de notre reconnaissance. C'est un don qui sera apprécié et qui ne s'élève pas à moins de 300 médailles romaines du Haut-Empire.

Cette offrande rappelle à votre mémoire un honorable confrère qui mérite tous nos regrets, M. le baron de Varange. Il voulait doter le musée de cette ville de tableaux d'une grande valeur. Mais la mort l'a surpris au moment même où il allait détacher de sa belle galerie des toiles qu'on eût admirées dans l'édifice où vous vous réunissez. J'aime à croire que votre titre de Société des Sciences historiques et naturelles ne vous aura pas fait traiter de hors-d'œuvre les dernières paroles que je viens de prononcer. Tous les nobles goûts se tiennent, comme tous les généreux instincts se comprennent. D'ailleurs nos études habituelles ne sauraient nous rendre insensibles aux productions des arts. Et puis pourrions-nous rester indifférents à un acte de munificence qui avait pour but la ville d'Auxerre ?

Réunir en glanant dans toutes les époques une foule d'écrits et d'opuscules divers dus à la plume des auteurs nés dans le département ou publiées à l'occasion d'événements politiques ou de solennités littéraires, était une excellente pensée et un vœu qu'on se plaisait à former. Pour l'accomplir, il fallait s'armer d'une forte persévérance. Les difficultés étaient grandes. Que d'investigations ! que de recherches souvent sans résultat ! mais l'érudition a ses héros comme elle a ses martyrs. Le succès ici a couronné le dévouement. L'un des membres de la Société a rapporté ce recueil de sa

croisade bibliographique (1). Il se compose déjà de plus de 25 volumes que son auteur a fait suivre d'une table générale et analytique qui en doublera le prix. Remercions-le hautement de son intelligente patience puisque nous lui devrons une collection des plus précieuses.

J'aborde, Messieurs, les travaux individuels des membres de la Compagnie ; et dans ma marche forcément rapide, je n'éprouverai qu'un regret, celui de ne pouvoir m'arrêter sur chacun d'eux autant qu'il conviendrait.

Remarquons d'abord, des *Recherches sur le tiers-état au moyen-âge*, dans le département de l'Yonne. Ce mémoire, dont les bases reposent sur des documents inédits, sur plus de cent cinquante chartes réunies par son auteur (2), est un de ces consciencieux labeurs qui ne s'improvisent pas. Pour l'accomplir, il faut joindre à l'intelligence des textes originaux une longue habitude d'en saisir la portée et toute la signification. Notre confrère a su, non sans efforts, introduire dans son travail un ordre qui permet d'en suivre les développements. Il définit d'abord l'état des serfs ; puis il décrit les affranchissements particuliers, ceux des paroisses et villages. Il examine ensuite les conditions des bourgeoisies, leurs priviléges ; la situation des hommes francs, en signalant diverses singularités spéciales à notre pays. Les dernières pages du mémoire font connaître les villes qui furent pourvues d'administrations municipales. Le lecteur, habilement

(1) M. Courtaut.

(2) M. Quantin.

initié, assiste aux essais, voit les tentatives quelquefois infructueuses des localités pour obtenir la gestion indépendante de leurs intérêts. L'attention est captivée au récit de ces luttes dont le but définitif est la possession, souvent la conquête de franchises qui constituent l'association des habitants, et sans lesquelles elle n'existe qu'imparfaitement. Ce fut là un laborieux enfantement souvent chèrement acheté : car toute rénovation sociale ne s'opère qu'à la suite de douloureux efforts.

Le travail de notre savant et laborieux confrère méritait assurément la distinction que l'Académie des inscriptions et belles-lettres lui a accordée, en 1851, dans le concours sur les antiquités de la France.

Le même membre, en nous communiquant quelques chapitres d'un ouvrage inédit sur Auxerre dans les temps passés et sur ses antiquités, nous a fait vivement souhaiter l'achèvement et la publication d'un livre qui ne saurait manquer d'offrir un vif intérêt.

Une maladie mystérieuse dans ses causes, qui semble déjouer l'observation lorsqu'on essaie de connaître exactement les conditions dans lesquelles elle se produit, en reparaissant en 1849, avait fixé toute votre attention. Vous nommâtes, le 6 janvier 1850, une commission pour rechercher quelle avait pu être, dans le département, l'influence des couches géologiques superficielles sur le choléra, lors des invasions de 1832 et 1849 (1). Cette question était digne

(1) La Société adjoignit à M. le docteur Sonnié-Moret, auteur de la proposition, MM. Souplet, Girard de Cailleux et Cotteau. Le premier fut le rapporteur de cette commission.

en effet de provoquer les investigations de la science médicale. Véritable protée, le choléra-morbus naît sous des latitudes diverses. Il sévit dans des lieux réputés sains, il fuit là précisément où des demeures insalubres, presque plongées au milieu des eaux, paraissaient devoir l'appeler. Saisissez-le, le protée se métamorphose aussitôt en sphinx et il dévore ceux qui ne devinent pas sa fatale énigme.

Lorsqu'une question n'est encore qu'à sa première phase, qu'à l'état d'étude, ce qu'il importe avant tout, c'est de recueillir les faits, de les examiner, de les discuter, puis de les coordonner. Voilà précisément ce qu'a entrepris avec succès, d'après votre désir, notre docte confrère, organe de votre commission. Dans son vaste travail, il a comparé les effets des deux invasions dans le département de l'Yonne; il a constaté l'existence de l'épidémie ou son absence dans les différentes communes. Puis il les a groupées, en déterminant la nature des terrains sur lesquels elles reposent; et avec une sage réserve, — qui est encore la science véritable, — il a tiré des inductions qui ont une grande valeur. Si des études semblables étaient faites dans toute la France, l'humanité aurait à s'en applaudir.

Félicitons-nous que ce bon exemple ait été donné par notre Société.

Les travaux historiques ont continué à appeler les méditations et à provoquer les recherches de plusieurs membres de la Compagnie. Dans un mémoire, l'un d'eux (1) a retracé

(1) M. Quantin.

la vie si agitée des derniers comtes d'Auxerre de la maison de Chalon. Ces puissants seigneurs, qui appartiennent au XIVe siècle, époque de troubles et de licence, ont bien la physionomie de ces temps où le courage fut si souvent inséparable de la violence, où les lois étaient impuissantes à réprimer les excès des grands vassaux. Il semblait qu'un fait d'armes, un service rendu dans une bataille dût avoir le privilége de compenser même un crime ou de paralyser tout au moins l'action de la justice en lui imposant le silence. Jean IV est le type remarquable d'un chevalier au XIVe siècle. Sa vie réunit toutes les vicissitudes de la guerre à cette époque : il est gravement blessé, il devient prisonnier, une forte rançon est exigée pour prix de sa liberté. A peine l'a-t-on payée, qu'il rentre dans la lice ; il court à de nouveaux périls, et enfin il succombe, il meurt vaillamment.

Dans une note généalogique, l'auteur de ce mémoire a redressé une erreur grave qui, sans lui, sans sa lumineuse critique, eût pu se perpétuer ; cette erreur consistait à attribuer à l'un des comtes de la maison de Chalon les actions et les faits qui appartenaient à un autre. Cette confusion avait pour conséquence d'altérer profondément l'histoire du comté d'Auxerre.

Déjà vous aviez accueilli avec intérêt une notice sur Saint-Julien d'Auxerre. Encouragé par vos suffrages, l'auteur, un de vos membres (1), a traité avec un succès qui les justifie

(1) M. Salomon.

de nouveau, l'histoire complète de l'abbaye des *Echarlis*. Il a puisé aux sources les documents dont il s'est servi pour réédifier ce monastère qui existait entre Joigny et Villeneuve-le-Roi. Cette maison, vous ne l'ignorez pas, fut l'une des premières qui durent leur naissance à celle de Clairvaux, laquelle, vous le savez aussi, avait l'antique Citeaux pour mère.

S'appuyant sur les chartes qu'il a courageusement compulsées, l'auteur nous fait assister à la fondation de cette abbaye ; avec lui nous la voyons grandir, se développer et parvenir au plus haut degré de splendeur sous la protection des rois et des puissants dignitaires de la monarchie. Louis VII est l'un de ses bienfaiteurs ; Pierre de France, le chef de la maison de Courtenay, l'enrichit de ses dons. Bientôt les possessions du monastère seront vastes. Les prières sont d'abord demandées en échange des libéralités qu'il reçoit ; puis le vœu d'obtenir des sépultures devient la source de pieuses générosités. Pour le dire en passant, ce furent presque toujours là les principaux mobiles qui guidèrent les seigneurs comme les simples fidèles dans leurs actes de sympathie pour tous les établissements religieux de même nature. Remarquons, Messieurs, que, par sa situation topographique, l'abbaye des Echarlis eut plus qu'aucune autre à souffrir des ravages causés par les guerres avec les Anglais. Pendant la captivité du roi Jean, elle partagea cruellement les malheurs de la France. A cette époque désastreuse, les moines durent l'abandonner et aller chercher un refuge à Villeneuve-le-Roi.

D'abord cultivateurs, les religieux défrichèrent le sol; c'est la période militante, et c'est celle qui honora davantage ces pieux solitaires. Le temps marche; leur mission s'altère; du moins se modifie-t-elle singulièrement : ils ont quitté la bêche pour devenir propriétaires. Ils afferment leurs biens par baux emphytéotiques. De là moins de simplicité, plus d'autorité, plus de richesses; ce qui était était bien. Ce qui survient est autre chose. Des populations se groupent autour du monastère, et la vie se répand dans la contrée.

Au milieu du XVe siècle, nous rencontrons un certain abbé, le trente-neuvième depuis la fondation, cet abbé prodigue, par sa mauvaise administration, avait fâcheusement aggravé la situation financière de l'abbaye; ce qui lui valut comme d'usage d'être interdit. Très-besoigneux, habile à se procurer de l'argent à tout prix, trop habile même, on le voit mettant en gage une croix d'argent et un calice entre les mains d'un bourgeois de Joigny, moyennant la somme de 60 liv. tournois. Boccace a mis beaucoup de ces abbés-là dans ses contes, et Dante en fait rôtir plus d'un dans son *Enfer*. Comme la poésie, l'histoire a des tendresses pour ces simoniaques. Nous devions une ligne à ce bon abbé dépensier.

L'armée des princes, en 1652, n'épargna pas les *Echarlis*; elle y mit tout simplement le feu. La perte causée par cet incendie ne s'éleva pas à moins de 100 mille livres. Cette ridicule guerre de la Fronde devait être funeste même aux monastères!

Mais voici que dans le siècle suivant, en 1767, l'on médite

des reconstructions, tant la confiance dans l'avenir est entière. Pourquoi n'en eût-il pas été ainsi ? Ce n'est pas là aussi ce qui nous étonne, c'est, d'un côté le grand nombre de constructions commencées ou en projet dans les abbayes pendant les dernières années qui précédèrent 1789, de l'autre les prédictions du bon curé de Villefranche, prédictions auxquelles les moines des Echarlis restèrent sourds. Le pieux Cassandre leur annonça pourtant, année par année, les terribles événements de la révolution prochaine. Hélas! 1790, en chassant les maçons, dispersa aussi les moines. La singularité du fait méritait notre étonnement, et valait peut-être la remarque.

L'auteur de cette notice rend un hommage touchant à l'acquéreur de l'enclos de l'abbaye qui, ne se bornant pas à respecter la chapelle des pèlerins et le portique de l'église resté debout, voulut reposer dans ces lieux consacrés par la piété des vieux âges. Et cet excellent homme, M. Luc Leriche, menuisier à Villefranche, est pourtant mort en plein XIXe siècle.

Les antiquités sont aussi de votre domaine ; et la Société, Messieurs, se plaît à les étudier dans l'intérêt si important et si vif de l'histoire du passé. Plusieurs de nos confrères vous ont apporté le résultat de leurs investigations archéologiques.

C'est ainsi que le rapport qui a été présenté à la Société sur les fouilles opérées à la station du camp de Cora (1), a

(1) Par M. Baudouin, d'Avallon.

justement arrêté votre attention. C'est un travail dont l'utilité se révèle par des documents nouveaux qu'accompagnent des plans propres à éclairer la question d'origine de cet établissement militaire.

Une note qui a de l'intérêt (1) a signalé la dépression des murs romains d'Auxerre, côté sud. Le même membre vous a entretenus de bains romains dont il a retrouvé les traces lors d'une démolition opérée dans la rue des Lombards, près la porte Frécault. C'est avec une sage réserve qu'il a indiqué les inductions qu'on pouvait en tirer.

N'admirez-vous pas, Messieurs, comment des fouilles destinées à déterminer le lieu où fut réellement livrée cette sanglante bataille de Fontenoy, afin d'y ériger une colonne commémorative, ont conduit à découvrir au fond de la vallée de Solemé toute une ville gallo-romaine? Disons d'abord avec quelle sollicitude les explorations ont été poursuivies, et nous louerons plus consciencieusement ensuite le mémoire où vous ont été présentés, dans un style plein d'éclat (2), qui donne un prix de plus aux découvertes archéologiques, les résultats de ces belles explorations. Combien sont touchantes les lignes consacrées à retracer la dispersion violente des paisibles habitants de cette vallée! C'est lors du passage d'Attila qu'aurait eu lieu, par les flammes, la destruction de cette villa. Cent trente médailles de divers âges ont été trouvées

(1) M. Lorin.

(2) Par M. Duché.

dans les ruines ; la plus ancienne est du IIe siècle, quelques-unes conduisent jusqu'à la fin du IVe. D'autres témoignages d'une civilisation incontestable ont été recueillis : ce sont des fragments de colonnes, de chapiteaux, de moulures d'un style élégant, un Hercule tenant une massue, — un petit coq, symbole de la vigilance, qui a servi d'ornement, etc.

Cependant, cette riche moisson n'a pas fait oublier à notre confrère le but dont la Compagnie devait essentiellement se préoccuper pour répondre à son institution et satisfaire au vœu de la *Société française*. Prenant pour guide Pasumot, il a reconnu, avec une certitude qui désormais demeure incontestable, que la mémorable bataille que se livrèrent, en juin 841, les fils de Louis-le-Débonnaire, eut lieu à Fontenoy, entre Levis, Saints-en-Puysaie et Thury. Ainsi le modeste mais durable signe qui marquera le point où s'engagea l'une des luttes les plus formidables que vit le moyen âge a pour toujours sa place marquée. Le doigt de la science a écrit sur l'arène : c'est là !

Je ne sais plus qui a prétendu, qu'avec le seul agenda des dépenses d'un homme, on pourrait connaître quels furent ses penchants, ses habitudes, ses passions, et pour ainsi dire sa vie. Sous sa forme paradoxale, cette réflexion, Messieurs, n'est pas dépourvue de vérité. Eh bien, si nous faisons sur une ville la même étude philosophique, et cela se peut d'autant plus aisément, qu'une ville n'est qu'un homme multiplié par mille fois, dix mille fois par lui-même, elle aura, je le crois fermement, toute sa signification. J'ignore

si celui de nos confrères (1), qui sous ce titre : la *Ville d'Avallon au* XV[e] *siècle,* travail dans lequel se trouvent scrupuleusement relatées les recettes et les dépenses de cette cité, est de mon avis ; mais, sans le moindre doute, le relevé si exact qu'il a fait de ses comptes nous instruit davantage qu'une relation dépourvue de l'autorité des chiffres. Ceux qu'il a produits nous disent ce qu'étaient les taxes à leur origine. Par leur assiette, nous connaissons les conditions sous lesquelles vivait la communauté, l'inégalité des citoyens entre eux. Et les dépenses, surtout par leur nature, nous montrent constamment cette incessante nécessité de pourvoir aux travaux de fortifications, à la défense de la cité, si souvent menacée d'une attaque, obligée de se mettre à l'abri d'un coup de main. Ces additions-là racontent énergiquement les appréhensions perpétuelles qui pesaient sur les populations, même lorsque des remparts semblaient les protéger.

Ainsi, on le voit, les chiffres remplacent ici et avec avantage les systèmes, les inductions, les appréciations personnelles de l'historien ; ils s'élèvent à la vérité, c'est-à-dire à la plus haute éloquence, en supprimant l'éloquence, autre grand avantage aux yeux de bien des gens.

Cette étude sur Avallon, et les nombreux détails qu'elle contient, n'est donc pas moins, Messieurs, que la monographie d'une ville au XV[e] siècle.

(1) M. Quantin.

L'histoire des familles dans les temps passés, lorsque certaines individualités étaient puissantes, lorsque par leur action elles exerçaient une influence considérable sur les masses; cette histoire, disons-nous, a de l'intérêt; et à ce titre, l'un de vos membres a eu raison de retracer celle des vicomtes de Ligny (1). Dans son travail, vous avez retrouvé ses habitudes de recherches sérieuses, et le style toujours élégant de l'auteur des notices sur le Mont-Saint-Sulpice.

Sans rompre le fil que nous tenons dans les mains, nous allons poursuivre la route analytique que nous nous sommes tracée en commençant ce rapport.

La ville et l'ancien comté de Saint-Fargeau ont été l'objet d'études spéciales de la part de l'un de nos confrères (2). Grâce à des recherches pleines de patience et de sagacité, il a mis au jour des faits qui donneront à cette contrée, lorsqu'il aura terminé son travail, une nouvelle illustration. L'auteur, qui, vous le savez, ne se contente jamais d'une érudition de seconde main, a découvert des documents ignorés. Concentrant ses efforts et son attention sur ces localités, il a examiné aussi ce que fut l'administration municipale de Saint-Fargeau avant 1789. En racontant une visite de l'évêque Colbert dans cette ville, il ne s'est point écarté de son sujet : il a prouvé, au contraire, qu'il avait à cœur de le traiter sous toutes ses faces. Sachons-lui gré de n'avoir laissé dans

(1) M. l'abbé Cornat.
(2) M. Déy.

l'ombre aucune des circonstances importantes ou familières qui s'y rattachaient.

Décrire les bâtiments de l'hôpital de Tonnerre était une bonne pensée. La femme qui créa cet asile à de pauvres malades ne fut-elle pas l'une des princesses dont la charité inépuisable mérite le mieux de vivre à jamais dans la mémoire reconnaissante des peuples? Marguerite de Bourgogne, épouse de Charles d'Anjou, frère de saint Louis, a d'ailleurs une belle place dans l'histoire. Et aussi, comme a le droit de le remarquer notre confrère, l'hôpital de Tonnerre est l'un des plus vastes édifices élevés dans le moyen âge par la royauté qui entend la plainte de l'humanité souffrante. Au point de vue de l'art architectural, les bâtiments présentent des particularités dignes d'éveiller l'attention. Les charpentes seules de ces immenses constructions ont un caractère de hardiesse, dans leurs proportions gigantesques, qui étonne. Nulle part peut-être, on n'en rencontre de semblables.

L'auteur de cette notice si pleine d'exactitude (1), en décrivant le château que voulut construire la reine de Sicile à côté des lieux que sa pieuse bienfaisance venait de consacrer à l'infortune, fait observer que la généreuse fondatrice eut soin de réserver pour les bâtiments de l'hôpital la meilleure exposition, celle du midi : inspiration touchante, sublime d'abnégation! En plaçant près des pauvres la demeure où elle mourut, sa seule ambition avait été, on le devine, de se trouver rapprochée d'eux afin de surveiller les soins qu'ils

(1) M. Camille Dormois.

recevaient, et d'être à portée de leur prodiguer, dans ses fréquentes visites, les consolations de la parole.

Un plan des lieux dressé avec une parfaite intelligence permet de reconnaître les diverses parties de ce vaste domaine des pauvres, et de suivre les changements qu'ont subis les constructions jusqu'à nos jours : changements qui n'ont pas toujours été également heureux, il faut bien l'avouer.

Ce rapport devant avoir le caractère varié des travaux qu'il passe en revue, vous ne serez pas surpris, Messieurs, des contrastes qu'il offre.

Rechercher *quels sont les musiciens qui ont illustré notre département, depuis les premiers siècles jusqu'à la fin du* XVIIIe, c'était là encore une excellente pensée dans laquelle a eu raison de persévérer l'auteur de cette étude (1). La seconde partie de son Mémoire qui les fera revivre en caractérisant leurs œuvres, les progrès et les modifications que l'art a faits ou subis ; cette seconde partie embrasse la musique religieuse au moyen âge, et dit ce qu'elle fut surtout dans le Sénonais où elle était particulièrement en honneur. Notre confrère avait cru pouvoir adopter certaines opinions reproduites dans ces derniers temps, et qui tendaient à reprocher à l'abbé Lebeuf d'avoir porté atteinte à la pureté du chant grégorien.

Cette accusation devait émouvoir celui de nous qui, par l'étude toute spéciale qu'il a faite de la vie et des œuvres du

(1) M. Cherest.

savant et si judicieux académicien (1), avait plus qu'un autre mission de le défendre. Aussi, par un examen sérieux des faits, il s'est appliqué à repousser des critiques que l'abbé Lebeuf, dans sa pensée, ne méritait pas. Vous savez, Messieurs, si la conviction animait le défenseur de l'illustre membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres ; mais vous vous souvenez aussi que la plus parfaite courtoisie n'a pas cessé de diriger sa plume. En désaccord sur un point avec l'auteur du Mémoire, il s'est plu à rendre hommage à son travail.

La Société, et en cela je serai son fidèle organe, exprime le vœu que celui de ses membres (2), qui a entrepris, avec courage et succès, de savantes études sur les *Ecoles de Saint-Germain*, achève son ouvrage.

Un Mémoire intéressant (3), mais dont les bornes étaient naturellement beaucoup plus restreintes, a retracé l'histoire du collége d'Avallon depuis la fin du XIII[e] siècle jusqu'au milieu du XVII[e]. Les vicissitudes qu'a éprouvées cet établissement y sont décrites avec une fidélité quelquefois affligeante. Nous demandons à l'auteur de continuer son travail, et d'embrasser les temps écoulés à partir de la date où il s'est arrêté.

Ce ne sont pas seulement les âmes pieuses qui devaient accueillir avec intérêt une notice sur les *Monuments consacrés aux saintes femmes qui accompagnèrent, d'Italie à Auxerre, le corps de saint Germain*. Au point de vue de

(1) M. Challe.
(2) M. l'abbé Carré.
(3) Par M. l'abbé Gally.

l'histoire de l'art, l'examen auquel s'est livré notre confrère a bien aussi sa valeur (1).

Votre champ est vaste, Messieurs, et la moisson abondante. Personne plus que moi n'en demeure convaincu à l'instant où je m'efforce de faire passer sous vos yeux les titres et le résumé de vos nombreux travaux.

On avait déjà beaucoup écrit sur cette *Fête des Fous* qui se perpétua à travers le moyen-âge, et continua même à être célébrée longtemps après la renaissance des lettres. L'un de vous a pensé (2) pourtant que le sujet n'était point épuisé ; pour mieux dire, il a cru qu'à l'aide de recherches nouvelles, en ne craignant pas surtout de compulser une foule de documents épars, il serait possible de donner l'histoire de cette singulière institution. Il a reconnu que c'est à Sens où elle fut le plus vivace. Il n'hésite pas à la considérer comme d'origine païenne.

Cette fête des innocents, des fous, dit-il, c'était primitivement celle des *faibles*, des *affligés*, et celle de l'*âne* qui s'y mêla, du plus humble, du plus laborieux des animaux. Mais il remarque que la fête de la Circoncision serait son véritable titre. Il examine ce qu'était le *Missel* des fous et de l'âne, à Sens, et qui daterait du XIII[e] siècle.

L'auteur ne dissimule rien des abus de ces incroyables cérémonies, et il cite divers mandements ayant pour but de

(1) M. Vachey.
(2) M. Cherest.

les faire cesser. Il est curieux de voir consacrée l'existence presque légale de cette espèce de confrérie. Comme un culte réel et régulièrement établi, elle a sa division des fonctions, sa hiérarchie, qui est fort remarquable. Ainsi, il y a l'archevêque des enfants, — le préchantre des fous, — les enfants d'aube, les vicaires. C'est le carnaval de l'Eglise. Chose non moins fantasque! ce culte bizarre avait ses croyants, ce pandæmonium comptait des fidèles. Les comptes du chapitre de Sens prouvent que les singuliers chanoines qui présidaient à la fête des fous et de l'âne recevaient des dons annuels en argent, une quote-part dans les bois du chapitre, et qu'en un mot ils jouissaient d'une véritable prébende. Les membres de cet étrange clergé *font un stage et remplissent toutes les conditions imposées aux prébendiers*.

Au XV[e] siècle, l'institution décline, car trop de désordres se sont produits pour qu'on veuille la laisser subsister. Le concile de Bâle, en 1435, proscrivit les fêtes auxquelles elle donnait lieu. Enfin, en 1547, intervint une dernière et irrévocable défense de les célébrer.

Par les faits curieux qu'il révèle, le mémoire de notre confrère a triomphé vaillamment de l'épuisement d'un sujet, qui, cette fois, nous le croyons, ne laissera plus rien à dire après lui. Qu'il le complète avec le même talent qui l'a entrepris, et chacun de vous partagera notre opinion.

Maintenant, Messieurs, nous touchons à une matière grave : ce ne sont plus des cérémonies bouffonnes, un culte dérisoire dont le rituel nous sera décrit. L'un des membres

de la Compagnie (1), a consacré des pages remarquables de profondeur et de science, d'une couleur qui rappelle la grande foi des siècles passés au *rétablissement de l'ancienne légende de saint Savinien, martyr et fondateur de l'église de Sens.* La cause qu'il plaide ne pouvait avoir un défenseur plus compétent ni plus persuasif.

Un Mémoire sur l'établissement de l'imprimerie à Auxerre, sur les développements qu'elle prit, sur les entraves qu'elle rencontra; en un mot, l'histoire de cet art merveilleux : tel est le cadre de l'excellent travail que s'est proposé l'un de nos confrères (2). Mais pour que l'éloge sincère que je lui adresse soit sans restriction, — et vous serez de mon avis, il faut qu'il achève, et nous l'en prions, ce qu'il a commencé avec tant de succès.

L'analyse d'un bon livre devient un bon livre aussi quand le critique est lui-même un écrivain distingué. Notre remarque a trouvé une heureuse application : c'est à l'un de nos confrères (3) que nous devons l'excellent compte-rendu du mémoire sur la *Navigation de l'Yonne*, publié par le savant ingénieur que la Société est fière de compter maintenant parmi ses membres. Vous avez pu apprécier le nombre et l'importance des faits économiques consignés dans ce beau travail, grâce au rapport si lucide que je viens de rappeler à votre attention.

(1) M. l'abbé Cornat.
(2) M. Ribière.
(3) M. Challe.

La numismatique n'a point été oubliée. Les deux honorables membres qui représentent parmi nous cette science (1), vous ont offet, l'un le *Tableau chronologique des médailles trouvées dans le département de l'Yonne, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours ;* l'autre la continuation de ses *Recherches sur les monnaies et les médailles,* également dans le département, sous les Francs.

Si chacun de ces deux morceaux traite d'un sujet particulier, l'un et l'autre cependant offrent au point de vue de la science une importance qui leur est commune. Cette importance n'a pas besoin d'être expliquée. Il n'y a pas d'histoire sans l'intelligence des médailles et des monnaies. Elles éclaircissent tout. Elles sont la grande lumière qu'il faut aller chercher sous la terre, comme on y est allé chercher les animaux fossiles. Les médailles et les fossiles sont les attestations irrécusables des créations éteintes, mortes. Avec un os, Cuvier reconstruit un monde ; avec une médaille, le studieux numismate vous dit quels rois, quels peuples respiraient, marchaient, pensaient dans ce monde disparu.

Après avoir applaudi avec vous, Messieurs, à la valeur scientifique de ces deux travaux, je m'arrête devant une *Notice sur les Verres incolores* de Pontigny, de Chablis, de Montréal et de la chapelle de l'ancien hôpital de Sens. L'auteur (2) décrit le système qui leur a donné naissance ; il compare entre elles les verrières des quatre édifices ; il en

(1) MM. Duru et Laureau.
(2) M. Amé.

signale les différences ou fait remarquer les analogies. Rappelant l'influence rigoureuse de saint Bernard, qui devait prévaloir, il dit que ses prescriptions exigeaient que « les vitres fussent blanches, sans croix et sans peintures. » Notre confrère fait judicieusement observer que ces verres incolores s'harmonisaient admirablement avec l'architecture austère des églises des XII et XIIIe siècles. Il reconnaît que dans leur simplicité, ces verrières, même comme art, n'étaient pas sans valeur. Elles formaient des oppositions précieuses, et il y avait dans leur exécution des difficultés vaincues. Elles offraient à l'œil mille feuillages, mille enlacements. En terminant, l'auteur affirme que les verres incolores ne furent pas exclusivement employés dans les églises cisterciennes.

Des dessins exécutés avec beaucoup de soin viennent à l'appui des descriptions et des observations que contient cette notice.

Je continue, Messieurs, le bilan de nos richesses.

Un Essai sur les *Armoiries des principales villes du département* intéresse l'histoire locale. L'origine de ces divers blasons se rattache soit à un événement plus ou moins important, soit à une action mémorable, soit à une lutte soutenue dans les temps qui ont précédé. Toujours une circonstance particulière, notable, a dicté ces emblèmes. C'est une loi sans exception. Malheureusement l'interprétation de ces figures n'est pas aussi sûre que celle des médailles. L'imagination y trouve plus souvent son compte que la

vérité. Cela nous tient en garde. Aussi nous sommes-nous permis de ne donner que le titre d'essai au mémoire de notre savant confrère (1).

Sous le titre de *Guide pittoresque dans le département*, l'un de vos correspondants (2) continue à tracer son intéressant itinéraire. En prenant pour collaborateur l'un des membres de la Société (3), qui s'est chargé dans cet utile travail de la partie géologique, l'auteur aura donné à son ouvrage une valeur réelle de plus. Le complément sera un perfectionnement. Chaque année, l'*Annuaire de l'Yonne* publie les excursions de nos zélés confrères, en attendant que, réunies, elles composent un volume qu'on voudra lire, qu'on consultera avec profit, car il offrira sous une forme brève et attrayante la monographie presque complète des moindres villages de notre pays.

Les sciences naturelles, Messieurs, ont été dignement représentées au sein de la Société dans le cours des deux années qui viennent de s'écouler. Les membres qui en sont plus spécialement les organes ont voulu, par la variété et l'étendue de leurs études, nous prouver que, grâce à leur zèle, la Compagnie n'est point infidèle à son second titre et qu'elle a droit de le conserver.

Je dois d'abord vous signaler la *Paléontologie de l'Yonne*. Ce mémoire présentera le catalogue raisonné des corps orga-

(1) M. Quantin.
(2) M. V. Petit.
(3) M. Cotteau.

nisés fossiles recueillis dans le département. Son auteur (1) ne vous a encore lu que l'introduction ; il y retrace à grands traits l'histoire des connaissances géologiques jusqu'à nos jours. C'est un magnifique tableau des progrès de la science pendant les vingt siècles qui ont précédé le nôtre.

L'existence des fossiles, dit-il, avait été reconnue par les anciens. Mais ils se bornèrent à constater que la mer avait autrefois recouvert la terre et qu'elle s'était graduellement abaissée. L'auteur cite les opinions émises par Xénophon, Aristote, Théophraste et Strabon. Mais ces esprits éminents étaient sous l'empire des fables : ainsi, par exemple, ils attribuaient les grands ossements des mammifères et des reptiles à des races de géants qui avaient peuplé le monde à son origine.

Au moyen âge, la géologie, comme toutes les sciences naturelles, est oubliée ; elle sommeille. Un premier réveil se manifeste à la fin du XVI[e] siècle ; Bernard Palissy, dans son *Traité sur les pierres*, en 1583, est réellement le précurseur des géologues.

Notre savant et studieux confrère poursuit sa marche à travers le temps. — Il arrive à Buffon, à qui il rend hommage ; il loue dans une juste mesure l'auteur des *Epoques de la nature*. Mais avec raison, il le remarque, Buffon fut un homme de synthèse, un esprit généralisateur qui n'aimait pas à descendre dans l'examen des faits. Et un poète a pu dire avec quelque vérité que, « du fond de Montbard Buffon jugeait le monde. »

(1) M. Cotteau.

Continuant de passer en revue les grands naturalistes, notre confrère signale Pallas, Saussure, Deluc, Dolomieu, puis Werner, chef de l'école des Neptuniens, Huton qui représente les Vulcanistes. De ces écoles rivales devait naître la vérité.

Enfin Cuvier paraît ; il ouvre de nouveaux horizons à la science, — j'oserais presque dire qu'il la créa, tant ses découvertes furent neuves, inattendues et fécondes. C'est de 1796 que datent ses premières communications sur les animaux perdus, — les éléphants fossiles. A la différence de Buffon, Cuvier était un observateur attentif, scrupuleux jusqu'au fanatisme. Quand il conclut et généralise, ce n'est qu'après avoir interrogé un à un les faits. C'est ainsi qu'il a pris la création à partie, et l'a forcée, pour ainsi dire, de s'expliquer.

L'auteur arrive à la classification des terrains ; il les énumère :

« Telles sont, dit-il, dans leur ensemble, les évolutions que la nature organique a subies, depuis l'époque où, pour la première fois, elle s'est manifestée dans des eaux brûlantes encore, jusqu'au moment où l'apparition de l'homme est venue clore la série de ces créations successives. »

En terminant, l'auteur déclare que le travail qui suivra cette introductien est essentiellement paléontologique, et il ajoute, ne perdant pas de vue l'objet particulier de ses études, que le département de l'Yonne est en quelque sorte privilégié, tant sont variés les terrains qui s'y rencontrent.

Dans une courte mais substantielle notice, l'un des membres correspondants de la Compagnie (1), à la suite de l'examen du sol, vous a signalé avec l'autorité que donnent des études pratiques, l'existence de nouvelles failles dans le département de l'Yonne. Ce travail intéresse au plus haut point la géologie de notre pays.

L'un de nos confrères, qui a su depuis longtemps se faire une belle place parmi les hommes qui cultivent les sciences naturelles (2), vous a lu plusieurs mémoires. Ses études ont eu successivement pour objet : *les grès ferrugineux de la Haute-Puysaie*; puis ceux de même nature *tertiaires de la commune de Tannerre*. L'auteur dit : « le sujet que j'aborde ne pouvait être traité que par un enfant de la Puysaie. » Nous ne le contredirons pas; mais nous ajouterons qu'à ce titre de famille, il fallait comme lui unir cet esprit de méthode et de pénétration qui permettent d'interroger les mystères géologiques cachés sous le sol. Le même membre vous a communiqué aussi une *note sur un gisement d'eau douce à Saint-Martin-sur-Ouanne*.

Mais il a surtout fixé votre attention par un dernier travail où il vous a fait connaître le résultat de ses recherches, aussi neuves que curieuses, sur un ichtyosaure trouvé dans la craie, à Saint-Sauveur. Ces ichtyosaures, furent, comme il vous l'a dit, ces monstrueux reptiles que l'Océan enfantait dans les incandescentes périodes de son jeune âge, et qui, ainsi que

(1) M. V. Raulin.
(2) M. Robineau-Desvoidy.

le remarque l'auteur, étaient destinés à être remplacés par les énormes baleines de nos jours. Les débris de l'ichtyosaure, mis sous les yeux des membres de la Société, ont prouvé de quelles dimensions prodigieuses la nature avait doué ces reptiles.

Un *catalogue des Echinides du terrain néocomien de l'Yonne* a été établi avec le soin qu'il exigeait (1).

Nous devons aussi à l'association de deux de nos confrères (2) un autre catalogue ; c'est celui des plantes croissant naturellement dans le département; travail méritoire qui sera consulté plus d'une fois par nos botanistes.

L'auteur d'un *mémoire sur les mousses*, que vous ne me pardonneriez pas d'oublier (3), a raison de dire avec Mirbel : l'intérêt qu'excitent en nous les phénomènes de la nature ne se mesure pas à la grandeur des êtres dans lesquels ils se manifestent.

Notre confrère décrit les mousses de l'Yonne : il dit leur physiologie ; il fait connaître dans les moindres détails leur utilité si variée. « Le pauvre, dit-il, en calfeutre sa cabane et en forme son lit ; le riche en pare ses salons et ses fêtes. » Tout cet article est écrit avec un grand charme ; et le rôle inaperçu des mousses, qui semblait si modeste dans l'ensemble de la création, est relevé avec un bonheur d'expression qui les fait aimer. Après avoir lu les pages qu'elles ont

(1) Par M. Cotteau.
(2) MM. Déy et Courtaut.
(3) M. Déy.

inspirées à l'auteur, le promeneur solitaire les verra avec un intérêt qu'il ne soupçonnait pas.

Une note sur *les chenilles du laurier-rose* (1) avait de l'opportunité, puisque cet insecte du midi tendrait à s'acclimater dans notre pays.

Signaler à l'attention des agriculteurs, aux habitants des campagnes, les plantes vénéneuses qui croissent quelquefois au milieu des prairies, était un soin digne d'éloge. Aussi est-ce avec satisfaction que vous avez reçu des observations que l'un de vos membres (2) vous adressait sur l'empoisonnement de neuf bêtes bovines par la colchique d'automne ou *veilleuses*. Tout en indiquant les symptômes morbides, notre confrère rend compte du traitement qu'il a fait subir aux animaux malades et du succès complet qu'il a dû à ses prescriptions.

Votre Bulletin continue à publier les observations météorologiques recueillies avec soin à l'école normale par M. Peltier ; et la Société ne peut que le remercier du zèle avec lequel il constate les variations de la température. Mais ces faits auront besoin un peu plus tard d'être comparés entre eux, afin d'arriver à en tirer des conclusions qui leur donneront une signification instructive.

Au moment où j'achève l'examen des travaux qui relèvent des sciences naturelles, me sera-t-il permis de rappeler à

(1) Par M. Moret.

(2) M. Bréard.

l'un des membres de la Société, qu'il nous avait promis un mémoire sur les *ferriers* de la Puysaie ? Personne mieux que lui ne saurait traiter cet important sujèt. Il comprendra avec quelle impatience nous attendons ce mémoire et avec quelle satisfaction il sera reçu.

Dans la voie où j'avance sans fatigue, constamment soutenu par le double appui de mon zèle et de votre indulgence, je rencontre d'autres sujets d'étude dont le caractère m'impose une mention spéciale.

La biographie, dont la mission est pour vous de consacrer la mémoire des hommes qui, par leurs actions, leurs travaux ou leurs talents ont honoré notre pays, a dicté plusieurs notices qui toutes, à des titres divers, plus ou moins marquants, étaient méritées. Je vais vous les rappeler, me réservant d'arrêter votre attention particulièrement sur l'une d'elles, à laquelle je vous demanderai la permission de joindre quelques souvenirs qui me sont personnels.

D'abord un juste tribut d'estime a été payé à M. Paul Mérat, né à Auxerre (1), auteur notamment de plusieurs publications historiques se rattachant aux guerres de la révolution française.

L'un de nos confrères a retracé la vie de M. Lebaillif de Saint-Fargeau (2).

Celle si studieuse de M. Bourée, médecin, conservateur

(1) Par M. Dondenne.
(2) M. Déy.

de la Bibliothèque de Châtillon-sur-Seine, correspondant de la Société, nous a été racontée avec sincérité : la plume d'un ami a pu le louer sans rien emprunter à la flatterie (1).

La mémoire de M. le chevalier Durand, qui naquit à Auxerre, méritait de ne pas être oubliée (2). Il aima et cultiva les arts toute sa vie. C'est lui dont les collections si riches, si variées, furent longtemps, à Paris, admirées des connaisseurs. Possesseur d'une belle fortune, M. Durand l'employa en grande partie à des voyages qui n'avaient qu'un but, l'étude et la recherche, l'acquisition des chefs-d'œuvre de l'art sous toutes ses formes. Son cabinet, ses galeries étaient un véritable musée où les tableaux, les marbres, les bronzes, les camées, les médailles, etc., avaient trouvé place.

Il n'est pas indifférent de voir les hommes de loisir et de fortune faire un si noble usage de leurs revenus et de leur temps. Ceux qui collectionnent aplanissent la route à ceux qui étudient : ils sont les pionniers des ingénieurs de la pensée.

Une notice étendue a été consacrée à Soufflot (3) ; et si elle n'a point été lue dans vos séances, il suffit qu'elle soit due à la plume d'un membre de la Société pour que je sois autorisé à la rappeler. Celui qui a élevé l'église de Sainte-Geneviève est l'une des gloires de notre département ; à ce titre, retracer sa vie si laborieuse, énumérer les nombreux monuments ou

(1) M. Le Maistre.

(2) Notice par M. le chevalier Chaudé.

(3) Par M. Leclerc.

les édifices utiles qui, dans le XVIII[e] siècle, se construisirent sur ses plans, était entreprendre une tâche pleine d'opportunité. L'auteur de la notice sur l'illustre architecte, agrandissant son sujet, a rattaché à l'église de Sainte-Geneviève beaucoup de faits historiques, et la généreuse et sublime patronne de Paris a reçu de lui un pieux et digne hommage.

Mais une biographie qui, par les riches développements qu'elle offre, et le vaste cadre que s'est tracé son auteur (1), a toutes nos sympathies, est celle du docteur Bourdois de Lamotte. Rien d'exagéré pourtant dans l'ampleur de cette composition. La vie de Bourdois a été mêlée à une foule d'événements importants et liée à celle des hommes les plus considérables de son époque. Depuis son début dans la carrière comme médecin de Mesdames de France — beau début et fort rare ! — jusqu'à l'instant où il devient celui du roi de Rome, pour être admis plus tard, au château de Marnes, dans l'intimité de Madame la Dauphine, combien l'espace est immense ! Immense non-seulement par le nombre d'années écoulées, mais surtout par les faits qui se pressent dans cet espace.

Loin de moi la pensée de vouloir rien ajouter à une notice si complète : ce que je viens d'écrire prouve assez qu'une telle prétention n'est pas la mienne. Mon seul désir est de puiser en ce moment dans mes souvenirs quelques pensées qui appartiennent à Bourdois, quelques mots heureux qui lui sont échappés, des anecdotes que je lui ai entendu ra-

(1) M. Duché.

conter. Longtemps à Paris, il fut le médecin de ma famille et le mien; son affection m'était acquise. Voilà mes titres pour parler de lui, et le certificat d'origine de ce que je vais dire.

L'esprit de Bourdois était fin, ses expressions toujours d'une élégance exquise. Un jour, devant moi, chez la comtesse Regnauld de Saint-Jean-d'Angély, définissant le vague qu'on éprouve, l'espèce de rêverie qui s'empare de l'homme sur un point élevé d'où l'œil embrasse un vaste horizon, il disait : « Oui, une belle vue dispense de penser. »

Bourdois aimait beaucoup les tableaux, et la belle galerie qu'il possédait, quoique un peu mélangée, en fait foi. Une toile hollandaise, achetée à Anvers, et exposée dans mon cabinet, frappe, dans l'une de ses visites, son attention. Il la contemple, il l'admire : après l'avoir bien examiné il me dit: le maréchal Soult possède un tableau dont le sujet est analogue (*un juif comptant de l'argent à un emprunteur*). Le vôtre vaut peut-être le sien. Combien vous a-t-il coûté? — Je le lui dis. « Ah! c'est très-bien. Mais j'ai fait pareille question au ma-» réchal et il a été plus discret que vous. »

Lorsqu'il racontait, dans l'intimité, les circonstances du mariage de M. de Talleyrand, rien n'était plus vif ni plus piquant. Sous le directoire, l'ex-évêque d'Autun s'était attaché à Madame Legrand, femme d'un architecte. Devenu ministre des relations extérieures, il lui avait donné un appartement dans son hôtel. Arrive le consulat; une certaine tendance vers l'ordre, un désir de régulariser les choses se produit. Madame Legrand avait fort peu d'esprit, mais elle en eut assez pourtant pour deviner les avantages qu'elle pourrait tirer

des circonstances nouvelles. Le vent soufflait du côté de la morale et des bonnes mœurs : elle monta, avec beaucoup d'habileté, une petite intrigue qui devait réussir. Elle alla trouver Joséphine, Joséphine toujours bonne, facile et accessible; elle lui parla longuement et douloureusement de sa position si fausse dans le monde et de son désir si respectable de la voir cesser. Joséphine embrassa chaudement sa cause et promit de parler au premier consul. Elle tint parole ; le général fut instruit du chagrin qu'éprouvait la vertueuse madame Legrand de n'être encore et toujours que la maîtresse de M. de Talleyrand. Napoléon, il l'a souvent prouvé, indépendamment de ses idées d'ordre, avait un goût prédominant pour les mariages. Marier les gens était presque une manie chez lui.

La première fois que son ministre vint travailler avec lui, il lui témoigna avec cette sorte de douceur que lui aussi savait employer, combien, dans sa haute position, il serait convenable, désirable même, que ses rapports avec madame Legrand eussent un autre caractère. Bref, il prononça le mot terrible. — M. de Talleyrand se récrie, il essaye de démontrer au premier consul combien une telle chose est difficile, ridicule même ; lui, avec ses antécédents, se marier ! Le ministre sortit du cabinet de Napoléon très-contrarié, fort soucieux, maudissant les femmes qui pleurent et la sensibilité si vertueuse de Joséphine. Mais il n'était point ébranlé et il se promit de tenir bon, de résister à cette fantaisie du maître ; il alla jusqu'à bouder madame Legrand.

Cependant, le premier consul, pressé de nouveau par Jo-

séphine, reprit peu de jours après sa conversation avec M. de Talleyrand ; cette fois, le maître fut tellement pressant, tellement impératif, qu'il fallut céder. Au bout d'un court intervalle, la tête basse, on comparut devant l'officier de l'état civil ; le sacrifice fut accompli. Plus tard, comme on le sait, la cour de Rome intervint pour relever de ses vœux l'ancien évêque. A la fin de son récit, Bourdois ne manquait jamais de dire, faisant allusion aux circonstances et à la rapidité du dénouement : « Vous voyez qu'il a été marié comme un » garde-chasse. »

Pris au piège, comme un renard, — la qualification n'est pas impropre ; — M. de Talleyrand, c'est toujours Bourdois qui parle, ayant épousé une femme encore très-belle à cette époque, mais dépourvue d'esprit quand lui était l'un des hommes les plus spirituels de son temps, ne tarda guère, ce qu'il avait prévu, à être fort embarrassé de son titre de mari ; et cela d'autant plus que la dame, forte de ses nouveaux droits, ne conservait plus cette timidité, cet effacement qu'avait eu la maîtresse. Les amis du ministre savaient tout cela. Aussi l'un d'eux, le plus intime de tous, M. de Montrond, lui dit un soir, au jeu, après minuit, à cette heure où la liberté était presque sans limites dans le salon du ministre : « Je » conçois qu'on jette le froc aux orties, mais qu'on change » son froc pour un fagot d'orties, c'est ce que je ne com- » prends pas. » Le mot était vif ; cinq personnes seulement l'entendirent : Bourdois était du nombre.

Le docteur, comme on le voit, en savait long sur ce malencontreux mariage. En voici la fin : avec la restauration re-

vint le cardinal de Périgord, qui fut grand aumônier : c'était l'oncle de M. de Talleyrand. Le neveu et l'oncle n'avaient pas suivi la même ligne politique, il s'en fallait de beaucoup. Toutefois, la part considérable qu'avait prise aux événements de 1814 l'ancien ministre de Napoléon méritait une si haute récompense que sa place fut marquée dans les conseils de la royauté. Il reçut le portefeuille des affaires étrangères. Le vieux cardinal lui pardonna ses erreurs, ses fautes même à l'Assemblée constituante. Cependant il mit une sorte de réserve à cette large absolution ; il lui témoigna tout son chagrin de ce que lui, ancien évêque, eût ajouté à tant de torts comme prélat, celui de s'être marié. Mais que faire ? le divorce n'était plus possible ; d'ailleurs l'eût-il été, un archevêque pouvait-il le conseiller ? On s'arrêta à un moyen terme ; on biaisa avec l'énorme difficulté : il fut décidé que l'ancien évêque se séparerait de sa femme amiablement, sans éclat. Cette proposition était trop du goût de M. de Talleyrand pour qu'il ne l'acceptât pas. En conséquence une convention eut lieu entre les deux époux. Elle est passablement curieuse. Il fut stipulé que M. de Talleyrand payerait à sa femme une pension de soixante mille francs, et qu'une résidence lui serait assignée dans une terre près d'Avesnes, mais qu'elle ne pourrait venir à Paris que lorsqu'il ne s'y trouverait pas. L'acquittement de la pension demeurait subordonné à l'observation rigoureuse de cette clause, que madame de Talleyrand n'eut garde de jamais enfreindre, on le comprend facilement.

Encore un mot sur Bourdois. La première fois que je le rencontrai, après sa nomination de médecin du roi de Rome,

je lui fis mon sincère compliment. Hélas, me dit-il, sans doute cette position est belle ; mais je suis trop vieux pour pouvoir en profiter. Bourdois se trompait ; il profita si bien des avantages attachés à son titre de médecin de l'héritier de Napoléon, qu'il ne mourut qu'en 1835, tandis que l'empire le devança de plus de vingt ans dans la tombe. L'habile médecin, malgré toute sa sagacité, n'avait pas encore appris à se rendre compte de l'existence moyenne des gouvernements situés entre le 42e et le 51e degré de latitude.

Puissiez-vous, Messieurs, pardonner aux pages que je viens d'écrire. Vous leur ferez grâce peut-être en vous souvenant de l'excellente notice qui les a inspirées.

Les sentiments de bonne confraternité qui animent les membres de la Société archéologique de Sens et que nous partageons, se ravivent encore, si je puis ainsi parler, dans les séances publiques annuelles que les deux Compagnies tiennent successivement à Sens et à Auxerre. La nôtre a été remplie, en 1851, par la lecture de Mémoires que j'ai presque tous rappelés dans cet exposé. Pour compléter mon compte-rendu, il me reste à vous parler de ceux qui ne s'y trouvent point encore indiqués. Sous ce titre piquant : *Comment, il y a plus de cent ans, M. Lebeuf, d'Auxerre, aida M. Fenel, de Sens, à devenir académicien* (1), vous avez trouvé, dans la communication d'une correspondance inédite de ces deux savants, le récit des moyens employés pour arriver au fauteuil. Les lettres de notre excellent abbé Lebeuf sont empreintes d'une

(1) Par M. Lallier.

naïveté spirituelle qui le présente sous un nouveau jour. On aime les détails d'une existence si modeste. Cette simplicité dans les goûts, cette frugalité qui tient presque de l'abstinence, quel contraste avec les besoins, les habitudes de luxe des gens de lettres et des savants de notre temps. — Une notice sur Guillaume des Barres, cet illustre et redoutable contemporain de Philippe-Auguste (1), vous a été lue dans cette même séance et vous l'avez écoutée avec un vif intérêt. Puis des renseignements sur l'industrie séricicole dans le département furent communiqués à la Société. Enfin, elle a entendu la lecture d'une étude sérieuse sur Jean Cousin (2). Le grand artiste du XVIe siècle, surnommé le Michel-Ange français, celui que l'on considère, à bon droit, comme étant le fondateur de la peinture dans notre patrie a été dignement apprécié par son biographe. Les aptitudes si variées de Jean Cousin n'ont point échappé à son historien, et il a caractérisé avec un goût sûr son œuvre multiple comme peintre, comme statuaire, comme architecte. Dans cette même solennité, votre président a essayé de faire revivre un moment les anciennes Sociétés scientifiques et littéraires d'Auxerre.

L'année dernière la réunion des deux Compagnies a eu lieu à Sens. Et puisque ce compte-rendu doit être rigoureusement exact, il faut bien que votre Président, au risque de parler de lui une seconde fois, dise qu'il y a lu, sous le titre de *saint Louis à Sens*, un Mémoire dans lequel il a indiqué, indépendamment des faits mémorables de la vie de Louis IX qui s'accomplirent dans cette ville, les principaux événe-

(1) Par M. Prou.

(2) Par M. Déligand.

ments qui marquèrent un règne que les siècles, en s'écoulant, ont fait grandir encore dans le respect des peuples : un règne enfin que tous les historiens, sans excepter Voltaire, ont loué, tant est restée pure cette noble et admirable figure de saint Louis !

C'est vous, Messieurs, qui devrez, en 1853, inviter les membres de la Société archéologique à votre séance publique.

Si pendant les deux années qui viennent de s'écouler, la Société a eu des pertes à déplorer, toutefois le nombre de ses membres n'a pas cessé de s'accroître. C'est là une preuve de sympathie que je me plais à constater.

Me voilà enfin parvenu au terme de la tâche que j'avais à remplir. Dans ce tableau, aussi fidèle que possible, je me suis efforcé de mettre en lumière vos nombreux travaux : c'était mon devoir, mais croyez-le, Messieurs, c'était aussi pour moi une satisfaction véritable de constater tant d'efforts couronnés par de si beaux résultats. Lorsque je songe que sans la fondation de cette Société, presque tous ces Mémoires dont les titres viennent de passer sous vos yeux, seraient encore à naître ; que leurs auteurs, isolés dans leur cabinet, n'eussent peut-être pas pris la plume ; je me dis et me persuade fermement que l'idée sous l'empire de laquelle ils se sont réunis était bonne et féconde. C'est mon orgueil de le proclamer tout haut, en me permettant de répéter tout bas que pour maintenir cette institution, il faut redoubler de zèle et d'ardeur. L'indifférence serait le signal du déclin. Buffon a dit: « Le génie, c'est la patience ; » il aurait pu ajouter : « La persévérance, c'est le succès. »

SOCIÉTÉ

DES

SCIENCES HISTORIQUES ET NATURELLES

DE L'YONNE.

SÉANCE DU 4 JANVIER 1852.

PRÉSIDENCE DE M. LE BARON CHAILLOU DES BARRES.

M. le baron Roguet de Belloguet, membre de l'Académie de Dijon, fait hommage à la Société de son ouvrage ayant pour titre : *Origines dijonnaises*.

M. Vignon, ingénieur en chef à Auxerre, adresse à la Société des Études statistiques sur la Navigation de l'Yonne.

M. Jules Ray, pharmacien à Troyes, fait également hommage de ses Études sur les Armoiries de la ville de Troyes.

Présentations. — M. le Président annonce la présentation de deux Membres titulaires.

Elections. — Sont admis à faire partie de la Société en qualité de Membres titulaires :

MM. Ravin (Eugène), pharmacien à Auxerre, présenté par MM. Déy et Courtaut;

Chalan-Belval, percepteur à Aisy, présenté par MM. Laureau et Déy.

Sont élus comme Membres correspondants :

MM. Drouet, auteur du *Catalogue des Mollusques de la Champagne ;*

Jules Ray, pharmacien à Troyes ;

Et Gaudry, membre de la Société géologique de France, présentés par MM. Cotteau, Duru et Quantin.

M. le Président fait observer qu'il est nécessaire de pourvoir au renouvellement des Conservateurs dont les fonctions, aux termes des statuts, sont expirées. Il fait remarquer aussi qu'il convient de ne les élire que pour une année, afin de faire cadrer leur réélection en 1853 avec celle des autres membres du bureau d'Administration.

La Société adopte ces propositions et procède par bulletins secrets à la nomination des Conservateurs.

Sont élus en cette qualité : M. l'abbé Laureau pour les Antiquités, et M. Déy pour l'Histoire naturelle.

La Société désigne, pour assister à la session des délégués des Sociétés savantes convoquée à Paris par l'Institut des Provinces, MM. Challe père et Quantin.

M. le Président propose de fixer le prix du volume de la *Bibliothèque historique de l'Yonne* pour le commerce. Après mûr

examen, la Société se prononce pour le chiffre de 15 francs le volume.

Il est ensuite procédé à la discussion et au vote du budget des recettes et dépenses pour l'année 1852. Il est adopté de la manière suivante :

BUDGET DE 1852.

RECETTES.

Cotisations des Membres anciens	1,240 f.	» c.
Admissions nouvelles	225	»
Produit de la médaille de la Société.	30	»
Vente de médailles antiques	10	»
ouscription du Conseil Général à la Bibliothèque historique	500	»
Produit des souscriptions particulières à la Bibliothèque, autres que celles du Conseil Général . .	250	»
Encouragements de l'Etat.	300	»
Fondation du prix de statistique Chaillou des Barres.	200	»
Restes à recouvrer de 1851 et antérieurement . .	500	»
Intérêts de fonds en dépôt au Comptoir	10	»
Recettes imprévues.	20	»
Souscriptions au Cartulaire du département . . .	100	»
Total des recettes. . .	3,385	»

DÉPENSES.

Achat et entretien de mobilier	50	»
Achat d'instruments et appareils	50	»
Achat de documents et collections.	50	»
A reporter. . .	150	»

Report. . .	150 f.	» c.
Installation des collections (y compris reliure de documents historiques).	150	»
Publication du Bulletin de la Société	600	»
Publication de la Bibliothèque historique. . . .	1,400	»
Distribution du prix Chaillou des Barres	400	»
Emploi de la subvention de la Société française. .	100	»
Frais de séances publiques	50	»
Frais de bureau et d'administration.	50	»
Salaire du garçon de salle.	60	»
Dépenses imprévues.	40	»
Publication du Cartulaire.	350	»
Total des dépenses. . .	3 350	»

RÉCAPITULATION.

Recettes.	3,385 f.	» c.
Dépenses	3,350	»
Excédant, . .	35	»

M. le Président rappelle que les comptes du Trésorier, pour l'année 1850, ont été déposés dans la dernière séance. Il propose et la Société adopte de charger de leur examen MM. Mondot de la Gorce, Boivin et Dondenne.

L'un des Secrétaires rend compte à la Société que, par suite de l'accroissement des Membres titulaires, le nombre ordinaire des exemplaires du Bulletin que livre M. Perriquet est devenu insuffisant, et qu'il n'en reste presque plus après la distribution faite. Il demande qu'on porte le chiffre de 160 à 200. La Société approuve

cette proposition et autorise le bureau d'Administration à s'entendre à cet effet avec M. Perriquet.

Communications. — M. V. Raulin, correspondant, adresse un *Mémoire sur l'existence de nouvelles failles* dans le département de l'Yonne. Ce travail est lu par M. Courtaut.

M. Quantin donne lécture d'une partie d'un Mémoire intitulé : *Recherches sur la ville d'Avallon au XVe siècle.*

M. Challe, vice-président, fait observer à la Société qu'il lui est assez fréquemment fait hommage d'ouvrages, soit par ses membres soit par d'autres personnes, et qu'il serait à désirer qu'on ne se contentât pas d'en faire une simple mention dans le procès-verbal des séances ; mais qu'une analyse et un compte-rendu plus ou moins détaillés pourraient en être lus à la Société et insérés s'il y avait lieu dans le Bulletin. Par ce moyen, on serait bien mieux à même de connaître et d'apprécier l'intérêt des ouvrages présentés.

Il propose, en conséquence, de charger quelques-uns des membres de la Compagnie de l'examen de ceux qui ont été déposés au commencement de la séance.

La Société, croyant ce projet très-utile, l'adopte et décide que l'analyse sera assez brève pour qu'elle ne paraisse pas, en la publiant, faire sortir le Bulletin de son cadre ordinaire ; et que, dans le cas où les rapporteurs le jugeraient à propos, ils seraient libres de publier leurs observations développées dans les journaux de la localité.

La séance est levée.

SÉANCE DU 7 FÉVRIER 1852.

PRÉSIDENCE DE M. CHALLE, VICE-PRÉSIDENT.

M. le chevalier Chaudé, natif d'Auxerre, demeurant à Paris, fait don à la Société de 300 médailles de moyen bronze du haut-empire, et du Catalogue du Cabinet de feu M. le chevalier Durand.

M. Bonneville, chargé de faire cet hommage, se rend l'interprète des sentiments de l'honorable donateur.

La Société, appréciant l'intérêt que M. Chaudé prend à ses travaux et la générosité avec laquelle il a enrichi son médailler, décide qu'il lui en sera adressé une lettre de remerciements par M. le Président, et qu'il sera admis au nombre des Membres correspondants.

Elections. — Sont admis en qualité de Membres titulaires :

MM. le baron DE BELLOGUET, de la Charité-sur-Loire, présenté par MM. le baron Chaillou des Barres et Quantin ;

GAULTRY, conservateur des hypothèques à Sens, présenté par MM. Déy et Courtaut.

M. le Président annonce deux présentations de Membres titulaires.

MM. Cherest et Robineau-Desvoidy sont délégués pour assister au Congrès du Luxembourg.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. le Curé de

Saint-Père d'Auxerre, par laquelle il demande de la Société des renseignements sur la convenance et les moyens d'exécuter un tableau à fresque sur le fond de l'abside de l'église Saint-Père.

Cette affaire est renvoyée à une Commission composée de de MM. Boivin, Passepont, Cherest, Laureau et Quantin.

Communications. — M. Le Maistre adresse une Notice biographique sur M. Bourée, de Châtillon, correspondant de la Société.

M. Laureau lit la suite de ses Recherches sur les monnaies et les médailles émises dans le département. Cette partie s'applique aux monétaires mérovingiens.

M. Quantin donne lecture de la suite de ses *Recherches sur la ville d'Avallon au XVe siècle.*

M. Courtaut lit une Note de M. Lorin, architecte, sur une dépression des murs romains d'Auxerre du côté du sud, dans la partie qui longe la rue Sous-Murs. Il dépose également une autre Note du même membre sur des bains romains découverts rue des Lombards.

M. Bonneville dépose une Notice sur M. le chevalier Durand, faite par M. Chaudé. La Société décide qu'eu égard au double intérêt que présente ce travail, puisqu'il concerne un Auxerrois et qu'il a été écrit par un compatriote, ancien membre de la Société d'Emulation et qu'elle a reçu au nombre de ses membres correspondants, il sera inséré dans le Bulletin.

La séance est levée.

SÉANCE DU 7 MARS 1852.

PRÉSIDENCE DE M. LE BARON CHAILLOU DES BARRES.

M. le comte d'Ornano, préfet de l'Yonne, assiste à la séance.

L'un des Secrétaires dépose sur le bureau le 1er Bulletin de la Société nivernaise dont il est fait hommage par cette Compagnie, et les Bulletins de novembre et décembre 1851 des Comités historiques envoyés par M. le Ministre de l'Instruction publique.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Démissions. — M. Peltier, se trouvant, par ses fonctions, dans l'impossibilité d'assister aux séances de la Société, a adressé à M. le Président sa démission de Membre titulaire, en déclarant qu'il n'en continuera pas moins les observations météorologiques dont il s'était chargé.

M. Clavel adresse également sa démission de Membre titulaire.

Ces deux démissions sont acceptées.

Elections. — Sont admis à faire partie de la Société, en qualité de Membres titulaires :

MM. Dubois, président du tribunal civil d'Auxerre, présenté par MM. Challe et de Missery;

Léon Masson, docteur en médecine à Saint-Fargeau, présenté par MM. Déy et Courtaut.

La Société, voulant exprimer à M. Peltier combien elle apprécie ses services et son zèle, l'admet au nombre de ses Membres libres.

Présentations. — M. le Président annonce la présentation de deux Membres titulaires et d'un Membre correspondant.

Communications. — M. Courtaut, archiviste de la Société, rend compte de la situation des travaux d'appropriation de la seconde salle du musée. Il soumet en même temps à ce sujet une proposition motivée.

Il voudrait, pour que les travaux géologiques de la Société prissent un caractère d'utilité pratique, qu'elle établît une collection spéciale sous le nom de *Galerie industrielle.*

Cette galerie aurait, pour chaque commune du département, une place réservée où viendraient se placer successivement :

1° Des échantillons de toutes les matières premières, brutes, qui constituent la base minéralogique du sol;

2° Des échantillons, à divers degrés de confection ou de perfectionnement, des produits minéralogiques fabriqués avec ces éléments.

« Ainsi, dit-il, on trouverait, sous le nom de Treigny, des argiles et de la poterie; sous celui de Gigny, du minerai de fer, et sous celui d'Ancy-le-Franc, des fers fabriqués. Vassy figurerait dans cette galerie avec sa roche bitumineuse et son ciment romain; Pourrain avec ses ocres et sa roche ferrugineuse; Dixmont avec ses lignites; Pont-sur-Vanne avec sa tourbe, etc. »

Dans le cas où cette proposition serait admise en principe, M. Courtaut pense que la Société, qui ne dispose que de ressources restreintes, pourrait solliciter une subvention pour aider aux frais de premier établissement,

1° De la ville d'Auxerre qui profiterait surtout de cette utile collection, et qui, aux termes des statuts de la Société, en acquerrait la propriété inaliénable ;

2° Du département qui pourrait y placer, dans l'intérêt public, les échantillons types de sa carte géologique dont elle a confié la rédaction à M. Raulin, et qui se trouverait ainsi dispensé de faire les frais d'appropriation d'un autre local.

La Société, après avoir entendu plusieurs de ses Membres, approuve le projet de création d'une galerie industrielle sur les bases indiquées par M. Courtaut ; elle charge son Président de vouloir bien faire toutes les diligences propres à faciliter et à hâter la réalisation de ce projet.

M. Quantin donne lecture d'une Notice héraldique sur les armoiries des villes du département ; il rend compte ensuite de l'ouvrage de M. Roguet de Belloguet, sur les Origines dijonnaises.

M. Déy lit un fragment de son Histoire de la ville et du comté de Saint-Fargeau, relatif au commencement du XIXe siècle.

M. Mondot de la Gorce, rapporteur de la Commission chargée de vérifier les comptes du Trésorier pour l'année 1850, fait connaître que ces comptes, parfaitement exacts dans toutes leurs parties, présentent en résumé les résultats suivants :

Restant en caisse au 31 décembre 1850 . .	90 f.	43 c.
Recettes de 1850	1,512	»
Total. . .	1,602	43
Dépenses.	941	65
En caisse ou en portefeuille	660	78

La Société admet et arrête définitivement cette situation et exprime à M. Villiers, son trésorier, toute sa satisfaction.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.



NOTICE SUR M. BOURÉE,

MÉDECIN,

CONSERVATEUR DE LA BIBLIOTHÈQUE DE CHATILLON-SUR-SEINE, ET MEMBRE DE PLUSIEURS SOCIÉTÉS SAVANTES.

La ville de Châtillon vient de perdre son savant bibliothécaire; la Société des Sciences historiques de l'Yonne, l'un de ses plus honorables correspondants.

Jean-Baptiste-Honoré BOURÉE, né le 15 mai 1777, à Flavigny (Côte-d'Or), appartenait à l'une des plus anciennes familles de ce pays célèbre à plus d'une époque. Son père, M. Bourée de Poncey, était membre de la Cour des comptes de Dijon. Il comptait plusieurs hommes remarquables parmi ses ancêtres.

Porté vers l'étude de la médecine, ce fut à Montpellier, alors la première des facultés, qu'il passa, en l'an XII, sa thèse avec un brillant succès. Rentré dans sa famille, il fut nommé médecin du magnifique hôpital de Sainte-Reine, au bas des ruines de l'antique et valeureuse Alise.

Fixé, en 1808, par son mariage (1), à Châtillon-sur-Seine, il y est

(1) Il épousa M[lle] Jolly, fille d'un avocat du Roi au bailliage de la Montagne, où ses ancêtres avaient toujours occupé des charges honorables. Elle était alliée aux familles Bazile de Châtillon et Roze de Tonnerre.

placé de suite dans une position convenable à son haut mérite. Aussi ne quittera-t-il jamais cette ville, sa nouvelle patrie d'adoption. L'hospice, la prison, les épidémies, la vaccine, la salubrité publique sont confiées à sa pratique éclairée. Au moindre danger il est prêt. Quel zèle ! que de dévouement, lors du choléra de 1832 ! Est-il moins admirable dans la seconde invasion de ce fléau si redoutable ? Le voyez-vous à Laignes, au milieu de plus de deux cents malades, infatigable dans les secours qu'il organise, qu'il répand avec une juvénile ardeur ? Pourtant, il compte déjà soixante-douze années d'un travail assidu ; ses forces épuisées paralysent parfois les élans généreux d'un cœur qui le porte partout où il y a du bien à faire. Pour lui, comme cet empereur d'heureuse mémoire, une journée sans une bonne action est une journée perdue

Vous pouvez l'attester, pauvres de Châtillon. Si jamais M. Bourée eut une préférence, ne vous était-elle pas réservée ? Dans les soins qu'il vous prodigue, quelle discrétion ! quelle délicatesse ! que de bienfaits ! quelle activité généreuse ! Et, ce qui est bien plus efficace, ce qui est mille fois plus doux à l'âme, que de suavité dans les conseils ! quelles paroles douces et consolantes ! C'est un ami qui visite son ami, qui répand à grands flots les trésors de sa science, les effusions d'une âme chrétienne, et les ressources que lui ont acquises sa longue expérience. Il était l'homme de la charité évangélique, de cette charité vraiment fraternelle, de cette charité pour les malades qui est l'âme du christianisme. Demander un service à ce vénérable docteur, c'était l'obliger lui-même. *Transiit benefaciendo.* Il ne s'est jamais rappelé que les modestes services que, par une heureuse réciprocité, on a pu avoir la satisfaction de lui rendre. Tel était M. Bourée, comme médecin. Ses talents supérieurs le plaçaient à la tête de ses confrères ; sa modestie seule, cette modestie touchante et vraie qui n'appartient qu'à la conscience sûre d'elle-même, lui refusait une place méritée que nul ne lui contestait.

Mieux que personne, M. Bourée connaissait le prix du temps.

Travailler était un bonheur pour lui. Aussi, que n'a-t-il pas fait pendant sa longue et belle carrière? Il a donc beaucoup lu, beaucoup étudié : son érudition était immense. Histoire générale, histoire locale, littérature, archéologie, numismatique, antiquités, tout lui était familier. Le riche herbier qu'il a composé prouve ses connaissances en botanique. L'arrondissement de Châtillon y trouve presque toutes ses plantes. Un médailler non moins riche montre son goût, son discernement et ses lumières. Il avait aussi colligé foule d'objets antiques et curieux, réunis en partie dans les fouilles locales. Il possédait enfin un très-grand nombre d'autographes tous intéressants, tous précieux pour l'histoire.

Le pays lui doit encore davantage. M. Bourée a fait pour Châtillon ce que le P. Laire a fait pour Auxerre. Instruit comme lui, mais arrivé plus tard, il a dû avoir plus de peine. Réunissant les débris épars des bibliothèques monastiques, les arrachant aux greniers où les vers les rongeaient, aux caves où ils étaient dévorés par la pourriture, il a commencé cette bibliothèque, l'une des plus remarquables des villes de second ordre : c'était sa fille chérie. Il en suivait le développement avec l'intérêt le plus tendre, veillant à sa prospérité, profitant de toutes les circonstances, de toutes ses relations avec ses amis, avec les savants, avec l'Etat (1), pour ajouter aux trésors qu'il avait amassés avec tant d'amour. *Exegi monumentum* (2), aurait-il pu dire, s'il eût été moins modeste. La ville de Châtillon lui doit une éternelle reconnaissance pour le choix, pour l'ordre de ses livres, pour les richesses dont elle peut s'énorgueillir à juste titre, même auprès des étrangers. Des richesses! C'est bien le mot exact. Au luxe des livres se joint un véritable musée d'antiquités et d'histoire naturelle. Les

(1) Ses relations d'amitié avec le savant M. Nisard lui ont fa t avoir une large part aux distributions ministérielles.

(2) Horace.

environs d'Alise, presque son lieu de naissance; les sources de la Seine, les ruines de *Landunum*, tous les vieux châteaux du moyen-âge, les découvertes d'un temple d'Apollon à Essarois, tout était profit pour le savant admirateur de ces trouvailles curieuses; tout était profit pour sa bibliothèque de Châtillon, grâce à son goût, à son érudition qui embrassait tant d'objets divers, à son amour de la conservation des antiques.

Nommer Essarois, c'est dire à peu près ses derniers travaux, ses relations si affables, si pleines d'intérêt avec Mme Victorine de Chastenay. Que ne nous est-il donné de suivre, dans cette rapide esquisse, l'infatigable investigateur de cette *cave* étendue où sont découverts inopinément mille objets antiques, appartenant soit à la domination romaine, soit au paganisme? Là, fut un établissement religieux d'une haute importance. Rien ne le révélait, ni la tradition, ni les documents historiques. Les premières fouilles, dues à Mme de Chastenay, femme aussi zélée pour la science que désintéressée, remontent à 1845. Les plus fructueuses sont de 1848 et de 1849. Elles ont procuré foule de statues, de vases sacrés, d'autels, d'ex-voto, etc., précieux monuments qui embellissent le musée de Châtillon. Nous voudrions citer aussi les doctes observations de M. Bourée sur ces découvertes importantes, sur les superstitions et les pratiques mystérieuses en usage dans ces contrées gallo-celtiques. Elles sont terminées par sa pensée intime sur les chevaliers du Temple et les prétendues infamies qu'on leur reprochait (1). Mais, hâtons-nous, sans oublier toutefois la galerie de portraits des hommes qui avaient bien mérité du pays de la Montagne, à quelque titre que ce soit : ses recherches avaient été aussi laborieuses que savantes. Longtemps il avait espéré trouver celui de saint Robert, le fondateur de Molême, auparavant simple et modeste ermite de Colan, puis abbé de Saint-Michel de Tonnerre, malheureux de l'insoumission de ces cénobites.

(1) Plusieurs numéros du *Châtillonnais*, avril et août 1850.

Plusieurs ouvrages sont dus à la plume habile de M. Bourée. Il n'a édité que deux opuscules remarquables : l'un sur l'insalubrité des lieux de sépulture (1) ; l'autre est la reproduction et la traduction de l'*Evairemen de lai Peste*, poème bourguignon d'Aimé Piron (2). Les nombreuses Sociétés savantes dont il faisait partie, notamment celle des Antiquaires de France, et celle de Dijon, possèdent un grand nombre de Mémoires intéressants sur toute espèce de sujets de science, d'archéologie et d'histoire. Il laisse inédits : 1° un Mémoire sur le voyageur Bossu, illustre Châtillonnais, que couvrait déjà le voile de l'oubli ; 2° un Voyage archéologique dans les départements de Saône-et-Loire, de l'Ain et du Rhône ; 3° la traduction d'un ouvrage italien sur l'Agriculture ; 4° foule de Notes. Il n'était déjà plus, que M. Mignard, son ami, lisait à la Commission des Antiquités de Dijon un Mémoire sur la récente découverte d'objets gallo-romains près de Châtillon-sur-Seine. Cet ouvrage avait été terminé sur son lit de mort. Espérons que sa famille réunira et publiera tout ce qu'a produit cette plume savante et facile.

Nous pourrions encore voir M. Bourée, au sein du Conseil municipal, discutant et soutenant avec les édiles les intérêts de la ville. Il fut aussi l'un des fondateurs (3) éclairés du Comité d'Agriculture, qui le choisit successivement pour son secrétaire et son vice-président, et le nomma enfin son président honoraire. C'était acte de gratitude ; mais alors sa santé était détruite ; une affreuse maladie minait ses forces. Homme de science, il calculait avec précision, avec courage et résignation, le moment, l'affreux moment où il serait enlevé à sa famille, à ses amis, à ses travaux, à sa bibliothèque chérie ; le moment où il plairait à la Providence de l'appeler dans le sein de sa miséricorde. *Pretiosa in conspectu Domini mors sanctorum ejus.*

(1) Châtillon, 1832.

(2) Châtillon, mars 1832.

(3) 1831. — Voir un rapport imprimé en 1833, à Châtillon.

C'est que, si M. Bourée était savant et médecin profond, il était également versé dans la science de Dieu. Ferme dans sa croyance religieuse, il avait cette foi vive, inébranlable, incorruptible, cette foi apostolique qui se montre sans cesse dans les œuvres. Il édifiait la ville entière par sa sainteté. Quand la nature épuisée lui faisait défaut, quand se terminait cette longue et belle carrière, il est mort avec toute sa connaissance (1), après avoir reçu les derniers sacrements de l'Église, plein de foi, sans faiblesse, sans ostentation, dans les bras d'une épouse bien aimée, d'enfants et de petits-enfants nombreux, tous fiers d'un tel époux, d'un tel père. Aussi, pour cette famille, que de souvenirs consolants !

M. Bourée avait un sens juste, un esprit droit, élevé et méthodique, une âme aimante, une égalité parfaite de caractère qui ne s'est jamais démentie. Quoique penseur grave, il se faisait remarquer par une urbanité exquise, une hospitalité gracieuse, une communication facile, toujours affable, toujours pleine d'intérêt. Ne semblait-il pas apprendre encore, quand on avait tant de plaisir à écouter ses conversations savantes ? Il était si bon, si affectueux ! Aussi, loin de lui le moindre sentiment de haine ou de basse jalousie ! C'était la conséquence de ses principes religieux, principes sévères qui s'étendaient à ses convictions politiques. *Prisca fides patrum.* Mais, en même temps, nul plus que lui n'était indulgent et ne suivait les règles d'une douce tolérance. Appréciateur du vrai mérite, apprécié lui-même de tous ceux qui le connaissaient, il sut former foule de liaisons avec des savants, qui favorisaient son penchant au travail et à la science. La ville de Châtillon en recueille tout le bénéfice.

En 1845, il reçut la croix d'honneur, noble et douce récompense de ses travaux. Il appartenait à la Société des Antiquaires de France, à l'Académie de Dijon, à la Commission des Antiquités de la Côte-

(1) Le 4 janvier 1852. — Voir la Notice du *Châtillonnais*, en date du 8.

d'Or, à la Société académique de Mâcon, à la Société Éduenne, à celle de Langres, etc. Genève, même, avait réclamé son inscription au nombre des correspondants de son Académie. Plus tardive que les autres, mais aussi formée à une époque postérieure, la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne l'a reçu avec empressement dans son sein. C'était une acquisition précieuse. Déjà, M. Bourée était âgé; il ne lui a pas été possible de prendre part à ses travaux ; son vœu était pour une collaboration plus active. Il eût désiré assister fréquemment à ses séances. Les maladies et la mort ont paralysé ses intentions généreuses. Du moins, il lisait ses Mémoires avec un vif intérêt. Il avait pensé orner et enrichir sa bibliothèque et celle de la ville, en y déposant les Bulletins de la Société et l'Annuaire de l'Yonne.

Honneur soit donc rendu à l'homme modeste et savant dont le nom doit à jamais survivre dans le Châtillonnais, *ære perennius* (1) !

Puisse cette courte Notice donner dans notre pays une légère idée d'un homme qui sera toujours au-dessus des éloges dus à son mérite, à ses vastes connaissances, à son dévouement constant au bien public !

L. Le Maistre,

Membre de la Société des Sciences historiques
et de plusieurs autres Sociétés.

(1) Horace.



NOTICE SUR LES MUSICIENS

QUI ONT ILLUSTRÉ LE DÉPARTEMENT DE L'YONNE, DEPUIS LES PREMIERS SIÈCLES DE L'ÈRE CHRÉTIENNE JUSQU'A LA FIN DU XVIII[e].

§ III.

Musique religieuse. — Moyen-âge. — Sens.

La ville de Sens jouissait au moyen-âge et surtout vers le XIII[e] siècle, d'une très-grande réputation musicale. On vantait la science et l'habilité de ses artistes : et l'on citait en commun proverbe, *li chanteor de Sens*, comme on citait *li buveor d'Auçerre*. Quelle est l'origine de cette réputation sénonaise? Quelles furent ses causes? Etait-elle aussi méritée que généralement répandue?

Ces diverses questions ont vivement préoccupé l'abbé Lebeuf. En parcourant sa correspondance, encore inédite, avec l'abbé Fenel, on le voit, dans les premiers jours de décembre 1733, s'enquérir, si quelqu'écrivain sénonais n'a pas exercé sa plume sur les chanteurs vantés par le proverbe (1), Fenel répond négativement et hasarde quelques vagues indications. Sur quoi Lebeuf lui adresse une longue lettre,

(1) « Je vous prie... de me marquer... si ces mots, *li chanteor de Sens*, ont excité » la plume de quelque Sénonois pour en donner l'origine. » Lettre du 10 décembre 1733; premier volume de la collection manuscrite appartenant à M. Garcement de Fontaine.

une véritable dissertation qui est imprimée au Mercure de France de février 1734 (1).

D'après notre savant compatriote, la réputation musicale de Sens provient, à n'en pas douter, de ce que l'église métropolitaine de cette ville a, l'une des premières en France, admis et cultivé le déchant, c'est-à-dire l'harmonie comme on l'entendait au moyen-âge.

Mais, ce point fût-il établi, et l'abbé Lebeuf n'en donne qu'une preuve fort peu décisive, la difficulté subsisterait encore tout entière. Nous aurions à nous demander d'où vient que le déchant, ce germe barbare de la musique moderne, fleurit à Sens plus que nulle part ailleurs; quels hommes l'y ont importé, et quels autres l'y ont perfectionné.

Dans les premiers temps du moyen-âge, il est rare que tout progrès ne corresponde pas à des noms propres. Les efforts de la civilisation nouvelle, les lueurs qui brillent çà et là dans les belles-lettres, les signes de rénovation qui apparaissent dans les arts, sont l'œuvre de quelques esprits hors ligne : et s'il est vrai que le chant ait été cultivé avec tant de soin par les Sénonais, on doit trouver dans l'histoire de Sens la trace des artistes éminents qui ont fait naître ce mouvement musical, qui l'ont dirigé, qui ont joué là le grand rôle d'Héric et de Remy d'Auxerre.

Certains auteurs ont prétendu que Charlemagne, lui-même, avait pris soin de fonder à Sens l'enseignement du chant grégorien. Ils s'appuient tous sur un passage de Galvanée, dominicain du XIIIe siècle ; passage que Lebeuf rapporte sans y ajouter grande foi, et qui ne semble confirmé par aucun autre document (2). *Tres Scholas*, dit Galvanée de Charlemagne, *pro gregoriano officio addiscendo, ultrà montes instituit. Primam posuit Metis, secundam Senonis, tertiam Aurelianis.*

(1) L'original manuscrit se trouve dans la collection de M. de Fontaine. On remarque, vers la fin, quelques légères différences avec le texte du Mercure.

(2) Voir Mercure de France. Février, 1734. *Loco citato.*

Sans chercher à la réputation musicale de Sens une origine aussi lointaine, on peut sûrement la faire remonter au milieu du X[e] siècle. Car, saint Odon fut, à cette époque, abbé de Saint-Pierre-le-Vif, et Hieldemanne devint archevêque de Sens.

Nous avons déjà parlé de saint Odon comme l'un des élèves les plus distingués de Remy d'Auxerre et comme l'auteur d'un dialogue sur la musique. Il importe de donner ici des détails plus complets sur sa vie et sur ses œuvres qui sont, à beaucoup d'égards, fort dignes de notre attention.

Odon naquit dans le Maine (1), en 879 : année heureuse, s'écrie dom Mabillon (2) qu'il faut marquer de blanc ; « Albo nobis notandus » lapillo est annus octingintesimus septuagesimus nonus qui ei vitæ » principium dedit ! » Il était issu d'une noble famille, et son père mérita de compter parmi les familiers de ce Guillaume-le-Pieux, duc d'Aquitaine, qui fonda l'abbaye de Cluny. Ses premières années s'écoulèrent au milieu des grands du siècle Il fut élevé tour à tour dans la maison de Guillaume d'Aquitaine et dans celle de Foulques-le-Bon, comte d'Anjou. Son éducation fut ensuite confiée aux soins d'un pieux solitaire qui lui donna la première teinture des lettres et des sciences. Puis il revint à la cour de ses protecteurs s'exercer au métier des armes. Mais Dieu, dit encore dom Mabillon (3), le destinait à une milice plus sainte. Pendant une longue maladie, dont il fut atteint vers l'âge de 16 ans, ses parents firent vœu de le consacrer au culte de saint

(1) Les sources principales auxquelles nous avons puisé, pour la vie de saint Odon, sont : les Annales bénédictines de dom Mabillon, t. III, passim. — Les Acta sanct. ord, S. Benedicti, V[e] siècle, dans lesquels on trouve : 1° un éloge de saint Odon, par dom Mabillon, p. 124 et suiv.; 2° une vie de saint Odon, par le moine Jean, son disciple, p. 150 et suiv.; 3° une autre vie de saint Odon, par Nalgod, moine de Cluny au XII[e] siècle. — Dom Rivet, Hist littéraire, t. VI, p. 229 et suiv. — Dom Remy Ceillier, Hist. des Auteurs ecclés., t. XIX, p. 574 et suiv., etc., etc.

(2) Annales bénédictines, t. III, p. 330.

(3) Annales bénédictines. *Eodem.*

Martin ; et dès que la santé lui fut rendue, le jeune homme se fit un devoir de tenir les promesses de sa famille.

A vingt ans, il entra dans le clergé de Tours, comme chanoine de Saint-Martin. Sa réception fut l'objet d'une imposante cérémonie. Tous les grands et les bourgeois de la ville y assistèrent. Foulques d'Anjou s'y trouva, et pour témoigner à son protégé tout l'intérêt qu'il lui portait, il lui donna une maison voisine de l'église et une pension sur les revenus de l'abbaye.

Tant d'honneurs et de bontés devaient combler les souhaits d'Odon. Mais peut-être sa vocation cléricale n'était pas encore tout à-fait arrêtée. Il lisait trop Virgile, disent ses biographes, et Virgile a du danger pour un chanoine de vingt ans (1). Sa tête était embrâsée d'un vague désir d'apprendre et de connaître. Un beau jour, il quitta sa paisible résidence, pour se rendre à Paris ; et bientôt nous le retrouvons suivant les cours de Remy d'Auxerre, s'attachant à cet illustre maître, s'instruisant de ses leçons (2).

C'est là, sans aucun doute, qu'il étudia la musique, dont Remy faisait, on se le rappelle, une des branches principales de son enseigne-

(1) Jean, qui a connu saint Odon et qui s'intitule son disciple, raconte qu'il fallut un avertissement d'en haut pour détourner le jeune chanoine de sa lecture affectionnée. « Ostensum ei per visum vas quoddam, deforis quidem pulcherrimum, » intrà vero plenum serpentibus, a quibus se subitò circumvallari conspexit, nec » tamen morderi : et evigilans, serpentes, doctrinam poetarum, vas in quo latitabant, librum Virgilii, viam vero per quam incedebat valde sitiens, Christum, » intellexit. » Acta sanct. ord. S. Bened., Ve s., p. 154.

(2) « His diebus honestus juvenis succensus amore discendi, Parisium adiit primam sedis regiæ civitatem. Ibi Remigius Autissiodorensis, vir prædicabilis, et » thesauros scientiæ tunc temporis plures habens, moderandis et regendis studiis » insudabat. Florescebant sub eo studia, quæ obsolverant jam per tempus ; quia » tunc primum ex ejus magisterio nascerentur. Huic adhærens Oddo, hunc habuit » in liberalibus multo tempore præceptorem... » Nalgod, Vie de S. Odon ; — Acta sanct. ord. S. Bened. loco citato, p. 189.

ment (1). Il paraît même qu'il s'y adonna plus qu'à toute autre étude et que ses premières œuvres furent des œuvres musicales. En effet, on lit dans la chronique de Sigebert, sous la date de l'année 912, ces paroles singulières : *Berno abbas moriturus Odonem olim musicum constituit abbatem Cluniacensis monasterii* (2)... Le saint abbé de Cluny a donc débuté par être un grand artiste, *olim musicum* !

Quand Odon eut terminé ses travaux à Paris, il revint à l'abbaye de Saint-Martin, où bientôt on lui confia la direction des études et la dignité de préchantre. Il édifia tout le monde par la sainteté de sa vie. Déjà les habitudes du clergé de Tours ne lui paraissaient plus assez austères ; il étudiait avec prédilection la règle de saint Benoît et voulait se consacrer à la vie monastique, dans un lieu où elle fût sévèrement obéie.

C'était précisément l'époque où Bernon dirigeait à Gigny et à La Baume une nombreuse réunion de moines, qui devait bientôt former le noyau de la célèbre abbaye de Cluny. Odon connut leurs pieux exercices et leurs louables travaux. Pour la seconde fois, il quitta l'église de Tours, n'emportant que ses livres (3), et courut s'enfermer à La Baume, où on le chargea de l'éducation des novices. Il avait alors trente ans, ce qui correspond à l'année 909.

(1) « Odon étudia sous cet habile maître (Remy) la dialectique, la musique, et » tous les autres arts libéraux. Il donna, en particulier, tant d'application à la mu- » sique, qu'il passa depuis pour l'homme de son siècle qui en avait le plus de con- » naissance. » Dom Rivet, t. VI, p. 231. — Voyez aussi, dans la Vie de S. Odon, par le moine Jean : « Deinde apud Parisium dialectica musicaque a Remigio » doctissimo viro est instructus. » Act. S. *Loco citato*, p. 151.

(2) V. Chronique de Sigebert, p. 76. — Le même auteur, p. 73, désigne Odon par ces mots : *Odo musicus* ex clerico Turonensi monachus...

Robert de Saint-Marien a copié textuellement les paroles de Sigebert : voir sa Chronique, p. 70.

(3) « At ille sumptis secum *centum* voluminibus librorum, mox ad idem demi- » gravit monasterium... » V. Acta sanct. ord. S. Bened. *Loco citato*, p. 159.

Peut être fut-il encouragé dans son dessein par l'un de ses puissants protecteurs, par Guillaume d'Aquitaine. Ce dernier méditait depuis longtemps le projet de former, sous la direction de l'abbé Bernon, un grand établissement religieux : et l'acte par lequel il jeta les premiers fondements de l'abbaye de Cluny n'est que d'une année postérieur à la retraite d'Odon. Ce fut même Odon qui rédigea cet acte fameux en qualité de secrétaire.

Il n'était encore que lévite : en 914, il fut ordonné prêtre. En 927, Bernon, près de mourir, le désigna pour diriger l'abbaye naissante de Cluny et presqu'aussitôt, il en devint le premier comme l'un des plus célèbres abbés.

Sa réputation de savoir et de vertu se répandit dans toute la France. De tous côtés les abbayes le choisirent pour leur chef et le chargèrent d'établir dans leur sein la règle de saint Benoît. Il nous suffira de citer dans le nombre l'abbaye de Saint-Pierre-le-Vif près de Sens, dont il devint abbé, l'année 937 (1).

Les papes eux-mêmes, appréciateurs du grand mérite d'Odon, le firent venir plusieurs fois à Rome, pour conférer avec lui des affaires les plus difficiles de leur temps. Au retour de son troisième voyage, il tomba malade, sentit sa fin approcher, et profita du peu de force qui lui restait encore, pour aller mourir à Tours, près du tombeau de saint Martin. Il y rendit le dernier soupir le 18 novembre 942 (2), en achevant un hymne qu'il venait de composer à l'honneur de son patron (3).

(1) Robert de Saint-Marien énonce ce fait dans les termes suivants : « Post hæc, » Samsone abbate mortuo, sanctus Odo Cluniaci primus abbas S. Petri cœnobium » suscepit regendum... » — Voyez, sur le même point, D. Victor Cottron, Hist. de Saint-Pierre-le-Vif, Ms, p. 398. Bibl. d'Auxerre.

(2) Cette date est controversée ; nous l'avons adoptée cependant comme la plus probable, d'après Mabillon, D. Rivet, etc

(3) Cet hymne a été publié dans les Annales bénédictines, t. III ; appendice, p. 712.

Sans énumérer ici tous les ouvrages d'Odon, nous nous contenterons d'indiquer ceux qui ont trait à la musique.

Le plus important et le plus connu est celui que nous avons cité précédemment et qui a pour titre : *Dialogus de musicâ* (1) ou *musica Enchiridion*. On en retrouve des copies manuscrites dans toutes les grandes bibliothèques de l'Europe, à Paris, au Vatican, à Ratisbonne, à Vienne, au musée britannique (2). Le nombre des exemplaires qui sont venus jusqu'à nous et l'examen de l'ouvrage en lui-même démontrent évidemment qu'il a servi de manuel pratique dans les écoles du Xe siècle et qu'il y a été répandu à profusion (3).

Gerbert l'a jugé digne de prendre place dans sa grande collection des écrivains ecclésiastiques qui ont écrit sur la musique, t. I, p. 252 et suiv.

Quelques auteurs l'ont attribué au célèbre Gui d'Arezzo, le prétendu inventeur de la gamme ; cela seul suffirait à son éloge. Mais Gui d'Arezzo lui-même, écrivant à un moine de Pompose, nommé Michel, et lui exposant quelques doctrines musicales, renvoie pour plus de détails à l'Enchiridion de saint Odon. « Qui autem curiosus fuerit, » libellum nostrum cui nomen micrologus est, quærat. *Librum quoque* » *Enchiridion quem reverendissimus Oddo abbas luculentissime compo-* » *suit* (4). »

(1) Dans un manuscrit du Vatican, fonds de la reine Christine, n° 72, au-dessus du titre : *Dialogus de musicâ a domino Odone compositus*, on lit ces mots : *Titulus ab ipso auctore non est oppositus ad vitandam arrogantiam*, *sed a discipulis postea titulatus est*. (Voir Revue de Musique religieuse, 1847, p. 196, article de M. Danjou.)

(2) V. Fétis, Biograph. univ. des Musiciens ; V. Odon, t. VII, p. 74.

(3) « Il existe peu de Traités sur la musique aussi populaires que le dialogue » composé par Odon de Cluny, au commencement du Xe siècle. Ce petit ouvrage » était, pendant tout le moyen-âge, le Manuel élémentaire de la science musicale. » C'est, en effet, un écrit d'une grande clarté... » Revue de la Musique religieuse, 1847, p. 361, article de M. Danjou.

(4) Collection de l'abbé Gerbert. Script. eccl. de musicâ, t. II, p. 50.

On remarque aussi dans la collection de l'abbé Gerbert quatre fragments publiés sous le nom de saint Odon, lesquels sont intitulés : 1° Præmium Tonarii ; 2° Regulæ de rhytmimachiâ ; 3° Regulæ super abacum ; 4° Quomodo organistrum construatur.

De ces fragments, le troisième n'est véritablement pas d'Odon. Il se compose de recherches purement mathématiques, étrangères aux études favorites de celui-ci, et figure à la bibliothèque nationale, dans un manuscrit, sous le nom de Gerbert le scolastique (1). Mais je ne sais aucun motif d'enlever le mérite des trois autres à saint Odon.

Son talent musical ne brillait pas seulement dans la théorie. Sigebert raconte qu'il composa d'une façon remarquable plusieurs offices en l'honneur des saints. On sait aussi par ses biographes qu'il fit douze antiennes à l'honneur de saint Martin et plusieurs hymnes, dont trois en l'honneur du même saint. Ce qui nous reste de ces dernières œuvres n'a rien de remarquable quant au style ; mais la grande réputation dont elles ont joui longtemps (2) semble indiquer qu'elles se relevaient par le mérite de la composition musicale. Le moine Jean, disciple d'Odon, qui les a chantées bien souvent, dit qu'on ne saurait trouver de plus douce harmonie : *nihil in symphoniæ modulationibus dulcius posse videatur* (3). Telle est aussi l'opinion de Trithême : *hymnos etiam et varios cantus in honore sanctorum dulci et regulari melodiâ composuit* (4).

Ainsi les leçons de Remy d'Auxerre ont été fructueuses, et saint Odon a largement gagné cette épithète de musicien qu'il conquit dès

(1) Bibliothèque nat. A, n° 7189.

(2) Nalgod et saint Udalric, écrivains du XII° siècle, témoignent qu'on les chantait alors dans presque toutes les églises. Le moine Jean, biographe de saint Odon et son contemporain, dit même qu'elles étaient connues en Italie. — *Hactenus retinentur Beneventi.*

(3) Vie de saint Odon, dans les Acta sanctorum. *Loco citato,* p. 154.

(4) Trithême, de Script. eccles., p. 126. Cet auteur semble faire grand cas du talent musical de saint Odon. *Hic erat insignis musicus,* dit-il.

sa jeunesse et qui le suivit plus tard au milieu de ses dignités abbatiales et de sa ferveur religieuse.

Reste à savoir quelle influence artistique il a exercée sur le Sénonais en général et en particulier sur le monastère de Saint-Pierre-le-Vif. Nul doute que cette influence ait été considérable. Il mit en vigueur dans ce monastère la règle de saint Benoît, dont il était sévère observateur. Or, cette règle prescrivait la célébration de deux messes solennelles par jour, sans compter ce qui avait lieu les jours de fête (1). Quand les moines se retiraient dans l'église pour se livrer à la méditation, les enfants devaient s'occuper de l'étude du chant. C'était aussi au chant des psaumes que s'opéraient tous les travaux manuels des Bénédictins, et le moine Jean raconte, à ce propos, que les premiers religieux de Cluny chantaient jusqu'à cent trente-huit psaumes du du matin au soir (2). Il considère comme un tort de son époque d'en avoir diminué le nombre. De combien ?.., de quatorze ! Restent encore cent vingt-quatre psaumes par jour ! — On avouera qu'il y avait, dans de telles habitudes, des éléments féconds d'études et de progrès musicaux : qu'on se figure maintenant les ouvrages d'Odon, et entre autres son traité pratique, son dialogue *de musicâ,* pénétrant avec la règle de saint Benoît, dans les abbayes qu'il dirigeait : qu'on ajoute à cela l'exemple donné de si haut par un homme dont les premiers débuts furent des œuvres musicales et qui mourut en composant un hymne ! On comprendra sans

(1) V. le résumé des règles de l'Ordre de Saint-Benoît, mises en vigueur par l'abbé Bernon et saint Odon. Acta sanct. ord. S. Bened., p. 130 et suiv. — Voyez aussi dans le Spicilegium de Dachery, t. IV. Antiquiores consuetudines Cluniacensis monasterii.

(2) « Etenim in quotidianis diebus, inter diei noctisque cursus, CXXXVIII canebant psalmos : ex quibus XIV nos ducesimus propter pusillanimorum animos, » exceptis peculiaribus orationibus quas nostri frequentant fratres, quæ videlicet » modum psalterii videntur excedere... » Vie de saint Odon, par le moine Jean. Acta sanctor. eodem, p. 162.

peine, que partout où il marqua sa trace, la musique aie dû nécessairement fleurir (1).

A peine saint Odon était-il mort que le siége archiépiscopal de Sens fut occupé par un prélat célèbre que nous devons compter parmi les illustrations musicales du département. Hieldemanne avait commencé par être simple moine à Saint-Denis. Son mérite et sa réputation le firent élever tout à coup à l'une des plus hautes dignités de l'église gallicane. Il succéda à Gerland, le 12 novembre 954, et se montra digne de son savant prédécesseur.

Trithème, qui parle de lui avec éloges, assure qu'il laissa de nombreux écrits. Cependant il n'en cite que deux en particulier, et dans ces deux, un traité sur la musique qu'il qualifie en ces mots : *pulchrum libellum* (2) ! — Hieldemanne mourut le 5 août 959.

Au commencement du Xe siècle, on vit se développer à Saint-Pierre-le-Vif les germes féconds qu'y avait déposés son illustre réformateur. L'abbé Raynard institua dans ce monastère des écoles fameuses où lui-même se chargeait d'enseigner les sciences libérales, et de ces écoles, sortit le moine Odoran (3), personnage singulier, à la fois chroniqueur, sculpteur et musicien !

(1) Sans parler des études musicales en particulier, l'Histoire littéraire s'exprime ainsi sur l'état des sciences dans le Sénonais, vers le milieu du Xe siècle : « Les » études étaient florissantes dans quelques monastères du même diocèse, *surtout à* » *Saint-Pierre-le-Vif, l'une des premières abbayes où passa la réforme de saint* » *Odon.* » T. VI, p. 34.

(2) Voir dom Rivet, Hist. littéraire, t. VI, p. 33 et 330.

(3) « Anno Domini MIV... his diebus ex cœnobio Sancti-Petri-Vivi Senonensis » Rainardus abbas idem monasterium ab imo renovavit et claustrum monasterii cum » domibus ad se pertinentibus ex toto reædificavit et monachos regulari tramite » instruens liberalibus disciplinis edocuit : ex quibus fuit quidam Odorannus monachus ingenio subtili, cujus arte et ingenio et industria eidem loco plurima » bona pervenerunt. » — Ex chr. W. Godelli. — Dom Bouquet, t. X, p. 261.

Odoran naquit en 985 (1) : on ignore le lieu de sa naissance. C'était un de ces hommes comme le moyen-âge en a tant fourni, aussi laborieux qu'intelligents, dirigeant l'activité de leur esprit vers une foule de sujets divers, et se mêlant un peu de toutes choses. Dès l'année 1023, il s'était rendu célèbre par des œuvres d'un caractère bien opposé, car il avait écrit sur les questions les plus ardues de la théologie et il avait sculpté la croix et le puits du monastère de Saint-Pierre-le-Vif (2). Son savoir, ses talents, sa réputation excitèrent de vives jalousies. De faux frères, dénaturant le sens de ses écrits, le traitèrent comme un hérétique, et ce fut à grand peine qu'il évita, par la fuite, une mort imminente.

Saint-Denis lui servit de refuge. Il put s'y occuper tout à l'aise de réfuter ses détracteurs et de confondre ses ennemis. Dans ce but, il écrivit une lettre fort curieuse, qu'il adressa entre autres à l'archidiacre de l'église de Sens et où il raconte incidemment quelles étaient ses occupations habituelles. « Si cum gyrovagis diversorum cellas invadens, » gulæ illecebris et propriis voluptatibus inservirem, aut, ceu bubulcus, » durissimo vomere glebas vallium, gelu urente et æstu, verterem ; » fortassis nemo invideret, nemo detraheret. Quia vero *cœnobio residens, subtilium rerum quæ sunt, et quæ immutabilem dei sententiam sortiuntur, investigare diligenter veritatem cupio* ; maledicta et opprobria ab æmulis sustineo (3). »

(1) On lit, en effet, dans le manuscrit du Vatican, f° 4, ces mots : « Convalescens » aliquantulum a diutino et gravissimo pedum incommodo Odoramnus, *incarnationis Dominice anno MXLV, etatis vero sue fere LX,* ne forte invidorum astu presentia opuscula deperirent, ea in uno corpore collegit... »

(2) « MXXIII. Odorannus monachus postquam crucifixum et puteum monasterii » fecit, peccatis suis promerentibus, insidias a falsis fratribus perpessus, Deo propitio, vix mortem evasit. Qui apud S. Dionysium aliquantisper commoratus cum » maximo honore propriis sedibus est redditus... » Tiré de la Chronique même d'Odoran. — Dom Bouquet, t. X, p. 166. Recueil des Historiens de France.

(3) V. Annales bénédictines, t. IV, p. 285.

L'exil d'Odoran ne fut pas de longue durée. Au bout d'un court espace de temps, il fut réintégré avec honneur dans le monastère de Saint-Pierre-le-Vif. C'est là qu'en 1028 (1) le roi Robert cédant aux prières de la reine Constance, le chargea de construire et de ciseler une châsse magnifique, destinée aux reliques de saint Savinien. Odoran lui-même nous a raconté les détails de cette entreprise (2), et les écrivains du moyen-âge sont tous d'accord pour en célébrer le résultat. C'était, dit l'un d'eux, *la plus riche œvre et la plus souttille que nul seult propenser* (3).

Odoran, dans sa vieillesse, rédigea la chronique célèbre qui porte son nom, et qui a été reproduite dans plusieurs collections importantes. Enfin il s'adonna aux études musicales, écrivit plusieurs opuscules sur ce sujet et composa divers morceaux qui sont venus jusqu'à nous.

Ces dernières productions se trouvent rassemblées dans un manuscrit du Vatican, qui fait partie du fonds de la reine de Suède (n° 577) et qui a été publié incomplétement par le cardinal Maï, dans son *Spicilegium Romanum* (t. IX).

On y remarque d'abord un opuscule intitulé : *ab Robertum monachum* (4) *de tonis musice*. Il commence par ces mots : *dimidie parti anime sue, fratri et consacerdoti Rotberto, peccatis maximis obvolutus, frater Odoramnus quicquid amico amicus*... Odoran parle ensuite de ceux qui étudient la philosophie et la sophistique, *axiomata filosophorum, stoiacarumque sophismatum cavillationes*; puis il ajoute en

(1) Telle est du moins la date que semble adopter dom Mabillon. Annales bénédictines, t. IV, p. 346. — La translation des reliques, après achèvement complet de la châsse, eut lieu en 1030.

(2) V. ce récit. Dom Bouquet, t. X, p. 166 et suiv.

(3) Dom Bouquet, t. X, p. 280.

(4) Ce Robert est probablement le même que celui dont il est question un peu plus bas.

s'adressant à son ami : *sed quod his melius estimas recte modulandi noticiam a me tibi demonstrari postulas*, et il lui explique les tons du monochorde, le caractère des modes réguliers, les différentes manières de noter un morceau, etc., etc.

Le premier opuscule est suivi d'hymnes et de prières notées, en nombre assez considérable, car elles occupent dix feuillets, du 60e au 70e.

Au folio 72, commence un opuscule nouveau intitulé : *de divisione monochordi, ad monachos S. Germani Autissiodorensis qui apud sanctum Leodegarium morabantur*. Le début de l'ouvrage indique dans quelles circonstances et pourquoi il a été composé. Voici ce curieux passage : « Perfecto caritatis vinculo sibi connexis fratribus, in monasterio » Sancti-Leodegarii (1) obædientie pede magistram regulam sequenti- » bus, Valcherio atque Rotberto, misericordia Dei indigens, frater Odo- » ramnus, quicquid sibi arduam et pene difficillimam rem quam a » me extorqueri vultis nequaquam ad presens climare presumererer, » nisi fisus de Dei auxilio vestris orationibus ad id quod petitis me » extendi sperarem : præsertim cum intra fluvium Ararim in castello » qui Malliacum dicitur cum Gilduino archiepiscopo, quem ad eru- » diendum suscepi, maneam, et liberalium artium libris et instru- » mentis caream. »

En continuant l'examen du manuscrit, on trouve au fo 91, un office de saint Savinien et de saint Potentien noté, et au fo 97 un recueil de prières dont quelques-unes sont aussi notées (2).

(1) Saint-Léger, de Champeaux, dans la Côte-d'Or.

(2) Ces prières ne sont peut-être pas d'Odoran ; car elles semblent avoir été ajoutées après coup à l'ouvrage primitif. Celui-ci se termine au fo 96 du manuscrit dans lequel on lit cette rubrique : *Finis hujusce operis et ammonitio lectoris*, puis ces mots : « Auctore et gubernatore Deo, hunc, licet vigente ingenio, tamen jam » caligante oculo et frigente articulo, librum Odoramnus pene sexagenarius exa- » ravit monachus. Vos qui legitis orate pro eo. » Une mention placée au bas du fo suivant, indique que le manuscrit provient de Saint-Pierre-le-Vif.

Cette énumération suffit pour indiquer l'importance de l'œuvre musicale d'Odoran. Bien peu d'artistes, antérieurement au XII[e] siècle, ont laissé d'aussi nombreuses productions. Quant à leur mérite, il est évident qu'il fut très-goûté par les contemporains. Les moines de Champeaux s'adressent à Odoran comme à un maître, et ce Robert lui-même, qui préférait les études musicales à toutes autres, cherche dans les leçons de son ami les lumières qui lui manquent encore (1).

Devons-nous, après Odoran, citer, parmi les musiciens qui ont illustré l'église de Sens, le fameux Abailard? On sait que cet homme célèbre composa des chansons populaires et des morceaux religieux, notamment des séquences, qui méritent un des premiers rangs dans les œuvres musicales du XII[e] siècle. On sait aussi qu'avant d'épouser Héloïse il avait été chanoine. Mais de quelle église avait-il été chanoine? Quelques auteurs mentionnent l'église Notre-Dame de Paris sans pouvoir en donner de preuves certaines (2) : la plupart hésitent. Or, on lit dans Geoffroy de Courlon, qui écrivait au siècle suivant, et qui a pu recueillir sur Abailard des traditions encore fraîches :

« Anno Domini M° C° XL° (3), magister Petrus Abaulard, cano-
» nicus primò maioris ecclesie Senonensis obiit; qui monasteria sancti-
» monalium fundavit, specialiter abbatiam de Paraclito, in quo
» sepelitur cum uxore. Suum epitaphium tale est : hic (4) soli patuit
» scibile quidquid erat, Canonicus fuit et post uxoratus (5). »

(1) J'espérais profiter de quelques jours passés à Rome, pour copier et au besoin calquer la musique du manuscrit d'Odoran. Mais la Bibliothèque Vaticane était fermée à raison des vacances et de réparations importantes. Il m'a été impossible d'accomplir la tâche que je m'étais proposée, malgré l'appui de la légation française et la bienveillante intercession du cardinal Angelo Maï, lui-même.

(2) Hist. littéraire, t. XII, p. 91.

(3) Cette date est erronée. Il faudrait lire XLII°.

(4) Il faut lire évidemment : *Huic soli patuit...*

(5) M[s] de la Bibl. de Sens, f° 129 v°, colonne 1.

S'il faut en croire ce passage, Abailard aurait été chanoine de Sens. C'est là peut-être qu'il a contracté le goût ardent pour la musique qui perce si souvent dans ses œuvres (1). C'est là peut-être qu'il devint un habile chanteur, et qu'il apprit à composer les mélodies gracieuses dont Héloïse était si charmée. « Duo autem, fateor, dit elle » dans ses lettres, tibi specialiter inerant quibus fæminarum qua- » rumlibet animos statim allicere poteras, dictandi videlicet et can- » tandi gratia.... amatorio metro vel rythmo composita reliquisti » carmina quæ præ nimia suavitate tam dictaminis quam cantus » sæpius frequentata tuum in ore nomen incessanter tenebant (2). »

Ainsi nous arrivons par une chaîne non interrompue aux premières années du XIII[e] siècle, époque à laquelle appartient, selon nous, le manuscrit fameux connu vulgairement sous le nom de Messe des Fous ou de Messe de l'Ane. Cette œuvre singulière, ce monument précieux de l'art au moyen-âge a soulevé tant de controverses qu'il nécessite une étude spéciale et approfondie. Nous nous en occuperons longuement dans un prochain travail sur *la fête des Innocents et des Fous*. Qu'il nous suffise ici de dire qu'une tradition constante l'attribue à Pierre de Corbeil, archevêque de Sens, mort en 1222, et que l'opinion contraire soutenue dans ces derniers temps, par des écrivains fort distingués, ne repose sur aucun document précis, sur aucune considération sérieuse.

(1) Voyez entr'autres dans le premier livre de sa Théologie chrétienne, imprimée dans le Thesaurus anecdot. de dom Martène, t. V, p. 1179 et suiv., un éloge de la musique qui commence par ces mots : « Nihil quippe est quod ita objectet et nimiâ » suavitate sui alliciat animos sicut melodia... »

(2) Mathoud, dans son Catalogue des archevêques sénonais, p. 117, après avoir donné quelques détails sur Abailard, ajoute : « Isthæc forsan prolixiora pro insti- » tuto nostro, lector, ignosce in gratiam viri de litteris meritissimi : quin nec toti » aberravimus à scopo quibus Senonensis ecclesiæ decora commendantur, si verum » sit quod vetus chronicon Vivianum annotavit Abælardum ejusdem primatialis » ecclesiæ canonicum fuisse. » Voyez aussi dom Viole, Hist. m[s] de Saint-Pierre-le-Vif, p. 599.

Quant au mérite musical de cette œuvre, il est incontestable. C'est dans le manuscrit de Sens qu'ont été puisés la plupart des *Chants de la Sainte-Chapelle*, édités par M. Félix Clément et exécutés lors de l'installation de la magistrature en 1849. On y trouve d'autres morceaux plus remarquables encore que ceux qui figurent dans l'opuscule de M. Clément : par exemple, une invocation à la Trinité et un Sanctus vraiment magnifiques! Nous aurons à les étudier sous le rapport de la mélodie, du rythme et de la tonalité, et nous montrerons qu'à tous ces points de vue, ils méritent de fixer l'attention des musicologues. Allons plus loin : dans tous les recueils de chants, appartenant aux XIIe, XIIIe et XIVe siècles, il n'en est pas un seul qui frappe l'esprit de plus d'étonnement, et donne une plus haute idée de l'art à cette époque.

On attribue, en outre, à Pierre de Corbeil, un office de l'Assomption dont il aurait composé le chant. Nous n'avons pu jusqu'ici en découvrir le moindre vestige. Cependant il existait encore à la fin du XVIIe siècle ; car on lit dans les notes de M. Maçon, chanoine sénonais, qui vivait dans ce temps : « C'est de lui (Pierre de Corbeil) que *nous possédons* » l'office admirable de l'Assomption de Notre-Dame. »

Et maintenant, faut-il s'étonner de la réputation artistique dont a joui Sens au moyen-âge? Nous l'avons vu naître à Saint-Pierre-le-Vif sous la direction abbatiale de saint Odon. Elle a grandi rapidement, grâce à l'épiscopat d'Hieldemanne, aux travaux d'Odoran, à la popularité d'Abailard. Pierre de Corbeil a couronné l'œuvre de ses prédécesseurs (1).

(1) Un des monuments qui attestent le mieux avec quel soin et quelle supériorité le chant ecclésiastique fut cultivé au XIIIe siècle dans le diocèse de Sens, est un Prosaire de cette époque ayant appartenu à l'abbaye de Sainte-Colombe et déposé maintenant à la Bibliothèque de Sens.

Nous sommes grandement étonné de ne pas trouver ce manuscrit curieux signalé par M. Nisard dans son rapport, à M. le Ministre de l'Intérieur, sur la Bibliothèque sénonaise. (V. Archives des missions scientifiques. Avril 1851.) Nous en ferons l'objet d'une étude spéciale.

§ IV.

Musique religieuse. — Temps modernes. — Sens.

La musique religieuse suivit à Sens la même progression que dans l'Auxerrois. Après avoir fleuri, dès le commencement du moyen-âge, et brillé d'un éclat surprenant, elle ne tarda pas à se corrompre, de telle façon qu'au XVIe siècle, les chants d'église étaient complètement altérés. Ils ne conservaient plus ni la pureté grégorienne ni l'élégance des vieux compositeurs gallicans. On peut juger de cette décadence par l'examen du premier livre de chants, imprimé à Sens en 1530, et qui contenait seulement le psautier, le commun des saints et quelques hymnes.

Une réforme générale était devenue nécessaire. Déjà en 1518, Nicolas Dupuits (1) avait été chargé de revoir le bréviaire. On confia la tâche beaucoup plus difficile de refondre et de corriger l'antiphonier à Jean Cousin, alors chanoine de Saint-Jean (2). C'était probablement un membre de cette famille des Cousin, qui fournit tant d'artistes au Sénonais et qui donna à la France le fameux Jean Cousin. Celui qui nous occupe, quoique fort jeune encore, était très-versé dans la science du chant ecclésiastique. Il s'acquitta de sa tâche avec une habileté fort vantée par ses contemporains, et mérita de voir son nom, inscrit en tête de l'antiphonier, publié sous le cardinal de Bourbon, en 1552, avec cette épigraphe :

(1) Ce Nicolas Dupuits (de Puteo) était devenu chanoine de l'église cathédrale de Sens, en 1518. — Voir aux Archives de l'Yonne, fonds du chapitre de Sens, *Suite chronologique des dignités, archidiacres et chanoines de l'église de Sens*, Manuscrit du doyen Fenel.

(2) Voir *eodem*.

En vobis Senonum mystæ, quod pluribus olim
Fœdatum mendis, cultius exit opus.
Sic modo de Christo sacrorum oracula vatum
Et fides resonant mystica sacra magis,
Gratia Cusine, quo castigante, repulsus
A littera et modulis nunc procul error abest.

Jean Cousin devint chanoine de l'église métropolitaine et mourut le 26 février 1572.

Après lui, la liturgie sénonaise subit de nombreux remaniements. Dès 1575, le missel fut revu et corrigé à nouveau par Daniel d'Auge, prieur curé de Villeneuve-l'Archevêque, et l'un des savants liturgistes de l'époque (1).

Au siècle suivant, la musique religieuse semble avoir été cultivée avec une grande ardeur dans la métropole sénonaise. Les décisions capitulaires mentionnent à chaque pas des messes ou des *Te Deum* en musique, et rien n'égale la sollicitude du chapitre pour les enfants de chœur. On leur permet de porter des petits bonnets pendant l'office (2); on décide que durant l'hiver, on placera des planches sous leurs pieds (3); bientôt on remplace les planches par une natte (4). En 1560, on augmente leur nombre et on le porte de six à huit; on envoie les plus distingués se perfectionner à Paris, etc., etc.

Cependant, aucun nom d'artiste célèbre, se rattachant à cette période, n'est venu jusqu'à nous. Nous ne citerons que pour la singularité du fait, un frère Jean de Saint-Samson, aveugle dès sa nais-

(1) Voir, sur ce Daniel d'Auge, un article de M. Tarbé, relatif à Villeneuve-l'Archevêque, contenu dans ses *Recherches historiques sur la ville de Sens et ses environs*.

(2) Décision capitulaire du 21 janvier 1616. — Table manuscrite dressée par le doyen Fenel; voir aux Archives de l'Yonne.

(3) Décision capitulaire du 14 décembre 1607. *Eodem*.

(4) Décision capitulaire du 30 décembre 1621. *Eodem*.

sance, et néanmoins organiste remarquable (1); et une femme Cécile Chaumette, qui remplissait les fonctions d'organiste à la cathédrale en 1664 (2).

Vers les dernières années du XVIIe siècle, un brusque et notable changement s'opéra dans l'église de Sens. Elle proscrivit la musique avec autant d'ardeur qu'elle en avait mis à la cultiver jusque-là, pour revenir au plain-chant dans toute sa simplicité. Une décision capitulaire du 23 octobre 1675 porte que les enfants de chœur et les chantres devront célébrer l'office divin *ritu antiquo, sine musica*; et la raison qu'on en donne, est que la sainte église de Sens a horreur des nouveautés; *sancta mater ecclesia Senonensis nescit novitates!* On poussa le rigorisme jusqu'à proscrire le serpent, instrument peu musical, et qui, par son origine auxerroise, eût dû trouver grâce devant nos voisins (3).

Mais à peine le chapitre sénonais venait-il de proclamer sa fidélité inviolable aux vieilles traditions, qu'une ère nouvelle commença pour la France religieuse. Un mouvement extraordinaire agitait les esprits. On ne parlait plus de réformes aussi radicales que celles importées jadis par le protestantisme; et cependant, les hommes les plus éminents du clergé, entraînés dans une véritable rébellion contre le saint Siége, se rattachaient en foule aux doctrines condamnées de Jansénius. Sous leur inspiration, la liturgie gallicane subit de profondes altérations. Les bréviaires furent refondus, les antiphoniers durent eux-mêmes suivre le torrent du jour, et parmi les églises les plus empressées

(1) On lit dans la correspondance, échangée entre l'abbé Lebeuf et l'abbé Fenel (collection inédite appartenant à M. Garcement de Fontaine), au dos d'une lettre de Fenel, à la date du 12 juillet 1742, cette note de la main de Lebeuf : « Frère Jean » de Saint-Samson, carme déchaussé lay, né à Sens. Son nom était Dumoulin. Mort » en 1637. Fut aveugle dès le berceau, fut bon organiste, de famille noble. *Ex ejus* » *vita in 4° per Donatianum a S. Nicolao.* »

(2) Voir à la table des décisions capitulaires déjà citée. V°. Orgues.

(3) Voir Traité théorique et pratique du plain-chant, par l'abbé Poisson, p. 22.

à consacrer les nouveautés, paraît l'église de Sens, celle-là même qui se vantait naguère de les avoir en horreur.

Il ne nous appartient pas de raconter ici dans tous ses détails cette phase importante de notre histoire ecclésiastique (1). Nous constaterons seulement son influence et ses résultats sur la musique religieuse dans le département, avec d'autant plus de soin que nous y trouverons l'occasion de mettre en lumière deux hommes, dont la gloire appartient à notre pays, c'est-à-dire, l'abbé Lebeuf, dont nous avons déjà tant parlé, et son digne émule Léonard Poisson.

C'est en 1702 que parut à Sens le nouveau bréviaire, où déjà perçaient les opinions et les doctrines de Port-Royal. On avait confié sa rédaction à Jean Burluguay, savant chanoine, homme d'une haute vertu et d'une science profonde, mais qui n'avait jamais signé le formulaire, et s'était fait condamner par l'officialité de Paris, alors qu'il occupait une modeste cure de ce diocèse (2); devenu chanoine à Sens, il avait été accusé de complicité avec M. Boileau, doyen du chapitre, qui avait coupé en cachette le feuillet du livre des serments, où étaient écrits ces mots, pour être prononcés par tous les bénéficiers à leur réception : *Item juro quod non sequor, neque sequar damnatum a sanctissimis patribus Jansenii dogma* (3).

Après avoir travaillé seul et pendant plusieurs années au grand ouvrage dont on l'avait chargé, Jean Burluguay fut aidé dans sa tâche, et peut-être un peu surveillé, par les membres les plus distingués du clergé sénonais ; entr'autres par M. Taffoureau doyen, par M. Fenel, alors simple chanoine (4), par M. Delon, curé de la Made-

(1) Voir, à cet égard, les institutions liturgiques de dom Gueranger.

(2) Voir l'article qui le concerne dans la liste des chanoines, de l'abbé Fenel. — Archives de l'Yonne, — déjà cité.

(3) J'emprunte ce détail bizarre à une note manuscrite de M. Maçon, chanoine de Sens. — Voir ses papiers aux Archives de l'Yonne.

(4) Ne pas confondre M. Fenel dont il est ici question, et qui devint plus tard

leinc (1), et par S. Besnault, curé de Saint-Maurice de Sens, qui composa une foule d'hymnes nouvelles, dont l'abbé Lebeuf semble faire le plus grand cas (2).

Entre les mains de ces hommes éminents, le bréviaire fut promptement achevé. Quelques esprits orthodoxes protestèrent en vain contre les innovations qui s'y étaient glissées de toutes parts, bien que timidement. Ils demandèrent ce qu'était devenue la célèbre maxime :

doyen, avec M. Fenel, son neveu, qui fut aussi chanoine de Sens et membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. La correspondance inédite de l'abbé Lebeuf, appartenant à M. de Fontaine, et dont nous donnerons ci-dessous de nombreux extraits, est adressée d'abord à M. Fenel le doyen, puis à son neveu. Mais toutes les lettres signées Fenel émanent de ce dernier.

(1) C'est de lui que parle Lebeuf, dans un article du Mercure de France d'août 1726, p. 1729 et suiv., lorsqu'il dit : « L'auteur de nos hymnes propres aurait autant » de raison que Santeuil de se plaindre de ceux qu'on voit regretter que ses hymnes » en aient déplacé de vieilles dont ils savent par cœur le chant. Il pourrait comme » lui apostropher les mânes du *savant poète, son confrère, qui a retouché les hymnes* » *du Bréviaire de* 1702 *et qui en a tant fourni de nouvelles,* et en l'évoquant du tom- » beau, lui dire comme autrefois Santeuil au P. Senaud :

» Exoriare mihi tumuloque resurge B...alde (*Benalde*),
» Si sermonis adhuc teneat te cura politi ;
» Ecce redit nostris vetus ignorantia templis. »

(2) Voir sur les ecclésiastiques qui ont pris part aux Bréviaires de 1722 et de 1725, ainsi qu'à l'Antiphonier de 1726, une liasse de lettres fort curieuses et toutes inédites, existant à la Bibliothèque de Sens, et portant sur la cote cette note de l'abbé Fenel : *Recueil de lettres de divers particuliers à M. Fenel, doyen de Sens, et à quelques autres, etc., sur les Bréviaires de Sens de* 1702 *et de* 1725 *et sur le Missel de l'an* 1725, *et sur le chant, entre autres, de MM. Lebeuf, chanoine et sous-chantre d'Auxerre ; — Ferrand, prieur de Dolot ; — Poisson, vicaire de Sourdun, etc., etc.* L'abbé Fenel a ensuite rayé le nom de Lebeuf et a mis à côté ces mots : *elles sont dans le recueil de ses lettres,* indiquant par là que les lettres de notre compatriote avaient été rassemblées dans une collection spéciale. (Cette dernière collection n'est autre que celle appartenant aujourd'hui à M. Garcement de Fontaine.) — La liasse,

Ecclesia Senonensis nescit novitates (1). Leurs plaintes ne furent pas écoutées.

Lorsqu'il s'agit au contraire de réformer la musique, comme on avait réformé le texte, les anciens du chapitre l'emportèrent sur les novateurs. Ils ne voulurent même pas qu'on observât la quantité dans les pièces de chant, qui entrèrent dans la composition du rituel, ce qui pourtant semblait fort naturel et fort raisonnable aux habiles de l'époque (2).

Mais ce n'était là qu'un dernier effort, tenté contre l'esprit d'innovation. Quelques années s'étaient à peine écoulées, et déjà le bréviaire de 1702 paraissait insuffisant. Dès 1725, l'archevêque Bouthillier de Chavigny en publia un nouveau, dans lequel on procéda par réformes bien plus hardies que n'avaient été les précédentes, et qui consacra, dans le diocèse, le triomphe de l'esprit janséniste. L'instigateur de ce travail était l'abbé Fenel devenu doyen du chapitre. Il y avait pris la part la plus active, ainsi que MM. Lasseré (3), Hédiard (4), Herluyson (5), chanoines ; Ferrand, prieur de Dolot en Gâtinais (6), etc., etc.

Cette fois, la réforme musicale marcha de pair avec la réforme

dont s'agit est contenue dans un carton de pièces relatives à la liturgie. Nous en avons tiré toutes les lettres de Léonard Poisson, citées dans le cours de cette notice.

(1) Voir la note de M. Maçon déjà citée.

(2) Traité théorique et pratique de l'abbé Poisson, p. 27.

(3) et (4) Voir l'article qui les concerne dans la *suite chronologique des dignités de l'église de Sens.*

(5) Ce M. Herluyson avait été aumônier et bibliothécaire de l'ancien évêque de Troyes, devenu conseiller d'Etat au conseil de la régence. On conserve à Sens (liasse indiquée précédemment) plusieurs lettres de lui, dans lesquelles il se montre amateur zélé du plain-chant, et connaisseur émérite.

(6) Ce Ferrand avait déjà coopéré fort activement au Bréviaire de 1702. Il s'occupait surtout des questions liturgiques.

liturgique. A peu près en même temps que le bréviaire, parurent de nouveaux livres de chant. Par qui, et comment furent-ils composés? Voilà maintenant ce que nous avons à examiner.

Dès que l'on fut résolu à faire un pas décisif dans la voie inaugurée en 1702, on chercha dans tout le diocèse des hommes capables d'y concourir : et l'un des premiers auquel on s'adressa fut l'abbé Lebeuf. Le chapitre de Sens pria même l'évêque d'Auxerre d'envoyer notre savant compatriote pour coopérer à l'œuvre nouvelle (1). Néanmoins, il ne joua dans cette circonstance qu'un rôle secondaire. La direction des réformes musicales fut confiée à Léonard Poisson.

Léonard Poisson était né à Cerisiers, vers 1695. On ne connaît pas au juste la date de sa naissance, et des lacunes regrettables (2) dans les actes de baptême de la commune où il a vu le jour, empêchent de s'en assurer. Il fut tonsuré le 13 décembre 1716. Peu après, il fut nommé vicaire à Sourdun, dans le diocèse de Sens, arrondissement de Provins. C'est là que, malgré sa jeunesse, il fut chargé de la tâche importante de revoir, de corriger, de refondre et même de renouveler, s'il était besoin, les chants de l'église sénonaise.

Pour remplir cette grave mission, le jeune vicaire s'entoura d'aides laborieux et de conseils éclairés. Ses lettres prouvent qu'il négligea rarement ceux qui lui venaient d'Auxerre.

Il écrit de Sourdun le 24 août 1725 (3) : « En arrivant ici j'ai trouvé
» une lettre de l'abbé Lebeuf... Je vous envoie toutes les antiennes
» du psautier, marquées comme elles doivent être, selon le sentiment
» de M. Lebeuf, et le mien aussi... Voici comme M. Lebeuf m'a
» envoyé l'antienne *nos qui vivimus* et comme je crois que nous la

(1) V. lettre de Lebeuf du 19 janvier 1726. — Collection de Fontaine.

(2) Il y a, entre autres, une lacune s'étendant de l'année 1692 à l'année 1722.

(3) Cette lettre et les suivantes, tirées, comme on l'a dit, des cartons de la Bibliothèque de Sens, est adressée au doyen Fenel.

» devons mettre... M. Lebeuf voudrait que nous admissions cette » finale complète du 7e ton,.... je suis assez de son avis... »

Mais la déférence de l'abbé Poisson pour son illustre correspondant ne lui enlevait pas sa liberté de choisir et d'apprécier.

« Je n'ai point suivi, dit-il, dans une autre lettre du 29 décembre » 1724, les derniers avis de M. Lebeuf, pour les changements qu'il » proposait à faire dans le 8e ton, parce qu'ils m'ont paru moins bons » que notre ancienne psalmodie, que je ne crois pas que nous devions » changer même pour des choses également bonnes. Je me souviens » d'avoir conféré de ce 8e ton avec M. le curé de Reclauses, qui n'est » pas d'avis non plus d'y faire aucun changement. »

Le curé de Reclauses, dont il est ici question, s'appelait G. Delon, sans doute le même qui avait coopéré au bréviaire de 1702 (1). C'était un habile compositeur de plain-chant, à qui l'abbé Poisson emprunta plusieurs morceaux pour son missel. On lit, en effet, dans une lettre de ce dernier, à la date du 21 mai 1724 :

« On m'a dit que M. Delong, curé de .... qui a composé les » antiennes de l'Office des Rois, a composé la plupart de nos proses » nouvelles. Si par votre moyen je pouvais les avoir, cela me ferait un » grand plaisir. Il pourrait y en avoir de meilleures que celles que » j'ai, dont on se servirait. Comme ces pièces de chant sont les plus » difficiles à composer, on doit bien s'attendre que, dans un si grand » nombre, il s'en trouvera de faibles ; quand on a un grand nombre de » chants, on choisit. »

(1) Le doyen Fenel, dans la *suite chronologique des chanoines de l'église de Sens*, article relatif à J. Burluguay, dit que ce Delon était curé de la Madeleine, à Sens. — D'un autre côté, l'on trouve à la bibliothèque de cette ville, dans la liasse tant de fois mentionnée par nous, une lettre adressée à M. Delon, curé de Notre-Dame, 20 avril 1702. — Enfin, Delon écrit lui-même au doyen Fenel, le 25 janvier 1717, et il signe : *G. Delon, curé de Recloses*. C'est donc par erreur que l'abbé Poisson écrit *Delong, curé de Réclauses*.

Par suite du même système d'études comparatives, l'abbé Léonard Poisson voulut se rendre dans le diocèse de Troyes, et étudier la musique religieuse qui y était usitée.

« J'ai été cette semaine, écrit-il, le 19 mai 1725, sur le diocèse de » Troyes, pour y voir la composition de leur chant, imprimé et non » imprimé. Il me semble qu'ils ont mieux réussi qu'à Paris et à » Orléans, en quelques endroits. Je ne crois pourtant pas qu'il soit » impossible de mieux faire. Ils ont eu pour principe la liaison de la » lettre et du sens : ils s'en sont néanmoins écartés en quelques en- » droits. On peut dire que celui qui a fait les préliminaires de leur » psautier a traité à fond les principes du chant....

» Je compte aller à Dontilly le lendemain de la Trinité, pour » voir s'il est possible les ouvrages de M. Destours. Je tâcherai de vous » en rendre un fidèle compte.

» Je n'épargnerai ni temps, ni peines, ni voyages pour continuer » ce grand ouvrage, et je ne serai satisfait que lorsque tout sera com- » posé, comme je crois que vous ne le serez point que tout soit im- » primé, parce que sans cela, on ne peut compter sur rien, et c'est » en vain que l'on travaille. La satisfaction que j'ai, monsieur, de » vous faire plaisir en ceci, m'engage à ne rien négliger de tout ce » qui dépend de moi pour contenter tout le monde s'il est possible. » Je le souhaite, mais je n'oserais l'espérer. »

Du reste, Léonard Poisson ne faisait pas seulement de belles promesses à l'abbé Fenel. Il déployait, en réalité, une activité incroyable. Quelques-unes de ses lettres nous le montrent comme un travailleur digne des Bénédictins, et comme la véritable cheville ouvrière du missel de 1736.

« J'ai quitté tout, dit-il dans une lettre du 25 décembre 1723, pour » faire les quatre antiennes du psautier que vous me faites l'honneur » de me demander et je vous les envoie incluses dans la présente .... » J'espère aux premiers beaux jours, après les Rois, aller à Sens, pour » avoir l'honneur de vous présenter toutes les antiennes du psautier ;

» elles sont faites, si on en a besoin, je les enverrai aux moindres
» nouvelles, mais je crains que les cahiers ne fussent (*sic*) gâtés par
» le postillon. *Il y a, à présent, de bon compte, neuf cent quatre-vingts*
» *antiennes de composées.*

» Les antiphoniers de Paris et d'Orléans ne sont pas inutiles pour
» la composition des antiennes. Mais je crois qu'ils serviront encore
» davantage pour les répons, surtout ceux d'Orléans. Il n'y a point de
» danger de faire transcrire les antiennes qui restent à composer,
» afin que je les trouve toutes prêtes. J'ai celles du propre du temps
» jusqu'à la Trinité. Puisque vous me faites l'honneur de me charger
» de ce travail, je ferai toujours mon possible pour m'en acquitter le
» moins mal que je pourrai, pour la gloire de Dieu, pour vous faire
» plaisir et pour le service du diocèse. »

Nous terminerons ces citations par une lettre du 14 mars 1724, dans laquelle on lit : « J'ai reçu avant-hier au soir le petit paquet que
» vous m'avez fait l'honneur de m'envoyer avec deux lettres, l'une
» du 8e et l'autre du 10e du présent mois, écrites par M. Hédiard
» de votre part, et celle de messieurs les compositeurs du bréviaire.
» J'ai tout quitté pour satisfaire à ce que vous me faites l'honneur de
» me demander. J'ai cru que ce qui pressait le plus était de composer
» les antiennes des vêpres ou des complies du temps paschal, je les
» envoie dès aujourd'hui, afin de ne pas causer de retardement......
» Le propre du temps du graduel est fait, je fais continuer par les
» messes votives, selon la division que j'ai eu l'honneur de vous pro-
» poser. On peut se préparer à l'impression après celle du bréviaire,
» rien ne retardera de notre part. Il y a près de cinq cents pages de
» copies et nous y travaillons tous les jours. *N'ayant plus d'antiennes,*
» *j'ai fait les chants des hymnes du commun*; j'espère qu'on en sera pas
» mal content; j'ai aussi travaillé aux répons du commun des
» apôtres.... »

L'œuvre de Léonard Poisson fut généralement approuvée et valut à son auteur une grande réputation de savoir et de goût. Il fut nommé

curé de Marsangy (1), titre modeste, qu'il conserva jusqu'à sa mort, (non sans quelques traverses, ainsi qu'on va le voir). Telle fut la récompense de ses immenses travaux.

Il eut aussi la joie de voir ses livres de chant adoptés par l'église d'Auxerre, en même temps que le bréviaire sénonais. Quand l'abbé Lebeuf avait, pour la première fois, vers 1722, parlé de faire un emprunt à l'église métropolitaine, on l'avait accueilli par un *tolle* général. Puis on s'était aperçu que le bréviaire de Sens avait de grandes qualités et surtout celle d'être moins long que les précédents. Cela séduisit fort « certains appelants qui sont mols et relâchés dans la pratique,
» qui approuvent qu'on eût un bréviaire très court et qu'on veuille le
» réciter dans la position la plus commode et aux heures les plus
» aisées, le tout bien vite, et dépêche-compagnon (2). »

Bientôt on raffola de la liturgie sénonaise. On envoya des députés à Sens. Du bréviaire, on passa au missel. Le texte et les chants, tout fut emprunté.

« On est bien éloigné aujourd'hui parmi nous, s'écrie l'abbé Lebeuf,
» de dire qu'on ne veut point de bréviaire, de missel, etc.... On a
» franchi le pas en faisant l'effort de prendre un nouveau bréviaire.
» En conséquence de cela, les députés les plus qualifiés ne veulent
» plus que retranchements, suppressions, adoucissements. On irait vo-

(1) « Marsangi, écrit l'abbé Lebeuf à son ami Fenel, le 16 juillet 1733, a dû être
» écrit *Maxingy* et d'abord *Maxinjac*. Cette dernière prononciation serait celle qui
» aurait été usitée en Auvergne ou en Limosin, si le village y eût été situé ; elle
» découvre sensiblement l'origine de ce nom qui était en latin *Maximiacus*. Il y a
» une infinité d'exemples de la conversion de l'*i* en *j* et ensuite en *g*. C'est ainsi que
» de *Potamius* on a fait *Pouange*, de *Memnius Menge*, de *Serviens Sergent*. Voyez
» Ménage ou Gallois in notitiâ Galliarum. *J'ai appris à M. Poisson cette étymologie*
» *de son village, je ne sçay s'il en a conçu la naturalité.* » Il est vrai que Poisson
n'était pas un archéologue distingué ; mais, comme musicien, il me semble supérieur à l'abbé Lebeuf.

(2) Lettre des 17-20 novembre 1725. L'abbé Lebeuf au doyen Fenel.

» lontiers jusqu'à faire dire vêpres le matin et la messe le soir. C'est
» une pitié que d'entendre, à présent que le bréviaire est fait, raisonner
» les députés qui n'ont plus rien à faire (1).... »

L'entraînement fut si grand qu'on se servit à Auxerre du bréviaire et du missel de Sens encore incomplets, avant que la publication en fût achevée dans cette ville. Laissons encore parler l'abbé Lebeuf :

« Chacun tient en main le bréviaire de Sens rendu auxer-
» rois, et il paraît qu'on y prie Dieu de bon cœur. Pour moi, je
» trouvais qu'il eût été plus honnête de ne vous pas précéder. Mais à
» présent, c'est le monde renversé. On ne voulait pas de votre bré-
» viaire en 1722, c'était encore un grand crime au mois de décembre
» 1723 d'en prononcer le nom. On méritait d'être mis par là, *extrà*
» *synagogaa, Maranatha*. Maintenant on pétille de ne pas le chanter
» assez tôt ; ne dût-on avoir que des feuilles volantes, il faut com-
» mencer avec le carême (2).... »

Quelques chanoines protestèrent contre tant d'innovations ; mais la majorité les contraignit au silence (3), et l'abbé Lebeuf, promoteur le plus actif de tout ceci, finit par être accusé d'avoir manqué de zèle. On lui reprocha de n'avoir traité avec l'imprimeur de Sens, que pour 400 exemplaires (4). Ce n'était pas suffisant, disait-on, pour le diocèse d'Auxerre ; il en eût fallu bien davantage. L'abbé Lebeuf fut obligé

(1) *Eodem*.

(2) Lettre du 9 mars 1726, au doyen Fenel.

(3) Voir lettre du 10 mars 1726 ; l'abbé Lebeuf au doyen Fenel. « Le Bréviaire va
» son train. Nous avons encore chanté ce matin les Matines à neuf Psaumes, avec
» le reste, et les Antiennes, Hymnes, etc., mais posément, et comme aux doubles
» d'Apôtre : on paraît content... Les Petites Heures ont aussi bien ronflé. Il semble
» qu'on soit dans un autre monde. *De tous les capitulants, il n'y en a qu'un qui n'a*
» *pas encore pris son Bréviaire et qui veut conserver le vieux*. M. Grasset perdra son
» latin envers celui-là. »

(4) Voir lettre du 9 mars 1726, déjà citée.

de se disculper, d'écrire au libraire (1), d'écrire au doyen Fenel (2), d'établir que la faute n'était pas la sienne. Il paraît que les choses allaient déjà de ce temps, comme on les a vues souvent du nôtre ; ceux qui poussent aux réformes finissent par être débordés et accusés de tiédeur par ceux-là même qu'ils avaient eu le plus de peine à ébranler.

Mais revenons à l'abbé Poisson. Enfermé dans sa cure de Marsangy, il ne restait pas inactif : quelques fautes s'étaient glissées dans le missel de 1726 ; il s'occupa de les réparer dans des cartons qui furent ajoutés en 1728 à l'œuvre originale (3).

Malheureusement pour lui, le protecteur de tous ses travaux, Bouthillier de Chavigny vint à mourir, et le siége archiépiscopal fut occupé, après lui, par un homme dont les doctrines religieuses étaient bien différentes, par Joseph Languet. Cette circonstance devint pour l'abbé Poisson l'occasion de rudes épreuves. On oublia son savoir et ses services pour lui faire son procès comme janséniste. On lui nomma un desservant, à qui l'on attribua une portion notable du revenu de la cure. Il fallut que le musicien se fît plaideur, et qu'il abandonnât le plain-chant pour recourir au papier marqué (4). A la date du 28 août 1742, nous le voyons, signifiant au sieur Hauy, prêtre, demeurant à Marsangy : « qu'il est appelant comme d'abus, comme par les pré-
» sentes il interjete appel comme d'abus de l'ordonnance de mon-
» seigneur l'archevêque de Sens, en date du quatorze décembre mil
» sept cent quarante, ensemble de celle de M. de Villebreuil, vicaire

(1) Lettre du 10 mars 1726; à M. Jannot, libraire, imprimeur du Roi et de M. l'archevêque de Sens, à Sens.

(2) Voir lettres des 9 avril, 14 avril 1726.

(3) Voir Traité théorique et pratique, p. 96.

(4) Voir aux Archives de l'Yonne. — Papiers relatifs à la cure de Marsangy, 1740-1742 ; procès entre le vicaire et le curé suspendu (appelant) pour la perception des fruits de la cure.

» général, en date du treize décembre mil sept cent quarante et un,
» qui au préjudice d'un appel au futur concile nécessairement sus-
» pensif, et de plusieurs appels comme d'abus suspensifs dans le cas
» présent, commettent un desservant à la cure dont ledit sieur Poisson
» est titulaire et assignent audit desservant l'honoraire excessif de
» quatre cent livres, comme aussi il interjète appel comme d'abus,
» de la sentence de l'officialité de Sens incompétemment rendue, en
» date du trente et un juillet dernier et de tout ce qui pourrait avoir
» suivi et pourrait suivre, déclarant qu'il entend relever lesdits appels
» pardevant nos seigneurs du Parlement en la grand'chambre, le tout
» à ce que ledit sieur Hauy n'en ignore, et sous les protestations que
», dans le cas où l'on passerait outre, au préjudice desdits appels, il se
» pourvoira contre tout ce qui pourrait être fait, même qu'il prendra
» à partie tous juges, officiers, huissiers et autres qui pourront prêter
» leur ministère (1)..... (!!) »

En attendant le résultat de ses appels et de ses protestations, l'abbé Poisson défendit, par des moyens extrà-judiciaires, ses revenus compromis. Son desservant lui avait saisi *la moitié des dixmes des fruits de vigne* de la paroisse de Marsangy ; malgré la saisie, il perçut la totalité de ses droits, et une fois son vin recueilli, il se disposa à l'enlever ou à le déposer chez les particuliers du pays qui, sans doute, avaient pris son parti. Sur ce, requête au bailli de Sens par le commissaire préposé à la garde des objets saisis, lequel commissaire dénonce en toute hâte les faits et gestes du sieur Poisson. Comment tout cela se termina-t-il ? je ne sais. Le dossier, tel qu'il existe aux archives de l'Yonne, est brusquement interrompu. Néanmoins, je présume que l'affaire finit par s'arranger et que Poisson rentra en grâce. L'histoire du graduel de 1745 paraîtrait l'établir.

Tout ennemi qu'il fût des novateurs, l'archevêque Languet avait songé à donner une nouvelle édition des chants religieux de Sens.

(1) L'exploit est signé de l'huissier rédacteur et *de l'abbé Poisson lui-même*.

Personne ne méritait mieux que l'abbé Poisson de diriger ce travail. Mais c'était précisément l'époque où il signifiait exploits sur exploits à son malheureux desservant, avec appel comme d'abus et toute la suite. On comprend que cette lutte fut pour lui une mauvaise recommandation, et l'abbé Lebeuf, bien qu'il fût lui-même entaché de jansénisme, se trouva appelé à recueillir la succession du trop récalcitrant curé de Marsangy.

Un jour, en effet, l'archevêque de Sens fit mander à son hôtel, à Paris, le sous-chantre auxerrois, devenu membre de l'académie des inscriptions et belles lettres :

« C'était, raconte Lebeuf à son ami Fenel (1), pour me dire qu'il » avait vu un livre de ma façon sur l'histoire et la pratique du chant, » et qu'ainsi je lui paraissais être grec sur cette matière, ce sont ses » termes. Que comme on allait imprimer le chant de Sens à commencer par le graduel, il était bien aise que je le revis (*sic*) auparavant, et que je le conforme à ses intentions. Il ne veut pas un chant » trop élevé, etc. Il le veut plus mélodieux aux grandes fêtes. La conversation n'a roullé (*sic*) que là-dessus. Voilà une nouvelle que je » vous apprends et que je vous prie de tenir *in petto*, car le prélat m'a » paru assez aise s'il pouvait mystifier en quelque chose un personnage qui le tracasse. *Nemini diceritis*. D'un mal, il en revient » quelquefois un bien... »

Le personnage dont il est question ici n'est autre que l'abbé Poisson ; car, dans une lettre postérieure, Lebeuf se montre plus explicite, et voici ce qu'il dit :

« Je vous prie de ne pas faire transpirer ce dont M. l'archevêque me

(1) Lettre du 15 janvier 1742. Celle-ci est adressée non plus au doyen Fenel, mais à son neveu, le futur académicien. Ce dernier s'occupait un peu de musique. Souvent il sollicite à cet égard les conseils de l'abbé Lebeuf, et lui soumet le résultat de ses observations. — Voir, entre autres, une lettre du 2 mars 1735.

» charge, de crainte que cela ne vienne aux oreilles de M. Poisson qui
» peut me trouver dans les rues ou me venir voir (1). »

L'abbé Fenel promet le silence, et croyant qu'il s'agit de refondre complètement le chant de 1726, recommande à son ami *de faire avantageusement son marché pendant qu'on a besoin de lui* (2). Mais Lebeuf le détrompe ; il n'est, dit-il, chargé que d'une révision, et ne demandera pour récompense que l'amitié de Joseph Languet. Cependant, il a un frère, pauvre curé de campagne, si quelque bonne cure venait à vaquer, on pourrait en toucher deux mots au prélat (3).

Quoi qu'il en soit, il se met promptement à l'œuvre. Dès le mois d'avril 1742, toutes ses remarques sur le chant du Graduel sont envoyées à l'archevêque, et ce dernier, ravi de tant d'activité, promet qu'il pensera à M. Lebeuf le frère (4).

Les choses en restèrent là jusqu'en avril 1744, époque à laquelle notre savant compatriote reçut de Sens une lettre ainsi conçue (5) :

(1) Lettre du 12 février 1742.

(2) Lettre du 17 janvier 1742, de Fenel à l'abbé Lebeuf. « Je suis ravi de ce que
» vous me mandez au sujet du nouveau chant que vous entreprenez, je n'en dirai
» rien, mais cela pourra vous être utile. Faites avantageusement votre marché,
» pendant qu'on a besoin de vous. »

(3) Lettre du 12 février 1742, déjà citée. « L'archevêque de Sens ne fait pas re-
» fondre son chant, mais réviser seulement. Ainsi vous croyez sans fondement que
» cela doit me valoir beaucoup. Pour moi, je ne lui demanderai que son amitié.
» Cependant, comme je vois qu'il faudra que mon frère, curé proche Auxerre, et moi
» nous nous chargions de ma sœur et de son enfant, le père étant suffisant pour
» avaler le reste du bien, je ne m'éloignerai pas de lui demander un jour, au cas
» qu'il vaquât quelque bonne cure de campagne, de la donner à mondit frère. J'en
» préfèrerais une qui fût dans les cantons qui avoisinent Paris. Lorsque vous rece-
» vrez ce prélat à Pâques, ne pourriez-vous lui en toucher quelque chose ? car,
» puisqu'il a bien voulu être parrain du petit Lebeuf de Joigny, il y a deux ans,
» j'espère qu'il aura du moins compassion de lui et de sa mère. »

(4) Lettre du 27 mai 1742, de Lebeuf à l'abbé Fenel.

(5) Lettre du 19 avril 1744, de Fenel à Lebeuf.

« Il y a ici un peu de tintamare. Le premier sujet est sur le chant
» du nouveau Graduel, auquel vous avez donné quelques corrections.
» L'archevêque l'a encore fait voir à un maître de musique de Paris
» qui y a aussi fait les siennes; ensuite, lui s'en est aussi mêlé et y a
» fait des changements de son chef, sans avoir égard à ce qu'on dit des
» vôtres, monsieur. Ensuite on a montré cela aux commissaires du
» chapitre qui ont fort désapprouvé ces derniers changements, parmi
» lesquels un des plus notables est le retranchement de toutes les
» doubles notes, sous prétexte qu'on ne les chante jamais. Ceux qui
» avaient corrigé les livres liturgiques depuis vingt ans ont refusé de
» se mêler de cet ouvrage, et le prélat a été forcé d'en donner la cor-
» rection au prieur de Saint-Paul, nommé Chomel, homme dont j'aime
» mieux que vous appreniez les mœurs par un autre que par moi, et
» du reste homme bon à rien. Cet homme a corrigé la première feuille
» et a mis au bas : *Bon à tirer*, *Chomel*. Les commissaires du chapitre
» ont su cela. Ils ont examiné cette feuille où ils ont trouvé 12 fautes
» énormes et 40 ou 50 médiocres. Il n'y en a qu'une qui en soit
» exempte. Enfin, après bien des disputes, on a dû tenir une assem-
» blée dont je ne sais pas encore le résultat que je vous dirai une autre
» fois. »

L'abbé Lebeuf se contente de répondre, à ce sujet, deux mots qui ressemblent à un *Confiteor* (1) : « Ce que vous me dites sur les feuilles du » chant me confirme dans le proverbe, *Ne inter...* » c'est-à-dire entre l'arbre et l'écorce ne mettez pas le doigt; ne vous mêlez pas de ce qui appartient à un autre, surtout quand il s'agit d'un ami et de Léonard Poisson.

Tout se termina à l'honneur de ce dernier. « Sur le chant, écrit » Fenel (2), cela est fini. On en a confié la correction à M. Lasseré, de » l'accord de toutes les parties, et selon que le chapitre a demandé,

(1) Lettre du 29 avril 1744.
(2) Lettre du 30 avril 1744.

» on ne fera absolument aucune correction au chant du sieur Poisson,
» lequel on conserve en entier. Voilà le dernier résultat. »

A quoi Lebeuf répond (1) : « Les nouvelles que vous me marquez
» sont curieuses. Quand je trouverai le sieur P..., curé, je lui en ferai
» compliment. J'ai prévu que cela aboutirait là : le seigneur A... ne
» voulait pas me croire sur les doubles notes et sur l'élévation du
» chant. Oh ! qu'il est bon que chacun se mêle de son métier. »

C'est ainsi qu'après bien des incidents, l'œuvre de Poisson fut respectée dans le Graduel de 1748. M. Lasseré, chargé des corrections, ne fit que les plus indispensables. Parfois il demanda des conseils à l'abbé Lebeuf, et celui-ci, malgré ses mécomptes, lui répondit toujours avec un empressement digne d'éloges (2).

En 1750, Léonard Poisson publia, sans nom d'auteur, un Traité théorique et pratique du plain-chant (3). Ce livre a joui constamment, depuis son apparition jusqu'à nos jours, d'une très-grande réputation (4), si bien qu'il est compté par M. Fétis (5), au nombre des trois meilleurs ouvrages qui ont paru sur cette importante matière.

On n'y trouve pas cette foule de recherches historiques qui donne à celui de l'abbé Lebeuf une si haute valeur ; mais la portion didactique est beaucoup plus complète. Les développements sont à la fois précis et d'une grande utilité. C'est un Manuel très-propre à former de bons

(1) Lettre du 6 mai 1744.

(2) Lettre du 15 mai 1744, de Fenel à Lebeuf ; lettres des 18 mai et 25 mai 1744, de Lebeuf à Fenel.

(3) Avec cette épigraphe : *Psallite sapienter*. Chantez avec intelligence.

(4) On lit dans la Revue de Musique religieuse, 1848, p. 25, article de M. Stéphen Morelot : « Un auteur du dernier siècle, l'abbé Poisson, a déjà répondu à ces questions, dans son Traité du chant ecclésiastique, *ouvrage qui témoigne d'un goût* » *bien rare à l'époque où il a été publié*. Cet écrivain, *qui était lui même compositeur* » *distingué de plain-chant*, a remarqué... etc. »

(5) Voir au second § de cette notice.

chantres et qu'on ne saurait trop recommander aux ecclésiastiques de notre temps.

Il contient, en outre, quelques règles sur la composition de la musique d'église et des observations critiques sur les livres de chant publiés en France depuis le XVI[e] siècle.

Dans cette partie, Léonard Poisson se montre le précurseur de nos savants liturgistes et de nos plus célèbres maîtres de chapelle. Il recommande avant tout l'étude des anciens maîtres, de ceux dont saint Grégoire a centonisé les œuvres, ou de ceux qui l'ont suivi le plus immédiatement.

« Il y a plus de vingt-cinq ans, dit-il (1), que m'étant trouvé engagé
» d'abord par une des plus grandes églises du royaume et ensuite par
» une autre des plus célèbres, à travailler à la composition de leur
» chant, je consultai soigneusement les anciens et je m'y attachai.
» Après les avoir bien médités, je trouvai leurs principes si raison-
» nables, leurs règles si sages, leur méthode si naturelle, que mille
» fois je me suis étonné qu'on les eût abandonnés au point où nous le
» voyons depuis plus d'un siècle. Je ne prétends pas toutefois que tous
» leurs ouvrages soient absolument exempts de fautes : je ne suis pas
» leur admirateur ni leur disciple jusqu'à cet excès ; je veux dire
» seulement que les fautes y sont plus rares ; que les plus anciennes
» pièces sont ordinairement les plus correctes pour l'expression et la
» liaison des paroles, et qu'elles l'emportent de beaucoup sur la plu-
» part des nouvelles, par la majesté de leur chant, son goût et sa ré-
» gularité ; et c'est ce qui me fait croire qu'on a eu tort de négliger
» les anciens. »

Éclairé par ses études de l'antiquité, Poisson s'élève vivement contre

(1) Traité théorique et pratique, p. 3. On voit par ce passage que l'abbé Poisson avait travaillé aux chants de deux églises différentes. La première est évidemment Sens. Je n'ai pu découvrir quelle était la seconde, à moins qu'il ne s'agisse d'Auxerre qui avait adopté l'Antiphonaire sénonais.

la multitude de notes dont on avait accablé les livres d'église et qui, rendant le texte inintelligible, alourdissaient le chant, embarrassaient son exécution, l'éloignaient de la simplicité grégorienne. En vertu des mêmes principes, il blâme, comme a fait depuis dom Guéranger, les cadences periélèses introduites à foison dans l'Antiphonier et le Graduel de Paris publiés en 1738 par l'abbé Lebeuf (1).

La seule chose qu'il réprouve dans les anciens est leur mépris de la quantité. « Personne aujourd'hui, s'écrie-t-il, n'est plus touché de la » réponse attribuée à saint Grégoire : qu'il est indigne de la parole de » Dieu de l'assujettir aux règles de la grammaire. Non qu'on observe » ou qu'on doive observer la quantité suivant la rigueur des règles de » la poésie, mais seulement suivant les règles d'une prononciation » grave, pesée et exacte (2). »

On attribue à Léonard Poisson (3) un second ouvrage qui semble contenir l'exposition plus savante des théories résumées dans son Traité, et qui porterait pour titre : *Règles sur la composition du Plain-Chant*. Nous n'avons pu retrouver ce dernier ouvrage.

Léonard Poisson mourut le 10 mars 1753. Son nom est de ceux qui méritent le plus d'être respectés par les amateurs du plain-chant S'il n'a pas eu la célébrité retentissante de beaucoup d'autres, ce n'est pas qu'il leur soit inférieur, mais plutôt parce qu'il se renferma dans une modeste sphère où les regards de l'historien ont souvent beaucoup de peine à pénétrer. La preuve de sa modestie éclate dans le frontispice de son Traité, où, malgré le mérite de l'ouvrage, il persiste à garder l'anonyme, et aussi dans la dédicace (4), où il s'excuse humblement

(1) Voir Traité théorique et pratique, p. 26.

(2) Traité théorique et pratique, p 10

(3) Voir Instit. liturg. de dom Guéranger, t. II, p. 555.

(4) Cette dédicace est adressée à messieurs les Prechantres des églises de France. On y remarque ces mots : « Je n'aurais jamais pensé à écrire, encore moins à pu- » blier cet ouvrage, si je n'y avais été excité par un ami zélé pour la perfection du

d'avoir osé entreprendre une semblable publication. Espérons néanmoins que notre siècle saura lui restituer une gloire qui lui est due, et que notre pays surtout n'oubliera point un de ses plus dignes enfants.

Pour terminer l'histoire des artistes sénonais, qui se sont occupés de musique religieuse, il ne nous reste plus qu'un nom à signaler, celui d'Imbert. Imbert était né à Sens vers le milieu du XVIII[e] siècle. Il apprit le plain-chant, la musique et le serpent à la cathédrale de cette ville; puis il vint se fixer à Paris, où il fut longtemps serpentiste de la paroisse de Saint-Benoît. On a de lui un ouvrage publié à Paris en 1780 et intitulé : *Nouvelle Méthode ou Principes raisonnés du plain-chant dans la perfection, tirés des éléments de la musique; contenant aussi une méthode de serpent, pour ceux qui en veulent jouer avec goût, où l'on trouvera des cartes pour apprendre à connaître le doigté. On y trouvera aussi des pièces de basses, de variations et d'accompagnement pour ledit instrument* (1). La portion relative au plain-chant présente peu d'intérêt; mais il paraît que le livre contient des observations fort justes pour l'art du serpentiste. A ce titre, il est digne d'un compatriote d'Edme Guillaume!

Aimé Cherest,

Avocat.

» chant, et revêtu de votre dignité dans une cathédrale des plus célèbres du » royaume. »

(1) Voir Fétis, Biographie universelle des Musiciens. V. Imbert.



RECHERCHES SUR LES MONNAIES

ET LES MÉDAILLES

ÉMISES DANS LES DIFFÉRENTES VILLES DU DÉPARTEMENT DE L'YONNE (1).

§ III.

Monnaies royales.

Les deux époques que nous avons parcourues nous ont fourni peu de richesses monétaires. Elles nous ont pourtant conservé la preuve de deux faits incontestables : c'est que, sous l'ère gauloise, Avallon et Sens avaient des ateliers où les Eduens et les Sénonais fabriquaient leurs monnaies ; c'est aussi que sous les empereurs, Auxerre avait un fourneau où l'on formulait des pièces à l'effigie des maîtres d'alors ; des monuments encore existants nous attestent l'importance de l'officine auxerroise. Cette double période une fois parcourue, nous arrivons au siècle des divisions territoriales et du morcellement du grand empire romain.

Quelle fut l'histoire numismatique de la contrée sous les rois? Voilà ce que nous avons à raconter : ce qui ne veut pas dire cependant que

(1) Voy. Bulletin de la Société des Sciences, t. I, p. 287 ; t. II, p. 339.

je présenterai un exposé complet des monnaies émises durant cette longue suite de siècles; ce serait une entreprise trop large et qui demanderait plus de connaissances que je n'en possède. Je me bornerai à un simple aperçu, calqué d'après les pièces qui me sont connues ou que je trouverai, du reste, décrites par des plumes plus expérimentées que la mienne.

Pour mettre quelque suite dans cette matière, je suivrai l'ordre des grandes divisions historiques de la France. Les trois races de nos rois nous fourniront trois époques dans chacune desquelles j'examinerai quelle a été l'importance du pays, eu égard à la fabrication des monnaies.

1. *Epoque mérovingienne.* — Il est bien difficile de donner des notions exactes sur les monnaies de ce temps. La science marche encore d'un pas très-incertain à travers les ténèbres qui enveloppent cette ère numismatique. Quel était le système monétaire des Francs? Les monnaies étaient-elles municipales ou royales? Quel ordre faut-il adopter dans la classification des triens d'or et des deniers d'argent? Ces questions et beaucoup d'autres n'ont encore été résolues qu'assez imparfaitement. Les savants collaborateurs de la Revue numismatique, ceux non moins érudits des Annales archéologiques ont déjà jeté la lumière sur cette matière obscure; j'avertis que, pour ce qui regarde mon sujet, j'ai usé sans crainte et sans remords de leurs doctes investigations.

Les seules villes connues dans la contrée, qui furent en possession de battre monnaie dans les temps reculés, se réduisent à nos deux capitales de l'Auxerrois et du Sénonais, auxquelles il faut adjoindre Tonnerre qui paraît pour la première, mais non pour la dernière fois au rang des villes du moyen-âge qui ont un monnayage particulier. Des types frappés dans ces trois cités, un très-petit nombre est venu jusqu'à nous. Voici celles que j'ai pu découvrir :

MONNAIES MÉROVINGIENNES.

Auxerre

1 2

3 4

AR

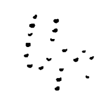
Sens

5 6

Tonnerre

7

Lith. Perriquet à Auxerre C D



Auxerre.

1° TASILONE MONET. Tête radiée regardant à droite.

℟. Dans le champ une croix latine haussée par un double degré. AVTIZIODEROCI. arg.

2° AVDO MONET. Tête avec diadème de perles tombant en collier. Elle regarde à droite. Grènetis au pourtour.

℟. AUTIXIODIRO. Croix montées sur deux degrés, séparées l'une de l'autre par deux besants; les deux branches latérales et celle du haut terminées par un besant. Or, poids 1 gram. 20 centigr.

3° ..... BONE MONET. Tête radiée regardant à droite.

℟. Exactement semblable au précédent ANTIZIODORO. Le droit est garni de grènetis au pourtour. arg.

4° GI ☊ LIMVNDO. Tête tournée à droite.

℟. ABINIOFIT. Croix sur une base. Denier d'argent fabriqué à Avigneau près Auxerre.

Sens.

1° ANTELINVS MON. Buste tourné à gauche. Ses épaules sont couvertes du *Paludamentum*. Grènetis au pourtour.

℟. RACIO ECCLISI SENO. Dans le champ un alpha et un oméga opposés l'un à l'autre. L'oméga surmonté d'une croix. arg.

2° GUNTHCHRAM. Tête ornée du diadème perlé, regardant à droite.

℟. SENONI CIVITA. Personnage sur un char de triomphe, tenant une croix à la main. Probablement une Victoire. br.

Tonnerre.

TERNODERO. Tête regardant de face. Cette pièce, ornée d'un diadème de perles, semble imitée des monnaies byzantines.

℟. BERUFLO MONET. Croix latine.

Ces monnaies et quelques-unes frappées à leur imitation, conservées à la Bibliothèque nationale ou dans le cabinet de quelques amateurs, sont les seuls monuments qui nous restent des temps mérovingiens. Sous quels rois, dans quelles circonstances ont-elles été frappées? A l'exception de la monnaie de Sens qui porte le nom de Gontran et à laquelle il est facile d'assigner une époque déterminée, toutes les autres ne fournissent par elles-mêmes aucune marque qui assigne à un règne particulier le temps fixe de leur émission. Nous sommes réduits à calculer et à nous en tenir à des conjectures.

Ces monnaies sont sans nom de rois. Les monétaires n'étant pas des personnages bien connus et le millésime n'apparaissant pas encore sur le flaon de la médaille, il faut chercher dans les fastes contemporains quelques lumières qui puissent nous guider dans cette voie assez ténébreuse.

Et d'abord ces pièces ne peuvent être antérieures au VIe siècle. Il est évident que les Francs, non plus que les autres nations germaniques, n'ont pu penser à battre monnaie, avant d'avoir un établissement fixe et durable. Occupés à gagner du terrain, ils ne songeaient qu'à marcher toujours en avant, jusqu'au jour où ils s'assirent enfin sur les débris de l'empire gallo-romain. La conquête de Pharamond ou du moins les monnaies de son règne ont été reléguées depuis longtemps par les savants au rang des fables. Dans l'intervalle qui s'étend depuis la première entrée des rois francs jusqu'à la bataille de Soissons, Auxerre et Sens furent toujours du domaine de l'empereur, et quand

même elles en auraient été distraites plutôt, ces villes auraient-elles songé à fabriquer des monnaies ? Le milieu du Ve siècle présente au pays une des plus lugubres pages de ses annales. L'Occident, depuis longtemps fatigué par les ravages des barbares, eut à essuyer une désolation cruelle. Des maux sans nombre tombèrent sur les infortunés Gaulois du nord de la France. Attila accourait avec cinq cent mille barbares : il fit éprouver aux provinces qui nous avoisinent les horreurs d'une dévastation qui sévit sans frein et sans retenue. Auxerre avec les pays d'alentour se trouvèrent surpris ; ils n'avaient de chef que Fraterne, leur évêque : moins heureux que saint Loup devant Troyes, le glorieux martyr fut immolé dans le moment qu'il intercédait pour le peuple qui lui était confié. Dans cette période de terreurs et d'alarmes, Auxerre ne songea point aux arts et sans doute n'eut point à s'occuper d'un nouveau monnayage.

Le pays, d'ailleurs, était toujours romain. Les Bourguignons avaient poussé leurs conquêtes jusqu'à nos portes ; ils s'étaient avancés jusqu'aux campagnes de l'Avallonnais, mais ils n'avaient pas franchi les montagnes du Morvan. Les Francs étaient maîtres de Paris et du Nord des Gaules ; les Visigoths occupaient le Midi jusqu'à la Loire. Auxerre se trouvait dans cette portion de l'empire soumis aux ordres d'un préteur. Cette cité ne reconnut les lois de Clovis qu'après la défaite de Syagrius, dernier gouverneur pour le compte des monarques de Bysance. Une fois en possession du territoire Auxerrois, le vainqueur ne dut pas étendre ses premiers soins jusqu'au monnayage. Deux raisons semblent militer en faveur de ce sentiment.

Et d'abord le numéraire devait être abondant et répandu en profusion sur le sol. Les trouvailles faites à différentes époques, dans plusieurs localités du département, nous attestent que les espèces monnayées n'étaient pas rares. Les conquérants, en prenant possession du pays, n'emportèrent pas les richesses hors du territoire ; ils se trouvaient heureux d'en jouir. En s'établissant dans les lieux qui leur convenaient, ils se montrèrent faciles à ceux qui les avaient reçus ; ils

mangeaient, comme on sait, nos revenus en famille et n'en faisaient aucune exportation. Ainsi, il faut admettre que dans cette période d'envahissement, nos rois n'essayèrent de monnayage particulier qu'après s'être assuré une tranquille possession. Ils n'eurent alors que des monnaies d'or et quelques deniers d'argent, et laissèrent circuler librement l'immense quantité de billon et de bronze frappés au coin des empereurs. Les grands, moyens et petits bronzes furent donc longtemps encore la monnaie du Sénonais et de l'Auxerrois.

Un second motif se tire du mode du commerce d'alors. Les pièces romaines se prenaient sur toutes les places de l'Europe et de l'Asie. En aurait-il été de même pour un nouveau monnayage? Il y a lieu d'en douter. Les empereurs d'Orient ne reconnurent d'abord dans les nouveaux maîtres autre chose que les délégués de leur puissance; c'était une petite consolation dans le malheur, et à la vue de tant de belles provinces qui échappaient de leurs mains, ils ne virent qu'un moyen de conserver une ombre de pouvoir en présence de ces hardis envahisseurs : ils prirent le parti d'accorder ce que personne ne leur demandait; ils élevèrent à la dignité de patrice les premiers rois francs qui entrèrent dans la Gaule, et Clovis reçut les ornements consulaires. Dans cet état de choses, les rois francs eurent à ménager la susceptibilité d'un parent détrôné, mais qui pouvait nuire aux intérêts de la conquête. Ce qui serait arrivé probablement, si le commerce du Levant et de l'Asie, docile à la voix des empereurs de Byzance, eût refusé de recevoir comme étant de faux aloi les pièces frappées à l'effigie d'un usurpateur.

Il est à remarquer aussi que bon nombre de cités, enclavées dans les Etats francs, avaient conservé l'attachement à leurs anciens maîtres, et gardèrent longtemps encore les lois romaines, les coutumes romaines et les deniers romains. Aurait-il été sage de briser violemment tous les antiques usages et de compromettre les intérêts des familles, par l'essai brutal d'un changement de monnaie trop subitement opéré? Ces raisons qui me sembleraient conclure assez bien, lors même qu'il

serait question de la France entière, me portent à croire que les pays des bords de l'Yonne n'eurent pas de monnaies particulières avant la fin du XVI[e] siècle.

Mais pouvons-nous du moins connaître, à partir du VII[e] siècle, quel prince fit exécuter les types monétaires qui nous restent? Ici, le jour ne s'est pas fait beaucoup encore.

Il est impossible de tirer aucun secours des légendes, les seules inscriptions du droit sont des noms de monétaires. Qu'étaient Tassilion, Audo, Gislemundus à Auxerre ou Authelinus à Sens? J'ai cherché en vain dans nos auteurs contemporains quelque nom qui fût analogue aux noms des personnages désignés sur ces monnaies : j'ai décomposé, j'ai falsifié plusieurs dénominations ; ma bonne volonté n'a pu aboutir. Sous lesquels de nos rois vivaient ces monétaires? Quelles étaient leurs fonctions? Étaient-ils puissants dans la contrée? Étaient-ce des gouverneurs pour nos princes? Avaient-ils seulement le contrôle de la monnaie? Nous l'ignorons. Le Blanc (1) pense qu'ils étaient fermiers monétaires, par conséquent responsables, et que leur nom ne se trouvait sur la pièce que pour qu'on sût à qui s'en prendre, si le titre et la matière faisaient défaut. D'autres en ont fait de simples officiers chargés de marquer la monnaie.

Quelques auteurs ont cru que ces monétaires avaient d'abord placé leurs noms avec celui du roi, puis ensuite avaient fini par usurper le droit de paraître seuls sur la monnaie. M. Cartier (2), dont la science sur ces matières fait autorité, pense que les monétaires étaient des hommes sans importance dans l'Etat, auxquels était transmis l'ordre de travailler l'or et l'argent. Ce savant est d'avis qu'il eût été dangereux de donner à ceux qui avoisinaient les marches du trône une puissance qui eût exposé l'unité souveraine. Cette dernière opinion est celle que nous embrassons plus volontiers ; nous considérons donc les

(1) Le Blanc, Traité des Monnaies françaises, p. 79.

(2) Revue numismatique, t. I, p. 403.

monétaires du pays comme des hommes ayant occupé une position secondaire : dont les attributions dans la contrée étaient de présider à l'affinement des métaux et à la fabrication du numéraire.

Il est donc impossible de compter sur les textes pour constituer la date de fabrication. Les ornements qui figurent ne sont pas non plus d'une grande utilité pour arriver à ce but. Il est facile de voir que toutes les pièces étaient une imitation des deniers romains, mais une imitation plus ou moins altérée. A mesure que l'on avance vers la seconde race, on trouve le monnoyage plus affranchi des formes romaines. Selon M. Cartier (1), que j'aime toujours à citer, les monnaies sur lesquelles la croix est exhaussée seraient plus anciennes que celles qui ne portent que la croix à branches égales, et la combinaison de l'alpha et de l'oméga annonceraient la fin de la première dynastie. Ces principes une fois admis, il faudrait assigner au VIe ou au VIIe siècle les monétaires auxerrois : celui de Tonnerre viendrait un peu plus tard ; quant au dernier Sénonais, la beauté de cet exemplaire nous engagerait à le placer vers le milieu du VIIe siècle. Le règne de Dagobert fut, comme on le sait, un âge brillant pour les arts.

Après ces considérations générales, voici sur chacune de ces monnaies ce qui me paraît plus digne de remarque.

1° La première pièce à la légende du monétaire TASILONE est attribuée par Boutroue au règne de Childebert, fils de Clovis. Ce savant a prétendu, et Lebeuf avec lui, qu'elle avait été frappée à Auxerre par les ordres mêmes du roi de Paris, en 534. Je n'ai rien trouvé de solide qui puisse appuyer une époque déterminée avec tant de précision. Cette opinion n'a d'autre fondement que les conjectures de l'auteur. Selon lui, Childebert, en allant combattre Gondomar qu'il vainquit cette année même, passa par Auxerre et y fit graver ce denier d'argent.

(1) Annales archéologiques, t. VIII, p. 91.

Aucun fait historique de quelque valeur ne vient en preuve de ce voyage non plus que de cette émission de monnaie.

A défaut de renseignements plus précis, je ne puis résister au désir de faire connaître le sentiment d'un écrivain bien connu, sur ce premier monétaire. Cet homme, qui pendant soixante ans se leva chaque jour à quatre heures du matin, pour ne penser jamais comme aucun autre, c'est le fameux P. Hardoin, si connu par son érudition excentrique. Cet excellent homme qui a écrit sur toute science, *de omni re scibili*, n'avait garde d'oublier la numismatique. Il a donc écrit sur les monnaies. J'ai voulu connaître s'il avait eu une opinion touchant nos monétaires. Il ne m'a pas fait défaut, il fallait s'attendre à des appréciations bizarres ; j'y comptais bien, mais j'avoue que ma prévision a été dépassée. Il prend notre première monnaie : il constate que Boutroue, à la page 339 de son ouvrage, assigne à l'Auxerrois le monétaire TASILONE. Cette application n'a pas la faveur de son assentiment. Il faut avoir bonne volonté, dit-il, pour faire de Tasilon un nom d'homme ; là-dessus il fait bonne justice de nos auteurs qu'il appelle bravement des faiseurs de contes : *læsæ historiæ artifices ;* lesquels, selon sa judiciaire : *longam fabulam rexere*. Pour lui, la légende entière n'est qu'un composé d'initiales, qui toutes et chacune présentent un mot complet dont elles commencent la première syllabe. Le difficile était de trouver juste et d'ajuster une phrase : voyons-le à la besogne. Voici le vrai texte : « Hæc sententia, dit-il, Tricesimum Augustodu- » nenses, Sexagesimumque Indixere (L) Quinquagesimum Obtulere » NEgociatores ædui · Mercatores Octogesimam Numeravere Eduæ » Tutatori. » Et pour que tout le monde puisse profiter d'une si belle découverte, il traduit del Gallice : « Les habitants de la ville d'Autun ont ordonné la levée du trentième et du soixantième denier ; les négociants de l'Autunois ont présenté le cinquantième. Les marchands ont payé le quatre-vingtième au conservateur de la ville d'Autun. » La traduction comme le texte, tout est de l'auteur ; je désire qu'on le sache bien, et tout cela renfermé dans le mot Tasilo monet. Restait

pourtant une difficulté : cette médaille, comme tant d'autres, avait un revers, et sur le revers un nom de ville en toutes lettres, AVTIZIO-DERO. Le plus intrépide aurait reculé ; le P. Hardoin ne s'en émeut pas. Voici sa phrase : « AVgustodunenses Tutatori Imperii Sexagesi-» mum Indixerunt : Octogesimum Dagoberto Eduæ Restitutori Obtu-» lere CIves. » Gallice (traduction du même) : « Les habitants de la ville d'Autun ont ordonné la levée du soixantième denier pour le conservateur de l'empire ; les bourgeois ont présenté le quatre-vingtième denier au roi Dagobert, le restaurateur de la ville d'Autun (1). »

2° La seconde pièce n'a pas son inscription entière. Boutroue, qui l'a fait graver, pense que la légende n'est pas complète. La disposition des lettres fait voir, en effet, que la syllabe BONE n'est que la fin d'un mot. J'ai parcouru le catalogue des monétaires donné par M. Cartier (2), je n'ai vu aucun monétaire auxerrois dont le nom puisse s'adapter avec les dernières lettres de notre monnaie ; celui qui en approcherait le plus serait le TACONE, mais il faudrait autre chose qu'une consonnance syllabique pour autoriser la substitution d'une lettre à une autre lettre. Boutroue veut lire : ABBONE, et une note manuscrite que j'ai entre les mains attribue ce monnoyage à saint Ebbon, l'un de nos évêques. Il est impossible d'admettre une telle opinion. La pièce que nous décrivons est évidemment mérovingienne : saint Abbon, successeur de saint Héribald, son frère, dans le siége d'Auxerre, vivait sous le règne de Charles-le-Chauve. Du reste, aucun monument n'atteste que ce saint prélat fût chargé de la signature du monnoyage auxerrois. Il est vrai qu'il fut consacré très-tard abbé de Saint-Germain, dont il avait été moine quelque temps : il est probable que ce fut lui qui fut envoyé en ambassade vers l'empereur Lothaire, par le roi Charles, son souverain ; mais rien de tout cela ne prouve que

(1) Hardoin, *Opera varia*, p. 468, art. 18.
(2) Revue numismatique, t. V, p. 216.

saint Abbon ait été un monétaire: M. Cartier a catalogué trois monnoyeurs du même nom : l'un pour Limoges et les deux autres pour les deux villes de Châlons-sur-Marne et Châlon-sur-Saône ; mais il ne fait aucune mention de celui d'Auxerre.

La quatrième monnaie porte sur le droit : ABINIOFIT. M. de Longperrier (1) croit qu'il s'agit d'Avigneau près Auxerre. Il m'a été impossible de rien découvrir sur l'atelier placé à Avigneau. Comment Avigneau devait-il être la place monétaire de l'Auxerrois ? Je ne puis faire qu'une supposition : si l'on en croit les chroniqueurs du temps, les Sarrasins, qui désolèrent la France, vers la fin de la première race de nos rois, vinrent à Auxerre vers le commencement du VIIIe siècle. Ils étendirent leurs ravages jusqu'à Sens qu'ils attaquèrent, mais qu'ils ne purent prendre. Ne serait-ce pas durant cette triste période que les ouvriers de la monnaie, peu rassurés sur l'état d'une ville sur le point d'être envahie, auraient transporté l'atelier dans un château qui leur aura paru plus sûr, à cause de ses fortifications, ou peut-être plus éloigné du bruit et devant moins attirer l'attention des barbares ? Il est possible qu'à cette époque désastreuse, où l'histoire du pays n'est que celle de ses troubles et deses guerres intestines ; où Savaric, son évêque, à la tête d'une bonne armée, fatiguait l'Orléanais, le Nivernais, la Champagne ; il est possible que le trésor des monnaies ait été transporté hors d'une ville traversée à chaque instant par des troupes et des soldats cupides, et confié à quelques bonnes murailles dont l'escalade n'eût pas été d'une exécution facile.

La première monnaie de Sens est un denier d'argent d'une belle conservation et qui fait partie de la riche collection de M. le marquis de Vesvrotte, savant antiquaire de Dijon. La légende du revers est un abrégé de ces trois mots : *Racio, Ecclesiæ Senonensis*. Les savants sont partagés sur la signification du mot *Racio* qui se trouve sur plus d'une

(1) Longperrier, Catalogue des Monnaies françaises, du cabinet de M Rousseau.

médaille mérovingienne. Les uns l'ont traduit par le mot autorisation, droit de frapper la monnaie ; d'autres ont cru qu'il n'était nullement question d'un pouvoir, mais plutôt d'un certificat de bon aloi. En effet, quel besoin aurait eu un roi d'annoncer qu'il avait le droit de monnoyage ? Qui aurait pensé à le lui contester ? Il est facile, au contraire, de concevoir qu'à une semblable époque il était nécessaire que l'autorité compétente garantît le numéraire mis par elle en circulation. Ainsi nous traduirons, garantie de l'église de Sens. Quant au type du revers, je vais laisser parler un auteur bien connu dans la science de la numismatique.

« Le type du revers de ce denier, dit M. Duchalais (1), paraît au premier abord fort bizarre, mais, en l'examinant avec attention et en réfléchissant que sur les monnaies mérovingiennes l'usage de l'A et de l'Ω le signe du Dieu vivant, *signum Dei vivi*, était très-fréquent, que d'ordinaire ce signe se trouve, soit accostant la croix du Sauveur, soit suspendu à ses branches latérales par des attaches, on reconnaîtra bientôt que le monétaire, en gravant cette figure, n'a pas eu d'autre intention que celle que nous lui prêtons.

» On ne doit attacher au besant qui se trouve au centre de la médaille aucun sens symbolique. On se rappelle, en effet, que fréquemment, au XVe siècle, les monnoyers avaient l'habitude de placer, au milieu des plans des espèces qu'ils frappaient, un besant semblable comme point de repère. Il faut certainement reconnaître ici une trace plus ancienne de cet usage.

» Ce denier, d'une conservation admirable, est un des plus beaux spécimens que nous connaissions de l'art monétaire mérovingien. S'il nous était permis de lui assigner une date, nous le regarderions comme contemporain de Dagobert Ier ou de Clovis II, époque qui, nous le

(1) Revue numismatique, t. XII, p. 103.

croyons, vit luire la période la plus florissante du monnoyage usité sous la première race de nos rois.

» La petite croisette hantée sur l'ω semblera peut-être singulière ; l'on s'étonnera également de la courbure affectée par les branches latérales du même ω ; mais, malgré ces deux singularités, nous ne croyons pas nous tromper, nous le répétons, en prétendant que c'est bien un α et un ω qu'il faut revoir au revers. »

Je termine les remarques sur les monnaies mérovingiennes, en donnant le catalogue des monétaires connus jusqu'à ce jour.

Auxerre.

AVDO MONET AVTIXIODERO
. . . BONE MONET AVTIZIODERO CI
CHARSEDO MO AVTISORO
GISLIMVNDO ABINIO FIT
TACONE MONET AVTIZIODERO CI
TASILONE MONET ANTIZIODERO CI.

Tonnerre.

BERVLFO MONETA TERNODERO.

Sens.

ANTELINVS MON RACIO ECCLISI SENO
MARCOALDO M SENONAS.

LAUREAU.

NOTICE

SUR M. LE CHEVALIER DURAND, D'AUXERRE.

Les hommes qui ont aimé les arts, qui ont consumé leur existence à la recherche des belles productions, qui ont su, dans des collections formées avec goût, réunir les éléments de la science et de l'érudition, faire ainsi naître, entretenir, conserver l'amour du beau et du vrai, ont bien mérité de leur pays.

Du nombre de ces amateurs éclairés fut M. Edme-Antoine DURAND.

C'est au retour d'un voyage en Italie, en se faisant suivre d'importantes acquisitions destinées à donner un nouveau lustre à ses collections, qu'il a succombé à Florence, le 28 mars 1835, à l'âge de soixante-sept ans, en moins de deux jours, à une maladie aussi vive qu'inopinée. Les soins les plus empressés, les plus affectueux lui ont vainement été prodigués par M. le docteur Pizzuti, avec qui il était lié d'amitié. Le ministre résidant de France, M. Bellocq, a généreusement rempli auprès de lui les tristes devoirs appartenant aux parents, aux amis qui l'attendaient et ne devaient plus le revoir. Ses restes ont été déposés dans le cloître de l'église de la Sainte-Trinité (1). Il repose

(1) Un monument modeste est élevé à sa mémoire dans ce même lieu : c'est un cippe funéraire qui porte son buste habilement exécuté en marbre par M. Santarelli, statuaire à Florence.

La belle inscription qui l'accompagne est due à l'amitié de M. Raoul Rochette,

dans la terre étrangère, ou plutôt dans sa seconde patrie, cette Italie, où, comme dans son propre pays, retentiront longtemps les souvenirs honorables qu'il laisse après lui.

M. Durand était né à Auxerre, le 8 janvier 1768; il avait été élevé au collége de cette ville, alors confié à l'ordre savant des Bénédictins. Les semences d'instruction qui tombèrent dans son esprit ne furent point perdues; et si elles se développèrent dans des circonstances tardives, elle ne produisirent pas moins les plus heureux fruits. Doué d'une forte constitution, d'une intelligence claire et rapide, d'un senti-

membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, conservateur des antiques à la Bibliothèque royale; nous la retraçons ici :

AETERNAE. MEMORIAE.
EDMUNDI. ANTONI. DURAND.
AUTISSIDORENSIS.
OPTIMI. ET. ORNATISSIMI. VIRI.
REI. ANTIQUARIAE. PERITISSIMI.
QUI. MONUMENTIS. PRISCARUM. ARTIUM.
OMNI. OPE. PROPRIO. SUMPTU.
IN. PUBLICAM. UTILITATEM.
COMPARANDIS.
INTENTUS. AEQUE. AC. DILIGENS.
VITAM. EGIT. NOMEN. NOBILITAVIT.
HUNC. DEMUM. IN. ITALIA.
QUAM. ALTERAM. PATRIAM. HABUERAT.
ACERBO. FATO. EREPTUM.
PIO. QUAMVIS. ALIENORUM. MUNERE. COMPOSITUM.
ADFLICTUS. LUCTU. FRATER.
PROPINQUI. AMICI. MOERENTES.
HOC. MONUMENTO. COMMENDATUM.
VOLUERUNT.

OBIIT. D. XXVIII. MART. ANN. RS. MDCCCXXXV.
VIXIT. ANN. LXVII. MENS. II. DIEB. XXI.

ment exquis; son goût le portait vers les arts d'agrément; mais un père qui devait sa fortune au négoce ne voulut point laisser prendre à son fils une direction qu'il regardait comme futile. Le jeune Durand fut obligé de s'appliquer aux affaires. Envoyé en Angleterre, en Espagne, il se rendit familières les langues de ces deux pays, comme, dans un temps plus éloigné, il s'appropria la langue italienne. Les intentions d'un père prévoyant ne furent point frustrées. M. Durand avait acquis une fortune indépendante, lorsque les événements le portèrent en Italie, vers le commencement de l'année 1790.

A peine eut-il touché la terre classique que l'amour des beaux arts s'empara de lui tout entier; comme le poète, il aurait pu dire :

Tous les goûts à la fois sont entrés dans mon âme.

Entraîné d'abord vers la musique qu'il avait cultivée, formé à l'école de Rode et de Viotti, il ne tarda pas à prendre un rang distingué parmi les amateurs exécutants.

Mais déjà les arts du dessin avaient obtenu le culte de leur ami passionné.

Un cabinet de tableaux précieux et finis fut le fruit de ses premiers voyages. Au goût des tableaux succéda celui des estampes : il chercha dans la réunion des chefs-d'œuvre du burin et de l'eau forte, l'objet d'une étude plus étendue. S'il renonçait aux prestiges des couleurs, il retrouvait le génie des grands maîtres dans l'expression de leurs pensées, dans le caractère et le style de leurs dessins, dans l'ordonnance et la composition. Ses portefeuilles s'ouvrirent aux produits de toutes les écoles. Les raretés de tous les genres vinrent y prendre leur place. Les collections particulières des amateurs y trouvaient leur correspondance, et, dans le grand mouvement de productions rassemblées de toutes parts pour arriver à des choix, d'heureux échanges enrichissaient mutuellement les possesseurs. Une vive impulsion était donnée aux différentes branches de l'art ; car tel était le but et l'effet constant

des réunions et des diffusions de ce centre de richesses généreusement ouvert à la curiosité et à l'étude.

Les découvertes les plus heureuses qui signalèrent les recherches de M. Durand, dans cette classe de productions, se portèrent sur les gravures anciennes. Les estampes italiennes les plus rares semblaient surgir au jour et venaient s'offrir à l'admiration, dans toute leur fraîcheur, leur netteté, leurs effets vrais et vigoureux, rendus presque sans artifice. Tels étaient les chefs-d'œuvre de Marc-Antoine, d'Augustin de Venise, de Marc de Ravenne, de Bonasone, de Martin-Rota, de Béatricet, de Lucas-Penni, des Ghisi de Mantoue, qui reproduisaient les conceptions les plus sublimes des Raphaël et des Michel-Ange. Telles étaient les productions du burin ou de la pointe sèche des maîtres eux-mêmes, du Parmesan, des Carrache, et de leurs rivaux. Le rendez-vous que se donnèrent tant de belles estampes dans le cabinet de M. Durand, ranima le goût des œuvres de style, et contribua à féconder cette émulation qui tourna au profit de l'art, et imprima un cachet de sévérité au commencement de notre XIXe siècle.

Quelque grande que fût la préoccupation causée par les soins d'une réunion aussi étendue, elle ne fut point une exclusion pour d'autres goûts. Presque chaque année, M. Durand revoyait Rome, et l'aspect de tant de richesses variées que renferme ce pays des arts, excitait son désir de les naturaliser dans sa patrie. Il s'affectionna aux belles formes dont les matières les plus précieuses étaient revêtues : le granit rose, l'albâtre oriental, le porphyre, le serpentin, le rouge antique, les jaspes vinrent, par les soins de M. Durand, se montrer à Paris, sous la forme de colonnes, de socles, de vases, de coupes, de trépieds. Nos fondeurs, nos ciseleurs s'exercèrent à les enrichir d'ornements recherchés. Nos marbriers voulurent rivaliser avec les ultramontains pour la coupe et le poli des matières les plus rebelles.

Le goût de ces belles matières conduisait à un ordre plus élevé, celui des intailles et des camées. M. Durand devint possesseur d'une superbe collection de gemmes et de pierres précieuses; mais l'art, en

s'assujettissant les matières, surpassait leur richesse : amoureux de ses productions, il acquérait à grands frais des agates, des sardoines, des onyx d'une rare beauté, et les livrait avec confiance aux artistes les plus renommés de nos jours, Louis Pickler, Santarelli, Massimi, Cappereni, Rega, Pistrucci, dont les noms brillent à côté de ceux déjà célèbres dans le siècle dernier et dans l'antiquité.

En même temps que la glyptique, la numismatique ne pouvait manquer d'attirer les hommages de M. Durand : ce fut pour lui l'objet de studieuses recherches, qui le mirent en rapport avec les amateurs distingués et les sectateurs de cette belle science. Il sut se former les suites les plus intéressantes en or, en argent, en grand et moyen bronze, dans lesquelles se trouvèrent de grandes raretés. Ses médailles grecques et ses médailles de villes furent surtout remarquables.

A la suite des médailles, il appela dans son cabinet des bronzes antiques, aussi intéressants sous le rapport de l'art que sous celui de l'érudition. Mais enfin les collections qui finirent par obtenir de lui la plus grande faveur furent celles des vases grecs ou étrusques ; d'autres leur furent sacrifiées, et celles-ci devinrent l'objet de ses soins les plus assidus. Elles s'embellissaient à chaque voyage qu'il faisait en Italie ; c'était le but principal de ses excursions. Les cabinets les plus riches devenaient ses tributaires ; les tombeaux s'ouvraient pour lui céder des trésors enfouis depuis des siècles.

Ces premières collections de vases et de bronzes furent jugées dignes d'entrer dans la formation d'un nouveau musée au Louvre, et l'acquisition en fut faite pour cette destination en 1825.

A ces deux collections fut réunie celle qu'avait aussi formée M. Durand, de monuments égyptiens, parmi lesquels figurèrent un grand nombre de scarabées de l'exécution la plus finie, des idolettes, des caisses de momies ornées de peintures éminemment curieuses. Ces monuments silencieux pendant vingt siècles avaient cessé d'être muets ; ils avaient trouvé un interprète dont la découverte signalée, jusqu'alors objet inutile de tant d'études, suffirait pour illustrer notre âge.

M. Champollion, enlevé au milieu d'une si brillante carrière, s'était singulièrement attaché à M. Durand ; il visitait fréquemment son cabinet, et y puisait des rapprochements favorables à la marche qu'il avait adoptée de ne rien hasarder dans l'exposition du système hiéroglyphique, qu'il fallait rendre sensible aux incrédules, et dont la démonstration n'était pas la moindre difficulté.

Après avoir parlé de ces suites importantes, nous avons à faire mention des productions d'un art curieux dont les chefs-d'œuvre datent de la renaissance : les émaux et les peintures sur faïence. La collection des émaux, à laquelle avait présidé un goût parfait, réunissait des dessins d'après les maîtres de l'époque, tels que le Primatice et maître Roux. Les faïences de formes variées, quelquefois bizarres, ornées de bas-reliefs coloriés, retraçaient souvent les compositions italiennes les plus célèbres, et tiraient leur illustration des noms de Raphaël dal Colle, et de notre Bernard Palissi, ce laborieux investigateur qui, par la force de son génie, recréait l'art en l'absence des modèles.

Avec ces sortes de peintures entrèrent aussi au Musée, des antiques d'une rareté absolue, la suite des Muses d'Herculanum, qui avait passé de la Malmaison dans le cabinet de M. Durand, ainsi que des bronzes provenant de la même origine, tels qu'un Mercure de la plus grande beauté, un Hercule, et des trépieds qui ont servi de type à plusieurs imitations.

Cependant le Musée du Louvre, en s'enrichissant des monuments qui viennent d'être désignés, négligea à cette époque une collection d'un genre qui n'a point encore eu place, à notre connaissance, dans un cabinet ni musée : c'est une réunion de figurines en terre cuite, non moins précieuses par les beautés de style que par leur conservation. Ces monuments, qui ont le mérite d'offrir la pensée première, la touche originale, naïve et franche de leurs auteurs, sont les plus rares de tous. Leur nudité, leur fragilité n'a pas toujours eu, comme les figures émaillées des Égyptiens, comme les vases vernis des Grecs, l'abri sacré des tombeaux. Cette réunion de chefs-d'œuvre de la plastique

fait encore aujourd'hui partie du cabinet que laisse M. Durand : c'est en quelque sorte un appendice à la nouvelle et magnifique collection de vases étrusques qu'il a formée depuis que la première a passé au Musée.

Cette dernière collection témoigne de la constance du goût éclairé de son auteur. Seule et dans son intégrité, elle peut, à l'exception du Musée de Naples, se placer au-dessus de toutes celles que l'on connaît ; réunie dans un musée à des richesses du même genre, elle en deviendrait le plus magnifique complément : c'est le fruit de huit années de recherches et de voyages. Celui qui a été si funeste à M. Durand était le dernier qu'il se proposait de faire, et ses acquisitions récentes, qui se trouvaient éparses sur la route de Rome à Paris, devaient former une série qui réunit au plus haut degré tous les genres d'intérêt.

Ces antiques étaient venues, après l'émigration de la plus grande partie de ses collections au Musée du Louvre, remplir un vide insupportable à un amateur qui ne pouvait vivre qu'au milieu de semblables possessions.

Ce vide ne lui avait point paru comblé par une fantaisie née de l'inoccupation, par une collection d'armes et d'armures dont le noyau avait été formé de quelques beaux ouvrages de la renaissance. La plupart de ces objets étaient tellement étrangers à son goût dominant, qu'il les avait exilés dans un appartement éloigné, et là condamnés à l'obscurité, jusqu'au moment où ils purent revoir le jour à la faveur d'une vente publique.

Dans ces derniers temps, son goût s'était plus heureusement porté sur une collection qu'on peut regarder comme tout-à-fait nouvelle et qui réunit l'intérêt de l'antiquité à la richesse, celle de bijoux d'or trouvés la plupart dans les tombeaux de l'Étrurie, des formes les plus variées et les plus curieuses.

Ainsi, après tant de mouvements qu'il a subis, le cabinet de M. Durand s'est trouvé à la fin composé de cette magnifique série de

vases étrusques, d'urnes cinéraires en verre, de figurines en terre cuite, de patères ou miroirs antiques avec gravures au trait du premier style grec ou étrusque, de candélabres et de fragments précieux en bronze, de bijoux et ornements en or, de médailles, de pierres gravées, de camées, de nielles, pour franciser l'expression italienne, et d'estampes ; objets remarquables par le choix, restés comme la fleur des suites qu'il avait précédemment possédées ou rassemblées, pour former la tête de nouvelles collections, et sur lesquels il se proposait d'arrêter ses derniers regards, ses dernières jouissances.

Entraînés par la succession, par l'enchaînement de tant de passions diverses qui ont signalé l'existence de M. Durand, nous en avons parcouru la route, en laissant de côté, mais non pas inaperçue, une manifestation bien importante de son ardeur à favoriser la marche des beaux-arts.

Après les premières guerres d'Italie, en 1800, des artistes célèbres, à Rome, MM. Piranesi, transportèrent à Paris leur immense calcographie, composée de plus de dix-huit cents planches gravées, représentant les monuments antiques de ces contrées. Il s'agissait d'exploiter ce fonds si riche qui n'avait pu être épuisé par les premières impressions faites à Rome. M. Durand ne craignit pas de s'associer à ces artistes et d'apporter ses fonds dans une entreprise toute nouvelle en France.

Il fallait croire à un amour très-répandu des beaux-arts, à une seconde renaissance, dont nous voyions l'aurore, pour se hasarder dans une telle association. La société dura cinq ans; l'édition projetée fut accomplie avec tout le soin qu'on devait attendre d'un tel coopérateur. L'expansion des œuvres de Piranesi contribua sans aucun doute à éveiller le goût des belles productions, et fit prendre l'essor à une foule de publications.

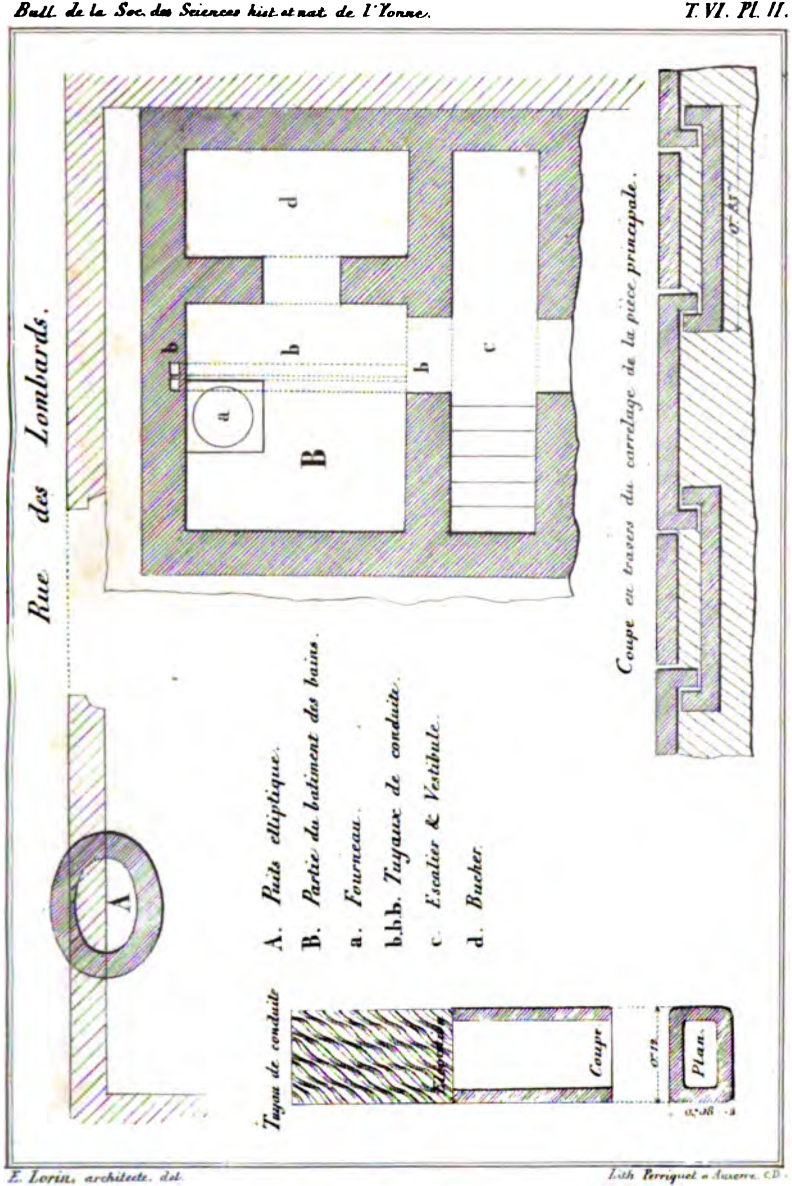
M. Durand attacha beaucoup d'honneur à une autre entreprise du même genre : c'était de faire revivre les antiquités de la France, dont une première partie avait été publiée par M. Clérisseau. Il voulut

compléter cette œuvre patriotique sur les dessins demeurés dans les portefeuilles de l'auteur. Ces dessins furent confiés aux plus habiles de nos graveurs ; les nouvelles planches, réunies aux anciennes, formèrent un beau volume. Les dissertations savantes données par M. Legrand, architecte des monuments publics, ajoutèrent à cette édition tout l'intérêt qui pouvait s'y rattacher : ce fut l'objet d'un second volume imprimé par M. Didot l'aîné, avec tout le luxe, toute la perfection typographique qu'il avait déployée dans ses éditions classiques. Il était impossible de rendre un plus bel hommage aux antiquités répandues sur le sol de la patrie et aux arts français.

Tels ont été, pendant trente-cinq ans, les études et les travaux qui ont rempli la vie de cet amateur infatigable. Il n'était guidé dans ses recherches laborieuses que par le désir de propager le goût des beaux-arts et de les voir se diriger vers le vrai beau, qu'un tact exquis et naturel lui faisait saisir partout où il pouvait se rencontrer. Loin de ressembler aux riches avares, il semblait n'être que le sage dépositaire des trésors qu'il avait amassés. Il aimait à partager ses jouissances. Son aménité, son empressement à se rendre agréable, attiraient également auprès de lui des adeptes et des connaisseurs consommés. A Paris, il avait des jours fixes, toutes les semaines, pour les recevoir. Ses voyages en Italie, en Angleterre et dans le Nord, l'avaient mis en relation avec les personnages les plus distingués qui consacrent de nobles loisirs à la numismatique et à l'étude des antiquités. Il en était fréquemment visité dans cette capitale du monde civilisé. Ici et au loin, dans les lieux où ses relations ont été le plus étendues, à Florence, à Rome, à Naples, ont éclaté les vifs regrets qu'a occasionnés sa perte. Mais combien ces regrets sont profonds chez ceux qui ont été l'objet de son attachement invariable, qui ont goûté les charmes de son intimité ! L'homme devenu célèbre se confond avec l'homme de bien ; et si de longs souvenirs s'attachent à son nom, c'est surtout dans le cœur d'un bon frère, de nombreux parents qui le chérissaient, d'amis ses com-

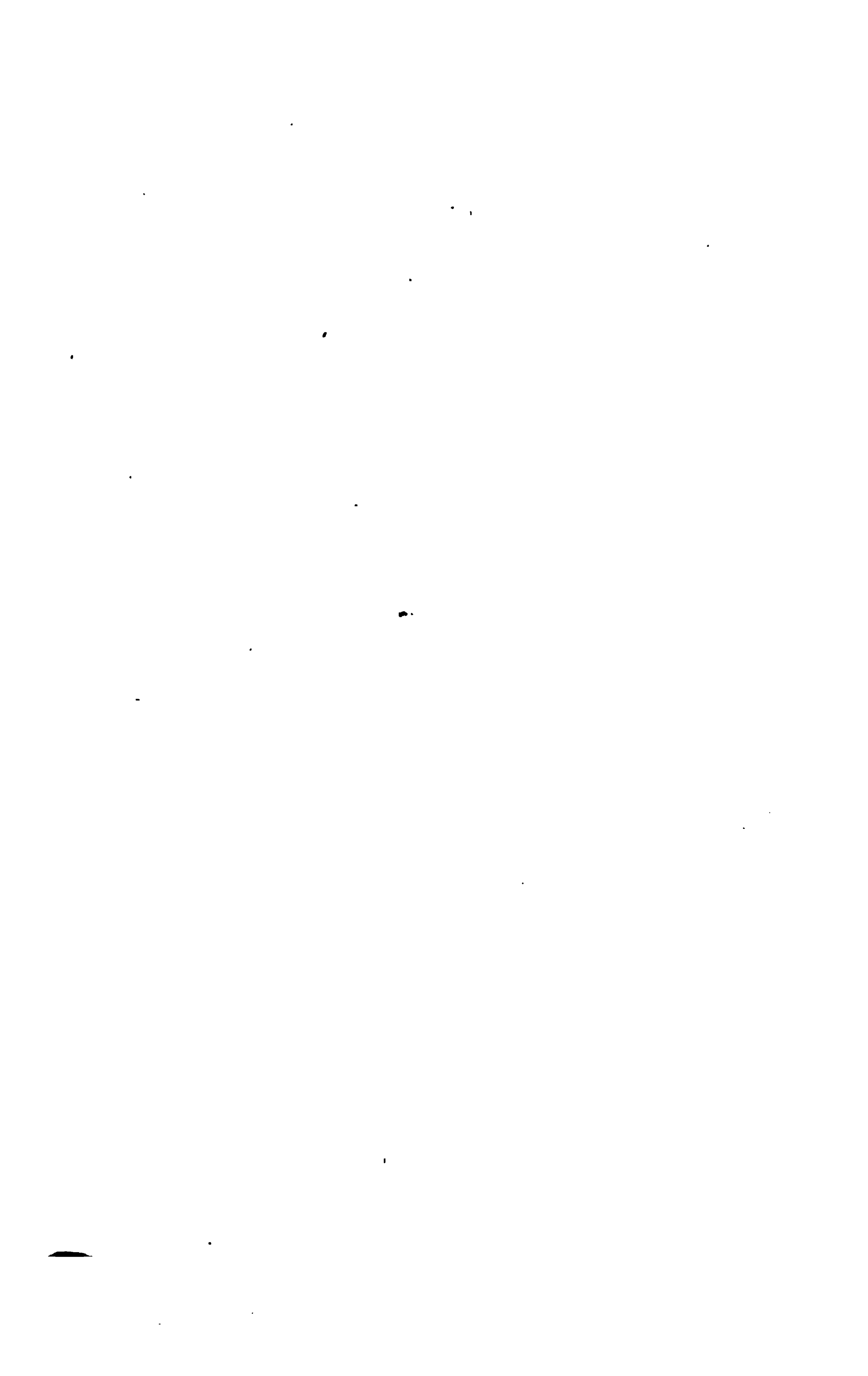
pagnons dès sa première jeunesse, de ceux qu'il a acquis et qui lui ont fait cortége dans le cours de son existence, que sa mémoire sera religieusement conservée.

S. Ph. Chaudé.



E. Lorin, architecte, del. Lith. Perriquet à Auxerre.

Bains Romains à Auxerre, rue des Lombards.



NOTE SUR DES BAINS ROMAINS

A AUXERRE.

En 1845, près de la porte Frécaut ou des Bains, en la cité d'Auxerre, dans la cour d'une maison située rue des Lombards, presque en face de la rue de Milan, je fis exécuter des fouilles pour la construction d'une citerne.

A environ 0^m,30 au-dessous du sol actuel de la cour, les terrassiers rencontrèrent une série de murailles paraissant, au premier aspect, des fondations d'anciennes constructions; j'ordonnai la démolition de ces murs dont la position ne coordonnait pas avec le plan des nouvelles constructions.

L'excessive résistance qu'ils opposèrent à la pique des ouvriers me fit changer d'avis; je résolus de les employer si toutefois ils descendaient assez profondément dans le sol : j'ordonnai alors que les murs découverts fussent conservés et qu'on déblayât seulement les espaces compris entre eux, ce qui fut fait.

A 1 mètre 50 centimètres environ de profondeur, un nouvel obstacle se rencontra, c'était le sol des pièces dont nous ne connaissions alors que les murs; le déblai complété, voici l'aspect et la description de l'espace découvert :

Au sud-est, un escalier en pierre, dont il restait quelques marches, conduisait à un corridor ou vestibule servant de dégagement aux pièces suivantes. A gauche, on voyait une première pièce de 3 mètres en carré environ, dont le carrelage en terre cuite était en grande partie intact; dans cette pièce se trouvait un fourneau et derrière ce

fourneau, engagés verticalement dans le mur, deux tuyaux en terre cuite accolés l'un à l'autre ; deux tuyaux semblables, horizontalement et également accolés, se dirigeaient sous le carrelage du côté de la partie de la cour qui ne fut pas fouillée.

A côté de cette pièce, on en voyait une autre très-étroite qui ne pouvait être qu'une dépendance immédiate de la précédente, car elle n'avait point d'autre issue que l'ouverture qui la faisait communiquer avec elle.

A droite du vestibule, une indication d'ouverture conduisant sans doute dans les autres parties de l'édifice que nous n'avons pu examiner, les fouilles n'ayant pas été poussées plus loin.

A quelques mètres seulement, au nord-ouest de ces constructions, existe un puits de forme elliptique, comblé aujourd'hui.

Les tuyaux quadrangulaires, en poterie, avaient en dimensions 12 centimètres de largeur sur 8 d'épaisseur, légèrement arrondis à leurs angles, les surfaces couvertes de stries ondulées.

Le carrelage de la pièce principale était formé de larges tuiles à rebords de $0^{m},33^{c}$ carrés environ, posées de manière à s'emboiter ; l'espace compris entre deux de ces emboîtements était rempli par une autre tuile sans rebord.

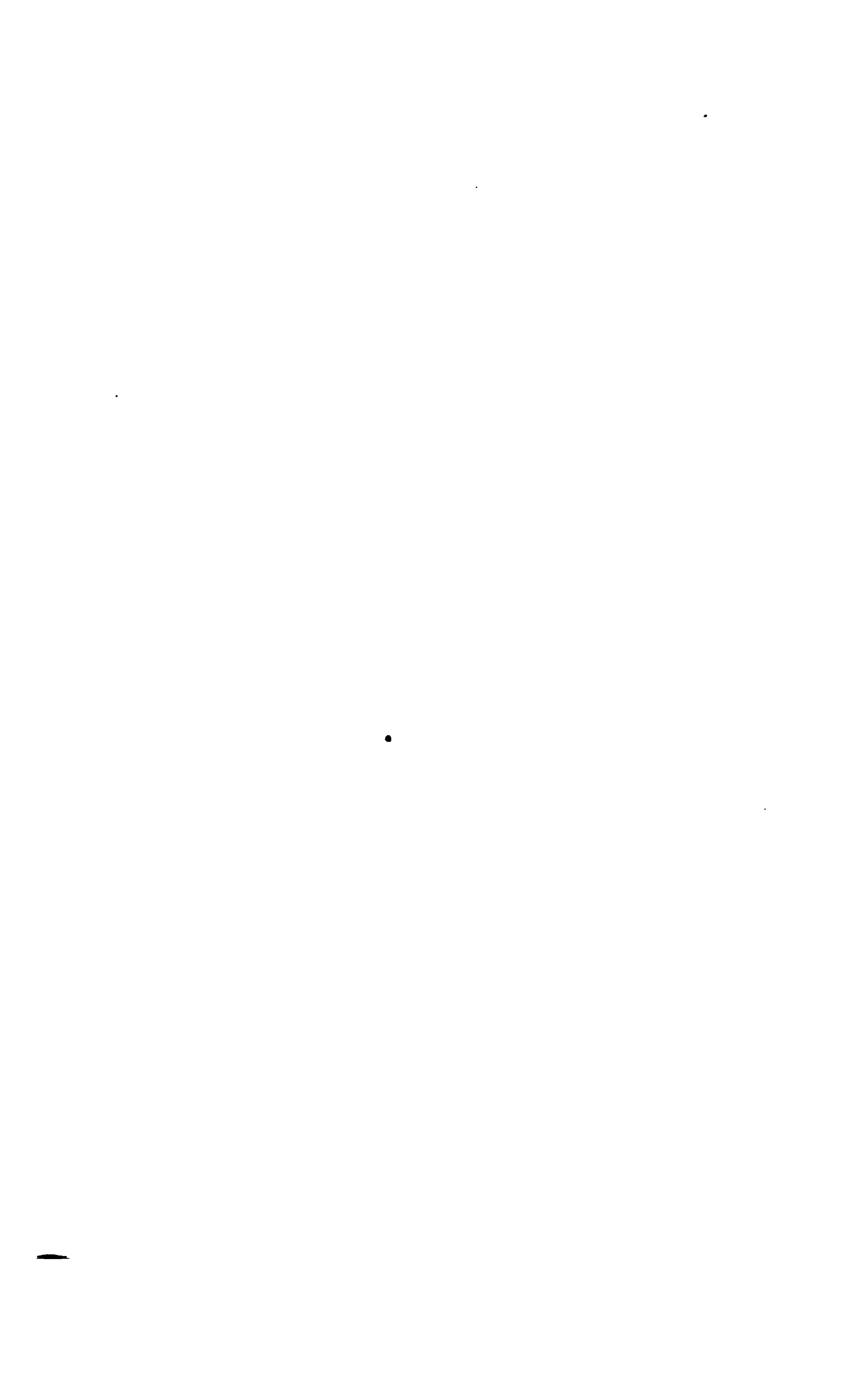
Le fourneau avait environ 1 mètre en carré ; un côté seulement restait debout, et les traces que l'on y remarquait suffisaient pour faire reconnaître que la partie supérieure avait dû recevoir une chaudière cylindrique.

Mode de construction. Le parement intérieur du puits était en très-petit appareil régulier ; la maçonnerie de tous les murs, semblable à celle des murs de la cité, et tout aussi résistante. Le carrelage était posé sur un mortier particulier, composé de chaux et sablon provenant sans doute de la montagne Saint-Georges ; les murs étaient enduits de ce même mortier ; les carreaux et tuyaux étaient tellement adhérents à ce mortier, qu'il nous a été impossible d'en conserver aucun.

De tout ce qui précède peut-on conclure que là se trouvaient les bains romains ou gallo-romains qui ont donné leur nom à la porte voisine ? je laisse à de plus aptes que moi à en décider.

E. Lorin,

Architecte.



GÉOLOGIE.

SUR L'EXISTENCE DE NOUVELLES FAILLES

DANS LE DÉPARTEMENT DE L'YONNE.

Introduction. — Les pays de montagnes ou simplement montueux, comme la Côte-d'Or, ne sont pas les seuls à présenter des dislocations du sol ; les pays de plaines en ont aussi éprouvé, mais la constatation en est plus difficile, parce qu'en général le déplacement éprouvé par les couches est moins considérable.

La plus grande partie des dislocations du département de la Côte-d'Or a été soit indiquée en 1833 par M. Elie de Beaumont (1), soit décrite quelques années après par M. Payen, dans sa *Géologie de la Côte-d'Or* (2). Celles qui existent dans le département de l'Yonne n'ont été en partie signalées qu'en 1845, lors de la réunion de la Société géologique de France à Avallon (3), et deux d'entre elles seulement ont été décrites pour la première fois tout récemment par M. Belgrand,

(1) Manuel géologique, par de La Bêche, p. 638.

(2) Revue des deux Bourgognes, 1838, et Journal d'Agriculture de la Côte-d'Or, 1851.

(3) Bulletin de la Société géologique de France, 2e série, t. II, p. 668, 682, 694 et 716-7.

dans la première partie de sa *Notice sur la Carte agronomique et géologique de l'arrondissement d'Avallon* (1).

D'une part, pendant la réunion extraordinaire, la Société et divers membres ont d'abord constaté sur trois points, au nord et au nord-ouest d'Avallon, des différences de niveau dans les couches, qui ont paru se rattacher à l'existence d'une faille; puis, M. E. Royer a proposé deux failles hypothétiques pour expliquer la présence d'un calcaire oolitique, analogue au coral-rag, entre Vermenton et Châtel-Censoir. D'autre part, M. Belgrand, dans son Mémoire, a décrit deux failles à l'O. d'Avallon : la plus orientale, de 18 kilom. de longueur, dirigée N. 29° E., avec un abaissement de 30^{m} à l'O. et passant près de Annéot, Le Vault-de-Lugny et Ménades ; la plus occidentale, de 14 kil. de longueur, dirigée N. 29° O., avec un abaissement de 100^{m} à l'O. et passant près de Asquins, Saint-Père et Pierre-Pertuis. Ces deux failles affectent le lias et l'étage inférieur du terrain jurassique.

Dans les explorations que nous fîmes en septembre 1848, pour le relevé de la carte géologique du département, nous constatâmes avec M. Cotteau l'absence et l'inutilité des failles hypothétiques de Châtel-Censoir; puis seul, nous reconnûmes dans la disposition et le niveau de diverses assises, soit l'oxfordclay, soit le terrain néocomien, des circonstances qui nous firent présumer l'existence de failles sur quatre points : 1° dans le vallon du ruisseau d'Andries; 2° à Quenne, à l'E. d'Auxerre; 3° à Escamps, au S.-O. de cette même ville; 4° enfin aux Thomas, au S.-E. de Saint-Sauveur.

En effet 1° le flanc septentrional du vallon du ruisseau d'Andryes, au S. de Druyes comme à Andryes, est formé par l'oxfordclay moyen, tandis que le flanc méridional est formé par la grande oolite, le forest-marble et le cornbrash. 2° A Quenne, le calcaire portlandien horizontal supporte le calcaire néocomien à spatangues, à des altitudes de

(1) Annuaire statistique de l'Yonne, pour 1850.

225m et 300m, et à 1 kilom. de distance seulement. 3° Au-dessus d'Escamps, nous avions vu, à partir du Beauiche, les assises du terrain néocomien, recouvertes par les argiles à *Exogyra sinuata* exploitées à la tuilerie, s'élever seulement à moitié du coteau, tandis que le sommet à Serin est constitué par les sables et argiles bigarrés du terrain néocomien. 4° Enfin nous avions trouvé aux Thomas le calcaire jaune néocomien à 10m à peine au-dessus de la prairie du Loing, tandis qu'à l'E. le coteau du moulin à vent du Buisson est formé jusqu'à son sommet par les marnes à *Exogyra virgula* et le calcaire compacte portlandien.

Nous avions remis à l'année suivante à rechercher ce qu'il pouvait y avoir de fondé dans nos présomptions, mais nous en fûmes empêché par l'interruption, bien indépendante de notre volonté et si contraire à nos désirs, des travaux de la carte géologique pendant deux années. A notre retour dans l'Yonne, en août 1851, nos premières explorations eurent pour but l'étude de localités qu'il nous avait paru si intéressant d'examiner en détail. Nous poussâmes même nos recherches jusque sur les bords de la Loire dans le département de la Nièvre, afin de voir si les failles de l'Yonne ne se rattacheraient pas, par des intermédiaires, à celle que nous avions reconnue et décrite en 1846 sur la rive gauche de la Loire près de Sancerre (Cher). Nos espérances n'ont pas été déçues, car nous avons découvert à Cosne, sur la rive droite de la Loire, une faille intermédiaire par sa position et parallèle à la fois à celle de Sancerre et à cinq de celles de l'Yonne. Mais nous n'avons à nous occuper ici que de celles de ce dernier département, au moins quant à leur description détaillée.

Faille d'Andryes et de Druyes, ou *du ruisseau d'Andryes*. — Très-visible dans tout le vallon du ruisseau d'Andryes, cette faille paraît commencer vers la limite du département de la Nièvre et se poursuivre dans le vallon qui est à l'O. des Ménages et des Maillodières, suivant une direction N. 15° E., sur près de 3 kilomètres. De là, elle tourne à l'E. 12° N. et suit pendant 3 kilom. le vallon de la Garenne.

Sardy, au N. des Maillodières et de Bretignelle, jusque devant le Moulin-Poinçon ; elle rejoint alors le vallon du ruisseau d'Andryes dont elle prend la direction E. 34° S. pendant 4 kilom. jusqu'à la limite du département, au-dessous et à l'E. d'Andryes.

Les flancs gauches ou septentrionaux des trois vallons que suit la faille, présentent, dans toute leur hauteur, l'oxfordclay moyen. Le flanc droit du vallon, à l'O. des Maillodières, présente en regard le cornbrash et le forest-marble. La grande-oolite apparaît au-dessous de ces derniers dans le vallon au N. de Bretignelle, et avant Blin une source indique un système marneux qui se poursuit à la base des assises précédentes jusqu'au delà d'Andryes en donnant des sources. C'est le fullers-earth, d'après les fossiles que M. Cotteau nous a dit y avoir trouvés.

Cette faille a dans l'Yonne une longueur de 10 kilom., de la limite du département à l'O. des Ménages à celle-ci, à l'E. d'Andryes ; la direction moyenne des deux parties orientales est E. 18° S. La différence de niveau, au Moulin-Poinçon, atteint près de 70ᵐ : (Moulin-Poinçon 166ᵐ ; Ville-Savoye 234ᵐ.)

Sans aucun doute cette faille suit le vallon du ruisseau d'Andryes, dans le département de la Nièvre, jusqu'à Surgy dans la vallée de l'Yonne, et va probablement affecter aussi les couches dans le flanc oriental ou droit de cette dernière vallée.

Faille de Villeneuve-Saint-Salve, de Quenne, d'Escolives et de Val-de-Mercy. — Cette faille paraît naître au N. près du château de La Resle d'où, dirigée N. 11° O. et passant à 50ᵐ à l'E. de l'église de Villeneuve-Saint-Salve, elle se poursuit en ligne droite sur 5 kilom. jusqu'au ravin des Vaux-Carreaux, en laissant à l'E. le point culminant du Thureau-Saint-Denis. De là, elle prend une direction N. 18° E. jusqu'au-delà de Quenne, pendant 6 kilom., en traversant le ru de Sinotte à La Coudre. Pendant 2 kilomètres elle dévie un peu plus à l'E, puis, à partir de la croix de Saint-Bris, elle reprend la direction N. 19°

E. sur plus de 10 kilom. et traverse le grand vallon de Saint-Bris, puis la rivière d'Yonne et la vallée à la ferme de La Bazine ; elle coupe l'extrémité du coteau d'Escolives, entre le village et les carrières, puis elle arrive au ru de Genotte, dans le vallon duquel elle va se perdre au-dessus de Val-de-Mercy.

Autour de Villeneuve-Saint-Salve, on voit les sables jaunes et verts du greensand butter contre les argiles à lumachelles et les sables bigarrés néocomiens De Thorigny jusqu'à Nangis, le calcaire portlandien, le calcaire jaune à spatangues, les argiles à lumachelles, les sables bigarrés et les argiles à plicatules, notamment au S. de La Coudre, buttent contre le kimmeridgeclay et le calcaire portlandien. Dans le vallon de Saint-Bris et sur le flanc droit de la vallée de l'Yonne, à l'O. de Bailly, le kimmeridgeclay et le calcaire portlandien sont bout à bout avec le coral-rag et le kimmeridgeclay. Sur le flanc gauche de la vallée de l'Yonne et dans la vallée du ru de Genotte, le coral-rag et le kimmeridgeclay buttent contre les bancs supérieurs de l'oxfordclay, donnant la source de Val-de-Mercy, et le coral-rag.

Cette faille a, du château de La Resle jusqu'au-dessus de Val-de-Mercy, une longueur qui dépasse 23 kilomètres Sa direction moyenne, du ravin des Vaux-Carreaux à Val-de-Mercy, sur une longueur de 18 kilom., est N. 20° E. La plus grande différence de niveau est de 75^{m} au S. de Quenne, vers le milieu de la longueur : (plateau de Quenne 225^{m} ; plateau du télégraphe 300^{m}.) La différence est d'environ 30^{m} au quart et aux trois quarts de la longueur, à Thorigny au N. et à Escolives au S.

Faille de Chevannes et d'Escamps ou *du Beaulche*. — Elle a son origine dans le vallon du Beaulche, au N.-O. de Saint-Georges, d'où elle se poursuit en ligne droite orientée N. 7° E. pendant 5 kilom. jusqu'aux premières maisons d'Orgy ; elle y prend une direction N. 26° E qu'elle conserve pendant 6 kilom., 1/2 à Ribourdin au bas de Chevannes, à La Borde au bas de Serin, au-dessus de la tuilerie d'Escamps, au bas de

laquelle elle traverse le vallon du Beaulche. De l'entrée du vallon de Nantenne, elle reprend un peu plus vers le N. et disparaît après 2^k 1/2 à l'extrémité supérieure de celui-ci.

De Saint-Georges jusqu'au-delà de Ribourdin, on voit le calcaire à spatangues, les argiles à lumachelles et les sables bigarrés butter contre le calcaire portlandien. Devant La Borde et à la tuilerie d'Escamps, le calcaire à spatangues, les argiles à lumachelles, les sables bigarrés, les argiles noires à *Exogyra sinuata* et les sables verts ou jaunes, à nodules ferrugineux, buttent contre le calcaire portlandien, le calcaire à spatangues et les argiles à lumachelles. Dans le vallon de Nantenne, il y a sur la pente du plateau de calcaire portlandien, couronné par le calcaire à spatangues au moulin d'Avigneau, une basse terrasse, bien sensible, formée par le calcaire portlandien abaissé, et qui va en se relevant à mesure qu'on remonte le vallon.

Du N.-O. de Saint-Georges jusqu'au-delà de Nantenne, cette faille a une longueur de 14 kilomètres. Sa direction moyenne est N. 19° E. La plus grande différence de niveau des assises est de 45^m à Orgy, sur le milieu de la longueur : (château de La Motte 191^m; Serin 254^m environ.)

Faille de Sainte-Colombe et de Perreuse, ou *du Branlin et du Loing*. — Elle doit commencer dans le vallon du Branlin, entre Le Pont-de-Sauroy et Les Bressus, et se diriger pendant 3 kilom. au moins, du N.-N.-O. aux Dupuits; là, elle devient très-visible et suit pendant 4 kilom. la direction N. 6° E. par La Chapelle et Les Pilloux jusqu'à Branlin, où elle dévie un peu plus à l'E. pendant 2 kilomètres. Des Noues elle suit par Les Thomas, Sainte-Colombe, Les Rameaux et Perreuse jusqu'à la limite du département, à l'O. des Cours, une ligne orientée N. 15° E. et parfaitement droite, sur une longueur de plus de 8 kilomètres.

Des Bressus aux Noues, on voit constamment les sables de la Puisaye adossés au calcaire portlandien, au calcaire jaune à spatan-

gues, aux argiles à lumachelles et aux sables bigarrés néocomiens. Aux Thomas, le calcaire portlandien, le calcaire à spatangues, les argiles à lumachelles, les sables bigarrés et ceux de la Puisaye buttent contre le kimmeridgeclay et le calcaire portlandien. A Sainte-Colombe, aux Graissiens, aux Guittons et aux Devaux, on voit le calcaire portlandien, le calcaire à spatangues, les argiles à lumachelles et les sables bigarrés adossés au kimmeridgeclay. En descendant au S. de Perreuse par le chemin du Petit-Mée, la surface du calcaire portlandien est abaissée presque à la jonction du kimmeridgeclay et du coral-rag. Dans la plaine, enfin, le coral-rag butte contre les couches oxfordiennes moyennes.

Cette faille a, dans le département, des Bressus aux Cours, une longueur de 17 kilom., et sa direction moyenne est N. 14° E. pendant 15 kilomètres. La plus grande différence de niveau des couches est de près de 70ᵐ devant les moulins à vent de Perreuse : (Les Devaux 305ᵐ environ ; moulins de Perreuse 373ᵐ.) A La Chapelle (Saints), à 9 kilom. au N., la différence doit être de 30ᵐ seulement ; aux Claudes (Bouhy), dans la Nièvre, à 10 kilom. au S., elle doit être à peu près semblable.

Cette faille se prolonge suivant la même direction dans le département de la Nièvre ; car, à 8 kilom. des Cours, le coral rag est exploité au niveau de l'oxfordclay moyen, à 1 kil. au N.-E. de Ciez : il est fort probable qu'elle se prolonge jusqu'au vallon du Nohain, vers Perroy, à 6 kilom. plus au S.

Considérations générales. — Les deux failles décrites par M. Belgrand et les quatre que nous avons découvertes et que nous venons de décrire, forment pour le département de l'Yonne un ensemble de six failles qui se rapportent à deux systèmes principaux : cinq affectent des directions ayant entre elles un certain parallélisme ; une seule, celle d'Andryes, possède une direction perpendiculaire à la plupart des précédentes. Ces six failles présentent toutes un trait caractéristique :

la partie abaissée est située soit à l'O., soit au N. de la faille, à l'opposé du Plateau central ; aussi en résulte-t-il que les différents segments du sol traversé par les cinq grandes failles qui possèdent un certain parallélisme, se présentent aujourd'hui avec une disposition analogue à celle des gradins d'un amphithéâtre. Ces divers caractères communs pourront être facilement saisis à l'inspection du tableau suivant :

FAILLES.	Longueur totale.	Plus grand abaissement.	Direction moyenne.
De Pontaubert, d'après M. Belgrand	18 kil.	30^m à l'O.	N. 29° E.
De Saint-Père, id.	14	100^m à l'O.	N. 9° O.
De Quenne.	23	75^m à l'O.	N. 20° E.
De Chevannes	14	45^m à l'O.	N. 19° E.
De Perreuse, dans l'Yonne.	17	70^m à l'O.	N. 14° E.
D'Andryes, id.	10	70^m au N.	E. 18° S.

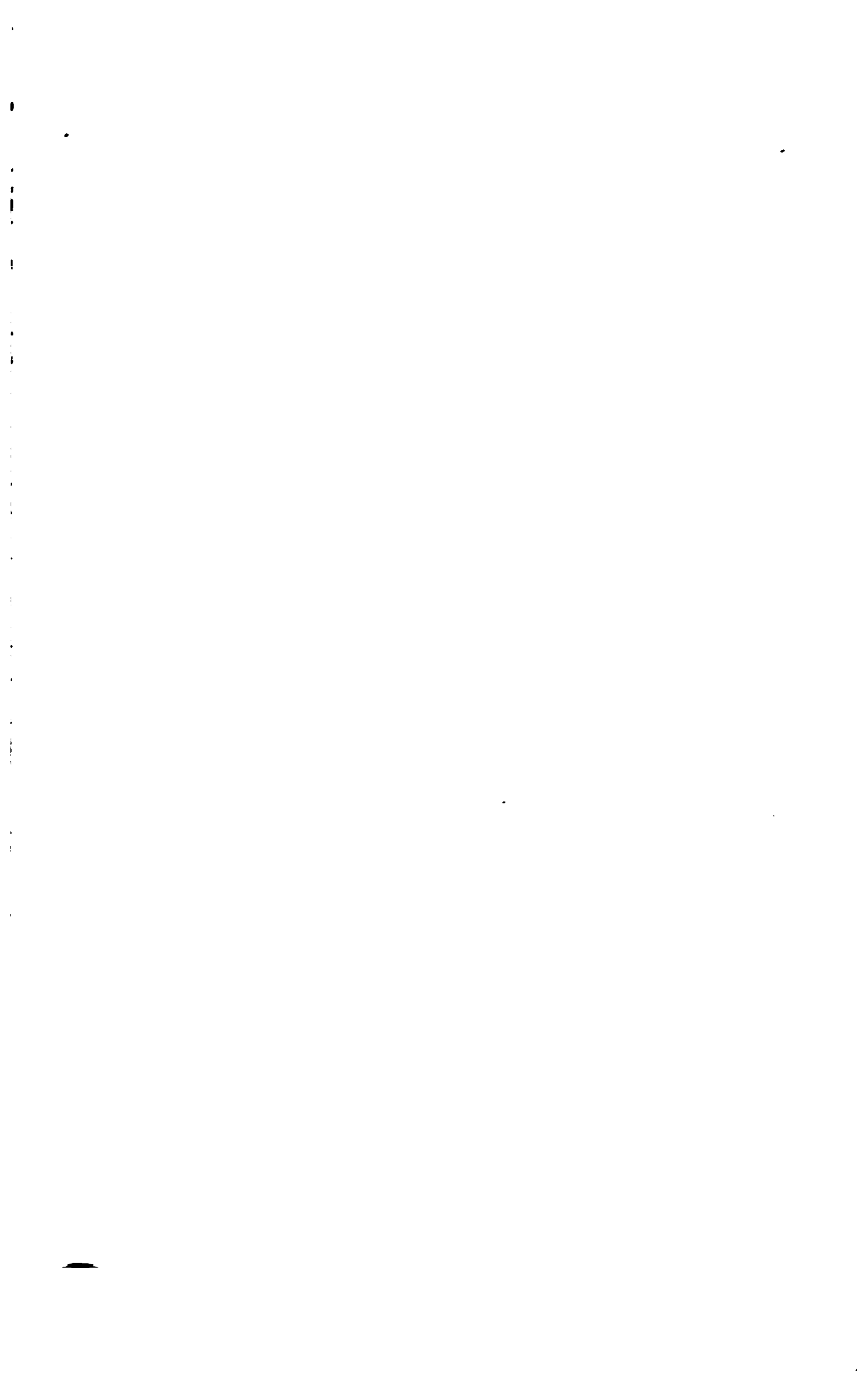
Quant à l'époque à laquelle les failles de l'Yonne peuvent avoir été produites, celle d'Andryes, perpendiculaire aux cinq autres, traverse seulement le fullers-carth et les assises suivantes jusqu'à la partie moyenne de l'oxfordclay ; les cinq qui ont entre elles un certain parallélisme affectent toutes les assises comprises depuis la base du lias jusqu'à la partie moyenne du greensand. Rien dans le département ne peut servir à rapprocher davantage leur formation de l'époque actuelle ; mais sur les bords de la Loire il existe un groupe de deux failles, encore parallèles aux cinq précédentes, et paraissant constituer avec elles, des rives de l'Yonne à celles de la Loire, un système de sept failles dont l'époque de formation serait beaucoup plus récente. En effet, d'après ce que nous avons publié sur la faille de Sancerre (1) et nos observations encore inédites sur celle de Cosne, leur formation

(1) Mémoires de la Société géologique de France, 2e série, t. II, p. 238.

aurait eu lieu après le dépôt des calcaires d'eau douce miocènes de l'Orléanais, peut-être contemporainement à l'élévation du Sancerrois, et par conséquent immédiatement avant le dépôt des faluns de la Touraine.

S'il en était ainsi, on pourrait supposer sans invraisemblance que lors de l'élévation du Sancerrois il se serait produit, entre le pays qui se bombait et le Morvan, un affaissement des terrains sédimentaires qui, au lieu de donner aux couches une inclinaison assez considérable, se serait traduit, peut-être en raison du peu de largeur de la zone jurassique et la résistance de la pointe septentrionale du Plateau central, en fentes nombreuses et sur plusieurs points en grandes failles, presque toutes parallèles à la ligne de jonction du massif primordial et de la zone jurassique; ligne qui est orientée N. 26° E. entre le Cousin et la Haute-Yonne, d'Avallon vers Corbigny.

V^or RAULIN.



MÉMOIRE

SUR LES GRÈS FERRUGINEUX TERTIAIRES

DE LA COMMUNE DE TANNERRE (YONNE).

Lu à la Société des Sciences historiques et naturelles d'Auxerre (séance du 4 septembre 1851).

L'étude des terrains de nos contrées réclame nos plus constantes et nos plus sérieuses observations. Malgré les travaux dont ils ont été l'objet, on peut dire que plusieurs d'entre eux peuvent apparaître dans la science sous des aspects et avec des titres de *nouveauté*. Dernièrement, j'ai eu l'honneur de vous lire un Mémoire qui représente les GRÈS FERRUGINEUX de la Haute-Puisaye comme constituant une couche distincte des terrains environnants. J'ai exposé sa composition minéralogique, qui semble la rapprocher du *green-sand* et du *gault* des Anglais, dont elle diffère essentiellement *par l'absence complète de fossiles animaux* et probablement par son mode de formation qui, au lieu d'avoir été le résultat de dépôts lents et successifs sur une surface océanique, a pu et a dû *provenir du charroi des débris de quelque continent* détruit par une catastrophe que nous sommes condamnés à toujours ignorer. J'ai avancé que les éléments constituants de ces sables et de ces grès, pour lesquels j'ai proposé le nom de *sables et grès*

SALVIENS, sont le quartz et le mica, plus ou moins agrégés et consolidés par l'hydrate de fer.

Permettez-moi de vous rappeler cette simplicité de composition, qui nous servira de guide dans l'étude nouvelle que je vais faire de ces mêmes *sables* et de ces mêmes *grès*. J'ose espérer que cette exposition ne sera pas sans quelque profit pour l'explication et la constatation de différentes roches qu'on est d'abord tenté de confondre dans un même groupe et dans une même formation, ainsi que plusieurs géologues l'ont déjà fait. Ce nouveau Mémoire, n'eût-il que cette seule utilité, serait digne de notre attention ; mais il servira encore à nous ouvrir les yeux sur quelques-uns des procédés que la nature emploie dans le travail incessant de ses œuvres : il nous indiquera aussi la meilleure voie à suivre dans les modes divers d'apprécier les TERRAINS TERTIAIRES, qui ne sont pas sans avoir encore besoin de quelques recherches plus étendues et plus éloignées du point de départ de leur exploration.

La zone de *sables* et de *grès ferrugineux* cesse à peu près vers le milieu du parcours de Saint-Sauveur à Mézilles, et elle est immédiatement recouverte ou remplacée par les étages inférieurs de la craie, soit simple, soit siliceuse. Le Branlin, sorti des marais de Saints-en-Puisaye, coule dans une vallée qui traverse les communes de Mézilles, de Tannerre et de Louesmes, reçoit le Four au-dessus de Malicorne, et se jette dans l'Ouanne au-dessous de Saint-Martin-sur-Ouanne. La zone de *sables ferrugineux* a donc été déchirée et emportée pour le creusement de cette vallée.

Par delà cette zône de sables, le long des deux berges de la vallée et ordinairement au tiers supérieur de ces berges, on observe çà et là des dépôts de sables fortement mélangés d'argile et de calcaire. Ils sont aisément reconnaissables à leur teinte jaunâtre. Ordinairement inutiles pour les mortiers de construction, ils ne peuvent être employés qu'en cas de la grande prédominence du quartz sur l'argile et le calcaire. On les rencontre alors dans des enfoncements ou golfes creusés

aux dépens des parois de la vallée ; ils peuvent y constituer des dépôts assez considérables pour donner lieu à des carrières d'exploitation. Ailleurs, je traiterai d'une manière spéciale ces déchirements du sol et ces transports de matériaux sablonneux, argileux, calcaires et siliceux, appelés à former divers atterrissements et même de vastes étendues de terrains nouveaux. Je n'ai à m'occuper pour le moment que des *grès ferrugineux* qu'on rencontre sur Mézilles et sur Tannerre.

Plusieurs fois je m'étais surpris à considérer des morceaux de *grès ferrugineux* employés dans les murailles de Mézilles. Le simple aperçu de leur forme, de leur couleur m'avait fait croire à leur identité avec ceux de la Haute-Puisaye, ou de la grande zone sableuse. Je me contentais de les considérer comme des témoins irrécusables de l'événement qui avait creusé nos vallées ; ils n'étaient à mes yeux que des fragments solides arrachés de leur sol natal, et déposés *un peu plus bas* par les eaux sur les berges de la vallée. Tout semblait se réunir pour faire naître et imposer une opinion en apparence si simple et si naturelle. J'étais dans une complète erreur.

Un jour, je vis avec étonnement qu'à Tannerre, situé au-dessous de Mézilles, une partie des marches d'escaliers, des encoignures de maisons et des bornes était faite avec des *grès ferrugineux*, qui devaient provenir de blocs énormes, dont l'arrachement et le transport par les eaux du Branlin me parurent peu probables. Un moment, je songeai à leur charroi par les procédés de l'industrie humaine. Mais leur nombre était trop considérable et leur emploi trop fréquent pour faire admettre les frais de leur coûteux apport dans une petite localité, riche en silex propre à bâtir.

Je demandai l'origine et la provenance de ces grès ferrugineux. Il me fut répondu qu'on les extrayait d'une sablière sur la rive droite de la rivière, et à deux portées de fusil du bourg.

M'étant rendu dans cette localité, je trouvai une exploitation qui devait déjà dater d'une époque assez reculée. C'est une masse de sable, avec des grès, qui a été déposée dans une anfractuosité de la berge. Il

ne faut pas oublier que la vallée est creusée en pleine craie. Voici ce que je notai :

La carrière est exploitée à ciel ouvert.

L'exploitation se poursuit à partir de la route, en s'enfonçant dans le champ qu'elle détruit au fur et à mesure qu'elle avance.

La hauteur de la masse exploitée est de 9 à 12 mètres ; la largeur s'étend en même temps que les ouvriers mordent sur les côtés.

La masse exploitée consiste en un sable fin, quartzeux, calcaire et argileux et calcareo-siliceux. Ce sable, déposé par couches ondulées, offre les dispositions suivantes :

1° Couche de terre végétale ;

2° Couches de sables blancs et jaunâtres ;

3° Strate de roche ferrugineuse à petits grains ;

4° Couches de sables ;

5° Une forte assise rocheuse et dure formée de fragments quartzeux, calcaires, calcareo-siliceux et argileux, agglutinés par l'hydrate de fer ;

6° Couches ou strates sableuses avec des fragments calcaires, en général peu silioeux.

Sans la terre végétale, il y a donc trois couches de sables, entrecoupées par deux assises de roches.

On conçoit aisément que les ondulations de ces couches proviennent des divers modes et des diverses époques du dépôt.

L'*assise rocheuse et dure* (n° 5) peut avoir plus de 2 mètres d'épaisseur ; elle règne horizontalement sur toute l'étendue de la sablière. Elle m'expliqua parfaitement les grès mis en œuvre par les habitants de Tannerre, en même temps que j'acquis la preuve de l'impossibilité de leur transport par les eaux.

Dans cette sablière, nous avons de véritables sables ; il est même facile d'y reconnaître jusqu'à un certain point l'aspect des sables de la Haute-Puisaye : la *roche dure et à grains serrés* ressemble tellement à celle de Saint-Sauveur, que, sans des notions et un examen préalables,

on ne saurait l'en distinguer. Mais ne nous hâtons point de juger sur les apparences.

En effet, les sables et les grès de la Haute-Puisaye sont composés uniquement de quartz et de mica, agglutinés par l'hydrate de fer.

A Tannerre, le sable est composé de quartz, de calcaire, de calcaire-siliceux et d'argile, également agglutinés par l'hydrate de fer. Il y a absence complète ou presque complète de mica.

Les éléments rocheux, quoique essentiellement différents, peuvent ainsi donner lieu à deux roches d'apparence identique.

C'est que le travail de la nature a été identique pour la consolidation de ces deux roches. Elle s'était servie de l'hydrate de fer pour former nos énormes gisements de roches salviennes : elle vient de se servir du même fer pour consolider les roches nouvelles de Tannerre. Le sable, déposé par les eaux dans cette espèce de golfe, était teint par le fer qui, mis de nouveau en rapport avec les argiles, avec les fragments calcaires soit supérieurs, soit inférieurs aux sables salviens, avec les fragments de la craie, avec les fragments siliceux de l'étage crayeux, ne tarde pas de donner le même composé. Dans la carrière de Tannerre, ces divers éléments, qui n'ont pas été pulvérisés par un trop long voyage, existent encore à l'état fragmentaire ; ils s'y trouvent réunis ensemble et empâtés comme les divers fragments d'un nougat, dont ils offrent la véritable apparence, parce que les grains quartzeux, les fragments siliceux et calcaires conservent leur homogénéité et leurs teintes que la coloration brune de l'hydrate de fer ne leur enlève pas. A cet état, la roche n'est qu'un poudingue, une brèche composée de petits fragments. Mais que les matériaux élémentaires deviennent plus ténus, qu'ils se déposent à l'état presque pulvérulent, le fer les réunit en une masse compacte et tout-à-fait semblable aux grès à grains fins de la Haute-Puisaye : il n'y manquera que le mica.

Cependant, si l'on examine ces grès avec la loupe, on reconnaît bientôt une agglutination de grains quartzeux, de fragments calcaires

et calcareo-siliceux, au milieu desquels le quartz prédomine. Quand on a saturation avec excès de fer, on a un grès éminemment ferrugineux, et cette condition se rencontre surtout à la partie inférieure de la masse rocheuse, la matière ferrugineuse tendant sans cesse à se précipiter vers le bas.

Quand l'action de l'hydrate de fer a lieu sur des petites strates, où le silex et le calcaire silicifié prédominent sur le quartz, la roche prend alors un aspect siliceux et une consistance siliceuse, qui diffèrent de l'aspect et de la consistance de la roche en majeure partie quartzeuse.

Il n'est pas rare de rencontrer des grains verts ou verdâtres dans la composition de ces roches : ce sont des grains de silicate de fer, comme on en observe dans la craie thuronienne, dans les grès salviens, dans les grès aptiens, etc.

Qu'est devenu le mica, naguère contenu à l'état de paillettes dans les sables supérieurs ? On sait que le mica n'est qu'une terre grossière et de facile décomposition. Le lavage a séparé du quartz son ancien agrégé, qu'il a probablement livré à des combinaisons nouvelles. Quoi qu'il en soit, je ne l'ai jamais rencontré plus loin que la zone des sables supérieurs ; mais je ne voudrais prononcer d'une manière formelle sur son absence complète.

D'après cet exposé, je pense avoir travaillé dans l'intérêt de la science, en exposant les différences de composition et d'âge de ces deux roches, que la nature plaça si voisines l'une de l'autre, et à qui elle donna un air de ressemblance qu'il importe de n'admettre que sous condition d'examen, si l'on veut se rendre un compte sévère des objets et des événements.

Le minéralogiste et le géologue hésiteront désormais avant de prononcer à la simple vue sur la nature, sur l'origine et sur l'époque des roches que nous venons d'étudier ; car il y a toute la formation crayeuse et la majeure partie de l'époque tertiaire entre les grès ferrugineux supérieurs de la Puisaye et les grès analogues de Tannerre. Les recherches de cette distinction valent, ce me semble, la peine

d'une étude spéciale ; et, si je n'ai pas atteint le but désiré, il faudra s'en prendre au peu de mérite de l'écrivain plutôt qu'à l'abondance et à la facile constation des matériaux qu'il n'aura pas dû mettre en œuvre avec autant d'intelligence que la nature qui continue chaque jour l'œuvre commencée depuis le dépôt de ces mêmes matériaux, et qui, chaque jour encore, à l'aide des pluies, fait pénétrer le fer dans la masse sableuse qu'elle ne cesse de consolider et d'augmenter.

Ce que je viens d'exposer ne concerne que les grès ferrugineux de Tannerre ; mais il est certain que le contact de la silice avec les grès de la Haute-Puisaye produit également le même résultat. En plusieurs lieux, et presque toujours à la superficie des plateaux sableux, on rencontre des morceaux isolés de grès qui dans leur composition offrent le quartz, le calcaire et des fragments siliceux, agglutinés par l'hydrate de fer. La plupart de ces pierres sont de formation récente et même quotidienne ; il suffit pour cela d'une pluie dont les eaux réunissent ces trois éléments, dans un même endroit. Egalement on ne saurait nier que plusieurs d'entre elles sont antérieures à la révolution qui creusa nos vallées, puisqu'elles ont déjà pu appartenir à l'époque même où la silice imprégna la craie et le dessus des sables salviens.

Il n'est donc plus possible d'admettre le transport des roches en question sur les localités où elles reposent aujourd'hui. Aucun fait ne me démontre que les grès ferrugineux supérieurs aient été entraînés loin de leur gisement natal. Ceux qui autrefois existaient dans les masses sableuses superposées au néocomien, au kimméridien et au corallien, sont demeurés presque sur place à l'époque de la grande perturbation qui entraîna les sables. On les y trouve encore ; leur pesanteur s'était opposée à leur départ.

Je termine par une dernière considération. J'ai dit que ces grès de Mézilles et de Tannerre sont situés sur le tiers supérieur de la vallée : c'est qu'à l'époque de la débacle des sables, la vallée ne faisait que de se déchirer, et n'avait pas encore la profondeur qu'elle acquit plus tard. Les premières couches de sable ont dû être entraînées avec les

terrains supérieurs. Dans un autre Mémoire, j'ai dit que les sables salviens ont recouvert la montagne des Alouettes. Les premiers sables emportés ont donc dû fuir en commun avec le coral-rag et être déposés à l'étage supérieur d'une vallée qui ne commençait qu'à dessiner son parcours. Aussi, la plupart des fragments calcaires du dépôt de Tannerre appartiennent-ils au coral-rag, ainsi qu'il est facile de s'en assurer à leur aspect cristallin et surtout par la nature de leurs fossiles. Je mets sous les yeux de la Société une astroïte à l'état spathique qui, partie des hauteurs de Sougères ou de Thury, est venue s'arrêter dans la sablière de Tannerre, comme pour nous obliger à reconnaître les procédés de la nature, et comme pour nous guider avec sûreté dans nos investigations.

Je le répète, dans un prochain travail, j'espère étudier le cataclysme qui donna le relief actuel à nos contrées; et j'espère vous montrer au doigt et à l'œil les conséquences qui ont dû nécessairement en résulter.

Du reste, je ne pense pas en avoir fini avec les SABLES FERRUGINEUX. Pour le moment, je ne les accompagne que sur un espace de deux lieues et sur les rives du Branlin : plus tard, je les poursuivrai au-delà de Tannerre et sur les rives des diverses vallées qui existent entre l'Yonne et la Loire.

J.-B. ROBINEAU-DESVOIDY.

SYNOPSIS DES MOUSSES DE L'YONNE.

Préface.

« Muscorum familia phytogeographiæ
» est fundamentum. »

C. Muller.

Notre désir, en publiant ce synopsis en français, a été de rendre accessible à tous nos jeunes botanistes l'étude des mousses et de la vulgariser en quelque sorte au moyen d'un ouvrage élémentaire, d'une application d'autant plus facile qu'il ne concerne que des espèces locales placées pour ainsi dire sous la main.

Au point de vue général de la science, c'est une petite pierre à réunir aux matériaux destinés à élever le grand édifice de géographie botanique pour lequel la science attend un architecte.

Quelque modeste que soit notre travail, nous ne pouvons le publier sans exprimer notre reconnaissance :

Au docteur Mougeot, de Bruyères, notre maître et notre ami ;

Au docteur Schimper, de Strasbourg, qui a bien voulu, pour les espèces difficiles, éclaircir nos doutes ou rectifier notre jugement ;

Au docteur Sagot, de Coulanges-sur-Yonne, qui a enrichi notre synopsis de plusieurs espèces rares ;

Enfin, à M. Courtant, notre collaborateur et bien cher ami.

M. Mérat, dans sa Flore des environs de Paris, et M Boreau, dans le catalogue qui fait suite à sa Flore du centre de la France, indiquent l'un et l'autre, dans un rayon qui n'occupe pas moins de dix départe-

ments, 180 espèces de mousses. Notre synopsis, pour l'Yonne seulement, en contient un nombre égal. Ce résultat prouve combien est grande la richesse végétale du sol que nous avons exploré ; mais il ne prouve pas, hâtons-nous de le dire, que nos recherches l'aient épuisée. Nous croyons, au contraire, que le nombre des espèces de mousses qui habitent le département de l'Yonne excède 200, et cette conviction nous a déterminé à décrire, en dehors de la série de notre synopsis mais à leur ordre méthodique, les espèces qu'on peut s'étonner de n'y pas rencontrer, afin d'en faciliter la découverte.

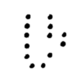
Nous n'avons admis, dans nos descriptions, que des caractères appréciables à la loupe, d'une part, parce que nous avons pensé qu'ils suffiraient à désigner nos espèces, et, d'autre part, parce que nous croyons que c'est mal servir la science que de faire des observations microscopiques une nécessité élémentaire au lieu d'un degré scientifique.

Notre synopsis, enfin, sera terminé par une table synonymique et par un petit vocabulaire des termes spécialement consacrés à l'étude des mousses.

DEY.

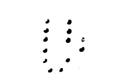
Lith. Perriquet à Auxerre. C.D.

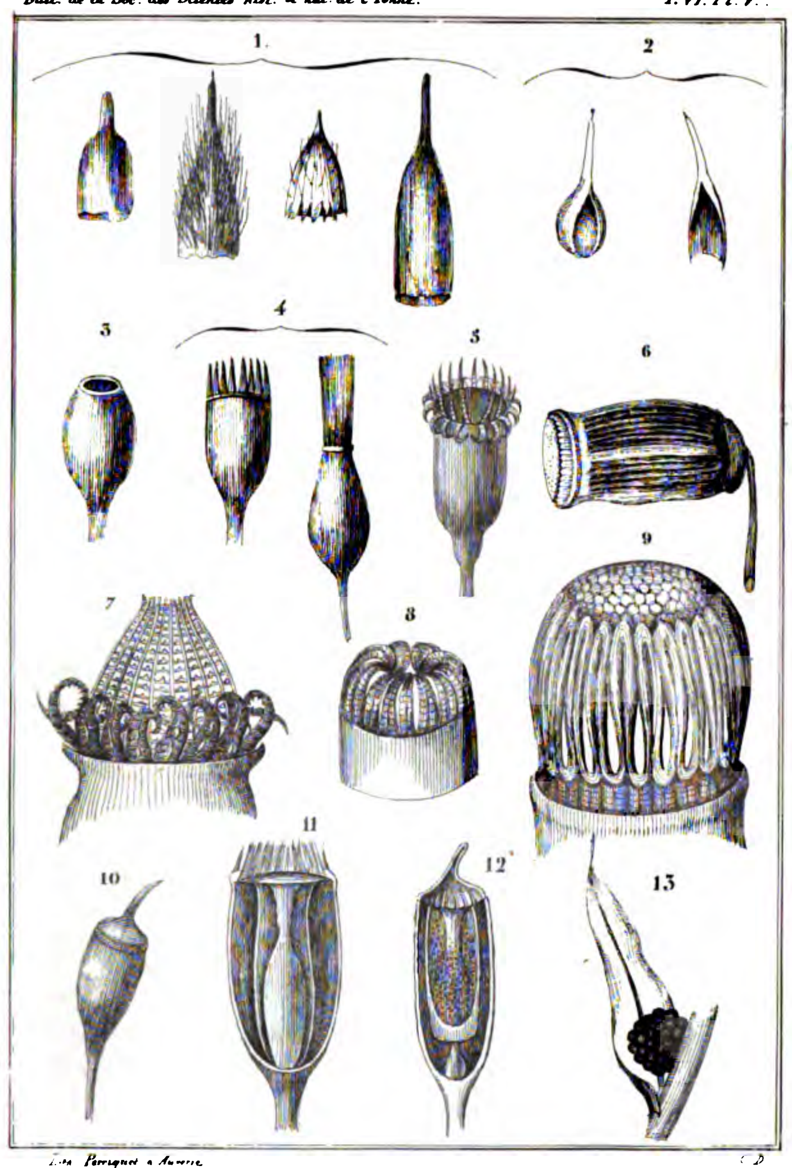
Organes de végétation des Mousses.



Lith. Perriquet à Auxerre

Organes de reproduction des Mousses.





Lith. Perriquet à Auxerre

Organes de reproduction des Mousses.

Introduction.

L'intérêt qu'excitent en nous les phénomènes de la nature ne se mesure pas, dit Mirbel, à la grandeur des êtres dans lesquels ils se manifestent.

Sous ce rapport, les mousses ne sont pas indignes de l'attention du naturaliste.

En résumant ici, en ce qui concerne leur histoire, des travaux d'un ordre plus élevé, nous nous sommes proposé pour but de donner des notions exactes et suffisantes de leur organisation, de leur vie et de leur utilité.

§ Ier. Physiologie.

Comme les grands végétaux, les mousses ont des racines, une tige, des feuilles, des fleurs, des fruits et des semences. (Pl. I, fig. 1.)

Elles sont, dans toutes leurs parties, formées d'un assemblage de cellules.

Organes de Végétation.

Les RACINES des mousses sont ramifiées et composées de petits filaments soyeux extrêmement déliés. (Pl. I, fig. 2.)

Leur TIGE cylindrique ou triangulaire, de grosseur égale de la base

(1) Toutes les figures sont plus ou moins grossies, de manière à rendre sensibles les détails organiques.

au sommet; simple ou rameuse, dressée ou rampante, est vivace ou annuelle. (Pl. I, fig. 3.)

Elle s'accroît d'une manière déterminée dans les espèces à inflorescence terminale et d'une manière indéterminée dans les espèces à inflorescence latérale. Dans le premier cas, la tige meurt après avoir fructifié, ou elle sert en quelque sorte de souche à des axes secondaires ou INNOVATIONS qui fructifient eux-mêmes ou restent stériles. Dans le second cas, la tige primitive continue son développement comme celle des plantes phanérogames.

Une pellicule membraneuse tient lieu d'écorce à ces arbres en miniature. (Pl. I, fig. 4.)

Leurs FEUILLES, sans pédoncule, ne sont jamais opposées les unes aux autres; elles sont lisses, vernies, entières ou dentées sur les bords et de forme variées. (Pl. I, fig. 5, 6, 7, 8, 9.)

Leur disposition sur la tige décrit une spire soumise à des combinaisons géométriques.

Les feuilles des mousses, formées d'un tissu en réseau, sont revêtues de deux épidermes : l'un supérieur, l'autre inférieur. Les mailles de ce réseau sont autant de petites cellules pleines d'un suc coloré en vert, nommé CHLOROPHYLLE, dont les sphaignes toutefois sont dépourvues.

Les NERVURES, sans ramifications, sont elles-mêmes composées de mailles analogues, mais plus rapprochées et plus longues. Suivant les espèces, elles dépassent l'extrémité des feuilles, disparaissent immédiatement au-dessous, ne parcourent qu'une partie de leur étendue, ou manquent tout-à-fait. (Pl. I, fig. 6, 7, 8, 9.)

Telles apparaissent les mousses à la première observation attentive.

Le botaniste aime à les rechercher dans leur retraite, à suivre les progrès de leur végétation, à en comparer les formes et à étudier, en quelque sorte, leurs habitudes et leurs mœurs. Et lorsque, cachées sous les neiges, elles se dérobent à ses yeux, il revient à celles qui gisent dans les feuillets de son herbier et continue au milieu d'elles ses observations, car il n'ignore pas qu'elles peuvent reprendre en un ins-

tent leur port naturel, leur fraîcheur, leur grâce primitives. Placées dans un vase plein d'eau, il les voit développer leurs feuilles, étendre leurs rameaux, redresser leurs tiges, reprendre leur verdure et toutes les apparences de la vie.

Elles sont mortes cependant, et tous les efforts qu'on a tentés jusqu'ici pour les faire revivre, en les transplantant en cet état, sont restés sans succès.

Organes de génération et de fructification.

Les fleurs des mousses sont mâles ou femelles. Les deux sexes se trouvent quelquefois réunis dans le même involucre ; plus souvent ils sont séparés soit sur le même pied, soit sur des pieds différents.

Les FLEURS MALES se développent toujours les premières. (Pl. II, fig. 1.)

Les feuilles qui composent leur calice, appelé PÉRIGONE, sont resserrées en forme de bourgeon et de capitule, ou épanouies en forme de disque.

Les FLEURS FEMELLES et celles BISEXUELLES ont pour calice, ou PÉRICHÈSE, des feuilles différentes de celles de la tige par leur forme, leur tissu et leur coloration. (Pl. II, fig. 7.)

La plupart des fleurs des mousses sont accompagnées de filaments tendres et articulés, connus sous le nom de PARAPHYSES. (Pl. II, fig. 1.)

Les *organes mâles*, nommés ANTHÉRIDIES, sont de petits corps allongés, cylindriques, remplis de granulations microscopiques expulsées par jet au moment où l'enveloppe du petit sac qui les contient vient à se rompre. (Pl. II, fig. 2.)

Les *organes femelles*, ou ARCHÉGONES, se composent de petits corps renflés à la base et couronnés d'un corpuscule creux, à la fin évasé en entonnoir. (Pl. II, fig. 3 et 4.)

Dans leur jeunesse, ils sont enveloppés d'une membrane cellulaire à l'ombre de laquelle s'accomplit le mystère de la fécondation.

Bientôt après le fruit croît, brise ses entraves et s'élève, soutenu par une sorte de PÉDICELLE dont la base reste entourée des débris de son

enveloppe. Le sommet en détache une autre partie, dont il demeure couvert comme d'une coiffe qui continue à grandir, en sens inverse, de haut en bas, pendant que le fruit et la VAGINULE, c'est-à-dire ce qui est resté inférieurement de l'enveloppe, croissent ensemble de bas en haut. (Pl. II, fig 5.)

Le fruit parvient enfin à tout son développement, Il affecte alors le plus communément la forme d'une sphère, d'une crose ou d'une urne. (Pl. II, fig. 10 et 8.)

Il est capsulaire et inséré à la tige par un prolongement tubuleux, qui en fait partie intégrante, comme celui de la corolle de la belle-de-nuit fait partie de cette corolle.

Ce prolongement est quelquefois très-court, mais plus souvent allongé, et fin comme une soie. (Pl. II, fig. 6 et 7.)

Dans les andréacées et les sphagnacées, il est remplacé par un véritable *pédicelle*, en sorte que c'est à tort qu'on a conservé ce nom au prolongement inférieur des autres mousses.

La CAPSULE est close par un OPERCULE, espèce de couvercle, de forme aussi gracieuse que variée. (Pl. II, fig. 11 et 8.)

Cet opercule est recouvert lui-même, plus ou moins longtemps, par la COIFFE, membraneuse ou feutrée, lisse ou poilue, imitant une cloche, une mitre, un cône, et dite alors *campanulée*, *mitriforme*, *conique* (Pl. III, fig. 1.); ou bien un cornet ou un oubli, et dite alors *dimidiée*, parce qu'il semble qu'on en ait enlevé une partie. (Pl. III, fig. 2.)

Enfin, l'opercule se soulève, se détache, tombe, et la capsule montre son orifice nu, privé d'organes accessoires, dans les espèces SANS PÉRISTOME (Pl. III, fig. 3.); ou bien garni d'un seule rangée de dents ou de cils, dans les espèces à PÉRISTOME SIMPLE (Pl. III, fig. 4 et 8.); enfin, de deux rangées de dents ou de cils, dans les espèces à PÉRISTOME DOUBLE (1). (Pl. III, fig. 5 et 7.)

(1) Le nombre des dents du péristôme est toujours un multiple de 4 et n'excède pas 64.

Le péristôme de certaines mousses est fermé par une membrane hyménoïde percée d'un grand nombre de pores. (Pl. III, fig. 6 et 9.)

Deux classes peu nombreuses enfin ont leur capsule inoperculée. Elle s'ouvre, dans l'une, naturellement en valves longitudinales retenues au sommet par un ligament commun (Pl. II, fig. 9.); dans l'autre, accidentellement, en déchirements irréguliers résultant du choc d'agents extérieur. (Pl II, fig. 10.)

Nous devons mentionner également un organe accessoire qui appartient à la capsule de moitié environ des espèces de mousses. C'est un petit cercle, ou ANNEAU, ordinairement coloré, placé au bas de l'opercule, à l'orifice de la capsule (Pl. III, fig. 10.), et composé d'une, de deux ou de trois séries de cellules qui se désarticulent et tombent au moment de la chute de l'opercule.

Le centre de la capsule est occupé par deux petits sacs membraneux, d'inégale grandeur, placés l'un dans l'autre (Pl. III. fig. 11.) : l'extérieur adhérant à la paroi interne de la capsule, l'intérieur à son axe, formé d'un faisceau cellulaire qui commence à l'extrémité de la tige et finit à l'extrémité de la capsule. Ce faisceau axillaire est nommé COLUMELLE L'ensemble de ces deux petits sacs est connu sous le nom de SPORANGE. Les semences nommées SPORULES, sont contenues dans l'espace que les deux sacs laissent entre eux. (Pl. III, fig. 12.)

Le genre *archidium* seul n'a pas de sporange; dans les genres *phascum* et *sphagnum*, il est très-confus.

Le moment de la dissémination est-il arrivé, alors commence le jeu des organes que la chute de l'opercule a fait apparaître : les cils modèrent, graduent, régularisent l'expulsion de séminules qu'ils laissent lentement échapper, comme d'un semoir; les dents, par des mouvements contractiles, convulsifs du centre à la circonférence, déterminent des explosions périodiques qui vident enfin la capsule de toutes les séminules qu'elle contient.

Admirable organisation! La sagesse, qui régit le monde, veille aussi aux destinées de la plus humble plante.

Organes de reproduction.

Si l'on jugeait de l'importance des êtres par les soins que la nature apporte à leur reproduction, il n'en serait pas de plus haut placés que les mousses dans les desseins de Dieu.

Indépendamment de leurs semences, dont un seul fruit contient une prodigieuse quantité, et qui conservent pendant plus d'un demi-siècle leur vertu reproductive, elles ont plusieurs autres modes parallèles et tout aussi sûrs de se régénérer.

C'est ainsi qu'elles se propagent également par de petits tubercules détachés de leurs racines, comme la pomme de terre et le topinambour; par des débris de racines qui survivent à la plante et la reconstituent en passant par toutes les phases de l'embryon séminal; par des marcottes naturelles, comme les fraisiers et le lierre terrestre; enfin, par des bulbilles ou propagines qui naissent à l'extrémité des rameaux ou à l'aisselle des feuilles, comme dans le lys bulbifère. (Pl. III, fig. 13.)

Quant à la reproduction par les semences ou sporules des plantes cryptogames à la tête desquelles se place la famille des mousses, elle est complètement différente de celle qui s'opère par les semences des plantes phanérogames, auxquelles on a conservé le nom de graines.

« Dans les premières, dit Schimper, le savant auteur de la Bryologie » d'Europe (1), la graine n'est qu'une cellule simple, sans la moindre » trace d'un germe ou embryon; dans les secondes, elle est un produit » complexe, une préformation de la plante-mère, en un mot une plante » embryonnaire pourvue d'une tige, d'une racine et de feuilles qui » n'ont besoin que de se développer pour constituer immédiatement » une plante parfaite.

» La *graine* est un embryon développé dans le sein de la mère; la » *sporule*, au contraire, est le germe de l'embryon rejeté hors de la

(1) Thèse de botanique présentée à la Faculté des Sciences de Strasbourg.

» mère, pour parcourir, dans un milieu tout différent de celui où il a
» pris naissance, les différentes phases de l'embryogénie. Les phané-
» rogames sont donc vivipares, les cryptogames, au contraire, sont
» ovipares : dans les premières, la génération est directe ; dans les
» dernières, elle est indirecte. Le germe des premières, devenu libre,
» produit immédiatement une plante semblable à celle dont il pro-
» vient ; dans les cryptogames, il produit d'abord un végétal neutre ou
» de transition qui, comme la larve de l'insecte, peut vivre des années
» sans retourner au type. Cette végétation neutre est surtout propre
» aux mousses. »

C'est elle qui forme ces tissus veloutés, à reflets d'émeraude, qui tapissent les pierres humides, les allées sombres de nos jardins, et qui attendent du temps et des circonstances l'instant de pousser des racines, des tiges et des feuilles, et de devenir de véritables mousses.

Du reste, les mousses croissent partout où il y a de l'air et de la lumière ; au sommet des montagnes, au fond des vallées, dans les eaux des fontaines, des ruisseaux et des rivières.

Elles garnissent les rochers et les murs de leurs touffes épandues en gazons ou resserrées en coussinets ; elles convertissent les lieux les plus âpres en pelouses satinées et moelleuses ; tapissent les bords des mares et des fossés, chargent les toits et les troncs d'arbres, couvrent les terres incultes et le sol des forêts.

§ II. Utilité des Mousses.

Il est peu d'esprits assez positifs pour être inhabiles à sentir les jouissances que procurent l'étude et la contemplation de la nature, mais beaucoup ont pu se poser cette question : A quoi servent les mousses ?

Les mousses sont employées par l'homme aux usages les plus divers et les plus contrastants.

Le pauvre en calfeutre sa cabane et en forme son lit; le riche en pare ses salons et ses fêtes.

Elles remplacent utilement la bourre de laine ou de crin; elles servent à calfater les bateaux et s'emploient dans la construction des canaux souterrains, dans le but d'empêcher l'eau de se perdre ou la terre de pénétrer dans ces conduits. Leur propriété d'être à peu près inaltérables à l'humidité, à la chaleur et à la fermentation en recommande l'emploi dans tous les cas analogues.

Une ingénieuse industrie, née à Sens et qui s'exploite à Paris, est parvenue à substituer à la couleur verte des mousses les teintes les plus variées, les plus vives et les plus éclatantes. En cet état, elles rehaussent la richesse de nos tables et aspirent à la gloire de concourir aux plus gracieuses toilettes de bal.

Tels sont les principaux usages auxquels on peut employer les mousses, mais ce sont leurs moindres services.

Chacun sait que l'air vital est un mélange de deux gaz : l'un, nommé *azote*, qui éteint la combustion et ne peut alimenter la vie respiratoire; l'autre, nommé *oxigène*, qui ranime la combustion et dont l'activité dans la respiration est si grande, qu'elle exalterait l'énergie vitale au point de causer la mort si cette activité n'était tempérée par l'azote.

On sait également que l'air vital est toujours chargé d'une quantité plus ou moins grande de principes hétérogènes, notamment de gaz acide carbonique provenant de la dissolution des corps, de la combustion et de la fermentation, et que nous usons, ou plutôt que nous brûlons, dans l'acte respiratoire, une grande quantité d'oxigène, d'où il résulterait que la vie serait bientôt impossible si la nature ne réparait par la production la perte d'oxigène causée par la consommation. Ce sont les végétaux qui maintiennent cet équilibre en exhalant de leurs feuilles, au contact de la lumière, une grande quantité d'oxigène. Mais dans nos climats tempérés où nous n'avons, pendant l'hiver, ni les arbres résineux toujours verts des climats du Nord, ni la végétation

luxuriante et toujours active des tropiques, où nos plantes phanérogames, dépouillées alors de leurs feuilles, meurent ou s'endorment, les mousses acquièrent, précisément à cette époque, toute leur puissance végétative et répandent dans l'atmosphère le gaz oxigène indispensable à l'harmonie des fonctions vitales.

Les mousses, par leur propriété hygroscopique, entretiennent la fraîcheur dans les bois et contribuent ainsi, autant que par leur diffusion sur le sol des forêts, à l'alimentation des sources en retardant l'évaporation.

Les racines vivaces de beaucoup de plantes doivent aux mousses, qui les recouvrent en hiver, une protection efficace contre les grandes gelées ; mais ce n'est pas évidemment pour rendre aux arbres un service analogue que les mousses s'appliquent de préférence sur leur partie exposée au nord, car elles redoutent tant l'influence du soleil et la sécheresse atmosphérique qui suspend leur végétation aussi longtemps qu'elle se prolonge, qu'il est permis de croire que leur choix est le résultat d'un intérêt personnel.

Mais la mission la plus spéciale que Dieu ait confiée aux mousses est certainement celle de coloniser pour ainsi dire les lieux stériles. Les terres couvertes d'eaux stagnantes, les amas de roches éboulées, les coteaux déchirés par les ravines, les terres sablonneuses désagrégées par les pluies sont bientôt occupés par elles et appropriés aux besoins de végétaux d'un ordre plus élevé.

Il est curieux d'observer leur patient labeur et d'en suivre les progrès.

S'agit-il de fertiliser un marais, les différentes espèces de sphaignes s'implantent sur ses bords en s'attachant à la vase, s'y consolident, envahissent insensiblement la partie inondée, et y deviennent si compactes qu'elles peuvent bientôt s'implanter par couches, les racines des unes sur la tête des autres et former un terrain spongieux sur lequel s'implantent d'autres végétaux, qui s'affermit à la longue et dont l'agriculture sait tirer parti.

C'est sur ces terrains ainsi solidifiés que sont établies quelques-unes de nos prairies et que croissent les vernées de la Puisaye.

Les tourbières, exploitées à cause du précieux combustible qu'on en retire, sont également le résultat de cette végétation subaquatique. Les sphaignes, en effet, sont la base de toutes les tourbières ; elles sont aussi les parties les plus riches de la tourbe, puisqu'elles contiennent 57 pour 100 de ligneux (1), tandis que les cypéracées qui, après elles, entrent pour la plus grande proportion dans la composition de la tourbe, n'en contiennent que 44 à 47 (2).

S'agit-il de préparer à une plus riche végétation les rocs amoncelés, les lieux dévastés et arides.

Les lichens et les mousses, répandus presqu'aussitôt sur les fragments du roc, y déposent et y fixent leurs détritus convertis en une légère couche de terre végétale ; des graminées s'y sèment, d'autres plantes les suivent, et tous ensemble accroissent de leur dépouille annuelle l'humus qui avait suffi à peine à leur développement et qui peut enfin recevoir d'autres hôtes.

Et la nature n'emploie pas à ce travail, comme on pourrait le croire, des journées séculaires, la vie d'un homme suffit à remarquer le début de cette végétation primaire, à en suivre les progrès et à en constater le résultat final. Laissons parler à ce sujet le docteur Mougeot, notre savant ami (3) :

« Nous avons pu suivre, pendant 40 années, cet admirable déve-
» loppement végétatif dans une vallée des Vosges, celle de Granges à
» Gérarmer, là où des emplacements considérables, entièrement

(1) M. Payen considère le *ligneux* comme étant un composé de *cellulose* et de matière grasse. On le regardait, avant lui, comme un principe immédiat des végétaux.

(2) Wiegmann.

(3) Considérations générales sur la végétation spontanée du département des Vosges.

» occupés par des amas de fragments de granite, d'eurites les plus
» durs résistant à la désagrégation où n'existaient, à l'époque déjà
» reculée dont nous venons de parler, que des lichens et des mousses
» en assez petite quantité. Insensiblement, nous avons vu cette végé-
» tation cryptogamique s'étendre; des gramens, des luzules, des fou-
» gères s'y mélanger, puis d'autres plantes herbacées, enfin des ronces,
» des framboisiers, du sureau à grappes, des sapins et des hêtres. Nous
» nous sommes souvent arrêté près de ces emplacements, et, chaque
» fois, nous avons été émerveillé d'y trouver des arbres de plus en
» plus vigoureux, sortant des interstices de ces amas de rochers. »

S'agit-il enfin de consolider le sable mouvant des dunes et d'y fixer de grands végétaux, ce sont encore les mousses qui accomplissent cette œuvre. « Dans les contrées maritimes, dit le docteur Schimper,
» où les sables mobiles mettent souvent des entraves considérables à
» la culture, elles contribuent essentiellement à la fixation du
» terrain.

» Les racines des polytrichum piliferum, nanum et aloides, du
» barbula ruralis et du racomitrium canescens possèdent la propriété
» de conglutiner les grains de sables à un haut degré, et ces mousses
» deviennent la première cause non-seulement de la fixation mais
» aussi de la fertilité des dunes, comme j'ai pu m'en convaincre par
» autopsie sur les côtes de la Hollande et de l'ouest de la France. Les
» belles forêts de pins sylvestres sur les bords de la mer du Nord et
» celles de pins maritimes entre Bordeaux et Bayonne, doivent leur
» existence aux humbles mousses que je viens de nommer. »

Ainsi tout concourt aux grandes vues de la nature, depuis l'être le plus modeste jusqu'au plus superbe, et leur degré d'utilité ne se mesure pas toujours à la grandeur relative de leur taille.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

FAITES

A L'ÉCOLE NORMALE D'AUXERRE PENDANT LE 1er TRIMESTRE

DE 1852.

1852. Mois

JOURS du mois.	OBSERVATIONS BAROMÉTRIQUES A 0 DE TEMPÉRATURE à 9 heures du matin.	à midi.	à 3 heures du soir.	à 9 heures du soir.	OBSERVATIONS THERMOMÉTRIQUES température minimum.	température maximum.	température moyenne.	différence des extrêmes.
1	752mm08	751mm78	751mm04	749mm55	— 7 2	— 0 5	— 3 85	6 7
2	748 02	747 69	747 13	747 87	— 7 »	+ 4 »	— 1 50	11 »
3	750 20	750 55	750 66	751 66	— 0 2	+ 4 5	+ 2 15	4 7
4	751 15	752 61	754 30	756 14	+ 2 »	+ 6 »	+ 4 »	4 »
5	761 86	762 16	761 66	761 26	— 3 »	+ 2 »	— 0 50	5 »
6	757 19	756 14	753 70	754 54	— 6 5	+ 5 5	— 0 50	12 »
7	753 70	753 95	754 20	755 14	+ 1 5	+ 9 »	+ 4 25	7 5
8	755 38	752 98	749 90	747 83	+ 4 »	+ 9 »	+ 6 50	5 »
9	737 47	740 54	742 54	746 79	+ 1 5	+ 7 3	+ 4 40	5 8
10	749 57	750 62	750 27	749 11	+ 0 5	+ 5 »	+ 2 75	4 5
11	741 70	740 82	741 88	744 02	+ 0 8	+10 »	+ 5 40	9 2
12	745 79	744 18	743 77	746 09	+ 7 5	+13 »	+10 25	5 5
13	747 17	747 48	746 95	747 58	+10 »	+14 5	+12 25	4 5
14	750 46	750 86	751 26	753 94	+ 7 5	+12 3	+ 9 90	4 8
15	754 16	754 56	754 63	754 76	+ 6 5	+13 3	+ 9 90	6 8
16	754 98	754 65	755 23	756 41	+ 9 8	+14 5	+12 15	4 7
17	756 17	757 58	758 33	755 86	+ 3 5	+12 5	+ 8 »	9 »
18	756 69	756 89	756 70	756 32	— 0 5	+ 3 5	+ 1 5	4 »
19	761 09	761 75	759 25	758 96	— 2 »	+ 2 »	0 »	4 »
20	755 84	754 36	754 33	754 32	— 2 »	+ 7 »	+ 2 5	9 »
21	759 19	758 75	757 28	753 90	+ 6 »	+ 8 »	+ 7 »	2 »
22	743 34	743 12	742 92	743 00	+ 5 2	+11 5	+ 8 35	6 3
23	746 71	747 76	750 06	752 90	+ 2 »	+ 8 »	+ 5 »	6 »
24	757 62	757 63	757 34	756 76	+ 1 »	+ 6 3	+ 3 65	5 3
25	755 65	756 08	756 51	757 38	+ 4 3	+ 9 »	+ 6 65	4 7
26	759 14	758 47	758 14	756 27	+ 4 5	+ 8 »	+ 6 25	3 5
27	750 81	748 62	745 63	745 33	+ 1 3	+10 5	+ 5 90	9 2
28	749 85	749 81	750 60	752 08	+ 3 5	+ 7 7	+ 5 60	4 2
29	756 40	756 40	756 62	757 38	+ 1 5	+ 7 »	+ 4 25	5 5
30	755 34	753 07	752 06	752 80	0 0	+ 6 »	+ 3 »	6 »
31	757 42	757 35	757 30	757 46	+ 1 »	+ 7 »	+ 4 »	6 »
moyennes du mois.	752 638	752 555	752 326	752 69				

Plus grande élévation 762,16, le 5 à midi.
Moindre élévation 737,74, le 9 à 9 h. du matin.

RÉCAPITULATION.
Maxim. extr. + 14,5, le 13 et le 16.
Minimum extrême — 7,2, le 1er.
Différence des extrêmes 21,7.
Moyenne du mois + 4,812.
Moyenne de la variabilité journalière 6,012.

de Janvier.

VENTS		ÉTAT DU CIEL		Quantité d'eau tombée.	OBSERVATIONS GÉNÉRALES.
avant midi.	après midi.	avant midi.	après midi.		
S.	S.	lég. br., tr-beau	très-beau	»mill »	
S.	S.	id.	nuageux	» »	
S.	S.	p. pl., couv.	couvert	» »	
S.	N.-E.	pluie	pluie, couv.	4 »	
S.	S.-E.	tr.-beau, bru.	très-beau	» »	
S.-E.	S.-E.	très-beau	id.	» »	
S.	S.	très-nuageux	pet. pl., couv.	» »	
S.	S.-S.-O.	petite pluie	nuageux	1 »	
S.-O. tem.	S.-O.	pluie	id.	12 »	
S.-O.	S.-O.	grésil, nuag.	couvert	» »	
S. fort.	S.	pluie	pluie	6 »	
S. fort.	S.-O. t.-f.	très-nuageux	id.	3 »	
S	S.	nuageux	nuageux	» »	
S-O	O.	couvert	pluie	7 »	
O.	O.	brouil. épais	couv., brouil	1 »	
O.	O.	pluie	couv., pet. pl.	4 »	
O.-N.-O.	N.-O.	couvert	très-nuageux	» »	
S.	O.	brumeux	couvert.	» »	
S.-E.	S.	lég. br., tr-beau	très-beau	» »	
S.	S.	très-beau	tr.-beau, bro.	» »	
S.	S.-O.	couvert	couvert	» »	
S.-O.	S.-O.	pluie	petite pluie	5 »	
S-O.	S.-O.	p. pluie, beau	p. pl., nuag.	1 »	
S.	S.	brum., couv.	nuageux	» »	
S.	S.-O.	p. pl., couv.	p. pl., couv.	1 5	
S.	S.-O.	couvert	beau	» »	
S.	S.	très-beau	nuag., p. pl.	» 5	
S.-O.	S.-O.	couvert	couvert	» »	
N.-E	N.-E.	id.	nuageux	» »	
S.-O.	S.-O.	très-beau	pluie	2 »	
S-O.	S-O.	beau	couv., p. pl.	» »	

Nombre de jours
- beaux et couverts, ou jours de beau temps 18.
- de pluie 12.
- de brouillard 2.
- de grésil 1.
- de gelée 8.

Température moyenne au-dessous de zéro, 4 jours.

48mm »

Mois

Jours du mois.	OBSERVATIONS BAROMÉTRIQUES À 0 DE TEMPÉRATURE — à 9 heures du matin.	à midi.	à 3 heures du soir.	à 9 heures du soir.	OBSERVATIONS THERMOMÉTRIQUES — température minimum.	température maximum.	température moyenne.	différence des extrêmes.
1	757mm 42	757mm 58	758mm 08	759mm 27	+ 5 »	+11 5	+ 8 25	6 5
2	760 07	760 15	758 45	758 35	+ 5 »	+11 »	+ 8 »	6 »
3	757 38	755 35	756 68	759 35	+ 5 »	+ 9 5	+ 7 25	4 5
4	762 57	762 70	761 74	760 67	+ 2 3	+ 9 »	+ 5 65	6 7
5	759 27	758 21	757 53	756 15	+ 8 »	+10 5	+ 9 25	2 5
6	753 06	751 44	752 06	755 36	+ 5 »	+10 5	+ 7 75	5 5
7	760 97	761 17	760 62	760 89	+ 1 3	+ 6 7	+ 4 »	5 4
8	757 20	756 16	755 12	748 81	+ 2 7	+ 9 »	+ 5 85	6 3
9	739 62	739 28	738 28	737 61	+ 6 »	+10 »	+ 8 »	4 »
10	740 82	742 22	743 32	745 64	+ 1 »	+ 6 »	+ 3 50	5 »
11	750 35	750 83	752 15	754 05	+ 0 3	+ 4 2	+ 2 25	3 9
12	753 58	752 77	751 95	750 27	— 1 3	+ 0 5	— 0 40	1 8
13	746 62	746 05	745 36	747 91	0 »	+ 3 2	+ 1 60	3 2
14	752 99	753 75	754 83	756 93	— 4 »	+ 4 »	0 »	8 »
15	760 80	760 65	760 43	759 96	— 3 »	+ 4 »	+ 0 50	7 »
16	761 16	760 42	759 07	758 04	— 0 2	+ 7 »	+ 3 40	7 2
17	752 30	752 88	752 50	751 72	+ 6 2	+11 5	+ 8 85	5 3
18	745 55	744 00	744 77	746 01	+ 3 6	+10 5	+ 7 05	6 9
19	746 07	745 95	746 81	748 53	0 »	+ 5 3	+ 2 65	5 3
20	752 27	753 06	753 82	756 14	— 1 »	+ 3 »	+ 1 »	4 »
21	760 88	761 77	762 09	763 04	— 2 »	+ 5 »	+ 1 50	7 »
22	761 14	761 14	761 15	761 16	— 2 »	+ 6 3	+ 2 15	8 3
23	759 64	758 96	758 27	758 05	— 0 3	+ 5 »	+ 2 35	5 3
24	757 34	757 12	757 00	756 85	— 0 2	+ 3 5	+ 1 65	3 7
25	756 20	756 04	755 92	756 04	— 2 »	+ 4 3	+ 1 15	6 3
26	756 26	756 18	756 07	755 79	0 »	+ 4 »	+ 2 »	4 »
27	754 37	754 73	753 89	754 39	— 2 »	0 »	— 1 »	2 »
28	750 99	749 17	746 57	744 48	— 2 »	+ 4 »	+ 1 »	6 »
29	746 63	747 05	748 47	751 31	— 1 »	+ 5 »	+ 2 »	6 »
moyennes du mois.	754 259	754 027	753 89	754 37				

Plus grande élévation 763,04, le 21 à 9 h. du soir.
Moindre élévation 737,61, le 9 à 9 h. du soir.

RÉCAPITULATION.
Maxim. extrême +11,5, le 1er et le 17.
Minimum extrême — 4, le 14.
Différence des extrêmes 15,5.
Moyenne du mois + 3,69.
Moyenne de la variabilité journalière 5,26.

de Février.

VENTS		ÉTAT DU CIEL		Quantité d'eau tombée.		OBSERVATIONS GÉNÉRALES.
avant midi.	après midi.	avant midi.	après midi.			
O.	S.-O.	p. pl., couv.	couvert	1mm	»	
S.-S.-O.	S.-O.	brouil. épais	couv., brouil.	1	3	
S.-O.	S.-O.	couvert	pluie	8	7	
S.-O.	S.-O.	beau	couvert	»	»	
S.-O.	S.-O. fort	couvert	brouil., pluie	2	»	
S.-O. fort	O.-N.-O.	couv., brouil.	pluie	19	»	
S.-O.	S.-O.	lég. bru., couv.	beau	»	»	
S.-O.	S -O. fort	couvert	très-nuageux	»	»	
S.-O. t.-f.	S.-O.	nuageux	couv., p. pl.	»	»	
S.-O.	N.-E.	pl. mêl. d. neige	couvert	3	»	
N.-E. fort	N.-E.	couvert	id.	»	»	
N.	N.	id.	id.	»	»	
S.	S.-E.	id.	id.	»	»	
S.	N.	t.-beau, couv.	très-beau	»	»	
N.-O.	N.-O.	couvert	couvert	»	»	
S.	S.-O	couv., p. pl.	id.	»	2	
S.-O.	N.-O	pluie, couv.	id.	3	»	
N.-O. fort	N.-O.	pluie	nuageux	5	»	
N.-O.	N.-O.	très-beau	neige	1	»	
N.-N.-O.	N.-E.	neige	id	3	»	
N.-O.	N. O.	nuageux	nuageux	»	»	
N.-O.	N.-O.	petite neige	id.	»	»	
N.-E. t.-f.	N.-E. t.-f.	très-beau	très-beau	»	»	
N.-E.	N.-E.	couvert	couvert	»	»	
N.-E.	N -E.	id.	id.	»	»	
N.-E.	N.-E.	id.	id.	»	»	
N.-E.	N.-E.	id.	id.	»	»	
S.	S.-O.	id.	id.	»	»	
N.-O.	N.-O.	pl. d. la nuit nuageux	nuageux	2	5	

Nombre de jours
- beaux et couverts, ou jours de beau temps 17.
- de pluie 9.
- de neige 3.
- de brouillard 3.
- de gelée 13.

Température moyenne au-dessous de zéro, 2 jours.

Total : 49mm7

Mois

Jours du mois.	OBSERVATIONS BAROMÉTRIQUES À 0 DE TEMPÉRATURE				OBSERVATIONS THERMOMÉTRIQUES			
	à 9 heures du matin.	à midi.	à 3 heures du soir.	à 9 heures du soir.	température minimum.	température maximum.	température moyenne.	différence des extrêmes.
1	752mm35	752mm53	752mm73	751mm85	+ 1 »	+ 7 »	+ 4 »	6 »
2	749 53	749 00	748 66	747 91	+ 4 »	+ 9 »	+ 6 50	5 »
3	750 35	751 92	753 54	756 12	— 1 »	+ 5 6	+ 2 30	6 60
4	761 16	761 40	761 70	760 84	— 3 »	+ 3 »	0 »	6 »
5	764 69	764 92	764 26	764 78	— 4 »	+ 2 3	— 0 85	6 30
6	766 85	766 37	766 35	766 33	— 4 8	+ 4 »	— 0 40	8 80
7	765 72	765 10	764 42	763 01	— 3 3	+ 8 8	+ 2 75	12 10
8	762 09	761 51	760 10	759 65	— 0 3	+12 3	+ 6 »	12 60
9	759 71	760 05	757 58	758 56	0 »	+15 »	+ 7 50	15 »
10	759 17	758 60	757 18	757 85	— 0 2	+13 »	+ 6 40	13 20
11	757 22	756 60	755 88	754 39	— 3 »	+ 5 2	+ 1 10	8 20
12	755 32	755 94	755 73	757 70	+ 1 »	+ 6 »	+ 3 50	5 »
13	758 72	757 86	757 79	759 64	— 4 »	+ 5 5	+ 0 75	9 50
14	759 79	759 76	759 77	759 82	— 5 »	+ 5 8	+ 0 40	10 80
15	760 74	760 13	759 35	760 45	— 6 2	+ 8 »	+ 0 90	14 20
16	759 03	758 13	757 38	758 09	— 3 5	+ 9 5	+ 3 »	13 »
17	758 19	756 90	756 90	757 78	— 3 2	+10 »	+ 3 50	13 20
18	756 20	755 69	755 05	753 76	— 3 »	+13 5	+ 5 25	16 50
19	753 50	753 20	752 89	753 00	— 1 7	+13 »	+ 5 65	14 70
20	755 39	755 06	754 97	756 07	0 »	+14 »	+ 7 »	14 »
21	758 67	757 84	757 80	757 73	— 1 8	+16 5	+ 7 35	18 50
22	758 65	757 52	757 28	756 81	— 1 »	+17 »	+ 8 »	18 »
23	755 55	753 50	753 08	752 23	— 1 5	+18 8	+ 8 65	20 30
24	750 54	749 63	747 41	747 18	0 »	+19 »	+ 9 50	19 »
25	748 68	748 62	747 60	748 17	+ 1 5	+10 »	+ 5 75	8 50
26	747 27	746 37	744 65	744 69	— 4 »	+ 7 »	+ 1 50	11 »
27	743 50	741 92	741 54	740 78	— 5 »	+10 5	+ 2 75	15 50
28	741 26	741 24	741 23	741 38	— 4 3	+16 »	+ 5 85	20 30
29	742 13	741 78	741 10	739 72	+ 6 »	+18 5	+12 25	12 5
30	741 66	741 62	741 52	741 18	+10 2	+19 »	+14 60	8 80
31	740 16	740 90	742 04	743 41	+10 »	+15 5	+12 75	5 50
moyennes du mois.	753 99	754 21	754 48	753 67				

Plus grande élévation 766,85 le 6 à 9 h. du matin.
Moindre élévation 740,16 le 31 à 9 h. du matin.

RÉCAPITULATION.
Maxim. extr. + 19, le 24 et le 30.
Minimum extrême—6,2, le 15.
Différence des extrêmes 25,2.
Moyenne du mois +4,96.
Moyenne de la variabilité journalière 11,18.

de Mars.

VENTS		ÉTAT DU CIEL		Quantité d'eau tombée.	OBSERVATIONS GÉNÉRALES.
avnat midi.	après midi.	avant midi.	après midi.		
S.-O.	S.-O.	nuag., grésil.	beau	»mm»	
O.	O.	couv., brouil.	pluie	8 5	
N.-E.	N.-E.	neige, nuag.	neige, pl., gr.	7 5	
N.-E.	N.-E.	nuageux	nuageux	» »	
N.-E.	N.-E. fort	très-beau	très-beau	» »	
N.-E.	N.-E.	id.	id.	» »	
N.-E.	N.-E.	id.	id.	» »	
N.-E.	N.-E.	id.	id.	» »	
N.-E.	N.-E.	id.	id.	» »	
N.-E.	N.-E.	id.	id.	» »	
N.-E.	N.-E.	couv., brum.	couvert	» »	
N.-E.	N.-E.	très-beau	très-beau	» »	
N.-E.	N.-E.	couvert	id.	» »	
N. E.	N.-E.	très-beau	id.	» »	
N.-E.	N.-E.	id.	id.	» »	
N.-E.	N.-E.	id.	nuageux	» »	
N.-E.	N.-E.	couvert	très-beau	» »	
N.-E.	N.-E.	très-beau	id.	» »	
N.-E.	N.-E.	id.	id.	» »	
E.	S.-E.	id.	id.	» »	
S.-E.	S.-E.	id.	id.	» »	
S.-E.	S.-E.	id.	id.	» »	
S.-E.	S.-E.	id.	id.	» »	
S.-E.	N.-O.	id.	id.	» »	
N.-E.	N.-E	nuageux	id.	» »	
N.-E.	N.-E.	très-beaux	id.	» »	
N.-E.	E.	id.	id.	» »	
S.-S.-O.	N.-O.	lég. brumeux	pluie	2 »	
S.-O.	S.-S.-O.	pluie	p. pl., couv.	8 »	
S.-O.	S.-O.	pluie, nuag.	or., tonn., pl.	8 »	
S.-O.	S.-O.	pluie, couv.	couv.. br. ép.	5 »	
				39mm0	

Nombre de jours
- beaux et couverts, ou jours de beau temps 25.
- de pluie 6.
- de neige 1.
- de grésil 1.
- de brouillard 2.
- d'orage 1.
- de gelée 21.

Température moyenne au-dessous de zéro, 2 jours.

PELTIER,
Maître-adjoint à l'Ecole normale.



DONS FAITS A LA SOCIÉTÉ.

NUMISMATIQUE.

M. CHAUDÉ, de Paris, 300 médailles de bronze du Haut-Empire.

M. MAISON. — 53 médailles du Haut-Empire en grand, moyen et petit bronze.

M. le baron CHAILLOU DES BARRES. — 23 grands bronzes du Haut-Empire, trouvées aux Berthelots, commune de Sainpuits.

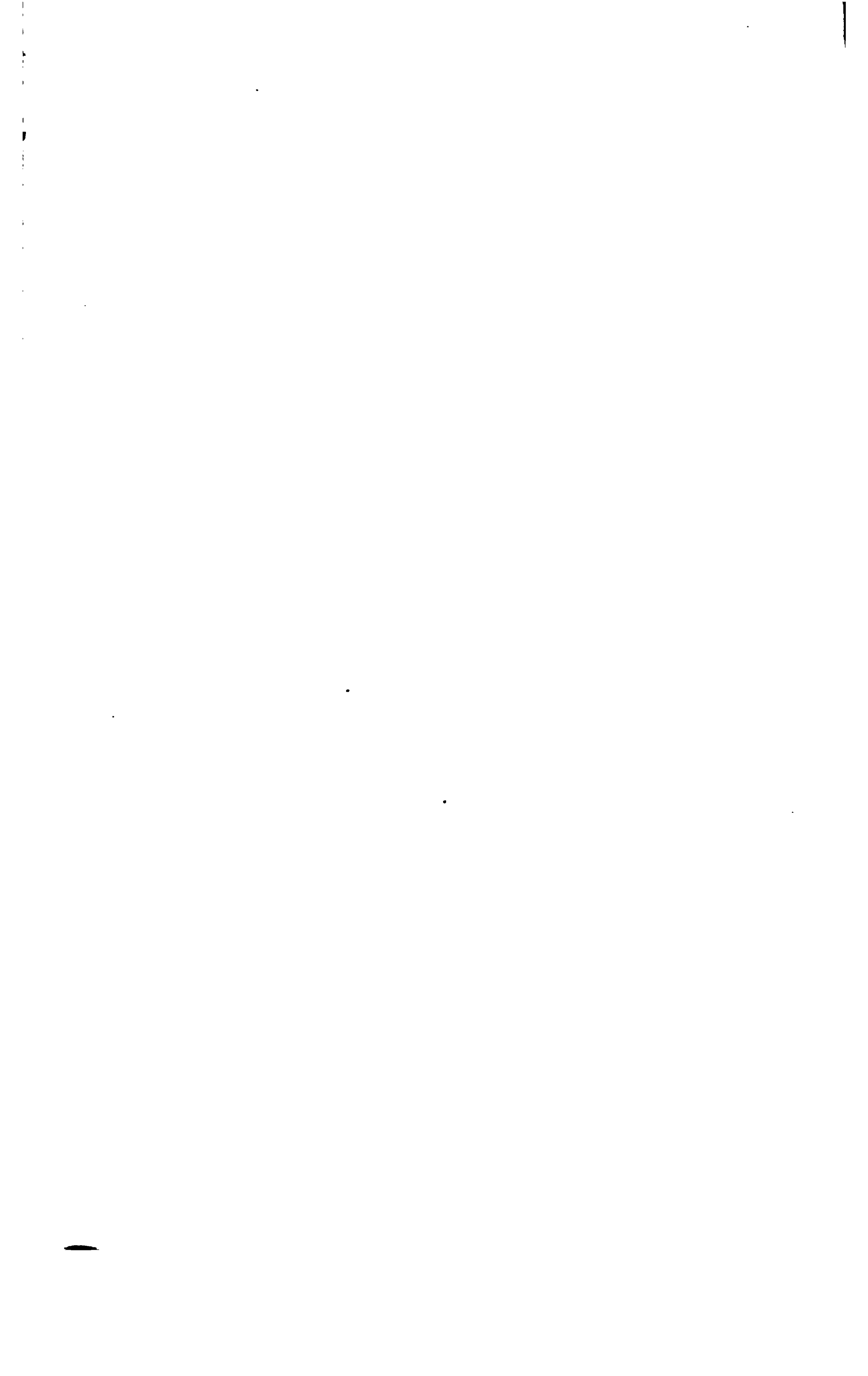
M. MATHIEU. — 6 pièces grand bronze.

M. BOIVIN. — 2 bronzes.

M. ROBINEAU-DESVOIDY. — 70 pièces moyen-âge.

M. BEAUDOUIN. — 17 médailles Haut-Empire, 15 petits bronzes et 2 gauloises.

M. le Curé de Verlin. — 30 médailles de petit bronze du Bas-Empire.



SOCIÉTÉ

DES

SCIENCES HISTORIQUES ET NATURELLES

DE L'YONNE.

SÉANCE DU 4 AVRIL 1852.

PRÉSIDENCE DE M. CHALLE.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Il est fait hommage à la Société, par M. de Caumont, de l'Annuaire de l'Institut des Provinces pour 1852, et par M. Le Maistre, d'une Notice historique sur la commune d'Epineuil.

Elections. — Sont admis à faire partie de la Société en qualité de Membres titulaires :

MM. Vignon, ingénieur en chef de la rivière d'Yonne, à Auxerre, présenté par MM. Courtaut et Dèy ;

Amé, architecte à Avallon, présenté par MM. Léon Leblanc et Mondot.

Est élu en qualité de Membre correspondant :

M. LAFAYE, professeur à la Faculté d'Aix, présenté par MM. Ravin, Motheré et Quantin.

M. Courtaut, demeurant à présent à Paris, adresse sa démission de ses fonctions d'archiviste de la Compagnie ; mais il ne renonce pas pour cela à prendre part à ses travaux. Il offre, au contraire, son concours pour l'achèvement du Catalogue des documents historiques qu'il a lui-même commencé.

La Société reçoit avec de vifs regrets la démission de M. Courtaut et espère qu'en effet il continuera de loin comme de près à suivre avec intérêt ses travaux. Elle n'a pas oublié qu'il est un de ses principaux fondateurs, et que tous ses efforts ont contribué depuis six ans à accroître sa prospérité.

Sur la proposition de M. le Président, attendu les services précieux que rend M. Bazot à la publication de la *Bibliothèque historique*, la Société le nomme Membre de la Commission chargée de veiller à ce travail.

M. le Président annonce la présentation de deux Membres titulaires et d'un correspondant.

Communications. — M. Quantin lit, pour M. Camille Dormois, une Notice sur les édifices anciens et modernes de l'hôpital de Tonnerre, et sur les tombeaux qui sont conservés dans son église.

M. Challe père rend compte de l'ouvrage de M. Vignon, ayant pour titre : *Etudes statistiques sur la navigation de la rivière d'Yonne*.

M. Quantin fait un rapport sur le Congrès des délégués des

Sociétés savantes qui s'est tenu à Paris, au mois de mars dernier. Il s'exprime ainsi :

« La session qui vient d'avoir lieu au mois de mars dernier, quoique moins considérable que la précédente, n'a pas laissé que d'offrir un vif intérêt que l'assiduité des membres aux séances générales prouvait amplement.

» Nous avons remarqué dans ces réunions la prédominance, par le nombre, des délégués des Sociétés du nord et de l'ouest de la France. Ils étaient en très-grande majorité, et, sur 100 membres présents, on comptait bien 80 habitants de ces contrées. L'activité scientifique et industrielle qui s'est développée dans ces provinces, depuis la révolution, a habitué leurs habitants aux discussions des assemblées. Ils savent tout le parti que l'on peut tirer de la mise en commun des idées. Les autres parties de la France étaient plus faiblement représentées et n'apportaient pas dans le Congrès des systèmes qui allaient rencontrer un antagonisme né sur le même sol qui leur avait donné le jour.

» Le programme de la session était assez chargé, et, sur plusieurs points, il n'a pas été résolu. On devait s'y attendre. Les préoccupations politiques ont singulièrement ralenti, l'année dernière, les travaux des Sociétés, au dire de M. de Caumont lui-même.

» Quoi qu'il en soit, on a agité des sujets d'un intérêt réel.

» L'histoire de l'agriculture par les moines, au moyen-âge, a fourni à M. Chavin de Malan l'occasion d'une poétique lecture, et j'ai eu l'honneur de fournir moi-même quelques notes sur cet objet.

» La question de l'origine de la fabrication des étoffes de soie a amené M. de Santarem à faire un tableau savant du développement de l'industrie séricicole qui est venue d'Asie en Europe, au moyen-âge.

» La réforme de la musique, celle du chant liturgique, celle des théâtres dans les provinces, la question de la décoration des églises et de la conservation des tableaux, et de l'encouragement des artistes en pro-

vince, ces divers sujets ont provoqué des discussions importantes auxquelles ont pris part MM. de Mellet, de Riancey, Onésime Leroy et d'autres membres.

» Le Congrès, adoptant une résolution pour l'achèvement de la carte des voies romaines des Gaules, a décidé que la carte de Cassini servirait pour tracer les lignes que l'on déterminerait, et que ce travail serait instamment recommandé aux Sociétés savantes.

» M. de Montalembert, qui a fait au Congrès l'honneur de le présider, nous a raconté fort spirituellement l'antipathie de cette *bonne* ville de Paris qui, en vendant les matériaux des nombreuses maisons qu'on démolit pour ouvrir la rue de Rivoli, n'a pas daigné faire de réserves pour les objets d'art et de sculpture qu'on abattrait, et qui est restée sourde aux réclamations même du Comité des arts et monuments du Ministère de l'Intérieur.

» Des expériences électriques sur les forces motrices, des rapports sur les travaux agricoles et sur les sciences naturelles ont aussi occupé plusieurs séances du Congrès.

» En résumé, Messieurs, le Congrès a laissé dans nos esprits un excellent résultat, et je ne puis qu'insister pour que la Société y envoie chaque année quelques-uns de ses membres, et qu'elle étudie les procès-verbaux des sessions qui sont publiés par la Commission de l'Institut des Provinces. »

M. Edmond Challe lit un compte-rendu des premiers bulletins de la Société scientifique de la Nièvre. On y remarque les passages suivants :

« La *Revue des Deux-Mondes* a publié dernièrement un article d'un grand intérêt sur le mouvement scientifique dans les départements. Qu'il me soit permis de dire, en passant, que dans cette juste appréciation des études et des travaux de la province, notre Société tient le plus honorable rang. On avait remarqué, non sans étonnement, que

l'ancien Nivernais, le département de la Nièvre, était resté un peu, peut-être, en dehors de ce mouvement. Le pays cependant est riche en faits, fécond en intelligences d'élite; mais aucun lien ne rattachait entre eux les chercheurs du passé, aucun centre ne les réunissait.

» Mais voici que grâce à l'initiative puissante du savant auteur de l'*Iconographie chrétienne*, M. l'abbé Crosnier, une Société s'est formée à Nevers, et a réuni dans son sein tous les hommes qui, à des titres divers, s'occupaient d'histoire, d'archéologie, de beaux-arts. Citons M. le général Petiet, M. le comte de Soultrait, auteur de l'*Armorial du Nivernais*, MM. de Villefosse, Barat, Gallois, etc. C'est le 12 mai 1851 que la nouvelle Société a tenu sa première séance mensuelle; et, à la fin de l'année, elle a publié un Bulletin dont elle a bien voulu, Messieurs, vous faire hommage. Les domaines des deux Sociétés sont limitrophes, leurs études ont de nombreux points de contact; vous serez heureux, j'en suis convaincu, de continuer des rapports qui ne pourront que profiter à chacune des deux Compagnies.

» Le premier soin de la Société nivernaise a été de faire graver un sceau; il porte en exergue : *Société archéologique nivernaise*, et au centre les armes de la ville de Nevers qui, n'étant autres que celles des comtes de Nevers et d'Auxerre, se trouvent être les mêmes que celles de cette dernière ville.

» Les publications sont de deux sortes. Le Bulletin ne contient que les procès-verbaux de chaque séance et quelques courtes Notices. Quant aux Mémoires plus étendus, ils sont imprimés séparément.

» Les procès-verbaux, par leur forme, rappellent ceux du Congrès archéologique d'Auxerre, en 1850; ce sont de véritables comptes-rendus de chaque séance; les discussions y sont rapportées avec soin, les opinions de chacun résumées dans leur substance la plus intéressante : c'est de la bonne et utile controverse archéologique où la science se révèle, d'où jaillit la lumière. Ainsi, ce Bulletin contient une discussion relative à une médaille d'un prince d'Aragon excommunié, trouvée à Nevers, justement rue des Excommuniés. Puis une

autre, pleine de savoir, sur les monuments druidiques, et le degré de confiance qu'on doit accorder aux pierres qui dans les provinces passent pour avoir une origine celtique.

» A ce sujet, je prendrai la liberté de présenter quelques observations à la Société. Notre procès-verbal, tout complet qu'il soit, ne fait qu'énoncer les actes accomplis dans la séance, la nomination des membres, le dépôt des hommages, la lecture des mémoires : c'est un simple procès-verbal, dans la stricte acception du mot. N'y aurait-il pas quelques modifications à apporter dans sa rédaction? Il serait facile, je crois, d'imiter les errements de la Société nivernaise : un compte-rendu tel que ceux de cette Société, ferait naître des discussions intéressantes, l'ardeur de chacun serait stimulée ; quand on saurait que les opinions sont recueillies dans leur essence et leur substance, on s'étudierait à dire des choses utiles, saillantes, et aussi à bien dire. Loin de moi le désir de voir nos simples séances se transformer en un tournoi académique ; mais chacun apporterait, sans prétention, avec zèle, cependant, son contingent d'expérience, de science, de lumières.

» Maintenant, nos séances sont consacrées presque exclusivement aux lectures ; un des buts de notre institution, la recherche de la vérité par la discussion, par le choc des opinions, n'est peut être pas dès-lors complètement atteint.

» Voici encore une idée qui peut être féconde. Le docte M. Crosnier s'est engagé à faire à chaque séance un exposé de la science archéologique. Certes, l'attrait doit être grand pour nos collègues du Nivernais. Heureux, en effet, les disciples d'un pareil maître !

» Parmi les communications insérées au Bulletin, permettez moi de vous en lire une de M. Crosnier, relative à un procès qui intéressait le bailliage d'Auxerre.

Il annonce à la Société la fin d'un procès qui date de plusieurs siècles et qui intéresse l'histoire du Nivernois féodal. En 1214, Hervé, baron de Donzy et comte de Nevers, eut quelques difficultés avec les habitants de Donzy au sujet de leurs droits d'usage dans tous ses bois. Il leur proposa un

partage qu'ils acceptèrent : il devait avoir la moitié de ses bois en toute propriété, et les habitants jouir de leurs droits d'usage dans l'autre moitié. Plus tard, Robert de Flandre (1271-1280) prétendit à partager la seconde moitié de ses bois avec les habitants de Donzy. Ceux-ci s'adressèrent au roi et plaidèrent devant le bailli de Villeneuve-le-Roi. Le procès durait encore lorsqu'un bailliage royal fut établi à Auxerre avec un ressort assez étendu, et qui comprenait le Donziais (1371). Les habitants de Donzy refusèrent de se soumettre à la juridiction nouvelle, et le comte plaida contre le bailliage d'Auxerre pour conserver le Donziais au ressort de Villeneuve-le-Roi. Ces procès duraient encore, lorsqu'en 1538 le Nivernois fut érigé en duché-pairie ; dès lors le duc prétendit ne relever que du parlement de Paris. De là un nouveau procès qui, en 1745, fut jugé en faveur d'Auxerre ; mais l'arrêt laissa au duc de Nivernois la faculté d'acquérir l'indépendance désirée pour le bailliage de Donzy, à la seule condition de payer une indemnité aux officiers du bailliage d'Auxerre. D'un autre côté les habitants de Donzy désiraient vivement l'établissement et l'indépendance de leur bailliage. Pour arriver à leurs fins, ils abandonnèrent au duc une partie de leurs droits, à la condition que celui-ci rétablirait le bailliage de Donzy dans tous ses avantages avec le ressort de Paris (1782), et paierait l'indemnité convenue aux officiers du bailliage d'Auxerre. Quelques années après éclata la révolution, avant que le duc de Nivernois eût payé l'indemnité convenue. Les habitants s'en prévalurent pour revendiquer leurs anciens droits ; de là un procès qui, commencé vers 1807, vient d'être terminé par un arrêt du tribunal civil de Cosne ; il déboute la ville de Donzy.

» Enfin, ce même Bulletin contient une Notice pleine d'intérêt, où M. l'abbé Crosnier raconte la consécration de l'église de *Dhun les Places*, et nous donne une exacte description de ce monument construit sur les dessins de M. Lenormand, et où le style roman règne dans toute sa pureté. Cette église a été élevée tout entière aux frais d'un propriétaire du pays, M. Feuillet, et elle est bâtie exclusivement en granit de la localité. »

M. le Président fait part à la Société des intentions que M. le baron de Varanges, un de nos collègues, lui a manifestées ainsi

qu'à M. Quantin, de donner à la ville d'Auxerre une galerie de tableaux.

La Société, appréciant toute l'importance de ce projet, charge son Président de suivre cette affaire activement, tant auprès de M. de Varanges qu'auprès du Conseil municipal d'Auxerre.

La séance est levée.

SÉANCE DU 6 MAI 1852.

PRÉSIDENCE DE M. CHALLE.

Elections. — Sont élus en qualité de Membres titulaires :

MM. Tassin, docteur en médecine à Leugny, présenté par MM. Moret et Quantin ;

Boucher de la Rupelle fils, présenté par MM. Challe et Quantin.

En qualité de Membre correspondant :

M. le marquis du Roure, auteur de la *Vie de Théodoric*, présenté par MM. de Louvois, Duru et Challe.

M. Poitou, membre de la Société, adresse sa démission motivée sur l'impossibilité où le met son service d'assister aux séances.

M. le docteur Moret rend compte d'un travail de M. de Lorière

sur la session extraordinaire tenue au Mans par la Société géologique de France, en 1850.

M. Quantin fait un rapport sur la publication de la *Bibliothèque historique de l'Yonne*. Avant que le 1er volume soit entièrement terminé, quelques Membres ont manifesté le désir d'y voir ajouter la liste des Souscripteurs.

Consultée à ce sujet, la Société décide que cette liste ne sera publiée qu'à la fin du 2e volume, pour donner le temps de recueillir les nouvelles adhésions que l'examen du 1er volume pourrait amener.

M. Quantin ajoute quelques observations au sujet du *Cartulaire général*. Le crédit très-limité qui avait été alloué au budget de 1852, étant épuisé, il s'arrêtera provisoirement à la 15e feuille, qui va jusqu'à la fin du IXe siècle.

M. Déy rend compte des actes de l'Académie de Bordeaux pendant le 3e trimestre de l'année 1851.

On y remarque, au milieu de travaux les plus divers, une Notice sur la Bibliothèque publique de Bordeaux. M. Déy cite un fait qui lui a paru plus spécialement intéressant pour la Société. Il s'agit d'un exemplaire de l'ouvrage intitulé : *Dictionnaire caraïbe-français*, qui a été composé par le P. Raymon Breton, en 1665, et imprimé à Auxerre. C'est un ouvrage très-rare que notre Bibliothèque publique possède, ainsi que la *Grammaire caraïbe* et le *Dictionnaire français-caraïbe*, du même auteur.

M. le Président fait connaître la décision qui a été prise par la Société française, au mois de mars dernier, au sujet de l'emploi de la somme accordée pour l'érection d'une borne commé-

morative de quelque grand événement historique dans le département.

La proposition faite par la Société de consacrer cette somme à faire graver deux plaques en marbre noir, rappelant le lieu de la naissance de l'abbé Lebeuf et de Fourier, n'a pas été accueillie. La Société Française a décidé que le monument à élever serait placé sur le champ de bataille de Fontenoy.

M. le Président demande qu'une Commission soit chargée de reconnaître le lieu précis de cette bataille, tant au moyen des documents historiques publiés jusqu'à ce jour, que par des recherches locales et les fouilles qui pourraient être nécessaires. Sont nommés membres de cette Commission, MM. Vignon, Challe, Duché, Dondenne et Quantin.

La séance est levée.

SÉANCE DU 5 JUIN 1852.

PRÉSIDENCE DE M. CHALLE.

M. Alexandre Zambkowski, membre libre, rend compte de son travail de mise en état de la collection des lépidoptères et des coléoptères de la Société. Cette collection a été nettoyée et mise à l'abri de la destruction des insectes par une saturation de

sublimé corrosif; elle se compose de plus de 1,500 espèces de coleoptères et de 250 lépidoptères.

M. Baudoin, d'Avallon, communique à la Société un fragment de vase antique de grande dimension, muni d'une anse mobile. La terre de ce vase est grisâtre et grossière. On y remarque des paillettes de mica. M. Baudoin pense qu'elles ont été saupoudrées sur l'argile avant la cuisson, de manière à lui donner un reflet métallique.

M. Courtaut et d'autres membres font remarquer que le mica se trouve dans l'Avallonnais souvent mélangé avec l'argile, et qu'on voit dans le corps même de la poterie représentée des paillettes de même nature que celles de l'extérieur du vase.

Communications. — M. Quantin donne lecture de quelques chapitres d'un ouvrage inédit, ayant pour titre : *Auxerre, ses rues, ses places, ses monuments.*

A propos d'un passage où M. Quantin avance que l'origine de la suzeraineté des évêques d'Auxerre, dans le pays, puisait sa source dans l'autorité dont avait joui saint Germain, M. Challe demande si des documents historiques authentiques, antérieurs au XIIe siècle, établissent cette suprématie des évêques sur les comtes qu'il ne reconnaît que depuis le comte Guillaume II.

M. Dey fait observer aussi que la qualification de suzeraineté ne pourrait dans tous les cas s'appliquer à la suprématie des évêques sur les comtes, puisque la suzeraineté est un fait relatif à la constitution féodale qui est de beaucoup postérieure à saint Germain.

M. Quantin, répondant à ces deux objections, reconnaît

qu'aucun acte antérieur au XIIe siècle n'offre la preuve de ces droits féodaux ; mais que de nombreuses analogies se retrouvent dans l'histoire d'autres évêchés de France, et que d'ailleurs il lui paraît, d'après l'étude des faits, que la supériorité des prélats sur les comtes est incontestable et n'a jamais été déniée postérieurement au XIIe siècle, sans qu'aussitôt les évêques aient protesté et aient bientôt obtenu gain de cause à la cour du roi et ailleurs. Les comtes n'ont commencé à jouer un rôle qu'au IXe siècle, tandis que depuis saint Germain les évêques ont presque tous été de grands personnages qui ont successivement doté leur église de vastes domaines. Aussi, lors de la constitution de la féodalité, les possesseurs de ces grands biens sont-ils devenus nécessairement les premiers barons de l'Auxerrois. C'est évidemment à cette époque que leur suzeraineté s'est précisée.

M. Challe ajoute alors que du moment où l'on accorde que ce n'est qu'aux IXe et Xe siècles que cette puissance des évêques s'est formée ; la discussion se réduit à un simple malentendu sur l'extension à donner au mot suzeraineté.

La séance est levée.

MÉMOIRE

SUR

LES DERNIERS COMTES D'AUXERRE ET DE TONNERRE,

DE LA MAISON DE CHALON.

(XIV[e] siècle.)

Le règne des Valois est marqué avec juste raison dans l'histoire comme l'âge de fer de la France. Temps de misères et de ruine, de dislocation sociale et d'antagonisme féodal : on y vivait au jour le jour, en attendant l'ennemi qui s'avançait tantôt sous le nom de Jacques Bonhomme contre la noblesse, tantôt sous le nom des Anglais ou des Navarrois contre les pauvres habitants des campagnes ; tantôt sous celui des grandes compagnies qui parcouraient la France comme des nuées de sauterelles, en ravageant tout sans pitié.

Quel triste contraste avec le temps du bon roi saint Louis et de ses deux premiers successeurs ! La paix florissait alors, les lois générales étaient respectées et s'élevaient au-dessus des usages féodaux autant que le roi lui-même était supérieur aux grands vassaux. Les bourgeois des villes, s'enrichissant par le commerce et l'industrie, se préparaient au rôle politique auquel ils allaient bientôt être appelés ; les serfs des campagnes, affranchis, cultivaient avec sécurité le sol qu'ils avaient laborieusement conquis sur leurs anciens maîtres ; des monuments

merveilleux, signes d'une civilisation jeune et vigoureuse, s'élevaient de toutes parts au milieu des villes et des plus humbles villages.

Une question d'héritage entre Philippe VI et le roi Edouard III allait ruiner pour longtemps cette époque de prospérité que les peuples malheureux appelaient plus tard, dans leurs doléances, « le temps du bon roi saint Louis. »

L'antagonisme féodal n'avait pas dit son dernier mot sous le règne despotique de Philippe-le-Bel ; aussi, lorsque ce prince fut descendu dans la tombe, vit-on plusieurs des grands vassaux relever la tête et soutenir activement les prétentions du roi anglais, espérant à la faveur du désordre que la guerre allait entraîner, recouvrer leurs prérogatives.

Nous ne suivrons pas ici les détails de cette lutte terrible, qui commença en 1337 pour ne finir qu'un siècle après par la paix d'Arras. Notre cadre est plus restreint, et nous ne voulons qu'esquisser quelques traits peu connus ou même inédits de la vie des derniers comtes d'Auxerre qui, plus fidèles que d'autres vassaux, suivirent toujours la bannière française.

Les comtes d'Auxerre de la maison de Chalon étaient d'une illustre lignée et paraissent tous avoir conservé les belliqueuses traditions de leurs ancêtres. Mais à cause même de ce caractère guerrier, ils affectent quelquefois dans leurs allures un mépris des formes légales et un dédain des officiers de justice civils ou ecclésiastiques, qui va loin. Leurs serviteurs, renchérissant sur eux, ne se gênent pas pour molester les bons bourgeois d'Auxerre, en leur enlevant violemment la garde des clés de leur ville (1), et pour empiéter sur les priviléges des seigneurs ecclésiastiques de la cité.

Le premier de cette race, Jean Ier, était fils du second lit de Jean, comte de Bourgogne, et d'Isabelle, fille de Frédéric de Lorraine.

(1) Lebeuf, Hist. d'Auxerre, II, 228.

Avant son mariage, en 1268, le jour de Toussaint, avec Alix, héritière de Eudes de Bourgogne et de Mahaut, comtesse d'Auxerre (1), il prenait le titre de sire de Rochefort sur le Doubs.

Son fils Guillaume, surnommé le Grand à cause de ses qualités, réunit sous son autorité les deux comtés d'Auxerre et de Tonnerre, dont l'un relevait du roi et de l'évêque d'Auxerre, et l'autre de l'évêque de Langres.

Guillaume fut tué à la bataille de Mons-en-Puelle, en combattant bravement contre les Flamands. Ce sang, versé pour le service du roi, devait répandre sur les descendants des comtes d'Auxerre une auréole glorieuse. On les verra bientôt dans les guerres des Anglais tout sacrifier pour la défense de la patrie.

Passons rapidement sur la vie de Jean II qui, à peine âgé de 21 ans, se mit à la tête de la ligue des nobles de Bourgogne, pour s'opposer aux changements et aux falsifications des monnaies que faisait Philippe-le-Bel. Il a laissé aux Auxerrois un souvenir de sa libéralité éclairée dans une charte où il étendit leurs priviléges et consacra le jugement par jurés, même pour les matières civiles (2). Il fut très-belliqueux et guerroya avec le dauphin de Viennois qui le fit prisonnier à la bataille de Saint-Jean-le-Vieux, en 1325 (3); et avec Eudes IV, duc de Bourgogne, au sujet de ses terres de la Comté en 1336. Jean II périt à la bataille de Crécy, en 1346.

Jean III, son fils, l'un des conseillers du dauphin, duc de Normandie, pour l'administration de la Bourgogne pendant la captivité du roi Jean, était aussi grand bouteiller de France, ou l'un des premiers officiers de la couronne. Les détails de sa vie sont peu connus. Emancipé

(1) Contrats et traités de mariage des ducs de Bourgogne et leurs parents. Layette I, n° 63, liasse 1re. — Archiv. de la Côte-d'Or.

(2) Charte de l'an 1320.

(3) Chevalier, Mém. sur Poligny, t. II, 138; et Art de vérif. les dates, t. II, 57.

par son père, en 1326, à l'âge de 10 ans, il en reçut en don le château et la ville de Bouthavan et leurs dépendances, et lui en fit aussitôt hommage. En 1347, le 13 mai, étant à Paris, il prend le titre de comte d'Auxerre dans l'acte d'amortissement des biens de Marguerite la Saunière, bourgeoise d'Auxerre, qui fondait une chapelle en l'église de Saint-Mamert de cette ville (1). Il fit partie de l'expédition du roi Jean en Guyenne, à la mi-août 1352 (2). Le fait le plus saillant de la première partie de sa vie fut sa prise par les Anglais, le 16 septembre 1356, quelques jours avant la bataille de Poitiers, avec le comte de Joigny et d'autres grands seigneurs. Il suivit le roi captif en Angleterre.

La France, livrée aux Anglais par cette défaite, passa presqu'en entier sous leur joug. Auxerre fut pris le 10 mars 1359, par le fameux capitaine Robert Knolles, et le fils aîné du comte qui se nommait Jean comme lui, tomba entre ses mains avec sa jeune femme. Les historiens et les actes officiels (3) accusent durement les habitants de ce malheur. « Ils laissèrent d'abord par leur négligence l'ennemi escheller la ville » par devers la porte d'Egléñy (4), » et n'ayant pas voulu auparavant faire entrer de garnison, ils ne purent se défendre contre le nombre des assaillants.

Il est vrai que ce n'était pas tout-à-fait sans raison que les bourgeois avaient refusé de recevoir des soldats même amis; car lorsque le connétable Robert de Fiennes eut repris la ville, il y laissa une garnison qui, sous prétexte de s'approvisionner, commit des déprédations inouies, non-seulement à Auxerre, mais encore dans les villages circonvoisins. Il fallut pour l'arrêter un peu, que Poulain de Blangy,

(1) 449 G. Chapelle Sainte-Marguerite. — Archiv. de l'Yonne.

(2) Archiv. nation. J. 627, n° 19.

(3) Lettre du roi Jean pour la remise d'Auxerre. — Lebeuf, Preuv., t. II de l'Hist. d'Auxerre.

(4) Grandes Chroniq. de Saint-Denis.

chevalier, lieutenant du connétable, qui commandait à Auxerre, leur fit défense, sous des peines très-sévères, de rien prendre chez les habitants sans le payer le juste prix (1).

Les Anglais, qui avaient abandonné Auxerre, comme trop difficile à garder, après l'avoir démantelé auparavant, occupaient alors la plupart des forteresses du plat pays. Vermanton, Régennes, Ligny, La Motte-Champlay, avaient des garnisons qui faisaient des courses au loin, incendiaient les villages et emmenaient les bestiaux des paysans. Ceux-ci, obligés de se cacher dans les bois, y mouraient misérablement ou pouvaient à peine labourer leurs terres exposées chaque jour aux ravages de l'ennemi.

Pendant ce temps-là, le comte Jean III faisait bonne figure à la cour du roi Edouard, pour se distraire de sa longue captivité. Il avait à sa suite son cuisinier, son fauconnier, son armurier, et plusieurs autres serviteurs, qui tour à tour allaient, de temps en temps, en France pour les affaires du comte, et surtout pour pourvoir à sa rançon (2).

Le comté d'Auxerre, privé de ses défenseurs naturels, avait aussi perdu l'évêque Jean d'Auxois, mort de chagrin à la vue des désastres qui affligeaient son troupeau. Cependant ce pays n'était pas tout-à-fait abandonné : d'un côté, les communautés religieuses de la capitale du comté, les moines de Saint-Germain surtout, engagèrent leurs joyaux les plus précieux pour racheter la ville du pillage, et les habitants firent d'énormes sacrifices pour satisfaire à cette obligation ; de l'autre côté, plusieurs seigneurs tenaient encore haut et ferme la bannière française. Gaucher de Seignelay notamment, secondé par Guillaume de Rouvray, Guillaume de Gilly, Etienne d'Arcy et d'autres

(1) 1369, 1er décembre. Pièces histor. Chitry. — Archiv. de l'Yonne.

(2) Le 12 mars 1360, Pierre de Gyndrée et Hugues le Fauconnier obtinrent un sauf-conduit pour ce voyage. Ils menaient avec eux deux faucons et deux levriers. Ils devaient être de retour à Londres à Pâques suivant. (Rymer, Acta, t. VI, 151 et 158.)

chevaliers, défendaient vigoureusement, à la tête de gens d'armes, la forteresse de Seignelay, ce nid d'aigle, aujourd'hui détruit, d'où l'on dominait au loin les belles vallées du Serein et d'où l'on correspondait par signaux avec Joigny et Tonnerre.

Gaucher de Seignelay, entouré d'ennemis à moins de deux lieues de distance, avait reçu dans son château les paysans des villages qui y retrayaient ; et pour ôter à l'ennemi les moyens de subsister, il avait fait enlever en même temps les grains et les bestiaux, les réservant pour ses besoins. Mais ceux des pauvres habitants qui étaient demeurés dans les villages, étaient souvent forcés, sous peine de la vie, de porter des provisions aux Anglais. Un jour que le sire de Seignelay était allé à la découverte, il rencontra des paysans qui se dirigeaient sur un fort ennemi. Il les arrête aussitôt, les emmène à Seignelay, les frappe d'une amende et leur défend de recommencer. Mais ces gens, poussés par l'appât du gain ou plutôt forcés par la crainte du danger, reprirent encore le chemin des châteaux anglais. Alors Gaucher les fit arrêter de nouveau et les fit battre de verges : malheureusement plusieurs en moururent. Ces événements étaient ordinaires pendant la guerre ; mais cependant celui-ci pouvait avoir des suites. Le sire de Seignelay obtint des lettres de rémission, de par le roi, pour être exempté de toutes poursuites (1).

L'exposé de la justification de sire Gaucher glisse légèrement sur ces lamentables drames, tant on comptait alors pour peu de chose la vie des hommes. On y fait valoir en sa faveur son dévouement au service du roi et l'activité qu'il déploya pour empêcher le pillage et l'incendie de la ville d'Auxerre, lorsque Knolles la prit en 1359.

Le traité de Bretigny, signé par le roi Jean au mois de mai 1360, rendit la liberté au comte Jean III et à son fils que nous avons vus plus haut tomber entre les mains des Anglais. Le comte avait eu

(1) Trés des Chartes, Reg. 89, n° 613.

l'honneur d'être l'un des seigneurs qui jurèrent le traité d'alliance qui suivit la paix de Bretigny ; il fut ensuite avec le comte de Joigny au nombre des ôtages donnés par le roi pour sa liberté provisoire (1).

Jean III et son fils rentrèrent en France avec le roi au mois d'octobre suivant, et trouvèrent les comtés d'Auxerre et de Tonnerre dans une triste situation. Leur fortune particulière n'était pas dans un meilleur état que celle de leurs vassaux. Les Chalon, dont on disait : les *pauvres de Chalon*, avaient justifié déjà plus d'une fois le proverbe. En 1277, Guillaume avait emprunté 200 livres du chapitre d'Auxerre pour faire la guerre de Flandre. En 1309, la veuve du vieux Jean I avait renoncé à sa succession en jetant sa ceinture sur son tombeau dans le monastère de La Charité, au diocèse de Besançon. Jean II, obéré de dettes par les guerres qu'il avait soutenues contre le dauphin de Viennois, fut obligé d'aliéner une partie de ses biens en 1340. Son fils Jean III empruntait souvent aux Lombards de ses terres, les usuriers de ce temps-là. Et lorsqu'on fonda à Salins une maison de prêt à modique intérêt, qu'on appela le *Mont de Salins*, il y prit aussitôt 20,000 florins hypothéqués sur ses terres de L'Isle, de Vitteaux et de Vaux (2). On croira facilement que la captivité des deux guerriers avec le roi Jean ne dut pas les enrichir ; cependant, en 1343, le roi, appréciant les grands services de Jean II, avait déjà voulu aider à le libérer en lui donnant 1,000 liv. de rente perpétuelle sur son trésor. Cette ressource servit, en 1355, à Jean III pour grossir la dot de sa fille Henriette (3)

Les Anglais se trouvaient fort bien de leur séjour dans l'Auxerrois. où le bon vin et les vivres ne leur manquaient pas. Aussi demandè-

(1) Rymer, Acta VI, 262, 278. — Lettres des rois et des reines, t. II, 128, dans les Doc. inédits sur l'Hist. de France.

(2) Voy. Lebeuf, Hist de la ville d'Auxerre, t. II.

(3) Trésor des Chartes, J. Reg. 84. — Un autre acte de 1364 confirma cette libéralité. J. Reg. 96, n° 14.

rent-ils de grosses sommes pour le quitter. Après le traité de Bretigny, et sur les ordres exprès du roi Edouard (1) il fallut cependant se décider ; les capitaines des places de Régennes, de Ligny et de Bragelogne en Tonnerrois commencèrent à négocier avec les habitants des pays d'alentour. Nicolas de Tanmor commandait dans Régennes, et Guillaume Starqui dans les deux autres forts. Ces officiers exigèrent 7,500 réaux et 200 moutons d'or, ou plus de cent mille francs de notre monnaie, pour s'en aller (2). On dut payer la moitié de cette somme comptant, et l'autre moitié le jour des Brandons suivant de l'an 1362, dans la ville de Londres.

Le roi de France approuva ces transactions, « pour sauver, dit-on, le pays des grands dommages que les garnisons auraient causés pour se payer de leur rançon. » Jean Ferrier, « receveur général des villes rançonnées aux Englois, » notifia aux capitaines qu'il était chargé du recouvrement des taxes mises sur les habitants(3) et il put bientôt leur compter le prix convenu.

On ne sait trop de quoi il faut s'étonner davantage, ou de cette loyale façon de traiter avec l'ennemi, comme s'il s'agissait d'un commerce basé sur la confiance mutuelle, ou de l'étrange abjection dans laquelle se trouvait la France, et qui était telle que son roi était obligé

(1) Rymer, VI, 273, 296.

(2) Les habitants de Chitry payèrent pour leur part 350 écus d'or, afin de se libérer de réquisitions en nature qu'ils devaient à Guillaume Starqui.

(3) Jehan de Tintré, bailli de Chaumont, et Tristan du Bos, bailli de Troyes et de Meaux, commissaires du roi, pour prendre possession des forteresses par deçà la rivière de Loire, occupées par le roi d'Angleterre..... mandent, le 7 mars 1360-61, au même Jehan Ferrier qu'ils ont traité avec messire Nicole Camor, capitaine de Régennes. Il a rendu le château, dont Pol du Bos, écuyer, a été établi capitaine pour le roi, avec 17 hommes d'armes et 30 hommes de pied, archers et arbalétriers, et ils ont reçu la montre de cet écuyer, le 20 décembre 1360. Ferrier dut payer le capitaine jusqu'au 6 mars suivant. (Portef. Gaignières, Bibl. royale.)

de ratifier des compositions destinées à solder à prix d'or l'exemption du pillage.

Mais cet usage du rachat des forteresses était bien dans les mœurs du temps, car on trouve peu d'années après, lorsque les Anglais ravagèrent de nouveau le pays, plusieurs actes du même genre. Ainsi, au mois de juillet 1365, les forteresses de Césy et de Saint-Aubin-sur-Yonne furent mises à rançon pour 1,000 liv. d'or; au mois d'octobre 1367, le comte de Tancarville rendait le fort de Migé moyennant 4,000 liv. Les habitants des autres paroisses des baillages de Sens et d'Auxerre étaient obligés de contribuer à ces rachats.

Le comte Jean III, de retour d'Angleterre, cessa de jouer un rôle dans les affaires politiques; il était affaibli et usé par ses campagnes plus que par l'âge; sa santé réclamait le repos, et il paraît même avoir perdu alors une partie de ses facultés intellectuelles. Aussi, plusieurs années avant sa mort, qui arriva vers 1366 selon quelques historiens, mais dont l'époque doit être retardée de plusieurs années (1), son fils aîné, appelé Jean comme lui, avait pris, avec l'autorisation du roi, les rênes du gouvernement de ses vastes possessions, sous le titre « d'administrateur et gouverneur des comtés d'Auxerre et de Tonnerre et autres seigneuries (2). »

On remarque alors déjà combien l'autorité administrative du roi était étendue dans nos pays. Les clercs des finances exercent leur pouvoir jusque sur les plus petits villages, et le recouvrement des taxes s'opère aussi exactement au moins qu'aujourd'hui entre les mains du receveur général du roi à Auxerre. La saisie et la contrainte même par corps pour les contributions sont déjà parfaitement pratiquées.

Le roi confia au jeune Jean IV le commandement général des gens d'armes dans tout le diocèse d'Auxerre, avec l'inspection des forte-

(1) Voyez à la suite de cette Notice l'appendice généalogique.

(2) Voy. Lettres royaux du mois de février 1360-61, publiées par Lebeuf, Preuv. Hist. d'Auxerre, n° 196, tirées du livre-rouge vieil du Châtelet de Paris, p. 23.

resses. Il s'employa activement à cette mission et trouva les populations toutes disposées à répondre à son zèle. Partout on vit alors s'élever des murailles autour des bourgs et des villages. Dans les pays les plus pauvres, les habitants ne pouvant enfermer dans l'enceinte toutes les habitations, se contentaient de créneler l'église, de l'entourer d'un fossé profond et de la munir de tours, comme on le voit encore à Chitry.

Jean de Chalon, plus connu dès lors sous le nom de comte de Chalon, prescrivait instamment dans ses lettres aux habitants des villes et des villages de faire guet et garde de jour et de nuit, et d'éviter la moindre négligence sous peine de punition exemplaire.

Les grandes compagnies, ramassis de toutes les nations, troupes de guerriers qui avaient cessé d'être occupées à la suite du traité de Bretigny, commençaient à menacer la France. Ces fils de Bélial, comme les appelle un auteur contemporain, ne connaissaient ni amis ni ennemis. Leur épée était la mesure de leur justice. On comprend donc les recommandations du comte Jean et l'empressement des paysans à les exécuter.

Le chevaleresque roi Jean II venait de mourir en Angleterre, et Charles V allait réparer, par sa prudence, toutes les fautes de son père. Le comte Jean IV n'allait pas tarder à trouver sous ce prince de nombreuses occasions d'exercer son courage. Si Charles V n'aimait pas à compromettre follement ses ressources dans des combats sans résultats, il savait cependant agir à propos et énergiquement. Duguesclin était son bras droit, son épée ; quel honneur pour notre comte d'être le compagnon d'un tel guerrier !

Charles-le-Mauvais, roi de Navarre, qui avait, depuis dix ans, joué le rôle de traître dans toutes les guerres de la France, était occupé au delà des Pyrénnées. Philippe de Longueville, son frère, qui commandait pour lui en Normandie, venait de mourir, et son successeur, le captal de Buch, tardait à arriver.

L'occasion parut bonne à Charles V pour anéantir la puissance du

roi de Navarre. Duguesclin accourut du Cotentin avec une bande de Bretons, ses parents ou ses amis; il s'unit au fameux le Meingre dit Boucicaut, maréchal de France, au mois d'avril 1364, pour tenter un coup de main sur Mantes, dont la garnison gênait beaucoup l'approvisionnement de Paris. Jean de Chalon qui, au mois de décembre précédent, avait déjà commencé la guerre contre une troupe de routiers qu'il chassa du château des Murs, près de Corbeil, était de cette expédition. Il contribua à la prise de la ville puis à celle du fort de Roleboise et de Meulan.

Bientôt on apprit la présence du captal de Buch sur les bords de l'Eure, et la guerre prit des proportions plus sérieuses. Duguesclin convoqua à Rouen ses chevaliers et ses hommes d'armes et se mit aux champs.

La *Vie du vaillant Bertran Duguesclin*, en racontant cette prise d'armes, y fait figurer le comte d'Auxerre (1) :

> Par devers Normendie estoit toujours Bertrans
> Encontre les Englois tenoit adès les champs,
> Li Archiprestres fut o lui ses confortans,
> Le bon conte d'Assuerre qui tant fu souffisans
> Li bers Carenlouet, qui fut aventurans
> Et autres chevaliers et escuiers ne vous sai dire quans;
> Des guerres, des assaus firent je ne sais quant;
> Car tant o d'anemis ou royaulme des Francs,
> Que ne les vous diroit homme qui soit vivans.

C'est alors que paraît, pour la première fois, le frère du comte d'Auxerre, le jeune Louis de Chalon, second fils de Jean III, surnommé plus tard le *Chevalier-Vert*, à cause de la couleur de son guidon, comme son frère était appelé le *Chevalier-Blanc*. Il était impatient de prendre part aux rudes coups d'épée qui se donnaient chaque jour à foison. C'était une ardente nature qui ne respirait que la guerre et la bataille. Il se trouva dans toutes les expéditions du temps, et lorsque le service

(1) Publiée dans les Documents inédits sur l'Histoire de France.

du roi de France le laissait libre, il courait les aventures de guerre et allait combattre, en Espagne, contre Pierre-le-Cruel.

Cependant le captal de Buch ne perdait pas de temps pour rassembler à Evreux son armée composée d'Anglais, de Normands et de Gascons. Il annonçait l'intention d'aller jusqu'à Reims troubler les fêtes du sacre ; mais il ne fit pas deux lieues hors de la ville sans rencontrer Duguesclin. Le captal s'arrêta sur une hauteur auprès du village de Cocherel, à l'ombre d'un bois, et attendit les Français.

Quand Duguesclin, qui était dans la vallée, vit la belle ordonnance des Navarrois, il se garda bien d'aller les attaquer imprudemment. Après avoir passé tout le jour à observer l'ennemi, il résolut de tenir un conseil où le comte d'Auxerre fut appelé le premier, et, dit le trouvère Cuvelier :

> Les chevaliers de l'ost va trestouz assamblant
> Le bon conte d'Auçoire va premier appelant,
> Le viscoms de Beaumont appela en suiant
> Et maint bon combattant dont je me tais à tant.

On y décida d'envoyer un héraut aux Anglais leur offrir la bataille pour le lendemain, mais le captal qui attendait des renforts refusa, et pendant deux jours et deux nuits, les deux armées restèrent en présence. Le troisième jour, Duguesclin joua de ruse et simula la retraite. Alors les Anglais descendirent rapidement de la hauteur de Cocherel, malgré les efforts du captal qui avait deviné la feinte du connétable.

Celui-ci, sans perdre de temps, disposait sa petite armée en bataille et donnait pour mot d'ordre Notre-Dame Auxerre « pour ce que le » comte d'Auxerre estoit le plus grand de terre et de lignage qui fût » en l'host ; » mais le comte Jean qui se sentait trop jeune encore, déclina modestement cet honneur et le reporta à Duguesclin, comme

étant le meilleur chevalier (1). Au cri de Notre Dame Duguesclin ! les chevaliers français font volte-face et chargent l'ennemi. Les archers anglais ne peuvent les arrêter, et leurs flèches glissent sur les armures. Bientôt les gendarmes Navarrois sont atteints, et Duguesclin les ayant fait prendre en tête et en queue par le conseil du comte d'Auxerre et de Bertrand de Claquin (2), jette le désordre dans leurs rangs et décide la victoire. Le captal de Buch fut tué avec un grand nombre de ses chevaliers. Le combat fut meurtrier, et on le regarda comme la plus mémorable journée des guerres de ce temps, non tant à cause du nombre des combattants que pour leur valeur et leur expérience des armes et l'opiniâtreté de la lutte. Cet événement eut lieu le 16 mai 1364 (3).

On pense bien que nos sires de Chalon ne furent pas des derniers à s'y signaler. Le comte Jean commandait l'une des batailles, et le Chevalier-Vert était à celle d'Arnaud de Cervolles, l'Archiprêtre, dit fameux routier. Voici, du reste, ce qu'en dit le trouvère Cuvelier :

Grant fut la bataille, merveilleuse et pesant,
Bien s'i portèrent François li petit et li grand ;
Li bon conte d'Auceur ne s'i va pas faignant
Ne le Vert-Chevalier qui li va adesant.

(1) « Ils regarderent entre eulx et pourparlerent longuement quel cry pour la » journée ilz cryeroient et a quelle banniere ou pennon ilz se trahiroient. Si furent » grant temps sur ung estat que de crier Nostre-Dame Auxerre, ou de faire pour le » jour leur souverain le conte d'Auxerre ; mais ledit conte ne se y voulut oncques » accorder, mais se excusa moult gracieusement en disant : Messeigneurs grant » mercis de l'honneur que me portez et voulez faire, mais quant a moy a présent » je ne vueil pas ceste, car je suis encore trop jeune pour encharger si grant faix » et tel honneur, et c'est la premiere journée arrestée ou je fus oncques. » Froissard t. I, f° 126 v°, édit. 1530. — Contin. de la Chron. de Nangis, p. 898.

(2) Chron. en vers de B. Duguesclin ; variantes, p. 176.

(3) Henri Martin, Hist. de France, VI, 12.

Et plus loin :

> Le bon conte d'Aucerre n'y va pas reculant
> Et li Vers chevalier qui li fut coustiant
> Au bascon de Mareeil (1) livrèrent si fort temps
> Qu'ils l'ont à mort feru et livré sur les champs.

On voit que les deux frères se soutenaient mutuellement et se trouvèrent au plus fort de l'action.

Il se passa peu de temps avant la bataille de Cocherel, au moment où Jean de Chalon était occupé à la poursuite des Anglais en Beauce et en Berry, un épisode qui nous révèle son caractère altier et son humeur irascible, en nous apprenant aussi la situation embarrassée de ses affaires. Il était venu à Paris pour parler au dauphin, muni d'un sauf-conduit portant défense au prévôt de cette ville de l'arrêter pour quelque cause que ce fût. Il était, il faut bien l'avouer, sous le coup de poursuites des lombards et de marchands anglais à qui il devait des fournitures depuis sa captivité en 1359.

Le lundi 10 avril 1363, Girard de la Vanque, sergent du Châtelet, assisté de plusieurs estafiers ayant appris que Jean IV était descendu à l'hôtel de l'Arbalète, rue Saint-Jacques, au delà du petit pont, accourut et lui notifia un jugement du Châtelet qui portait criées et saisies par décret de quelques-unes de ses terres et de celles de son père. Le comte reçut assez mal cette visite et se rendit à l'hôtel Saint-Paul auprès du dauphin pour s'acquitter de sa mission. A son retour, et encore tout vexé du procédé du sergent, il le retrouve à sa porte et reçoit une nouvelle signification de saisie sur ses autres domaines. Irrité de ce qui lui semblait être une double infraction à son sauf-conduit, et furieux d'une telle humiliation, il tira son poignard et en frappa le sergent

(1) Ce Bascle ou bâtard de Mareuil était l'assassin du connétable Charles d'Espagne ; il avait donné jadis le signal des guerres civiles. (H. Martin, VI, 12.)

de deux coups. Le pauvre Girard tomba fort maltraité ; il put cependant guérir plus tard de ses blessures.

Cette action causa une grande rumeur chez les officiers de justice. Quelques jours après, le comte revenant à l'hôtel Saint-Paul, trouva à l'entrée le prévôt de Paris, Jean Bernier, qui l'attendait pour l'arrêter. Mais le comte recula vivement et lui défendit de le toucher, s'écriant : « qu'il n'iroit en prison que si le duc le lui commandoit de bouche. Le » prévôt jura qu'il lui meneroit voulsit ou non, sans autre mandement » attendre. » Jean de Chalon, révolté de l'idée d'être conduit honteusement au Châtelet, tira sa dague pour repousser le prévôt, et parvint à s'échapper sans recourir tout-à-fait à la violence.

Après une telle rébellion, il fallait que Jean de Chalon fût un bien grand personnage pour ne pas être arrêté. Mais l'anarchie du temps rendait précaire le pouvoir du dauphin, le comte était un vaillant et fidèle vassal, d'ailleurs on trouvait des torts au sergent qui avait osé, malgré un sauf-conduit s'attaquer à un si haut seigneur et pour une misérable dette ; et puis ne devait-on pas mettre un peu la vivacité de sa conduite sur le compte de sa jeunesse — il n'avait pas 24 ans — Bref, le régent ferma les yeux et lui accorda des lettres de rémission. (1.)

Après la victoire de Cocherel, les deux frères de Chalon aidèrent Duguesclin à chasser les Anglais du Cotentin ; ils assistèrent au siége du château de Valogne, et le comte Jean y proposa en ces termes de le faire attaquer par les mineurs :

> Puisque assault n'y vaudroit pomme pelée,
> Il convient des engins et que la tour soit cassée,
> Et mineurs qui aront icelle tour minée,
> Autre conseil n'y says, j'en ay dit ma pensée. (2),

(1) Trésor des Chartes, Reg. 92, n° 322.

(2) Cuvelier, variantes, I, p. 189.

On allait prendre des mesures pour exécuter ce conseil, lorsque le châtelain effrayé demanda à capituler.

Aussitôt après cette soumission, Duguesclin se dirigea à marches forcées sur la Bretagne où le rappelait la guerre entre les maisons de Montfort et de Blois. Les deux influences anglaise et française se disputaient ce malheureux pays; et comme le traité de Bretigny avait réservé la question de Bretagne, chacun des deux ennemis de France et d'Angleterre y secourait son allié, et profitait de l'occasion pour continuer leur querelle. Charles de Blois attendait impatiemment l'arrivée du connétable. Un mois après Cocherel, celui-ci lui amena mille lances, la fleur de la chevalerie. Jean de Chalon, qui avait passé quelques jours seulement dans le comté d'Auxerre pour régler les affaires les plus pressantes en matière de défense, et pour rassembler quelques hommes d'armes, avait rejoint Duguesclin avec son frère le Chevalier-Vert.

Le 29 septembre 1364, les deux armées anglo-bretonne et française se rencontrèrent auprès d'Aurai en Bretagne, ville que Jean de Montfort assiégeait avec 2,000 hommes d'armes et un millier d'archers, presque tous anglais ou gens des grandes compagnies.

Charles de Blois n'avait point d'infanterie, mais il commandait 4,000 gendarmes composés de la fleur de la noblesse de Bretagne, et de bandes conduites par les barons d'Auxerre et de Joigny. Chaque armée était formée en trois batailles ou divisions et une arrière-garde. Le comte d'Auxerre conduisait, avec celui de Joigny, la bataille française contre Olivier de Clisson, Mathieu de Gournay et Eustache d'Aubrecicourt. Le combat s'engagea vigoureusement dans les différents corps de l'armée; mais la discipline mieux soutenue des soldats de Montfort, disposés par Jean Chandos, les fit triompher des gendarmes du comte de Blois, qui n'obéirent pas assez aux ordres de Duguesclin. Pour comble de malheur, le comte d'Auxerre qui combattait vaillamment, fut frappé grièvement dans l'œil gauche, et tomba étouffant par le sang qui remplissait son casque. Sa bataille fut rompue et mise en déroute par Clisson, soutenu par Jean Chandos.

Jean Cuvelier raconte fort au long cette lamentable défaite :

> En mi ceste bataille qui forment s'efforça
> Fu li contes d'Auçoires qui es Anglois entra,
> Et fu bon chevalier et moult bien s'i porta,
> Un escuier y vint, qui le conte lança
> D'un espoit de Bordiaux, qui moult chier li cousta :
> Tout parmi la visière le bon conte asséna,
> Parmi le senestre œul, tout parmi li bouta ;
> Tellement le feri que l'ueil il lui creva.
> Li quens à tout ce cop retourner s'en cuida
> Mais I Engloiz y vint qui le conte frapa,
> Et li sans li couroit si fort qu'il avugla.
> Un chevalier li dist, qui bien le ravisa :
> Ay! conte d'Auçoire, pour Dieu qui tout créa !
> Ne vous laissiez occire, rendre vous convendra.
> Lors li contes d'Auçoire s'espée li bailla,
> Prisonnier se rendi et ainsi demoura.

Le chevalier Vert n'était pas demeuré en repos dans cette chaude affaire. Il était dans la bataille de Charles de Blois et il renversa celui qui tenait la bannière du comte de Monfort. Il allait s'en emparer, lorsque Robert K.. lle lui fit lâcher prise :

> Si prouva vaillamment en ycelle envaie,
> La bannière du conte de Montfort la garnie
> Abati celui jour en mi la praerie
> Mais par Robin Canole fut tantost redressie (1).

Le chevalier vint ensuite au secours de Dugesclin renversé par les gens de Chandos et l'aida un moment à sortir de la mêlée. Le continuateur de la chronique de Nangis le porte même au nombre des

(1) J. Cuvelier, vers 6150, 6155.

morts avec le comte de Blois, mais il n'en fut rien comme on le verra plus bas ; il tomba seulement au pouvoir des vainqueurs (1) ainsi que le comte de Joigny.

Jean de Chalon fut fait prisonnier à la bataille d'Aurai ; c'est un fait certain et qui était bien connu ; mais les détails et les suites de sa prise le sont bien moins et sont différemment racontés suivant les historiens. Des documents authentiques puisés aux registres du Parlement (2), et qui concernent un procès au sujet de sa rançon dont le prix fut réclamé à son frère Louis plus de trente ans après Aurai, nous permettent de compléter cette partie de son histoire.

Le pauvre chevalier ayant reçu un coup d'épieu dans l'œil gauche, fut laissé pour mort sur le champ de bataille. Cependant, à la fin de la journée il fut reconnu à ses armes par un chevalier anglais nommé Guillaume de Hertrud de Ferrandon, qui le fit transporter à Vannes, où il resta plus de trois mois sans parler ; puis on le mena à La Rochelle et enfin à Fontenay-le-Comte « où il fut tenu durement. » On lui déclara qu'il était prisonnier de messire Jean Chandos (3), à qui Ferrandon était attaché, et que s'il ne payait pas rançon il mourrait en prison. « Et combien que il deist que il n'avoit à nully foy » (donnée) il lui fut dit que sans finance n'istroit de prison. Et finablement pour la feste que le Prince (Noir) fist l'an 1365, où il ot » volenté d'estre, il pria de ses amis ; mais pour ce que la somme » (de rançon) estoit de 60,000 francs (4) il ne trouva nuls pleiges, et » par ce faillit à la feste. Et il lui fut dist que s'il ne finoit, il aroit

(1) Froissard, I, f° 133 v°, édit. de 1530.

(2) Arch. nat., sect. judic., matinées, I, 45, 106, 110, janvier 1395-96 et mai suivant.

(3) Cuvelier dit à tort que ce fut R. Kanolle qui l'arrêta et qui le délivra ensuite (vers 6355).

(4) La rançon de Duguesclin fut de 100,000 francs. Les 60,000 fr. du comte Jean vaudraient aujourd'hui plus de 3,300,000 de notre monnaie.

» plus dure prison ; et paioit ses despens. Il fut mis pour sa rençon à
» 45,000 fr. et pour despens s'obligea à 15,000 fr. qu'il promit rendre
» soit à mort ou à vie, comme portent ses lettres ; et par ce fut délivré. »

Ce récit du temps résume toute la vie militaire des chevaliers du XIVe siècle. Le vaincu appartenait au vainqueur, et il lui fallait pourvoir à sa rançon pour recouvrer la liberté. Mais en attendant il tâchait de s'égayer le mieux possible, comme faisait le roi Jean à Londres, sauf à emprunter à ses amis et à se ruiner ; et s'il se présentait quelque fête ou quelque tournoi il essayait d'obtenir sa liberté sur parole pour y assister.

Cependant Jean de Chalon n'était guère à même de trouver la grosse somme qu'on exigeait pour sa rançon. Les habitants des comtés d'Auxerre et de Tonnerre voulurent le tirer du mauvais pas où il était tombé, et ils s'imposèrent de grands sacrifices pour y arriver.

Ceux d'Auxerre lui offrirent le choix entre un impôt du dixième sur les grains et les vins de leur récolte pendant trois ans, une taxe d'un franc par queue de vin récolté pendant le même temps, ou bien de lever sur eux 3 fr. par feu. Jean préféra la dîme du vin (1), précieux impôt, employé, comme on le voit, depuis bien longtemps par tous les gouvernements. L'exemple du chef-lieu entraîna les autres paroisses du comté. Mais pour conserver à cette taxe son caractère tout-à-fait exceptionnel, le comte dut en faire une déclaration à chaque communauté d'habitants, suivant qu'on peut le voir dans les deux actes qui ont été conservés pour celles d'Auxerre et de Chitry. Et comme il devait au moins une compensation pour cette généreuse contribution, il la donna en accroissement de priviléges. Ainsi, il accorda aux habitants de Chitry le droit de choisir le capitaine de leur forteresse et l'exemption des nouveaux péages dûs aux portes de la ville d'Auxerre (2).

(1) Lebeuf, Hist. d'Auxerre, Preuves, n° 198.
(2) Arch. de l'Yonne, Docum. historiques sur Chitry.

Les Tonnerrois votèrent d'un autre côté une somme de 3,200 liv. payable en trois ans, de 1365 à 1367 (1); et les amis de Jean de Chalon lui envoyèrent des joyaux pour 3,000 fr.; mais tous ces sacrifices réunis étaient loin de parfaire les 60,000 fr. exigés ; « somme de rançon très-excessive » comme le dit Jean de Chalon lui-même dans sa charte pour les habitants de Chitry. Il avait été obligé en outre, et malgré ses engagements écrits, de faire abandon à Ferrandon, pour être mis en liberté, de sa terre de la Luitumière, située dans la châtellenie de Saint-Sauveur. Ce domaine valait les 15,000 fr. de dépenses que réclamait le chevalier anglais. Il y eut ensuite des négociations pour le paiement du reste, et le comte ne pouvant solder sa rançon entière. se rendit de nouveau prisonnier. Enfin il put fournir jusqu'à 26,000 livres et sortit de captivité.

Depuis ce temps-là, disait le défenseur du comte Louis devant le parlement, Jean Chandos ni le chevalier Ferrandon ne lui réclamèrent plus rien, quoiqu'il ait vécu encore longtemps après. Ils savaient bien que la rançon était plus que payée, car elle ne devait s'élever qu'à trois ans du revenu des terres du prisonnier, et le comte Jean n'avait même point de terres à lui en 1364 (2).

Le procureur du roi est évidemment favorable à Louis de Chalon ; il prétend que l'obligation faite par le comte Jean appartenait à Chandos dont Ferrandon était serviteur, et que celui-ci n'en devait avoir que le tiers du prix. L'affaire traîna en longueur, on ordonna une enquête, et Ferrandon, qui était capitaine de Calais, fut obligé, par arrêt du 15 juin 1398, à fournir caution de 2,000 liv. et à élire domicile à Paris ; et, d'autre part, le comte Louis de Chalon fut con-

(1) D. Andry dit que de son temps on voyait encore le rôle de cette somme aux Archives de Tonnerre.

(2) Ce ne fut qu'en février 1366 que le comte Jean III fit un partage par suite duquel son fils aîné devint propriétaire de la terre de Saint-Aignan en Berry et de ses terres de la Haute-Bourgogne. — Trés. des Chartes, Reg. 99, n° 645.

damné à déclarer s'il reconnaissait ou non le sceau de son frère ; c'est-à-dire l'engagement contracté après Aurai (1).

La suite de ce procès ne nous est pas connue, mais il est probable qu'il demeura interrompu après la mort du comte Louis qu'on place vers la même année 1398, et qu'il fut abandonné.

On voit par tous ces curieux détails que le comte Jean IV avait dû gravement entamer sa fortune au service du roi et qu'il méritait bien toujours le surnom de sa famille.

De retour dans le comté d'Auxerre, au mois de juillet 1365, il ne put demeurer longtemps en repos. Il éleva des prétentions exagérées contre le duc et la comtesse de Bourgogne au sujet de ses droits dans les terres de Franche-Comté et d'outre-Saône. Il ravagea ce pays à la tête de bandes de gens armés et le mit à feu et à sang. Le roi Charles V, solidement assis sur son trône, ne pouvait tolérer de telles velléités féodales. Il fit arrêter Jean IV et le fit détenir au Louvre en 1367. Après quelque temps de captivité, notre comte obtint avec le consentement du duc et de la comtesse de Bourgogne son élargissement de prison au mois de mai 1368. Il lui fut accordé jusqu'à la Saint-Remi suivante, sur le serment qu'il fit de se rendre en captivité à cette époque, à peine de 500 marcs d'or. Cette libération avait pour but de faciliter à Jean IV les moyens de réparer les dommages qu'il avait causés à la Comté de Bourgogne.

Mais de nouvelles difficultés s'élevèrent lorsque Jean fut dans la Comté. On voulut sans doute trop exiger de lui ou bien ses promesses de réparation n'étaient-elles qu'un leurre dont il s'était servi pour sortir de prison : toujours est-il que lorsqu'il fut rentré dans son château de Rochefort, dont la forte position lui inspirait toute sécurité, il refusa d'obéir aux conditions d'hommage que voulait lui imposer la comtesse de Bourgogne.

(1) Arch. nat., sect. judic. Jugés, 44 f° 152 v° ; arrêt 112, 15 juin 1398.

La guerre recommença. Au mois de décembre 1368, le duc Philippe-le-Hardi ordonna à noble sire Jean de Ray, gardien de la Comté de Bourgogne, d'aller attaquer le château de Rochefort. Mais ce n'était pas chose facile que de le prendre. Car, dit Jean de Ray : « il fut dé- » libéré par plusieurs grands seigneurs qui avoient visité le chatel » avec le gardien, que ledit chatel n'étoit pas prenable par force ni » par puissance tant comme ceux qui étoient dedans vodroient le » deffendre, et le siége étoit de très-grand mission. »

Le sire de Ray voulut essayer de parlementer avec les assiégés, mais Jean IV l'attira dans un piége et le fit prisonnier. Cependant, ayant été remis en liberté, il poussa le siége avec vigueur, et environ deux mois après le commencement de l'attaque, le château tomba en son pouvoir (1). Le duc de Bourgogne, dans la prévision de ce succès, avait, le 1er janvier 1369, fait ses conditions avec la comtesse de Bourgogne pour la garde de la personne de Jean IV. Il ne voulut plus le remettre au roi qui pouvait encore le relâcher, et il s'engagea par un traité à ne point délivrer le prisonnier sans le consentement de sa cousine et des gens de son conseil.

La prise de Jean IV fut un événement pour le duc, car il redoutait son humeur entreprenante et belliqueuse. Aussi, lorsque le château de Rochefort fut tombé au pouvoir de Jean de Ray, le 28 janvier 1369, le comte d'Auxerre fut conduit sous une forte escorte de quarante-six chevaux au château de Dôle et de là au château de Poligny où il resta prisonnier (2).

Au mois de novembre suivant, il y était encore gardé plus étroitement que jamais, et le sire de Ray ordonnait au trésorier de

(1) Le siége commença le 6 décembre 1368 et finit le 28 janvier 1369. — Chevalier, Mém. sur Poligny, t. I, Preuves, p. 426.

(2) Chevalier, *ibid.*

Dôle et de Salins de payer à Jehan Mellet de Frontenay, châtelain de Poligny, les sommes nécessaires pour ce service (1).

C'est ici que s'arrêtent les dernières traces de la vie de Jean IV, et ce n'est pas sans effort que j'ai pu arriver à soulever le voile qui couvrait son existence. Si l'on en croit Chevalier dans ses Mémoires sur Poligny, Jean IV mourut en captivité et fut inhumé dans l'église des Cordeliers de Poligny, où sa famille avait une chapelle (2).

Il y a de fortes probabilités de croire que ce fut le sort de notre comte, quoique tous les historiens le fassent figurer plus tard dans la vente du comté d'Auxerre.

Je montrerai, dans une notice généalogique spéciale, que c'est là une erreur, et que ce fut Jean III, son père, le vieux comte dont les facultés intellectuelles étaient affaiblies depuis 1361, qui aliéna le comté au roi Charles V.

Jean IV mourut donc victime de son ardeur belliqueuse et de son caractère indomptable. Mais son frère, Louis de Chalon, ne pouvait laisser sa mort sans vengeance. Il voulut, à l'aide des grandes compagnies, ravager la Comté et détruire la ville de Poligny de fond en comble. Cette menace, dont la trace existe dans la chambre des comptes de Dijon, ne paraît pas, toutefois, avoir reçu d'exécution.

Le vieux Jean III, affaibli par la maladie, aliéna, sans y regarder, le comté d'Auxerre, au roi, en 1371. Ses enfants élevèrent de vives réclamations contre cette vente qui semble, en effet, avoir été une surprise. Son fils Louis obtint un arrêt d'interdiction contre lui (3). Sa fille Marguerite fut nommée sa tutrice par arrêt du parlement de 1372, pendant

(1) Mandat du 6 novembre 1369, Ch. des comptes de Dôle, p. 50. — Archiv. du Doubs.

(2) Voy. aussi dans Chevalier, Preuves, t. II, n° 17, une lettre du châtelain de Pontaillier, au sujet de cette mort.

(3) Lebeuf, Hist. d'Auxerre, t. II.

la captivité de Louis de Chalon et après la mort de leur frère aîné. Un autre arrêt de 1376, rappelant l'état d'infirmité intellectuelle de son père, la maintint dans cette charge (1). Le comte Jean III mourut obscurément quelques années après, probablement vers 1379 comme le veulent Corsaint et d'autres écrivains qui l'appellent Jean IV, puisque ce n'est qu'après cette date que Louis de Chalon cesse de prendre le titre de « ayant la curateire et gouvernement du comté de Tonnerre » appartenant à Mgr notre père(2). »

Avant de terminer ce récit, disons quelques mots du Chevalier Vert, le dernier membre de la famille de Chalon qui se rattache au comté d'Auxerre.

Il avait eu, lui aussi, après Aurai, sa part de misère et de prison. Rentré en France après la paix, en 1365, il ne put demeurer longtemps inactif. Il se mit, comme nous venons de le voir plus haut, à la tête des grandes compagnies qui appelaient la France « leur chambre », tant elles y étaient à l'aise. Cependant, Charles V cherchait un moyen de se débarrasser de ce fléau. Il avait décidé Arnaud de Cervolles à emmener ses compagnons à une croisade contre les Turcs. Déjà ils allaient arriver sur le Rhin, lorsque les populations de l'Alsace, effrayées de ce passage, prirent les armes et les repoussèrent dans l'intérieur. C'est alors que le bailli d'Auxerre ordonna de réparer les forteresses du comté, « parce qu'il avoit reçeu l'avis que les grandes compagnies » qui estoient alées en Alemaigne, s'en revenoient hastivement en » France, avec intention de eux séjourner et y demeurer longuement, » dont tous les biens estant en plat pais seront en aventure, d'estre » perdus et gastés (3). »

(1) Arrêt du Parlement, X, 25 : XXIV, lettres, arrêts et jugés, nov. 1375 à sept. 1376. — Archiv. nat.

(2) Arch. de Pontigny et de la ville de Tonnerre, 1377-78.

(3) Ordonnance aux habitants de Chitry du 24 janvier 1364-65. F. histor. — Archiv. de l'Yonne.

Il se présenta enfin une occasion favorable pour se défaire des bandes de routiers. D. Pèdre-le-Cruel, roi de Castille, avait soulevé contre lui la haine de ses sujets et même celle de ses frères. Henri, comte de Transtamarre, l'aîné, proposa à Charles V de prendre à sa solde les chefs des grandes compagnies. Celui-ci qui avait toutes sortes de motifs pour accepter ne se fit pas prier, et chargea aussitôt Duguesclin, nouvellement racheté des mains de Jean Chandos, de négocier l'affaire.

Le connétable rencontra les chefs des bandes auprès de Chalon-sur-Saône. Il retrouva là, pêle-mêle, ses adversaires et ses compagnons d'armes : le Chevalier Vert, Mathieu de Gournay, et Hugue de Calverly qui avait commandé l'arrière-garde de Montfort à Aurai. Ils étaient attablés ensemble, amis et ennemis, sans ressentiment. Ils firent grande fête à Duguesclin, le régalèrent du meilleur et acceptèrent ses propositions. Ils ne pouvaient mieux faire, car elles étaient séduisantes. Il leur promettait 200,000 florins de la part du roi et autant de la part du pape, avec l'absolution de leurs péchés, et il faisait briller à leurs yeux l'espoir du riche butin qui les attendait au-delà des Pyrénées. Louis de Chalon partit pour l'Espagne avec son ancien chef, et on l'y retrouve encore au premier rang, se distinguant par ses faits d'armes, notamment au siége de Briviesca (1).

De retour en France, Louis de Chalon fit encore la guerre aux Anglais et tomba de nouveau entre leurs mains. Sa captivité dura longtemps, car il ne reparut en France qu'en 1376, et même n'était-il libre encore que sur parole et pour se procurer le prix de sa rançon.

Les habitants du comté de Tonnerre, dont il était seigneur, agirent encore généreusement dans cette circonstance, et lui accordèrent spontanément la dîme de leur récolte en vins pendant un an. Il fut définitivement délivré en 1377, et fonda à son retour dans l'église Saint-Pierre de Tonnerre, avec sa femme Louise de Parthenay, la

(1) J. Cuvelier, I, 296.

confrérie de Saint-Didier, pour remercier Dieu de sa sortie de captivité (1).

L'âge rendit Louis de Chalon plus calme, et il s'occupa désormais à réparer les brèches faites à sa fortune par ses expéditions aventureuses et à protéger ses vassaux. On le voit encore au service du roi, en 1382, dans la campagne de Flandre, à la bataille de Rosbecke. Depuis ce moment jusqu'à sa mort, en 1398, ses exploits guerriers sont inconnus.

Après lui, les comtes de Tonnerre cessèrent de prendre le titre de comtes d'Auxerre, qui n'était plus qu'un titre sans valeur. Ce fief, qui avait été acheté à vil prix par Charles V, faisait toujours l'objet des réclamations des héritiers de Jean II. Cependant à la suite de longues procédures, ils abandonnèrent leurs prétentions moyennant une indemnité pécuniaire. Le roi Charles VI paya, en 1404, à Louis II de Chalon, comte de Tonnerre, à Guillaume, son frère, chevalier de Rhodes, et à ses sœurs Jehanne et Marguerite, ainsi qu'à ses cousins Jehan et Hugue de Chalon (?), une somme de 28,630 liv. tournois pour les désintéresser entièrement (2).

(1) David Andry, p. 23.

(2) Archiv. nat. sect. histor. J. 260, nos 11, 12, et Lebeuf, II, 263.

NOTE GÉNÉALOGIQUE

SUR LES COMTES D'AUXERRE DE LA MAISON DE CHALON.

Le même nom donné à quatre comtes d'Auxerre, aux XIIIe et XIVe siècles, a produit ce singulier résultat qu'on en est arrivé à attribuer à l'un ce qui a été fait par l'autre, et réciproquement, de sorte que l'histoire du comté d'Auxerre se trouve gravement infirmée dans sa source même. On a pu voir déjà, dans le Mémoire qui précède, les différences marquées que j'ai apportées dans le récit de plusieurs actions des comtes Jean III et Jean IV, et de Louis Ier de Chalon. J'essaierai, dans la note généalogique qui va suivre, de démontrer nettement la filiation exacte de ces seigneurs et de leurs prédécesseurs.

JEAN, dit le Sage et l'Antique, comte de Bourgogne et de Chalon, et sire de Salins, fut la souche des différentes branches de la maison de Chalon, à partir du milieu du XIIIe siècle. Nous n'avons à nous occuper ici que de celle d'Auxerre.

Il eut entre autres enfants, d'Isabelle, fille de Frédéric II, duc de Lorraine :

JEAN DE CHALON Ier, sire de Rochefort et de Châtel-Belin, comte d'Auxerre, né vers 1243,

qui épousa, 1° en 1256, Isabelle de Lorraine morte en .... ;

2° en 1268, le jour de Toussaint, Alix, fille de défunt Odo, comte de Nevers et d'Auxerre (1), qui mourut avant 1283 ;

3° en 1290, Marguerite de Beaujeu.

(1) Arch. de Bourgogne, layette I, n° 63, liasse 1re des contrats et traités de mariages des ducs de Bourgogne et de leurs parents.

qui eut pour fils, GUILLAUME.

Mort en 1309, ayant conservé le titre de comte d'Auxerre et sire de Rochefort.

GUILLAUME le Grand, né vers 1273, comte d'Auxerre en 1283, par cession du comté faite par son père qui demeure son baillistre (1),

Épouse, vers l'an 1291, Éléonore, fille d'Amédée, comte de Savoie;

Prend le titre de comte de Tonnerre, en vertu de la donation de cette terre que lui fait sa tante maternelle Marguerite de Bourgogne, en 1292;

A le titre de damoiseau dans un acte de 1296 (2).

Il eut pour enfants :

JEAN II;

Jeanne, comtesse de Tonnerre, épouse en 1321 de Robert de Bourgogne, frère du duc Eudes. Elle reçoit en dot le comté de Tonnerre, et depuis ce temps le comte Jean cesse d'en prendre le titre.

Fut tué à la bataille de Mons-en-Puelle, le 18 août 1304.

Éléonore, sa veuve, se porte pour comtesse d'Auxerre et de Tonnerre jusqu'en 1308, époque où s'étant remariée avec Dreux de Merlo, seigneur de Saint-Hermine, le vieux Jean Ier reprit l'administration des deux comtés pour ses petits-enfants, et la garda jusqu'à sa mort qui arriva l'année suivante.

Le parlement attribua alors le *baille* des enfants de Guillaume au comte de Nevers (3). Cependant, Hugues de Chalon, archevêque de Besançon, leur oncle, était leur gouverneur général en 1311 (4).

JEAN II, comte d'Auxerre et de Tonnerre, sire de Rochefort et de Saint-Aignan, né en 1292, prend possession du comté après la mort

(1) Olim, Arrêts, t. II, p. 229.

(2) Cartul. Saint-Germain d'Auxerre, n° 127, Bibl. de la ville.

(3) Olim, t. III, p. 504.

(4) Lebeuf, Mémoires sur Auxerre, II, p. 197.

de son père, à l'âge d'environ douze ans. Il était encore mineur en 1309, selon Lebeuf, et Louis, comte de Nevers, reprit alors ce fief en son nom et comme son baillistre pour le comté de Tonnerre, de l'évêque de Langres. Il reçut à foi et hommage au mois de novembre 1310, Beraut de Marqueil pour ses terres d'en-deça de la Saône, et prit alors le titre de comte d'Auxerre et de Tonnerre et de sire de Rochefort (1). Il est regardé comme majeur en 1314 (2).

Epouse, 1° en 1315, Marie de Genève, fille de Amédée, comte de Genève, morte avant 1321 (3).

2° Alix, fille de Raynaud de Montbelliard (4), qui fit son testament en 1362 (5).

Moreri ne lui donne pas d'enfants de sa première femme, tandis que l'Art de vérifier les dates lui en attribue. Lebeuf conteste aussi qu'il ait épousé Marie de Genève.

A pour enfants de Marie de Genève :

JEAN III,

et quatre filles, savoir :

Marguerite, dame de Toucy et de Puisaye, épouse, suivant Pithou, de Jean de Savoie à l'âge de dix ans (6), en 1329; émancipée par son père en 1333 (7), épouse en secondes noces de Henri de Vienne, sire d'Antigny (8). Elle plaida longtemps contre les enfants de son frère et mourut en 1378 (9).

(1) Chevalier, Mém. sur Poligny, t. II, 604.

(2) Lebeuf, II, 199, et l'Art de vérifier les dates, t. II, 570.

(3) Lebeuf, II, 206.

(4) Chevalier, Mém. sur Poligny, t. II. p. 138.

(5) Lebeuf, II, 210.

(6) Pithou, Ms sur le comté de Tonnerre, 1026. Bibl. de Tonnerre, qui cite un arrêt du Parlement de 1376.

(7) Arch. de Bourgogne, Peincedé, Inventaire de la Ch. des Comptes, cote 10, t. I, p. 803.

(8) Art de vérif. les dates.

(9) Lebeuf, II, 210.

Béatrix, épouse d'Humbert de Toire, en 1342 (1).

Deux autres qui furent religieuses (2).

Une preuve que Jean II a dû épouser Marie de Genève se tire de l'âge même de sa fille Marguerite, qui avait dix ans en 1329. Elle n'aurait pu avoir cet âge, si elle était née d'Alix de Montbelliard, puisque le comte n'épousa celle-ci qu'après 1321. De même son fils Jean qui, lui-même, avait un fils marié en 1359, n'a pu naître après cette année 1321, car alors il faudrait supposer qu'on se mariait toujours très-jeune. Ce fils n'aurait pas eu alors plus de 15 ou 16 ans.

Quant à l'origine des trois derniers enfants du comte Jean II, rien n'établit qu'ils soient issus de Marie de Genève. Béatrix ne paraît pas même devoir être la fille du comte Jean, si l'on s'en rapporte à l'arrêt de 1376, qui dit que le comte laissa un fils, Jean, et trois filles, Marguerite et deux qui furent religieuses (3).

Jean II fut tué à la bataille de Crécy, en 1346, à l'âge de 54 ou 55 ans.

JEAN III, comte d'Auxerre, sire de Rochefort et de Montjay, grand bouteillier de France, né en 1316 ou 1317.— M. J. Clerc dit 1318 (4).

Emancipé en 1326 par son père, qui lui donna le château et la ville de Bouthevan (5).

Epouse Marie Crespin du Bec, dame de Louve et de Bouthevan.

A pour enfants :

JEAN IV;

Louis I, comte de Tonnerre ;

(1) Lebeuf, II, 209. D. Viole, Ms n° 127, de la Bibl. d'Auxerre.

(2) Voy. Arrêt du Parlement de 1376, cité par Pithou. — Archiv. nat. sect. judiciaire, X, 26, f° 263.

(3) Archiv. nat. sect. judiciaire, X, 26, f° 263.

(4) Hist. de la Franche-Comté, par M. Clerc, t. II. Tableau généalogique de la branche de Chalon-Auxerre.

(5) Chevalier, Mém. sur Poligny, t. II, Preuves n° 26, Chambre des Comptes de Dôle, B. 362.

Mahaut, femme de Jean d'Antigny ;

Marguerite, qui mourut sans alliance selon les uns, et qui épousa Etienne de Montbelliard, en 1356, selon l'Art de vérifier les dates (1), et qui vivait certainement encore en 1376, puisqu'elle fut tutrice de son père ;

Enfin Henriette, dont presque tous les auteurs ne parlent pas, mais dont l'existence est bien établie par une charte du mois de février 1355-56, où le roi accorde au comte Jean la permission de transférer à sa fille Henriette, en faveur de son mariage, les 1,000 liv. de rente qu'il lui avait assignées sur son trésor en février 1343 (2).

D. Plancher parle aussi du mariage d'Henriette de Chalon avec Hugue de Vienne, le 24 mai 1348, chez les Frères Mineurs de Lons-le-Saulnier (3).

Fait prisonnier à Poitiers en septembre 1356, Jean III fut emmené en Angleterre.

Déclaré fou dès 1362 (4), il vendit cependant, en 1371, le comté d'Auxerre au roi. Sa fille Marguerite lui est nommée tutrice en 1372 et en 1376 (5).

Cependant, en 1377, il donne encore un acte comme comte de Tonnerre, où il défend d'inquiéter Hugue Aubriot, prévôt de Paris, et les autres seigneurs de Junay, pour n'avoir pas poursuivi un meurtrier arrêté dans leur terre (6).

Les auteurs qui n'ont point vu les documents originaux ont été très-embarrassés pour parler des derniers temps de sa vie et pour fixer l'époque de sa mort.

(1) T. II, 552, in-folio.

(2) Archiv. nat J. reg. 84.

(3) D. Plancher. Hist. de Bourgogne, II, 389.

(4) Lettres du roi Jean, de février 1361-62, qui met le fils aîné de Jean en possession du gouvernement des biens de son père. — Lebeuf, t. II, Preuves.

(5) Arrêt du Parlement, X, 25, n° 58, XXIV, Lettres, arrêts et jugés. — Archiv. nationales.

(6) Peincedé, Invent. de Bourg., I, 796. — Archiv de la Côte-d'Or.

Ils le font mourir : D. Viole vers 1365 ;
Le P. Anselme et Moreri en 1361 ;
Lebeuf et M. Chardon vers 1366 ;
M. Clerc en 1369 ;
Cerveau et Corsaint, auteurs tonnerrois restés manuscrits, en 1379.

Il est facile de détruire l'opinion de ceux qui font mourir Jean III avant 1367, puisqu'il fit un acte de partage de ses biens avec Jean son fils aîné, le 12 février 1366-67 (1).

M. Clerc, en le faisant mourir en 1369, a été trompé par la similitude de nom avec Jean, son fils, qui est mort en effet cette année-là, comme je l'ai raconté ci-dessus.

Si ce que j'avance paraissait hasardé, je citerais ces mots de l'arrêt du parlement, du 3 mai 1376, qui conféra la tutelle du comte Jean à sa fille Marguerite : « Margareta de Cabilone domicella Filia » carissimi et fidelis consanguinei nostri Johannis comitis Torno- » dorensis, nobis exponi fecisset, quod propter infirmitatem et sim- » plex regimen dicti sui Patris, et etiam propter absenciam Ludo- » vici de Cabilone fratris dicte exponentis, etc. » Et plus loin : « Cumque dicta domicella sit filia naturalis et legitima ipsius co- » mitis et soror germana dicti Ludovici de Cabilone (2). »

Or, il ne peut être question ici de Jean IV, que M. Clerc fait mourir célibataire en 1379.

Le procès au parlement intenté en 1377-78 contre Jean, son frère, comte d'Auxerre et de Tonnerre, par Marguerite de Chalon, veuve de Jean de Savoie, et où elle dit : le comte d'Auxerre, défunt, laissa plusieurs enfants, savoir : Marguerite qui est plaignante ; Jean de Chalon et deux autres filles qui furent religieuses, est une preuve à ajouter à toutes les autres, pour montrer que Jean III était encore vivant en 1378, puisque sa sœur plaida contre lui ; et l'identité de celle-ci est incontestable, puisqu'elle est bien la veuve de Jean

(1) Archiv. nationales, Trésor des Chartes, reg. 97, n° 645.

(2) *Ibid.* Arrêt du Parlement, X, 25, n° 58, XXIV, Lettres, arrêts et jugés.

de Savoie, sur le mariage de laquelle, en 1329, tout le monde est d'accord, et que relate l'arrêt lui-même (1).

Les formules des chartes de Louis de Chalon sont aussi très-positives sur l'existence de son père jusqu'en 1378. Il dit, le 30 mars 1377-78, à son retour de captivité : Louis, fils de Monseigneur le comte d'Auxerre et de Tonnerre ayant la curateire et gouvernement dudit comté de Tonnerre, appartenant à nostre dit père (2).

Le jeudi après la Toussaint 1378, même formule est employée par le comte Louis, dans un acte relatif à l'impôt des fouages payé par les habitants de Tonnerre pour sa rançon (3).

Pithou, en rapportant dans un acte de l'an 1378 (peut-être 1379), que Louis, *comte de Tonnerre*, vend une partie des terres qu'il tenait de feu son père, le comte de Tonnerre (4), fixe naturellement la date de la mort de Jean III, car jusque-là Louis n'avait pas pris le titre de comte de Tonnerre.

Et je pense qu'il faut au moins descendre la date de cette mort après la Toussaint 1378, suivant l'acte ci-dessus délivré par Louis de Chalon aux habitants de Tonnerre pour les fouages. C'est donc avec raison que nous plaçons avec les Tonnerrois Cerveau et Corsaint, qui écrivaient les chartes sous ses yeux, le décès du pauvre vieux fou, Jean III, en 1379, avant le 10 avril.

JEAN IV, surnommé le Chevalier Blanc, qui prit souvent dans ses chartes le titre de *Aisné fils de Mgr le conte d'Auxerre et de Tonnerre, ayant l'administration d'icelles contés* (5), et aussi quelquefois celui de sire de Rochefort.

Les chroniqueurs du temps, frappés de son importance guerrière (6), lui donnèrent le titre de comte d'Auxerre, et firent naître

(1) Archiv. nat. sect. judic., X, 26, f° 263.
(2) F. Pontigny, Titres généraux. — Archiv. de l'Yonne.
(3) Recueil des Chartes de Tonnerre, in-12 1630.
(4) Pithou, Ms sur l'Hist. du comté de Tonnerre. — Bibl. de Tonnerre, f° 244.
(5) Archiv. de l'Yonne, F. Chitry; Lebeuf, Pr. t. II, Hist. d'Auxerre, etc.
(6) Louis de Chalon disait au parlement, en 1396 : « Messire Jehan, mon frère,

par là la confusion entre son père et lui, d'autant plus que l'absence de chiffres numéraux après chaque nom de Jean ne permettait pas de faire de distinction.

L'obscurité qui est déjà fort grande pour Jean III devient complète pour son fils. Voici quelques faits à l'aide desquels on pourra la dissiper.

Jean IV naquit en 1337. — Il est constant que Jean III, né vers 1316, au plus tôt, n'a dû se marier que vers 1336 ou 37. En supposant que son fils aîné fût né un an après, ce fils n'aurait eu que 23 ans à la prise d'Auxerre en 1359, et il était déjà marié. En 1364, il était encore bien jeune, à Cocherel, lorsque l'armée voulut le proclamer son chef.

Epouse Laure de Commercy (1).

Gouverne, par ordre du roi, en 1361, les comtés d'Auxerre et les autres possessions de son père, dont les facultés sont affaiblies (2).

Prisonnier dans une guerre contre la comtesse de Bourgogne, en 1367 (3) ; mis en liberté un instant, il reprend les armes et est pris dans Rochefort.

Meurt en captivité à Poligny en 1369, selon des faits précis cités par Chevalier dans ses Mémoires sur Poligny, et des documents puisés aux archives des chambres des comptes de Dôle et de Dijon (4).

Les auteurs qui font mourir Jean IV célibataire ne s'accordent pas avec l'abbé Lebeuf, qui lui donne pour femme Laure de Commercy.

» fut moult renommé chevalier. » Voy. ci-dessus les extraits de la chronique de B. Duguesclin et Froissart.

(1) Dans l'Histoire des sires de Salins, t. II, 363, par Guillaume, on trouve que Jean, comte de Chalon, souche de nos comtes, avait eu pour seconde femme une Laure de Commercy.

(2) Lebeuf, Preuves. Hist. d'Auxerre, t. II.

(3) Froissart, I, partie II, ch. 240 ; édition Buchon, t. I, 542.

(4) Chevalier, Mém. sur Poligny, pr. t. II, n° 17 ; Archives du Doubs, Cham. des Comptes de Dôle. B. 358, 369, et P. 50.

Je ne puis assurer par actes authentiques qu'il ait été marié, je ne dirai donc rien de cela.

Cerveau fait mourir Jean IV, qu'il appelle Jean V, en 1373, ainsi que Corsaint. On vient de voir que c'est à tort.

Lebeuf, d'après Duchêne, l'Art de vérifier les dates et M. Clerc, dans sa savante histoire de la Franche-Comté, fixent sa mort à l'an 1379. C'est encore une erreur qui ne peut se soutenir devant tout ce qui précède, et j'ajouterai encore : L'arrêt du 3 mai 1376, obtenu par Marguerite de Chalon pour la tutelle de son père, n'aurait pas manqué de parler de Jean IV, s'il eût été vivant, puisqu'il mentionne bien son frère Louis qui était prisonnier des Anglais.

C'est évidemment par suite d'une confusion élevée entre le père et le fils, que cette fausse attribution a eu lieu. Il est bien mort un Jean de Chalon, comte d'Auxerre, en 1379 ; mais on ne pouvait croire que ce fût Jean III, dont la vie était devenue tout à fait nulle depuis vingt ans, tandis que celle de son fils était si célèbre.

Voilà l'explication de cette erreur faite par tant d'autorités solides, mais qui n'ont pas vu les sources et se sont copiées les unes les autres.

LOUIS I de Chalon, comte de Tonnerre, surnommé le Chevalier Vert, né vers 1339, car il était déjà chevalier à la bataille de Cocherel, et l'on sait que cette dignité ne se conférait ordinairement qu'à vingt et un ans.

Il peut aussi prendre place dans la généalogie de nos comtes, car il s'est longtemps donné le titre de comte d'Auxerre, pour protester contre la vente du comté faite à vil prix au roi par son père.

De 1376 à 1378, il s'intitule fils du comte d'Auxerre et de Tonnerre, ayant, de par le roi, l'administration du comté de Tonnerre, — ou des châteaux appartenant à Mgr son père, — ou bien fils et curateur de M. et chier seigneur et père le comte d'Auxerre et de Tonnerre, etc.

L'Art de vérifier les dates, D. Plancher, Gui Coquille (1) veulent

(1) Histoire du Nivernais.

qu'il soit fils de Jean IV. Cela ne peut pas se soutenir lorsqu'on sait que ces deux personnages étaient ensemble à Cocherel et à Aurai en 1364. S'ils eussent été unis par un tel lien de parenté, il eût fallu que Jean IV fût né au moins en 1324 ; or, son père n'a pu voir le jour qu'en 1313 au plus tôt.

D'autre part, le procès soutenu au parlement par le comte Louis I, en 1396, pour le paiement de la rançon de *son frère*, pris à Aurai (1), ne laisse point de doute sur leur degré de parenté : ils étaient bien les deux fils de Jean III.

Un autre fait prouve indirectement que Louis I[er] était le fils et le deuxième fils de Jean III. Pendant longtemps il ne prit que le titre de *fils* du comte d'Auxerre, tandis que Jean IV s'appelle toujours *aisné fils* du comte, etc.

Le P. Anselme (2), Lebeuf, Cerveau et d'autres écrivains ne sont pas tombés dans cette erreur, et font bien Louis frère de Jean IV.

Epouse Marie de Parthenay.

Eut pour enfants :

Louis II, qui lui succéda au comté de Tonnerre, et qui transigea en 1404 (3) avec le roi, dans le procès que les Chalon poursuivaient au parlement pour la résiliation de la vente du comté d'Auxerre.

Louis I meurt en 1398 ou 1399 ; car il vivait encore au moins le 15 juin 1398, selon un arrêt du parlement relatif au procès de la rançon de son frère.

La suite de la généalogie de la famille de Chalon n'entre pas dans l'objet de ces recherches. Il suffit de savoir que Louis II, comte de Tonnerre, fut tué à la bataille de Verneuil en 1424, et qu'après lui le comté de Tonnerre passa dans la famille de Husson, par le mariage de sa sœur Marguerite avec Louis de Husson.

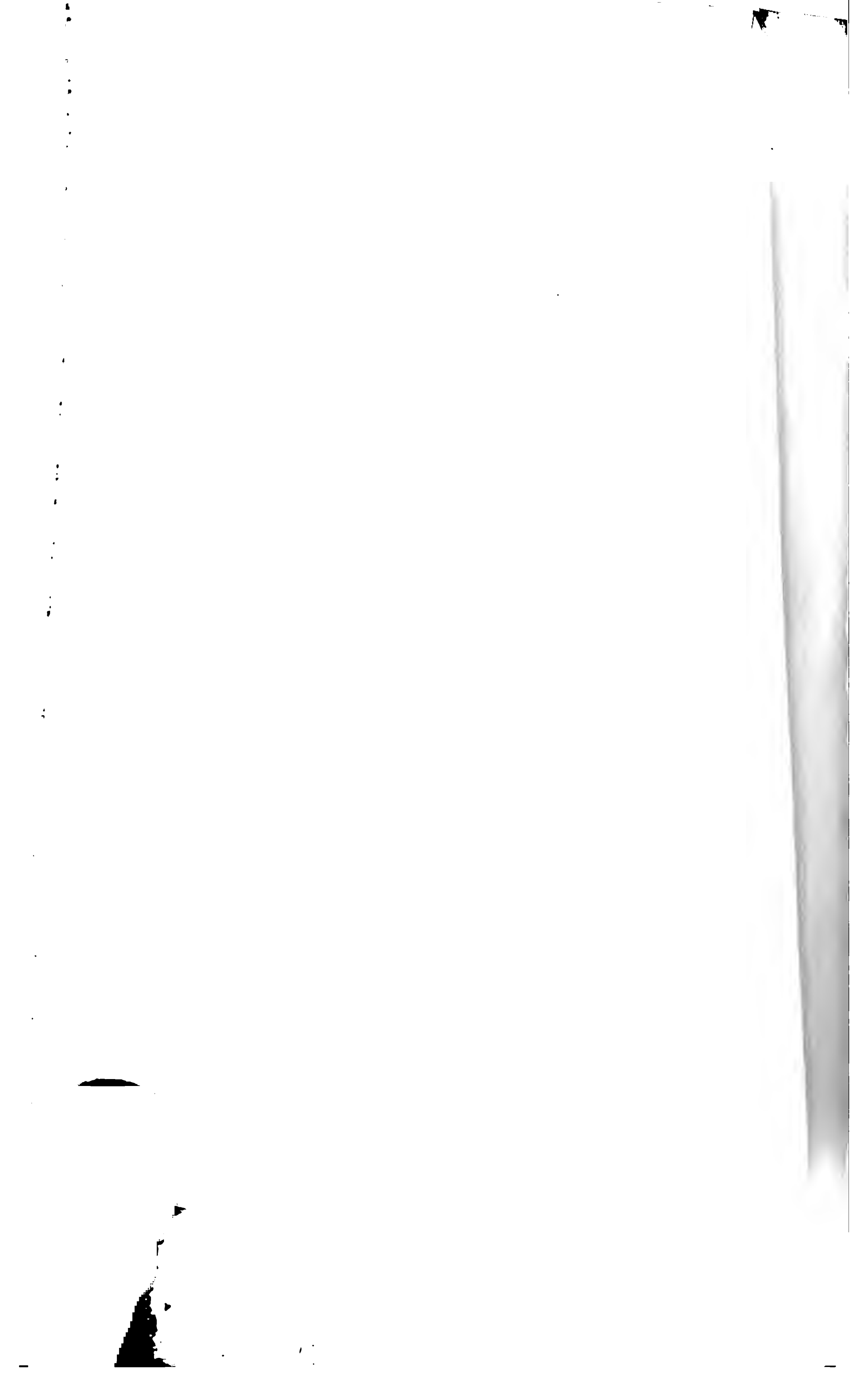
Quantin,
Archiviste du département.

(1) Arrêts du Parlement, Matinées, I, 110. — Archiv. nationales.

(2) T. VIII de l'Hist. généalogique de France.

(3) Archiv. nat. sect. Histor. J. 260, n[os] 11, 12. Lebeuf, II, 263.

Nord.



DESCRIPTION

DES

BATIMENTS DE L'HOPITAL DE TONNERRE.

L'hôpital Notre-Dame-de-Fontenilles de Tonnerre se recommande à l'intérêt des Antiquaires par les souvenirs historiques auxquels il se rattache, puisque sa fondatrice Marguerite de Bourgogne, épouse de Charles d'Anjou, frère de saint Louis, fut une princesse illustre.

Mais, sous un autre aspect, il mérite également d'être étudié, car il forme encore un des plus vastes édifices destinés à la charité par le moyen âge, qui aient été conservés.

En donnant une description des bâtiments de l'hôpital, construits lors de sa fondation, je commencerai par la grande salle de malades ou église, qui est le premier ouvrage sur lequel la reine porta toute son attention.

Cette vaste salle avait jusqu'à l'abside la forme d'un rectangle, maintenant réduit par la coupure faite en 1764 pour l'établissement d'une salle transversale. La façade, côté de la rue, formait pignon flanqué de deux contreforts et précédé d'un porche ou vestibule saillant, voûté et couvert en appentis (1); on entrait de la rue dans ce vestibule par une grande porte ; deux fenêtres existaient de chaque côté.

(1) Cet appentis faisait à peu près le même effet que celui qui existe au devant du portail de l'église de Pontigny. La disposition que j'indique résulte d'un plan par

A gauche en entrant était une sorte d'office où l'on renfermait la vaisselle et autres ustensiles des malades; l'autre côté fut disposé plus tard pour la chapelle de Notre-Dame-des-Vertus, fondée au commencement du XIVe siècle (1).

En face de la porte du porche se présentait celle de l'église; elle était formée de deux baies avec pilastre au milieu; la couverte de ces deux baies était d'un seul bloc; au-dessus on voyait, du côté du porche, l'image du Sauveur, et du côté de l'église un groupe en pierre représentant le jugement dernier; de ce groupe dépendaient deux statues qui offraient l'image du Père éternel étendant la main sur son fils (2).

La grande salle des malades présente son flanc au midi. Dans le principe elle était éclairée de ce côté par onze fenêtres; dix existaient au nord; une fenêtre éclaire de côté chacune des chapelles latérales à l'abside.

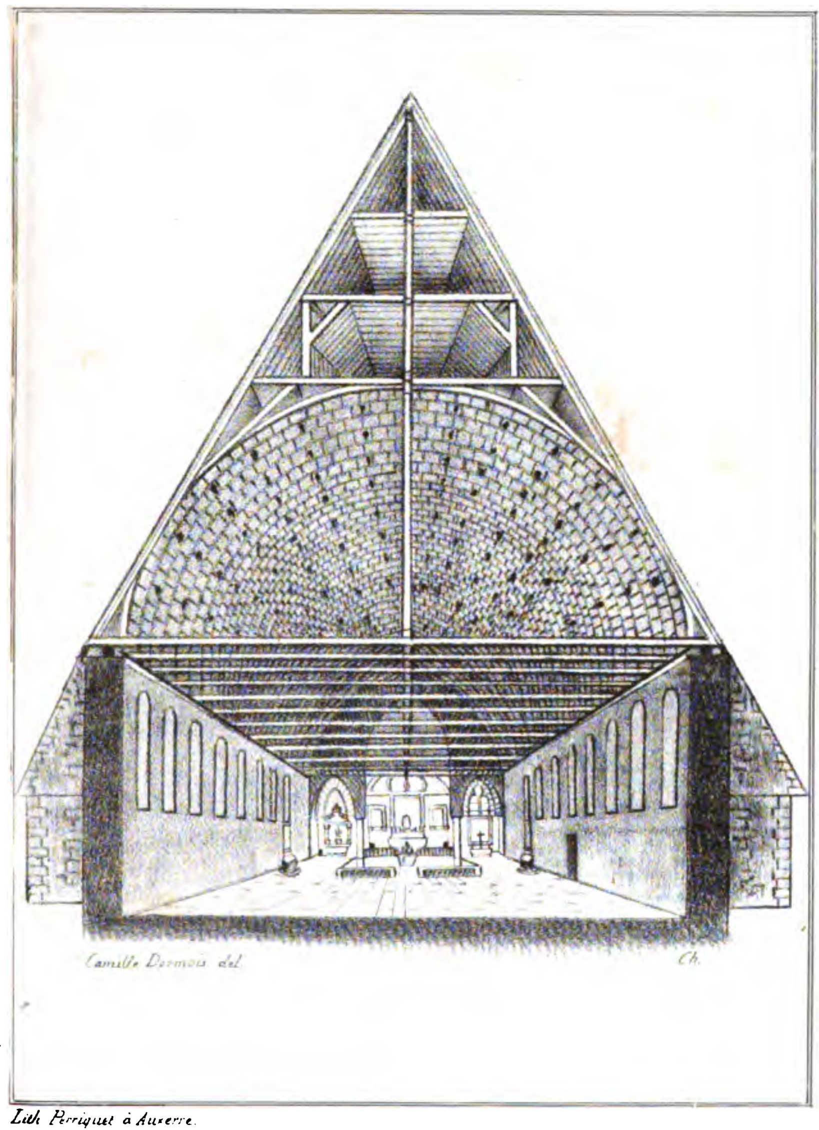
Ces fenêtres marquent la transition du style roman avec l'ogive : les baies intérieures sont à plein cintre, et les ouvertures à l'extérieur sont formées de chacune deux croisées géminées en forme de lancette (3). On voit encore des fragments des anciennes et belles ver-

terre, gardé aux archives de l'hôpital, et d'un croquis fait en 1749 par un sieur Gérard; elle devait être à peu près la même que celle primitive, ce qui n'a rien d'étonnant, puisque plusieurs édifices du XIIIe siècle donnent l'exemple de ces sortes de porches. Cette description diffère sur plusieurs points de celle donnée dans le Journal de Tonnerre, en janvier et février 1842.

(1) Pl. Ire A, n°s 8 et 9.

(2) Placées depuis au-dessus de la nouvelle porte de l'église faite en 1764, ces statues ont été enlevées et brisées il y a environ 30 ans, on ne sait pour quel motif. Pourquoi détruire ainsi des objets précieux à plusieurs titres?.... Recueillie par le propriétaire de l'ancien ermitage de saint Loup, la tête de la statue du Père éternel se voit sur un mur de cette propriété. C'est une ruine sur d'autres ruines.

(3) En examinant ces fenêtres à l'extérieur, il semblerait qu'elles ont été rappor-



Lith. Perriquet à Auxerre.

Grande salle des malades de l'Hôpital de Tonnerre.

rières qui devaient donner à l'intérieur quelque chose de sombre et de mélancolique, d'un effet majestueux mais peu convenable aux malheureux qui venaient y chercher la santé. Deux fenêtres au nord portent quelques panneaux de ces anciennes vitres brisées lors de la révolution de 1793 (1). Elles étaient, comme toutes celles du XIII[e] siècle, composées de petites pièces très-épaisses ; le fond était une grisaille avec branches et feuilles de lierre ; des panneaux (2) portaient au milieu l'image en buste de la reine fondatrice ; d'autres, en regard, celui de Charles d'Anjou ; d'autres enfin, placés au-dessous des premiers, présentaient, séparées, les armoiries de ces deux personnages.

Ces figures, d'un mauvais dessin, étaient peintes sur un médaillon carré de 0, 14 centimètres. La tête couronnée et les armes du roi étaient sur un fond bleu ; la tête de la reine, portant un voile blanc avec une couronne, se voyait sur un fond rouge ; le médaillon, orné de son écusson, était à petits dessins verts dont plusieurs formaient des treillis composés de croix potencées. Une guirlande de fleurs d'un rouge très-vif encadrait, sur un fond bleu, l'ensemble des deux croisées géminées.

Les fenêtres de l'apside, au nombre de cinq, sont très-hautes (3) et également divisées chacune par un meneau formant deux lancettes surmontées d'une ouverture en forme de quatre-feuilles, garnie des anciennes verrières coloriées offrant à chaque fenêtre des dessins dif-

tées après coup, les pierres des pieds-droits sont d'une teinte et d'une taille différentes des autres qui y touchent ; cependant, il est certain que tout est de la même époque.

(1) On est étonné de trouver encore quelques vitraux fleurdelisés dans un lieu qui fut le rendez-vous des clubs révolutionnaires, à une époque où l'on détruisait tout ce qui se rattachait à l'ancien régime.

(2) Ces panneaux, liés par des armatures en fer, étaient au nombre de 12 par fenêtre, soit 24 pour une croisée.

(3) Ces croisées sont désagréablement masquées dans le bas par l'élévation du maître-autel d'ordre corinthien construit en 1619.

férents. Comme les croisées de côté, elles n'ont aucun ornement ; les angles des montants et ceux des meneaux sont seulement taillés en biseau.

Les voûtes du sanctuaire et celles des deux chapelles latérales reposent en partie sur deux piliers carrés, au moyen de cinq arcades de forme ogivale. Les trois principales, dont l'ouverture fait face à l'entrée, supportent un gros mur qui, en suivant le rampant du toit, reçoit d'un côté une partie de l'escalier des combles ; celle du milieu est très-grande et traverse le chœur en s'élevant jusqu'à la voûte. Une forte barre de fer était placée pour empêcher l'écartement ; elle a été rompue et enlevée en 1793.

Chacun des deux piliers est formé d'une seule pierre jusqu'à la naissance des cintres ; ces monolites sont posés sur lames de plomb d'une épaisseur d'un centimètre et demi ; ce qui donne une idée des soins qui ont présidé à la construction.

Le dans-œuvre de l'édifice était de 8 mètres pour le porche, 80 mètres pour la grande salle jusqu'aux arcades de l'apside, et de 13 mètres pour le sanctuaire, y compris la sacristie qui se trouve maintenant derrière le maître-autel ; ensemble 101 mètres. La largeur est de 18 mètres 50 c. ; la hauteur du dôme était de 17 mètres 50 centimètres ; celle du faîtage au-dessus du sol avait 26 mètres.

Les murs, construits en pierres de grand appareil (1), étaient butés

(1) Les pierres placées à l'extérieur proviennent de la carrière des bois de la ville, ou de celles qui s'exploitaient anciennement dans les bois d'Augy donnés par la reine à l'hôpital. On prétend que les pierres, formant les parements intérieurs, ont été tirées de la cave ou perrière d'Arcaut et amenées par bateaux sur la rivière. En examinant le grain de ces dernières pierres, on reconnaît qu'il se rapproche plus de celui de la carrière dite *à la Reine*, dans la vallée des Rouquins ; le nom que porte cette carrière permet d'ailleurs de penser qu'elle a été exploitée du temps de la fondatrice.

Je crois aussi que l'exploitation souterraine de la carrière d'Arcaut remonte à une

de chaque côté par 13 contreforts extérieurs, de 2 mètres 20 centimètres en saillie sur une épaisseur de 0, 90 centimètres ; celle des murs est d'un mètre 42 centimètres (1) ; ils portent une charpente magnifique formant, pour couvrir la salle, un immense dôme à plein-cintre lambrissé. Dans le principe, cette charpente comprenait vingt tirants ou entraits traversant la salle à la hauteur des murs et recevant aux extrémités les chevrons des maîtresses fermes, de manière que chaque tirant présente avec ses deux chevrons un triangle équilatéral. Ces tirants joignent à leur milieu la base des poinçons qui s'élèvent majestueusement jusqu'au faîtage en traversant le lambris du dôme, au-dessus duquel ils se trouvent liés par trois traverses, indépendamment des trois entraits dont je vais parler (Pl. 2).

Les autres chevrons portent également fermes, en recevant comme les premiers les abouts d'un entrait placé immédiatement au-dessus de l'hémicycle ; puis, plus haut, un deuxième entrait et enfin un troisième formant nécessairement un triangle équilatéral avec les rampons supérieurs des chevrons correspondant à chaque entrait.

Une panne règne de chaque côté et tout le long de la charpente, en recevant par bout les entraits du troisième ordre ; elle est supportée par une ligne de faux poinçons avec liens posés sur une solle traversant le dessus des entraits qui tiennent au cintre. Ce cintre est établi par des liens circulaires aboutissant dessous ces entraits et sur d'autres liens droits joignant les chevrons ; il se termine par les jambettes posées sur une des sablières.

Le lambris est formé de lames en cœur de chêne d'une longueur de 0, 70 centimètres, jointes par une rainure en biseau et clouées par

époque plus ancienne : la masse d'excréments de chauve-souris qui existe dans l'intérieur et les ruines de la ville haute témoignent de ce fait.

(1) Ces murs avaient dans le principe une hauteur intérieure de 9 mètres 10 c., réduite par l'exhaussement du sol, qui eut lieu en 1619. Ils portent, à l'extérieur, une corniche avec modillons en dents de scie qui en marquent l'époque.

bout dessous la charpente circulaire ; les extrémités de ces lames sont elles-mêmes recouvertes d'une lame en bois fixée par des clous.

Les principaux chevrons et les pièces qui s'y rattachent portent en équarrissage 0,22 centimètres sur 20 ; les autres ne sont que de 0,20 centimètres ; tous ont, comme les tirants, 21 mètres de longueur, et sont aussi gros d'un bout que de l'autre et sans aubier.

L'espace ménagé entre chaque ferme étant de 0,60 centimètres, il existe quatre chevrons entre ceux qui aboutissent sur les grands poinçons.

L'ensemble de cette charpente comprenait donc, comme je l'ai dit, 20 maîtresses fermes avec tirants et poinçons, 80 petites et 99 travées de lames en chêne. Vue dans les combles, elle présente encore un coup d'œil admirable par les lignes des divers assemblages dont je viens de parler.

« On prétend, dit Cerveau, que ces belles et grandes pièces de » bois sont de châtaignier, qui, selon les uns, auraient été tirées de la » forêt des Ardennes, et selon d'autres, auraient été prises dans le » pays, qui anciennement produisait des châtaigniers. »

Si ce fait a quelque chose de vrai, il n'est pas entièrement exact. J'ai examiné attentivement et j'ai fait voir à des connaisseurs plusieurs pièces de cette charpente ; je n'y ai trouvé que du chêne ; s'il y a du châtaignier, il serait en petite quantité.

Au-dessus du sanctuaire s'élevait une belle flèche toute couverte en lames de plomb jadis peintes ; j'aurai occasion de parler plus tard de sa destruction opérée en 1793.

L'édifice était entièrement couvert en tuiles vernies, portant 0,32 centimètres sur 0,20. Pour compléter l'élégance de cette couverture, les faîtières étaient surmontées d'ornements saillants qui formaient une espèce de dentelle sur la crête du toit ; il en existe encore plusieurs anciennes privées de ces ornements dont on voit les traces.

Sur la voûte de la chapelle latérale, côté de l'évangile, il existait probablement comme aujourd'hui le trésor ou chartrier de l'hôpital

couvert d'une double voûte ; on y arrive par un escalier pratiqué dans une petite tour carrée décapitée de son clocher, si jamais elle a été finie.

La disposition intérieure des objets nécessaires au service de la grande salle des malades n'est pas parfaitement connue ; voici les détails qui nous sont transmis par les traditions écrites :

Une grande balustrade en bois limitait le chœur garni de deux rangées de stalles. Au-dessus de cette balustrade était un jubé avec deux autels en avant et un grand crucifix au-dessus. Une galerie en bois régnait de chaque côté de la salle au niveau intérieur des baies des fenêtres ; elle était portée par des poutrelles fixées dans le mur à 3 mètres 80 centimètres de distance, et soutenues du côté de la nef par des poteaux posés sur des dés en pierre. On circulait sur les galeries pour y étendre le linge et les couvertures des malades, et pour ouvrir et fermer les volets des fenêtres, au moyen des marches que l'on voit encore dans leurs embrasures ; on remarque aussi les gonds qui recevaient ces volets.

On ne peut préciser l'endroit où finissaient les galeries (1) côté du

(1) Les comptes de 1536 présentent des dépenses faites pour une galerie qui ne pouvait être que celle de la grande salle des malades ; il ne s'agissait peut-être que d'un côté. Voici plusieurs articles relatifs à ces dépenses :

« Payé a Jehan Desmaisons, charpentier, la somme de 91 liv. 10 sols pour la » fasson de la grande gallery dudit hopital, contenant 20 *toises de long et 2 de large* » dont il avoit marchandé à la somme de 33 liv. et aultre besongne faicte à la » journée, etc.

» A Nicolas ..... maçon, la somme de 9 liv. 10 s. 6 d. pour avoir fait la masson- » nerie pour soubtenir les posteaux d'icelle gallery, etc.

» A Jehan et Pierre les Mathieux, couvreurs, la somme de 8 liv. 13 s. pour avoir » *couvert l'escalier de la di gallery*, retenu une partie de l'église et aultre be- » songne.

» A Jehan ..... marchand, la somme de 48 sols 8 d. pour 73 livres de fer pour » ferrer les portes de l'hospital et les chevrons de la grande gallery, etc. »

sanctuaire, ni la position occupée par le jubé. En examinant la tra des trous qui recevaient les poutrelles de ces allées, on est porté croire qu'elles se prolongeaient jusqu'au chœur en dépassant le jul avec lequel elles communiquaient sans doute. La galerie nord éta probablement en communication avec l'habitation de la reine. On r marque au nord et à la place de la onzième fenêtre deux ancienn ouvertures murées qui témoignent de cette disposition indiquée p Robert Luyt qui s'exprime ainsi : « On y admire encore qu'un se » bois embrasse en hauteur et largeur la galerie, laquelle entoure to » ce grand corps de l'hôpital, et par où, autrefois, la reine avec s » suivantes descendant de leur logis, allaient en la nef visiter l » pauvres, etc. (1)

Au-dessous de chaque galerie étaient rangés « les lits des pauvi » malades, d'ouvrage de menuiserie en forme d'alcôve. »

Je ne puis savoir quel était le nombre de ces lits (2) qui devai être peu éclairés, puisqu'ils ne recevaient que les rayons de lum dirigés sur le milieu de la nef en passant par-dessus les galeries; beau jour donné par les vitraux de l'apside était en grande pa intercepté par la balustrade et par le jubé.

La ventilation n'était pas mieux entendue; les seuls courants d' étaient ceux produits par l'ouverture des portes, par celle de quelq panneaux des croisées, et enfin par les petits trous pratiqués en qua feuilles, comme on les voit encore dans le lambris du dôme.

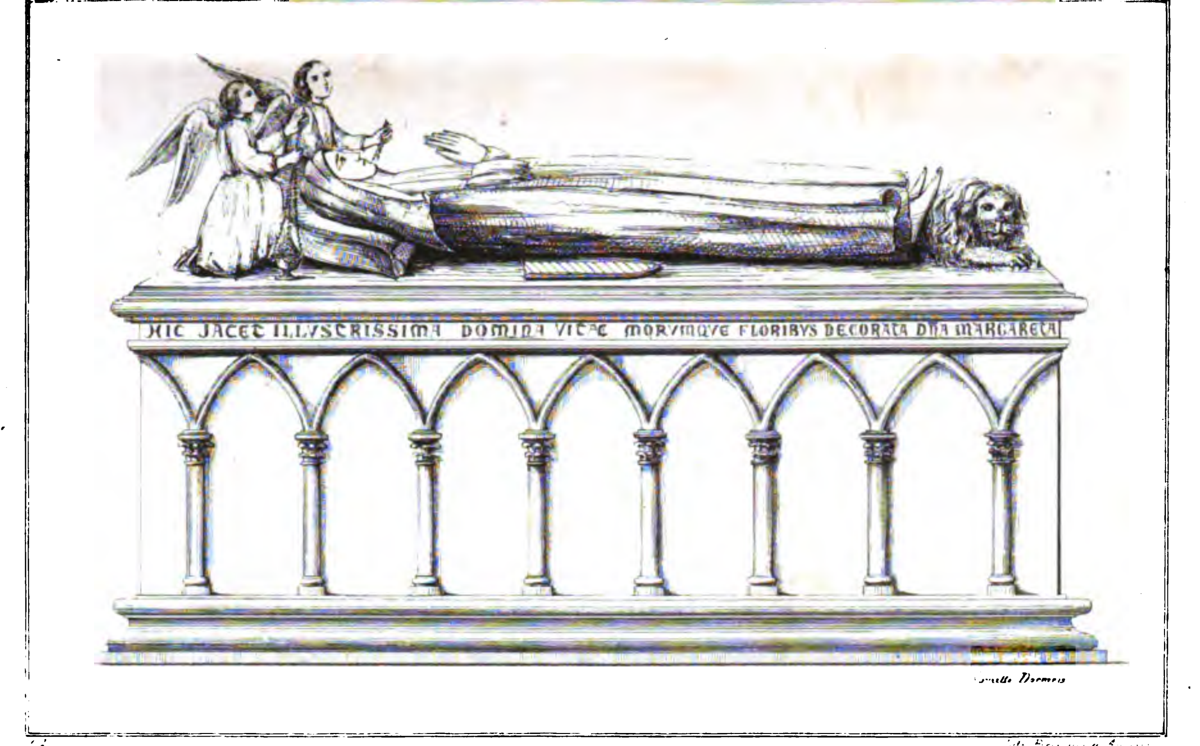
Le système de chauffage était aussi défectueux ; à défaut de c

Le transport des bois pris aux Essargerents coûta 52 liv. 14 s. et le sciage 18 14 sols.

(1) De cette note il résulte que l'escalier de la galerle était à l'extérieur.

(2) La salle devait contenir environ 40 lits, puisque, des cahiers de visites dre au XVIe siècle et conservés aux archives, il résulte que le nombre le plus élevé malades, alors hébergés en même temps, était de 39.

On doit remarquer que les lits en forme d'alcôve prenaient beaucoup place.



Tombeau de Marguerite de Bourgogne reine de Jérusalem de Naples et de Sicile, fondatrice de l'hôpital de Tonnerre

Érigé dans l'église de cet hopital et détruit en 1793.



minée, on se servait de grands réchauds en fer, dans lesquels on brûlait du charbon ; ils étaient dirigés à volonté au moyen de roulettes. La consommation en charbon était souvent considérable, suivant que l'indiquent les dépenses portées pour cet objet dans les comptes de l'hôpital.

On remarque encore aujourd'hui une petite chapelle construite au midi du chœur (Pl. 1re, no 2). Elle paraît aussi ancienne que l'église, bien que l'architecture en soit différente. Cette chapelle, qui servait jadis de sacristie, est basse et couverte d'un lourd et massif toit en laves ; elle est presque carrée et présente au levant un pignon percé d'une petite fenêtre ogivale qui fut ornée de tores ou boudins maintenant dégradés ; la pointe de ce pignon a 5 mètres d'élévation. On voit à l'intérieur quatre petites arcades à plein-cintre liées aux murs ; les six arceaux de la voûte, également à plein-cintre, se réunissent au centre à une clé commune sur laquelle est sculptée une tête qui tient dans sa bouche une branche de laurier.

Je reviendrai sur cette chapelle en parlant du sépulcre qui y fut placé au milieu du XVe siècle.

Le tombeau érigé, comme je l'ai dit, à la mémoire de la reine, était placé sur le lieu de sa sépulture au milieu du chœur (Pl. 1re, no 1er). Il était de bronze et avait une longueur de 3 mètres environ sur 1 mètre 40 centimètres de largeur. Un socle en pierre de 15 centimètres de hauteur portait le sarcophage orné d'arcatures ogivales et surmonté d'une table, sur laquelle la statue de l'illustre fondatrice était couchée la tête sur un coussin ; elle avait à ses pieds un lion et à sa tête deux anges portant des encensoirs. Les armes de Bourgogne étaient à sa droite, et celles d'Anjou à sa gauche (1).

Autour de la table, sur un plan oblique, on lisait cette inscription :

(1) Le dessin que je donne de ce mausolée est pris sur celui qui est conservé aux archives de l'hôpital ; il est dû aux soins de M. Jean-Baptiste-Marie Dupotet, ex-aspirant de marine attaché à l'administration de l'établissement de 1816 à 1833.

« Hic jacet illustrissima domina vitæ morumque floribus decorata,
» domina Marguareta quondam regina Jerusalem et Siciliæ, filia in-
» cliti domini Odonis comitis Nivernensis filii nobilissimi ducis Bur-
» gundiæ, fundatrix istius hospitalis de propriis bonis et dotrix, hu-
» miliatis speculum, caritatis refugium, puritatis vestigium ; quæ obiit
» anno Domini millesimo trecentesimo octavo, die quinta mensis
» septembris. Oretis pro anima ejus. »

Voici la traduction que nous donne Robert Luyt :

« Ici est enterrée sérénissime reine, ornée des fleurs de toutes les
» vertus, madame Marguerite jadis reine de Jerusalem et de Sicile,
» fille du haut et puissant prince Odon ou Eudes comte de Nevers,
» fils du très noble duc de Bourgogne, fondatrice de cet hôpital qu'elle
» a doté de ses propres biens ; vrai miroir d'humilité, un refuge de
» charité, un exemple de pureté, laquelle décéda l'an mil trois cent
» et huit, le cinquième jour de septembre (1). Priez Dieu pour son
» âme. »

Le logement des pauvres terminé, la reine s'occupa de celui qu'elle devait habiter. Sa sollicitude était telle pour les classes malheureuses, qu'elle avait d'abord choisi la meilleure exposition pour la salle des malades, c'est-à-dire celle du midi. Elle fit donc construire son château au nord de cette salle et à la proximité de sa chapelle, il se composait d'un corps de bâtiment qui longeait parallèlement cette chapelle à une distance de 15 mètres. Construit en pierre de taille, il se terminait à ses deux extrémités par un pignon couvert d'un entablement.

L'intérieur du bâtiment était coupé par deux autres murs pignons qui formaient la principale division des appartements.

(1) Il est présumable qu'il y avait une faute dans l'épitaphe qui fixait le jour de la mort de la reine le 5e jour de septembre Le nécrologe de l'hôpital marque cette mort au 4 septembre, jour consacré depuis un temps immémorial à la célébration de l'obsèque de cette princesse.

Le rez-de-chaussée se composait de différentes pièces de service, dans lesquelles on remarquait des poutres armées d'un appareil assez curieux ; bien que déjà très-fortes par elles-mêmes, il était nécessaire de les renforcer à cause de leur longueur et des lourds terris qu'elles portaient ; deux liens formant un cintre surbaissé étaient placés dessous les poutres et assemblés avec embrèvement sur une pièce de bois fixée perpendiculairement dessous chaque bout des poutres et prise dans le mur sur lequel ce montant formait saillie. Des liens circulaires venaient encore consolider en remplissant les vides formés entre les poutres et les côtés du cintre (Pl. 4).

Le système de charpente mis en usage pour ce bâtiment était absolument le même que celui qui avait servi de base à la construction de la grande salle des malades, c'est-à-dire que le premier était composé de vastes pièces couvertes d'un hémicycle lambrissé (1).

La dimension de la charpente était moitié de celle de l'église. Ainsi, la longueur des tirants était de 10 mètres, de même que celle des chevrons, puisque le tout formait le triangle équilatéral obligé ; les entraits placés à chaque chevron au-dessus du dôme étaient réduits à deux.

Comme il n'y avait pas de courant d'air à conserver dans le lambris, loin d'y établir des trous, on avait au contraire ourdé l'espace laissé entre les chevrons avec un mortier d'argile mêlé de paille, soutenu par des bardeaux en chêne et consolidé au moyen des lames du lambris sur lesquelles portait ce torchis.

(1) Depuis plusieurs siècles, cette distribution était en partie changée ; mais, en suivant avec attention la démolition faite en 1848, j'ai reconnu facilement les premières dispositions ; le dôme lambrissé était d'ailleurs intact ; on avait seulement coupé les poinçons au niveau du lambris, puis les tirants, en y substituant des poutres et un plancher pour former des greniers.

L'ancienne charpente était tout en chêne ; je n'ai reconnu que quelques chevrons en châtaignier.

Sur la même ligne, mais plus rapproché de l'église, était un autre logis (Pl. 1, E) qui, dans le dernier siècle, servait d'habitation aux religieux de l'hôpital ; il est probable que c'était sa première destination ; cependant la charpente et l'appareil des pierres indiquent une construction postérieure à celle de l'aile dont je vais parler. On voit encore les quatre caveaux dont se servaient les religieux.

Il existait un autre grand bâtiment d'une longueur de 40 mètres, qui venait en retour d'équerre du côté de la rivière (Pl. 1, F). Malgré les modifications qu'on lui a fait subir à différentes époques, les anciens murs existaient encore en 1849, lorsque sa démolition fut commencée, et j'ai pu reconnaître que le style primitif de cette construction était le même que celui observé pour le château ; mêmes poutres armées de cintre au rez-de-chaussée, même charpente avec dôme. Les traces d'anciennes fenêtres indiquent que, dans le principe, ce bâtiment était isolé.

Selon toute apparence, le rez-de-chaussée contenait les pièces nécessaires au service de l'hôpital du temps de la reine. Une grande cheminée qui existait dans la pièce du milieu indiquait la cuisine de la maison. Le haut était divisé en plusieurs grandes salles avec cheminées marquant le style de l'époque de leur construction. L'une de ces salles formait, dit-on, l'ancien dortoir des religieuses.

Depuis longtemps la charpente avait été modernisée. Une grande et belle vinée voûtée était construite dans le côté nord ; l'ancienne cuisine servait de bûcher, et au-dessus régnait un grand grenier que l'on nommait le Grenier à la Reine.

La façade de ce bâtiment longeait à l'ouest le grand cimetière sur lequel il avait jours et entrées.

Pour mettre à exécution les réserves énoncées dans son acte de fondation, la reine avait fait clore les dépendances de son hôpital *à murs, à tours et à créneaux* dans les parties qui n'étaient point fermées par les fortifications de la ville, et notamment le long de la rue de la Tonnellerie, en ménageant sur cette rue une porte qui conduisait

au grand cimetière. Une autre porte avec porche (1) existait à l'endroit occupé par le passage actuel qui conduit à l'église (Pl. 1, n° 12). Cette porte, qui donnait accès sur le cimetière Bricard, était la principale entrée du clos de l'hôpital. Les écuries et remises existaient probablement sur la place qui se voit (Pl. 1, n°s 16 et 17) à l'extrémité de la grande allée.

La principale source, dite de Fontenilles (2), qui a donné son nom à l'hôpital, jaillissait au pied d'une ancienne tour dépendant des fortifications de la ville, et coulait dans les fossés (3) et jusqu'à la rivière La reine fit établir des aqueducs divisés en deux bras, afin d'utiliser les eaux ; l'un longe au midi l'église sous laquelle il passe pour traverser la rue à côté de l'entrée actuelle de l'hôpital ; l'autre traverse le clos au nord de l'église pour alimenter le lavoir de la maison. Ces deux aqueducs débouchent dans le Liez.

Tel était à peu près, au décès de la reine fondatrice, l'état de l'enceinte et des bâtiments de l'hôpital.

Camille Dormois.

(1) On voit encore contre le mur qui tient à la maison du Café Français une partie des arcatures qui décoraient ce porche.

(2) Je remarque que cette source est beaucoup diminuée depuis qu'on a changé la direction des eaux de la fontaine Saint-Michel ; ce qui prouve qu'il y a des ramifications entre les deux sources.

(3) Ce cours d'eau se nommait anciennement « l'*eaue du mort*. Le d. mort sied » tout au long des murs dudit hospital par deuers les prez, auquel les habitans de » Tonnerre ne aultres n'ont liberté aulcune de y pescher a aulcun angin et en quel- » que maniere que ce soit qu'il ne soit amendable de 60 sols d'amende enuers lesdits » de l'hospital en autant que c'est lieu de fermeture, etc. » (Compte de 1513.)

Je ferai observer que si, par l'acte de partage en faveur de ses neveux, la reine fait réserve des murs de fortification et des tours qui se trouvaient dans le clos de l'hôpital, par l'acte de fondation, elle les abandonne au profit de cette maison.



SAINT LOUIS A SENS.

Esquisse de son Règne (1).

MESSIEURS,

Parmi les souvenirs glorieux de cette cité qui nous voit réunis aujourd'hui, il en est deux dont l'importance et le caractère justifient le titre placé en tête de ces pages. Saint Louis et Sens rappellent deux circonstances bien dignes d'être dégagées de la poussière de l'oubli ; deux faits qui méritent d'obtenir, ne fût-ce qu'un instant, cette seconde existence que le passé reçoit du souffle de l'histoire. Non que je prétende ici, abusant d'une opportunité généreuse, écrire une nouvelle vie du roi Louis IX : une telle prétention de ma part serait téméraire au sein de la réunion sérieuse et réfléchie où j'ai l'honneur de parler. Je me tiendrai en garde contre les entraînements d'un sujet dont l'attrait serait irrésistible, je ne le cache pas, sans la ferme volonté de le limiter étroitement aux faits les plus saillants, à ceux qui caractérisent l'un des plus grands règnes de notre monarchie française.

(1) Ce Mémoire a été lu à la séance publique des Sociétés scientifiques de Sens et d'Auxerre, tenue à Sens le 25 juin 1852.

Par-dessus toutes les autres, cette monarchie est riche en individ
lités puissantes. Elle a eu sous la couronne des héros, des législatei
des génies, des conquérants, de grands politiques, qui, tour à tour,
soulevé ou apaisé le monde. Mais saint Louis fut la plus haute pers
nification de la vertu, de l'héroïsme, de la piété sur le trône. En lu
rencontre, en lui brille un assemblage de qualités qui semblent s
clure, et qu'il ne fut donné à aucun autre prince de réunir.

Quel charme sérieux répand sur l'histoire cette figure martial
pieuse à la fois, grave et douce, mystique comme le moyen-âge qu
finir, pleine de sérénité comme si les premiers rayons de la Renaiss
l'éclairaient déjà !

Le règne de saint Louis est celui où se montre dans tout son
l'institution de la chevalerie. Après lui elle expire, et avec son siè
clôt le moyen-âge proprement dit. Les croisades, ce grand mouve
qui emportait vers la Palestine les rois, la noblesse et les peu
s'arrêta pour toujours. Les suprêmes efforts du souverain franç
ront les derniers ; nul autre ne tentera de les renouveler.

Il a retenu du moyen-âge, en le fermant, l'obéissance sans bo
presque inintelligible aujourd'hui, du fils pour la mère. Devant e
chevalier, l'époux, le père, le roi disparaissent : il ne reste q
fils.

Aussi Louis IX demeura inséparable de sa mère dans la mé
des hommes. C'est elle qui, par une sollicitude active et intelli
développa ses qualités les plus précieuses, et c'est elle encore qu
socia aux meilleurs actes de son règne. On peut dire qu'ils se
immortalisés l'un par l'autre. Aux vertus du fils la mère doit sa
sur la terre ; à la sagesse de la mère le fils doit sa sainteté dans l
Blanche de Castille était née en 1187 ; elle était fille du roi Alp
IX. Amenée en France en 1200, n'ayant que 14 ans, elle y é
Louis VIII qui avait le même âge. Blanche unissait à une rare l
un esprit supérieur, infiniment de grâces. Douée d'une hau
pleine de mesure et de tact, elle avait su exercer un uti

ascendant sur son mari ; et l'on raconte que Philippe-Auguste lui-même, son beau-père, dans plus d'une circonstance importante, ne dédaigna pas de prendre ses conseils. Chose rare, même sur le trône, son union avec Louis VIII ne fut jamais altérée par le plus léger nuage, et les historiens ont remarqué que pendant vingt-six ans qu'elle dura, ils ne se séparèrent pas un seul instant.

Mais les jours d'épreuve se préparaient. Louis VIII meurt à Montpensier après avoir occupé le trône pendant trois années seulement. Blanche de Castille est veuve, et le roi, avant de cesser de vivre, en présence de l'archevêque de Sens, Gaultier Cornu, et des évêques de Beauvais et de Chartres, l'a nommée régente. Régente ! plus que reine — être le roi et la reine tout ensemble. C'était une tâche immense pour une femme ; elle eût été écrasante pour un homme, tel ferme qu'il fût, à cette époque de convulsions et de troubles. Blanche de Castille l'accepta. Le dévouement pouvait passer pour de l'intrépidité.

Louis VIII avait recommandé que saint Louis, son fils aîné, son successeur légitime, fût immédiatement couronné. La reine Blanche se hâta de conduire ce prince à Reims, et le sacre, malgré l'absence étudiée ou les obstacles que suscitèrent plusieurs grands vassaux, eut lieu avec la pompe et l'autorité que la religion imprimait à ces solennités, qui, dans l'esprit des peuples, devenaient comme une sanction de plus du droit héréditaire des princes appelés à la couronne.

A peine saint Louis échappait-il aux faiblesses de l'enfance, que sa mère s'empressa de montrer en lui le roi de France. Elle savait l'inspirer dans les conseils : il y prenait la parole et déjà il semblait commander les armées ; au moins Blanche le plaçait-elle à leur tête. Tout en retenant l'autorité, on eût cru qu'elle l'abandonnait à son fils : conduite habile qui initiait le jeune roi aux affaires et préparait les peuples à lui obéir.

Toutes les minorités sont difficiles à traverser. Les régences des femmes ont rencontré, en France surtout, de fortes oppositions. Qu'on imagine quels devaient être les embarras suscités à la régence de la

reine Blanche, d'ailleurs étrangère! nouveau grief! Qu'on se reporte au commencement du XIIIe siècle, époque où la féodalité est encore si vivace; qu'on songe enfin à cette foule de grands vassaux indépendants de la couronne, et cherchant, par des guerres incessantes, à dénier sa suprématie, à méconnaître les droits de suzeraineté ; et alors on comprendra combien d'efforts, d'habileté, de souplesse, de fermeté il fallut à Blanche de Castille pour conserver, pour agrandir le pouvoir royal qu'elle remit à son fils âgé de vingt-un ans et déclaré majeur en 1236.

N'est-ce pas un spectacle sublime et touchant de suivre à travers ces époques sombres, pleines de rivalités farouches, cette reine vigilante dont la main ne quitte jamais la main de son fils, comme une mère qui aurait à traverser avec son enfant, au milieu de la nuit, une forêt dangereuse?

Si les comparaisons entre les événements historiques de diverses époques ne donnent pas toujours, par leur similitude, des résultats qui entraînent avec eux une moralité, elles surprennent du moins l'esprit, l'imagination, en attendant qu'un Montesquieu en fasse jaillir l'étincelle d'un mot profond ou ingénieux.

Ainsi, on est involontairement frappé des analogies que présentent, quoiqu'à des dates séparées par un long intervalle, les régences de Blanche de Castille et d'Anne d'Autriche. Blanche est étrangère, sa tutelle s'exerce sur un enfant de onze ans. Les grands vassaux la jalousent; ils s'agitent ; il faut les combattre, il faut les contenir. Elle court risque d'être enlevée avec son fils par les confédérés entre Orléans et Paris ; tous deux n'échappent que par miracle en cherchant un asile dans la tour de Montlhéry. Enfin la reine-mère accorde toute sa confiance au cardinal romain Bonaventure, et cela, l'a-t-on observé, « parce qu'étranger, il ne pouvait trouver d'appui qu'en elle. »

Passons à l'autre régence.

Anne d'Autriche a pour pupille un enfant de cinq ans. Lorsqu'elle prend les rênes embrouillées de l'Etat, si elle n'a point à combattre les

grands vassaux du XIIIe siècle, elle aura en face d'elle des princes du sang et les membres d'une haute noblesse naguère comprimés sous le pied, décimés par la hache d'un Richelieu, et par cela même d'autant plus impatients de se venger de l'abaissement qu'ils ont subi sous le dernier règne. Souvent aussi Anne d'Autriche et son fils sont errants, poursuivis, et les chefs de la Fronde ont surtout un but : s'emparer de Louis XIV, devenir maître de sa personne, afin de lui dicter leurs volontés. A quoi tint, par exemple, que le prince de Condé ne se saisît de la cour à Gien, en 1652, après la défaite et la déroute du corps du maréchal d'Hocquincourt à Bléneau ? à l'arrivée de Turenne qui sut opposer la prudence à l'impétuosité de Condé ? Et enfin, dernier rapprochement entre les deux reines régentes, Anne d'Autriche, malgré tant de clameurs et de passions déchaînées, n'abandonna jamais un autre Italien, le cardinal Mazarin.

Il est à remarquer que ces deux régences, dont nous venons d'indiquer les points nombreux de ressemblance, et que nous proclamons les plus glorieuses qu'ait eues la monarchie, préparèrent les deux règnes qui ont laissé les traces les plus profondes dans les annales de la France.

Si je ne me trompe, on éprouve un vif contentement moral et qui grandit à mesure qu'on avance, à raviver les traces, à suivre les pas de cette majestueuse existence de saint Louis.

Son enfance est finie (si jamais cette nature sérieuse eut une enfance), nous touchons à l'un des événements les plus importants de la vie de saint Louis : son mariage.

Avant d'en rappeler les principaux incidents, avant d'indiquer le rôle que joua la ville de Sens dans cet acte solennel, religieux, politique, qu'il me soit permis de montrer les mains qui, à cette époque, nouaient et dénouaient les grands faits de la société.

Par une rare exception, il fut presque toujours réservé au siége de cette métropole de compter, dans les divers âges, des prélats illustres par leur science, leur piété ou leur haute influence dans les affaires

publiques. Si les temps sont changés, si les dignitaires du clergé ne sont plus appelés à prendre part au gouvernement de l'Etat ; si Sens ne voit plus ses archevêques s'asseoir dans le conseil des rois, du moins ceux de nos jours — et vous en avez une preuve qui vous est bien chère — ont retenu de leurs puissants devanciers les plus précieux priviléges : la piété qui édifie, cette sévère régularité de mœurs qui commande le respect ; une charité qui fait bénir leur saint ministère ; et enfin cet amour des sciences et des lettres, qui, en les honorant, devient un exemple et un encouragement pour ceux qui les cultivent.

L'archevêque Gaultier Cornu fut l'un des hommes considérables du XIIIe siècle. Nous le voyons déjà sous Philippe-Auguste chapelain de ce prince et remplir les mêmes fonctions auprès de Louis VIII (1). Ce

(1) Il était issu d'une noble famille de Brie. Il fut un maître fameux en droit canon et civil. D'abord il avait été élu évêque de Paris par une portion du chapitre ; mais il ne put prendre possession de ce siége. Le pape s'y opposa parce qu'il avait soutenu le parti français contre la cour de Rome. Cependant, ayant été nommé à l'archevêché de Sens, la même année 1250, on prétend que le Saint-Père lui dit : « Nous t'avons fait perdre l'église de Notre-Dame (de Paris), mais saint Etienne t'a » accueilli et nous te confirmons : agis noblement. » Il reçut le pallium de Grégoire IX.

Gaultier Cornu assista à un concile tenu à Paris en présence du roi, contre les Albigeois, par le légat Conrard. Au concile de Bourges en 1225, il s'efforça de faire prévaloir ses droits de primatie en opposition à ceux de l'archevêque de Lyon. Mais cette prétention, cette grave question soulevant des débats très-ardents, elle fut abandonnée. Il présida aux funérailles de Louis VIII en 1226.

On devait à Gaultier la construction du palais archiépiscopal de Sens qui fut renversé lors de la chute de la tour en pierre en 1267. Il est présumable qu'il prit une part considérable à l'édification des nefs de la cathédrale.

C'est encore lui qui établit à Sens les Jacobins et les Cordeliers ; aidé des libéralités de saint Louis, il consacra une partie de ses revenus à leur élever des églises et des monastères.

Guillaume-le-Breton, dans sa Philippide, lui a consacré quelques vers qui se traduisent ainsi :

roi, nous l'avons remarqué, le rendit le dépositaire de ses dernières volontés ; il les confia à sa loyauté, à sa haute prudence, et c'est lui qui fit connaître à la reine Blanche qu'elle était investie de la régence.

Cette mission avait été fidèlement remplie.

Blanche, à son tour, en réservait une autre à Gaultier, une autre non moins délicate, qui touchait à la fois aux intérêts de la monarchie et au bonheur domestique de saint Louis, à l'homme et au roi.

La régente avait projeté de donner pour femme à Louis IX Marguerite, la fille aînée de Raymond Béranger III, comte de Provence. La cour de ce prince était alors la plus polie qu'il y eût en Europe. On y aimait la science, on y cultivait surtout les arts ; la poésie y était en honneur, et les troubadours, dont la muse s'inspirait de la galanterie, y florissaient dans tout leur éclat. Cette extrême élégance, cet amour des plaisirs, ne se séparent pas tout-à-fait d'un peu de relâchement dans les mœurs. Aussi l'archevêque Gaultier devait-il, avant de faire la demande formelle de la main de Marguerite, tout voir, tout observer et s'assurer de la solidité de ses principes. Les instructions de la régente étaient sévères sur ce point.

Plein de prudence, doué d'une vive perspicacité, le prélat reconnut bien vite que Marguerite, instruite, éclairée, n'avait puisé, au milieu d'une cour si élégante, que les qualités qui pouvaient se concilier avec les devoirs d'une fidèle épouse. Marguerite n'avait pas encore atteint sa quatorzième année. Elle était d'ailleurs très-belle, *loyale et fine*, selon le langage d'un vieux chroniqueur. Le comte de Provence reçut

« Tant que ton pouvoir s'exerça, ô Gaultier, la fraude se cacha, la paix fut » grande et l'honnêteté régna. »

Dans une Notice pleine d'intérêt, lue à la Société archéologique de Sens, le 29 juin 1852, M. l'abbé Carlier a suivi avec une curiosité patiente la filiation de la famille Cornu jusqu'à nos jours. De ses recherches il résulte que la piété, les bonnes œuvres sont encore l'apanage de la noble descendance des parents de l'illustre archevêque du XIII[e] siècle.

avec déférence et respect la demande de la main de sa fille aînée ; il ne pouvait qu'être honoré de l'alliance que l'archevêque Gaultier, assisté de Jean de Nesle, venait lui proposer. Malgré la pénurie de ses finances, Raymond, par un sentiment de fierté qu'on ne discuta pas, promit une dot ; il la promit ; et elle était assurément considérable, puisqu'en tenant compte à la fois du prix du marc et du pouvoir actuel de l'argent, nous trouvons qu'elle représenterait près de deux millions trois cent mille francs de nos jours. Il est à présumer que le comte de Provence, qui mêlait instinctivement la poésie aux affaires, en promettant une pareille somme, espérait sans doute que son auguste gendre ne le presserait pas beaucoup de l'acquitter. C'est ce qui arriva en effet, car il paraît qu'après trente ans il n'en avait guère payé que la cinquième partie.

La princesse fut conduite à Sens par les deux ambassadeurs. Le roi s'y trouva pour la recevoir. Le 27 avril 1234, l'archevêque Gaultier célébra le mariage de Louis et de Marguerite, et peu de jours après il couronna la jeune reine dans la cathédrale, en présence du roi revêtu de tous les insignes de la souveraineté.

En étant choisi pour bénir l'union des deux époux et poser la couronne sur le front de Marguerite, l'archevêque recevait la récompense la plus flatteuse du succès de sa mission auprès du comte de Provence. Et cette récompense ne devait pas mourir tout entière avec celui qui l'obtenait. Elle allait devenir avec les siècles un titre de gloire pour son église métropolitaine, et pour cette ville un nouveau gage d'illustration.

Nous ne décrivons pas les fêtes qui suivirent ce mariage. Elles furent splendides. Louis IX, qui, dans tout le cours de sa vie privée, pratiqua l'économie, se montra généreux et magnifique. Il en coûta au trésor royal 300 mille francs environ de notre monnaie actuelle. C'était bien quelque chose ; et pourtant, de nos jours, tant paraissent faciles les dépenses, les ordonnateurs de nos fêtes publiques seraient sans doute fort tentés d'accuser de parcimonie les libéralités du grand

et saint roi du XIIIe siècle. Il est vrai que ce souverain prenait en sérieuse considération les ressources de ses sujets. Il est vrai aussi que de nos jours il n'y a plus de sujets et que c'est le peuple qui, par ses mandataires, vote l'impôt. Ce droit lui semble apparemment une suffisante compensation.

Marguerite fut une femme dévouée et fidèle à tous ses devoirs. Pendant une union qui dura trente-six ans, Louis IX ne causa pas un seul chagrin à la reine, ni la reine le moindre déplaisir à son mari. Le bonheur des deux époux n'eût été comparable à nul autre, sans la tendresse excessive, inquiète et jalouse de la reine Blanche pour son fils, qu'elle aimait exclusivement et dont elle voulait être aimée sans partage. Mère excellente, belle-mère tyrannique.

L'intérieur royal a toutes les misères d'un ménage obscur : froideurs, soupçons, antipathies entre les deux femmes ; intervention fâcheuse dans les rapports les plus intimes du roi et de Marguerite. Le bon, l'excellent Joinville, avec sa sincérité naïve, nous raconte « que » quand le roi chevauchait dans le royaume, et qu'il avoit la reine » Blanche et la reine Marguerite, sa femme, la reine Blanche les fai» soit séparer l'un de l'autre ; ils n'étoient, dit-il, jamais logés ensem» blement. » Puis il ajoute : « Un jour le roi, étant à Pontoise, vint » voir sa femme, malade des suites d'une couche : ayant entendu ve» nir sa mère, il se cacha derrière la reine de peur qu'elle ne le vît; mais » Blanche l'aperçut et le vint prendre par la main, lui disant : Venez » vous-en, car vous ne faites rien ici. — Hélas ! s'écria Margue» rite, ne me laisserez-vous voir mon seigneur, ni en la vie, ni en la » mort ? et s'évanouit ; mais le roi revint sur ses pas et lui prodigua » les soins dont elle avoit besoin. »

Si l'on ne savait que le cœur humain est plein de mystère, on serait tenté, à ce récit de Joinville, d'aimer un peu moins cette reine Blanche, cette femme si pure, si vertueuse, presque parfaite. Et saint Louis, si ferme, qui tremble, qui s'alarme d'être surpris par sa mère, tandis qu'il donne des soins que ses devoirs d'époux lui inspiraient.

Mais quels sont ces cris qui retentissent dans l'air, qui partent de tous les points de la ville en rumeur et vont se mêler au bruit grave des cloches ? Pourquoi ces prières et cette claire fumée d'encens qui se déroule en longs anneaux sous le ciel? Quelle solennité nous annoncent ces croix d'or et ces bannières déployées ? Pourquoi les rues sont-elles semées de verdure et de fleurs ; les maisons parées de leurs plus belles tentures? Où vont ces habitants revêtus de leur costume de fête? Quel spectacle sacré appelle du fond des vallées, des campagnes lointaines, ces paysans accourus avec leurs familles? — C'est encore le saint roi Louis qui vient à Sens, mais cette fois ce n'est plus comme en 1234 pour voir poser une couronne terrestre sur le front de la chaste compagne de sa vie. Le roi de France vient chercher une autre couronne, celle qui déchirait le front du rédempteur des hommes.

Louis IX, grâce à des révélations opportunes, avait échappé presque miraculeusement aux poignards des assassins que dirigeait le vieux de la montagne. Sa foi menacée n'en devint que plus vive, et il lui tardait de pouvoir la faire éclater par de nouveaux témoignages. Ici une légende d'un haut intérêt pour nos saintes croyances : La vraie couronne d'épines, qui se trouvait à Constantinople, avait été engagée, dans un moment de détresse, aux Vénitiens, par Baudoin, empereur d'Orient, pour une forte somme d'argent (aucun historien n'en a précisé le chiffre). On touchait à l'instant où, à défaut du remboursement dont elle était la garantie, Nicolas Quirino allait la revendiquer, s'en saisir et l'emporter à Venise. C'est alors que Baudoin offrit au roi de France de lui abandonner la couronne d'épines. Louis IX accepte avec bonheur cette proposition, paya la somme due à Quirino, et la sainte couronne fut rapportée en France par Gaultier, archevêque de Sens, et par Bernard, évêque d'Annecy.

C'est le 10 août 1239 que Louis, suivi de toute sa cour et d'un nombreux clergé, arriva à Sens pour se rendre de là, avec Gaultier, à Villeneuve-l'Archevêque, et y adorer la sainte couronne. Il voulut ensuite l'escorter jusqu'à l'église de Saint-Pierre-le-Vif de Sens, où elle fut dé-

posée. Le lendemain, le roi alla à la porte Saint-Léon, qu'on nomme aujourd'hui porte Notre-Dame ; là il reçut la sainte couronne qui fut apportée en grande pompe par le clergé. Les magistrats de la cité, la ville entière venaient à la suite, le cœur plein d'onction. Le roi était pieds-nus, en habits simples ; il prit la châsse sur ses épaules, et, accompagné de son frère Robert, comte d'Artois, il la porta dans la cathédrale où elle ne demeura qu'une nuit, exposée à l'adoration universelle. Le lendemain, il la transporta de Saint-Laurent à Paris et la déposa sous les voûtes de la Sainte-Chapelle.

Aux deux époques mémorables que nous venons de rappeler, d'autres, pareillement illustrées par le séjour de saint Louis à Sens, peuvent se rattacher. En juin 1248, le pieux monarque, allant à la première croisade, s'arrêta dans cette ville qu'il aimait. Son passage y est encore indiqué en mars 1267, mais sans qu'il soit permis à l'historien de préciser le motif de ce voyage. Enfin, en 1270, Louis IX séjourna encore à Sens qu'il traversait en partant pour la seconde et dernière croisade entreprise sous son règne.

Sens a été assurément privilégié ; et si le saint roi visita quelques autres villes du pays que nous habitons, nous ne saurions rattacher à sa présence dans ces lieux des actes aussi importants, au point de vue civil, politique ou religieux, que ceux qui s'accomplirent dans cette cité. Cependant, votre indulgence, inspirée par la bonne confraternité qui vous anime, nous permettra de mentionner succinctement les voyages de Louis IX à Pontigny en 1247 ; à Vézelay en 1267 ; à Auxerre le 27 mars 1269 et encore en 1270. Enfin, dans cette dernière année, saint Louis s'arrêta à Villeneuve-le-Roi et y approuva une « *liste des hommes qui, devant son bailli, ont reconnu lui appartenir* (1). »

Tous les autres voyages, dont nous venons de relever les dates, eurent pour but de pieux pèlerinages. On sait, par exemple, que la translation du corps de saint Edme motiva la présence du roi à Pon-

(1) Pièce existant aux archives de l'Yonne.

tigny, le 9 juin 1247. Il s'y rendit accompagné de la reine Blanche et de plusieurs membres de sa famille. Cette cérémonie, dont la pompe répondit à la profonde vénération qu'inspirait la mémoire du sublime et si modeste archevêque de Cantorbéry, quoique l'Eglise vînt à peine de l'inscrire au nombre de ses saints ; cette cérémonie, nous l'avons décrite ailleurs, et nous ne saurions nous y arrêter sans sortir d'un cadre que déjà nous n'avons que trop agrandi.

Mais ce n'est point, pensons-nous, en franchir les limites, que d'ajouter aux pieux itinéraires de saint Louis, le voyage qu'il fit dans cette contrée, toujours comme les précédents, dans un but religieux. En 1267, se fit à Vézelay, pour employer l'expression d'un historien, la *révélation* du corps de sainte Madelaine. Saint Louis voulut y assister. Il serait superflu de s'étendre sur les diverses circonstances qui marquèrent cette cérémonie. Il ne nous paraît d'aucune importance non plus de retracer les vives discussions sur l'authenticité du corps découvert par les moines de Vézelay, et de rappeler les prétentions qu'eurent un peu plus tard les frères Prêcheurs ou Dominicains de Provence, de posséder le véritable corps de sainte Madelaine. De cette polémique, qui fut ardente, naquit plus d'un doute ; et une saine critique prouva que les précieux restes de celle dont l'amour pour notre Seigneur purifia la vie, ne se trouvaient pas plus à la Baume qu'à Vézelay.

Lorsque saint Louis passa successivement à Auxerre et à Vézelay en 1270, année de sa seconde et dernière croisade, il se rendait à Aigues-Mortes où il s'embarqua pour l'Afrique.

Les croisades ! les croisades ! Ardente pensée qui poursuivit Louis IX depuis sa jeunesse jusqu'à la tombe avec l'acharnement d'une passion. Et cette passion, dévorant toutes les autres, devint en lui avec l'âge une sainte monomanie qui ne lui laissa ni trêve ni repos entre 1248 et 1270, c'est-à-dire entre sa première et sa dernière expédition en Afrique.

En 1244, il fait une grave maladie, il échappe au danger ; mais à peine a-t-il recouvré la santé que sa piété s'exalte, s'enflamme en apprenant les progrès des infidèles et en voyant le tombeau du Christ

livré à leurs profanations. Il rêve une croisade, il veut l'entreprendre, il l'organise malgré les sages conseils de sa mère dont il méconnaît les avis prophétiques. Il veut entraîner dans cette expédition tous les princes de la chrétienté, ses grands vassaux, ses peuples ; hommes, vaisseaux, trésors, l'humanité entière doit se sacrifier, se croiser et le suivre. Mathieu Paris, écrivain contemporain, raconte à cette occasion, qu'il ne dédaigna même pas de recourir à un subterfuge fort innocent sans doute, mais tout-à-fait curieux. « Le roi de France, dit-il, » était dans l'usage, la nuit de Noël, de faire don aux seigneurs de sa » cour de certaines casaques qu'ils revêtaient immédiatement. Or, il » en fit préparer cette année-là un plus grand nombre et de plus belles » qui furent distribuées dans une pièce obscure, où entraient les sei- » gneurs à mesure qu'ils sortaient de la messe ; puis quand le jour » parut, il se trouva que tous portaient des croix brodées en or. »

Louis IX put enfin, ses préparatifs étant achevés, s'embarquer à Aigues-Mortes, le 25 août 1248. Il fit voile vers l'Egypte. Après quelques premiers succès, on sait quels affreux revers l'accablèrent ; on sait que son armée fut décimée par une maladie contagieuse, et qu'enfin, fait prisonnier, on le ramena captif à Mansourah. L'histoire a consacré la fermeté héroïque du saint roi dans cette position douloureuse. Sa dignité égala, surpassa même s'il est possible, son infortune. Il fut sublime de courage et de résignation. La reine Marguerite l'avait suivi, et c'est à Damiette où elle était près d'accoucher, qu'elle apprit la captivité du roi. Qu'on juge de sa douleur et de son effroi ! Reportons-nous au XIII[e] siècle, quand les droits de la guerre étaient sans limites; songeons à l'exaspération, aux sentiments de vengeance que nourrissaient les ennemis des chrétiens,...... et la situation lamentable de cette malheureuse princesse nous apparaîtra dans toute son horreur ! L'épouvante qu'elle ressentait exigea qu'on fit coucher un homme dans sa chambre. Joinville nous apprend que le chevalier octogénaire chargé de la garder, lui tenait la main pendant son sommeil, et l'assurait, lorsqu'elle ouvrait les yeux, que sa chambre n'était pas remplie de

Sarrasins. Un jour elle se précipita à ses pieds, en lui disant qu'elle ne se relèverait pas qu'il ne lui eût accordé la grâce qu'elle allait solliciter de lui. « Seigneur, dit Marguerite, ce que je vous demande sous la » foi que vous m'avez engagée, c'est que si Damiette est pris par les » Sarrasins, vous me coupiez la tête, et ne me laissiez pas tomber vi» vante entre les mains des infidèles.— Vous serez obéie, répondit le » vieux chevalier, j'y avais déjà pensé. » Ces paroles sont sublimes de part et d'autre, mais la femme qui prenait une telle résolution était au moins l'égale de saint Louis.

Trois jours après cette scène d'héroïsme, la reine accoucha d'un fils qu'on nomma *Tristan*, touchante appellation et bien en harmonie avec la détresse de ses parents au moment de sa naissance!

Pendant cette funeste expédition, Louis IX perdit sa mère : grande douleur ajoutée à tant d'infortunes! Blanche de Castille mourut à Melun, le 1er décembre 1252, n'ayant point encore atteint sa soixante-cinquième année.

Le roi rentra enfin dans son royaume en 1254, et revit Vincennes le 5 septembre de la même année. Pendant son absence, de grands désordres avaient éclaté, et un moment la sage fermeté de Blanche, qui exerçait la régence, fut impuissante à les réprimer. Sous le nom de *Pastoureaux*, des habitants des campagnes, des laboureurs, des bergers, commandés par un hongrois, dévastaient le pays, pénétraient dans les villes et y commettaient d'affreux excès. Le prétexte de ce soulèvement avait été de marcher à la délivrance du roi captif. Mais le vrai mobile était le pillage, la spoliation des riches. De nos jours nous avons vu d'autres *Pastoureaux*; mais ceux-ci du moins y mettaient beaucoup plus de franchise, ne dissimulant nullement le but qu'ils se proposaient.

On a remarqué, et c'était bien digne de l'être, que le roi, dont la piété surpassa celle des princes les plus religieux qui ont gouverné la France, ne transigea jamais sur ses droits comme souverain temporel. Et c'est là un des caractères essentiels du génie de Louis IX : il pos-

sède la science politique au même degré que la foi. Il défendit les intérêts de son royaume comme il prenait ceux du ciel. Lors des dissentiments graves qui s'élevèrent entre lui et Clément IV, on lui voit déployer une fermeté qui ne cède sur aucun des points intéressant sa prérogative.

Les débats furent sérieux entre le roi et la cour de Rome. Sens joua un rôle important dans la discussion. Gaultier Cornu, qui occupe à si juste titre une place considérable dans cette notice et qui mourut en 1241, avait gardé son siége pendant vingt ans. Il eut d'abord pour successeur son frère, Giles Cornu ; Giles vécut jusqu'en 1252; enfin le neveu de ces deux prélats, Henri Cornu, fut élu à la mort de Giles et cessa de vivre en 1256. Le successeur de ce dernier archevêque, Guillaume de Brosse, ne parvint que très-âgé à l'épiscopat, et nous voyons que douze ans après (1268) accablé de vieillesse, il se démit de son siége, et que Pierre de Charni, grand archidiacre fut nommé. Mais Pierre de Charni était en même temps camérier du pape, et ne manqua pas, dit un historien, « d'aller se faire sacrer en Italie. Clément IV profita de l'occasion pour disposer du diaconé conformément à la loi qu'il venait d'établir. Cependant le roi l'avait prévenu en y nommant Girard de Rampillon, ecclésiastique recommandable par sa piété. » De là le conflit. Le pape s'irrite, promettant de se *bien défendre*. Il tint exactement parole, car Girard fut interdit de toute fonction, et de plus menacé d'être excommunié s'il ne renonçait à son droit ou si « pour se justifier il ne se présentait au tribunal des saints apôtres. Il ne fit ni l'un ni l'autre, sans doute par l'ordre du roi, qui sans vouloir rompre absolument avec Rome, qu'il savait être le centre de l'unité catholique, avait résolu d'arrêter ses usurpations. A la mort de Clément (1268), l'affaire restait encore indécise : elle ne se termina que sous Grégoire X, son successeur, qui leva les défenses et fit jouir Girard de Rampillon de tous ses droits, et même des fruits acquis depuis sa nomination. »

Particularité curieuse ! Clément IV, au milieu de ses dissentiments les plus vifs avec le roi de France, avait pour lui des retours de défé-

rence et de courtoisie. Ils s'expliquent sans doute par le respect que la profonde piété de saint Louis devait lui inspirer, par le sentiment de reconnaissance qui lui était imposé envers ce prince ; car Clément (Foulques) né à Saint Gilles, au commencement du XIIIe siècle, successivement militaire, jurisconsulte, secrétaire de Louis IX, marié, père de famille, veuf, prêtre, chanoine, archidiacre, évêque, cardinal, et enfin devenu pape, avait dû son avancement à la protection et à l'amitié de saint Louis, heureux de récompenser le dévouement, le zèle et la haute intelligence de son ancien serviteur. Toutefois, il n'est pas moins étrange de voir tant de prévenances mêlées à tant de passions et à tant d'emportement. La singularité appelait la remarque.

L'idée fixe de Louis IX reprit de nouveau son autorité. Mal éteint en lui, le feu des croisades se ralluma et le remplit de son ardeur. Il lui fallut encore obéir à cette sainte et périlleuse obsession. Dès 1267, il commença à méditer une dernière expédition contre les infidèles. Rien ne put le dissuader d'une pareille entreprise. Et pourtant le souvenir des désastres éprouvés en Egypte eût dû suffire pour le détourner. Cela eût dû suffire, mais cela pouvait-il suffire ? Pour être juste envers celui qui fut toujours juste, quel prince, quel seigneur, quel peuple n'avait pas alors cette passion, et, s'il pouvait être permis de le dire, cette maladie des croisades ? C'était un entraînement, la pente par où le siècle glissait irrésistiblement. Le saint tombeau, par une permission de Dieu, qui la retira quand il lui plut de le faire, faillit être un instant celui de toute la chrétienté.

Toutes les dispositions de saint Louis étant prises, il s'embarqua une seconde fois à Aigues-Mortes, le 1er juillet 1270 ; et lorsque tout devait faire supposer qu'il se dirigerait vers Acre, la seule place restée en la possession des chrétiens, il débarqua dans une baie près de Tunis. D'incroyables illusions paraissent avoir déterminé sa marche vers cette plage de l'Afrique : la supposition de trésors immenses, et bien plus encore l'espoir chimérique de convertir au christianisme le roi de

Tunis. Mais à peine était-on débarqué que ces illusions cessèrent. Les trésors s'évanouirent et au lieu d'un néophyte on rencontra dans la personne d'Omar un souverain se promettant de marcher contre les croisés à la tête de cent mille soldats.

Les maladies contagieuses firent plus encore pour la destruction de l'armée que les combats ; et le roi atteint lui-même succomba le 25 août 1270. Au milieu des souffrances qu' précédèrent sa fin si héroïque, il répétait avec amour ! « O Dieu, ayez pitié de ce peuple qui m'a » suivi sur ce rivage ; conduisez-le dans sa patrie, faites qu'il ne tombe » pas entre les mains de vos ennemis et qu'il ne soit pas contraint de » renier votre saint nom. »

Un quart de siècle s'était à peine écoulé, que le cri populaire, en retentissant à Rome, fit conférer le titre de saint au prince à qui toute la chrétienté l'avait déjà décerné. En le canonisant, en 1297, Boniface VIII s'écria : « Réjouis-toi, maison de France d'avoir donné au » monde un si grand prince ! Peuple de France, réjouis-toi d'avoir eu » un si bon roi (1) ! »

L'appréciation la plus juste du règne et du caractère de saint Louis, et qui emprunte de son auteur une autorité incontestable est celle-ci : « Louis IX, dit l'historien que nous citons, paraissait un prince des- » tiné à réformer l'Europe, si elle avait pu l'être ; il a rendu la France » triomphante et policée, et il a été en tout le modèle des hommes. Sa » piété qui était celle d'un anachorète, ne lui ôta pas les vertus royales ; » sa libéralité ne dérobait rien à une sage économie ; il sut accorder » une politique profonde avec une justice exacte, et peut-être est-il le » seul souverain qui mérita cette louange. Prudent et ferme dans le » conseil, intrépide dans les combats sans être emporté, compatissant

(1) Ses restes furent rapportés en France. Mais comme on ignorait l'art des embaumements, on avait cuit le corps du roi et ses membres avaient été séparés. C'est Boniface VIII qui, le premier, défendit, en 1300, comme une barbarie détestable, de mettre les cadavres en morceaux, et de les faire bouillir.

» comme s'il n'avait jamais été que malheureux, il n'est guère donné
» à l'homme de pousser la vertu plus loin. »

Certes ! voilà un magnifique éloge ! A-t-il été médité par Bossuet ? s'est-il échappé de la plume élégante de Massillon ? Monseigneur, Messieurs ; ces lignes où la vérité éclate dans tout son jour, où le bonheur de l'expression le dispute à la profondeur de la pensée ; ces lignes ont été écrites par Voltaire. Les vertus de Louis IX, son mérite personnel, ont fait violence aux préoccupations trop souvent systématique du philosophe du XVIIIe siècle. Il était réservé au saint roi de faire un miracle de plus, et qui ne fût pas moins merveilleux que tous ceux racontés par le bon Sénéchal de Champagne !

Baron Chaillou des Barres.

Archidium

Phascum

Acaulon

Ephemerum

Fissidens

Feuilles blanches

Leucobryum

Feuilles blanches

Sphagnum

Pottia

Gymnostomum

Anacalypta

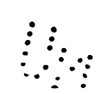
Gumbelia

Hymenostomum

Eucladium

CD — Lith. [illegible] à Auxerre

GENERA





Seligeria

Weissia

Trichostomum.

Barbula

Dicranum

Fuscina.

Campylopus

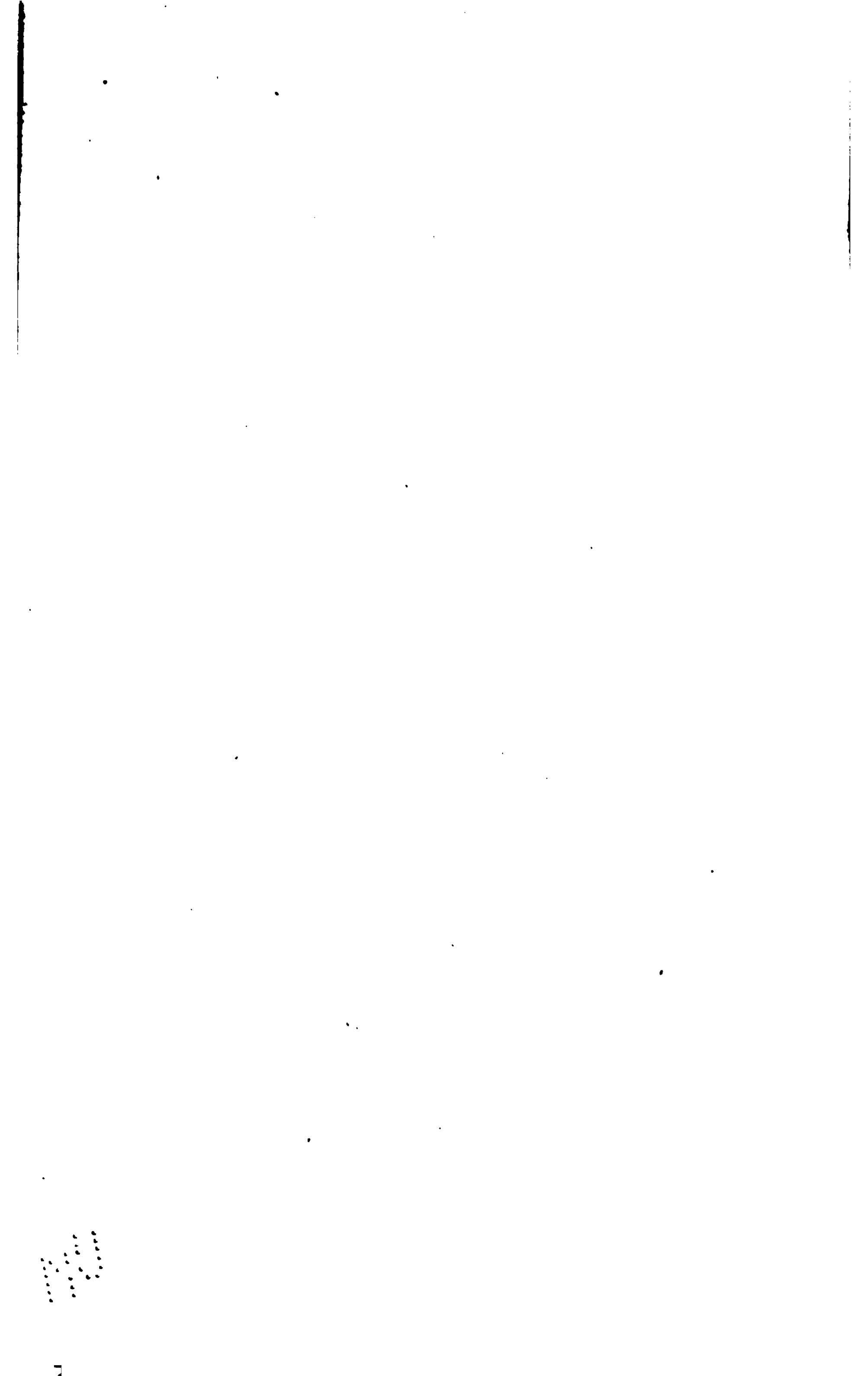
Physcomitrium.

Leersia

C. D. Lith. Perriquet à Auxerre

GENERA





es Tribus.

ligament commun . . . . Andœacées.

vétusté . . . . Phascacées.

rtivement . . . . Fissidentacées.

péristôme . . . . Leucobryacées.

ome . . . . Sphagnacées.

ome ple ul. — Coiffe dimidiée — Capsule droite et lisse — Périst tières d — Pottiacées.

Périst — Trichostomacées

Capsule courbée ou — Dicranacées.

Coiffe non dimidiée. — Capsule sans périst — Physcomitriacées.

Capsule à péristôme simple — Entier que qu maturi — Beersiacées.

Non et cad — Grimmiacées.

ome le — Coiffe non dimidiee. — Capsule régulière, s — Orthotrichacées.

Capsule irrégulière, — Buxbaumiacées

Coiffe dimidiée. — Capsule irrégulière, n — Funariacées.

Capsule régulière, sy — Bryacées.

fermé par une membrane . . . Polytrichacées.

. . . . Hypnacées.

nales, peuvent s'appliquer à une flo

Lith. Perriquet à Auxerre.



SYNOPSIS DES MOUSSES DE L'YONNE.

(2e Article.)

Aperçu géologique.

L'influence de la nature du sol sur les végétaux en général et sur les mousses en particulier étant incontestable, les indications de localités, introduites dans notre synopsis pour faciliter aux botanistes la découverte des espèces qu'il décrit, seraient à la fois sans portée scientifique et insuffisantes, si nous n'en expliquions le sens caractéristique par des indications générales.

L'ensemble territorial du département de l'Yonne peut se diviser en quatre régions botaniques.

1. *Région crétacée, ou de la Champagne.*

Elle est caractérisée : 1° par l'élément calcaire, perméable et absorbant de la craie des étages sénonien et cénomanien existant à fleur du sol et mêlant abondamment ses détritus à la terre végétale ; 2° par les argiles imperméables de l'étage albien et des terrains tertiaires qui recouvrent les plateaux ; 3° enfin, par les alluvions répandues dans les vallées.

Nous ne devons pas à cette région une seule espèce de mousse que nous n'ayions rencontrée ailleurs.

Elle comprend les cantons de Seignelay, de Brienon, Ligny, Flogny, Saint-Florentin, Cérisiers, Villeneuve-l'Archevêque, Sens, Sergines, Pont-sur-Yonne, Chéroy, Villeneuve-le-Roi, Saint-Julien-du-Sault, Joigny, la presque totalité du canton d'Aillant et quelques parties du canton *ouest* d'Auxerre.

La forêt d'Othe, qui fait partie de cette région, offre une analogie frappante avec le sol des bois de la Puisaye. Dans les deux localités, en effet, la craie ne forme que le sous-sol et l'élément tertiaire domine à la surface.

Les degrés d'altitude de cette région sont fort variables. Ils sont de 60m au-dessus du niveau de la mer dans les plus basses vallées, s'élèvent jusqu'à 194 au mont Avrolles, et atteignent 278 dans la forêt d'Othe.

2. *Région argilo-sablonneuse, ou de la Puisaye.*

Elle est caractérisée : 1° par les argiles imperméables de l'époque tertiaire, plus ou moins modifiées par la silice qui y abonde, par la craie marneuse amenée à la surface du sol par des causes accidentelles ou pour servir d'amendement, enfin et surtout par les sables qui, partis des collines élevées, ont été entraînés sur les terrains inférieurs par quelque catastrophe diluvienne; 2° par une immense dune de grès et de sables ferrugineux qui, de ses points culminants, à plus de 300m, se sont épandus au loin en masses stratifiées, séparées par des lits argileux qui provoquent un grand nombre de sources et de suintements.

De grandes et belles forêts, beaucoup d'étangs, des marécages, des tourbières entretiennent dans cette région un air humide et une fraîcheur permanente.

Elle comprend les cantons de Bléneau, de Saint-Fargeau, la plus grande partie de ceux de Saint-Sauveur, de Toucy et de Charny, et quelques parcelles du canton d'Aillant.

Ses plus basses vallées sont à 130 ou 140m.

3. *Région jurassique, ou de l'Auxerrois et du Tonnerrois.*

Elle est caractérisée : 1° par une grande perméabilité du sol, par l'élément calcaire des étages kimméridien, corallien, oxfordien et bathonien de la formation jurassique, par de nombreuses vallées sèches, par des roches abruptes très-dures élevées jusqu'à 240m et par des roches qui affleurent le sol et se décomposent facilement ; 2° par des vallées parcourues par de grands cours d'eau ; 3° par une immense dune de grès et de sables ferrugineux, séparés par des couches argileuses déterminant des sources et des suintements, et qui, de leurs points culminants, aux Thureaux du Bar, de Celles et de Saint-Denis, à plus de 200m, se sont épandus au loin, enfin par les argiles néocomiennes imperméables.

Cette région comprend, sauf quelques parties qui appartiennent à la 1re et à la 4e, les cantons d'Auxerre, de Courson, de Coulanges-sur-Yonne, de Vézelay, de Vermenton, de Coulanges-la-Vineuse, de Chablis, de Noyers, de L'Isle, de Tonnerre, de Cruzy, d'Ancy-le-Franc, et quelques communes des cantons de Saint-Sauveur et de Toucy.

Les plus basses vallées y sont à 100m ; les montagnes calcaires les plus élevées à 350.

Les sables ferrugineux de cette région sont tellement analogues à ceux de la Puisaye, qu'ils n'auraient pas dû en être séparés s'ils ne l'étaient en effet matériellement par une large bande de terrains jurassiques.

4. *Région granitique, ou de l'Avallonnais.*

Elle est caractérisée : 1° par la constitution granitique du sol dont l'altitude varie de 150m à son point de départ, au fond des vallées de la Cure et du Cousin, jusqu'à 609m à l'extrémité méridionale du département ; 2° par l'imperméabilité des argiles liasiques qui serven

pour ainsi dire de ceinture à cette région et donnent naissance à de nombreux ruisseaux.

Elle comprend les cantons d'Avallon, de Quarré-les-Tombes, de Guillon, et quelques communes du canton de Vézelay.

Classe Ire.

SCHISTOCARPES.

Capsule s'ouvrant longitudinalement en plusieurs valves.

Tribu I. Androeacées.

Aucune espèce de cette classe n'a encore été rencontrée dans le département de l'Yonne.

Elle ne comprend du reste que le genre *andræa* dont une espèce pourrait se trouver sur les granites les plus élevés de l'Avallonnais, l'ANDROEA RUPESTRIS (Hedw. op. post., p. 47, tab. 7).

On la reconnaîtrait au vert roussâtre de toute la plante ; à ses feuilles caulinaires oblongues-lancéolées, un peu aiguës et mucronées, couvertes de papilles, très-entières, courbées, insérées sur deux rangs ; à ses feuilles périchétiales oblongues, larges, un peu obtuses, droites, lisses, et à sa capsule pâle à la base.

Classe 2e.

CLEISTOCARPES.

Capsule sans opercule, s'ouvrant par vétusté ou par déchirements accidentels.

Tribu II. Phascacées.

Caractères de la classe.

Plantes groupées ou cespiteuses, croissant toujours sur la terre, le plus souvent argileuse ou argilo-sablonneuse.

1.	Coiffe anormale, enveloppant la capsule tout entière, se déchirant enfin en laissant des débris persistants à sa base.	*Archidium.*
	Coiffe normale, n'enveloppant pas toute la capsule et ne laissant pas de débris à sa base	2.
2.	Coiffe dimidiée.	*Phascum.*
	Coiffe campanulée ou mitriforme	3.
3.	Feuilles dont la nervure excède le sommet, périchèse fermé	*Acaulon.*
	Feuilles sans nervure ou dont la nervure disparaît sous le sommet, périchèse ouvert	*Ephemerum.*

Genre I. Archidium.

Capsule globuleuse sessile, à rostre droit; coiffe enveloppant la capsule tout entière, se déchirant et laissant des débris persistants à sa base.

1. A. Phascoides (Brid. I, p. 747).

Tiges en gazon peu compacte ; droites et simples la première année, ensuite couchées et rameuses par innovation, de 1 à 2 centimètres.

Feuilles caulinaires lancéolées, écartées ; les périchétiales plus grandes, plus larges à la base, terminées en alène, denticulées au sommet.

Capsule *sessile*, globuleuse, serrée au milieu du périchèse, pâle, puis brunissante.

Phascum alternifolium (Hook et Tayl. musc. Brit., tab. 5).
— *globiferum* (Bruch. Fil. 1825, p. 281, tab. 1).
— *Bruchii* (Spr. syst. vég. IV, p. 142).

Sur la terre argilo-sablonneuse, au bord des bois et des haies ; environs de Charbuy et toute la Puisaye. Toute l'année.

Genre II. Phascum.

Capsule ovale ou subglobuleuse, sensiblement pédonculée ; coiffe dimidiée.

Périchèse ouvert.

Plantes caulescentes, cespiteuses.

§ 1er. *Capsule ne dépassant pas le périchèse.*

2. P. alternifolium (Dicks. crip. fasc. I, p. 2, tab. 1, fig. 2).

Monoïque.

Tiges penchées, filiformes, de 2 cent. rapprochées ; innovations tombantes, fructifères ou stériles.

Feuilles caulinaires lancéolées, distantes ; le périchétiales plus larges et plus longues, ovales dès la base, subulées, *à nervure longuement saillante*, denticulées ; toutes d'un vert jaunâtre.

Capsule ovale, plongée dans le périchèse, *pédonculée*, brun-fauve ou rouge-fauve ; coiffe oblique, fendue presque jusqu'à la pointe.

Pleuridium alternifolium (Brid. II, p. 161).
Astomum alternifolium (Hamp. l. c.)

Sur la terre argilo-sablonneuse dans un large rayon aux environs d'Auxerre, dans toute la Puisaye et la forêt d'Othe. Mai-juin.

3. P. SUBULATUM (Lin. sp. pl., p. 1570).

Hermaphrodite.
Tige droite, simple ou rameuse par innovation ; de 1/2 cent.
Feuilles caulinaires lancéolées ; les périchétiales oblongues dès la base, subulées, *à nervure n'atteignant pas le sommet*, *dressées par la sécheresse*.
Capsule ovale, fauve-pâle ; plongée dans le périchèse, brièvement pédicellée, déjetée ; coiffe cuculliforme.

Bryum ericetorum (Neck. meth. musc., p. 231).
Sphagnum acaulon trichodes (Dill. musc., p. 251, tab. 32, fig. 10).
Astomum subulatum (Hamp. l. c.)

Sur la terre argilo-sablonneuse, dans les champs, les prés et les bois, partout. Mars-avril.

4. P. CRISPUM (Hedw. musc. frond. I, p. 25, tab. 9).

Monoïque.
Tige de 1/2 cent. *fastigiée-rameuse à l'extrémité;* rameaux égaux.
Feuilles caulinaires lancéolées, les périchétiales lancéolées-subulées, plus pâles ; *à nervure atteignant le sommet*, *carénées-concaves, crispées par la sécheresse*, *très-aiguës*, infléchies par l'humidité, entières ; cellules beaucoup plus petites au sommet qu'à la base
Capsule globuleuse, plongée dans le périchèse, fauve ; très briè-

vement pédicellée ; coiffe transparente, fendue presque jusqu'au sommet.

Phascum multicapsulare (Sm. Fl. Brit. III, p. 1152).
Astomum crispum (Hamp. l. c.)

Sur la terre argileuse, dans les champs et les jardins ; partout. Mars-avril.

5. P. CUSPIDATUM (Schreb. de Phasc., p. 8, tab. 1).

Monoïque. Plante très-variable.

Tige simple, de 1/2 cent. quelquefois dichotôme et plus grande.

Feuilles ovales-lancéolées, *cuspidées par la nervure saillante, concaves*, très-entières, ovales ; *cellules grandes de la base au sommet.*

Capsule ovale-globuleuse, brièvement pédonculée, rouge-fauve, plongée dans le périchèse ; coiffe dimidiée, petite.

Phascum acaulon (Lin. sp. pl., p. 1570).
Sphagnum acaulon bulbiforme majus (Dill. musc. p. 252, tab 32, fig. 11).

Sur la terre argileuse, dans les prés, les jardins, les terres un peu ombragées, partout. Le printemps et dès la fin de l'hiver.

§ 2. *Capsule saillante hors du périchèse.*

6. P. CURVICOLLUM (Hedw. musc. frond. I, p. 32, tab. 11).

Monoïque.

Tige de moins d'un 1/2 cent. simple.

Feuilles oblongues-lancéolées dès la base, *cuspidée par la nervure épaisse, saillante et aiguë*, concaves, très-entières, *un peu rougeâtres.*

Capsule ovale, *brièvement* et obliquement apiculées, penchée ; pédoncule *courbe* saillant hors du périchèse ; coiffe mince, cuculliforme, couvrant 1/2 de la capsule, jaunâtre, puis blanchâtre.

Pyxidium pendulum (Ehrh. Beitr. IV, p. 44).
Phascum cernuum (Gmel. syst. nat. II, p. 1323).

Sol argilo-calcaire, parmi les herbes, sur le revers des fossés et au bord des bois, environs de Merry-sur-Yonne. Automne et commencement du printemps.

7. P. RECTUM (Sm. Fl. Brit. III, p. 1153).

Monoïque.
Tige de moins d'un 1/2 cent. simple.
Feuilles serrées, droites, oblongues-lancéolées, un peu aiguës par la nervure saillante, *d'un jaune pâle, couvertes de papilles*, à bords réfléchis.
Capsule *ovale-globuleuse, brièvement* et obliquement *apiculée, fauve ;* coiffe un peu infléchie à la base, un peu rude au sommet ; *pédoncule droit*, saillant hors du périchèse.

Sur la terre argilo-calcaire, partout. Automne et commencement du printemps.

8. P. BRYOIDES (Dicks. Fasc. cryp. IV, p. 2, tab. 10).

Monoïque.
Tige simple, de 1/2 à 1 cent. quelquefois dichotôme au sommet.
Feuilles inférieures *ovales-acuminées ;* les supérieures ovales-lancéolées, cuspidées en arête par la nervure épaisse et saillante ; *d'un beau vert*, entières, concaves, réfléchies sur les bords.
Capsule longuement pédonculée, *elliptique*, grosse, *longuement* et obliquement *apiculée, noirâtre ;* pédoncule contourné à droite par la sécheresse ; coiffe solide, dimidiée

Phascum elongatum (Schul. Fl. starg., p. 273).
— *gymnostomoides* (Brid. I, p. 48).

Sur la terre des champs et des vignes, partout. Le printemps et l'été.

Genre III. Acaulon.

Capsule subglobuleuse ; coiffe mitriforme.
Périchèse fermé.
Plantes acaules, à feuilles dont la nervure excède le sommet.

9. A. muticum (Müll. synp. musc. I, p. 22).

Tige nulle en apparence.
Feuilles très-serrées, largement ovales, concaves conniventes ; les inférieures plus petites, presqu'entières, à nervure saillante, les péri-chétiales plus larges, dentées au sommet, ou plusieurs fois recourbées, ou enfin crénelées-livides.
Capsule globuleuse, brièvement apiculée, roux-brun, enfermée dans le périchèse ; coiffe campanulée, fendue en 3 lanières à la base.

Phascum muticum (Screb. de Phasc., p. 8, tab. 1).
— *globosum* (Schl. adn. Bry. Eur. 1. c., p. 8, tab. 2).
Sphagnum acaule bulbiforme minus (Dill. musc., p. 252).

Sur la terre argileuse, partout. Le printemps et l'automne.

Genre IV. Ephemerum.

Capsule subglobuleuse ; coiffe campanulée.
Périchèse ouvert.
Plantes très-petites, à feuilles denticulées sans nervure ou dont la nervure n'excède pas le sommet.

§ 1er. *Feuilles sans nervure.*

10. E. serratum (Hamp. 1. c.)

Dioïque.

Tige presque nulle, ayant à la base les filaments du thalle primitif.

Feuilles lancéolées, *profondément dentées*, aiguës, *sans nervure.*

Capsule presque sessile, ovale-globuleuse, un peu apiculée, droite, rouge-brun, plongée dans le périchèse; coiffe campanulée, petite.

Phascum serratum (Screb. de Phasc., p. 9, tab. 2).
— *stoloniferum* (Dicks. cryp. fasc. 3, tab. 7, fig. 2).

Sur la terre argileuse, au bord des chemins et des fossés; dans les champs et dans les prés; partout. Fin de l'automne et commencement du printemps.

§ 2. *Feuilles nervées.*

11. E. PATENS (Hamp. l. c.)

Monoïque.

Tige simple, droite; plante extrêmement petite.

Feuilles spathulées, obtusément acuminées, *dentelées, à nervure n'atteignant pas le sommet; aréolées de cellules grandes et transparentes;* les inférieures réfléchies, les supérieures droites.

Capsule globuleuse, à peine pédonculée, brièvement et obtusément apiculée, plongée dans le périchèse; coiffe conique-campanulée, petite.

Phascum patens (Hedw. stirp. I, tab. 10).
— *megapolitanum* (Schul. supp. Fl. starg., p. 2, tab. 1).

Sur la terre argileuse humide; au bord des eaux; partout. Automne et commencement du printemps.

Classe 3e.

STÉGOCARPES.

Capsule s'ouvrant par un opercule, horizontalement.

Sous-Classe 1re.

ACROCARPES.

Fruit terminal, inséré sur la tige primaire, ou sur une tige secondaire annexée par innovation à la tige primitive qui a fructifié et dont la vie s'est en quelque sorte retirée.

Tribu III. FISSIDENTACÉES.

Plantes groupées ou cespiteuses.
Feuilles distiques.

Genre I. FISSIDENS.

Péristôme simple, à 16 dents colorées, fendues en deux; coiffe dimidiée.

§ 1er. *Fruit latéral.*

12. F. TAXIFOLIUS (Hedw. spec. musc., p. 155).

Monoïque.
Tige de 1 à 2 cent. ascendante ou couchée, simple ou fasciculée-rameuse à la base.

Feuilles imbriquées, ovales, mucronées ou cuspidées par la nervure large, *droite*, diaphane, *qui les dépasse.*

Capsule ovale, inclinée ; pédoncule long, flexueux ; opercule obliquement subulé ; coiffe cuculliforme.

Fructification *radicale.*

Skitophyllum taxifolium (La Pyl. l. c., p. 60, tab. 35).
Dicranum taxifolium (Sw. musc. suec., p. 31).
Hypnum taxifolium (Lin. spec. plant., p. 1587).

Lieux humides et ombragés, sur la terre. Environs d'Auxerre, de Coulanges-sur-Yonne et de Tonnerre, la Puisaye. L'automne et l'hiver.

13. F. ADIANTOIDES (Hedw. musc. frond. III, p. 62, tab. 26).

Monoïque.

Tige rameuse, droite, de 2 à 3 cent.

Feuilles ovales un peu aiguës, beaucoup plus larges que dans l'espèce précédente ; nervure large, souvent colorée, *flexueuse, disparaissant sous le sommet.*

Capsule oblongue; pédicelle long, flexueux ; opercule obliquement subulé ; coiffe cuculliforme.

Fructification *axillaire, vers le milieu de la tige.*

Skitophyllum adiantoides (La Pyl. l. c., p. 55, tab. 36).
Dicranum adiantoides (Sw. musc. suec., p. 31).

Tourbières de Villeneuve-Saint-Salve, bois humides de Perrigny et environs d'Auxerre, jusque sur les coteaux les plus élevés. L'hiver et le printemps. Toutes les formations géologiques, mais plus rare que l'espèce précédente.

§ 2. *Fruit terminal.*

14. F. BRYOIDES (Hedw. stirp. cryp. III, p. 67, tab. 29).

Monoïque; *fleurs mâles axillaires*, placées dans les oreillettes des feuilles.

Tige de 1/2 cent., faciculée rameuse à la base; rameaux toujours simples.

Feuilles un peu divariquées, ovales, les supérieures plus longues; *bordées dans toute leur longueur, entières;* nervure large, diaphane, *dépassant l'extrémité.*

Capsule ovale, dressée, pédicelle *double de la tige;* opercule *conique, oblique;* coiffe fendue sur le côté.

Fructification terminale.

Fissidens exilis (Hedw. spec. musc., p. 152, tab. 38).
— *viridulus* (Walh. Fl. carp., p. 342).
Skitophyllum bryoides (La Pyl. 1. c., p. 42, tab. 35).
Dicranum bryoides (Roth. Fl. germ. III, p. 181).

Pierres humides des ruisseaux, lieux frais des bois sur la terre, environs de Toucy, de Saint-Sauveur et de Merry-sur-Yonne, forêt de Frétoy; affluents du Cousin à Avallon. L'hiver et le printemps. Toutes les formations géologiques.

15. F. INCURVUS (Schwagr. sup. p. 11. p. 5 et p. 1, tab. 19).

Monoïque; *fleurs mâles terminales.*

Tige de 1/2 cent. simple, ou presque simple.

Feuilles un peu divariquées, largement ovales, aiguës au sommet, *entières; nervure disparaissant avant le sommet*, bordées mais *à margo disparaissant avant le sommet*, d'un vert clair.

Capsule ovale *penchée;* opercule conique obliquement subulé; pédicelle double de la tige; coiffe fendue sur le côté.

Fructification terminale.

Dicranum incurvum (Web. et Mohr. bot. Tasch., p. 162).
Fissidens tamarindifolius (Brid. II, p. 684).

Abrité sous les roches de Vaux, calcaire jurassique ; çà et là au bords des haies de la Puisaye et des bois de la région des sables ferrugineux. Le printemps.

16. F. CRASSIPES (Wils. in Br. et sch. Bryol. Eur. fasc. 42.)

Monoïque ; fleurs mâles terminales.

Tige de 1 cent. souvent rameuse, à rameaux toujours simples.

Feuilles un peu divariquées, ovales, *bordées dans toute leur longueur*, *denticulées au sommet*, nervure pâle, *disparaissant sous le sommet*.

Capsule *dressée*, ovale ; opercule conique, obliquement subulé ; coiffe fendue sur le côté ; *pédicelle de la longueur de la tige*.

Fructification terminale.

Fissidens fontanus (Schimp. spruc. musc. Pyr., n° 316).
— *incurvus*, *var. fontanus* (Müll. syn. musc. II, p. 530).

Sur les pierres des ruisseaux, à Tanlay, calcaire jurassique. Toute l'année.

Tribu IV. LEUCOBRYACÉES.

Plantes terrestres, cespiteuses, à feuilles blanches-glauques, polystiques, fragiles, sans nervure.

Capsule pourvue d'un péristôme.

Genre I. LEUCOBRYUM.

Coiffe dimidiée, cuculliforme.

Péristôme à 16 dents bifides.

17. L. VULGARE (Hamp. Lin. XIII, p. 42).

Dioïque.

Tiges dressées, serrées en touffes très-compactes, rameuses, très-feuillées, de 2 à 8 cent.

Feuilles longues, glauques, un peu ouvertes, oblongues-lancéolées, entières, sans nervure, obtusément cuspidées, bordées jusqu'au-delà du milieu, les périchétiales plus longuement cuspidées.

Capsule latérale par innovation, ovoïde, courbée, penchée; dents pourpres; pédicelle de 1 cent., opercule obliquement et longuement subulé.

Dicranum glaucum (Hedw. sp. musc., p. 135).
Fuscina glauca (Schrank, Baiers. Fl. II, p. 457).
Bryum glaucum (Lin. sp. pl., p. 1582).

Sur la terre dans les bois. Communément fertile dans les bois du Thureau du Bar près d'Auxerre, de Chaumois près d'Appoigny et dans la forêt de Pontigny; très-rarement dans les bois de la Haute-Yonne et du Cousin. L'été. Toutes les formations géologiques.

Tribu V. SPHAGNACÉES.

Plantes aquatiques, cespiteuses, à feuilles blanches, polystiques, dépourvues de chlorophylle, sans nervure.

Capsule sans péristôme, portée non par un prolongement tubuleux mais par un vrai pédoncule.

Inflorescence dioïque.

Genre I. SPHAGNUM.

Coiffe anormale enveloppant d'abord la capsule tout entière, puis se détachant par déchirements.

Capsule sans péristôme.

18. SP. CYMBIFOLIUM (Ehrh. I, p. 91).

Tiges réunies en touffes compactes, rameuses, *robustes*, de 10 à 20 cent.

Feuilles caulinaires largement ovales, *arrondies au sommet;* celles

des rameaux à bords courbés en dedans au sommet, obtuses, *non bordées*, entières; celles des pédoncules largement ovales, obtuses-tronquées, très-entières, *non bordées*.

Capsule globuleuse, à pédoncule de 1 cent.

Sphagnum latifolium (Hedw. sp. musc., p. 27).
— *obtusifolium* (Ehrh. cryp., p. 241).
— *oblongum* (Pal. de B. Prod., p. 15).

Marais des terrains granitiques et des sables ferrugineux; Avallon, Quarré, Toucy, Saint-Sauveur, Villeneuve-Saint-Salve, etc. Juillet-août.

19. Sp. acutifolium (Ehrh. I, p. 96).

Tiges cespiteuses, *grêles*, de 8 à 12 cent. flasques, *à rameaux capillaires*, atténués, ceux du sommet un peu cuspidés.

Feuilles caulinaires largement ovales, apprimées, *tronquées-obtuses, bordées au sommet*; celles des rameaux oblongues-acuminées, tronquées au sommet, celles des pédoncules très-largement ovales, tronquées-obtuses, et *bordées au sommet*.

Capsule ovoïde, le double plus petite que dans le sph. cymbifolium; pédoncule de 1/2 cent.

Sphagnum fimbriatum (Hook. et Wils. Fl. ant. II, p. 398).
— *capillifolium* (Brid. I, p. 11).
— *intermedium* (Hoffm. D. Fl. II, p. 22).

Habitation, localités et maturation comme l'espèce précédente.

Tribu VI. Pottiacées.

Plantes cespiteuses ou groupées, à feuilles nervées, vertes, polystiques.

Capsule droite, lisse, sans péristôme, ou à péristôme simple, libre,

formé de 16 dents entières ou à peine fendues jusqu'à moitié; coiffe dimidiée.

1.	Capsule sans péristôme.	2.
	Capsule ayant un péristôme	4.
2.	Bouche de la capsule libre.	3.
	Bouche de la capsule fermée par une membrane,	*Hymenostomum*.
3.	Coiffe vésiculeuse, plissée-anguleuse dans la jeunesse.	*Gymnostomum*.
	Coiffe non vésiculeuse, non plissée-anguleuse dans la jeunesse.	*Pottia*.
4.	Feuilles terminées par un cil blanc, diaphane.	*Gumbelia*.
	Feuilles non terminées par un cil blanc diaphane	5.
5.	Feuilles dressées par la sécheresse.	6.
	Feuilles contractées, crispées par la sécheresse	7.
6.	Feuilles couvertes d'une matière gypseuse, blanche.	*Eucladium*.
	Feuilles non couvertes d'une matière gypseuse.	*Seligeria*.
7.	Feuilles supérieures ovales-oblongues, non groupées en toupet	*Anacalypta*.
	Feuilles supérieures lancéolées-linéaires, réunies en toupet.	*Weissia*.

Genre I. Pottia.

Capsule sans péristôme, dont l'orifice n'est pas clos par une membrane ; coiffe non vésiculeuse, non plissée-anguleuse dans la jeunesse.

20. P. cavifolia (Ehr. Beitr. II, p. 187).

Monoïque.

Tiges simples de 1/2 cent. droites, réunies en petits groupes serrés.
Feuilles caulinaires serrées-imbriquées, ovales-arrondies, très-

entières, à bords *non réfléchis* et à cellules transparentes; nervure *verte saillante en forme de poil*, plus ou moins allongé, quelquefois blanc diaphane.

Capsule brune, ovale, droite, sans anneau ni péristôme; pédoncule tordu par la sécheresse de droite à gauche, pourpre, de 1/2 cent. opercule à *rostre long* et oblique; coiffe glabre.

Gymnostomum ovatum (Hedw. musc. fr. I, p. 16, tab. 16).
— *pusillum* (Hedw. fund. musc. II, p. 32 et 87).
Bryum ovatum (Dicks. Fasc. II, pl. cr., p. 4).

Sur la terre argileuse dans les champs; au bord des routes, sur les murs et les loges de cantonniers. Partout. Le printemps.

21. P. TRUNCATA (Bruch. et Sch. Bryol. Eur. 18-20, p. 9, tab. 4 et 5).

Monoïque.

Tiges de 1/2 cent. simples ou dichotômes, droites, réunies en gazon.

Feuilles un peu écartées de la tige, nombreuses, oblongues-étroites à la base, puis insensiblement ovales-arrondies, à cellules transparentes, acuminées par la nervure épaisse, *verte, saillante en forme de mucron*, très-entières, ou quelquefois crénelées au sommet, *plus ou moins réfléchies* sur les bords et concaves.

Capsule en toupie, tronquée, sans péristôme; pédoncule tordu par la sécheresse d'abord dès la base de gauche à droite, puis de droite à gauche, *pourpre, de 1/2 cent.* opercule *à rostre oblique;* coiffe glabre.

Pottia eustoma (Ehrh. Beitr. II, p. 187).
Gymnostomum truncatum (Hedw. musc. Fr. I, p. 13, tab. 5).
Bryum truncatum (Lin. sp. pl., p. 1584).

Sur la terre argilo-sablonneuse, dans les champs, à Saint-Sauveur et à Bléneau. Le printemps.

B. var. *major*; capsule ovale-oblongue, plus grande et à pédoncule de longueur presque double.

Sur la terre argileuse dans les champs de la Puisaye et ceux de Bois-d'Arcy, argilo-sablonneux et argilo-calcaires.

22. P. MINUTULA (Br. et Sch. Bryol. Eur. 18-20, p. 8, tab. 3).

Monoïque.

Tiges simples, *presque nulles*, réunies en groupes.

Feuilles un peu *écartées*, ovales et oblongues-lancéolées, très-entières, à bords *réfléchis*, concaves, presque carénées, à cellules transparentes; nervure épaisse, *ferrugineuse*, saillante en forme de mucron.

Capsule *tronquée*, *en toupie*, fauve, *sans anneau* ni péristôme; pédoncule *jaunâtre de 1/4 de cent.* opercule conique *à rostre court*.

Gymnostomum minutulum (Schw. supp. I, I, p. tab. 9).

Dans les champs argilo-sablonneux à Bléneau. Au commencement du printemps.

Genre II. ANACALYPTA.

Dents pâles, droites, au nombre de 16, inégales ou manquant par lacunes.

Capsule droite, lisse, annelée.

Feuilles crispées-arquées par la sécheresse; les supérieures non réunies en toupet.

23. A. STARKEANA (Br. et Sch. Bryol. Eur. fasc. 18-20, p. 2, tab. 1).

Monoïque.

Tiges groupées, simples, presque nulles.

Feuilles imbriquées, concaves, ovales-lancéolées, *très-entières*, repliées sur les bords de la base au sommet, *brièvement mucronées par la nervure* épaisse, ferrugineuse, saillante.

Capsule ovale, droite, fauve, annelée; pédoncule rugueux de 1/4 de cent. opercule plus foncé que la capsule, *hémisphérico-conique*, *obtus;* péristôme simple formé de dents simples, droites, articulées, rugueuses, ayant souvent des lacunes.

Pottia starkeana (C. Müll. syn. musc. I, p. 547).
Dermatodon starkii (Hüb. Mus. Germ., p. 109).
Weissia starkeana (Hedw. musc. fr. III, p. 83, tab. 34).
Grimmia starkeana (W. et M. bot. Tasch., p. 137).

Sur la terre argilo-calcaire, Auxerre, Brosse, Bois-d'Arcy. Dès le commencement du printemps.

B. var. *Brachyodus* (Br. et Sch. Bry. Eur.), distincte par son péristôme, formé de dents très-courtes, rudimentaires; capsule mince, presque transparente.

Pottia starkeana var. Brachyodus (C. Müll. syn. musc. I, p. 547).
Dermatodon affinis (Hüb. l. c., p. 110).
Wessia affinis (Brid. I, p. 354).

Dans les vieilles luzernes. Auxerre. Dès le commencement du printemps.

24. A. LANCEOLATA (Bruch. et Sch. Bryol. Eur. fasc. 18-20, p. 4, tab. 3).

Monoïque.

Tiges droites, un peu cespiteuses, simples, rarement un peu rameuses, de 1/4 à 1/2 cent.

Feuilles caulinaires imbriquées, contractées par la sécheresse, ovales-lancéolées, à *nervure* épaisse, *saillante en forme d'arête flexueuse*, repliées sur les bords presque jusqu'au sommet, entières; les périchétiales plus étroites.

Capsule droite, ovale, lisse, roussâtre, annelée; *opercule conique, obliquement subulé*, plus pâle que la capsule; pédoncule de 3/4 de cent,

péristôme simple formé de dents pâles, rugueuses, droites, articulées, fendues jusqu'au milieu ou ayant des lacunes.

Pottia lanceolata (C. Müll. syn. musc. I, p. 548).
Dermatodon lanceolatus (Hüb. musc. Germ., p. 112).
Weissia lanceolata (Hook. et Tayl. musc. Brit., p. 44, tab. 14).
Leersia lanceolata (Hedw. musc. fr. II, p. 442).

Sur la terre argilo-sablonneuse dans les champs. Auxerre, Mailly-le-Château, Tanlay, Bléneau, etc. Dès le commencement du printemps. Toutes les formations géologiques.

Genre III. Gymnostomum.

Capsule sans péristôme, dont l'orifice n'est pas clos par une membrane ; coiffe vésiculeuse, plissée-anguleuse dans la jeunesse.

25. G. fasciculare (Hedw. sp. musc., p. 38, tab. 4, f. 5-8).

Monoïque.
Tiges de moins de 1/2 cent. un peu rameuses, réunies en groupes.
Feuilles ovales-oblongues, denticulées sur les bords, *à nervure disparaissant avant l'extrémité.*
Capsule pyriforme, grande, droite ; pédicelle droit de 3/4 de cent.; *opercule convexe, jamais apiculé ;* coiffe vésiculeuse, dimidiée, arrondie à la base, plissée-anguleuse dans la jeunesse.

Entosthodon fasciculare (C. Müll. syn. musc. I, p. 120).
Gymnostomum physcomitrium fasciculare (Brid. I, p. 101).

Dans les champs et au bord des fossés argileux de la Puisaye. Le printemps.

Genre IV. Hymenostomum.

Capsule sans péristôme, dont l'orifice est clos par une membrane.

26. H. MICROSTOMUM (R. Br. 1. c.)

Monoïque.

Tiges de moins de 1/2 cent. réunies en gazon souvent très compacte, un peu rameuses, richement fertiles.

Feuilles à bords repliés en dedans, crispées par la sécheresse, mucronées par la nervure saillante ; les inférieures lancéolées, les supérieures linéaires-lancéolées, deux ou trois fois plus grandes, formant un toupet.

Capsule ovale, quelquefois un peu gibbeuse, annelée, livide étant pleine, pâle et striée étant vide ; pédicelle de moins de 1/2 cent. tordu par la sécheresse de gauche à droite ; opercule conique aigu ou conique subulé ; péristôme nul ; orifice resserré, fermé par une membrane après la chute de l'opercule.

Weissia microstoma (C. Müll. syn. musc. I, p. 660).
Gymnostomum microstomum (Hedw. musc. Fr. III, p. 71, tab. 30).

Sur la terre argileuse, au bord des bois ou des haies ; au bord des fossés dans les herbes ; environs d'Auxerre, de Saint-Fargeau, etc. Toutes les formations géologiques. Le printemps.

Genre V. WEISSIA.

Capsule droite, lisse ou plissée en vieillissant.

Dents colorées, droites, au nombre de 16, régulièrement espacées, entières ou fendillées au sommet, mais non marquées d'un sillon longitudinal.

Feuilles crispées par la sécheresse.

27. W. VIRIDULA (Brid. I, p. 334).

Monoïque.

Tiges de moins de 1/2 cent. réunies en plaques serrées, d'un vert gai.

Feuilles caulinaires crispées-contournées par la sécheresse, dressées par l'humidité; les inférieures petites, lancéolées, les supérieures rapprochées au toupet, plus longues, linéaires-lancéolées, très-entières, repliées en dedans sur les bords, mucronées par la nervure saillante en pointe aiguë.

Capsule droite ou à peine oblique, ovale, fauve étant vide, livide étant pleine, annelée; pédicelle de 1 cent. tordu par la sécheresse de gauche à droite; opercule longuement et obliquement subulé; péristome formé de dents courtes, linéaires-lancéolées, obtuses, rouilleuses.

Weissia controversa (Hedw. musc. fr. III, p. 12, tab. 5).
Grimmia controversa (Web. et Mohr. bot. Tasch., p. 133).
Bryum viridulum (Lin. sp. pl., p. 1584).

Sur la terre sablonneuse et sur les rochers dans un grand rayon aux environs d'Auxerre, vallée de la Haute-Yonne, Avallonnais, toute la Puisaye, bords de la forêt d'Othe, etc. Toutes les formations géologiques. Le printemps. Cette espèce est très-variable d'aspect suivant son *habitat*.

Genre VI. Eucladium.

Dents pâles, droites, au nombre de 16, régulièrement espacées, entières ou un peu fendillées au sommet, mais non marquées d'un sillon longitudinal.

Capsule droite, lisse.

Feuilles dressées par la sécheresse, couvertes d'une matière gypseuse.

28. E. verticillatum (Br. et Sch. Bry. Eur. 33-36, p. 3, tab. 1).

Dioïque.

Tiges un peu cespiteuses, de 1 à 2 cent. plusieurs fois dichotômes; plante un peu glauque, *couverte d'une matière gypseuse*.

Feuilles caulinaires dressées par la sécheresse, peu serrées, lancéo-

lées, étroites, transparentes, *dentées sur les bords;* nervure épaisse, saillante en forme de petite pointe, les périchétiales amplexicaules.

Capsule ovale-oblongue annelée, droite, lisse, fauve; opercule obliquement subulé; pédicelle droit, pourpre, de 1 cent. péristôme formé de 16 dents simples, pâles, entières, lisses, non marquées d'un sillon longitudinal; coiffe cuculliforme, à long rostre.

Weissia verticillata (Brid. sp. musc. I, p. 121).
— *gypsacea* (Schleich. cat. pl. Helv. 1807, p. 31).
Coscinodon verticillatus (Brid. I, p. 374).
Grimmia verticillata (W. et M. bot. T., p. 129.)

Murs humides des moulins d'Andryes, et de la fontaine de la garenne de Turny. Juin-juillet.

Genre VII. Seligeria.

Dents vivement colorées, au nombre de 16, droites, souvent un peu fendues et toujours marquées d'un sillon longitudinal, régulièrement espacées.

Capsule droite, lisse.

Plantes infiniment petites, rupicoles, à feuilles dressées par la sécheresse, jamais terminées par un cil blanc diaphane.

29. S. pusilla (Br. et Sch. 1. c., p. 4, tab. 1).

Monoïque.

Tiges groupées, simples ou dichotômes, de moins de 1/4 de cent.

Feuilles caulinaires inférieures très-petites; les supérieures formant toupet, lancéolées, *longuement subulées, aiguës, d'un beau vert,* dressées, à nervure étroite occupant toute la partie supérieure de la feuille, légèrement crénelées dans le haut; les périchétiales plus larges et plus longues.

Capsule fermée ovale-pyriforme, olivâtre; vide en forme de toupie,

fauve, plissée ; opercule conique obliquement subulé ; péristôme formé de 16 dents lancéolées, orangées, infléchies par l'humidité, plus ou moins réfléchies par la sécheresse ; pédoncule de 1/4 de cent. pâle.

Weissia pusilla (Hedw. musc. frond. II, p. 68, tab. 29).
— *paludosa* (Brid. musc. Rec. II, p. 74).
Grimmia seligeri (W. et M. bot. Tas., p. 140).

Rochers calcaires ombragés de la formation jurassique ; environs de Merry-sur-Yonne et de Vézelay. En été.

30. S. CALCAREA (Br. et Sch. l. c., p. 4, tab. 1).

Monoïque.

Tiges de moins de 1/4 de cent. simples ou dichotômes.

Feuilles caulinaires *ovales* ou *ovales-lancéolées, un peu obtuses*, deux ou trois fois plus courtes que dans l'espèce précédente, d'un vert sale.

Capsule comme dans l'espèce précédente, mais un peu plus grande, à dents plus larges et plus obtuses.

Weissia calcarea (Hedw. sp. musc., p. 66 tab. 11).
Grimmia calcarea (Sm. Fl. Brit. III, p. 1187).
Bryum calcareum (Dicks. Fasc. II, pl. cryp., p. 3, tab. 4).

Cette espèce qui, d'après le *Bryologia Europæa*, n'a été rencontrée que sur la craie blanche, mûrit aux environs d'Auxerre et de Vaux, au printemps, sur les roches de l'assise portlandienne de l'étage kimméridien, appartenant à l'époque jurassique.

Genre VIII. GUMBELIA.

Capsule droite et lisse.

Dents au nombre de 16, droites, marquées d'un sillon longitudinal, souvent plus ou moins fendillées au sommet.

Plantes d'un vert sombre, paraissant poudreuses par l'extrémité blanche des feuilles.

§ 1er. *Pédoncule saillant hors du périchèse.*

31. G. MONTANA (Hamp. l. c.)

Dioïque.

Tiges *de 1/4 à 1/2 cent.* réunies en petits coussinets serrés et un peu aplanis; plante d'un vert sombre, grisâtre par l'extrémité blanche des feuilles.

Feuilles oblongues-lancéolées, très-concaves, à bords relevés, à nervure terminée par un cil blanc, long et diaphane; *non réfléchies au premier contact de l'humidité.*

Capsule droite, très-lisse, ovale, *jaune puis fauve;* pédoncule de 1/4 de cent.; opercule à rostre oblique; *anneau étroit;* péristôme formé de 16 dents irrégulièrement déchirées au sommet; coiffe dimidiée, grande.

Grimmia montana (Br. et Sch. Bryol. Eur. 25-28, p. 26, tab. 14).

Sur les roches granitiques élevées de la rive droite du Cousin, au-dessus d'Avallon. Le printemps.

On peut trouver aussi sur les roches granitiques de l'Avallonnais, le G. OVALIS (Müll. syn. musc. II, p. 774).

Dioïque.

Tiges *de 1 à 3 cent.* et plus, réunies en coussinets larges; plante d'un vert foncé grisâtre par l'extrémité blanche des feuilles.

Feuilles immédiatement *réfléchies par l'humidité, puis presqu'aussitôt redressées;* lancéolées, à bords relevés, terminées par un cil blanc, long et diaphane.

Capsule grande, ovale ou elliptique, jaunâtre; opercule à rostre oblique; *anneau très-large;* coiffe grande, dimidiée; péristôme formé de 16 dents terminées par des aspérités ciliformes.

32. G. ORBICULARIS (Hamp. l. c.)

Monoïque.

Tiges rassemblées en coussinets hémisphériques, serrées, de 1/2 à 1 cent. ; plante grisâtre.

Feuilles caulinaires-lancéolées, profondément carénées, un peu courbées à la pointe, terminées par un long poil blanc diaphane, lisse ; les périchétiales plus étroites et plus longues.

Capsule inclinée, orbiculaire, orangée, puis brunâtre, légèrement striée ; *opercule rouge, hémisphérique, terminé par un petit mamelon ;* pédicelle courbé au sommet, jaune, de 1/4 de cent. ; *anneau étroit ;* dents fendues au sommet en plusieurs cils, orangées ; coiffe petite, dimidiée.

Grimmia orbicularis (Br. et Sch. Bryol. Eur. 25-28, p. 13, tab. 5).
Dryptodon obtusus (Brid. I, p. 198).

Le printemps, sur les murs et les rochers calcaires, çà et là, dans toutes les vallées de la région jurassique ; souvent mélangé au *Grimmia pulvinata* avec lequel on le confond aisément ; mais on l'en distingue au premier aspect par son opercule, à peine mamelonné et par sa coiffe dimidiée. Le *Grimmia pulvinata* a son opercule terminé par une pointe droite, et sa coiffe mitriforme fendue en étoile à la base.

§ 2. *Pédoncule caché dans le périchèse.*

33. G. CRINITA (Hamp. 1. c.)

Monoïque.

Tiges de 1/4 de cent. réunies en plaques irrégulières ; plante grisonnante.

Feuilles oblongues-ovales, les inférieures obtuses ou mutiques, les supérieures terminées par un poil blanc diaphane, aussi long qu'elles, non repliées sur les bords.

Capsule ovale, un peu ventrue, obtusément striée, pâle puis fauve ; pédicelle portant la capsule à peine hors du périchèse ; opercule convexe, mamelonné ; anneau large persistant après la chute de l'oper-

cule ; dents droites par la sécheresse, fendillées au sommet; coiffe large, dimidiée.

Grimmia crinita (Brid. mant. musc., p. 32).
— *capillata* (de not. mant. musc., p. 40).
Gymnostomum decipiens (Web. et Mohr. bot. Tasch., p. 79).

Sur les murs enduits de chaux et exposés au midi. Auxerre, Saint-Sauveur, etc. Le printemps et l'été.

Tribu VII. TRICHOSTOMACÉES.

Plantes cespiteuses, à feuilles vertes, polystiques.

Capsule droite et lisse, à péristôme libre, simple, composé de 32 dents longues, ciliformes, chacune étant la moitié d'une dent fendue en deux jusqu'à la base, quelquefois non dessoudées ; coiffe dimidiée.

Genre I. TRICHOSTOMUM.

Dents droites.

§ 1er. *Dents issues d'une membrane plus ou moins saillante.*

34. T. FLEXICAULE (Br. et Sch. Bryol. Eur. fasc. 18-20, p. 15, tab. 11).

Dioïque.

Tiges rapprochées en gazon compacte, *couvertes d'un feutrage rouilleux de 3 à 7 cent., rameuses-dichotômes,* flexueuses, d'un beau jaune au sommet, de plus en plus fauve vers l'extrémité inférieure.

Feuilles caulinaires tournées d'un seul côté, les supérieures plus nombreuses, longues, lancéolées-subulées, aiguës, courbées en faucille, canaliculées par le rapprochement des deux bords ; nervure large, saillante en longue pointe denticulée à l'extrémité ; les périchétiales appliquées contre le pédicelle.

Capsule elliptique, fauve-pâle, annelée, raide, droite, un peu courbée en vieillissant ; pédicelle de 2 à 3 cent. *pourpre ;* opercule conique rouge ; *dents pâles*, droites, longues, inégales, très-fugaces, issues d'une membrane peu saillante.

Leptotrichum flexicaule (Hamp. 1. c.)
Cynodontium flexicaule (Schw. supp. I, p. 113, tab. 29).
Didymodon flexicaule (Brid. I, p. 506).

Cette espèce élégante est très-répandue sur tous les coteaux de la formation jurassique, depuis les environs d'Ancy-le-Franc jusqu'à Coulanges-sur-Yonne ; mais nous ne l'avons jamais rencontrée fertile. Mûrit en mai-juin dans le Jura.

35. T. PALLIDUM (Hedw. stirp. cryp., p. 71, tab. 27).

Monoïque.

Tiges en gazon, *simples*, *de 1/2 cent.* au plus ; plante jaune pâle.

Feuilles caulinaires inférieures lancéolées-acuminées, les supérieures lancéolées-subulées, aiguës, canaliculées, *denticulées au sommet ;* nervure forte formant toute la partie supérieure de la feuille ; feuilles périchétiales plus petites.

Capsule elliptique droite, pâle, puis fauve ; pédicelle de 2 à 3 cent. et plus, *jaune ;* opercule conique-aigu, oblique, rougeâtre ; *dents d'un beau rouge*, très-longues, droites, issues d'une membrane peu saillante, quelquefois un peu contournées par la sécheresse.

Leptotrichum pallidum (Hamp. 1. c.)
Didymodon pallidus (Pal. de B. Prodr., p. 56).
Bryum pallidum (Schreb. spic. Fl. Lips., p. 80).

Sur la terre argileuse humide de la forêt de Frétoy. Mai.

36. T. HOMOMALLUM (Br. et Sch. Bryol. Eur. fasc. 18-20, p. 16, tab. 12).

Dioïque.

Tiges *de* 1 *cent.* réunies en gazon ordinairement peu serré, rameuses, dichotômes, genouillées; plante d'un vert tendre, un peu ferrugineuse étant vieille.

Feuilles caulinaires *lancéolées-capillaires, aiguës, très-entières*, les inférieures petites, lancéolées; nervure forte, canaliculée, saillante; les périchétiales serrées contre le pédicelle, supérieurement courbées en faucille.

Capsule pâle, puis brune, droite; pédicelle de 1 à 2 cent. *pourpre;* opercule conique *obtus*, oblique, *pourpré; dents rouilleuses,* courtes, très-fines, droites, quelquefois non dessoudées, issues d'une membrane non saillante.

Sur la terre argilo-sablonneuse des bois de la Puisaye. Automne et commencement du printemps.

§ 2. *Dents non issues d'une membrane saillante.*

37. T. TRIFARIUM (Sm. Fl. Brit. III, p. 1235).

Dioïque.

Tiges de 1 cent. groupées en coussinets irréguliers, droites, *simples ou dichotômes;* plante d'un vert livide, puis ferrugineuse-brunâtre, ayant une forme ou variété d'un beau vert.

Feuilles caulinaires *ovales-lancéolées, dressées-serrées contre la tige* par la sécheresse, écartées par l'humidité, *obtuses*, carénées, *très-entières;* réfléchies sur les bords; nervure forte ne dépassant pas le sommet; les périchétiales *beaucoup plus larges et plus obtuses.*

Capsule oblongue-cylindrique, brunâtre, droite, étroitement annelée; *pédoncule de moins de 1 cent. pourpre*; opercule *conique*, oblique, *obtus*; dents courtes, souvent irrégulières, droites, çà et là non dessoudées, d'un *jaune pâle.*

Trichostomum linoides (Eng. bot., tab. 2295).
Didymodon luridus (Hornsch. in spr. syst. veg. IV, p. 173).
Cynodon luridus (Brid. I, p. 118).

Le type de cette espèce n'a pas été rencontré dans l'Yonne, mais bien la forme ou variété *virescens*. Grès des Vaulabelles à Châtel-Censoir. Mars-avril.

38. T. RUBELLUM (Rabenh. Deustch. cryp. B. II, p. 115).

Hermaphrodite.

Tiges réunies en gazon, souvent très-rameuses, de 1 à 2 cent. plante d'abord d'un beau vert, puis rougeâtre.

Feuilles *tordues par la sécheresse*; redressées et écartées de la tige par l'humidité, carénées, linéaires-oblongues, *aiguës*, acuminées par la nervure saillante, à bord réfléchis, entières ou un peu crénelées au sommet, les inférieures lancéolées.

Capsule droite, cylindrique, annelée, pâle-verdâtre, puis rougeâtre; opercule *conique-subulé*, oblique; *dents fauves*, rarement dessoudées.

Didymodon rubellus (Br. et Sch. Bryol. Eur. fasc. 29-30, p. 3, tab. 1).
Weissia recurvirostra (Brid. I, p 347).
Anacalypta rubella (Hüb. musc. Germ. II, p. 151, tab. 37).

Sur la terre sablonneuse ombragée, à Bléneau, l'automne; sur les murs ruinés et ombragés en grès ferrugineux de l'abbaye de Tréfontaine, l'été.

Genre II. BARBULA.

Dents ciliformes, issues d'une membrane plus ou moins élevée, contournées en un ou plusieurs tours de spire.

Feuilles à bords courbés en dessus, § 1er.

Feuilles à bords droits ou recourbés en dessous, § 2 :

Terminées par un cil blanc, diaphane A.

Non terminées par un cil blanc, diaphane B.

§ 1er. *Feuilles à bords courbés en dessus.*

39. B. RIGIDA (Schultz. Rec. Barb., tab. 32).

Dioïque.
Tiges simples, de moins de 1/4 de cent.
Feuilles oblongues, obtuses, *sans nervure* visible à la loupe, à nervure transparente ; à peine mucronées, concaves, *à bords repliés en dedans.*
Capsule elliptique oblongue, droite ; opercule à rostre long et oblique, crénelé à la base ; *coiffe couvrant moitié de la capsule* ; *péristôme long formant plusieurs tours de spire* ; pédicelle de 1 à 2 cent.

Tortula enervis (Hook. et Tayl. musc. Brit. ed. r., p 52).

Sur les murs recouverts de terre, à Auxerre ; presque toute l'année.

40. B. AMBIGUA (Br. et Sch. Br. 1. c., p. 14, tab. 2).

Dioïque.
Tiges simples de moins de 1/4 de cent.
Feuilles lancéolées, *sans nervure* visible à la loupe ; obtuses, *à bords et à pointe courbés en dedans.*
Capsule cylindrique, droite ; opercule longuement conique, à bord entier ; *coiffe couvrant seulement l'opercule* ; *péristôme court formant un seul tour de spire* ; pédicelle de 1 à 2 cent.

Barbula rigida (Hedw. musc. fr. I, p. 65, tab. 25).

Murs en ruines de l'abbaye de Quincy ; sur la terre argilo-calcaire de tous les coteaux des environs d'Auxerre, dans un grand rayon. Automne, hiver et printemps.

41. B. ALOIDES (Br. et Sch. Bryol. Eur. fasc 13-15, p. 15, tab. 2).

Dioïque.

Tiges simples, de moins de 1/4 de cent.

Feuilles lancéolées, *à nervure large, épaisse*, obtusément pointues, recourbées en dedans sur les bords.

Capsule cylindrique, un peu gibbeuse et penchée, jaune, puis fauve; opercule à rostre long, fluet et oblique; péristôme formé de *dents décrivant un seul tour de spire par l'humidité, dressées par la sécheresse.*

Tortula rigida (Hook et Tayl. musc. Brit. ed. 2, p. 58, tab. 12).

Sur la terre argilo-calcaire et les murs calcaires de la vallée supérieure de l'Yonne. L'hiver.

§ 2. *Feuilles à bords courbés en dessous.*

A. Feuilles terminées par un cil blanc. diaphane.

42. B. MEMBRANIFOLIA (Hook. musc. exot., tab. 26; — Bruch. et Sch. Bryol. Eur. 13-15, p. 17, tab. 3).

Monoïque.

Tiges de 1/2 à 1 cent. réunies en coussinets irréguliers.

Feuilles ovales elliptiques, les supérieures presque deux fois plus longues que les inférieures, *bordées d'une membrane* un peu recourbée en dessous, *blanche transparente*; nervure forte, terminée par un *cil denticulé* analogue à la membrane des feuilles.

Capsule droite, elliptique-oblongue, largement annelée; opercule à rostre longuement conique; dents issues d'une membrane tubuleuse saillante, décrivant plusieurs tours de spire; coiffe couvrant presque moitié de la capsule; pédicelle de 1 cent.

Roches élevées de la formation jurassique, à Vaux près d'Auxerre. Dès le printemps.

43. B. MURALIS (Hedw. sp. mus., p. 123).

Monoïque.

Tiges réunies en plaques plus ou moins larges, peu rameuses, de 1/2 à 2 cent. et plus; plante très-variable de forme.

Feuilles oblongues en spatule, obtuses, à bords *repliés en dessous sur toute la longueur*; *nervure verte*, saillante en forme de poil blanc, diaphane.

Capsule oblongue-cylindrique, légèrement courbée; pédicelle jaune ou rouge de 1 cent. et plus; opercule à rostre oblique; anneau très-étroit; dents longues, faisant plusieurs tours de spire serrés, *issues d'une membrane tubuleuse à peine saillante.*

Mollia muralis (Schrank. Prim. Fl. Salisb., n° 832).
Bryum murale (Lin. sp. pl., p. 1581).

Sur les murs, les toits, les pierres et les rochers. Partout. Avril-mai.

44. B. LOEVIPILA (Schw. suppl. II. I, p. 66, tab. 120).

Monoïque.

Tiges de 1 à 2 cent. en plaques serrées, rameuses-dichotômes; plante d'un vert rougeâtre.

Feuilles caulinaires oblongues, obtuses, *à peine réfléchies sur les bords*; *nervure rouge*, terminée par un *poil blanc*, diaphane, *lisse ou à peine denticulé*; les périchétiales plus acuminées.

Capsule cylindrique, légèrement courbée, baie; pédoncule de 1 cent. rouge; opercule obliquement subulé; anneau large; dents *issues d'une membrane tubuleuse très-saillante*, décrivant plusieurs tours de spire.

Syntrichia lœvipila (Brid. I, p. 586).
Tortula ruralis var. lœvipila (Hook et Tayl. musc. Brit. ed. 2., p. 56).

Sur le tronc des arbres isolés dans les champs, où elle se confond avec le *B. ruralis*; à peu près partout. Juin.

Elle se distingue spécifiquement du *B. ruralis* par la présence, sur les tiges mêmes qui portent les capsules, des fleurs mâles gemmiformes, placées en dessous; par ses poils plus courts, lisses ou à peine dentés,

moins par les dents plus courtes de son péristôme, par sa taille toujours élevée, et par ses touffes plus compactes.

45. B. RURALIS (Hedw. spec. musc., p. 121).

Dioïque.

Tiges de 2 à 3 cent. sur les troncs d'arbres, souvent de 5 à 6 sur les toits, en plaques serrées, rameuses, dichotômes, plante d'un vert rougeâtre.

Feuilles caulinaires oblongues, obtuses, *réfléchies sur les bords sur toute la longueur* ; *nervure rouge*, terminée par un long poil blanc, diaphane, *fortement denté, comme articulé* vu à la loupe ; capsule oblongue-cylindrique, un peu courbée, baie ; pédicelle pourpre de 1 à 2 cent. et souvent plus ; anneau large ; opercule obliquement subulé ; dents longues, décrivant plusieurs tours de spire, *issues d'une membrane tubuleuse très-saillante.*

Syntrichia ruralis (Web. et Mohr. bot. Taschb., p. 215).
Bryum rurale (Lin. sp. pl., p. 1581).

Sur les troncs d'arbres, la terre, les rochers, et les toits de toute nature. Partout. Le printemps et l'été.

B. *var. calva* (Schimp. suppl. Bryol.)
Tortula ruralis var. calva (Sag. et Dur. ined.)

Cette variété curieuse, caractérisée par l'absence complète de poil terminal, lequel est remplacé par une saillie de la nervure en forme de mucron, par sa taille et par ses feuilles plus petites, a été découverte par M. le docteur Sagot, en 1850. Elle croît assez abondamment sur les rochers calcaires de Mailly-le-Château et sur les troncs de peupliers, aux bords de l'Yonne, à Châtel-Censoir, région jurassique.

Nous pourrions ajouter ici le *B. latifolia* (Bryol. Eur.) dont M. Sagot nous a également communiqué quelques tiges stériles, si, comme nous le croyons, ces échantillons appartiennent au genre *Barbula*, ce

que l'absence de fruits ne nous a pas permis de constater avec certitude.

Du reste, cette espèce se distingue par ses feuilles larges, transparentes, ovales en spatule, *échancrées au sommet et à nervure non saillante* du *B. ruraris*, *var. calva*, et des deux espèces précédentes par ces mêmes caractères, indépendamment de l'absence de poil terminal. Elle croît sur les troncs de peupliers isolés, souvent associée aux *B. ruralis et lævipila*.

B. Feuilles non terminées par un cil blanc.

* Péristôme issu d'une membrane non saillante en tube.

46. B. TORTUOSA (Web. et Mohr. bot. Tasch., p. 205).

Dioïque.

Tiges de 1 à 2 cent. groupées en coussinets, rameuses-dichotômes; plante verte ou jaunâtre.

Feuilles caulinaires crépues par la sécheresse, redressées, flexueuses par l'humidité, transparentes, longuement et étroitement lancéolées, *aiguës*, à *bords ondulés non repliés*, très-entiers; les périchétiales plus longues, appliquées contre le pédicelle; les unes et les autres *à nervure saillante en pointe aiguë, un peu denticulée.*

Capsule cylindrique, un peu courbée, pédicelle de 1 à 1 cent. 1/2; opercule longuement subulé, orangé, ainsi que la base de la capsule; dents formant plusieurs tours de spire, issues d'une membrane très-courte.

Mollia tortuosa (Schrk. Prod. Fl. Salisb., nº 833).
Bryum tortuosum (Lin. sp. pl., p. 1083).

Sur les rochers calcaires humides des bois de la Haute-Yonne, où elle fructifie rarement. Le printemps.

47. B. UNGUICULATA (Hedw. musc. Fr. I, p. 59, tab. 23; — Br. et Sch. Bryol. Eur. 13-15, p. 19, tab. 5 et 6).

Dioïque.

Tiges rapprochées en touffes, rameuses-dichotômes, de 1/2 à 4 cent.; plante d'un vert terne au sommet, jaunâtre à la base.

Feuilles caulinaires tordues plus ou moins par la sécheresse, lancéolées, *plus ou moins obtuses, mucronées par la nervure jaune, saillante en forme d'onglet, repliées en dessous sur les bords dans la partie inférieure*, très-entières; les périchétiales plus longues.

Capsule oblongue-cylindrique, souvent un peu courbe, sans anneau, fauve; *pédicelle pourpre* de 1 à 1 cent. 1/2; opercule longuement subulé; dents d'un pourpre foncé, formant plusieurs tours de spire, issues d'une membrane très-courte.

Mollia unguiculata (Schrank. Ba. Fl. II, p. 457).

Le surplus de la synonymie est tellement confus qu'il ne peut qu'induire en erreur.

Cette espèce est très-variable de forme. Elle a les tiges très-courtes contre les murs où elle est souvent associée au *B. muralis*; ses tiges beaucoup plus longues, droites, forment de nombreuses petites touffes circonscrites, dans les vieilles luzernes des terrains calcaires et des plaques irrégulières aux bords des fossés; ses tiges, enfin, sont longues et couchées sur les pierres horizontales des coteaux jurassiques, aux environs d'Auxerre. L'automne; partout.

A. *var. cuspidata.* Tiges de moins de 1 cent. grêles; feuilles fortement nervées, les caulinaires à peine mucronées par la nervure, les périchétiales presque subulées par la saillie deux fois plus longue.

Barbula cuspidata (Schultz. Rec. Barb., tab. 32).

Les champs et les murs, partout.

B. *var. apiculata*. Tiges de 1/2 cent. Feuilles caulinaires et périchétiales brièvement apiculées par la nervure, qui semble prolonger la feuille au lieu de s'en détacher en forme de mucron.

Barbula apiculata (Hedw. sp. musc., p. 117, tab. 26).

Sur la terre argilo-calcaire; partout.

Nous n'avons pas rencontré le *B. gracilis* (Schw. supp., p. 125, tab. 34), qui croît assez communément sur la terre argilo-calcaire, au printemps, dans les champs et aux bords des fossés. C'est une espèce à rechercher. On la distingue à ses tiges groupées, de 1/2 cent. simples, ou de 1 cent. rameuses par ses innovotions rapprochées en touffe ; à ses feuilles caulinaires droites par la sécheresse et par l'humidité, lancéolées-acuminées, recourbées sur les bords, à nervure rougeâtre saillante, très-entières, les périchétiales longuement et flexueusement acuminées ; à ses capsules sans anneau, ovales, dont le pédicelle est plus grand que les tiges, l'opercule un peu obliquement subulé et le péristôme à peine contourné.

48. B. CONVOLUTA (Hedw. musc. Fr. I, p. 86, tab. 32).

Dioïque.

Tiges droites, rameuses dichotômes, serrées en gazon compacte, de 1 cent. et plus, radiculeuses ou tomenteuses à la base; plante d'un vert tendre au sommet de chaque gazon, roussâtre à la partie inférieure.

Feuilles caulinaires lancéolées-carénées, *droites par l'humidité, courbées-contournées par la sécheresse*, très-entières, *à bords réfléchis dans la partie inférieure*; les périchétiales de deux sortes : *les unes plus grandes, acuminées par la nervure courbée en hameçon par la sécheresse, les autres obtuses* par la nervure tombée de vétusté.

Capsule baie, oblongue, annelée; *pédicelle jaune* sensiblement plus long que la tige, *toujours accompagné de rameaux*; opercule à rostre

long et oblique; péristôme à plusieurs tours de spire, issu d'une membrane courte.

Barbula setacea (Hedw. Fund. musc. II, p. 92).
Streblotrichum convolutum (Pal. de B. Prodr., p. 89).
Bryum convolutum (Dicks. Fasc. II. pl. cr., p. 6).

Sur la terre des lieux secs, aux environs de Coulanges-sur-Yonne; sur les murs un peu recouverts de terre, à Saint-Sauveur. Fin du printemps.

49. B. FALLAX (Hedw. musc. Fr. I, p. 62, tab. 24).

Dioïque.

Tiges de 1 cent. et plus, formant de larges plaques rougeâtres, droites, simples ou plusieurs fois dichotômes.

Feuilles caulinaires *dressées par la sécheresse*, un peu tordues, immédiatement écartées et *réfléchies par l'humidité*, les inférieures petites, les supérieures plus grandes formant un toupet, étroitement lancéolées, acuminées par la nervure rougeâtre saillante, *repliées en dessous à la base*, très-entières; les périchétiales plus longues, et les deux intérieures engaînantes et recourbées.

Capsule droite, cylindrique, baie, lisse, sans anneau; *pédicelle rougeâtre, un peu plus grand que les tiges*; opercule à rostre droit aussi long que la capsule; dents très-fines, rouges, formant plusieurs tours de spire et issues d'une membrane très-courte.

Tortula imberbis (Sm. Fl. Brit. III, p. 1261).
Mollia fallax (Schr. Baie. Fl. II, p. 458).
Barbula fallax B. et Y. (Brid. Bryol. Un., p. 558).

Sur la terre des coteaux calcaires jurassiques, à Châtel-Censoir. Fin de l'automne et commencement du printemps.

50. B. REVOLUTA (Schw. suppl. I. I., p. 127, tab. 32).

Dioïque.

Tiges réunies en groupes compactes, droites, plusieurs fois dichotômes, de moins de 1 cent., d'un vert gai au sommet, rougeâtre à la base.

Feuilles caulinaires courbées à gauche par la sécheresse contre la tige à laquelle elles donnent ainsi l'aspect d'une spire, dressées et écartées de la tige par l'humidité, oblongues-lancéolées, *finement mucronées*, *très-repliées sur les bords*; *les périchétiales* plus longues, *acuminées*; les unes et les autres carénées et à nervure saillante.

Capsule elliptique, baie, étroitement annelée; *pédicelle rougeâtre* 3 *à* 4 *fois plus long que les tiges*; péristôme rougeâtre formant plusieurs tours de spire, issu d'une membrane un peu saillante.

Tortula revoluta Hock. et Tayl. musc. Brit. 2ᵉ éd., p. 54, tab. 12.

Les murs, partout, mais toujours très-peu répandue et souvent mêlée au *Barb. muralis* et au *Bryum argenteum*. Le printemps.

** Péristôme issu d'une membrane longuement tubuleuse.

51. B. SUBULATA (Hedw. Fund. musc. II, p. 92).

Monoïque.

Tiges réunies en plaques larges, irrégulières, robustes, de 1/2 cent. brièvement rameuses, plante d'un beau vert.

Feuilles crispées par la sécheresse, *s'ouvrant en rosace par l'humidité*, *aréolées de cellules transparentes*, entières ou un peu denticulées, *à bords droits ou à peine repliés*, *mucronées par la nervure saillante*, très-épaisses.

Capsule longuement cylindrique, baie, largement annelée; pédicelle rougeâtre, trois fois plus long que la tige; opercule conique; dents un peu rouges, issues d'une membrane pâle longuement tubuleuse.

Syntrichia subulata (Web. et Mohr. bot. Tasch., p. 214).
— *alpina* (Brid. mant. musc., p. 97).
Tortula hercynica (Schrad. spic. Fl. Germ., p. 65).
Mollia subulata (Schr. Prim. Fl. Salisb., nº 830).

Sur la terre, au pied des arbres et aux bords des bois dans toute l'étendue des sables ferrugineux de la Puisaye et de l'Auxerrois. L'été.

52. B. INERMIS (Mont. Arch. de Bot. I, p. 136).

Monoïque.

Cette espèce ne diffère guère de la précédente que par ses feuilles plus ou moins obtuses, *non dépassées par la nervure*, repliées sur les bords dans toute leur longueur et jamais denticulées.

Barbula subulata, var. inermis (Br. et Sch. Br. Eur. 13-15, p. 37, t. 22).
Syntrichia subulata, var inermis (Brid. I, p. 581).

Sur les murs couverts de terre de l'abbaye de Tréfontaine, région des grès ferrugineux. L'été.

DÉY.



OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

FAITES

A L'ÉCOLE NORMALE D'AUXERRE, PENDANT LE 2e TRIMESTRE

DE 1852.

1852. **Mois**

Jours du mois.	OBSERVATIONS BAROMÉTRIQUES A 0 DE EMPÉRAURE				OBSERVATIONS THERMOMÉTRIQUES			
	à 9 heures du matin.	à midi.	à 3 heures du soir.	à 9 heures du soir.	température minimum.	température maximum.	température moyenne.	différence des extrêmes.
1	750mm 28	751mm 56	752mm 54	754mm 53	+ 6 2	+11 2	+ 8 70	5 »
2	756 90	756 00	756 32	757 75	+ 3 »	+ 8 »	+ 5 50	5 »
3	756 31	755 48	754 27	754 53	+ 3 »	+12 »	+ 7 50	9 »
4	753 48	753 36	753 12	752 94	— 0 8	+13 5	+ 6 35	14 3
5	753 63	753 65	755 90	752 77	+ 3 »	+21 3	+12 15	18 3
6	753 47	752 65	751 77	752 91	+ 3 8	+21 2	+12 50	17 4
7	752 63	752 33	751 43	752 63	+ 7 2	+19 5	+13 35	12 3
8	753 93	753 36	753 70	754 41	+ 6 5	+16 »	+11 25	9 5
9	756 47	757 26	756 70	758 30	+11 »	+12 »	+11 50	1 »
10	757 65	756 91	755 97	756 60	— 0 7	+13 »	+ 6 15	13 7
11	754 87	754 95	754 98	755 25	— 0 5	+16 3	+ 7 90	16 8
12	755 71	755 96	755 58	757 11	+ 2 4	+16 »	+ 9 20	13 6
13	758 50	757 97	757 14	757 60	+ 3 2	+19 »	+11 10	15 8
14	757 49	756 79	755 55	755 52	+ 3 2	+19 5	+11 35	16 3
15	753 82	752 39	751 68	747 54	+ 3 »	+18 5	+10 75	15 5
16	747 80	746 72	747 12	747 62	+ 2 »	+16 4	+ 9 20	14 4
17	746 79	744 33	743 27	743 96	— 1 3	+12 »	+ 5 35	13 3
18	746 05	745 59	745 31	747 58	— 0 3	+12 2	+ 5 95	12 5
19	751 98	752 14	752 22	753 40	— 0 3	+ 6 5	+ 3 10	6 8
20	756 60	756 66	756 35	757 57	— 5 7	+11 »	+ 2 65	16 7
21	756 57	754 59	752 89	752 30	— 1 2	+19 5	+ 9 15	20 7
22	750 62	749 66	748 30	748 98	+ 4 5	+23 5	+ 14 »	19 »
23	749 78	748 64	750 76	750 69	+ 6 »	+21 5	+13 75	15 5
24	745 15	743 59	741 83	742 32	+ 8 »	+16 5	+12 25	8 5
25	743 68	743 63	744 05	744 85	+ 8 »	+19 5	+13 75	11 5
26	748 28	748 32	748 24	749 52	+ 7 8	+20 »	+13 90	12 2
27	752 85	752 78	752 80	754 27	+ 4 2	+19 5	+11 85	15 3
28	756 41	756 12	755 18	755 69	+ 2 »	+16 5	+ 9 25	14 5
29	755 11	753 99	732 79	752 55	+ 4 5	+16 »	+10 25	11 5
30	749 22	747 94	746 41	745 31	+11 »	+15 »	+13 »	4 »
moyennes du mois.	752 734	752 177	751 805	752 133				

Plus grande élévation 758,50, le 13, à 9 h. du m.
Moindre élévation 741,83, le 24, à 3 h. du soir.

RÉCAPITULATION.
Maxim. extr. + 23,5, le 22.
Minimum extrême — 5,7, le 20.
Différence des extrêmes 29,2.
Moyenne du mois + 9,755.
Moyenne de la variabilité journalière 12,663.

l'Avril.

VENTS		ÉTAT DU CIEL		Quantité d'eau tombée.	OBSERVATIONS GÉNÉRALES.
avant midi.	après midi.	avant midi.	après midi.		
N.-O.	N.	pluie, brouil.	lég. brouil.	4mm »	
N.-E.	N.-N.-E.	couvert	couvert	» »	
N.-E.	N.-E.	très-beau	très-beau	» »	
N.-E.	N.-E.	id.	couvert	» »	
E.	S.-S.-E.	beau	orageux	» »	
S.-O.	N.-E.*	très-beau	beau	» »	* Courant des nuages S.-O.
N.-E.	N.-E.	id.	très-beau	» »	
N.-E.	N.-E.	couvert	id.	» »	
N.-E.	N.-E.	très-beau	id.	» »	
N.-E.	N.-E.	id.	id.	» »	
N.-E.	N.-E.	id.	id.	» »	
N.-E.	N.-E.	id.	id.	» »	
N.-E.	N.-E.	id.	id.	» »	
N.-E.	N.-E	id.	id.	» »	
N.-E.	N.-E.	id.	id.	» »	
E.	N.-E.	nuageux	id.	» »	
N.-E.	N.-E.	très-beau	id.	» »	
N.-O.	N.-O.	beau	couv., pluie	3 »	
N.-N.-E.	N.-E.	nuageux	un peu neig.	» »	
N.-E.	N.-E.	très-beau	très-beau	» »	Les vignes ont été gelées.
E.	S.-E.	id.	id.	» »	
S.-E.	S.-E.	id.	id.	» »	
S.-E.	S.-S.-O.	couvert	nuageux	» »	
S.-E.	S.-E.	id.	couvert	» »	
O.-N.-O.	O.-N.-O.	id.	nuageux	» »	
N.-O.	N.-O.	beau	très-beau	» »	
N.	N.-N.-O.	très-beau	id.	» »	
N.	N.-O.	id.	id.	» »	
N.-O.	S.-O.	couvert	brouillard	» »	
S.-O.	S.-O.	id.	pluie, brouil.	2 5	
				9mm5	

Nombre de jours
- beaux et couverts, ou jours de beau temps 27.
- de pluie 3.
- de brouillard 3.
- de neige 1.

Jours du mois.	OBSERVATIONS BAROMÉTRIQUES A 0 DE TEMPÉRATURE				OBSERVATIONS THERMOMÉTRIQ[UES]			
	à 9 heures du matin.	à midi.	à 3 heures du soir.	à 9 heures du soir.	température minimum.	température maximum.	température moyenne.	différence des
1	744mm39	743mm57	744mm91	748mm32	+ 8 »	+14 5	+11 25	6
2	750 44	750 12	750 56	751 56	+ 4 5	+10 »	+ 7 25	5
3	752 61	752 96	752 98	753 78	+ 3 5	+ 6 »	+ 4 75	2
4	753 14	752 67	753 54	753 90	0 »	+10 8	+ 5 40	10
5	754 92	754 53	754 21	755 36	— 0 7	+15 2	+ 7 25	15
6	755 56	753 95	753 76	753 57	+ 1 5	+17 5	+ 9 50	16
7	753 81	752 63	751 63	753 23	+ 2 8	+19 »	+10 90	16
8	755 38	754 53	753 73	755 40	+ 2 8	+21 2	+12 »	18
9	756 86	756 40	756 55	756 22	+ 6 5	+22 5	+14 40	15
10	754 82	753 52	752 00	752 46	+ 8 5	+28 »	+18 25	19
11	755 92	756 25	755 48	756 02	+12 »	+20 5	+16 25	8
12	756 09	754 49	752 89	754 17	+ 8 3	+18 2	+13 25	9
13	754 17	754 34	754 25	753 40	+12 2	+20 »	+16 10	7
14	752 45	752 01	753 65	756 60	+10 »	+18 3	+14 15	8
15	759 19	758 00	756 39	756 09	+ 5 »	+21 8	+13 40	16
16	752 90	752 38	751 85	751 99	+10 5	+29 »	+19 75	18
17	750 28	749 51	747 84	756 78	+17 3	+29 »	+23 15	11
18	745 76	745 54	747 00	748 42	+13 5	+25 »	+19 25	11
19	752 46	752 77	752 85	752 93	+10 5	+21 »	+15 75	10
20	753 34	752 88	752 29	752 04	+ 6 5	+21 5	+14 »	15
21	751 67	751 24	750 59	750 69	+ 8 »	+24 5	+16 25	16
22	751 86	751 32	750 52	751 44	+14 8	+28 »	+21 40	13
23	750 50	750 20	750 29	750 44	+11 »	+29 »	+20 »	18
24	751 38	749 11	746 81	748 09	+14 7	+27 5	+21 10	12
25	747 00	746 81	746 32	745 34	+15 5	+28 5	+22 »	13
26	747 42	747 03	746 12	748 22	+16 »	+28 4	+22 20	12
27	748 44	747 91	747 41	748 30	+12 5	+27 »	+19 75	14
28	749 37	747 11	747 28	747 40	+13 »	+26 »	+19 50	13
29	745 90	744 55	743 37	740 62	+12 3	+24 2	+18 35	11
30	742 57	743 60	744 90	748 95	+ 7 2	+12 5	+ 9 85	5
31	752 09	751 78	752 25	754 17	+ 4 »	+18 »	+11 »	14
moyennes du mois.	751 70	750 11	750 77	751 76				

Plus grande élévation 759,19, le 15, à 9 h. du mat.
Moindre élévation 740,62, le 29, à 9 h. du soir.

RÉCAPITULATION.
Maxim. extr. + 29, les 16, 17 e[t]
Minimum extrême — 0,7, le 5.
Différence des extrêmes 29,7.
Moyenne du mois + 15,11.
Moyenne de la variabilité jo[ur]lière 12,11.

...le Mai.

VENTS		ÉTAT DU CIEL		Quantité d'eau tombée.	OBSERVATIONS GÉNÉRALES.
avant midi.	après midi.	avant midi.	après midi.		
O.	N.-N.-O	pluie	couv., pluie	5mm »	
N.-O.	N. O.	nuageux	petite pluie	0 5	
N.-O.	N.-E.	couvert	couvert	» »	
N.-E.	N.-E.	nuageux	nuageux	» »	
N.-E.	N.-E.	id.	id.	» »	
N.-E.	N.-E.	très-beau	très-beau	» »	
N.-E.	N.-E.	id.	nuageux	» »	
N.	N.-E.	id.	très-beau	» »	
N.-O.	N.-O.	id.	vaporeux	» »	
S.-E.	O.-S.-O.	id.	beau	» »	
O.-N.-O.	O.	p. pl., nuag.	nuageux	0 7	
O.-S.-O.	S.-O.	nuageux	id.	» »	
S.-O.	S.-O.	pluie	couvert	4 »	
S.-O.	S.-E.	couvert	orage, pluie	3 5	
S.-E.	S.-E.	très-beau	très-beau	» »	
S.-E.	S.-E.	id.	id.	» »	
S.-O.	S.	beau	id.	» »	
S.-O. fort	S.-O.	nuageux	pluie	1 6	
S.-O.	S.-O.	id.	nuageux	» »	
S.-E.	S.-E.*	id.	beau	» »	* Courant des nuages S.-O.
O.	O.-N.-O.	beau	orageux	» »	
S.-S.-O.	S.-S.-O.	très-beau	très-beau	» »	
S.-E	S.-S.-O.	beau	orageux	» »	
N.-E.*	N.-E.**	pluie, nuag.	orage, pluie	16 »	* Courant des nuages S. ** id. S.-O.
S.-E.	S.-O.	beau	couvert	» »	
S.-O.	S.-O.	très-beau	orage, pluie	1 7	
S.-S.-E.	O.-N.-O.	brumes ép.	orage, pluie	11 8	
O.-N.-O.	N.-O.*	nuageux	orage, pluie	1 5	* Courant des nuages O.-S.-O.
S.-O.	S.-O.	id.	orage, p. pl.	1 4	
N.-O.	N.-O.	couvert	pluie	3 6	
S.	O.	pl., orage, pl.	nuageux	3 6	
Nombre de jours { beaux et couverts, ou jours de beau temps 18. de pluie 13. d'orage 7.				54mm9	

Mois

Jours du mois.	OBSERVATIONS BAROMÉTRIQUES A 0 DE TEMPÉRATURE à 9 heures du matin.	à midi.	à 3 heures du soir.	à 9 heures du soir.	OBSERVATIONS THERMOMÉTRIQUES température minimum.	température maximum.	température moyenne.	différence des extrêmes.
1	752mm 27	752mm 45	752mm 98	753 85	+ 9 3	+19 5	+14 40	10 2
2	754 24	753 91	752 37	753 75	+ 6 3	+21 »	+13 65	14 7
3	» »	» »	» »	750 83	+ 9 3	+23 5	+16 15	14 2
4	749 54	750 07	750 32	750 81	+10 »	+22 »	+16 »	12 »
5	754 02	753 85	753 68	753 20	+ 6 6	+66 3	+16 45	19 7
6	750 95	749 98	749 60	748 82	+10 5	+24 »	+17 25	13 5
7	744 01	745 65	743 27	744 31	+14 5	+25 2	+19 85	10 7
8	744 99	744 89	743 79	744 85	+13 8	+23 5	+18 65	9 7
9	746 54	746 17	745 75	744 85	+14 3	+22 5	+18 40	8 2
10	744 68	744 57	744 55	744 53	+11 »	+15 »	+13 »	4 »
11	745 26	744 93	744 63	745 87	+11 »	+21 »	+16 »	10 »
12	747 26	747 56	748 37	750 00	+11 2	+17 4	+14 30	6 2
13	748 14	748 20	748 31	748 52	+11 »	+17 »	+14 »	6 »
14	740 86	739 78	739 98	742 22	+10 5	+18 5	+14 50	8 »
15	746 75	747 34	747 58	748 46	+10 »	+21 »	+15 50	11 »
16	745 37	744 44	743 95	744 97	+12 5	+21 5	+17 »	9 »
17	745 81	745 82	745 75	745 65	+13 2	+21 »	+17 10	7 8
18	747 04	747 42	747 82	748 96	+12 »	+22 »	+17 »	10 »
19	750 56	751 04	748 64	752 05	+11 »	+20 »	+15 50	9 »
20	752 41	752 11	751 77	750 76	+10 3	+22 »	+16 15	11 7
21	749 75	749 38	748 89	749 85	+15 5	+21 8	+18 65	6 3
22	750 04	749 45	748 92	749 64	+15 5	+21 5	+18 50	6 »
23	748 46	748 67	748 47	750 79	+16 5	+24 »	+20 25	7 5
24	755 43	756 55	756 95	757 69	+13 3	+24 5	+18 90	11 2
25	756 19	754 33	752 66	751 86	+ 8 5	+27 »	+17 75	18 5
26	750 66	751 07	750 57	751 03	+14 5	+25 4	+19 95	10 9
27	751 27	750 91	750 70	750 25	+14 »	+24 3	+17 15	10 3
28	752 13	752 36	753 20	753 88	+13 8	+25 »	+19 40	11 2
29	754 16	752 63	752 78	752 86	+12 »	+29 5	+20 75	17 5
30	754 36	754 53	754 93	754 85	+15 »	+24 »	+19 50	9 »
Moyennes du mois.	749 42	749 24	748 97	749 66				

Plus grande élévation 757,69, le 24 à 9 h. du soir.
Moindre élévation 739,78, le 14 à midi.

RÉCAPITULATION.
- Maxim. extrême +29,5, le 30.
- Minimum extrême + 6,3 le 2.
- Différence des extrêmes 23,2.
- Moyenne du mois + 17,055.
- Moyenne de la variabilité journalière 10,466.

de Juin.

VENTS avant midi.	VENTS après midi.	ÉTAT DU CIEL avant midi.	ÉTAT DU CIEL après midi.	Quantité d'eau tombée.	OBSERVATIONS GÉNÉRALES.
S.-O.	O.	nuageux	nuageux	» mm »	
S.-O.	S.-O.	id.	id.	» »	
S.-O.	S.-O.	id.	id.	» »	
O.	O.	id.	id.	» »	
S.-O.	N.	id.	id.	» »	
S.	S.-O.	id.	orage, pluie	4 9	
S.-S.-E.	S.	id.	orage, pluie	5 7	
S.	S.	id.	couv., p. pl.	0 5	
S.-O.	S.-O.	id.	nuageux	» »	
S.-O	S.-O.	id.	pluie	4 1	
O.-N.-O.	S.-O.	brouill. épais	giboulées	2 7	
S.-O.	O.	pluie	nuageux	3 »	
S.-O.	S.-O.	nuageux	id.	» »	
S.-O.	S.-O.	pluie	giboulées	6 9	
O.	S.-O.	nuageux	petite pluie	0 3	
S.-S.-O.	S.-O.	id.	pluie	11 »	
S.-O.	S.-O.	pluie	nuageux	1 5	
O.	O.	id.	id.	1 4	
S.-O.	O.	id.	id.	3 9	
S.-S.-O.	S.-S.-O.	couvert	pluie	1 4	
S.-S.-O.	S.-S.-O.	pluie	id.	5 3	
O.	S.-S.-O.	id.	id.	10 9	
S.-O.	S.-O.	id.	id.	5 »	
N.-O.	N.-O.	nuageux	très-beau	» »	
N.-E.	S.-E.	petite pluie	nuageux	0 4	
S.-O.	S.	couv., pl. fine	id.	» »	
S.	S.-O.	nuageux	pluie	10 »	
O.	N.-O.	couvert	nuageux	» »	
O.	O.	très-beau	beau	» »	
O.	O.	couvert	couvert	» »	
Nombre de jours: beaux et couverts, ou jours de beau temps 12. de pluie 18. de brouillard 1. d'orage 2.				78mm9	

PELTIER,
Maître-adjoint à l'École normale.



SOCIÉTÉ

DES

SCIENCES HISTORIQUES ET NATURELLES

DE L'YONNE.

SÉANCE DU 4 JUILLET 1852.

PRÉSIDENCE DE M. TONNELLIER.

M. Alexandre Zambkoski, membre libre, fait hommage à la Société d'une collection de sceaux en soufre, provenant des Archives du département et composée de près de 300 empreintes.

M. Quantin fait remarquer que ces sceaux concernent en grande partie les comtés d'Auxerre, de Joigny et de Tonnerre, les barons de Saint-Bris, Toucy, Noyers, Saint-Verain, Arcy-sur-Cure, etc.; puis les archevêques de Sens et les évêques d'Auxerre, et tous les monastères de ces deux diocèses, etc.

M. le Président invite M. Quantin à en rédiger le catalogue et à le publier dans le Bulletin.

M. Deschamps, ancien ordonnateur, fait don à la Société de

18 médailles romaines grand et moyen bronze du haut-empire, et de 14 médailles du bas-empire. — Il lui sera adressé des remerciements.

M. de Caumont fait don du volume des procès-verbaux du Congrès tenu, en 1851, à Laon et à Nevers.

M. l'abbé Brullée, de Sens, fait hommage de son histoire de l'Abbaye de Sainte-Colombe de Sens, publiée en 1852, à Sens. 1 vol. in-8°.

M. le Ministre de l'instruction publique donne avis à la Société qu'une subvention de 300 francs lui est allouée sur les fonds de son ministère.

Le Secrétaire dépose deux haches celtiques en cuivre, trouvées à Villeneuve-le-Roi. Il rend compte de fouilles faites à Saint-Germain d'Auxerre. Le long de l'ancienne nef de l'église, au sud, en faisant les fondations d'une maison destinée au chapelain, on a trouvé des tombeaux de pierre en deux ou trois couches superposées; les plus profonds, à 8 à 9 pieds, renfermaient des vases en poterie rougeâtre, contenant de la cendre et du charbon. Quelques-uns des vases étaient percés de trous faits après coup.

Il signale ensuite un morceau de sculpture très-barbare qui formait un dessus de porte dans un des bâtiments de l'ancienne abbaye Saint-Germain, et que la démolition d'un mur a fait découvrir. Il représente deux lions à face presque humaine et posant la patte sur un buste de personnage barbu : c'est Daniel dans la fosse aux lions. A droite, la scène du mauvais riche est grossièrement sculptée. L'avare tient sa bourse entre ses jambes et deux diables l'étranglent avec les cordons. La manière dont

ces scènes sont exécutées indique une époque très-reculée. M. Quantin les croit du XIe siècle et d'un ouvrier ignorant.

M. Amé fait remonter ce morceau au Xe siècle. Il a été déposé à la Bibliothèque de la ville, par ordre de la Commission administrative de l'hospice.

Présentation. — M. le Président annonce la présentation d'un membre titulaire.

Communication. — M. Déy lit un fragment de son histoire du comté de Saint-Fargeau, relatif à une visite de l'évêque Colbert dans la paroisse de ce nom.

M. Quantin donne lecture de la suite de ses recherches sur les rues d'Auxerre.

Il rend compte d'une demande qu'il a cru devoir adresser à M. le Préfet, pour obtenir son concours dans le travail qu'exige la formation de la carte détaillée des voies romaines qui traversaient le département.

Il a signalé à M. le Préfet les points sur lesquels il pourrait attirer l'attention des agents-voyers départementaux, qui sont en ce moment chargés de rédiger des cartes communales où figureront tous les chemins ;

Savoir s'il existe dans les communes des restes de chaussées connues sous les noms de :

Chemin de César.
— des Romains.
— perré, ferré, pavé.
— Brunehaut.
— Royal.

Il a recommandé d'en tracer la direction sur les cartes, de signaler les couches qui les composent, et si l'on a trouvé sur leurs abords des camps, des bornes milliaires, des médailles et autres objets antiques.

M. le Préfet, dont la bonne volonté pour la Société est bien connue, a approuvé le projet et a voulu que M. l'agent-voyer central fût de suite informé de ce qu'il y avait à faire, afin que les agents d'arrondissement, qui sont sur le terrain, ne perdissent pas de temps pour s'occuper des recherches.

La Société approuve ce que son Secrétaire a cru devoir faire dans cette circonstance, et est heureuse de l'intérêt que M. le comte d'Ornano porte à ses travaux.

Les matières à l'ordre du jour étant épuisées, la séance est levée.

SÉANCE DU 5 AOUT 1852.

PRÉSIDENCE DE M. QUANTIN.

(Le Président et les Vice-Présidents absents).

M. de Missery fait hommage à la Société d'une collection des bois qui croissent dans le département.

M. Ravin, professeur, fait don de quelques fossiles.

M. le Ministre de l'instruction publique accuse réception du Bulletin nº 4 de 1851, et nº 1 de 1852.

Election. — M. l'abbé Brullée, aumônier de Sainte-Colombe de Sens, est élu membre de la Société. Il était présenté par MM Laureau et Quantin.

M. le Président annonce une présentation de membre titulaire.

Communication. — M. Quantin lit, pour M. le Bon Chaillou des Barres, une étude sur saint Louis à Sens.

M. Salomon donne lecture de l'histoire de l'abbaye des Escharlis.

M. Cotteau dépose, sur le bureau, la suite de ses recherches sur les échinides fossiles du département.

La séance est levée.

SÉANCE DU 5 SEPTEMBRE 1852.

PRÉSIDENCE DE M. CHALLE.

M. Gaudry, membre correspondant, fait hommage d'un mémoire sur un sujet de géologie.

Election. — Est admis à faire partie de la Société, en qualité de membre titulaire, M. de Montaut, ingénieur ordinaire à Avallon, présenté par MM. Rozat de Mandres et Quantin.

M. le Président annonce la présentation de deux membres titulaires, d'un correspondant et d'un membre libre.

Communication. — M. le Président donne lecture d'une demande de M. le curé d'Epineuil, tendant à obtenir un rapport de la Société sur les travaux de restauration qu'il se propose de faire au chœur de son église.

Sur la proposition d'un des secrétaires, une Commission, composée de MM. Cornat, Ricordeau, Le Maistre et Quantin, est chargée de rendre compte de ce projet.

M. le Président communique à la Société une lettre de M. le docteur Duché, relative aux fouilles commencées à Fontenoy et dans l'emplacement des Briottes et de Saint-Bonnet. M. Duché demande instamment que les recherches soient continuées, attendu qu'à Briottes on découvre de nombreux vestiges Gallo-Romains.

M. le Président rend compte à ce sujet des premières fouilles exécutées sur le bord du chemin de Fontenoy.

« La Société française, pour la conservation des monuments, nous avait alloué, dans le Congrès archéologique tenu à Auxerre en 1850, une somme de 100 francs, pour ériger un monument destiné à rappeler le souvenir d'un des grands événements accomplis dans la contrée.

» Il a paru à la Société de l'Yonne que le fait historique le plus considérable qui se fût passé dans le pays était la bataille de *Fontanetum* que se livrèrent en 841, à quelques lieues d'Auxerre, les enfants de Louis-le-Débonnaire; grande et terrible bataille, la plus meurtrière, au dire des chroniques, qui eût ensanglanté le sol de la France depuis l'origine de la monarchie, dans laquelle cent mille hommes avaient péri, mais qui avait définitivement affermi le trône de Charles-le-Chauve.

» Diverses circonstances retardèrent l'érection du monument. Et d'abord, il s'agissait de bien retrouver l'emplacement de la bataille que les travaux de Lebeuf et de Pasumot avaient indiqué d'une manière un peu vague et contradictoire, et qu'une savante dissertation du colonel Paultre-Desormes, publiée il y a peu d'années, avait paru fixer avec plus de précision.

» Une commission nommée par la Société s'occupait de cette question, lorsqu'une découverte, faite près du bourg de Fontenoy, fit un moment penser à quelques personnes que l'on était peut-être sur la trace d'un monument expiatoire qu'avaient pu ériger les contemporains de cette grande catastrophe, au moment de la tenue du concile, *conventus episcoporum*, qui, selon le Père Labbe, t. VII, col. 1777, se tint sur le champ de bataille même, et qui prescrivit un jeûne solennel pour apaiser la colère du ciel, émue de cette guerre sacrilége entre les frères d'un même père (1).

» Un cantonnier, en voulant arracher, près du bourg de Fontenoy, une roche qui faisait saillie au fond d'un fossé du chemin de grande communication, en avait extrait une pierre taillée de grandes proportions et avait mis à nu des fondations qui paraissaient se composer d'autres pierres de taille d'une dimension considérable.

» En passant sur cette route, mon attention avait été frappée par cette fouille et par la beauté des matériaux qu'elle laissait voir. Quelques jours après, M. le docteur Duché me signalait le gisement de cette mine probable d'antiquités à explorer. Nous prîmes rendez-vous pour y procéder de concert. Par ses soins éclairés et ceux de M. Boulard, maire de Fontenoy, des ouvriers avaient été mis à l'œuvre ; quand j'arrivai, leur travail était en pleine activité ; et voici les résultats qu'il nous fournit :

» Au pied d'une colline qui, par une pente très-inclinée, descend à la prairie de Fontenoy, à 300 mètres environ du bourg de ce nom, sur le bord gauche du chemin de grande communication d'Auxerre à Saint-Sauveur, une excavation de 2 mètres de profondeur avait mis à découvert une aire ronde de 3 mètres de diamètre, avec un goulet de 80 centimètres. On devait entrer de plain-pied du côté du chemin, avant que le sol de ce chemin, aujourd'hui en relief sur le sol, n'eût été rechargé. Le bord circulaire de cette aire, sur un 1/2^{m} de largeur, était formé par le sol primitif, consistant en une terre rougeâtre

(1) Bibl. histor. de l'Yonne, publiée par M. l'abbé Duru, t. Ier, p. 228.

dans laquelle étaient empâtés des débris de roches calcaires. Au centre de cette aire, et sur un diamètre de 2 mètres, le sol avait été creusé de 60 centimètres, et remplacé par du sable jaunâtre et une argile blanche très-plastique. Sur le rebord circulaire se trouvait une assise de pierres taillées, disposée dans l'ordre suivant :

» Du côté gauche, quatre pierres calcaires de forme cubique, portant environ 50 centimètres à chaque face, une face tournée vers le centre de l'aire, espacées entre elles de 25 centimètres en moyenne, mais inégalement, avec leurs intervalles remplis en moellons bruts ; deux de ces pierres portaient à un de leurs angles des rainures, mais qui ne se correspondaient pas : l'une d'elles portait en outre une seconde rainure à l'une de ses faces.

» Au fond, une pierre calcaire de forme cylindrique, haute de 50 centimètres, large de 35, posée debout, évidée et creusée en entonnoir à son sommet, aux bords ébréchés et tout usés, paraissant avoir été destinée à contenir de l'eau et avoir rempli cet office pendant de longues années. C'était, selon toute apparence, un bénitier des temps primitifs.

» A droite, en retour, une cinquième pierre cubique, semblable aux quatre premières ; tout l'espace entre cette pierre et l'entrée avait été occupé par la pierre longue arrachée par le cantonnier. Celle-ci était en grès ferrugineux, haute de 1 mètre 60 centimètres, portant de largeur, à sa base, 41 centimètres et au sommet 38 seulement. Elle avait pour double signe caractéristique de n'être taillée que sur 3 côtés de sa longueur, et d'être seulement rustiquée sur la quatrième, et de présenter à la face un socle haut de 17 centimètres, large de 50 et portant 5 centimètres de saillie.

» Les décombres, enlevés à la pioche de cette petite enceinte, comprenaient trois petits bouts d'une faîtière ou d'un chêneau de conduite en terre cuite, et quelques petits débris de tuile et de brique, deux clous fort oxidés de 6 centimètres près de l'entrée, et à la partie inférieure des fragments en grand nombre de charbon et de paille à demi-consumés ; malgré la présence de ces débris de combustion, la face intérieure des pierres ne portait pas de traces de calcination.

» La découverte des premiers matériaux, qui semblait promettre d'assez grands résultats, tournait ainsi assez court, et la conclusion présentait un problème archéologique d'une solution quelque peu difficile.

» Qu'était-ce que cette enceinte formée de matériaux si choisis ? Un monument funéraire ? un temple ? une chapelle ? Mais l'absence d'ossements et

l'exiguité du diamètre intérieur étaient de graves objections contre ces diverses hypothèses; puis il n'y avait qu'une seule assise de pierre, pas de traces d'autres matériaux; et la position de ces pierres même semblait peu favorable à l'idée d'un édifice régulier. Leur dissemblance, leurs dimensions, les rainures sans emploi possible que portaient deux des pierres, la taille inachevée de la quatrième face du monolithe de grès ferrugineux semblait plutôt indiquer que ces matériaux avaient été empruntés à une construction plus ancienne, probablement aux ruines de l'antique monastère de Fontenoy, et apportés là pour une destination temporaire. Mais quelle pouvait être cette destination?

» Il se peut faire qu'elle fût de la nature la plus vulgaire. Le champ où ces matériaux étaient enfouis et le pré qui en est séparé par le chemin portent le nom de Champ et Pré de la Chaudière. La configuration du sol n'explique pas cette dénomination. C'est une longue colline bien unie, sans courbure ni dépression. Il est assez vraisemblable que ce nom lui vint originairement de cette creusée circulaire, et de son assise de pierres d'abord laissées à découvert, puis remblayées peu à peu par les terres que les eaux pluviales charriaient de la partie supérieure de la colline. Mais qu'était-ce que cette chaudière dont le nom a surnagé sur ces débris enfouis et disparus? On a supposé le fourneau d'une fonte de cloche; mais nous y trouvons peu de vraisemblance. L'absence de calcination à la face intérieure des pierres nous paraît décisive pour indiquer toute autre chose. Peut-être n'est-ce tout simplement que le foyer d'un campement. Mais cela date-t-il de la grande bataille de 842, ou de quelque séjour des troupes anglaises qui ont battu ce pays tant de fois depuis leur première invasion en 1357, ou enfin des bandes de reitres qui l'ont traversé en 1563, pour aller rejoindre au-delà de la Loire l'armée des Huguenots? Nous nous garderons bien de rien affirmer.

» Il est seulement à remarquer que l'on découvre souvent sur les collines et dans les vallées avoisinantes, des traces non équivoques d'une grande action de guerre. Rien n'est plus fréquent à Fontenoy que de trouver en terre des débris de cadavres. A 150 mètres de notre fouille, vers le centre de la colline, on découvrit, il y a quatre ans, au pied d'un gros noyer, une tombe de pierre contenant encore son cadavre. D'autres cadavres furent trouvés, il y a deux ans, à 200 mètres de là, en creusant le long du chemin pour les fondations d'une petite maison qu'on y a élevée. Au milieu même du bourg de Fontenoy, en déblayant un chemin, il y a quelques années, on trouva des ossements humains en grand nombre. Il ne se passe guère d'années sans qu'on fasse

dans le pays quelque trouvaille de ce genre, et cela est si commun que l'on n'y fait plus attention.

» Si donc notre fouille n'a pas fait découvrir le monument qu'on espérait, elle nous a du moins mis à portée de vérifier que la tradition, qui place sur les collines qui s'étendent entre Fontenoy, Sementron et Thury le grand événement de l'année 841, est aussi bien justifiée par les débris humains que recèle le sol en si grande quantité, que par les textes des chroniques contemporaines. »

La Société décide que M. Duché continuera les fouilles commencées, et charge MM. Challe et Quantin de se transporter à Briottes, pour s'assurer de l'importance des découvertes.

M. le Président rend compte à la Société des délibérations du Conseil Général du département, au sujet des deux affaires de la Bibliothèque historique et de la cession des collections géologiques. Le Conseil a renouvelé son vote de 500 fr. pour la publication de la Bibliothèque historique, et il a décidé que la Société deviendrait dépositaire des échantillons de géologie recueillis par M. Raulin, pour la formation de la carte géologique du département. Il a également accordé les deux armoires qui sont construites et a voté, sur la demande du Préfet, la somme nécessaire à l'installation de sa collection, et, spécialement pour 1853, 300 fr. pour l'achat d'autres armoires.

La Société a accueilli, avec une vive satisfaction, ces deux résultats ; elle y voit la juste récompense de ses efforts et de ses travaux dans l'intérêt du département.

L'un des secrétaires fait remarquer que le plafond de la salle destinée à recevoir les collections est en très-mauvais état, et qu'il serait urgent de le réparer avant de placer les armoires.

M. le Président promet d'adresser à l'administration municipale une réclamation à ce sujet.

M. Déy lit une notice sur l'administration de la ville de Saint-Fargeau, avant 1789.

M. Quantin communique une note sur la découverte du tombeau de l'évêque saint Vigile, qui vient d'avoir lieu sur la place Notre-Dame-la-d'Hors, lors de la creusée faite pour les tuyaux des fontaines, à 13 mètres du mur actuel du Jardin des Plantes.

« En exécutant la tranchée nécessaire pour l'établissement des tuyaux des fontaines de Vallan, on a trouvé, il y a quelques semaines, sur la place de Notre-Dame-la-d'Hors un certain nombre de corps humains, dont plusieurs étaient inhumés dans des tombeaux de pierre blanche. Cette découverte n'avait rien d'étonnant, puisque ce lieu était autrefois le cimetière de la paroisse Notre-Dame. Mais à 13 mètres du mur de clôture du Jardin des Plantes, et à 5 mètres du milieu de la chaussée qui conduit à la Bibliothèque, un tombeau, plus important que les précédents, fut annoncé par une pierre carrée portant ces mots, d'une écriture du XVIIe siècle :

† ICI EST LE TOMBEAU DE SAINCT VIGILE.

A quelques pouces au-dessous, et à 1^m du sol actuel, on trouva en effet un large sarcophage de pierre calcaire oolithique, à grain dur, disposé du nord à l'ouest. Sa dimension est de 1 m. 90 c. de long dans œuvre;
0 m. 47 c. de large à la tête;
0 m. 49 c. de haut au milieu.
Le couvercle bombé figure une boiserie formée de plusieurs compartiments alternativement en creux et en relief. Au milieu est gravée une longue croix patée, dont les branches latérales sont très-petites et le sommet très-allongé. Au-dessous des bras, le bâton forme une sorte d'encoche qui marque la place de la main.

» Le tombeau, ayant été ouvert, fut trouvé vide; le couvercle était cassé en deux morceaux. L'absence de corps dans ce tombeau confirme d'une manière formelle l'identité de son attribution à saint Vigile. On sait en effet que, dès

le Xe siècle, le corps de ce saint évêque fut retiré de son cercueil et placé dans une châsse. L'Obituaire de l'église d'Auxerre, au 28 novembre, est positif à cet égard. Mais notre autorité historique, l'abbé Lebeuf, est entré, dans sa Vie de saint Vigile, dans des détails qui ne laissent aucun doute sur l'authenticité du tombeau découvert sur la place de Notre-Dame-la-d'Hors.

» Après avoir fait l'historique de ce monument, lequel était dans le chœur de l'église Notre-Dame, dans une espèce de mausolée de pierre, percé d'ouvertures par lesquelles on faisait passer les malades qui souvent y recevaient la guérison (1), il rapporte qu'en 1667 on démolit le mausolée, qu'on fit le dallage du chœur et qu'on se contenta de graver sur un carreau, à la place qu'il avait occupée : *Ici est le tombeau de saint Vigile.* Le tombeau, demeuré sous terre, fut de nouveau découvert en 1688, à 2 ou 3 pieds de profondeur; et on en trouva le couvercle un peu séparé. Dom Viole, qui l'avait vu en 1667, dit qu'on y voyait la figure d'une pertuisane traversée d'une croix. — C'est l'encoche que nous avons signalée au bâton de la croix.

» Enfin, dit Lebeuf, le sépulcre fut laissé au même endroit où on l'avait enfoui en 1667; en sorte que les pieds de ce monument sont directement sous les degrés du sanctuaire, vis-à-vis le milieu de l'autel.

» Des vieillards, qui ont servi la messe à l'église Notre-Dame, en 1800, avant sa démolition, se rappellent très-bien que la place où l'on a trouvé le tombeau de saint Vigile était tout auprès du maître-autel. La description du couvercle du tombeau que donne Lebeuf se rapporte bien aussi à l'état du monument qui vient d'être découvert. L'identité, je le répète, est donc complète.

» La fouille ayant été opérée maladroitement, on a brisé les parois du cercueil en l'enlevant du fond de la fosse; cependant, tous les morceaux qui le composent ont été recueillis avec soin et sont déposés provisoirement dans la Bibliothèque publique.

» Cette relique a attiré de nombreux visiteurs, et plus d'un fidèle chrétien a emporté de la terre du tombeau et a fait essuyer l'intérieur par des linges blancs. Ces marques de dévotion pour un des grands évêques de l'Auxerrois ne sont pas indignes d'attention, et prouvent combien est vivace la foi que ces antiques apôtres des Gaules ont scellée de leur sang. »

(1) Lebeuf, t. I, p. 146.

Sur la proposition d'un membre, la Société charge M. Eugène Ravin de disposer la collection des échantillons des bois du département donnée par M. de Missery et de la compléter.

La Société décide qu'il n'y aura pas de séance au mois d'octobre.

La séance est levée.



NOTICE

SUR LES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS D'AVALLON.

Le Collége.

Sous la domination romaine, Avallon fut une station militaire. Au moyen-âge, les avantages de sa situation en firent, dit un chroniqueur, *un château de grande importance et dignité.* Une renommée de ce genre était plus propre à attirer les gens d'épée que les savants. Aussi ne chercherons-nous à Avallon, ni ces écoles brillantes qui fleurissaient à l'ombre des cathédrales et des monastères, ni ces lettrés illustres qui ont survécu à leur siècle. L'honneur d'Avallon, c'est d'avoir, au milieu de malheurs et de dévastations de toute espèce, conservé une sincère estime pour les lettres, et d'avoir veillé avec un soin jaloux à l'éducation de la jeunesse.

Le Chapitre, les magistrats, les habitants rivalisèrent constamment de zèle pour procurer aux enfants des maîtres vertueux et instruits. S'il ne sortit pas de nos écoles de célèbres personnages, elles produisirent du moins un grand nombre d'hommes intègres et capables qui attirèrent à notre petite cité la réputation d'une des villes les plus spirituelles et les plus intéressantes de la Bourgogne.

I.

Après la grande invasion des Barbares, les lettres qui avaient été si florissantes dans les Gaules, tombèrent dans un discrédit général. Peu

à peu on avait vu disparaître les grandes écoles ; les maîtres célèbres n'avaient point été remplacés : les nouveaux conquérants ne connaissaient et ne voulaient connaître que le droit de l'épée. Les évêques des Gaules craignirent de cette ignorance qui déjà envahissait le clergé, un péril égal à celui de l'hérésie et des persécutions : aussi, dès que le calme commença à se rétablir, ils se hâtèrent, dans les conciles provinciaux, de décréter l'érection d'écoles, non seulement près des églises cathédrales, mais dans tous les monastères, dans les villes et jusque dans les campagnes.

Avallon avait-il devancé le désir des conciles, ou avait-il malgré le malheur des temps conservé ses écoles ? Nous l'ignorons ; mais ce qui est certain, c'est que, dès les premières années du sixième siècle, notre petite cité possédait un établissement où enseignait le prêtre Scapilion. Ce fut là que saint Germain, le célèbre évêque de Paris, passa une partie de son enfance avec son cousin Stratidius, originaire comme lui du diocèse d'Autun. (1).

Malheureusement il faut franchir un intervalle considérable avant de retrouver des traces de ces écoles qui disparaissent pendant les siècles du moyen-âge, où nous aurions le plus aimé à suivre les pieux efforts des maîtres de la jeunesse avallonaise. Les grandes écoles cathédrales et monastiques sont seules en lumière pendant cette époque.

Néanmoins, il nous semble impossible d'admettre que les écoles d'Avallon aient cessé d'exister : l'importance de la collégiale de Notre-Dame et St-Lazare, fondée dès le huitième siècle et qui compta jusqu'à vingt-quatre chanoines, l'usage adopté par toutes les églises, les prescriptions des conciles, le zèle constant des avallonais pour l'instruction des enfants, tout nous porte à conclure, malgré l'absence des documents historiques, que la ville d'Avallon conserva toujours religieusement l'héritage de ses ancêtres.

(1) Mabillon, ann. t. I, p. 234.

Au reste, le registre des donations faites au chapitre d'Avallon nous fournit une preuve certaine de l'existence de nos écoles, vers la fin du XIII[e] siècle ; car, en 1304, Maître Pierre, qualifié recteur des écoles d'Avallon, est désigné par Hervé de Couchey pour l'un de ses exécuteurs testamentaires (1). Un autre manuscrit de 1342, table analytique des Chartes de l'église de Saint-Lazare, contient cette précieuse indication : *Item super eo quod capitulum Avallonense scholas Avallonenses concessit Magistro Odoni de Thilcastro per decennium regendas. Comme quoi le Chapitre d'Avallon a confié pour dix ans la direction des écoles de la ville à Odon de Thilchâtel.*

Le titre de cette concession est perdu comme les autres pièces dont il est fait mention dans ce manuscrit, mais on ne peut guère douter qu'il ne remonte au moins au XIII[e] siècle.

Dans les comptes de la ville au XV[e] siècle, on trouve les gages du recteur ou maître des *escolles* fixé à dix ou quinze livres tournois. Ces recteurs étaient présentés par les échevins qui se chargeaient de leur faire un traitement pendant un certain nombre d'années ; mais jusqu'à la fondation du président Odebert, le Chapitre eut toujours le droit de nomination et d'institution. Le droit d'expulsion semble avoir appartenu plus spécialement à l'autorité municipale.

Les obligations du recteur étaient définies avec soin dans l'acte d'institution ; un contrat, passé avec la ville et revêtu de la signature de tous les échevins en fonctions, garantissait l'exécution fidèle des promesses faites par le chapitre.

A dater du XVI[e] siècle, les documents sur nos écoles deviennent moins rares. Il nous est possible d'entrer dans quelques détails et de donner dans un ordre chronologique la liste à peu près complète des recteurs qui se sont succédé dans les écoles d'Avallon. Nous la faisons précéder de quelques noms retrouvés au siècle antérieur.

(1) Archives de l'Yonne, fondations du Chapitre d'Avallon.

Maître JEAN PETITBAULT, (1457.) — Ce maître avait été appelé à l'époque où Avallon, profitant de quelques années de paix, se hâtait de réparer ses murs ruinés pendant les guerres des Français et des Bourguignons, construisait la tour de l'horloge et pavait pour la première fois ses rues. On ne sait pourquoi maître Jehan, après avoir signé un contrat dans les formes avec notre cité, refusa de remplir ses engagements. Les Avallonais recoururent à l'autorité de l'évêque diocésain. Le siége d'Autun était alors occupé par le célèbre Rollin, conseiller des ducs de Bourgogne, confesseur du dauphin (depuis Louis XI), revêtu de la pourpre romaine en 1449. Après avoir entendu la plainte des Avallonais, le cardinal cita les parties à comparaître à son château de Lucenay. Jehan Petitbault fut condamné *à tenir et régenter les écoles*, selon qu'il en avait contracté l'obligation et de plus paya une amende de dix livres pour les frais occasionnés à la ville.

Maître GUY CASSARD, (1486.) — On ne sait rien sur ce recteur, sinon qu'un exprès lui fut envoyé au nom de la ville par Guillaume de Presles pour lui mander de venir prendre la direction des écoles.

Maître ROBERT OBELIN (1502.) — Une clause singulière accompagne son titre d'institution : c'est qu'il devra *conducere pro quolibet canonico unum scholarum juvenem quem placuerit cuilibet canonico, et duos pro dicto decano*. Les enfants de chœur se recrutaient dans les écoles ; peut-être les maîtres précédents avaient-ils négligé de former des jeunes gens pour le service de la collégiale ; on fait de ce devoir une condition expresse de l'admission du nouveau recteur (1).

Maître PHILIPPE GOGUELET (1524). — Ici commence une nouvelle ère pour les écoles d'Avallon. Grâce à la longue paix dont put jouir la ville sous les règnes de Louis XII et de François Ier, le nombre des habitants s'était beaucoup augmenté. Vers l'an 1523, on se détermina

(1) Registres capitulaires d'Avallon aux archives de l'Yonne.

à acheter une maison jadis appartenant à Symon Longia et payant une redevance au chapitre (1), pour agrandir peut-être même remplacer l'école primitive.

Le collége que nous voyons aujourd'hui, a été rebâti au XVIe et au XVIIe siècle sur l'emplacement même de cette maison achetée aux frais de la ville.

Philippe Goguelet, premier maître dans cette école, débuta au milieu d'années désastreuses. Deux fois en deux ans, la peste qui ravageait la ville l'obligea de s'éloigner et d'abandonner son école pendant plusieurs mois. Réduit à la misère par suite de ces absences prolongées, il adressa aux échevins une requête pathétique. Une somme de douze livres, accordée à titre de dédommagement, lui prouva que les Avallonais estimaient sa science et sa probité.

Maître Germain Marie et maître Groult (1533). — Une supplique du premier de ces recteurs, aussi curieuse par la forme que par le fonds, est restée aux archives de la ville (2).

A Messieurs les eschevins de la ville d'Avallon.

« Supplye en dheue révérence Germain Marie, recteur de vous es-
« colles : comme ainsy soyt que l'ayez appelay par deçà à votre service
« et pour faire ses dépens ayez ordonnay monsieur le grenetier que
« luy bailla argent à Paris pour s'en venir, ce qu'il fit et a attendu ledit
« argent jusques à présent. Oultre que monsieur maistre Antoyne
« Germynot, à l'avis de monsieur Vaussin et pour ce répondant Nico-
« las..... alors recepveur des deniers communs de votre dicte ville,
« ayt retiray votre dict recteur de l'hostellerie que vous nommez
« l'Escu de France, ayt mené en sa maison avec son cheval et là l'ay-
« traictay humainement par l'espace de trois sepmaines ou environ,

(1) Cette rente était de 6 livres 15 sols et fut amortie en 1579

(2) Titres du collége.

« pendant que lui faisiez apprester son logis aux susdites escolles. Pour
« ce, playse vous ordonner lui estre baillay pour les despens que plue
« avoir faict en quatre journées par les champs et deux aultres par
« votre hostellerie de l'Escu de France, la somme de deux escutz sol,
« et pour ledict maistre Antoyne ung aultre ou ce que vous pouvez
« juger estre raisonnable ; afin que puisse ledict recteur satisfaire au
« louage de son cheval et à ses susdicts créditeurs de ces troys escultz;
« vous remontrant en oultre que ledict Germynot repçut humaine-
« ment à gouster en sa maison monsieur Vaussin, monsieur le docteur
« médecin et aultres plusieurs qui avaient arguay et tentay contre les
« conclusions dudict recteur suppliant. »

Soit mauvaise volonté, soit pénurie des finances, les échevins ne firent droit que très-tard à ces réclamations; ils en vinrent même jusqu'à se brouiller avec maître Germain. Après trois années de régence, ils lui substituèrent, sans l'avertir au préalable, son coadjuteur maître Ambroyse Groult. Germain Marie fit des plaintes amères de cette conduite peu excusable en effet, réclama le paiement de vingt livres qui lui étaient dues pour la troisième année, et chargea son successeur, avec lequel il continuait d'entretenir des liaisons d'amitié, de poursuivre cette affaire. Les échevins répondirent à une supplique d'Ambroise Groult d'une manière très-flatteuse pour celui-ci; mais à l'égard de Marie, ils se montrèrent inflexibles, peut-être même injustes.

« Veu la présente requeste, avec celle de maistre Ambroyse Groult
« y attachée, disaient-ils, informés du labeur et service dudit Groult,
« fait aux escolles pour le temps d'iceux et desdites requestes et que
« sans luy les dictes escolles fussent en partie demeurées par la négli-
« gence et discontinuance dudict Marye, mesmement quant à la der-
« nière année où il a ésté variant et les enfants mal instruits; sans
« avoir esgard à la requeste dudit Marie ny espérer lui donner au-
« cune pension, comme mal l'ayant mérité ; a esté ordonné par nous
« eschevins, procureur et *contrerolleurs* de la ville d'Avalon en la
« chambre d'icelle, la somme de dix livres tournois pour la récom-

« pense et sallaire dudit Groult seulement. Sy donnons le commande-
« ment au recepveur de payer ladicte somme. »

Signé : PICARD, AILLOT, TIRECUIR, DE PRAESLES,
BRÉCHILLET, P. ODEBERT.

Maître GUILLAUME COEUR-DE-ROY (1546.) — Le 19 mars, sur la présentation des échevins, les chanoines assemblés en chapitre instituèrent recteur des écoles d'Avallon, maître Guillaume Cœur-de-Roy, réputé pour sa science et sa probité. La clause *more majori et salvis Ecclesiæ juribus*, insérée dans le procès verbal de la séance, nous fait voir que le chapitre se regardait comme en possession depuis un temps immémorial de conférer l'institution au recteur des écoles. A cette époque, il devait tenir d'autant plus à son droit que l'hérésie de Calvin commençait à se glisser dans quelques familles à Avallon ; il était important de ne confier l'éducation de la jeunesse qu'à des hommes d'une science solide et d'une foi éprouvée. Deux ans après, les chanoines donnèrent une preuve de haute confiance au nouveau recteur, en passant avec lui un contrat pour l'éducation de trois jeunes gens *jadis enfants d'aube*.

Je rapporte cet acte tel qu'il se trouve dans les procès-verbaux du chapitre : il est frappé au coin du bon vieux temps.

« Le 18 mai 1548, Messieurs, tous assemblés en leur chapitre géné-
« ral de Pentecoste ont marchandé à maistre Guillaume Cœur-de-
« Roy, recteur des écoles d'Avallon, présent et acceptant, de nourrir
« et alimenter en son domicile et hôtel, et avec ce, enseigner et en-
« doctriner dans l'art et science de grammaire, et selon son possible,
« trois enfants jadis étant enfants d'aube de ladite église, à sçavoir :
« Symon Feuvre, Jean Bissac et Denys Tripier, pour un an en com-
« mençant le 20 mai prochain et finissant à semblable jour, l'an révolu.
« Pour, pendant ledit temps, faire son dû devoir à les instruire avec
« correction et crainte, comme à un bon recteur appartient. Et pour
« la nourriture et instruction desdits troys enfants, lesdits vénérables

« ont promis de payer pendant ledit temps et pour chacun des troys « enfants, la somme de dix-huit livres qu'ils se paieront à la volonté « dudit recteur, et sera tenu ledit recteur les nourrir et les coucher et « les tenir subjects, comme jeunes écoliers doivent être. »

Présents : MM. Jean Colas, Denys Ligerет, Aillot. etc. etc.

Maître François de Belleville. (1550.) — Guillaume Cœur-de-Roy ne garda les écoles que trois ou quatre ans. Il eut pour successeur F. de Belleville que le chapitre institua selon la coutume sur la présentation des échevins. On exigea que le nouveau recteur se pourvût d'un *subarterne ydoine et suffisant, agréable à MM. tant de la ville que du chapitre*, et on se réserva le droit de les expulser l'un et l'autre s'ils ne faisaient pas bien leur devoir à *l'enseignement des écoliers*. Etienne Perlin de Paris, fut le *subarterne ydoine* que choisit le recteur et qu'agréèrent le chapitre et la ville, à condition toutefois que le recteur paierait au sous-maître, *outre ses dépens*, une somme de dix écus par an, ou bien lui laisserait la faculté de lever ce gage sur les écoliers.

C'est le premier exemple que je trouve d'une rétribution scolaire. L'absence de tout revenu affecté aux écoles et la modicité des gages des recteurs, qui n'étaient guère à cette époque que de vingt-cinq livres par an, expliquent la nécessité où l'on se trouva de lever un impôt sur les enfants. Cette mesure excita plus d'une fois le mécontentement des Avallonais.

Maître Jehan Guillier (1553.) — Les avantages attachés à la charge de recteur étaient trop modiques pour retenir dans ce poste des hommes actifs et intelligents. Aussi presque tous les maîtres, après avoir passé trois ou quatre ans dans notre ville, vont-ils chercher fortune ailleurs. C'est ce que fit Jean Guillier, comme la plupart de ses prédécesseurs. Nommé en 1553, il s'occupa sérieusement de relever le

collége (1), et, chose difficile, il sut gagner la confiance des échevins au point qu'ils autorisaient le receveur des deniers communaux à solder les mémoires des ouvriers sur le simple visa du recteur. Des travaux assez notables furent exécutés aux écoles, la cloche du collége fut refondue, les salles mieux appropriées ; mais au bout de son bail, Jehan Guillier ne jugea pas à propos d'en recommencer un autre.

Maître PHILIBERT VÉRY et GUILLAUME ASQUIN. (1558) — Ces deux maîtres prirent ensemble la charge des écoles au mois de mai 1558. Mais le dernier ne resta pas longtemps à Avallon. On voit dans une épître latine qu'il adressa aux échevins quelque temps avant son départ, qu'il trouvait un peu maigres les honoraires de recteur d'Avallon. « Vous nous avez promis, disait-il, dix écus pour nos peines ; mais, « comment vivre avec dix écus, quand il faut se nourrir, nourrir des « compagnons de travail et, de plus, payer et nourrir un sous-maître? « Et, je ne parle pas des réparations dont il nous a fallu faire les « avances et qui ne nous ont pas coûté moins de *trente sols*. Veuillez « donc ordonner que l'on me paye ce qui m'est dû, afin que je puisse « partir pour Paris où j'espère me livrer à des études plus graves et « prendre des grades qui me mettent le reste de mes jours à l'abri « du besoin. Comme il eût été par trop incivil de partir sans vous dire « adieu, je me fais un devoir de vous instruire de mon projet, per- « suadé que vous n'y mettrez pas d'opposition. Si vous avez besoin « de mes services à Paris, soit pour vous, soit pour votre ville, je suis « tout-à-fait à votre disposition. »

Les échevins ne purent refuser un congé demandé en si bons termes : ils accordèrent cinq écus de gratification à Guillaume Asquin, et celui-ci partit d'Avallon au printemps de l'année suivante.

Quant à maître Véry, il ne crut pas devoir imiter son collègue. Il continua avec un sous-maître à régenter les écoles. Néanmoins il dut,

(1) C'est la première fois que je trouve le nom de collége donné à nos écoles.

aux représentations de maître Asquin, de voir porter ses gages à la somme de vingt-cinq livres comme autrefois, et cette munificence lui arracha un cri de joie en signant le précieux mandat. « Je soussigné, « recteur d'Avallon, confesse avoir heu et reçu du susdit recepveur « Seguenot, la somme des vingt-cinq livres sus-mentionnées, dont je « suis *très-content, bien payé et contenté.* »

Fait le 6 juin, l'an 1560.

VÉRY.

Le collége tombait en ruines : on se décida enfin à y faire d'importantes réparations. (1560). Un maître maçon fut mandé de Tonnerre et présenta un devis que les échevins adoptèrent (1). La plupart des murs furent reconstruits et les salles agrandies. On ajouta même de nouveaux bâtiments. Toutefois ces réparations ne furent complètement terminées qu'en 1583, sans doute à cause des troubles qui survinrent et dont Avallon faillit être de nouveau la victime; comme on peut le voir dans l'intéressante mais trop courte notice sur Avallon, publiée par M. Quantin (2).

Maître PIERRE GYRAUDIN. (1565). — En cette année, la ville fut de nouveau visitée par les maladies contagieuses. Le collége subit une désertion presque générale. En outre, les Huguenots, devenus assez nombreux dans Avallon, envoyèrent leurs enfants à d'autres écoles, et il ne resta plus qu'un petit nombre d'élèves pauvres et nécessiteux que Pierre Gyraudin consentait à *érudier gratis en l'honneur de Dieu et amour d'Avallon*. Le recteur crut devoir exposer aux échevins la situation critique du collége et réclama quelque indemnité; il représenta aussi le besoin qu'il avait du régent promis par la ville, attendu que, disait-il, *chargé de train de maisnaige*, il lui était impossible de suffire à sa besogne. Les échevins, malgré leur bonne volonté, ne pu-

(1) Archives d'Avallon, collége.
(2) Annuaire de 1852.

vent faire droit à ces réclamations ; ils avaient déjà bien de la peine à payer à Pierre Gyraudin la pension qui lui était due. Les dépenses journalières qu'il fallait faire pour donner du pain aux pauvres réduits à la dernière extrémité, épuisaient les ressources de la ville.

A la peste succédèrent d'autres malheurs : les guerres de religion mettaient tout le pays en feu ; les huguenots campaient aux portes de la ville et la jetaient dans des alarmes continuelles. Pour se mettre à l'abri des surprises, les habitants se hâtèrent de relever leurs murailles, achetèrent à grands frais des poudres et des munitions, fermèrent de murs les deux Cousins, firent surveiller de près les réformés de la ville dont ils redoutaient une trahison. Bien leur advint d'avoir pris ces précautions. Wolfang, chef des huguenots, qui avait marqué son passage en Bourgogne par le meurtre et l'incendie, mit inutilement le siége devant Avallon. Forcé de lâcher prise, il se vengea en brûlant les faubourgs et en désolant les villages voisins (1). Tous ces événements n'étaient guère propres à faire fleurir les écoles. Cependant il y eut un moment de calme, et on se hâta de réorganiser le collége.

Lazare Bille. (1575). — En vertu d'une ordonnance royale, datée d'Orléans (1560), le parlement de Dijon avait condamné en 1567 le chapitre d'Avallon à abandonner le revenu des deux premières prébendes qui viendraient à vaquer, pour l'entretien d'un théologal et d'un précepteur. Le même arrêt portait qu'en attendant la vacance de la seconde prébende, il serait levé chaque année sur les revenus des fabriques et des confréries de la ville, une somme de cent francs pour l'entretien du *précepteur des enfants*. Cette mesure fit grand bien à la ville et la détermina à s'imposer de nouveaux sacrifices. En 1575, nous voyons un maître écrivain qui va *journellement à l'école*, moyennant *vingt-cinq livres par an*, *et apprend à lire*, *écrire*, *jecter et chiffrer aux jeunes enfants d'Avallon*.

(1) Courtépée, Histoire de Bourgogne.

Lazare Bille de son côté s'efforce de remettre en honneur les études de grammaire. Pour inspirer la confiance, il commence par achever les réparations entreprises vingt ans auparavant. On dispose les classes des salles avec plus de soin, on construit une *gelinière, une bollangerie, des privés vers les murailles de la ville pour la commodité de messieurs les écoliers*. On déploie même un luxe que nos pères semblent avoir ignoré. Lazare Guymond *tixier*, fournit *quantité de thoile-cannevas* qu'il se charge de placer lui-même *aux chassis de toutes les grandes fenêtres de la chambre basse de l'école et d'une autre pièce,* le tout, moyennant la somme de trois livres quinze sols.

Cependant le chanoine dont la prébende était si désirée, venait de mourir. La ville, déchargée du soin de payer son recteur, consacra la somme qu'elle affectait ordinairement à cet usage, au traitement d'un régent pour une seconde classe. Lazare Bille jeta les yeux sur un jeune homme d'Avallon plein d'intelligence, qui savait passablement la langue latine et qui ne demandait pas mieux de donner des preuves de sa bonne volonté. Pendant deux années, la jeunesse d'Avallon n'eut qu'à se féliciter des excellents maîtres qui lui distribuaient l'enseignement. Mais le jeune Amaury, c'était le nom du régent, nourrissait des projets d'ambition. Il avait entendu parler de la capitale et des grades que pouvait conquérir dans l'Université la science unie au travail. Sa pauvreté mettait, il est vrai, un obstacle insurmontable à ses désirs : comment entreprendre, la bourse vide, un si long voyage ? Comment surtout subsister à Paris ? Comment payer des diplômes ? Mais il s'était fait aimer à Avallon ; les échevins lui témoignaient une bienveillance pleine de délicatesse. Un jour, il s'arma de courage, et prenant sa plume la plus fine, son latin le plus pur, il adressa à ses généreux bienfaiteurs l'épitre que voici (1588) :

DOMINIS GERMYNOTO, GORESSO (GOUREAU) BOROTO ET LEFOLLEO (LEFOUL), URBIS ADMINISTRATORIBUS AMORREUS S. D.

« Cùm jam annis duobus elapsis sub D. Billeo, eoque præcepto-

« re meo observantissimo, in scholâ vestrâ juventutis erudiendæ cu-
« ram summo studio gesserim : ut uberioribus Minervæ dotibus
« meum ditescati ingenium, constitue, (vestrâ interim et præceptoris
« veniâ) famosam Parisiorum Academiam cum multo fœnore salu-
« tare ; ut tandem indè rediturus ad vos, et in scholâ meliorem nava-
« turus operam, seminario Reip. benè consulam. Id verò tentans
« satis vestræ clementiæ prospecta mea rerum omnium inopia negat.
« Quarè, non meis pennis, sed publicis, id est, vestrâ liberalitate in-
« nixus, si vobis arrideat, eòdem iter arripiam. Si igitur me egentis-
« simum publicis quibusdam ærarii muneribus adjuvare non dedigne-
« mini, pro urbis et omnium vestrûm incolumitate supplicem, stric-
« tissimo vinculo obligatum meipsum semper habebitis. Valete. »

Humillimus omnium servus,

« AMORREUS. »

Cet appel à leur générosité plut aux intelligents échevins, et tous signèrent une gratification de *quatre écus* en faveur de l'heureux Amaury. Il est fâcheux que l'histoire ne dise pas s'il tint sa promesse et revint à Avallon.

Lazare Bille cependant continua de diriger le collége ; pendant plu de quarante ans le courageux recteur lutta contre les ennuis et les difficultés de ses fonctions, jusqu'à ce que l'âge et les infirmités l'obligèrent à solliciter sa retraite.

Il l'avait trop bien gagnée pour craindre un refus, s'il n'y eût mis une condition que les échevins ne purent accepter et qui devint une source de chagrins pour ses vieux jours.

Lazare Bille avait une tendresse aveugle pour sa famille. Il demanda avec instance qu'on lui donnât pour successeur son fils Jacques Bille, prêtre ; mais sa demande fut rejetée, on ignore pour quel motif. Ce refus aigrit le vieillard qui retira sa démission. Incapable d'exercer sa charge, il voulut rester à la tête du collége d'Avallon et résista à toutes les représentations qu'on lui fit entendre. Il fallut en venir à

une dure extrémité. Nicolas Jeannin, vicaire capitulaire pendant la vacance du siége d'Autun, priva, à la requête du chapitre et des échevins, Lazare Bille de la prébende préceptoriale et la conféra au sujet qu'ils lui avaient présenté d'un commun accord : Gaspard Desroys, originaire de la province d'Avignon et recommandé par les révérends Pères Jésuites comme un jeune homme de bonnes mœurs et grande capacité.

Munis des lettres du vicaire capitulaire, les échevins engagèrent de nouveau, avec tous les égards possibles, Lazare Bille à se retirer du collége ; mais le vieillard, mal conseillé, s'obstina ; il ne tint compte ni des prières ni des menaces, et finalement en appela au parlement de Dijon.

Après une enquête minutieuse, de laquelle il résulta *que les écoles depuis plusieurs années étaient dans un déplorable abandon, que les parents préféraient envoyer leurs enfants étudier au loin, plutôt que de les confier à un septuagénaire le plus souvent remplacé par un collaborateur trop jeune, que les salles étoient encombrées par les ustensiles de ménage, qu'une partie du collége étoit occupée par un tanneur, gendre du principal*, etc, le parlement, convaincu qu'il y avait urgence à pourvoir le collége d'un nouveau recteur, confirma la sentence du vicaire capitulaire, proposant seulement à la ville d'offrir une récompense à son vieux serviteur.

Lazare Bille n'obéit qu'à grand'peine à cet arrêt ; il fallut presque employer la force pour l'arracher à cet établissement où il avait usé sa jeunesse et ses forces. En cédant à une impérieuse nécessité, les Avallonnais néanmoins ne se montrèrent point ingrats ; à l'exception de deux habitants dont nous taisons le nom, tous votèrent de grand cœur une récompense à leur ancien maître. (20 novembre 1616).

Gaspard Desroys, docteur en droit. (1616). — Avant d'être admis comme recteur, Gaspard dut prêter le serment de catholique qu'on exigeait depuis l'invasion des nouvelles doctrines ; mais, à peine en possession d'une charge qui lui avait causé tant de soucis par la résistance de Lazare Bille, il se démit volontairement (20 décembre 1616)

entre les mains de Philippe de Clugny, Filsjean, Lefoul et Seguenot.

Peut-être les difficultés qui s'élevèrent entre la ville et le chapitre, au sujet de la prébende préceptoriale et dont nous parlerons ailleurs, amenèrent-t-elles cette démission. C'est par la même raison, sans doute, que pendant quatre ou cinq années la charge de recteur resta vacante.

Maître NICOLAS MAILLY. (1622). — En 1621, une transaction fut enfin conclue entre le chapitre et la ville. Celle-ci abandonna la prébende préceptoriale moyennant une rente perpétuelle de 240 livres. Assurée désormais d'un traitement fixe pour son principal, elle voulut donner à son collége un plus grand développement. Dans le contrat passé avec Nicolas Mailly, le 6 avril 1623, il est porté qu'il y aura désormais deux régents et un maître écrivain attachés aux classes. Les régens feront une seconde et une troisième classe, (la première est réservée au principal) et enseigneront aux jeunes gens la religion et les lettres humaines ; le maître écrivain apprendra à lire et à écrire aux enfants, les conduira aux offices de l'église, etc., etc. Cet écrivain demeure entièrement à la charge de la ville, mais les régents sont au compte du principal, auquel toutefois on accorde une somme de 300 francs par an *pour parfournir à leurs gages.*

Maître THIBAULT, avocat. (1627). — Je ne sais si Nicolas Mailly accomplit les conditions énoncées ci-dessus ; mais bien que renouvelées dans le contrat passé avec maître Thibault, elles étaient encore à l'état de lettre morte en 1635. Le nouveau recteur n'avait pas pu ou n'avait pas voulu trouver des régents à 150 francs. Huit ans après son institution, il se trouvait tout seul au collége. Des plaintes nombreuses et fréquentes sur le tort que sa négligence causait à la ville, l'émurent peu ; il répondit qu'il lui était impossible d'accomplir un contrat trop onéreux. Piqués de cette conduite, les échevins lui adressèrent une sommation en forme, pour lui déclarer que, s'il ne se hâtait pas de se

pourvoir des deux régents, on procèderait à son *expulsion*. Cette menace n'ayant inspiré au flegmatique recteur qu'une médiocre surprise, il fallut en venir à l'exécution. On le destitua, et on poussa la colère jusqu'à lui refuser le reste des sommes qui lui étaient dues.

Maître Michel Dutertre (1). — (1637). — Ce recteur, originaire des environs de Vendôme, résidait à Avallon avec sa famille, lorsque la confiance des échevins l'appela au poste de principal. Institué dans les formes accoutumées, il accepta les conditions que son prédécesseur n'avait pas pu exécuter. Dans le contrat passé pardevant les vénérables du chapitre, les échevins et les habitants de la ville, « il jure « et s'oblige de tenir et exercer le collége tant et aussi longuement « que les susdits l'auront pour agréable ; d'instruire et enseigner les « enfants de cette ville et autres qui y viendront, en la religion ca- « tholique romaine, en toute probité de mœurs et sciences humaines « et aura avec luy deux régents.... outre un écrivain pour dresser les « jeunes enfants à la lecture et à l'écripture, lesquels régents et « écrivains demeurent à la charge dudit Dutertre et la nourriture d'i- « ceux ; conduira et fera conduire les susdits enfants par ses régents « au service de l'église les dimanches et fêtes commandées et obligées, « à la messe, vêpres, processions et prédications ordinaires pour y « assister ; comme aussi sera tenu d'envoyer ung de ses régents à l'é- « glise Saint-Julien d'Avallon, pour avoir l'œil à la conduite de la jeu- « nesse pendant le service divin... Moyennant quoi les chanoines, et les « échevins s'obligent à le faire jouir de la prébende préceptoriale selon « la transaction de 1621 et encore à lui faire payer par le receveur de la « ville 400 livres, sçavoir : 300 livres pour luy et ses régents et 100 « livres pour l'escrivain qu'il sera tenu de fournir et dont il dispo- « sera, etc. etc. »

(1) Ce recteur est le même que celui dont on trouve le nom dans Courtépée à l'article collége d'Avallon. Une erreur de lettres et de date a été commise par le savant antiquaire ou par ses éditeurs.

Mais nourrir et payer trois maîtres moyennant 400 livres, était déjà devenu une trop lourde charge à l'époque où vivait Michel Dutertre : son successeur voulut s'affranchir de ce joug.

JEAN BALLIDA, prêtre. (1645). — Il aima mieux sacrifier quarante livres du revenu de sa prébende et se soumettre à quitter le collége *toutes et quantes fois* qu'il plairait aux magistrats de la ville, pourvu qu'on le déchargeât du soin d'entretenir les régents et l'écrivain. Les habitants y consentirent et se jetèrent par là dans de grands embarras. Une taxe de joyeux avènement, imposée à la ville quand Louis XIV monta sur le trône, ainsi que d'autres dépenses indispensables épuisèrent les finances. On se vit obligé de prendre des régents au rabais. D'un autre côté, le collége de Noyers établi presqu'aux portes d'Avallon et devenu florissant depuis que les Doctrinaires y avaient été appelés en 1633, attirait toute la jeunesse des environs. On quittait notre collége dont les bâtiments étaient en ruines et que la science des maîtres ne recommandait plus à la confiance des parents. Encore quelques années et cet établissement cher aux Avallonais eût disparu. La munificence et les sages conseils du président Odebert, l'arrachèrent à une perte imminente.

M. GALLY.



ÉTUDES STATISTIQUES

SUR

LA NAVIGATION DE LA RIVIÈRE D'YONNE,

Par M. VIGNON, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées. (Annales des Ponts et Chaussées, — mai et juin 1851.)

L'une des plus graves questions dont se préoccupent en ce moment les hommes qui s'intéressent aux choses pratiques et actuelles de l'économie politique, est celle de la concurrence entre les chemins de fer et les voies navigables. Quel avenir les chemins de fer réservent-ils aux rivières et canaux? Faut-il, comme nous l'avons entendu proposer l'an dernier, à l'occasion du canal du Midi, mettre à sec les canaux pour placer des rails dans leurs cuvettes? Ou bien, verra-t-on partout ce résultat qu'a amené, sur le canal de Leeds à Liverpool, le chemin de fer de Liverpool à Manchester qui côtoie ce canal, de tripler en peu d'années ses produits?

Nulle part la question n'offre plus d'intérêt que dans ce département. La rivière d'Yonne est, depuis des siècles, en possession d'approvisionner en grande partie la ville de Paris de vins, de combustibles et de beaucoup d'autres productions. Elle lui portait, il y a quinze ans encore, les neuf dixièmes du bois à brûler et du charbon qui s'y consommaient. Cette proportion a diminué pour le bois, par la consommation qui s'en est accrue dans le pays de production, par l'épuisement des grandes forêts du Morvan, et les défrichements qu'amènent sans cesse les progrès de la population; mais elle a continué et s'est

même accrue pour les charbons de bois et d'autres productions encore, dont la masse va grossissant d'année en année. De plus, par la jonction des canaux du Rhône au Rhin, de Bourgogne, de Briare et du Nivernais, la rivière d'Yonne se trouve maintenant le grand chemin navigable de l'est à l'ouest, comme elle l'était déjà du nord au midi par la Seine, la Saône et le Rhône. L'industrie de la navigation occupe, dans l'Yonne, un capital considérable, un matériel immense et une population active et industrieuse qui est de plus de deux mille personnes pour les seuls mariniers de la rivière, sans compter les flotteurs et les mariniers venant des canaux. Enfin, on ne porte pas à moins de 61 millions la valeur totale des marchandises que transporte la navigation de l'Yonne, savoir : quarante-neuf millions pour celles descendant ou remontant, tant d'Auxerre que de la haute Yonne et des canaux de Bourgogne et de Nivernais, et douze millions pour les marchandises de la remonte.

Ce grand mouvement est-il menacé, comme quelques-uns le craignent, d'une absorption totale par le chemin de fer ? Faut-il interrompre les travaux commencés depuis dix ans, travaux auxquels des lois ont affecté un capital de 8,750,000 fr., dont près d'un tiers est déjà dépensé, pour améliorer le régime de la rivière, soutenir sa tenue moyenne et régulariser sa navigation, de manière qu'elle soit exempte d'interruption dans toutes les saisons de l'année ?

C'est pour aider à résoudre ces questions que le collègue que nous venons d'élire à l'ouverture de cette séance, M. l'ingénieur en chef Vignon, a composé les Études statistiques sur la rivière d'Yonne, qu'il a publiées dans les Annales des ponts et chaussées ; travail précieux, fruit de recherches infatigables, poursuivies laborieusement pendant plusieurs années ; pour lequel ont été consultés les documents officiels et privés des archives des ponts et chaussées et des receveurs de la navigation, les registres des gardes-ports, des jurés compteurs, des syndics et des ouvriers des ports, et les livres des principales entreprises de marine du département.

Déjà, en 1843, un autre ingénieur, M. Chanoine, pour justifier les projets d'amélioration qu'on préparait alors, et la somme importante qu'on annonçait vouloir y consacrer, avait dressé des tableaux détaillés du mouvement des marchandises voiturées sur l'Yonne, tant à la remonte qu'à la descente, pendant les six années de 1838 à 1843. Dans ce travail, l'année 1843 était incomplète. M. Vignon lui-même, en 1845, avait produit une suite et un complément du travail de M. Chanoine jusqu'au 31 décembre 1844. Mais ces études n'avaient point été livrées à la publicité. M. Vignon les a reprises et continuées jusqu'au 31 décembre 1847. Et en même temps, il a complété les recherches premières par une foule d'autres recherches, et est parvenu ainsi à réunir une masse de faits industriels et commerciaux, dont l'abondance et la variété ne laissent rien à désirer. Ces faits, il les a exposés et montrés sous leurs diverses faces, en les divisant en huit tableaux statistiques, qu'il a fait précéder d'un mémoire explicatif, où se trouvent développées et mises en lumière les choses et les considérations auxquelles la forme des tableaux ne pouvait se prêter.

Nous indiquerons ici, autant que la brièveté d'un compte-rendu peut le permettre, les diverses parties de ce grand et beau travail.

Le premier tableau, le tableau A, présente une récapitulation du mouvement total des marchandises, tant à la descente qu'à la remonte, sur les ports de l'Yonne, entre Auxerre et Montereau, pendant les années 1838, 1839, 1840, 1841 et 1842. Le nombre des ports est de quarante-cinq; mais, beaucoup de petits ports ayant individuellement peu d'importance, l'auteur en a groupés plusieurs ensemble. Le tableau présente ainsi onze ports ou groupes de ports. Les marchandises y sont classées en vingt-huit catégories. Le résultat définitif de ces cinq années donne un tonnage annuel moyen à la descente de 130,178,951 kil. ou, en tonnes métriques de mille kil., 130,178 t. 951, et à la remonte de 14,090 t. 819. Ces quantités paraissent être au-dessous des chiffres vrais, selon les observations de l'auteur, savoir d'un vingtième pour la descente et d'un quarantième pour la remonte, au moyen de ce que

plusieurs documents ont manqué et qu'une assez grande quantité de marchandises a échappé au contrôle.

Le second tableau, le tableau B, présente le mouvement annuel total de la navigation de l'Yonne pendant cette même période de cinq années, avec l'indication de la provenance et de la destination des embarcations et des produits. Il en résulte qu'il est descendu en moyenne, par année, 3,339 trains et 3,746 bateaux.

Le tableau C, qui, à raison de son vaste développement, n'a pu être imprimé dans les Annales des ponts et chaussées, et que l'auteur a bien voulu nous permettre de consulter sur sa minute, présente le relevé du mouvement de toutes les natures des marchandises sur chacun des ports ou groupe de ports de l'Yonne, pour chacune des années de 1843 à 1847. Il se subdivise ainsi en onze sous-tableaux distincts et chaque tableau est divisé en cinq parties. A l'aide de ce précieux document, on peut voir combien il a été chargé et déchargé de chaque espèce de marchandises sur chacun de ces ports pendant chacune des cinq années.

Les marchandises portées à ce tableau sont, à la descente : avoine, blé, bois de chauffage, bois de charpente, charbon de bois, houille, ciment romain, échalas, farine, fers et fontes, fruits, lattes, marchandises diverses, merrains, ocres, pierres de taille, planches, sel, tan et vins.

Et, à la remonte, ardoises, farines, fers et fontes, futailles, marchandises diverses, pierres de taille, plâtre, salaisons, sel et vins.

Nous trouvons là les plus précieux documents sur les forces industrielles et agricoles de la contrée.

Ainsi, nous apprenons qu'il est parti d'Auxerre :

En 1843	—	104,183	feuillettes de vin.
1844	—	91,956	——
1845	—	150,000	——
1846	—	120,000	——
1847	—	99,000	——

La moyenne est de 113,028 feuillettes par année, et,

pour tous les ports de l'Yonne navigable, elle est de 243,524 feuillettes.

Nous y pouvons suivre les progrès et les vicissitudes des grandes industries du pays. Par exemple, nous voyons le ciment romain de la fabrique de Vassy monter graduellement de 100,000 kil. en 1845 jusqu'à 310,000 en 1846.

Et les ocres de Diges et de Pourrain s'élever de 4,242 tonnes métriques en 1843, jusqu'à 8,268 en 1846, pour redescendre en 1847 à 4,850 tonnes.

Il nous est donné aussi, par là, de pouvoir apprécier les chiffres des exportations annuelles de l'industrie et de l'agriculture du département, et nous apprendrons, par exemple, que le département envoie à Paris, par l'Yonne seulement, 6,736,511 briques, 183,452 carreaux, 2,749,403 tuiles ou faîtières, 71,735 sacs de tan, 651,067 toises de planches, 1,516,701 kil. de farine, 112,140 kil. de raisiné, 170,063 sacs de charbon, 31,374 bottes d'écorce, 36,549 stères de bois de chauffage, 3,271 stères de bois de charpente, 877,563 kil. de chaux et ciment hydraulique, 17,963 barils d'ocre faisant ensemble 5,029,640 kil. etc.

Il nous suffit de ces exemples pour montrer toute l'utilité que peuvent tirer de ces documents si complets les administrateurs, les industriels, les commerçants et tous ceux qui s'intéressent aux développements et aux progrès de la richesse locale.

La récapitulation des divers éléments de ce tableau se trouve dans les deux tableaux suivants, qui présentent le mouvement total des marchandises sur les ports de l'Yonne, tant à la remonte qu'à la descente, entre Auxerre et Montereau, pendant ces cinq années.

Le total des tonnages pour la descente est un peu moindre que de 1838 à 1842. Il n'est que 129,927 tonnes contre 130,179. Un examen attentif montre qu'une diminution considérable, car elle est en moyenne de 21,392 tonnes, affecte principalement les produits de l'exploitation des bois et les vins. C'est, pour la première nature de

produits, la même cause qui fait décroître chaque année le nombre des trains de bois du Morvan, à savoir : les progrès des défrichements et l'accroissement de la consommation locale. Quant aux vins, il faut se rappeler que, dans la première période, il y a eu trois années d'abondance, 1839, 1840 et 1842 : dans la seconde il n'y a eu que 1846 pour la qualité et 1847 pour l'abondance. Mais la cherté du pain en 1846 et la mauvaise qualité de la récolte de 1847 ont beaucoup ralenti les ventes des vins de ces années. La diminution n'est donc qu'accidentelle. Et, pour presque tous les autres articles, il y a une augmentation qui, sur la masse, est d'environ 21,000 tonnes. On peut donc dire qu'en réalité la navigation de la descente est en progrès.

Quant au tonnage de la remonte, il s'est élevé en moyenne à 21,824 tonnes; c'est plus de 7,000 tonnes d'augmentation, et, comme le remarque M. Vignon, c'est là un bon symptôme ; car l'avenir de la navigation de l'Yonne est en partie dans l'accroissement des marchandises à remonter. C'est la remonte qui grève la marine de ses frais les plus lourds Et ils seront d'autant plus allégés, et par conséquent le fret de la descente pourra être d'autant plus diminué, que le tonnage des marchandises de remonte se sera accru davantage.

Le tableau E, qui donne le mouvement annuel de la navigation entre Auxerre et Montereau, de 1843 à 1847, correspond au tableau B de la période de 1838 à 1842. On y peut suivre les progrès de la diminution des trains de bois flotté du Morvan. De 3,318 qui, en 1838, étaient passés, sous le pont de Montereau, ce nombre n'est plus en 1847 que de 2,893 : et la moyenne des trains de 1843 à 1847 n'est plus que de 3,098. Elle a baissé de 241 par rapport à la moyenne de la précédente période quinquennale.

Au contraire, la moyenne annuelle des bateaux de la descente s'est élevée de 3,746 à 4,177. Ainsi la navigation en bateaux s'accroît à peu près dans la même proportion que le flottage diminue.

Deux dernières parties complètent la série de ces tableaux synoptiques. Le tableau F présente le mouvement mensuel moyen de la navi-

gation et du flottage entre Joigny et Sens, de 1844 à 1847. Et, enfin, le tableau F' donne, sous une forme graphique, des valeurs moyennes de chaque mois de ces quatre années, par rapport aux hauteurs d'eau sur l'étiage, aux tirants d'eau et au nombre des bateaux montants et descendants, des trains de bois à brûler et des trains de charpente. Il y a là, pour l'administration et pour la pratique de la navigation, des renseignements du plus grand intérêt, mais dont l'indication excéderait les limites et l'objet d'un simple compte-rendu.

Le Mémoire de M. Vignon explique et commente avec lucidité tous les chiffres de ses tableaux. Il donne ensuite, sur la fabrication, la manœuvre et le prix de revient du train, sur la forme, les dimensions, les prix d'achat et d'entretien des bateaux, sur les frais de halage, sur les salaires des flotteurs, mariniers et charretiers d'eau, sur la durée des trajets en descente et en remonte, des détails fort intéressants, et il termine par des considérations sur quelques points du système de la navigation de l'Yonne, qui depuis dix à quinze ans est considérablement amélioré, qui marche plus vite, plus sûrement, plus régulièrement et plus économiquement, et qui est susceptible encore de grandes améliorations, dont l'effet nécessaire sera de baisser le prix des transports qui déjà est beaucoup réduit.

Dans l'état actuel, la marine de l'Yonne peut conduire d'Auxerre à Paris une feuillette de vin pour 1 fr. 50 c. Calculé à raison de 150 kilogrammes par feuillette, et rapporté au trajet de la voie de fer, ce prix équivaut à 5 centimes 8 dixièmes par tonne et par kilomètre. Jusqu'à présent, aucun chemin de fer n'a pu abaisser son tarif jusqu'à un taux aussi modique. Les moindres tarifs pour les marchandises pesantes, comme la houille, sont de 10 centimes. On les a vu, en quelques circonstances, descendre à 7 centimes ; mais je n'ai pas connaissance d'un seul exemple d'un taux moindre. Il est vrai que les chemins de fer conduisent plus vite, garantissent mieux la conservation des marchandises et offrent de l'économie sur le camionage. Mais les améliorations que promettent les six millions qui restent à dépenser

sur la rivière et l'accroissement que l'expérience du passé et les progrès de la consommation générale font espérer dans le tonnage de la remonte, ne devront-ils pas avoir pour effet de rendre la navigation moins coûteuse, et de permettre dès-lors à la marine de réduire encore le frêt et de le faire descendre à un taux que la voie de fer ne pourra jamais atteindre?

Ce sont là des questions d'un profond intérêt pour ceux qui aiment l'étude des sciences économiques, aussi bien que pour ceux qui se préoccupent de la prospérité et de l'avenir de la contrée. A ce double titre, l'hommage que M. Vignon a bien voulu vous faire de son beau travail a droit à votre gratitude, et vous vous féliciterez de compter désormais ce savant auteur au nombre de vos collègues.

CHALLE.

Paléontologie de l'Yonne.

ÉTUDES

SUR

LES MOLLUSQUES FOSSILES

RECUEILLIS DANS LE DÉPARTEMENT DE L'YONNE.

(1er Article.)

INTRODUCTION.

I.

C'est une étude curieuse de rechercher, dans les siècles qui ont précédé le nôtre, le développement des idées géologiques, de suivre pas à pas les hésitations, les erreurs, les progrès de l'esprit humain, et de voir combien de temps il a fallu à des vérités qui, aujourd'hui, nous paraissent élémentaires, pour se dégager des ténèbres qui les entouraient.

Les anciens n'avaient, sur la géologie, que des notions bien superficielles; cependant l'existence des fossiles dans les couches de la terre

avait été reconnue par eux. Xénophane, Aristote, Théophraste, Strabon, en parlent dans les ouvrages qu'ils nous ont laissés ; mais ils se bornent à constater que la mer avait autrefois recouvert la terre, et qu'elle s'était graduellement abaissée ; ils attribuent les grands ossements de mammifères et de reptiles à des races de géants qui avaient peuplé le monde à son origine.

Au moyen-âge, la géologie, comme toutes les sciences naturelles, fut oubliée. Dans le cours du seizième siècle, les fossiles étaient regardés tantôt comme des jeux de la nature (*lusus naturæ*), tantôt comme les produits d'une force plastique qui, dans l'intérieur de la terre, s'essayait à des créations imparfaites (1), et c'est à peine si Conrad Gesnerus, cet homme dont l'érudition profonde domine le seizième siècle, admet, comme possible, l'analogie des corps fossiles avec les êtres vivants (2).

(1) Voici à cet égard ce qu'écrivait Bourguet, en 1741 : —« On peut rapporter les » sentiments des physiciens ou des savants qui ont écrit sur le sujet des *pierres figurées* à deux. Le premier et qui a été le plus général est que tous ces *fossiles* » sont des minéraux ou des corps terrestres. Le second établit au contraire que ces » pierres figurées sont des plantes et des dépouilles d'animaux qui viennent de la » mer. Ceux qui ont suivi cette première opinion se sont imaginé que ces fossiles » doivent leur forme et les traits qui y sont empreints à un simple hasard, ou que » ce sont là, comme ils parlent, des jeux de la nature. Ils prétendent que ces reliefs et ces traits ont pu se former dans ces corps par cas fortuit, de la même » manière qu'il se rencontre certaines ressemblances dans les fibres de différents » bois et en particulier dans les traits qui forment les tortuosités des racines et les » nœuds de ces mêmes arbres qui servent aux ouvrages de menuiserie. D'autres » ont supposé qu'il y avait dans le sein de la terre, des moules et des matrices » dans lesquels une partie de la matière même des couches a pris différentes formes, sans s'embarrasser comment ces moules auront été produits. — Des troisièmes, jugent que ces fossiles sont provenus d'une matière séminale originaire » de la mer, laquelle ils supposent avoir été portée dans le sein de la terre où elle » se sera développée et aura pris accroissement. » Bourguet, *Traité des pétrifications*, p. 54, Paris, 1742.

(2) Conrad Gesnerus, *de rerum fossilium lapidum*, Zurich, 1565.

Le premier géologue, c'est Bernard de Palissy. Dans son traité sur les pierres, publié en 1583, il avança l'opinion que les coquilles qu'on trouve enfouies dans le sol appartenaient à de véritables animaux ; il soutint qu'elles avaient vécu dans les lieux même où on les rencontre aujourd'hui (1). Jeune encore, Bernard Palissy, que ses faïences en relief ont rendu si célèbre, avait parcouru la France comme artisan ; il avait recueilli, dans ses pérégrinations, des corps organisés pétrifiés, et, en 1575, il ouvrit, à Paris, un cours dans le but de combattre les erreurs qui alors étaient généralement accréditées sur l'origine des pierres. La figure de Palissy ouvre dignement la série des naturalistes qui portèrent sérieusement leurs investigations sur les phénomènes terrestres. Les écrits qu'il a laissés sont remarquables par la naïveté et la clarté du style ; ses traités sur les eaux et les fontaines, sur les pierres, sur la marne, sont remplis d'observations importantes, d'aperçus nouveaux et judicieux. On s'étonne de voir avec quelle profondeur de vue cet homme, qui n'avait étudié la science que dans le livre de la nature, touche aux questions les plus importantes de la géologie.

Il reconnut le premier que parmi les corps organisés marins dont la terre renferme les dépouilles, quelques espèces diffèrent de celles qu'on rencontre dans l'océan (2), observation précieuse qui devait un jour servir de point de départ à toutes les études paléontologiques. En examinant la disposition du sol, il constata que les montagnes

(1) « Parquoy ie maintiens que les poissons armez (de coquilles), et lesquels » sont pétrifiez en plusieurs carrières ont esté engendrez, sur le lieu mesme, pendant que les rochers n'estoyent que de l'eau et de la vase, lesquels depuis ont » esté pétrifiez auec lesdits poissons. » Bernard de Palissy, Traité des pierres (Œuvres complètes, édition conforme aux textes originaux, page 275, Paris, 1844).

(2) « Si est-ce que j'en ay trouué en plusieurs lieux, tant es terres douces de » Xaintonge que des Ardennes, et aux pays de Champagne d'aucunes espèces, des» quelles le genre est hors de nostre connoissance, et ne s'en trouue point qui ne » soient lapifiez. » Bernard de Palissy, loco citato, *Traité sur les pierres*, p. 281.

étaient formées de couches successives, stratifiées, et que la nature minéralogique de ces couches variait suivant les localités et les profondeurs. Les volcans, les sources thermales, les tremblements de terre l'amenèrent à supposer des embrâsements intérieurs, et là encore il semble pressentir, quoique un peu vaguement peut-être, cette belle théorie de la chaleur centrale qui, dans les siècles suivants, devait être l'objet de si vives discussions (1).

Les travaux de Bernard de Palissy furent longtemps oubliés, méconnus. L'esprit humain s'engagea de nouveau dans une voie d'hypothèse et d'erreur. Les théories sur l'origine de la terre ne manquèrent pas. Mais comme elles n'avaient point pour base l'observation précise de la nature, comme elles n'avaient point été précédées de cette analyse patiente, minutieuse qui, seule, conduit à la vérité, elles s'égarèrent dans des hypothèses invraisemblables et arrivèrent à des conséquences que l'examen des faits a successivement renversées. Quelque soit l'intérêt historique qui s'y rattache, nous ne voulons point nous arrêter sur chacune de ces théories, aussi nous bornerons-nous à quelques mentions rapides.

Thomas Burnet est le premier qui publia, vers la fin du dix-septième siècle, une théorie systématique et générale sur l'origine de la terre et ses futures destinées (2). Son but principal est d'expliquer le déluge ; mais les raisons qu'il invoque à l'appui de ses idées dénotent une absence complète d'études et d'observations, et son système est l'œuvre d'un romancier plutôt que d'un savant.

Au commencement du dix-huitième siècle, Woodward d'abord (3),

(1) Bernard de Palissy, loco citato, *Traité des eaux et fontaines*, p. 145, 151 et suiv.

(2). Thomas Burnet, *telluris theoria sacra, orbis nostri originem et mutationes generales quas aut jam subiit, aut olim subiturus est, complectens*, Londini, 1681.

(3) Jean Woodward, *an essay Lowands the natural history of the earth*, London, 1685.

puis Wiston (1), donnèrent également une théorie de la terre. C'est au déluge universel qu'ils attribuent, l'un et l'autre, toutes les altérations, tous les changements arrivés à la surface du globe. Au milieu des hypothèses étranges, invraisemblables, qui constituent l'ensemble de leurs systèmes, apparaissent cependant çà et là quelques observations judicieuses.

Quelques années auparavant, le savant Leibnitz développait son système sur notre planète et sur les révolutions qu'elle a subies (2) ; il voit dans la terre une masse originairement incandescente, lumineuse, autour de laquelle s'épaissit peu à peu une couche solide et vitrifiée ; sur cette couche refroidie, les eaux que l'incandescence de la terre avait longtemps tenues à l'état de vapeur, se condensèrent et formèrent une enveloppe aqueuse dans laquelle vécurent tous les êtres marins dont on retrouve aujourd'hui les dépouilles fossiles. En se refroidissant, la croûte du globe se brisa ; des cavités intérieures s'ouvrirent ; les eaux, en s'y précipitant, abandonnèrent les parties opposées, et c'est ainsi que s'ébauchèrent les premières inégalités du sol, et que se formèrent successivement les montagnes et les vallées. Le système de Leibnitz, considéré dans son ensemble, est beaucoup plus rationnel que la plupart de ceux qui se produisirent alors, et c'est lui que, cinquante ans plus tard, Buffon prenait pour guide dans son beau travail sur les époques de la nature.

Scheuchtzer (3), Bourguet (4), Henckel (5), le célèbre chimiste

(1) Wisthon, *a new theory of the earth*, London, 1708.

(2) Leibnitz, *protogæa*, actes de Leipsic, p. 40, 1693.

(3) Jean-Jacques Scheuchtzer. — *Dissertation adressée à l'académie des sciences en* 1708. — Encyclopédie méthodique, géographie-physique, tome 1er, p. 422.

(4) Louis Bourguet, *Lettres philosophiques sur la formation des sels et des cristaux et sur la génération et le méchanisme organique des plantes et des animaux, etc., avec un mémoire sur la théorie de la terre* Amsterdam, 1729.

(5) Henkel, *Pyritologie ou histoire naturelle de la pyrite*, Paris, 1760.

Lazaro Moro (1), essayèrent tour à tour d'expliquer les phénomènes terrestres.

Scheuchtzer est un ardent défenseur des idées diluviennes, mais les raisons sur lesquelles il s'appuie sont prises trop souvent en dehors de la science ; il publia un catalogue des poissons et des plantes fossiles qu'il avait recueillies dans les montagnes de la Suisse. C'est dans ce catalogue que figure le célèbre fossile d'OEningen, l'homo diluvii testis, le τεοςκοπος, le contemplateur de Dieu, que Cuvier reconnut depuis pour appartenir à une salamandre gigantesque (2).

Bourguet partage les idées de Scheuchtzer et, dans sa théorie, il reproduit, avec quelques modifications, le système génésiaque de Woodward ; il prétend qu'à l'époque du déluge l'ancien monde a été dissous par les eaux, que les corps organisés arrachés aux profondeurs de la mer et transportés par les courants sur tous les points du globe, se sont enfouis, suivant leur pesanteur spécifique, dans des couches que les eaux avaient rendues presque fluides, et qu'alors la terre a pris la configuration qu'elle a aujourd'hui.

Henckel, dans sa pyritologie, recherche les effets du déluge sur les couches qui renferment des métaux.

Lazaro Moro attribue l'existence des montagnes à des feux souterrains qui soulevèrent çà et là le fond de la mer ; il admet plusieurs séries de soulèvements : les uns qui se manifestèrent alors que la mer n'était pas encore peuplée d'animaux, et les autres qui n'eurent lieu

(1) Lazaro Moro, *des Coquilles et des autres corps marins qui se trouvent sur les montagnes*, 1740. — Encyclopédie Méthodique, géographie, physique, tom. 1er, p. 267.

(2) Cette espèce pour laquelle Tschudi a créé le genre Andrias, et qui est connue sous le nom d'Andrias Scheuchtzeri, se rapproche beaucoup par sa taille, sa forme et son organisation de la grande Salamandre, vivant au Japon, (Salamandrida maxima, Temninck et Schlegel). L'Andrias Scheuchtzeri atteignait environ un mètre et demi de longueur. Cette espèce n'a été jusqu'ici recueillie qu'à Œningen, dans les argiles schisteuses de la période tertiaire.

qu'après la création des êtres organisés. Ces explications ingénieuses présentent en germe la théorie des soulèvements.

En 1735, de Maillet publie, sous le nom de Telliamed, son système sur la formation du globe. Nous insisterons un instant sur cette théorie qui, malgré son absurdité, eut un certain retentissement (1). Suivant de Maillet, la terre fut originairement et pendant un nombre prodigieux de siècles, recouverte par les eaux ; c'est dans le cours de cette longue période que s'accumulèrent successivement les couches du sol, que se formèrent les montagnes et les vallées et que vécurent les animaux marins dont on retrouve partout les débris. Plus tard, ce volume immense d'eau diminua en s'évaporant à la chaleur du soleil, dont la terre tendait sans cesse à se rapprocher. Les montagnes, les plaines surgirent du sein des mers, et se desséchèrent peu à peu. Les eaux, en se retirant, abandonnèrent un nombre considérable de plantes et d'animaux qui ne tardèrent pas, sous l'influence du milieu dans lequel ils étaient destinés à vivre, à se modifier, à se métamorphoser, et qui, aujourd'hui, constituent toutes les plantes, tous les animaux qui peuplent la terre. Telle est, dans son ensemble, la théorie de de Maillet, conception grossière, et qui, dans ses conséquences, n'est que la reproduction du système d'Anaxagore ; nous l'aurions à peine mentionnée si, en réalité, elle ne servait de point de départ à ceux qui soutiennent aujourd'hui que la serie des êtres est due à la transformation incessante des espèces par l'influence des agents extérieurs.

Le célèbre Linnæus produisit aussi sa cosmogonie (2) ; Mais le naturaliste suédois eut le grand tort de vouloir généraliser et appliquer au globe entier des faits spéciaux au pays qu'il habitait.

(1) de Maillet, *Telliamed, ou entretiens d'un philosophe indien sur la diminution de la mer et la formation de la terre,* La Haye, 1755.

(2) Linnæus, *Voyages d'OEtland et de Gotland, fait en* 1741.— Stockholm, 1745, tome 1er, p. 304.

Nous nous bornerons à indiquer Wallérius (1), le contemporain de Linnée qui, dans son ouvrage sur l'origine de la terre, attribue à l'eau primitive la formation de tous les éléments constitutifs du sol; Guettard (2) auquel on doit les premières cartes géologiques et qui divisait la terre en trois bandes distinctes; Sulzer, qui admet des dépôts séparés, des inondations successives, entre lesquelles il s'est écoulé de longs espaces de temps; Rouelle qui, sous le nom d'ancienne et de nouvelle terre, distingue les terrains primitifs ou ignés, des terrains secondaires ou sédimentaires, et qui porte plus spécialement son attention sur les couches carbonifères; Targioni (3), qui étudie avec soin le sol de la Toscane et nous laisse sur sa composition des observations dignes d'intérêt; Holback, adversaire ardent et systématique de toutes les théories genésiaques qui attribuaient au déluge seul la formation des couches de la terre; Lehmann (4) qui, comme Rouelle, distingue les montagnes primitives ou à filons, des montagnes secondaires ou à couches, et qui, tombant dans les mêmes erreurs que Linnée, crut à tort devoir assimiler aux terrains du Hartz, toutes les couches du globe.

Nous avons hâte d'arriver enfin à Buffon. En 1749 l'illustre naturaliste avait exposé sa théorie de la terre, mais ce ne fut qu'en 1778 qu'il publia son remarquable ouvrage sur les époques de la nature (5).

(1) Wallerius, *Minéralogie ou description générale des substances du règne minéral*, traduit de l'Allemand, Paris, 1759.

(2) Guettard, *Atlas et description minéralogique de la France*, Paris, 1780.

(3) Targioni, *Prodromo della corographia e della topographia fisica della Toscana*, Firenze, 1754.

(4) Lehmann, *Traité de physique, d'histoire naturelle, de minéralogie et de métallurgie*, Paris, 1756.

(5) Citons, sur ces deux ouvrages de Buffon, l'opinion d'un de nos savants les plus distingués : « La grande vie scientifique de Buffon, commence par la théorie » de la terre et finit par les époques de la nature. Une admirable destinée place » ainsi les deux plus beaux ouvrages de Buffon, aux deux termes de sa carrière.

Nous venons de voir combien était grande la confusion qui régnait alors dans les idées géologiques. La plupart des théories qui s'étaient produites reposaient sur des hypothèses invraisemblables, et si, de loin en loin, quelque vérité, fruit de l'observation, se faisait jour, elle disparaissait bientôt au milieu des erreurs qui l'entouraient. Buffon sut démêler ce cahos plein de ténèbres. Il rejeta dans le néant les fables qui étaient généralement accréditées et tenaient lieu de la science; il recueillit avec soin l'ensemble des vérités que les naturalistes qui l'avaient précédé n'avaient fait que pressentir; il les mit en relief, il les groupa en système, il les exposa avec cette grandeur de pensées, cette magie de style qui lui est propre, et il éleva un monument, bien imparfait sans doute, si on le considère au point de vue de nos connaissances actuelles, mais qui, à l'époque où il parut, laissait bien loin derrière lui toutes les théories à l'aide desquelles on avait cherché à expliquer l'origine de la terre et demeurera toujours un témoignage du génie de son auteur. La fluidité primitive du globe qui eut pour conséquence son aplatissement à l'équateur et son renflement vers les pôles, la chaleur centrale de la terre, la nature vitrifiée des roches primitives, les corps organisés fossiles répandus sur toute la surface du globe, toutes ces vérités, qui depuis sont devenues fondamentales et élémentaires, ont été exposées par Buffon dans ses époques de la nature. La paléontologie elle-même, cette science que deux siècles auparavant Bernard de Palissy avait entrevue, ne pouvait lui échapper, et dans plusieurs passages, il émet l'opinion que certaines espèces de fossiles, dont on a pas encore trouvé les analogues vivants, n'existent plus (1).



» Tout, dans ces deux ouvrages, est d'une extraordinaire grandeur. La théorie de » la terre, qui parut en 1749, étonna le monde; les époques de la nature ne parurent que trente ans plus tard, en 1778, et de tous les ouvrages du XVIIIe » siècle, c'est, peut-être, celui qui a le plus élevé l'imagination des hommes. » Flourens, *Buffon, histoire de ses travaux et de ses idées*, p. 194.

(1) « Les cornes d'Ammon, qui paraissent faire un genre plutôt qu'une espèce

Buffon était avant tout un homme de synthèse ; son esprit, éminemment généralisateur, n'aimait pas à descendre dans l'examen minutieux des faits et, comme à l'époque où il écrivait, la géologie ne reposait encore que sur des observations locales, isolées, presque toujours superficielles, on ne s'étonnera pas de rencontrer dans ses travaux, à côté des vérités que son génie avait su reconnaître, des erreurs et des

» dans la classe des animaux à coquilles, tant elles sont différentes les unes des » autres par la forme et la grandeur, sont réellement les dépouilles d'espèces qui » ont péri et n'existent plus..... il en est de même des belemnites, des pierres lenticulaires et de quantité d'autres coquillages dont on ne retrouve plus les analogues vivants dans aucune région de la mer, quoiqu'elles soient presque universellement répandues sur la surface extérieure de la terre. Je suis persuadé que » toutes ces espèces, qui n'existent plus, ont autrefois subsisté pendant tout le » temps que la température du globe et des eaux de la mer était plus chaude » qu'elle ne l'est aujourd'hui, et qu'il pourra de même arriver, à mesure que le » globe se refroidira, que d'autres espèces, actuellement vivantes, cesseront de se » multiplier et périront, comme ces premières ont péri, par le refroidissement. » Buffon, *Histoire naturelle*, supplément, t. V, p. 298-299.

» Les ossements des animaux terrestres, conservés dans le sein de la terre, » quoique beaucoup moins anciens que les pétrifications des coquilles et des poissons, ne laissent pas de nous présenter des espèces d'animaux quadrupèdes qui » ne subsistent plus ; il ne faut, pour s'en convaincre, que comparer les énormes » dents à pointes mousses, dont j'ai donné la description et la figure, avec celles » de nos plus grands animaux actuellement existants.... de même les très-grosses » dents carrées que j'ai cru pouvoir comparer à celles de l'hippopotame, sont encore les débris de corps démesurément gigantesques dont nous n'avons ni le » modèle exact, ni n'aurions pas même l'idée, sans ces témoins aussi authentiques » qu'irréprochables ; ils nous démontrent l'existence passée d'espèces colossales » différentes de toutes les espèces actuellement subsistantes. » Loco citat., tome IV, p. 159.

Et, quelques pages plus loin, il ajoute en terminant, cette phrase remarquable :

» Je le répète, c'est à regret que je quitte ces objets intéressants, ces précieux » monuments de la vieille nature que ma propre vieillesse ne me laisse pas le » temps d'examiner assez pour en tirer les conséquences que j'entrevois.... » Tome IV, p. 172.

hypothèses que la science a rejetées depuis longtemps. Les idées géologiques de Buffon exercèrent sur la deuxième partie du dix-huitième siècle une grande influence. Avant lui, l'histoire naturelle en général, et plus spécialement peut-être la partie qui nous occupe, n'était étudiée que par quelques savants dont les livres hérissés de grec et de latin n'étaient lus de personne. Les principes les plus élémentaires étaient méconnus, et des hommes considérables par leur savoir persistaient à nier des vérités qui nous paraissent aussi éclatantes que le jour (1). Les travaux de Buffon produisirent une véritable révolution ;

(1) Les idées de Voltaire sur l'origine des fossiles sont devenues célèbres. — Dans une lettre italienne, imprimée à Paris en 1756, il soutient que les coquilles qu'on trouve actuellement pétrifiées en France, en Italie, ont été abandonnées par des pèlerins qui les ont rapportées de Syrie, au temps des croisades. Les poissons pétrifiés ne sont, suivant lui, que des poissons rares rejetés de la table des Romains parce qu'ils n'étaient pas frais. Plus tard, Voltaire reproduisit les mêmes idées dans une brochure sur les singularités de la nature. On y trouve ce passage : « On découvrit, ou l'on crut découvrir, il y a quelques années, les ossements d'une Renne et d'un Hippopotame près d'Etampes, et de là on conclut que » le Nil et la Laponie avaient été autrefois sur le chemin de Paris à Orléans, » mais on aurait dû plutôt soupçonner qu'un curieux avait eu autrefois dans son » cabinet le squelette d'une Renne ou d'un Hippopotame. Cent exemples pareils » invitent à examiner longtemps avant que de croire. » Voltaire, *Singularités de la nature*; p. 40, Londres, 1774. On y trouve aussi cet autre passage qu'on croirait écrit au moyen âge, par un des adversaires de Bernard de Palissy : « Je ne » nie pas encore une fois qu'on ne rencontre, à cent milles de la mer, des » huîtres pétrifiées, des conques, des univalves, des productions qui ressemblent » parfaitement aux productions marines, mais est-on bien sûr que le sol de la terre » ne peut enfanter ces fossiles ; la formation des agathes arborisées ou herborisées » ne doit-elle pas nous faire suspendre notre jugement? Un astre n'a point produit » l'agathe qui représente parfaitement un astre, la mer peut aussi n'avoir point » produit ces coquilles fossiles qui ressemblent à des habitations de petits animaux marins. » Voltaire, loco citato, p. 43. Du reste, à propos de pareilles erreurs et à l'époque même où elles se produisaient, on aime à voir Buffon s'écrier, avec une juste indignation : « Comment se peut-il que des personnes éclairées et » qui se piquent même de philosophie aient encore des idées aussi fausses sur ce » sujet. » Buffon, tom, 1er, p. 281.

le charme séduisant de son style fit lire ses ouvrages dont la vogue fut immense. La curiosité était éveillée; le goût des études naturelles se répandit et la science géologique reçut une impulsion nouvelle.

A partir de cette époque, des travaux véritablement scientifiques se produisent. A l'hypothèse succède l'observation, et si quelques esprits généralisateurs publient encore leur théorie sur l'origine du monde, elles prennent un caractère plus positif et s'appuient, en partie du moins, sur l'étude de la nature. Les couches du sol sont interrogées avec soin, et chaque pays trouve des investigateurs.

Pallas explore les montagnes de la Russie et recueille d'intéressants documents sur les ossements d'éléphants et de rhinocéros qu'on trouve enfouis dans le sol glacé de la Sibérie (1).

Saussure parcourt les Alpes et publie successivement le résultat de ses voyages, travail rempli d'aperçus ingénieux, d'observations remarquables par leur précision, et qu'aujourd'hui encore on consulte avec fruit (2).

Deluc de Genève expose ses observations sur les bouleversements si fréquents dans les terrains secondaires, et il en attribue la cause à la congélation primitive du globe (3).

Dolomieu visite l'Etna et les îles de Lipari, et, en 1792, il consigne dans le journal de physique son opinion sur l'origine de la terre (4).

En Allemagne, le célèbre Werner ouvre, vers la fin du dix-huitième siècle, une école de géologie, et pendant plus de vingt années, le systématique professeur de Freyberg, du haut de la chaire que son nom a illustrée, développe ses idées sur la composition minérale des couches

(1) Pallas, *Observations sur la formation et les changements arrivés à notre globe*, Pétersbourg, 1777.

(2) Saussure, *Voyage dans les Alpes*, Neufchâtel, 1779.

(3) A Deluc, *Lettres à M. de la Metterie*, recueillies dans le journal de physique, années 1789-90-91, et *Lettres à M. Blumenbach*, 1 vol. 18, Paris, 1798.

(4) Dolomieu, *Journal de physique*, de 1791 à 1794.

du globe et sur la nature des phénomènes qui ont concouru à sa formation. Pénétré des faits qu'il a lui-même observés, il sait faire partager la conviction qui l'anime aux disciples qui se pressent autour de lui, il sait leur inspirer à tous, non seulement le goût, mais la passion de la science. Chef de l'école des Neptuniens, Werner attribuait au fluide aqueux la formation de toutes les couches de la terre. Ses nombreux élèves, Charpentier, de Born, Freisleben, Sturle, de Humbolt l'intrépide voyageur, de Buch, d'Aubuisson, portèrent au loin les idées du maître, les modifiant en ce qu'elles avaient d'exclusif, et enrichirent la science de leurs savantes observations (1).

En 1788, Hutton avait publié à Edimbourg une théorie diamétralement opposée à celle de Werner, et dans laquelle il attribue à l'action du feu central l'origine des minéraux et des roches (2). Hutton devint le chef de l'école des Vulcanistes ; ses idées souvent justes bien que parfois exclusives et systématiques, furent accueillies en Ecosse et en Angleterre et trouvèrent un appui dans les démonstrations de Playfair et dans les belles expériences de Hall. De ces écoles rivales, de ces systèmes opposés devait naître la vérité.

Cependant les observations continuaient à se multiplier : Faujas de Saint-Fond analysait avec soin les volcans éteints du Vivarais (3). Albert Fortis dirigeait ses investigations sur les terrains du Vicentin et de plusieurs parties de l'Italie (4). Spallanzani étudiait les volcans et les laves qui en jaillissent (5).

(1) D'Aubuisson de Voisins, *Traité de géognosie*, tome 1er, discours préliminaire, p. 13.

(2) Hutton. *Théorie de la terre*, 1796.

(3) Faujas de St-Fond, *Système minéralogique des volcans ou nouvelle classification de leurs produits*, Paris, 1809.

(4) Albert Fortis, *Mémoires pour servir à l'histoire naturelle et plus particulièrement à l'oryctologie de l'Italie et pays adjacents*, Paris, 1802.

(5) Spallanzani, *Voyage dans les Deux-Siciles*, Paris, 1800.

Ces observations minutieuses, ces faits recueillis sur tous les points du globe, préparaient peu à peu à la science une base plus solide, et, en 1811, Breislak publiait à Rome un traité sur la structure intérieure de la terre. Son système tient le milieu entre la théorie exclusive de Hutton et celle plus exclusive encore de Werner. Les belles expériences de Fourrier sur la chaleur centrale, et plus tard celles de M. Cordier, les remarquables travaux de MM. de Buch et Elie de Beaumont sur les soulèvements, les recherches plus récentes de MM. Dufreynoy, Lyell, Boblaye, Virlet d'Aoust sur le métamorphosme des roches, sont venues confirmer cette théorie qui, aujourd'hui encore, sauf les modifications que la science y a apportées, est généralement admise.

A côté de la géologie se développait une science toute nouvelle, que les naturalistes du dix-huitième siècle, d'Aubenton, Pallàs, Camper, n'avaient fait qu'entrevoir, et qui devait jeter une si vive lumière sur les phénomènes dont la terre a été le théâtre. Je veux parler de la paléontologie, de cette science qui a pour but l'étude des animaux fossiles. C'est à notre immortel Cuvier qu'appartient la gloire d'avoir, le premier, donné à la paléontologie l'importance qu'elle mérite.

En 1796, le jour même où l'Institut tenait sa première séance publique, Cuvier lut son mémoire sur les éléphants fossiles. « C'est dans « ce mémoire qu'il annonce pour la première fois ses vues sur les « animaux perdus. Ainsi, dans le même jour où l'Institut ouvrait la « première de ses séances publiques, s'ouvrait aussi la carrière des « plus grandes découvertes que l'histoire naturelle ait faites dans notre « siècle, singulière coïncidence, circonstance mémorable et que l'his- « toire des sciences doit conserver (1). »

Ce travail fut le point de départ des recherches de Cuvier sur les animaux fossiles. Il consacra de longues années à leur étude ; s'appuyant sur les principes de l'anatomie comparée, il reconstitua des

(1) Flourens, *Cuvier, histoire de ses travaux,* p. 63, 1845.

êtres dont les ossements étaient dispersés dans les couches du sol, et bientôt il démontra, comme conséquence directe de ses observations, que les espèces fossiles, du moins dans la classe des mammifères et des reptiles, avaient depuis longtemps disparu de l'animalisation du globe, et appartenaient à des races perdues ; il démontra également que ces générations perdues s'étaient renouvelées plus d'une fois à la surface de la terre et que leur extinction successive avait coïncidé avec les révolutions que le globe a subies : découvertes pleines d'intérêt, qui ouvraient à la science un horizon nouveau.

Les travaux de Georges Cuvier eurent un immense retentissement ; le mouvement était imprimé. En France, en Angleterre, en Suisse, en Allemagne, en Italie, en Amérique, on comprit l'importance qui s'attachait aux corps organisés fossiles, précieuses médailles qui devaient nous apprendre à déchiffrer une histoire plus ancienne que celle de l'homme. Partout de vastes collections les recueillirent, et les recherches paléontologiques se multiplièrent. Cuvier n'avait décrit que les reptiles et les mammifères ; d'autres classes d'êtres furent étudiées et donnèrent lieu à d'importants travaux. Les oiseaux, les poissons, les crustacés, les echinodermes, les mollusques, les foraminifères, les zoophytes, les végétaux furent l'objet de publications ou partielles ou générales qui vinrent ajouter une nouvelle force aux faits constatés par Georges Cuvier, et surtout aux admirables conclusions que son génie en avait su déduire.

Dans l'exposé que nous venons de tracer, nous avons suivi les développements de la géologie proprement dite et de la paléontologie : nous avons pris cette double science à son berceau ; nous l'avons vue dans le cours du dix-septième siècle et dans la première partie du dix-huitième, marcher d'hypothèses en hypothèses, d'erreurs en erreurs, et se formuler en des systèmes auxquels la science est le plus souvent étrangère. Nous l'avons vue, plus tard, se dégager de toutes ces rêveries hypothétiques, se rejeter dans l'examen positif des faits, prendre pour point de départ l'analyse et l'observation et réunir peu à peu

les matériaux qui doivent constituer la base de la science. Au commencement de ce siècle nous avons signalé les admirables découvertes de Cuvier, puis nous avons montré l'influence que ces découvertes avaient eue dans le monde savant. Pour compléter notre tableau, il nous faudrait énumérer toutes les questions géologiques qui, depuis vingt années, ont été discutées, il faudrait analyser et grouper tous les documents, toutes les observations que la science a enregistrés ; il faudrait passer en revue tous les travaux qui, dans ces derniers temps, ont été publiés et n'ont laissé inexplorée aucune région de la terre, aucune branche de la science (1).

Une revue de cette nature, quelque rapide, quelqu'incomplète qu'on la suppose, sortirait du cadre dans lequel doit se renfermer cette introduction. Nous avons pensé qu'il valait mieux résumer ce vaste ensemble de travaux et d'observations et dérouler, dans une esquisse rapide, les phénomènes qui, d'après l'état actuel de nos connaissances géologiques, se sont successivement manifestés à la surface de la terre.

II.

§ 1. *Terrain primordial.*

Le globe terrestre, au moment où une volonté suprême lui imprima,

(1) Parmi les hommes qui, dans ces derniers temps, ont donné aux sciences paléontologiques une vigoureuse impulsion, je citerai, en première ligne, l'illustre auteur de la Paléontologie française, M. Alcide d'Orbigny. — Ses recherches ont porté spécialement sur les animaux mollusques et rayonnés, et le magnifique travail dont il poursuit la publication avec tant de persévérance, est entre les mains de tous ceux qui s'occupent d'études paléontologiques. M. d'Orbigny, s'appuyant sur les immenses matériaux qu'il a rassemblés, comparés et discutés, vient de publier une classification générale des terrains sédimentaires qui a pour principe fondamental, la paléontologie. Voyez Alcide d'Orbigny, *Cours élémentaire de paléontologie et de géologie stratigraphique*, Paris, 1850 et *Prodrome de paléontologie stratigraphique*, faisant suite au cours élémentaire de paléontologie. Cette classification est celle que j'ai adoptée.

dans le système de l'univers, le double mouvement de rotation qui lui est propre, formait une masse dont toutes les parties étaient fluides et qui, en vertu de l'attraction centrale et de la force centrifuge, prit bientôt la figure d'un sphéroide aplati vers les pôles. La fluidité de la terre était-elle aqueuse ou ignée ?.... Cette question, longtemps débattue, est maintenant tranchée. La théorie neptunienne de Werner a été abandonnée et l'origine ignée du globe, démontrée par la chaleur centrale, par la composition minéralogique du sol primitif, par les sources thermales, par les volcans et les tremblements de terre, est aujourd'hui admise par tous les géologues.



Ainsi la terre était primitivement fluide, liquefiée, incandescente ; l'atmosphère qui l'enveloppait était impropre à la vie ; beaucoup plus étendue et plus épaisse qu'aujourd'hui, elle tenait en dissolution l'eau et tous les gaz que la chaleur volatilise et exerçait sur le globe terrestre une pression considérable.

Ce globe incandescent obéit bientôt à la loi du refroidissement. Une partie de son calorique rayonna et s'équilibra dans l'espace et une légère pellicule formée de substances minérales cristallisées, ne tarda pas à couvrir sa surface. Cette première couche dont l'épaisseur s'augmenta intérieurement par voie d'agrégation, se resserra, se contracta en se refroidissant et opéra par cela même une pression plus ou moins intense sur la masse ignée. La force expansive du fluide intérieur l'emportant sur la résistance de cette pellicule, elle fut brisée et, sur un grand nombre de points, la matière brûlante s'épancha au dehors, se cristallisa et augmenta d'autant l'épaisseur de la croûte solide.

Cependant au fur à mesure que la surface de la terre se refroidissait, l'atmosphère abandonnait quelques unes des matières qu'elle tenait en dissolution. La vapeur d'eau se condensa et les premières pluies tombèrent. Mises en contact avec le sol brûlant encore, les eaux entrèrent en ébullition, se mêlèrent aux matières qui, çà et là s'épanchaient au dehors, se chargèrent d'acide et donnèrent lieu à des com-

binaisons chimiques très-actives. Sous leur influence dissolvante, les roches déjà solides furent désagrégées et leurs débris formèrent, au sein des eaux, des couches d'une nature particulière.

Ainsi, dans ces premiers âges de la terre, se manifestent déjà les deux éléments qui, de nos jours, concourent encore à épaissir le sol : l'élément igné qui agit par voie d'éruption et épanche à la surface les matières que le globe recèle dans son sein, l'élément aqueux qui accumule des sédiments arrachés aux roches préexistantes.

C'est à cette époque que se forma le puissant étage des Gneiss. Selon toute apparence, les Gneiss étaient, dans l'origine, des roches argilo-schisteuses déposées dans des eaux brûlantes, agitées. Ces roches. qu'une croûte peu épaisse séparait de la masse incandescente, furent profondément modifiées par l'élément igné. Le mica, le feld-spath, le quartz, se répandirent au travers de leurs couches feuilletées. De nombreux filons les traversèrent et leurs strates tourmentés se contournèrent, se plissèrent en tous sens. Aussi le métamorphisme a-t-il fait disparaitre le caractère sédimentaire des Gneiss et, sauf la structure schisteuse qui rappelle leur origine, ils présentent l'aspect d'une roche plutonienne.

Ce dépôt est recouvert par des Schistes micacés et talqueux qui, comme les Gneiss, auxquels ils se lient intimement, ont une origine sédimentaire et, comme eux, ont subi une influence métamorphique plus ou moins prononcée.

Les Gneiss et les Schistes composent le terrain primordial proprement dit. Au fur-à-mesure que ces dépôts s'accumulent, les matières en fusion que renferme l'intérieur du globe tendent sans cesse à se faire jour, et, à de fréquents intervalles, elles soulèvent et brisent la croûte qui les enveloppe. Ces dislocations donnent lieu à des épanchements ignés plus ou moins considérables qui, se répandant au sein des couches déjà formées, en modifient la nature par leur contact et constituent ces masses de Granite, de Sienite, de Diorite qui, aujourd'hui encore, se montrent à découvert sur tous les points du globe.

Le temps pendant lequel se prolongea cet état de choses est considérable. On peut l'apprécier approximativement en examinant la puissance énorme des dépôts qui se formèrent. A lui seul, l'étage Gneissique compose le quart de l'écorce de la terre et, dans certaines localités, son épaisseur est de six à huit kilomètres.

Rien, dans tout le cours de cette longue période, n'indique que la nature organique ait fait son apparition. Les eaux, l'atmosphère, le sol lui-même étaient encore impropres au développement des animaux et des plantes. Cependant, vers la fin de l'époque qui nous occupe, le globe terrestre s'était insensiblement refroidi ; les eaux, bien qu'elles conservassent encore une température élevée, étaient moins brûlantes, moins agitées et formaient, à la surface du sol, des bassins de grande étendue. L'atmosphère, dont la pression avait peu-à-peu diminué, s'était purifiée des gaz délétères qu'elle renfermait dans l'origine ; les rayons du soleil la traversaient librement. Le moment approchait où, pour la première fois, la vie allait se manifester sur la terre, fait mystérieux et divin que la science de l'homme se borne à constater, mais qu'elle chercherait vainement à expliquer.

§ 2. *Terrain paléozoïque* (1).

Au-dessus des roches puissantes dont nous venons de parler, se déposèrent les premières couches du terrain paléozoïque. Les assises qui en forment la base affectent en général une structure schisteuse et sont représentées par des phyllades et des ardoises au milieu desquelles s'intercalent de puissants bancs de grés. C'est au sein de ces couches que l'observation a retrouvé les plus anciens vestiges de plantes et d'a-

(1) D'après M. d'Orbigny, le terrain paléozoïque qui fait l'objet de ce paragraphe se compose de quatre étages : l'étage silurien, l'étage dévonien, l'étage carboniférien, l'étage permien.

nimaux (1). Destinés à supporter une température qui, d'après les calculs de la science, dépassait 90 degrés et à vivre dans une atmosphère moins pure que celle qui aujourd'hui enveloppe la terre, les premiers êtres organisés doivent nécessairement habiter les eaux. Les plantes apparaissent d'abord; elles appartiennent à la famille des algues, si nombreuse encore aujourd'hui dans nos mers. Les animaux qui se montrent les premiers sont des mollusques brachiopodes, et c'est le genre Lingule qui commence la série. A ces mollusques viennent bientôt s'en ajouter d'autres et nous voyons se développer des Straparolus et des Turbo, et plus tard des Orthoceratites si remarquables par leur coquille droite et conique. Les zoophites, les crinoides se montrent ensuite, et avec eux commence la classe des crustacés représentés par la famille des trilobites.

Des couches nouvelles s'accumulent, et les êtres qui peuplent les mers se multiplient. Les mollusques brachiopodes se font surtout remarquer par le nombre de leurs genres et la profusion de leurs espèces. Les cephalopodes ne sont pas moins abondants : les Orthoceras acquièrent des proportions gigantesques; leur coquille droite tend à se rapprocher du type des nautilidés; elle se courbe et s'enroule peu à peu, et les genres Cyrthoceras, Hortolus, Lituites, parcourent l'étendue des mers. Les zoophites, les échinodermes, beaucoup plus nombreux que dans l'origine, apparaissent sous des formes nouvelles. Les Asteries se montrent pour la première fois (2). Les Trinucleus avec leur bouclier céphalique profondément ponctué, les Eurypteras munies d'antennes et d'yeux à facettes, les Ogygia à la forme allongée, les Illœnus qui se roulent en boule comme les sphœromes de nos mers, tous ces

(1) J. Hall. Natural history of New-York, palœontology of New-York (1 vol.). Voyez, sur cet ouvrage le travail bibliographique de M. Deshayes. — Journal de conchyliologie, première année, tome 1er p. 82 et p. 201.

(2) Genre Cœlaster, Agassiz, *Prodrome de paléontologie stratigraphique*, tome 1er, p. 22.

genres curieux qu'on a réunis sous le nom de tribolites et qui sont les premiers représentants des crustacés, atteignent, pendant cette période, le maximum de leur développement. Les poissons sont rares encore, et Agassiz en mentionne un seul genre que caractérisent les plaques dont il est armé, son museau allongé et la forme aplatie de ses dents (1). Les végétaux marins se multiplient également et prennent des proportions plus grandes, mais ils appartiennent toujours à la famille des algues. Il est probable que pendant tout le cours de cette période, à laquelle on a donné le nom de silurienne, les eaux seules étaient habitées. Le sol émergé ne nourrissait encore ni plantes, ni animaux, ou du moins ils étaient très-rares et leurs dépouilles ne sont point venues jusqu'à nous.

A l'étage silurien succède l'étage dévonien. Les mollusques, les zoophytes, les crinoides dominent toujours. Les trilobites, moins abondants qu'à l'époque précédente, sont représentés encore par des espèces nombreuses et à quelques-uns des genres qui vivaient sur les rivages siluriens, viennent se joindre des genres tout-à-fait nouveaux. Les poissons, dont les espècesavaient été jusque-là si rares, se multiplient, mais presque tous présentent des formes étranges, une organisation bizarre; ils se rapprochent des reptiles et n'ont aucune analogie avec les poissons de nos mers. Les animaux terrestres n'existent pas encore, mais une végétation plus ou moins abondante commence à se montrer sur les parties du sol, que les eaux ne recouvrent point. Cette première flore terrestre, composée en grande partie de fougères et de lycopodiacées n'a laissé que peu de traces, et les genres qui ont été signalés se retrouvent tous dans l'étage suivant.

A la fin de la période dévonienne, l'aspect du sol change de nouveau et la formation des terrains anthraxifères commence.

A la base se développe un calcaire remarquable par sa puissance,

(1) Alcide d'Orbigny, Cours élémentaire de paléontologie, tome 1er, p. 223, § 290.

son étendue, l'abondance des débris fossiles qu'il renferme et surtout par la constance de ses caractères minéralogiques et paléontologiques. Les mers, au fond desquelles il s'est déposé, nourrissent une quantité prodigieuses de mollusques, d'échinodermes et de zoophytes. Le genre Nautile, qui s'est montré pour la première fois dans les mers dévoniennes, qui traverse toute la série des terrains et existe encore dans nos mers, atteint, à cette époque, son maximum de développement et compte 38 espèces (1). Les échinides se montrent pour la première fois et leurs espèces appartiennent au type essentiellement radiaire des cidarides (2). La famille des trilobites, encore nombreuse, présente plusieurs genres déjà connus et avec eux le genre Cyphaspis qui est propre à cet étage et que caractérise son bouclier céphalique prolongé en arrière (3). Les poissons appartiennent toujours aux placoides et aux ganoides d'Agassiz. Quelques insectes existent déjà et parmi eux on a reconnu des genres éteints qui semblent devoir se classer dans quelques unes de nos familles actuelles (4). Les arachnides sont représentés par un genre voisin des scorpions (5).

Ce qui surtout imprime à toute cette époque un caractère qui lui est spécial, c'est la nature de la flore qui se développe sur les terres émergées. La chaleur, se combinant avec l'humidité produite par l'évaporation continuelle des eaux, donne à la végétation une puissance extraordinaire et partout le sol se couvre de plantes gigantesques, de Fougères dont la hauteur dépasse celle de nos plus grands arbres, de Presles aux rameaux verticillés, de Calamites dont la tige est articulée et cloisonnée comme celle des Bamboux, de Lepidodendron aux feuilles allongées, aux rameaux couverts de cicatrices, de Sigillaires qui

(1) Alcide d'Orbigny, Prodrome de paléontologie stratigraphique, page 110.

(2) Agassiz, Catalogue raisonné des Echinides. Ann. des Sciences nat., 3e série, tome VI, p. 311.

(3) Alcide d'Orbigny, Cours élémentaire de paléontologie, t. 1er, p. 250.

(4) Alcide d'Orbigny, loco citato, p. 239.

(5) Genre Cyclophthalmus, chomle. — Alcide d'Orbigny, loco citato, p. 242.

s'élargissent à la base, et dont le sommet, couronné de feuilles, s'élève à plus de quinze mètres. Tous ces végétaux et d'autres plus étranges encore croissent ensemble, confondent leurs rameaux et constituent, au milieu de ces steppes marécageuses, des forêts immenses, impénétrables et dont la flore actuelle ne peut donner aucune idée. Ce sont les débris de ces végétaux qui, accumulés pendant un laps de temps considérable, ont donné lieu à ces amas puissants de houille et d'anthracite, si précieux aujourd'hui pour l'industrie et qu'on retrouve partout où s'étend l'étage carboniférien. L'observation a démontré que la plupart de ces dépôts, renfermés dans des bassins distincts et isolés, ont une origine lacustre, et ne sont que de vastes tourbières formées à la place même ou croissaient les plantes gigantesques qui y ont été ensevelies. Quelquefois cependant ces végétaux, entraînés par les eaux torrentielles qui sillonnaient le sol exondé, ont été transportés à de grandes distances, et il en est résulté, au sein des mers, des dépôts qui alternent avec des couches essentiellement marines et sont analogues à ceux qui, de nos jours, s'accumulent à l'embouchure des grands fleuves de l'Amérique.

La végétation puissante qui caractérise cette époque produit, dans la composition de l'atmosphère, d'importantes modifications. Le gaz oxigène que ces plantes dégagent incessamment, en purifiant l'air, le rend propre à des êtres d'une organisation plus compliquée, et dans l'étage permien qui vient au-dessus et termine la série des terrains paléozoïques, nous voyons apparaître les premiers reptiles. Désignés sous le nom de Protorosaurus (1) et de Nothosaurus (2), ils servent de point de départ à cette race gigantesque qui, plus tard et pendant si longtemps, devait établir sa redoutable souveraineté sur toutes les mers du globe (3).

(1) Alcide d'Orbigny, loco citato, p. 208.

(2) Alcide d'Orbigny, loco citato, p. 211.

(3) De récentes découvertes font remonter l'apparition des reptiles à l'étage carboniferien. — Bull. de la Soc. géol. de France, 2e série, t. IX, p. 320.

Vers la fin de l'étage permien, la vie organique semble éprouver un temps d'arrêt dans son développement. Composées de grès quartzeux unis par une pâte argilosiliceuse, les dernières assises de cet étage ne renferment aucun vestige d'animaux (1), et leur nature même indique qu'elles ont été déposées dans des eaux agitées, impropres à la vie, et qui tenaient en dissolution une grande quantité de feldspath.

Dans le cours de la période paléozoïque et depuis que l'animalisation s'était développée à la surface du globe, l'élément igné soulevant l'écorce de la terre, s'était, plus d'une fois, fait jour au travers des couches solidifiées et avait donné lieu à des éruptions plus ou moins étendues, à des dislocations plus ou moins violentes ; c'est à cette période que se rattache l'émission des Porphyres, des Diorites et des Ophites.

§ 3. *Terrain triasique* (2).

Dès le commencement de l'époque triasique, la vie organique se manifeste avec une énergie nouvelle. Toutes les espèces de plantes et d'animaux qui, pendant la période paléozoïque, s'étaient successivement développées, disparaissent et sont remplacées par une série d'êtres organisés parfaitement distincts. Cette époque est surtout caractérisée par l'abondance des reptiles. Nous en avons vu deux genres apparaître vers la fin de la période précédente, nous en retrouvons un bien plus grand nombre dans les mers triasiques ; ils appartiennent presque tous à l'ordre des sauriens. Ce sont des Palæosaurus dont la forme est intermédiaire entre celle des crocodiles et des lézards (3) ; des Cladyodon

(1) Ces couches supérieures de l'étage permien correspondent au grès vosgien et au grès rouge.

(2) Le terrain triasique, comprend deux étages : l'étage conchylien et l'étage saliferien.

(3) Laurillard, Dictionnaire universel d'histoire naturelle, publié par Charles d'Orbigny, t. IX, p. 410.

aux dents recourbées et crénelées (1) ; des Simosaurus (2), des Dracosaurus remarquables par leur tête aplatie comme celle des tortues, par leurs dents aigues, nombreuses et serrées et leurs pattes palmées (3) ; des Rhynchosaurus au museau allongé et osseux comme le bec d'un oiseau (4). Ces reptiles, dont quelques-uns atteignent des dimensions colossales, tantôt habitent le littoral des eaux, au milieu des hautes herbes qui croissent sur le rivage, tantôt vivent en pleine mer comme les cétacés. Les uns se nourrissent de végétaux ; les autres, essentiellement carnassiers, chassent les poissons ou se livrent entre eux des luttes acharnées. En même temp que ces sauriens, se développent d'autres animaux dont l'organisation est plus étrange encore : des Labyrinthodon, qui, intermédiaires entre les sauriens et les batraciens, sont remarquables par leur grande taille, leurs dents coniques, leur tête rugueuse, leur corps couvert d'écailles (5); des Chirotherium, animaux terrestres voisins des tortues, lourds, mal conformés, se trainant avec peine et qui ont laissé, sur les grès d'Hilburghausen, des vestiges de leurs pas (6) ; des Ornitichnites que leurs empreintes physiologiques nous ont seules fait connaître, et qu'on regarde comme des oiseaux gigantesques qui vivaient près des rivages de la mer (7).

Les eaux nourrissent, en outre, un grand nombre de poissons : des Acrodus aux dents aplaties (8), des Hybodus que caractérisent leur taille élancée, leurs dents coniques et tranchantes (9), des Pycnodon dont les machoires sont garnies de dents arrondies et disposées

(1) Laurillard, loco citato, tome III, p. 731.
(2) idem, tome XI, p. 618.
(3) id. tome V, p. 123.
(4) id. tome XI, p. 130.
(5) id. tome VII, p. 188.
(6) id. tome III, p. 450.
(7) Alcide d'Orbigny, Cours élémentaire de paléontologie, tome 1er, p. 197.
(8) Alcide d'Orbigny, loco citato, tome 1er, p. 223.
(9) id. tome 1er, p. 224.

en pavé (1). Elles renferment également des crustacés, des mollusques parmi lesquels le genre Ammonites se montre pour la première fois, des echinodermes, des zoophytes et des annelides que représente toujours le genre Serpula.

Pendant la période paléozoïque, les végétaux Cryptogames acrogènes ont prédominé, et si quelques rares Dicotyledones gymnospermes se sont montrées, leurs formes insolites et souvent anormales rendent leur classification difficile. A l'époque du trias, la flore terrestre éprouve d'importantes modifications ; elle tend déjà à se débarrasser de ces types indécis et à se rapprocher des familles qui existent aujourd'hui. Les Fougères, les Equisetacées deviennent moins nombreuses ; au contraire les Coniferes et plus tard les Cycadées se multiplient et se font remarquer par leur abondance, si ce n'est par le nombre de leurs espèces (2).

La partie supérieure du terrain triasique, qu'on désigne sous le nom de marnes irrisées, se compose de couches argileuses, irrégulièrement colorées, alternant avec des grès quartzeux et friables. Ces couches renferment des argiles salifères, des gypses, des arkoses et de puissants amas de sel gemme ; leur composition chimique annonce que, vers la fin de cette période, des éruptions de matières ignées se font jour sur plusieurs points. Les gaz qui les accompagnent communiquent aux eaux leur principe délétère ; une révolution s'acomplit, la faune triasique disparaît, une génération nouvelle lui succède et l'époque jurassique commence.

§ 4. *Terrain jurassique* (3).

Le terrain jurassique, par sa puissance, son étendue et la disposition

(1) Alcide d'Orbigny, loco citato, tome 1er, p. 226.

(2) A. Brongniart, Dictionnaire universel d'histoire naturelle, tome XIII, p. 148 et suiv.

(3) Le terrain jurassique comprend dix étages : étage sinemurien, ét. liasien,

régulière de ses couches indique une longue période de tranquillité.

Les mers au sein desquelles il s'est déposé, étaient peu profondes, parsemées d'îles nombreuses, et cette configuration favorisait éminemment le développement des êtres organisés; aussi les voyons-nous, pendant tout le cours de cette période, se multiplier, puis disparaître et se renouveler avec une étonnante profusion dans chacun des étages qui constituent ce puissant dépôt. Les mollusques surtout abondent et des couches entières sont formées de leurs dépouilles. Les Ammonites se font, entre tous, remarquer par le nombre et la variété de leurs espèces. Les céphalopodes acétabulifères représentés par les genres Sepia, Belemnites, Ommastrephes, se montrent pour la première fois et atteignent le maximum de leur développement. Les gastéropodes, les acéphales, les brachiopodes, laissent, dans chaque étage, des espèces caractéristiques. Jusque-là les échinides n'avaient offert que quelques genres qui appartenaient à la famille des Cidarides; dans le cours de la période jurassique ils revêtent de nouvelles formes, et la plupart des types qui constituent les Cassidulides se développent successivement. Avec les échinides se montrent de gracieuses espèces d'Asteries, de Comatules, d'Ophiures. Les Crinoides, ces curieux échinodermes dont la base est implantée dans le sol, dont la tête s'arrondit et s'entrouvre comme une fleur, et qui déjà peuplaient le fond des mers, aux époques paléozoïque et triasique, nous présentent, pour la première fois, les genres Millerecrinus, Eugeniacrinus et Solanocrinus. Les Crinoides atteignent, à l'époque jurassique, la dernière phase de leur développement; ils disparaissent ensuite de l'animalisation du globe; on n'en trouve que, de loin en loin, des vestiges dans les terrains crétacé et tertiaire, et, de nos jours, cette classe nombreuse n'est plus représentée que par quelques rares espèces.

ét. toarcien, ét. bajocien, ét. bathonien, ét. callovien, ét. oxfordien, ét. cxorallien, ét. kimmiridien, ét. portlandien.

Plus encore que les mollusques et les echinodermes, les zoophytes prennent, à l'époque qui nous occupe, un accroissement considérable; le peu de profondeur des eaux que la chaleur centrale maintient toujours à une température élevée, convient à ces êtres qui, aujourd'hui encore, habitent de préférence les bas-fonds des mers équatoriales; aussi chacun des étages du terrain jurassique en renferme-t-il un grand nombre d'espèces. Mais c'est surtout dans l'étage corallien que les zoophytes se font remarquer par leur abondance vraiment prodigieuse. Les espèces les plus variées s'y rencontrent réunies. Les Lasmophyllies libres et isolées (1), les Eunomies composées de tubes agglomérés et qui parfois forment des masses énormes (2), les Stylines couvertes d'étoiles (3), les Méandrines aux cellules contournées (4), les Lobocœnies ramifiées comme les branches d'un arbre (5), les Polytrèmes dont les tubes sont si délicats (6), les Hippalimus à la forme indécise (7), tous ces genres dont la structure intime varie plus encore que l'apparence extérieure vivent ensemble, construisent des récifs madréporiques immenses et concourent, par leurs débris, à la formation de ces puissantes couches calcaires qui caractérisent si nettement cette partie du terrain jurassique.

Dans le cours de cette période nous voyons apparaître plusieurs espèces de crustacés qui, par leurs formes, tendent déjà à se rapprocher de nos genres actuels. Ce sont des Eryon à la carapace carrée et dentée en avant (8), des Astacus à la forme allongée, aux pattes grê-

(1) Alcide d'Orbigny, Prodrome de paléontologie stratigraphique, t. II, p. 30.
(2) idem, tome II, p. 32.
(3) id. t. II, p. 34.
(4) id. t. II, p. 38.
(5) id. t. II, p. 40.
(6) id. t. II, p. 41.
(7) id. t. II, p. 41.
(8) H.-Lucas, Dictionnaire universel d'histoire naturelle, t. V, p. 418.

les (1), des Palemon au large abdomen (2), des Sphœromes voisins des cloportes (3). Chez les poissons la même tendance se manifeste : ils appartiennent toujours aux Placoides et aux Ganoides qui, aujourd'hui, sont dans une période de décroissance bien marquée, cependant leur forme, moins étrange que dans les âges précédents, les rapproche un peu de nos espèces actuelles.

Les sauriens, si nombreux déjà à l'époque du trias, atteignent, dans les mers jurassiques, l'apogée de leur développement. Leurs nombreuses espèces se plaisent au sein de ces eaux tranquilles et peu profondes, sur ces plages marécageuses que recouvre une abondante végétation, et c'est dans le cours de la période qui nous occupe que se multiplient tous ces reptiles si remarquables par leur taille colossale et leur forme bizarre : les Icthyosaurus que caractérisent leurs puissantes machoires et le volume énorme de leurs yeux, et dont l'organisation étrange participe à la fois des reptiles, des poissons, des cétacés et des ornithorhynques (4) ; les Plesiosaurus aux dents de crocodile, à la tête de lézard et au col démésurément allongé (5) ; les Pterodactylus, ces êtres singuliers, intermédiaires entre les reptiles et les oiseaux et dont les organes de locomotion, conformés pour le vol, présentent les plus grands rapports avec les ailes des chauve-souris (6); les Pliosaurus aux dents cannelées (7) ; les Megalosaurus dont la taille dépasse dix-huit mètres (8); les Téleosaurus voisins des crocodiles (9) ;

(1) Alcide d'Orbigny, Cours élémentaire de paléontologie, t. 1er, p. 266.

(2) Alcide d'Orbigny, loco citato, t. 1er, p. 265.

(3) idem, t. 1er, p. 266.

(4) Georges Cuvier, *Recherches sur les ossements fossiles*, t. V, p. 617 et suiv.

(5) Georges Cuvier, loco citato, t. V, p. 475 et suiv.

(6) idem, t. V, p. 358 et suiv.

(7) Laurillard, Dictionnaire d'histoire naturelle, t. V, p. 298.

(8) Georges Cuvier, Recherches sur les ossements fossiles, t. V, p. 368 et suiv.

(9) Laurillard, Dictionnaire universel d'histoire naturelle, t. IV, p. 362.

les Cetiosaurus dont la grosseur égalait celle de nos plus grandes baleines (1).

Les terres émergées ne nourrissent encore que quelques rares animaux dont les débris entraînés par les eaux se retrouvent au milieu des sédiments marins : des tortues voisines des Emys, des coleoptères parmi lesquels on a reconnu le genre Buprestis, des orthoptères, des nevroptères qui se rapprochent des libellules, des lepidoptères, des myriapodes et quelques rares arachnides.

C'est à l'époque jurassique qu'on place l'apparition des premiers mammifères. Plusieurs mâchoires, recueillies dans les calcaires bathoniens de Stonesfield, en Angleterre, et examinées avec soin par le savant Owen, ont été rapportées à l'ordre des didelphiens que caractérisent les os marsupiaux, et ont servi à constituer deux genres particuliers qui prennent place à côté des sarigues (2). Cette apparition des mammifères à une époque aussi reculée est un fait paléontologique très-important et d'autant plus extraordinaire qu'on n'en voit aucune trace dans les couches qui viennent au-dessus, et que c'est seulement à l'époque tertiaire que cette classe, aujourd'hui si nombreuse, a commencé réellement à se multiplier. Aussi, dans ces dernières années, la science a-t-elle émis quelques doutes sur les caractères véritables des machoires de Stonesfield, et l'on a pensé qu'elles pourraient peut-être appartenir à des phoques, ou à des reptiles (3).

Le règne végétal continue à subir les modifications qui déjà s'étaient manifestées à l'époque du trias. Les Fougères ne prédominent plus et sont représentées par des genres à nervures réticulées qui se montraient à peine dans les terrains plus anciens. Le règne des Dicotylédones

(1) Alcide d'Orbigny, Cours élémentaire de paléontologie, t. 1er, p. 206.

(2) G. Phascolotherium, Broderip. G. thylacotherium, Owen.

(3) Alcide d'Orbigny, Cours élémentaire de paléontologie, t. 1er, p. 186.

gymnospermes est à son apogée, et partout le sol est couvert de Cycadées et de Conifères (1).

La période jurassique fut de longue durée ; l'étage portlandien qui la termine atteint à lui seul, dans certaines localités, une puissance qu'on évalue à plus de cent mètres. Au moment où s'accumulent les dernières assises de cet étage, le globe terrestre éprouve une nouvelle révolution. Les dépôts jurassiques sont brusquement interrompus; leurs couches soulevées sur plusieurs points se redressent, et la nappe d'eau qui les recouvre éprouve, dans sa circonscription, des changements considérables; mais bientôt la tranquillité se rétablit et de nouveaux sédiments se déposent dans les bassins que les eaux ont envahis.

§ 5. *Terrain crétacé* (2).

Les eaux au sein desquelles se déposèrent les étages du terrain crétacé furent, à une certaine époque, sillonnées par de rapides courants, et des bancs puissants de sables s'accumulèrent sur une immense étendue (3). A cette agitation succéda une longue période de repos pendant laquelle s'élevèrent ces vastes bancs de craie qui, par leur stratification régulière, par la nature du sédiment dont la roche se compose, annoncent un dépôt formé loin des rivages, dans des eaux tranquilles et profondes.

Comme le terrain jurassique, le terrain crétacé se compose d'étages distincts et chacun d'eux est caractérisé par une faune spéciale. Con-

(1) A. Brongniart, Dictionnaire universel d'histoire naturelle, t. XIII, p. 154,

(2) Le terrain crétacé comprend sept étages : l'étage néocomien, l'étage aptien, l'étage albien, l'étage cénomanien, l'étage turonien, l'étage senonien, l'étage danien.

(3) Ces dépôts arenacés constituent la majeure partie des étages albien et cénomanien.

sidérée dans son ensemble, l'animalisation poursuit, dans tout le cours de cette époque, la marche lente et progressive qu'elle a suivie dans la période précédente. Les conditions d'existence demeurent à peu près les mêmes, et le règne animal, envisagé dans ses grandes divisions, ne présente aucune modification importante. Mais il n'en est pas de même, si l'on descend dans les détails : en étudiant la série des êtres qui se sont succédé pendant cette longue période ; en les comparant avec soin à la faune jurassique, on reconnaît bientôt entre ces deux époques de profondes dissemblances, et l'on arrive à cette conclusion que jamais, depuis son apparition jusqu'à nos jours, la nature organique n'est demeurée stationnaire. Assurément parmi les nombreuses évolutions qu'elle a subies, il s'en est trouvé quelques-unes dont le sens est demeuré impénétrable pour nous, et dont la science, peut-être, n'expliquera jamais ni le but, ni la portée ; mais ces évolutions, quelqu'invisible que soit le lien qui les unit, s'enchaînent, obéissent à une loi commune et nous démontrent que la nature organique, se modifiant à chaque révolution par des créations successives, tend incessamment à se rapprocher de la faune aujourd'hui répandue sur la surface du globe.

Dans le cours de la période crétacée, comme dans l'époque précédente, le sol humide et marécageux nourrit une végétation puissante. Au milieu des Fougères, des Cycadées et des Conifères se montrent, pour la première fois, quelques Dicotylédones angiospermes, voisines des bouleaux et des chênes, et des Monocotylédones appartenant à la classe des palmiers (1). Mais les animaux qui peuplent ces forêts primitives sont rares encore : ce sont des oiseaux classés dans la famille des échassiers (2) et dans celle des palmipedes (3); des tortues que caractérisent leurs

(1) A. Brongniart, Dictionnaire universel d'histoire naturelle, t. XIII, p. 158.

(2) G. Palœornis, Mantell. G. Scolopax.

(3) G. Cimoliornis, Owen.

doigts distincts et palmés, leur carapace ovalaire et déprimée et qu'on a placés dans les genres Emys et Tretosternon (1) ; des insectes parmi lesquels se retrouvent encore des coléoptères, des névroptères et des diptères. Mais si les animaux terrestres dont on a retrouvé les débris sont en petite quantité, il n'en est pas de même de ceux qui vivent dans les mers ; dans tous les étages du terrain crétacé ils se sont multipliés avec une étonnante profusion.

Les zoophytes, les échinodermes, les mollusques, les crustacés, les poissons, les reptiles présentent, mêlés à des genres déjà connus, un grand nombre de types nouveaux. Les uns se développent pendant un temps plus ou moins long, puis s'anéantissent à jamais ; les autres, au contraire, persistent, et aujourd'hui encore, sous des formes spécifiques distinctes, nous les retrouvons dans nos mers.

Les zoophytes, moins volumineux qu'à l'époque précédente, sont plus nombreux encore en espèces, et leurs débris entrainés par les eaux s'accumulent en couches puissantes.

Les échinides continuent à se multiplier : aux Cidarides et aux Cassidulides se joint un troisième type, celui des Spatangoides, qui commence à la base des terrains crétacés et laisse ensuite, dans chaque couche, des espèces caractéristiques.

Parmi les mollusques, les ammonidés atteignent le maximum de leur développement. Avant de s'éteindre pour toujours, cette curieuse famille, qui a si longtemps peuplé les mers du globe, se montre sous les formes génériques les plus variées et parfois les plus étranges. A côté du genre Ammonite qui, dans le cours de la période crétacée, compte plus de 400 espèces, nous voyons successivement apparaître des Scaphites dont l'extrémité se détache et se projète en crosse (2), des Crioceras dont tous les tours de spire régulièrement enroulés sont cepen-

(1) Alcide d'Orbigny, Cours élémentaire de paléontologie, t. 1er, p. 203.

(2) Alcide d'Orbigny, Paléontologie française, terrains crétacés, tom. 1er. p. 517.

dant disjoints (1), des Ancyloceras voisins des Scaphites, mais dont la taille est parfois gigantesque (2), des Toxoceras à la coquille arquée (3), des Hamites à la forme elliptique (4), des Baculites toujours droits, allongés et coniques (5), des Turrilites dont la spire s'enroule obliquement (6), des Héteroceras voisins des Turrilites par leur spire et des Hamites par leur crosse terminale (7). Ces genres et d'autres encore abondent dans chacun des étages du terrain crétacé, mais surtout dans les premières assises, puis ils disparaissent pour toujours et l'étage danien, qui couronne cet ensemble de couches, n'en renferme aucun débris.

C'est pendant la période crétacée que se multiplie la nombreuse famille des rudistes, ces mollusques bizarres que Lamarck avait laissés parmi les huitres, que M. Deshaies rapproche des Cames, et que M. Alcide d'Orbigny, s'appuyant sur les détails intimes de l'organisation, place parmi les brachiopodes (8). La plupart de leurs genres et de leurs espèces vivent associés comme les huitres ; dans certains parages on les retrouve à la place même qu'ils occupaient pendant leur existence. Ils constituent des bancs énormes, et forment, au sein même des étages crétacés, des zones distinctes, parfaitement reconnaissables et que les espèces qui les composent rendent toujours caractéristiques. Si abondants à l'époque crétacée, les rudistes disparaissent vers la fin de cette formation et n'offrent plus aucun représentant dans les couches qui viennent au-dessus.

(1) Alcide d'Orbigny, loco citato, t. 1er, p. 457.

(2) idem, t. 1er p. 491.

(3) id. t. 1er, p. 472.

(4) id. t. 1er, p. 526.

(5) id. t. 1er, p. 558.

(6) id. t. 1er, p. 569.

(7) Alcide d'Orbigny, Journal de conchyliologie, t. II, année 1851 p. 217.

(8) Alcide d'Orbigny, Paléontologie française, terrains crétacés, t. IV, p. 369 suiv.

Les mers crétacées renferment quelques espèces de cirrhipèdes, parmi lesquels M. d'Orbigny place le genre aptycus, si longtemps balloté par les zoologistes (1).

Les crustacés sont nombreux dans l'étage néocomien où notre collègue, M. Robineau-Desvoidy, en a reconnu plus de trente espèces (2).

Les poissons présentent un nouveau type d'organisation. Ces mers nourrissent toujours des Pycnodon, des squales, des Hybodus et des Lepidotus; mais, vers la fin de la période crétacée, l'étage sénonien nous montre, pour la première fois, des genres appartenant aux cycloïdes, des Osmerus voisins des saumons (3), des Tetrapterus dont le bec se prolonge comme celui des espadons (4), des saumons aux écailles lisses, aux dents tranchantes (5), des Isticus que leur taille élancée et la forme de leur tête rapprochent des brochets (6).

Les reptiles marins sont dans une phase de décroissance. Quelques-uns des genres qui peuplaient les mers jurassiques se montrent encore; mais ils dépassent à peine les couches inférieures du terrain crétacé (7). Parmi ceux qui les remplacent, les uns, tels que les Succhosaurus aux dents comprimées (8), les Goniopholis aux larges écail-

(1) Alcide d'Orbigny, Cours élémentaire de paléontologie, t. 1er, p. 254 et suiv.

(2) Robineau Desvoidy, Mémoire sur les crustacés du terrain néocomien de Saint-Sauveur en Puisaie (Yonne), Annales de la société Entomologique de France, 1849. Les crustacés du terrain crétacé, comme ceux du terrain jurassique, appartiennent presque tous aux palinuridés, aux astacidés, aux spheromidés.

(3) Alcide d'Orbigny, Cours élémentaire de paléontologie, t. 1er, p. 229.

(4) idem, t. 1er, p. 230.

(5) id. t. 1er, p. 230.

(6) id. t. 1er, p. 229.

(7) Le genre Icthyosaure, dont M. Robineau a constaté l'existence dans les couches de l'étage turonien des environs de Saint-Sauveur, fait exception à cette règle.

(8) Laurillard, Dictionnaire universel d'histoire naturelle, t. IV, p. 362.

les (1), les Iguanodon que leurs dents crénelées rapprochent des Iguanes, et qui, comme eux, se nourissent de végétaux (2), naissent avec l'étage néocomien et s'éteignent pour toujours avec lui; d'autres, tels que les Raphiosaurus aux dents fines et serrées (3), les Liodon, les Mausasaurus à la tête énorme, à la queue aplatie, aux puissantes nageoires (4). les Crocodilus, que caractérisent leurs vertèbres concaves en avant et convexes en arrière (5), ne se montrent que dans les couches supérieures. Comme les autres, ils disparaissent bientôt pour toujours, à l'exception du genre crocodile qui survit à tous ces reptiles gigantesques, et qui, répandu aujourd'hui dans les contrées les plus chaudes de l'Afrique, vit dans les eaux douces et représente seul cette race autrefois si nombreuse.

La période crétacée se prolongea jusqu'au moment où un cataclysme, analogue à celui qui s'était manifesté vers la fin de la période jurassique, vint brusquement l'interrompre.

Les Pyrénées, lés Apennins, poussés par une force intérieure, surgirent du fond des mers crétacées et produisirent une des plus grandes révolutions que le globe ait jamais éprouvées. Sur un grand nombre de points, les terrains occupés par la mer crétacée émergèrent; quelques parties restèrent couvertes par les eaux et formèrent des bassins dans lesquels se déposèrent les terrains tertiaires.

§ 6. *Terrain tertiaire* (6).

L'époque tertiaire présente des caractères tranchés qui la séparent nettement des époques précédentes.

(1) Alcide d'Orbigny, Cours élémentaire de paléontologie, t. 1er, p. 206.
(2) Alcide d'Orbigny, loco citato, t. 1er, p. 203.
(3) Laurillard, Dict. universel d'histoire naturelle, t. X, p. 721.
(4) Georges Cuvier, Recherches sur les ossements fossiles, t. V, p. 310
(5) Alcide d'Orbigny, Cours élémentaire de paléontologie, t. 1er, p. 206.
(6) Le terrain tertiaire comprend quatre étages : l'étage suessonien, l'étage parisien, l'étage falunien, l'étage subapennin.

Le globe s'est insensiblement refroidi ; l'air purifié est, dans sa composition, identique à celui que nous respirons. Aussi, la nature organique, profitant des nouvelles conditions d'existence qui lui sont faites, se débarrasse de ses caractères insolites, et tend, de plus en plus, à revêtir des formes voisines de celles que nous voyons aujourd'hui.

Aux époques précédentes, les terres émergées ne nourrissaient qu'un très-petit nombre d'animaux ; presque tous les êtres qui peuplaient le globe habitaient les eaux ou vivaient sur le rivage de la mer. Dans le cours de la période tertiaire, la faune terrestre prend un rapide accroissement ; ce qui lui imprime un cachet particulier, c'est le développement des mammifères, et cette fois leur existence n'est plus hypothétique, comme celle des didelphes de Stonesfield. Nous les voyons apparaître avec l'étage suessonien, le plus ancien des terrains tertiaires : ce sont des Pachydermes voisins des Hippopotames ; des Anthracotherium que caractérisent leurs canines saillantes (1), des Lophiodon que l'organisation de leurs machoires rapproche des Tapirs (2), des carnassiers appartenant aux genres Canis et Lutra. Dans l'étage suivant, leur nombre s'augmente encore, et les continents au milieu desquels s'étend le bassin de Paris et de Londres, sont peuplés de nombreuses espèces de Paleotherium qui, par la forme de leurs dents et de leurs pattes ressemblent aux rhinocéros et portent à l'extrémité de leurs naseaux une petite trompe flexible (3), d'Anoplotherium que caractérisent leurs pieds à deux doigts et leurs dents disposées en série continue (4), de Chœropotamus qui vivent dans les marécages, à l'embouchure des fleuves, et que leur organisation place entre les Pécaris et les Hippopotames (5), d'Adapis voisin des Anoplotherium, mais dont la taille est

(1) Georges Cuvier, Recherches sur les ossements fossiles, t. III, p. 398 et suiv., t. IV, p. 501, t. V, p. 506.

(2) Georges Cuvier, Recherches sur les ossements fossiles, t. II, p. 177 et suiv.

(3) Laurillard, loco citato, t. IX, p. 410.

(4) idem, t. 1er, p. 566.

(5) id. t. III, p. 613.

plus petite (1), de Sivaterium qui, intermédiaires entre les pachydermes et les ruminants, ont la tête armée de cornes comme les cerfs et cependant munie d'une trompe analogue à celle des proboscidiens (2), de chauves-souris appartenant au genre Vespertilio, de carnassiers et de rongeurs dont les espèces n'existent plus aujourd'hui. Les mers ne renferment plus de reptiles et présentent, pour la première fois, des traces de cétacés : des Zeuglodon remarquables par leurs dents étranglées et leur queue puissante (3), des dauphins voisins de ceux qui vivent encore, des Balœnodon, des Ziphius au museau allongé.

A la fin de l'étage parisien, la plupart de ces animaux disparaissent et d'autres mammifères viennent bientôt habiter la surface du globe. Les genres perdus dominent toujours, et nous voyons se multiplier les Amphicyon aux dents puissantes, les Hyénodon, les Pterodon, dont l'organisation s'éloigne des carnassiers ordinaires et se rapproche des didelphes, les Dinotherium, pachydermes gigantesques qui, comme les Hippopotames, vivent dans les marécages, se nourrissent de racines et fouillent le sol avec la double défense dont leur mâchoire inférieure est armée (4), les macrotherium, que leur phalange onguéale fendue place dans le voisinage des Pangolins, (5) et dans les mers, des Metaxytherium, intermédiaires entre les dugongs et les lamentins (6). Puis, à ces genres qui, pour toujours, ont disparu, viennent s'en joindre d'autres qui, dans la faune actuelle, ont encore des représentants, des ours, des rhinocéros, des tapirs, des cerfs, des antilopes, des belettes, des castors

(1) Laurillard, loco citato, t. 1er, p. 118.

(2) idem, t. XI, p. 646.—Hughet Falconer, Journal de la Société asiatique du Bengale, janvier 1836.

(3) Laurillard, loco citato, t. XIII, p. 349.—Owen, trans. of the geol. of London.

(4) Laurillard, loco citato, t. V, p. 35. — Kaup, ostéologie des mammifères et des reptiles de l'ancien monde, in-8°, en allemand.

(5) Laurillard, loco citato, t. VIII, p. 62.

(6) Laurillard, loco citato, t. VIII, p. 171.

et de nombreux rongeurs, et parmi les cétacés, des Manatus, des Physeter et des baleines.

Bientôt cette faune disparaît à son tour, et l'étage subapennin qui termine la série des terrains tertiaires, est caractérisé par une génération nouvelle. Les mammifères sont plus abondants encore qu'aux époques précédentes. C'est le règne des Pachydermes proboscidiens, des Mastodontes à la taille colossale : leurs nombreuses espèces habitent l'Amérique, l'Asie, l'Europe, et se retrouvent jusques dans les régions glacées de la Sibérie. C'est également le règne des édentés, et cette époque voit naître les Glyptodon qui se rapprochent des Tatous, et dont le corps est presque entièrement revêtu d'une énorme cuirasse (1) ; les Megatherium, ces êtres gigantesques, dont les doigts, armés d'ongles crochus, sont destinés à fouiller la terre pour y chercher les racines succulentes, que déchirent leurs dents longues et quadrangulaires (2) ; les Mylodon (3), les Megalonix, voisins des Paresseux, et qui, comme eux, se nourrissent de feuilles et de bourgeons (4). En même temps que ces genres perdus, dont les pampas de Buénos-Ayres et les cavernes du Brésil nous ont révélé l'existence, vivent des ours gigantesques, des hyènes, des chiens, des Dremotherium, de nombreuses espèces de cerfs, dont l'une est remarquable par ses bois, qui ne mesurent pas moins de trois mètres d'envergure (5), des girafes, des bœufs, des antilopes, des chevaux, des rongeurs et quelques races didelphiens. La plupart de ces formes génériques se retrouvent aujour-

(1) Laurillard, loco citato, t. VI, p. 243. — Owen trans. of the geolog. of London, 2e série.

(2) Laurillard, loco citato, t. VIII, p. 60.

(3) Laurillard, loco citato, t. VIII, p. 62, — Owen, description du squelette du Mylodon robustus, paresseux gigantesque perdu, London. 1842.

(4) Laurillard, loco citato, t. VIII, p. 61. — Jefferson, trans. de la Société philosophique de Philadelphie, t. IV.

(5) Cervus megaceros, Har. Voyez Laurillard, loco citato, t. III, p. 330.

d'hui dans les diverses régions du globe, mais les genres seuls ont persisté; car aucune de ces nombreuses espèces ne survit au cataclysme qui termine cette période.

Par leur abondance, par la variété de leurs espèces, les mammifères caractérisent la faune de l'époque tertiaire, cependant avec eux existaient également d'autres êtres dont les débris nous ont été conservés: des oiseaux de tous les ordres et qui, représentés par des genres dont la plupart vivent encore, tendent, de plus en plus, à se rapprocher de nos types actuels; des reptiles, parmi lesquels nous trouvons enfin des ophidiens et de véritables batraciens; des poissons, dont plusieurs vivent dans les eaux douces et constituent des genres voisins de nos brochets et de nos carpes; des insectes beaucoup plus abondants qu'aux époques précédentes; des crustacés qui, en même temps que des genres aujourd'hui éteints, nous offrent, pour la première fois, des Portunes, des Grapses, des Dromies, des Palinures, des Squilles et des Typhis, dont les nombreuses espèces peuplent encore les rivages de nos mers; des mollusques terrestres et marins, remarquables par la prodigieuse quantité de leurs genres, de leurs espèces et de leurs individus; des échinides, parmi lesquels se montre la famille des Clypeastroides; des zoophytes, des annélides aux espèces nombreuses. Tous ces êtres ont suivi la même loi que les mammifères, et, comme eux, ils ont vu leurs espèces se renouveler et s'éteindre dans chacun des étages qui composent le terrain tertiaire.

La végétation qui, pendant cette période, recouvre le sol, présente également un caractère qui lui est propre. Les Cycadées disparaissent complètement. Les Dicotyledones angiospermes si rares encore à l'époque précédente, se multiplient et sont représentées par un grand nombre de genres dont la plupart habitent aujourd'hui les régions tempérées. Cependant, mêlés à ces genres, il s'en trouve d'autres que leurs formes exotiques rapprochent des végétaux qui caractérisent aujourd'hui des contrées beaucoup plus chaudes que l'Europe, des lauriers voisins des canneliers, des combretacées aux tiges grimpantes, des phaseolites, des

erythrines aux graines luisantes, des mimosites, des accacias, des apocynées voisines de celles qu'on retrouve aujourd'hui dans les îles de l'Océanie, puis des Monocotylédones confinées maintenant dans les régions équatoriales, des palmiers aux espèces nombreuses et dont les feuilles, tantôt sont flabelliformes et tantôt pinnées comme celles des dattiers (1). La présence de ces plantes propres aux stations tropicales donne à la flore tertiaire une physionomie exotique et indique que dans nos contrées la température était encore alors plus élevée qu'aujourd'hui. Au fur à mesure qu'on se rapproche de l'époque actuelle, cette physionomie tend à disparaître. Vers la fin de la période tertiaire, les palmiers n'existent plus en Europe, et nous voyons successivement se développer la plupart de nos familles et de nos genres.

Dans le cours de la période tertiaire l'élément igné agita plus d'une fois la surface du globe, et, sur un grand nombre de points, des matières intérieures se firent jour et formèrent successivement des massifs plus ou moins puissants de Trachyte, de Phonolite, d'Obsidienne et de Basalte. Ces éruptions produisirent des mouvements, des oscillations qui, en changeant l'aspect du sol et en modifiant la circonscription des mers, apportèrent successivement, dans le développement du règne organique, les modifications que nous venons de constater.

A la fin de la période tertiaire, au moment où vivent ces énormes pachydermes, ces gigantesques édentés dont les débris caractérisent les couches supérieures de l'étage subapennin, le globe éprouve une dernière révolution, terrible catastrophe à la suite de laquelle disparait la presque totalité des animaux et des plantes. Des vallées profondes se creusent ; des couches entières sont entraînées ; des montagnes sont démantelées, et leurs débris énormes transportés à des distances incommensurables ; des amas considérables de sables et de cailloux, tantôt s'accumulent et forment de larges collines, tantôt s'étendent en

(1) A. Brongniart, loco citato, t. XIII, p. 161 et suiv.

couches grossièrement stratifiées et couvrent des plaines immenses. Quelle est la cause qui a donné lieu à de pareils effets ? Les collines diluviennes et les blocs erratiques sont-ils dus à des courants aqueux, ou bien, suivant la théorie de MM. Agassiz et Charpentier, ont-ils été produits par de vastes glaciers qui, vers la fin de l'époque tertiaire, ont couvert une grande partie du globe ?... C'est une question que la science n'a pas encore tranchée et sur laquelle nous n'avons point à nous prononcer ici. Quels que soient les agents qui ont concouru à la formation de ces dépôts, toujours est-il qu'ils annoncent une époque de trouble et d'agitation. Sa durée ne fut pas longue ; la tranquillité ne tarde pas à se rétablir ; les eaux se localisent ; le sol prend peu à peu la configuration que nous lui voyons à présent, et bientôt l'homme paraît. Avec lui se multiplient les animaux qui peuplent aujourd'hui la terre, et la période moderne commence.

C'est là que s'arrête notre tâche. Les phénomènes dont la terre, depuis la création de l'homme, a été successivement le théâtre, n'appartiennent plus aux temps géologiques ; car ils n'ont appporté aucune modification dans le développemeut des êtres organisés. Auss n'avons-nous point à nous occuper ici du déluge hébraïque, de cette inondation dont le souvenir, chez tous les peuples, s'est transmis d'âge en âge et qui, postérieure à l'apparition de l'homme, est un fait que nous devons laisser à l'histoire.

Telles sont, dans leur ensemble, les révolutions que la nature organique a subies, depuis l'époque où, pour la première fois, elle s'est manifestée dans des eaux brûlantes encore, jusqu'au moment où l'apparition de l'homme est venue clore la série de ces créations successives. — Tel est le résumé des révolutions que le globe a éprouvées depuis son origine jusqu'à nos jours. Assurément la science géologique, malgré les progrès immenses qu'elle a faits dans ces dernières années, est bien loin d'être arrivée au terme qu'elle doit se proposer.

Bien des faits restent ignorés, bien des hypothèses hardies ont besoin d'être confirmées, bien des questions importantes attendent une solution. Dans cette recherche de la vérité, la paléontologie est un puissant auxiliaire ; c'est en étudiant avec soin les corps organisés fossiles, en examinant leur distribution au sein des couches, qu'on répandra quelque lumière sur les points obscurs encore de l'histoire de la terre, et qu'on parviendra à saisir l'enchaînement de tous les phénomènes qui se sont manifestés à sa surface avant la création de l'homme. La paléontologie est une science à son début, mais les progrès qu'elle a faits font présumer ceux que l'avenir lui réserve. (1)

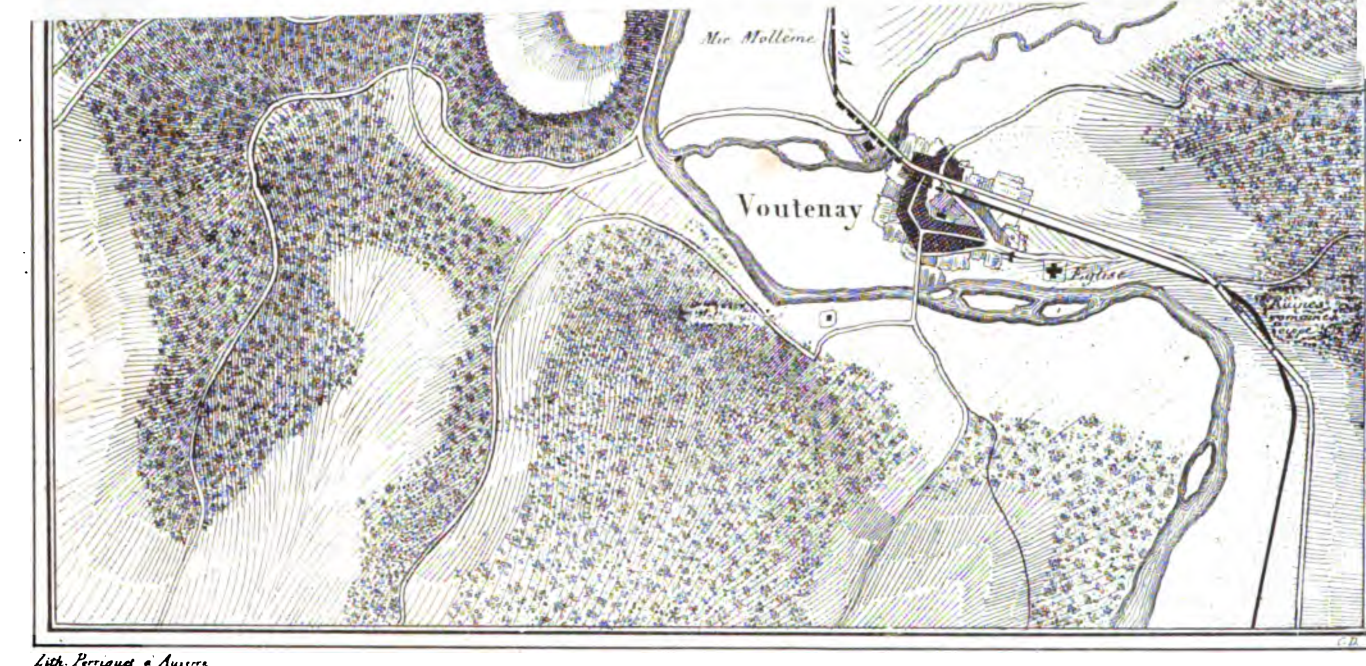
Le travail que nous entreprenons est essentiellement paléontologique. Considéré sous ce point de vue, le département de l'Yonne est en quelque sorte privilégié, tant sont variés les terrains qui s'y développent, tant sont abondantes les richesses paléontologiques qui s'y rencontrent à chaque pas. Notre but est de faire connaître dans une série d'études tous les corps organisés fossiles dont les débris sont enfouis dans notre département ; nous voulons les passer en revue, terrains par terrains, étages par étages ; nous voulons rechercher la loi qui a présidé à leur distribution, constater les phases successives que l'animalisation a subies sur le sol que nous habitons, comparer l'ensemble de nos observations à celles qui auront été faites sur d'autres points du globe, et relier ainsi cette histoire locale à l'histoire générale de la terre.

Nos études sur les échinides fossiles de l'Yonne, dont nous avons commencé la publication il y a quelques années, sont le commencement de ces recherches paléontologiques. Le travail qui va suivre, et

(1) Les faits que la paléontologie a recueillis et les conclusions qu'elle en tire sont parfaitement d'accord, dans leur ensemble, avec les récits de la Genèse. — Si nous n'avons pas insisté sur cette coïncidence remarquable, c'est parce que nous avons pensé qu'il ne fallait pas faire intervenir les textes sacrés dans une science toute d'observations et d'hypothèses.

dont cet exposé n'est que l'introduction, sera spécialement consacré à l'examen et à l'étude des Mollusques et comprendra les trois quarts au moins des corps organisés fossiles recueillis dans le département de l'Yonne.

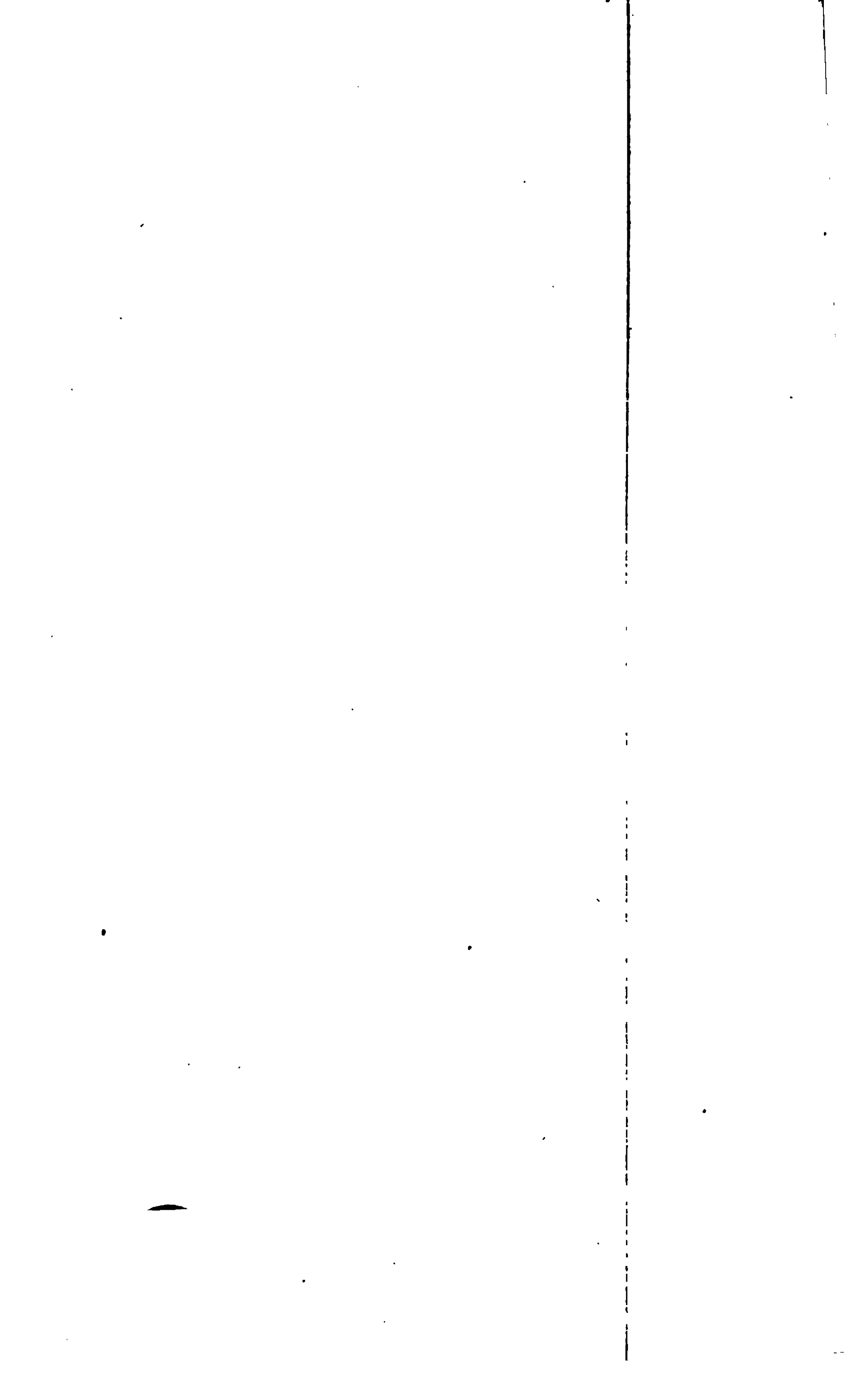
G. COTTEAU.



Lith. Perriquet à Auxerre

Carte de S^t. Moré et des environs de Cora.

(d'après Cassini)



RAPPORT

SUR LES FOUILLES FAITES AU LIEU DE CHORA OU DE VILLE-AUXERRE

DANS LA COMMUNE DE SAINT-MORÉ (1).

Messieurs,

Lors de la session de la Société Française, tenue à Auxerre au mois de juin 1850, vous avez décidé, de concert avec cette société, que quelques fouilles seraient faites sur les ruines dites de *Chora* dans la commune de St-Moré. Désigné par vous pour diriger ces travaux, je vous devais un compte-rendu de mes explorations ; je viens satisfaire aujourd'hui à ce devoir.

Les ruines occupent le sommet d'un plateau d'une hauteur de 112 mètres au-dessus du niveau de la rivière de Cure qui en baigne le pied du côté de l'est. La surface du tertre est d'environ 25 hectares. Il est limité de toutes parts par des pentes, sinon tout à fait inaccessibles, du moins fort escarpées, excepté du côté nord-ouest, où il se lie à la montagne voisine au moyen d'une langue de terre d'environ 180 mètres de largeur.

De nombreux fragments de poterie noire très-grossière, souvent façonnée à la main sans l'aide du tour, d'une pâte courte, mélangée de gros sable et rougissant au feu ; la présence de hachettes druidiques ; enfin la comparaison de ce site avec ceux d'occupations gauloises incontestables, confirment d'abord ce que j'avais l'honneur de vous dire en 1850.

(1) Lu à la séance du 7 novembre 1851.

Mais ces débris celtiques disparaissent aussi sous les ruines plus récentes qui ont appelé votre attention et que j'ai recherchées avec soin.

Partout où l'escalade pouvait être quelque peu praticable, des amas de pierres nous annoncent des travaux détruits sur lesquels nous aurons occasion de revenir lorsque nous serons fixés sur l'antique destination de ces ruines.

Un rempart, flanqué de sept tours avec fossés, défend l'abord du tertre du côté nord-ouest, en lui laissant cependant deux entrées dans deux directions diamètralement opposées, quoique les portes soient en quelque sorte sur la même ligne. Les chemins qui y conduisent ont été construits dans des conditions d'une bonne stratégie. Ainsi par l'entrée nord A, pl. 13, le chemin venant de Saint-Moré, (où il aboutit à la voie romaine), monte d'abord assez péniblement la côte, puis se prolonge sur environ 300 mètres le long de l'enceinte, à portée du trait. Il arrive ensuite de front à une espèce de bastion B qui le barrait autrefois et forçait à une évolution subite à gauche pour entrer dans l'intérieur de la place. Ce bastion presque entièrement démoli, livre maintenant passage au chemin qui le traverse pour joindre la montagne opposée. L'autre porte, à l'ouest C, donne accès aux chemins de Lac-Sauvin, de Voutenay et d'un autre embranchement venant de la voie romaine du côté d'Auxerre. Cette porte était protégée par un travail avancé fort remarquable. A 70 mètres en avant il existe un pli de terrain recouvert de pierrailles D D, dans lequel j'ai retrouvé un mur de 2^{m}30 de largeur qui marque cette porte sur près de 200 mètres de chaque côté. Par cette disposition, les troupes arrivant par les voies du sud et de l'ouest, étaient forcées de faire un détour qui les conduisait à déboucher en E, en face des remparts et à présenter, comme à l'autre porte, leur flanc gauche à portée du trait pendant environ deux cents pas jusqu'à leur arrivée.

Bien que cette porte C ne me semble pas douteuse, il est permis de croire, en l'examinant de près, qu'elle n'était que très-secondaire, et

peut-être avait-elle une autre destination que nous aurons à étudier spécialement.

Un nivellement de terrain, encore facile à remarquer dans les bois à l'ouest, indique le prolongement des chemins d'Auxerre et de Voutenay jusqu'en (a) où devait être une autre entrée peu reconnaissable maintenant, mais qui ne me semble pas contestable.

Dans ce simple aperçu, on constate déjà des travaux militaires assez importants, applicables à une enceinte de fort ou de camp. Recherchons dans lequel de ces deux genres peut être classée la position que nous étudions.

Pasumot, dans ses *Mémoires géographiques sur quelques antiquités de la Gaule* (imprimés à Paris en 1765), a cru reconnaître dans ces ruines celles d'une ville détruite qui ne fut pas sans importance sous la domination romaine et même dans les premiers siècles du moyen âge. Un examen attentif des lieux et des fouilles faites avec soin sur divers points du plateau, m'ont conduit à constater le peu de fondement de cette hypothèse. Une ville, un simple *vicus* même aurait laissé après sa ruine d'autres traces de son existence que les murs qui en fermaient l'enceinte, on y trouverait des fondations de maisons, indiquées d'abord par quelques débris de tuiles ou par des pierres taillées, par des objets d'art, par des puits, enfin par quelques-uns de ces travaux d'embellissement que ne négligeaient jamais les Romains. Or, à part les fortifications qui la circonscrivent, sur toute cette surface presque sans culture, on ne trouve, en fait de débris antiques, que d'assez nombreux fragments de poterie noire très-grossière répandue partout. Dans un seul endroit désigné F au plan nº 13, on voit des débris de tuiles à rebord et d'une poterie plus fine que la précédente; sur le point G, des fondations d'un bâtiment rectangulaire, sans divisions à l'intérieur, et que les laboureurs du lieu m'avaient conseillé de sonder, et qui avait autrefois été désigné à Pasumot pour être l'emplacement d'une église. Enfin vers le point H, des traces d'inhumations dont je parlerai plus loin, ainsi que du bâtiment G, se font remarquer à une très-faible profondeur du sol.

Lorsque partout ailleurs la plus petite maison de plaisance se trouve souvent indiquée sous les terres les mieux cultivées, l'absence de tout indice de nature à faire reconnaître ici quelques maisons un peu étendues, nous force de conclure pour la négative quant à l'existence d'une ville.

Les mêmes motifs nous empêchent également d'admettre qu'un château fort aurait occupé le plateau à une époque plus ou moins reculée ; pas le moindre pli de terrain indiquant l'emplacement d'un donjon ou de toute autre construction importante, pas d'apparence non plus de fossés intérieurs.

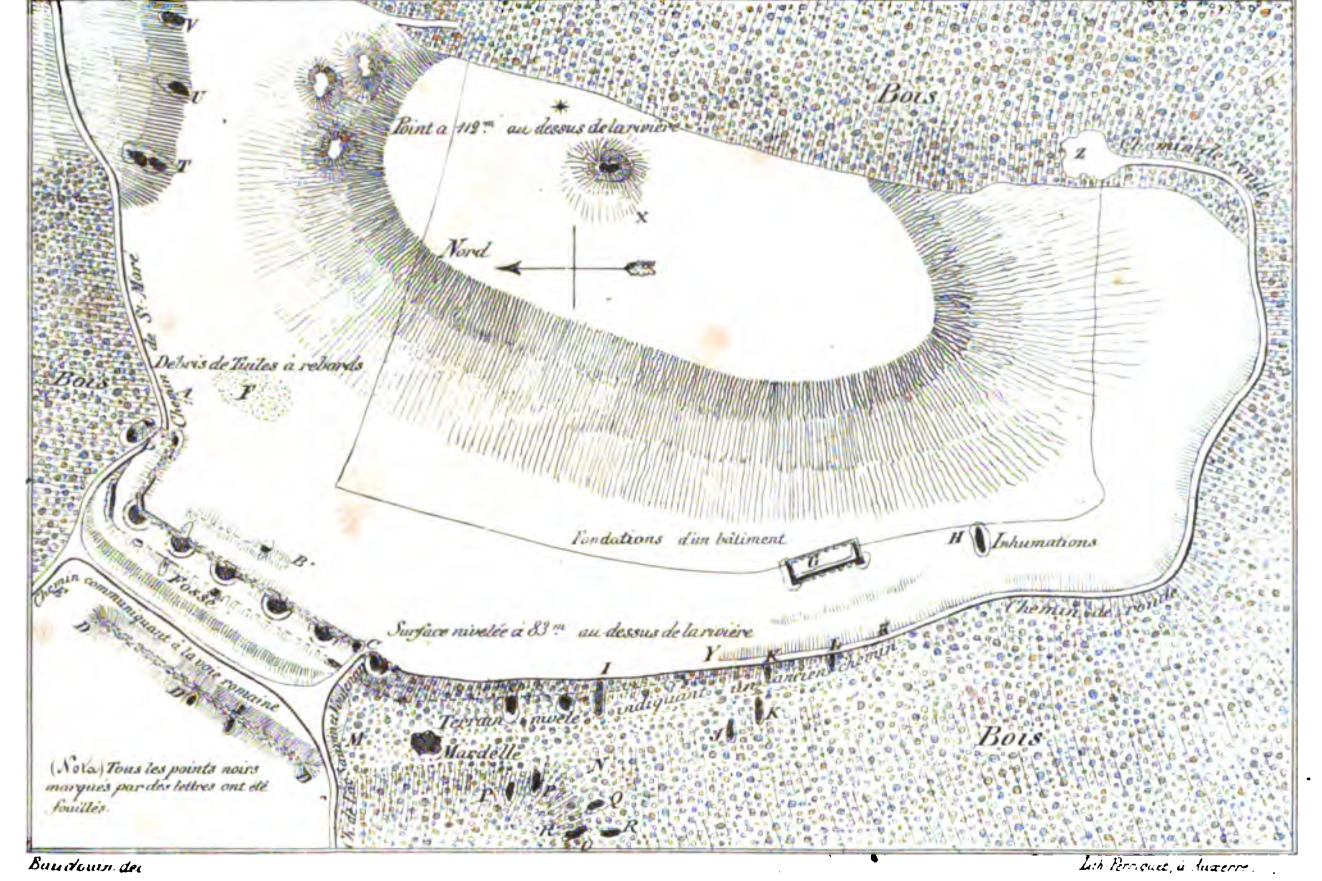
Ces deux suppositions écartées, reste l'hypothèse d'un camp. La description suivante va confirmer, je l'espère, cette dernière opinion et fixer le jugement des savants à cet égard.

J'ai dit qu'un rempart garni de sept tours fermait l'entrée du tertre au nord-ouest ; que ce rempart coupait toute communication du côté du nord et paraissait avoir une porte C à son extrémité sud ; de plus il existait une seconde défense consistant en un mur D, construit à pierres sèches parallèlement aux remparts et à 70 mètres en avant de ceux-ci.

Le rempart est établi sur une espèce de terrasse large de treize mètres, soutenue du côté du fossé par un mur à pierres sèches. Ce fossé de largeur irrégulière, mais ayant en moyenne 18 mètres sur 2 mètres ou 2 m 50 de profondeur, coupe toute la langue de terre qui unit le promontoire à la montagne opposée. C'est, je le répète, sur cette terrasse que sont construites les tours et les courtines avec 0 m 50 seulement de fondation dans les pierrailles. Les courtines ont 2m90 d'épaisseur et les tours 6m60 à 7m50 de diamètre dans le sens de la longueur des murs et 5m50 dans le sens de leur travers, à l'exception de celle plus considérable qui forme bastion au nord.

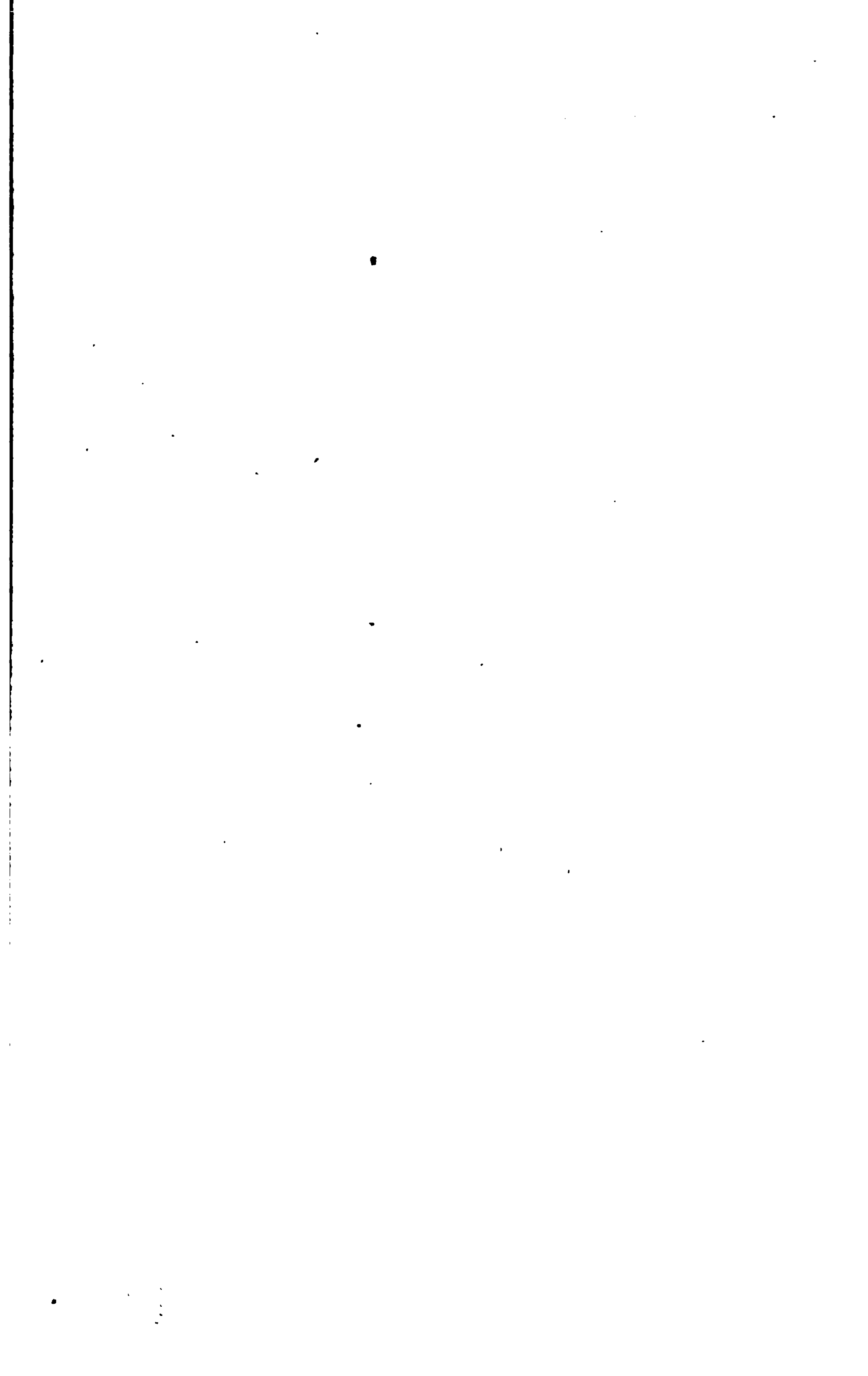
A l'intérieur de l'enceinte, le long du rempart, est un chemin de ronde en arène battue sur un remblai de pierrailles. Cette espèce de chemin, dont la pente transversale est assez forte, se trouve maintenue

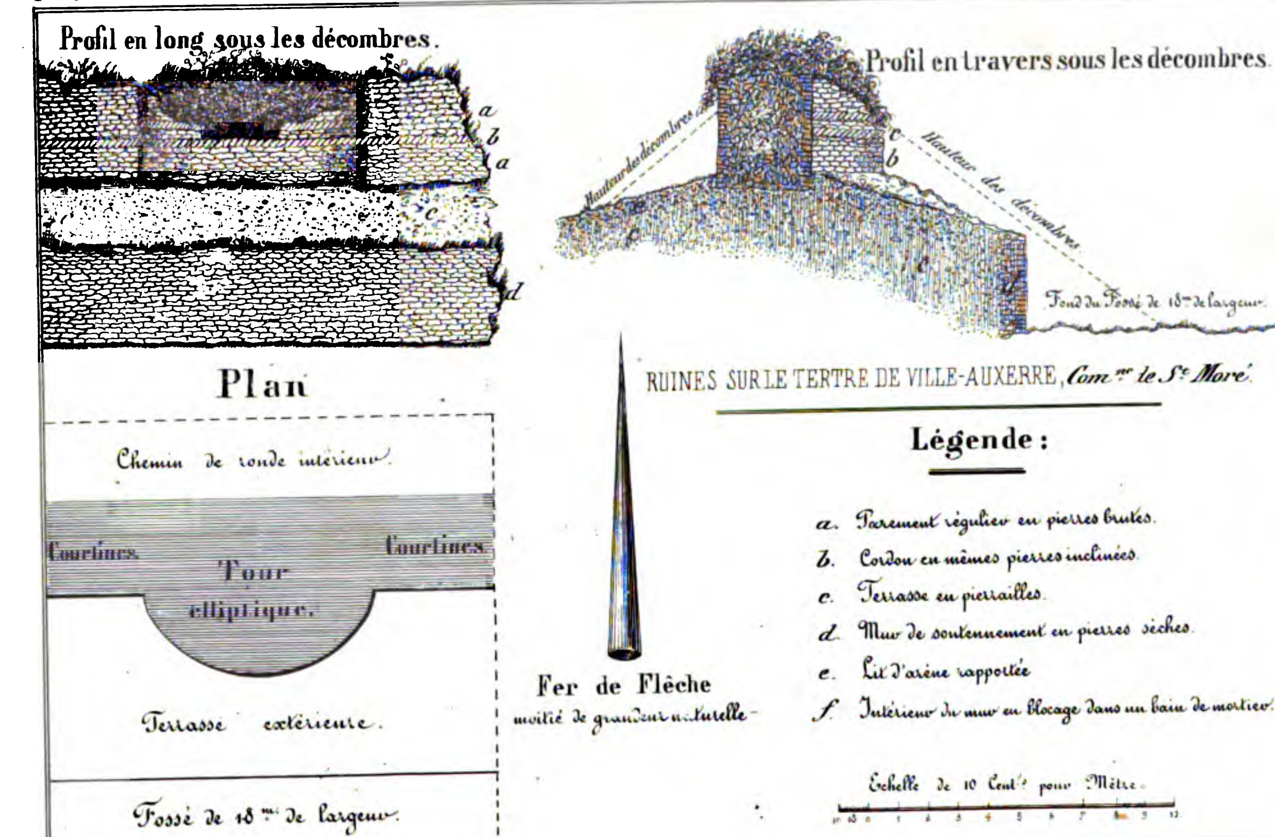
PLAN DU TERTRE DE VILLE-AUXERRE, Com^ne de St More.

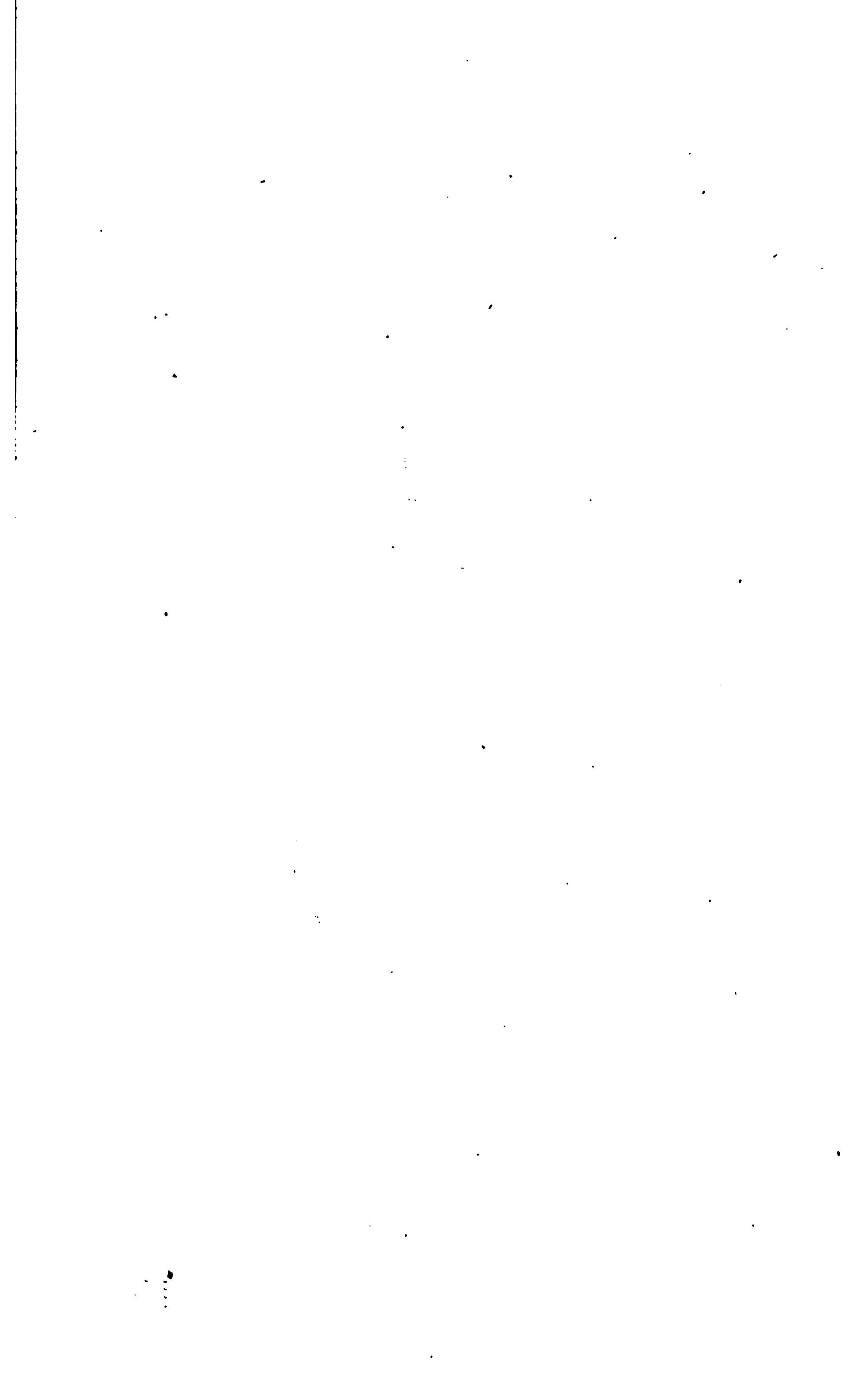


Baudouin del.

Lith. Perriquet, à Auxerre.




Profil en long sous les décombres.
a
b
a
c
d
Profil en travers sous les décombres.
Hauteur des décombres
Hauteur des décombres
c
b
Fond du Fossé de 18ᵐ de largeur.
Plan
Chemin de ronde intérieur.
Courtines.
Courtines.
Tour elliptique.
Terrasse extérieure.
Fossé de 18ᵐ de largeur.
Fer de Flèche
moitié de grandeur naturelle.
RUINES SUR LE TERTRE DE VILLE-AUXERRE, Comᵐᵉ de Sᵗ Moré.
Légende :
a. Parement régulier en pierres brutes.
b. Cordon en mêmes pierres inclinées.
c. Terrasse en pierrailles.
d. Mur de soutènement en pierres sèches.
e. Lit d'arène rapportée.
f. Intérieur du mur en blocage dans un bain de mortier.
Echelle de 10 Centᵉˢ pour Mètre.
Baudouin, del.
Lith. Perriquet à Auxerre.



par un mur de soutènement B qui ne m'a pas paru être parallèle aux remparts. Il était impossible de voir du chemin de ronde par dessus les courtines, ce qui fait supposer qu'elles étaient surmontées à l'extérieur d'un second mur moins épais qui a disparu ainsi que l'étage creux des tours. Tout ce qui reste de ces tours sur une hauteur de plus de trois mètres, est massif ; nous donnerons plus tard des détails sur la nature de leur construction en elle-même.

Le mur à pierres sèches qui, à l'extérieur, sert de soutènement à la terrasse, se prolonge au sud sur une longueur de 120 mètres, et peut-être plus. J'ai cessé de le retrouver dans les sondes faites en I, J, K, L, dans les dépôts de pierres qui se remarquent toujours en bordure sur une longueur de 120 mètres environ depuis la porte C.

J'ai découvert sous un pli de terrain et un dépôt pierreux, le mur avancé D qui commençait à l'extrémité E et se dirigeait vers le sud, en se prolongeant de M en N sur une longueur de 140 mètres à peu près parallèlement au mur d'enceinte, puis tournait perpendiculairement en O pour aller s'unir à une roche à peu près inaccessible.

De pareilles sondes faites au nord du tertre dans des pierrailles semblables aux précédentes et qui le ceignent de ce côté ont également été infructueuses.

Ces parties, qui n'avaient pas à craindre d'être battues en brèche par les béliers ou autres machines de guerre, que l'on ne pouvait y établir à cause des pentes considérables qui les bordent, et qui, d'autre part, ne sont commandées par aucun point culminant, m'ont donc semblé n'avoir jamais été défendues que par des travaux en bois ayant des pierres pour base. Ces palissades (*valla*), d'un usage autrefois presque général même sous le haut-empire, étaient en effet bien suffisantes sur ces points où l'on n'avait à se garantir que d'escalades imprévues et déjà fort difficiles à exécuter.

Ce n'est que dans les parties qui avaient à résister aux machines de guerre, et où les assiégeants pouvaient arriver avec facilité, que l'on trouve des constructions solidement établies.

Depuis la porte C, en se dirigeant vers le sud, la partie nivelée dont j'ai déjà parlé se prolonge de 200 mètres en se confondant avec un chemin de ronde que l'on ne trouve bien distinct et bien séparé qu'à cette distance en Y. Partant de ce point, on suit le chemin de ronde régulièrement nivelé pendant environ 600 mètres jusqu'au point Z, où il s'arrête sur un rocher inaccessible, puis rentre dans l'enceinte, pour suivre, sans aucun pli de terrain qui le distingue, la bordure des rochers qui limitent le mamelon côté de l'est. En A A on croit le reconnaître encore revenant un instant sur lui-même et se perdant sous les roches couvertes de bois.

En dehors de la principale enceinte (*munitio interior*) en M est une espèce de mardelle où il peut se trouver un puits, ou bien qui servait de réservoir aux eaux pluviales. Je n'y ai fait que de légères recherches, qu'il serait peut-être utile de reprendre.

J'ai dit, en commençant ce rapport et en examinant si l'on pouvait reconnaître les ruines d'un fort dans les restes que l'on remarque sur le tertre de Ville-Auxerre, qu'il ne contenait à l'intérieur aucun mouvement de terrain circonscrivant une construction quelconque et qui pût faire admettre cette proposition. Je dois ajouter qu'autour des fondations se trouvent cependant des terrassements de main d'homme, portant l'empreinte, non d'une redoute autour d'un donjon, comme on les faisait au moyen âge, mais précisément de ce qu'il convenait de faire devant la tente d'un général pour faire défiler devant lui et passer en revue les troupes qui entraient dans le camp ou qui en sortaient. J'en crois la description inutile.

Mais si le bâtiment G est le *prætorium*, que devait être celui qui existait aussi en F, à en juger par les débris des tuiles qui s'y trouvent, et que je n'ai point sondé?

Quelle qu'ait été la destination de cette construction, on peut dire, à la vue de ces restes et surtout des fragments de poterie plus fine et plus élégante que partout ailleurs que l'on y rencontre, qu'elle était en quelque sorte indépendante du camp. Ce ne serait peut-être pas

trop hasarder une hypothèse de dire qu'elle devait être une villa plus commode que les tentes d'un camp.

Passons aux détails de la construction.

Je vous ai fait connaître au commencement de cette notice que les fortifications qui forment le promontoire au nord-ouest, se composaient : d'abord d'une terrasse en pierrailles soutenue du côté du fossé par un mur en pierres sèches, dont il est difficile d'indiquer l'épaisseur, attendu que ses assises se perdent et se confondent avec le remblai pierreux. Les moellons sont de grosseur très-ordinaire ; ils n'ont rien de taillé et semblent provenir du fossé même qui borde la terrasse.

Un rempart en maçonnerie, à bon mortier de chaux et sable et de 2^{m},90 d'épaisseur est construit sur la terrasse même. Sa fondation est de 50 centimètres dans le remblai de la terrasse. Cette condition toute mauvaise qu'elle semble et quelque peu en rapport qu'elle soit avec la manière de construire des Romains, qui prenaient plutôt des précautions excessives pour obtenir de bonnes fondations, ne paraît cependant avoir compromis en rien la solidité des remparts. Le mur en pierres sèches n'a pas perdu son aplomb, malgré le poids même des constructions que supporte la terrasse et qui devait contribuer à faire pousser les remblais et boucler les murs. Le rempart lui-même n'a souffert en rien, et cependant le sommet des tours et des courtines s'est éboulé sur la terrasse avant d'en garnir le pied dans le fossé. L'épreuve de plusieurs siècles parle ici trop haut pour que nous puissions conclure de ces faits que les constructions qui nous occupent sont trop mauvaises pour être de main romaine.

Les mortiers sont en chaux et sable de rivière ; cependant le sommet des courtines semble avoir été recouvert d'une chappe à chaux et ciment de tuileau.

Les tours et les courtines sont entièrement en moellons sans aucun mélange de pierres de taille. Ces moellons paraissent également provenir des fossés. Ils ont en moyenne 0^{m} 30 de largeur et de queue, et

sont épais d'environ 0^m 10. Le parement des murs est par assises horizontales à larges joints de mortier. Ce parement forme un espèce d'encaissement et un massif en blocage, c'est-à-dire que les pierres qui remplissent l'intérieur du mur sont posées sans aucun ordre, comme si elles avaient été jetées pêle-mêle dans un bain de mortier; elles sont toutes à peu près de même dimension et presque sans garni. A 1^m,20 environ en contre-haut des fondations, on remarque une ornementation qui consiste dans un rang de 0^m,20 en pierres brutes comme les autres, posées debout avec une inclinaison d'environ 45° sur un lit horizontal. Un double lit de niveau de 0^m,17 sépare ce premier cordon d'un second absolument semblable au premier. Cette ornementation, qui s'arrête parfois sans motifs, m'a semblé simplement un caprice des ouvriers employés à la construction, sans ordre général, et paraît une imitation des cordons en briques que l'on voit souvent sur les murs à parement de petit appareil.

Rien ne me semble donc s'opposer à ce que l'on reconnaisse dans ces maçonneries une construction gallo-romaine ; loin de là, le blocage intérieur me paraît rendre cette conjecture incontestable.

Maintenant que nous connaissons les auteurs de ces travaux, voyons à quelle période du séjour des Romains dans les Gaules ils peuvent appartenir.

Prenant pour guide le cours d'antiquité de M. de Caumont, et les auteurs dont il s'appuie, nous remarquerons que la description qu'il donne des camps du haut-empire, ainsi que Dézobry dans son ouvrage de *Rome au temps d'Auguste,* ne peut pas trouver ici son application. Ces camps étaient établis sur une légère éminence du sol commandant la plaine environnante. Les portes en étaient gardées par les *procestria*, espèces de bivouacs d'avant-garde placés à l'extérieur, à quelque distance du camp. Il y avait là de l'air, de l'étendue, de la commodité pour les mouvements.

Il y a loin de cette disposition, qui selon Polybe, était alors de règle générale à celle du lieu qui nous occupe aujourd'hui.

Dans le deuxième siècle, comme si les avant-camps étaient déjà supprimés, Hygin recommande, comme de bonne tactique, de masquer les portes des camps par un second rempart obligeant à la manœuvre dont j'ai déjà parlé. C'est en me pénétrant de cette recommandation que je me suis mis à la recherche du mur D D et que je suis arrivé à le reconnaître sous un pli de terrain inexploré, je pense, jusqu'ici.

Enfin, dans le IVe siècle, Végèce décrit à son tour les camps de son temps. La disposition des tentes reste sans doute la même, c'est-à-dire suivant un carré plus long que large; mais la circonvallation suit les sinuosités des terrains. Le choix des campements se porte sur des lieux escarpés, condition repoussée comme mauvaise sous le haut-empire (1).

Tel est celui dit *Ville-Auxerre* ou *Chora*. L'archéologie seule nous donne déjà une époque à peu près certaine de sa fondation. Si nous invoquions les documents historiques, nous verrions ces conclusions en parfait accord avec l'histoire écrite. Nous saurions qu'il n'est fait mention de *Chora* comme position militaire que depuis Julien l'Apostat; que vers l'an 400 on y entretenait un corps de Sarmates; que vers ce temps Valentinien fait de ces camps de véritables citadelles; qu'il les établit sur des lieux déjà protégés par la nature et dont il ferme, par des tours et de hautes murailles, toutes les parties accessibles. Mais cet examen nous conduirait à discuter sur *Chora*, ce que nous ferons plus loin par quelques citations de Danville et de notre savant Pasumot.

Si l'on compare maintenant la surface intérieure du camp de *Ville-Auxerre*, qui est de 21 hectares, avec celle d'un camp consulaire du temps de Polybe, comportant 49 hectares et devant contenir 19,200

(1) D'après Hygin, la position la meilleure pour l'établissement d'un camp était un terrain s'élevant en pente douce. Il met au second rang le terrain de plaine, au troisième celui d'une hauteur, et le terrain montagneux au quatrième. » (Note de M. de Caumont 2e vol., pag. 309).

hommes, on remarquera que le nôtre ne pouvait pas renfermer au-delà de 8,000 hommes, c'est-à-dire une légion et 2,000 hommes d'auxiliaires, en supposant les centuries toujours composées de 100 hommes, ainsi que l'indique ce nom. Ce qui ferait croire que le camp de Ville-Auxerre n'aurait été commandé que par le premier tribun des cohortes, remplissant les fonctions de nos colonels d'aujourd'hui. Mais les changements apportés dans l'art de la castramétation jusqu'au IVe siècle modifièrent aussi considérablement la composition des troupes dans le même temps. Les centuries, qui correspondaient à nos compagnies, n'étaient souvent que de 60 hommes, ce qui ne faisait, par cohorte ou bataillon, qu'environ 360 hommes et 3,600 par légion : d'où l'on conclura que le camp de Ville-Auxerre étant même d'une légion, il n'aurait occupé qu'une partie de la surface du tertre, ce qui semble probable à l'aspect de sa conformation.

Non loin du prétoire, en H, est un lieu d'inhumations que j'ai exploré à deux reprises différentes. D'abord il ne me paraît pas admissible que l'on ait inhumé dans un camp pendant le temps de son existence. Ces inhumations sont à 30 ou 50 centimètres au plus au-dessous du sol ; par conséquent trop près de la surface pour faire croire que ce lieu soit un cimetière qui aurait dépendu d'un bourg ou d'un village assis sur le plateau. J'en ai retiré un stylet à écrire en cuivre rouge, et une pointe de fibule. Les ossements sont épars et mélangés de poterie grossière dont je n'ai pu réunir deux morceaux ensemble. On trouve pêle-mêle des tibias, des crânes, des fémurs, n'ayant entre eux aucun rapport. D'autre part, le terrain remué où sont ces restes humains paraît descendre en talus, comme si les fouilles que j'ai faites se trouvaient juste sur le bord ou la pente d'une fosse plus profonde et plus considérable où seraient entassés une foule d'individus. Ne pouvant reconnaître là un cimetière qui aurait servi longtemps, je suis arrivé à croire que ces inhumations sont celles de soldats tués sur un champ de bataille, peut-être le jour de la prise et de l'évacuation du camp. Sur un autre point du tertre, vers le chemin A, j'ai remarqué

un terrain noir semblable à celui-ci que je n'ai pas eu le temps de faire sonder, où le même fait m'a paru se reproduire.

Une agglomération de troupes, qui pouvait être portée à 8,000 soldats, devait cependant avoir un lieu de sépulture assez considérable. C'est ce qui expliquerait l'étendue des cimetières trouvés à Saint-Moré et sur le Val-aux-Moines. En face le passage de la Cure par l'ancienne voie romaine est un champ de 50 ares et plus, dans toute la surface duquel on trouve des tombes en pierre et d'autres inhumations à même la terre. Les travaux de terrassement de la nouvelle route d'Auxerre à Avallon ont mis à découvert plusieurs de ces tombes et une espèce de fosse commune où il semble qu'on aurait brûlé des cadavres. Dans l'une de ces tombes, il s'est trouvé plusieurs têtes sans corps ; on a retiré d'une autre, comme je l'ai déjà fait connaître en 1848, une épée courte et large et différents anneaux en or et bracelets qui paraissent indiquer l'inhumation d'un tribun. On sait que tels étaient les insignes de ces officiers : une petite épée appelée *parazonium* et un anneau d'or, et qu'on mettait ces objets à côté d'eux dans leur tombeau.

Sous le cimetière actuel de Saint Moré, on trouve encore une grande quantité de tombes gallo-romaines et d'autres inhumations provenant des restes d'un bûcher funéraire. Les mêmes observations se font encore dans le Val-aux-Moines.

Quelle qu'ait été l'importance antique de Saint-Moré, elle ne pouvait pas être telle que ces trois lieux de sépulture gallo-romaine n'aient servi qu'à son seul usage, et ils ne pouvaient être, non plus, à l'usage des villages environnants dont ils sont fort éloignés. On a donc dû y enterrer les soldats qui mouraient dans ce camp de Ville-Auxerre : je tiens à faire remarquer ce lien entre Ville-Auxerre et Saint-Moré ; et j'insiste de nouveau, pour mieux l'établir, sur l'inhumation d'un tribun de l'autre côté de la rivière (1).

(1) M. Regnard, conducteur des ponts-et-chaussées à Avallon, m'a donné deux

Ce rapprochement en effet bien constaté, on en conclura que c'était une garnison dépendante alors du village ou du bourg qui existait dans l'antiquité sous Saint-Moré même et confirmera l'opinion de ceux qui voient sous les maisons actuelles, le long de la voie romaine, l'emplacement de *Chora*.

Ces remarques archéologiques sont-elles contraires aux documents écrits ?

Pasumot, dans ses *Mémoires géographiques* sur les antiquités de la Gaule, a démontré non-seulement l'identité parfaite du *Chora* de la domination romaine avec le *Choræ-vicus* ou *Coræ-vicus* du commencement du moyen âge, mais encore, bien qu'un autre village sur la Cure, et de ce même nom de nos jours, ait porté à diverses époques les noms de *Côre, Cores, Chôres, Chora, Cora*, bien que ce village soit bâti sur des ruines romaines auxquelles a succédé l'abbaye de Saint-Martin-de-Chore ; il a établi, dis-je, d'une manière incontestable, que cette ville ou ce bourg devait être à la jonction de la voie d'Agrippa avec la rivière de Cure ou aux environs. Il se mit donc à la recherche de ce point à la rencontre de ces deux lignes, la route et la rivière. Frappé de l'importance de *Ville-Auxerre*, il y a vu la ville gallo-romaine qu'il cherchait.

Les recherches du savant professeur sont erronées en cela seulement qu'il a pris, pour le bourg lui-même, l'une de ses dépendances, la station militaire. Il fallait, pour détruire cette erreur, une exploration approfondie, dont le résultat, d'ailleurs, ne fait que fortifier les premières conjectures de Pasumot.

« *Je soupçonnais,* » dit-il, « *la position de Chora à Saint-Moré même*,

médailles frustes du Bas-Empire, qu'il a trouvées à 1m,00 environ de profondeur sous les terres qui bordent la voie romaine, en face l'ancien pont. Avec ces médailles étaient les ossements d'un cheval et ceux d'un cavalierr; ce dernier se trouvait en partie sous la voie romaine. Il a aussi recueilli de ces fouilles un éperon en fer.

» *et j'espérais trouver quelques ruines ou au moins quelque tradition dans*
» *le pays.* »

Or, si la tradition fait défaut, les ruines existent.

Devons-nous nous étonner de les voir échapper à ses investigations? Non, sans doute. Il a fallu des travaux postérieurs aux siens pour les mettre à découvert. Ces ruines, ce sont d'abord les trois cimetières dont je viens de parler, et c'est la construction de la route nouvelle qui a appelé l'attention sur ces inhumations inconnues pour la plupart jusqu'à ce jour, quoiqu'un torrent en ait déjà mis à nu quelques-unes peu d'années auparavant, en entraînant, sur une superficie d'environ 50 ares, les terres qui les recouvraient.

Viennent ensuite les fondations bien évidemment romaines, découvertes par M. de Nailly dans le clos dépendant de son château. Sur 15 à 16 mètres de longueur, M. de Nailly a fait enlever de son jardin les fondations d'un mur en pierres de taille d'un si grand appareil, qu'à peine six à sept hommes suffisaient pour les extraire. Il a découvert également un puits parfaitement cylindrique d'un très-petit diamètre, et quelques pierres portant des moulures sculptées fort élégantes. Il n'est pas rare, m'a dit M. le curé de Saint-Moré, de rencontrer des médailles gallo-romaines en labourant les jardins et les champs environnants. Enfin, sur l'étendue du village, on remarque, plus ou moins profondément dans le sol, ainsi qu'à la surface, des fragments de tuiles à rebord et de poterie antique. Vous parlerai-je encore de la statuette qui fut découverte, il y a trois ans, dans un tas de pierres au Val-aux-Moines, par un des ouvriers employés à la construction de la route? Cette statuette, que j'ai eu l'honneur de mettre sous vos yeux, me semble être la personnification du génie de Rome sous la figure de Minerve, ainsi que les Romains avaient coutume de l'imposer aux peuples tributaires de l'empire. Elle est vêtue de la stole antique, sur ses épaules est un large manteau traînant à terre, un casque couvre sa tête, et elle tient l'indispensable bâton de commandement qu'elle élève de la main gauche, comme symbole de la souveraineté de la capitale dont elle est l'image.

Ces remarques sont, il me semble, tout à fait concluantes en faveur de Saint-Moré ; et puisque sous ce village existait autrefois un *vicus* gallo-romain, dont nous avons déjà reconnu la corrélation avec le camp de *Ville-Auxerre*, dans les recherches qui précèdent, en nous étayant de l'autorité de Danville et de Pasumot, nous devons y re-reconnaître l'emplacement de *Chora*.

Ce point admis, nous pouvons corroborer, par les citations suivantes, l'opinion déjà émise, que le camp de Ville-Auxerre dépendait du bourg de Chora.

En 356, Chora figure comme étape dans l'itinéraire indiqué à Julien l'Apostat, voyageant d'Autun à Reims *avec toute son armée*. Or, fallait-il moins d'un camp pour faire séjourner et reposer les troupes du général.

Quelque temps avant lui, Sylvain, officier d'infanterie, avait pris la même voie que Julien, à la tête de 8,000 auxiliaires; juste le nombre que nous avons remarqué pouvait être logé dans le camp de Ville-Auxerre.

La Notice sur l'Empire, rédigée vers l'an 400, mentionne aussi Chora comme une position militaire. On y entretenait un corps de Sarmates qui s'étendait depuis Chora jusqu'à Paris. « *Præfectus Sarmatorum a Chora Parisios usque.* »

Voilà dans le IVe siècle, date que nous donnent déjà nos renseignements archéologiques sur les lieux, les preuves, d'après l'histoire écrite, d'un établissement à Chora, capable de contenir 8,000 soldats et d'avoir une garnison permanente.

Dans le même temps, comme nous l'avons déjà mentionné, Valentinien, contrairement aux habitudes romaines antérieurement à cette époque, établit ses camps sur des lieux escarpés qu'il fortifie encore

1) Voyez pour ces notes : Danville, Eclaircissements géographiques sur l'ancienne Gaule. Paris 1761, p. 364 et suivantes. — Pasumot, Mémoires géographiques sur quelques antiquités de la Gaule. Paris 1765, p. 57 et suivantes.

de tours et de murailles (1). Quoique cette citation d'Ammien-Marcellin s'applique spécialement à une ligne de défense le long du Rhin, elle peut être étendue aussi à l'intérieur même des Gaules que les Francs et les Bourguignons commençaient à envahir.

Voilà enfin l'histoire en parfait accord avec l'archéologie : l'une et l'autre confirment, selon moi, les opinions que j'ai émises dans le cours de ce rapport et que je crois pouvoir résumer en ces termes :

Le plateau de Ville-Auxerre est l'emplacement non d'une ville, d'un bourg ou d'un château, mais celui d'un camp, où se tenait une garnison dépendante de Chora. Sa construction est gallo-romaine et n'est pas antérieure au IVe siècle. Les divers objets celtiques que l'on y a rencontrés, comme la poterie noire grossière, ainsi qu'un casse-têtes druidique en porphyre vert, donnent à penser qu'il a remplacé une occupation gauloise abandonnée.

Nous ignorons encore à quelle époque il fut mis à sac et abandonné; sans prétendre éclaircir cette question obscure, consignons encore quelques observations qui, si elles ne nous donnent pas précisément une date positive, semblent indiquer que le camp de *Ville-Auxerre* n'a rien de postérieur au Ve siècle.

Je ne vous ai pas encore parlé des objets d'antiquité romaine trouvés dans les fouilles que j'ai fait exécuter pour reconnaître le profil des fortifications.

Ils consistent en un fer de flèche que j'ai malheureusement perdu aussitôt après l'avoir trouvé, et dont je ne puis vous donner qu'un dessin de mémoire. Ce fer se terminait d'un bout par une pointe très-effilée à quatre faces, et, de l'autre, par une douille ronde destinée à recevoir la baguette de bois qui servait de volant. Il pouvait avoir huit centimètres de longueur.

Sur plusieurs points, toujours au dehors des remparts et à leur pied, j'ai recueilli sept carreaux que j'ai l'honneur de mettre sous vos

(1) Ammien Marcellin, liv. XXVIII.

yeux. Ces armes, qui ont 21 à 22 centimètres de longueur et un centimètre en carré au gros bout, sont toutes plus ou moins émoussées, et plusieurs se sont courbées en frappant contre les murs. Deux d'entre elles étaient encore implantées dans la muraille; j'ai même remarqué une pierre évidemment brisée par l'une d'elles qui avait encore sa pointe au centre de cette brisure attestant, par son rayonnement autour de l'arme, la violence du choc qui l'avait frappée. Il ne m'a pas paru que ce fût le résultat de l'oxidation du fer. Ces dernières armes ont donc bien certainement été lancées par quelque puissante machine de guerre, *baliste* ou *catapulte*, dont Vegèce compare la force à ceux de la foudre, et qui furent employées, jusqu'à l'invention de la poudre, à battre en brèche même des murs. Si ces carreaux avaient un volant, rien n'indique comment il pouvait y être fixé. M. Coutant, en dirigeant les fouilles de Laudunum, a reconnu une parfaite analogie entre ces armes et celles qu'il trouvait en abondance au pied des remparts à l'extérieur de cette ville.

Des cailloux roulés, qui semblent sortir du lit de la rivière, tous à peu près de la même grosseur, c'est-à-dire ayant cinq à six centimètres de diamètre, se voient aussi dans toute l'étendue du camp comme dans les fouilles; ils me semblent être des pierres à frondes. J'ai recueilli deux de ces cailloux qui ont été arrondis et travaillés par la main des hommes.

Voilà bien les débris d'un combat qui s'est donné là, sous ces remparts. Il est le dernier, sans doute, qui ait ensanglanté cette contrée, puisque les armes n'en ont pas été relevées, et que les murs les ont recouvertes en s'écroulant dessus plus ou moins longtemps après la bataille.

Du jour de ce combat, je le répète, paraît dater l'évacuation du camp. Or, les objets trouvés dans les fosses d'inhumation à l'intérieur sont évidemment romains. D'un autre côté, les armes offensives découvertes à l'extérieur, qui sont absolument semblables à celles qui ont causé la ruine de Laudunum, attestent un combat donné contre

des troupes romaines. La date du combat, qui est celle de l'évacuation du camp, serait donc à peu près celle de la retraite des dominateurs. Selon cette hypothèse, que je crois fondée, la ruine du camp de Ville-Auxerre daterait du Ve siècle, c'est-à-dire de l'établissement des Francs dans les Gaules. C'est ce dont il importerait de s'assurer d'une manière plus certaine, en faisant de nouvelles fouilles sur divers points et principalement dans les lieux d'inhumation.

BAUDOUIN.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

FAITES

A L'ÉCOLE NORMALE D'AUXERRE, PENDANT LE 3e TRIMESTRE

DE 1852.

1852. **Mois**

JOURS du mois.	OBSERVATIONS BAROMÉTRIQUES À 0 DE TEMPÉRATURE								OBSERVATIONS THERMOMÉTRIQUES							
	à 9 heures du matin.		à midi.		à 3 heures du soir.		à 9 heures du soir.		température minimum.		température maximum.		température moyenne.		différence des extrêmes.	
1	755mm	92	756mm	50	756mm	85	757mm	63	+12	5	+24	3	+18	40	11	[illegible]
2	759	76	759	32	758	73	758	64	+ 9	5	+25	»	+17	25	15	[illegible]
3	758	54	758	21	756	54	756	80	+10	5	+28	»	+19	25	17	[illegible]
4	755	58	755	23	754	92	754	30	+11	5	+31	8	+21	65	20	[illegible]
5	752	31	752	09	749	74	749	46	+15	»	+33	»	+24	»	18	»
6	747	92	747	33	747	23	747	39	+15	8	+33	5	+24	65	17	7
7	747	60	747	91	747	72	748	74	+15	8	+28	»	+21	90	12	2
8	749	09	749	90	750	70	750	82	+13	8	+27	5	+20	65	13	7
9	751	78	751	69	751	47	752	37	+13	»	+31	5	+22	25	18	5
10	753	30	753	08	752	46	754	07	+14	8	+32	6	+23	70	17	8
11	753	98	754	00	753	64	752	92	+16	»	+32	5	+24	25	16	5
12	752	85	752	44	752	31	752	86	+16	»	+34	»	+25	»	18	»
13	753	55	753	25	752	21	752	55	+18	7	+32	»	+25	35	13	3
14	752	67	752	96	751	70	752	13	+18	»	+33	»	+25	50	15	»
15	753	72	752	58	752	77	753	15	+19	»	+33	»	+26	»	14	[illegible]
16	751	43	751	05	749	16	749	59	+17	5	+36	»	+26	75	18	5
17	748	34	748	76	749	65	752	67	+16	»	+32	5	+24	25	16	5
18	752	17	751	46	752	05	753	16	+16	5	+26	»	+21	25	19	5
19	755	68	755	92	755	62	756	50	+14	5	+24	5	+19	50	10	»
20	755	81	755	09	754	02	753	68	+14	»	+28	»	+21	»	14	»
21	753	09	754	44	753	33	754	30	+15	5	+29	5	+22	50	14	»
22	757	48	756	83	755	94	756	98	+15	»	+27	»	+21	»	12	»
23	756	27	755	41	753	53	753	00	+12	3	+27	»	+19	65	14	7
24	749	83	749	01	748	72	750	18	+13	7	+30	»	+21	85	16	3
25	749	11	748	51	748	80	749	40	+16	7	+25	»	+20	85	8	3
26	748	33	747	04	747	57	748	75	+17	2	+24	»	+20	60	6	8
27	749	71	749	73	748	23	749	57	+14	8	+23	7	+19	25	8	9
28	749	23	749	41	749	72	750	41	+14	»	+24	»	+19	»	10	»
29	750	91	750	20	749	70	750	92	+13	3	+22	7	+18	»	9	4
30	751	86	752	00	752	31	753	06	+15	»	+25	»	+20	»	10	»
31	754	28	754	08	753	11	754	81	+13	4	+27	»	+20	20	14	6
moyennes du mois.	752	65	752	57	751	95	752	61								

Plus grande élévation 759,76, le 2, à 9 h. du m.
Moindre élévation 747,23, le 6, à 3 h. du soir.

RÉCAPITULATION.
- Maxim. extr. + 36, le 16.
- Minimum extrême — 9, le 2.
- Différence des extrêmes 27.
- Moyenne du mois + 21,79.
- Moyenne de la variabilité journalière 13,10.

de Juillet.

VENTS avant midi.	VENTS après midi.	ÉTAT DU CIEL avant midi.	ÉTAT DU CIEL après midi.	Quantité d'eau tombée.	OBSERVATIONS GÉNÉRALES.
N.-O.	N.-N.-O.	nuageux	très-beau	»mm »	
N.-E.	N.-E.	beau	id.	» »	
N.-E.	N.-E	très-beau	id	» »	
E.	S.-E.	id.	id.	» »	
S.-S.-E.	S.-E.	id.	id.	» »	
S.-E.	O.	id.	id.	» »	
N.-E.	N.-E.	id.	id.	» »	
N.-E.	N.-E.	id.	id.	» »	
N.-N.-E.	N.-N.-E.	id.	id.	» »	
N.-N.-E.	N.-E.	id.	beau	» »	
N.-N.-E.	N.-E.	id.	id.	» »	
N.	N.-E.	id.	orageux	» »	
N.-O.	N.-N.-E.	vaporeux	beau	» »	
S.	O.-N.-O.	très-beau	orage	5 »	
E.-S.-E.	O.	id.	orageux	» »	
E.-N.-E.	S.-E.	id.	très-beau	» »	
N.	O.-N.-O.	id.	orage	10 »	La température minimum a eu lieu dans la soirée; celle de la matinée a été — 20,4.
O.	O.-N.-O.	pluie	nuageux	20 »	
O.	O.	nuageux	id.	» »	
E.-S.-E.	E.-S.-E.	très-beau	beau	» »	
O.-N.-O.	O.-N.-O	beau	orage	5 8	
O.-N.-O.	N.-O.	nuageux	beau	» »	
N.-N.-E.	N.-E.	très-beau	nuageux	» »	
E.	S. et O.	id.	couvert	» »	
O.-S.-O.	O.	couvert	pluie	3 5	
O.	O.	pluie	couvert	15 5	
N.-N.-O.	N.	couvert	pluie	15 4	
O.	O.	nuageux	Q.qq.g.d'eau	» »	
N.-N.-E	N.-O.	couvert	orag., pluie	2 »	
N.-N.-E.	N.-E.	pluie, couv.	orage	4 »	
N.-N.-E.	N.-N.-E.	très-beau	nuageux	» »	

Nombre de jours { beaux et couverts, ou jours de beau temps 22. de pluie 9. d'orage 5. — 81mm2

OBSERVATIONS BAROMÉTRIQUES A 0 DE TEMPÉRATURE				OBSERVATIONS THERMOMÉTRIQUES			
à 9 heures du matin.	à midi.	à 3 heures du soir.	à 9 heures du soir.	température minimum.	température maximum.	température moyenne.	différence des extrêmes.
754mm 56	754mm 14	752mm 76	753 70	+15 3	+31 »	+23 15	15 7
749 61	747 83	745 79	745 88	+14 3	+29 5	+21 90	15 2
744 45	743 63	742 35	742 »	+17 5	+26 »	+21 75	8 5
742 43	743 62	743 95	745 19	+15 5	+23 2	+19 35	7 7
744 79	743 79	744 08	745 11	+15 »	+22 »	+18 50	7 »
745 21	744 89	743 50	745 51	+14 »	+22 »	+18 »	8 »
744 81	745 21	744 74	745 78	+13 3	+22 2	+17 85	8 7
746 32	746 08	745 68	744 86	+15 »	+20 8	+17 90	5 8
745 78	745 41	745 71	746 35	+13 5	+21 5	+17 50	8 »
748 02	748 20	748 38	749 65	+12 3	+21 2	+16 75	8 9
745 »	744 37	743 71	745 23	+12 »	+20 7	+16 35	8 7
747 12	746 28	746 63	747 22	+13 »	+22 »	+17 50	9 »
748 14	748 48	748 57	750 73	+12 8	+20 5	+16 65	7 7
753 13	752 74	750 87	750 21	+10 5	+22 »	+16 25	11 5
745 39	745 79	747 20	752 39	+14 5	+23 2	+18 85	8 7
755 80	756 21	756 21	755 85	+14 »	+23 6	+18 80	9 6
753 41	751 90	749 59	749 41	+15 4	+29 »	+22 20	13 6
750 97	749 15	751 58	752 48	+15 »	+18 5	+16 75	3 5
751 81	751 73	751 20	750 11	+13 »	+18 3	+16 65	5 3
751 61	751 81	752 60	754 60	+13 3	+16 4	+14 85	3 1
755 42	755 60	755 50	755 60	+13 5	+17 3	+15 50	4 »
754 70	754 48	754 68	755 08	+16 »	+23 »	+19 50	7 »
756 56	756 53	756 48	756 45	+13 5	+24 5	+19 »	11 »
757 10	756 81	756 51	756 85	+10 5	+23 3	+16 90	12 8
754 33	754 40	754 17	753 74	+14 5	+29 »	+21 55	14 5
752 72	752 97	753 10	754 20	+14 »	+29 »	+21 50	15 »
755 75	755 88	755 67	755 14	+15 8	+24 »	+19 90	8 2
755 63	755 05	755 10	755 17	+13 »	+28 »	+20 50	15 »
755 94	755 04	755 25	755 71	+13 5	+28 5	+21 »	15 »
755 81	755 54	755 80	756 35	+15 »	+25 5	+20 50	10 5
755 55	755 80	756 20	757 17	+14 5	+22 »	+18 25	7 5
750 58	750 62	750 44	751 09				

grande élévation 757,17, le 31 à 9 h. du soir·
.dre élévation 742,78, le 3 à 9 h. du soir.

RÉCAPITULATION.
Maxim. extrême +31, le 1er.
Minimum extr. + 10,5 les 14 et 24.
Différence des extrêmes 20,5.
Moyenne du mois + 18,76.
Moyenne de la variabilité journalière 9,1.

d'Août.

VENTS		ÉTAT DU CIEL		Quantité d'eau tombée.	OBSERVATIONS GÉNÉRALES.
avant midi.	après midi.	avant midi.	après midi.		
E.S-E.	N.-E.	très-beau	très-beau	»mm»	
E.-N.-E.	E.-S.-E.	id.	nuageux, pl.	1 »	
O.	O.	couvert	pluie	3 4	
O.	O.	nuageux	nuageux	» »	
O.	O.	couvert	petite pluie	0 2	
O.-S.-O.	O.	nuageux	orage, p. pl.	2 5	
O. t.-fort	O. t.-fort	pluie, couv.	nuageux	4 3	
S.-O.	S.-O.	pluie	pluie	4 4	
S.-O.	O.	couvert	brouil, orage	3 2	
O.-S.-O.	O.-S.-O.	giboulées	orage	8 8	
S.-S.-O.	S.-O. fort	petite pluie	brouil. nuag.	0 4	
S.-O.	O. fort.	nuageux	orage	1 6	
O.-S-O.	O.	p. pl., couv.	id.	2 »	
O.	O.	nuageux	nuageux	» »	
O. fort.	O t.-fort	brouil. gib.	id.	1 9	L'orage a commencé à 7 heures du soir et a duré, sans interruption, jusqu'au lendemain 18 à 1 heure 1/2 du soir. La pluie a cessé le même jour à quatre heures 1/2 du soir. Violents coups de tonnerre très-souvent répétés. Il est tombé 34 millimètres d'eau.
O.-S.-O.	S.-O.	nuageux	pluie fine	0 6	
S.-E.	S.-E.	très-beau	orage	1 »	
S.- E.t.v.	N.-E.	orage	orage, pluie	33 »	
O.	N.-N.-E	couvert	giboulées	0 5	
N. O.	N.-O.	pluie, couv.	brouil. épais	5 5	
O.	O.-N.-O.	brouill. épais	brouil. pluie	5 2	La température minimum a eu lieu dans la soirée; celle de la matinée a été + 14,7.
N.	N.	pluie,couvert	couv. pluie	10 3	
N.	N.-O.	couvert	nuageux	» »	
N.	N.-E.	beau	id.	» »	
S.-E.	S.-O.	nuageux	beau	» »	
S.	O.etS.-E.	très-beau	nuageux	» »	
O.	O.	orage, p., pl.	tr. nuageux	0 8	
S.-E.	S.-O.	brum. tr.-b.	nuageux	» »	
S.-E.	S.-E.	nuageux	id.	» »	
S.-E	O.etN.-O.	id.	p. pl. nuag.	» 2	
N.-O.	N.-O.	id.	nuageux	» »	
Nombre de jours: beaux et couverts, ou jours de beau temps 10. de pluie 21. de brouillard 5. d'orage 8.				90mm8	

OBSERVATIONS BAROMÉTRIQUES À 0 DE TEMPÉRATURE				OBSERVATIONS THERMOMÉTRIQUES			
à 9 heures du matin.	à midi.	à 3 heures du soir.	à 9 heures du soir.	température minimum.	température maximum.	température moyenne.	différence des extrêmes.
58mm79	758mm56	758mm55	758mm53	+13 5	+21 7	+17 60	8 2
58 61	758 07	756 90	757 10	+ 7 5	+22 2	+14 85	14 7
56 42	755 45	755 22	754 74	+ 9 3	+22 »	+15 65	12 7
54 21	754 06	753 82	753 16	+ 9 6	+23 7	+16 65	14 1
52 80	751 86	751 76	752 71	+13 8	+23 5	+18 65	9 7
53 03	753 11	752 41	752 97	+13 »	+23 »	+18 »	10 »
52 94	752 54	752 32	751 88	+14 4	+22 2	+18 30	7 8
50 40	750 19	749 50	759 96	+13 5	+21 »	+17 25	7 5
49 74	749 32	748 62	749 74	+13 2	+21 3	+17 25	8 1
49 76	749 18	747 72	748 14	+12 »	+20 »	+16 »	8 »
48 16	749 54	749 75	750 23	+13 2	+19 »	+16 10	5 8
52 31	752 45	752 73	753 65	+10 5	+19 »	+14 75	8 5
54 78	754 36	754 02	753 35	+10 4	+19 8	+15 10	9 4
53 36	753 43	751 85	751 50	+13 »	+19 8	+16 40	6 8
47 96	747 30	746 72	745 45	+13 »	+19 »	+16 »	6 »
46 63	747 55	747 65	748 45	+15 »	+17 5	+15 25	4 5
46 69	747 48	748 08	748 18	+12 3	+15 »	+13 65	2 5
46 98	745 15	743 35	742 08	+13 »	+27 »	+20 »	14 »
43 12	743 43	743 69	746 19	+15 2	+23 3	+19 25	8 1
50 18	749 70	749 18	749 40	+11 5	+19 2	+15 35	7 7
52 11	753 63	754 36	759 28	+ 9 3	+18 8	+14 05	9 5
62 80	762 85	763 38	764 39	+ 5 4	+16 5	+10 85	11 1
65 61	765 02	764 88	764 62	+ 4 5	+15 »	+ 9 75	10 5
63 44	761 37	760 70	759 34	+ 4 8	+16 »	+10 40	11 2
56 21	755 64	755 04	753 80	+ 6 5	+17 8	+12 15	11 3
52 62	751 09	750 76	751 28	+ 6 3	+19 7	+13 »	13 4
50 56	749 07	747 58	743 90	+ 5 2	+21 »	+13 10	15 8
39 65	740 06	740 36	742 »	+10 8	+19 »	+14 95	8 2
41 34	741 33	741 32	742 88	+ 9 »	+15 5	+12 25	6 5
49 26	750 36	750 76	752 01	+ 9 5	+17 »	+13 25	7 5
50 54	752 43	751 43	751 96				

-ande élévation 765,61, le 23, à 9 h. du mat.
-e élévation 739,65, le 28, à 9 h. du matin.

RÉCAPITULATION.
- Maxim. extr. + 27, le 10,
- Minimum extrême + 4,5, le 23.
- Différence des extrêmes 22,5.
- Moyenne du mois +15,193.
- Moyenne de la variabilité journalière 9,303.

de Septembre.

VENTS		ÉTAT DU CIEL		Quantité d'eau tombée.	OBSERVATIONS GÉNÉRALES.
avant midi.	après midi.	avant midi.	après midi.		
N.	E.	beau	beau	» mm »	
N.	N.-E.	très-beau	très-beau	» »	
N.-E.	N.-E.	id.	id.	» »	
N.	N.	nuageux	orageux	» »	
S.-E.	S. et O.	couvert, vap.	couvert, pluie	2 1	
S.	S.-O.	couvert	couv., p. pl.	0 3	
N.-O.	O.	très-nuageux	nuageux	» »	
S.	S.-O.	pluie	orage	25 1	
S.-E.	S.-E.	nuageux	p. pl., nuag.	» »	
S.	S.-O.	id.	pluie, orage	2 »	
S.-O.	N.-O.	brouillard	nuageux	» »	
O.	N.-O.	brumeux	couv. brouil.	» »	
S.-O.	S.-O.	nuageux	nuageux	» »	
O.	N.-O.	id.	brouil. couv.	0 3	
S.-O.	S.-O.	id.	pluie	2 »	
O.-S.-O.	S.-S.-E.	couvert	couv. brouil.	» »	
S.-O.	N.-E.	pluie	br. gr. pluie	14 6	
S.-O.	S.-O.	id.	nuageux	29 6	
O tr.-fort.	O. fort.	nuageux	pluie	5 »	
O.	S.-O.	id.	couvert	» »	
O.	O.	p. pl. nuag.	nuageux	0 4	
N.-N.-O.	N.-N.-O.	beau	id.	» »	
N.-E.	N.-E.	très-beau	très-beau	» »	
N.-E.	N.-E.	id.	id.	» »	
S.-E.	E.	id.	beau	» »	
S.-E.	S.-E. *	id.	nuageux	» »	Courant des nuages S.-O.
S.-E.	S.-S.-E.	beau	très-beau	» »	
S.-O.	S.-O. t.-f.	pl. continuel.	orage	16 »	
S.-S.-O.	S.-O. fort	couv., pet. pl.	nuageux	» »	
S.-O. t.-f.	S.-O.	nuageux	nuag. pet. pl.	» »	
Nombre de jours: beaux et couverts, ou jours de beau temps 19. de pluie 10. de brouillard 4. d'orage 3.				97mm4	

PELTIER,
Maître-adjoint à l'École normale.

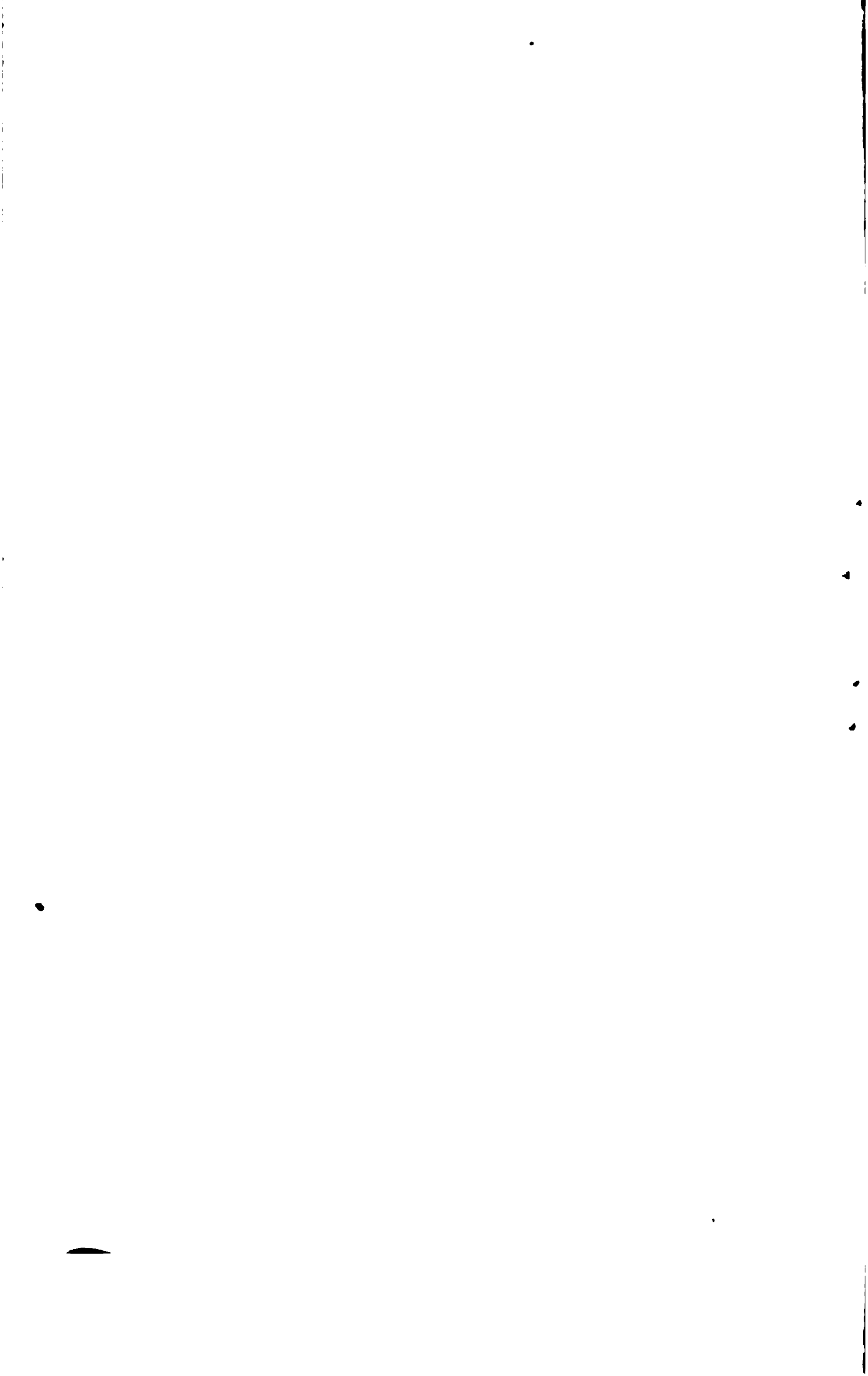
DONS FAITS A LA SOCIÉTÉ.

ARCHÉOLOGIE.

M. Bernard, curé de Saint-Eusèbe. — Une inscription gothique et trois morceaux de sculpture renaissance.

HISTOIRE NATURELLE.

M. le baron du Havelt. — Morceau d'un tronc de palmier pétrifié, rapporté d'Egypte.



SOCIÉTÉ

DES

SCIENCES HISTORIQUES ET NATURELLES

DE L'YONNE.

SÉANCE DU 4 NOVEMBRE 1852.

PRÉSIDENCE DE M. ROBINEAU-DESVOIDY.

(Le Président et les Vice-Présidents absents).

M. S. des Etangs, archiviste de la Société des Sciences de l'Aube, correspondant, fait hommage de Catalogues des plantes usuelles de ce département.

M. J. Baudoin, de Châtillon, fait hommage d'une Notice biographique sur M. Bourée, ancien correspondant de la Société.

L'un des Secrétaires dépose sur le bureau le T. VII des Annales de la Société d'Emulation des Vosges, adressé par cette compagnie.

M. Amé, membre titulaire, fait hommage d'une Etude sur la

serrurerie au XIII[e] siècle et spécialement à la cathédrale de Sens.

Elections. — Sont élus en qualité de Membres titulaires :

MM. Couard, curé d'Athie, présenté par MM. Duru et Quantin ;

Colin, médecin vétérinaire à Auxerre, présenté par MM. Moret et Ravin.

Est élu en qualité de Membre libre, M. Prot, instituteur communal à Auxerre, présenté par MM. Duru et Quantin.

Communication. — M. A. Chérest donne lecture de la première partie de son Mémoire sur la fête des fous, à Sens, au Moyen-âge.

M. Moret lit une note sur la chenille du laurier rose (*sphinx nerii*), insecte du Midi, qui s'est déjà présenté dans nos pays deux ou trois fois. Il annonce un cas de pathologie médicale dont il rendra compte ultérieurement.

M. Duché rend compte à la Société des fouilles exécutées dans la vallée de Solemé, sur le théâtre de la bataille de Fontenoy. On y a trouvé un village gallo-romain. La Société est intéressée vivement par cette communication. Elle décide qu'il en sera rendu compte à la Société Française, afin d'obtenir d'elle de nouveaux fonds, et que, dans le cas où elle s'y refuserait, elle ferait elle-même quelque allocation pour continuer les fouilles.

M. le Trésorier dépose les pièces du compte de l'année 1851.

La Société désigne MM. Mondot, Dondenne et Boivin pour les examiner.

Sur la proposition de M. le Président, le bureau d'administration entendu, la Société,

Considérant que MM. Lacombe, Naudin, de Missery et Henry, membres titulaires, ont déclaré donner leur démission, ou, par le fait de l'inexécution des statuts depuis plus de deux ans, sont en effet démissionnaires,

Autorise M. le Trésorier à ne plus les faire figurer dans les états de recettes pour leur cotisation.

M. Amé donne lecture d'un Mémoire contenant des recherches sur les vitraux incolores du département. Les églises de Sens, Pontigny, Montréal, Chablis, lui ont fourni des spécimens de cette curieuse vitrerie où le plomb joue le principal rôle par un ingénieux agencement.

M. Robineau-Desvoidy annonce qu'il a été découvert, sur le finage de Sainpuits, une statue en bronze argenté de deux pieds de haut. Il espère que M. le Président de la Société sera à même de l'obtenir.

A propos de l'inhumation des corps d'enfants et de l'incinération de ceux des grandes personnes par les Romains, dont parle M. Duché dans son rapport sur les fouilles de Fontenoy, M. Robineau dit qu'il a vu des exemples d'inhumation d'adultes. Il donne quelques détails sur un tombeau romain. Dans un champ, on a trouvé un édifice carré-long dont l'aire était couverte de débris sculptés, et notamment d'une belle pierre figurant un coq avec une tête d'âne, qu'il a donnée à M. de Longpérier, pour le musée

celtique de Paris. En levant le pavé, on est tombé dans un cercueil recouvert entièrement par des tuiles à rebords. Il était divisé en deux parties par une couche de tuiles posées sur champ, et de chaque côté étaient des murs de briques, de manière à former deux loges ou compartiments dans lesquels étaient placés deux corps.

M. Robineau ajoute qu'il y a recueilli des débris de sculpture et de bronze qu'il donnera à la Société.

Le Secrétaire rend compte à la Société des intentions de M. le Maire, pour l'appropriation de la salle des séances. Il est tout prêt à faire plafonner du jour où les armoires qui doivent y être placées seront exécutées.

M. Quantin entretient la Société du projet d'acheter un manuscrit de Rémi, d'Auxerre, in-f° du XIII[e] siècle, qu'il dépose sur le bureau. Le possesseur en demande 150 fr. Ce manuscrit est relatif aux travaux de Rémi sur les douze prophètes. Il serait bien à désirer que l'on pût le conserver à la ville. La Bibliothèque ne possède aucune œuvre de ce savant écrivain. M. l'abbé Duru fait observer que ce volume, fût-il estimé 200 fr., il ne faudrait pas le laisser à d'autres.

La Société, après en avoir délibéré et ne pouvant faire elle-même cette acquisition, émet le vœu que l'administration municipale fasse cette dépense. Elle autorise son Président à en écrire à M. le Maire.

La Société remarque avec satisfaction sur les murs de la salle de ses séances les travaux des élèves de l'école de dessin dirigée par M. Passepont, l'un de ses membres. Plusieurs de ces compo-

sitions annoncent du talent chez leurs auteurs, et montrent aussi la bonté de la méthode du professeur.

Sur la proposition de M. le Président, la Société exprime à M. Passepont, présent à la séance, ses félicitations sur les résultats qu'il a déjà obtenus et qui sont d'un bon augure pour l'avenir des arts dans notre ville.

La séance est levée.

SÉANCE DU 5 DÉCEMBRE 1852.

PRÉSIDENCE DE M. LE BARON CHAILLOU DES BARRES.

Après la lecture du procès-verbal, M. Villiers, Trésorier, fait observer que M. Henry, curé de Quarré, membre titulaire démissionnaire, a désiré rester attaché à la Société par un autre titre tel que celui de membre correspondant.

La Société ne pouvant, aux termes de ses statuts, avoir de correspondants dans le département, mais seulement des membres libres, confère ce dernier titre à M. l'abbé Henry.

Il est procédé au renouvellement intégral du bureau d'administration, dont les fonctions sont expirées aux termes des statuts.

Sont élus, en qualité de Président :

M. le baron Chaillou des Barres;

Vice-Présidents :

M. Challe père et M. l'abbé Duru.

Secrétaires : MM. COTTEAU et QUANTIN.

Archiviste : M. RIBIÈRE.

Trésorier : M. VILLIERS.

Classificateurs : MM. LAUREAU et Eug. RAVIN.

Après cette opération, M. le Président remercie la Société du nouveau témoignage de sympathie qu'elle vient de lui accorder et l'assure de tout son dévouement.

Communications. — Il est fait hommage par M. Challe d'un moulage en plâtre de la célèbre inscription latine d'Autun qui contient l'indication de plusieurs localités de notre province et notamment les noms d'*Autessiodurum* et d'*Odovna.*

M. Challe lit à l'appui une note explicative de ce monument :

« Il y a quelques années, en démolissant, à Autun, une vieille église appelée Saint-Jean-le-Grand, on trouva, dans les fondations, un fragment de marbre, débris d'un bloc plus épais. Il portait l'inscription suivante :

AVTESSIODVRO
VI · SIDUO . . AB MPX.
AVTESSIODVRO
II INTARANUM AB MPXX
AVTESSIODVRO
SIC
ODOVNA
INTARAN ·
XX INTAR

» Je fais hommage à la Société, pour être déposé dans son musée, d'un plâtre moulé sur ce marbre si intéressant pour Auxerre, et que

je dois à la parfaite obligeance de M. de Fontenay, l'un des secrétaires de la Société Eduenne et correspondant de la nôtre.

» Ce curieux fragment soulève plusieurs problèmes à résoudre. Appartenait-il, comme le pense le savant abbé Devoucoux, à une borne milliaire, ou bien à un magnifique Itinéraire de tout l'empire romain qui, selon ce que nous apprend la harangue d'Eumène, pour le rétablissement du célèbre collége d'Autun, décorait les portiques de ce collége :

« Videat in illis porticibus juventus et quotidiè species omnes, ter-
» ras et cuncta maria, et quidquid invictissimi principes urbium,
» gentium, nationum, aut pietate restituunt, aut virtute conficiunt,
» aut terrore devincunt, ... omnium cum nominibus suis locorum
» situs, spatia, intervalla..... »

» Ce monument si précieux existait encore en partie au commencement du siècle dernier. Un savant jésuite, le Père Lempereur, décrivit ce qu'il en restait dans le *Journal de Trévoux* du mois de janvier 1706. On y lisait un itinéraire des provinces d'Italie. Depuis, à une époque inconnue, il a subi le sort qui frappe tant de trésors archéologiques. On ignore ce qu'il est devenu. Peut-être, comme le fragment dont je vais vous entretenir, a-t-il servi de moellon pour remplir les fondations d'une construction ignorée.

» M. Reinier, dans un travail publié en 1850, dans l'Annuaire de la Société des Antiquaires de France, ne croit pas que ce dernier fragment appartînt au monument que décrit Eumène. Il ne pense pas non plus que ce fût un milliaire; car, selon lui, il ne contient pas une suite de stations situées sur une même route, avec les distances de l'une à l'autre, mais bien l'indication des distances diverses dont une même localité était séparée d'autres localités situées dans des directions différentes.

» Je laisse la solution de cette difficulté à plus habiles, et je me borne à constater que le marbre dont dépendait le débris que je mets sous vos yeux est évidemment destiné, dans cette partie, à indiquer

les distances et les stations des deux routes qui, d'Autun, conduisaient à Auxerre. On voit en tête *Siduo* MPX, qui semble désigner Saulieu, *Sidolocus*, indiqué à la fois par sa situation sur la principale route et la distance de dix mille pas qui le sépare d'Autun, à moins pourtant que *Siduo* ne soit une station intermédiaire entre Autun et Entrains, qui est indiqué un peu plus bas sur l'inscription, avec la distance de vingt mille pas.

» Nous trouvons ici, pour l'ancienne géographie d'Auxerre, plus d'un genre d'intérêt.

» D'abord la constatation authentique de l'existence, dès l'époque gallo-romaine, de la voie d'Auxerre à Autun par Entrains. Indiquée d'abord par Pasumot (*Mém. géograph.*), qui en avait relevé, entre Ouaine et Entrains, des restes qui subsistent encore dans leur entier, cette route avait été retrouvée et suivie pas à pas par M. Paultre-Desormes, qui y a consacré un travail détaillé que l'on trouve dans les manuscrits que sa famille conserve à Saint-Sauveur. C'est, selon toute apparence, le chemin tracé au travers d'épaisses forêts et qui, dans une marche rapide que Julien l'Apostat fit faire à ses troupes, lui fut, au dire d'Ammien-Marcellin, indiqué comme plus court que celui qui traversait *Sedelocum* et *Cora*, et celui qui passait par une localité appelée *Arbor*.., à moins que ce ne soit cette dernière et qu'il ne faille voir, dans le mot qui commençait par *arbor*..., le bourg de Bouy, appelé dans les actes de Saint-Pèlerin *Baugiacus locus*, situé à une lieue d'Entrains, au sommet d'un mamelon très-élevé ; forte place où les prisonniers de la province étaient détenus et où, selon les légendes, saint Pèlerin fut emprisonné et martyrisé.

» Nous y retrouvons aussi l'orthographe authentique d'Auxerre à cette époque : *Autessioduro*, comme elle se lit sur les patères dédiées à Apollon, que l'on trouva en 1830, à Auxerre, dans une fouille faite au faubourg Saint-Amatre.

» L'existence d'Entrains, à l'époque gallo-romaine, avait d'abord été révoquée en doute par les critiques, qui contestaient l'authenticité

des actes de saint Pèlerin, ou qui plaçaient en Italie, dans la ville de Terni, les faits retracés dans cette légende. Les découvertes nombreuses de cippes funéraires, de fragments de sculptures, d'inscriptions romaines faites à Entrains, dans ces dernières années, avaient déjà commencé à ruiner ces critiques. Elles se trouvent réduites à néant par le marbre d'Autun, qui cite Entrains comme la station intermédiaire entre Auxerre et Autun, et lui rend l'orthographe des actes de saint Pèlerin. Entrains, que des étymologistes modernes avaient appelé en latin *inter amnes*, à raison de sa situation près de la source de deux ruisseaux, un peu étonnés sans doute du nom de fleuves dont ces savants les décoraient, était tout simplement *Intaranum*. Les actes de saint Pèlerin disent *Interamnus* : c'est le même mot ; et, peut-être même, une étude attentive des manuscrits les plus anciens ferait-elle voir *Intaramus*, et que la syllabe *amn* n'a été qu'une concession faite par le Père Labbe qui, le premier, a publié ces actes, et par les Bollandistes qui l'ont suivi, à l'esprit de système des étymologistes du temps. Cet esprit au reste est de tous les temps. Aujourd'hui, il se rencontre un autre savant, M. l'abbé Vée (Mémoire lu au Congrès archéologique de Sens, en 1849), qui veut qu'*Intaranum* soit la ville de Jupiter, parce que, dit-il, en langue celtique Jupiter se traduit par *Taran*. Nous croyons devoir lui laisser tout le mérite et aussi toute la responsabilité de cette découverte nouvelle.

» Ouanne, *Odona*, qui se trouve à moitié chemin d'Auxerre à Entrains, était déjà connu au VIe siècle. Il est cité dans le règlement processionnal de l'évêque saint Aunaire, fait en 596, et dans celui de saint Tétrice, son successeur, fait en 691. Voici son existence authentique qui remonte à plusieurs siècles plus haut, grâce au marbre d'Autun ; et l'orthographe primitive de son nom *Odouna*, qui se rapproche en effet davantage du nom vulgaire d'Ouanne ou Ouaine, se trouve ainsi désormais fixée.

» La date précise du marbre dont je vous offre le fac-simile ne peut être déterminée, du Ier au Ve siècle, que par conjecture. Peut-être

n'est-ce pourtant pas trop s'avancer que de dire que l'orthographe qu'il donne du nom d'Auxerre peut servir à la fixer ?

» Aux IVe et Ve siècles, on écrivait *Autesiodorum*, *Autosidorum*, *Autessiodorum*, *Autisiodorum* ; ce sont les diverses orthographes admises par l'Itinéraire d'Antonin, par Ammien-Marcellin, par la table Théodosienne, appelée d'ordinaire carte de Peutinger, et par la *Notitia provinciarum et civitatum Galliæ*, écrite, à ce que l'on croit, au temps d'Honorius. »

» Plus tard et dès le VIe siècle, on disait *Autissiodorum*. Voyez Constance (*Vie de saint Germain*) et les monuments postérieurs. Le marbre d'Autun dit *Autessiodurum*, comme les patères de Saint-Amatre, et la date de celles-ci étant fixée au plus bas au IIIe siècle, par la disparition survenue à la fin de ce siècle du culte public du paganisme dans la contrée, il semble qu'on ne peut guère donner une autre date au précieux marbre d'Autun.

M. le curé de Saint-Eusèbe d'Auxerre fait don à la Société de trois morceaux de sculpture renaissance provenant de la démolition d'une chapelle de son église et d'une inscription en lettres gothiques concernant un Auxerrois appelé Jean Foucher. Ces morceaux très-intéressants sont placés dans la galerie du musée.

La Société Académique de Bordeaux envoie le Bulletin du premier trimestre de ses actes pour 1852.

M. le baron Chaillou des Barres rend compte de la découverte d'une statue en cuivre, faite à Sainpuits, et dont a parlé le docteur Robineau dans la dernière séance. Ce morceau représente, à ce qu'on en peut juger, une Pomone tenant une corne d'abondance. Le cuivre était recouvert autrefois d'une feuille d'argent dont il reste des vestiges. Il en a offert au possesseur une somme assez

ronde, espérant en faire ensuite don à la Société, mais la statue est comme aux enchères en ce moment, et on attend M. de Longpérier à Saint-Sauveur pour la lui présenter.

M. le Président soumet à la Société le projet de budget pour 1853, et il invite M. le Secrétaire présent à donner, au sujet de chaque article de dépenses, les motifs qui l'ont fait proposer par le bureau.

A propos du premier article, intitulé : Achat et entretien de mobilier, et qui s'élève à 40 fr., le Secrétaire fait observer qu'il est nécessaire d'acheter un fauteuil pour M. le Président, afin d'éviter d'en emprunter un au Tribunal de Commerce.

M. le baron Chaillou des Barres prend la parole et exprime l'intention de faire lui-même la dépense dont il s'agit, puisque, dit-il, c'est pour son usage qu'on veut acquérir ce meuble.

M. Challe propose alors, pour profiter de la libéralité de M. le Président, de reporter le chiffre de l'article 1er sur l'article 2e : Achats de documents et collections, et d'offrir à M. le Maire d'Auxerre de concourir pour 50 fr. dans la dépense que nécessiterait l'achat du manuscrit de Rémi d'Auxerre, dont il a été fait mention dans la dernière séance.

Cette proposition est adoptée, et la Société décide qu'il en sera rendu compte à M. le Maire d'Auxerre.

M. le Secrétaire fait remarquer, à propos des articles : *Bibliothèque historique* et *Cartulaire du département*, qu'il a été nécessaire de réduire le crédit du premier de ces ouvrages et d'élever le deuxième, afin de solder les dépenses faites, mais qu'il importait de ralentir la publication, à raison de l'état des finances

de la Société. Les frais d'impression d'un volume de la Bibliothèque historique s'élèvent à plus de 2,800 fr.; ce n'est pas avec la petite cotisation annuelle des Membres et avec le modeste encouragement du Conseil Général, que la Société peut faire marcher rapidement cet ouvrage. Le premier volume va être terminé très-prochainement et 15 feuilles du 2e volume sont tirées. Après le règlement des dépenses de ces impressions, on verra ce qu'il conviendra de faire.

La première partie du *Cartulaire*, qui s'arrête au XIIe siècle, est à peu près achevée et formera 25 feuilles environ. On règlera également cette dépense avant de continuer.

Le chiffre de l'article du *Bulletin trimestriel* n'est pas plus élevé que de coutume. Le bureau a cru pouvoir augmenter le nombre des exemplaires que M. Perriquet délivrait, attendu l'accroissement des Membres, et il l'a porté de 150 à 200.

Après ces différentes observations, la Société a adopté le budget pour 1853 dans les termes suivants :

BUDGET DE 1853.

RECETTES.

	f.	c.
Cotisation des anciens Membres, 130 à 10 fr. . . .	1,300	»
Admissions nouvelles, 10 à 15 fr.	150	»
Produit de la médaille de la Société, 5 à 6 fr. . .	30	»
Vente de médailles antiques.	5	»
Souscription du Conseil Général à la *Bibliothèque historique*	500	»
Souscription des Membres à id., 60 exempl à 3 fr. .	180	»
A reporter. . .	2,165	»

Report. . . .	2,165 f.	» c.
Souscription au *Cartulaire du département* 50 à 2 fr. pour 10 feuilles	100	»
Prix de statistique Chaillou des Barres.	200	»
Encouragement de l'Etat.	300	»
Intérêts de fonds en dépôt.	10	»
Restes à recouvrer.	400	»
Total. . . .	3,175	»

DÉPENSES.

1° Achat et entretien de mobilier (reporté à l'art. 2).		
2° Achat de documents et collections.	140	»
3° Installation de collections : { 1° Empaillage d'oiseaux. . 50 f. ; 2° Objets divers. . . . 50 }	100	»
4° Publication du *Bulletin*	700	»
5° — de la *Bibliothèque historique* . . .	800	»
6° — du *Cartulaire du département* . . .	700	»
7° Emploi du prix Chaillou des Barres	600	»
8° Frais de séance publique	25	»
9° Frais de bureau et d'administration.	50	»
10° Salaire du garçon de salle	60	»
Total. . . .	3,175	»

M. Challe donne lecture d'une lettre de M. Duché, relative aux fouilles à continuer à Fontenoy et pour lesquelles il demande une allocation au budget.

La Société se voit avec regret dans la nécessité d'ajourner la dépense que propose M. Duché, attendu l'état de ses ressources

qui vient d'être constaté plus haut. Elle décide toutefois qu'un rapport sera adressé à M. le Ministre de l'Intérieur, afin de lui signaler les découvertes faites, et de solliciter de sa munificence un encouragement pour continuer les travaux.

La séance est levée.

HISTOIRE

DE L'ABBAYE DES ÉCHARLIS (1).

I.

Le XI[e] siècle, à son déclin, vit naître le monastère de Citeaux, destiné à devenir, en peu de temps, le chef d'une quantité presque innombrable d'autres monastères. Il fut l'œuvre d'un simple religieux de l'ordre de Saint-Benoît : saint Robert le fonda, en 1098, dans la forêt de Citeaux, près de Dijon, et y établit la règle de son ordre.

Dieu versa ses bénédictions sur cet établissement naissant, et dès le commencement du XII[e] siècle, il en sortit de pieuses colonies qui créèrent de nouveaux monastères ; le premier fut celui de La Ferté, fondé en 1113 ; vint ensuite, en 1114, l'abbaye de Pontigny ; l'abbaye de Clairvaux fut la troisième fille de Citeaux ; elle vit le jour l'année suivante, et saint Bernard, que Robert avait reçu à Citeaux, fut appelé à la diriger ; l'abbaye de Morimont, quatrième fille de Citeaux, fut fondée en la même année 1115.

De ces quatre branches, sorties du même tronc, l'abbaye de Clairvaux fut celle qui produisit le plus grand nombre de rameaux ; on compte 385 maisons de sa filiation ; une des premières fut le monastère des *Echarlis*.

L'ordre de Citeaux, après avoir traversé, non sans illustration, sept siècles, s'est graduellement affaibli dans le XVIII[e] siècle et a péri dans

(1) Echarlis ou Eschaalis (*Scarleias*), territoire de Villefranche, canton de Charny (Yonne), ancien diocèse de Sens.

le cataclysme qui, à la fin de ce siècle, a détruit dans notre France tous les ordres religieux.

Un écrivain distingué (1) s'est proposé cette question : « Le passé « de ces ordres religieux serait-il donc dénué d'intérêt pour nous ? Ne « mériterait-il que le dédain ou l'oubli ? » Il l'a résolue négativement, et, de sa plume savante, il nous a retracé le passé de l'une des filles de Citeaux, de l'abbaye de Pontigny, dont il ne restait que l'antique église, menacée de s'affaisser sur elle-même, pour ne former qu'un monceau de ruines ; il a élevé à la mémoire de cette célèbre abbaye un monument durable qui la sauvera de l'oubli ; et il est permis d'espérer que son œuvre amènera aussi la restauration et la conservation de la basilique sur laquelle il a si éloquemment appelé l'intérêt des archéologues et du gouvernement.

A notre tour, nous voudrions aussi sauver de l'oubli une abbaye qui, par son importance, a marché presque la rivale de celle de Pontigny, et dont les ruines, comme celles de Pontigny, appartiennent au département de l'Yonne ; mais, nous ne nous dissimulons pas les difficultés de l'entreprise. A Pontigny, la basilique de saint Edme, due aux pieuses libéralités de Thibaut, comte de Champagne, est encore debout ; aux Echarlis, l'œil attristé ne rencontre que des ruines éparses sur le sol ; Pontigny rappelle des souvenirs historiques pleins d'intérêt ; aux Echarlis, rien de semblable ; point d'épisodes capables d'animer le récit ; enfin, la grande distance qui existe entre l'élève et le maître séparera notre modeste notice de celle à laquelle le public éclairé a fait un accueil si mérité, et dont il nous est plus facile d'être l'admirateur que l'imitateur.

A défaut d'autre mérite, nous nous efforcerons d'avoir celui de la patience et de l'exactitude dans le dépouillement et l'analyse des nombreuses chartes qui ont été heureusement conservées (2) ; assuré-

(1) M. le baron Chaillou des Barres : Notice historique sur l'abbaye de Pontigny.

(2) Lors de la suppression de l'abbaye, les archives furent déposées chez

ment ce travail est des plus arides ; mais nous serons amplement dédommagé si nous parvenons à restaurer un passé déjà si loin de nous, et à vivre, pour ainsi dire, pendant quelques instants, au milieu de générations dont nous sommes séparés par la différence des mœurs non moins que par le nombre des siècles. Puissions-nous trouver des sympathies dans l'esprit de nos lecteurs !

II.

XII[e] SIÈCLE.

Un seigneur ou chevalier de La Ferté-Loupière, nommé Vivien (1), pour le salut de son âme et de celles de ses ancêtres, donna à Dieu, à sainte Marie et à tous les saints, dans la personne du prêtre *Etienne* et de ses compagnons Théobalde et Garnier, ainsi qu'à tous leurs successeurs, un lieu appelé les *Echarlis*, pour y construire un monastère : il leur concéda le droit d'usage dans sa forêt. On ne pourrait fixer précisément la date de cette donation, ni l'époque à laquelle les religieux donataires, de l'ordre de Citeaux, tirés de la maison de Fontenay (2), prirent possession des *Echarlis* ; suivant le *Gallia Christiana*, le monastère fut fondé en 1120 ou 1125.

M. Guillemineau, notaire à Villefranche, ancien régisseur. M. Hattier, son gendre et son successeur, les a conservées. M. Quantin, archiviste du département, informé de l'existence de ce précieux dépôt, pria M. Hattier de s'en dessaisir en faveur des archives départementales. Celui-ci s'empressa de déférer à cette invitation ; c'est ainsi que ces titres, que l'on croyait perdus, ont reparu ; mais il est pénible d'avoir à dire qu'ils ne sont pas complets et que tous les sceaux des chartes ont été enlevés.

(1) « Quidam Miles de Firmitate quæ vulgò dicitur de Loperiâ, nomine Vivianus, præ remedio animæ suæ et antecessorum suorum, dedit Domino et Sanctæ Mariæ et omnibus Sanctis et Stephano Sacerdoti, sociisque ejus Theobaldo et Warnerio omnibusque corum successoribus, locum Scarleias dictum, ad construendam religionis habitationem, etc. » — Archives de l'Yonne.

(2) Fontenay, près Montbard, avait été fondé par Raynard, seigneur de Montbard, oncle de saint Bernard.

Un document isolé, mais qui a le mérite de l'authenticité, ne permet pas d'admettre cette date et fait suppposer que la donation de *Vivien* remonte plus haut. C'est une petite charte de *Guillaume*, comte de Joigny, datée de l'an 1108, constatant la donation faite par *Gérard de Chanle* (1), à l'église des Echarlis, de six arpens de pré auprès de Chanle et de dix sols de cens dans sa seigneurie du même lieu.

Pour tout concilier, il faut nécessairement admettre que ce monastère existait avant 1108, mais qu'il n'avait acquis une importance réelle qu'en 1120, époque à laquelle il dut reconnaître pour mère la maison de Clairvaux ; il faut admettre également que la pieuse donation de Vivien, dont la date n'est pas connue, remonte aux premières années du XII[e] siècle.

Le roi Louis-le-Gros voulut être compté parmi les bienfaiteurs du monastère ; on lit dans le *Gallia Christiana* qu'en 1131, il le dota d'autant de terrain que quatre charrues pouvaient en mettre en rapport (*terram carrucis quatuor sufficientem*) et jusque dans la forêt d'*Otte*. La charte royale ne se retrouve point; elle est seulement mentionnée, mais sans détails, dans le Cartulaire de l'abbaye (2) ; une autre charte de la même année 1131 y est rappelée en ces termes :

« Louis, roi de France, duc d'Aquitaine, accorde aux religieux le » droit de moudre, au moulin de Fosse-More, les blés nécessaires à » leur consommation en leur maison de Vaux-Morin, tant pour eux » que pour leurs domestiques, sans être tenus de payer mouture, ni » toute coutume. »

Ce roi venait souvent à Saint-Julien-du-Sault où il usait du droit de

(1) Chanle : c'est sans doute Champlay, près Joigny. Dans la prononciation latine l'e final de Chanle se fait sentir et forme *Chanlé*, consonnance semblable à celle de *Champlay*.

(2) Cet inventaire est un volume grand in-folio de plus de 900 pages, contenant l'analyse de toutes les chartes et de tous les titres de l'abbaye ; il est l'œuvre des derniers religieux qui ont terminé ce travail peu d'années avant la suppression de l'abbaye. — Il est déposé aux archives départementales.

gîte ; il y était reçu et traité aux frais de l'église du lieu (1). Ce fut probablement dans ses moments de résidence qu'il vint aux Echarlis prendre les eaux minérales à une petite fontaine qui était dans le jardin de l'abbaye, et que l'on y voit encore (2). On peut attribuer au soulagement que ces eaux procurèrent au monarque les bienfaits qu'il répandit sur l'abbaye. Il était d'ailleurs naturellement porté à venir au secours des établissements religieux : « il s'acquittait ainsi, disait-» il lui-même, d'une fonction royale, et il attirait sur lui les bénédic-» tions de l'époux de la sainte Eglise, notre mère (3). »

C'est ici le lieu d'analyser sommairement une pièce qui est venue jusqu'à nous et que l'on peut considérer comme le premier titre des Echarlis ; nous voulons parler d'une pancarte qui relate les premiers dons (4).

La donation du seigneur de La Ferté est mentionnée d'abord, et l'étendue du terrain donné est indiquée ; elle comprend de vastes prairies et le libre usage de sa forêt ; elle est approuvée par son frère et par Aoidis, appelée vulgairement Damet, fiancée de ce dernier et non encore mariée, *jurata sed non nupta*.

Le même document nous apprend qu'à quelque temps de là, les frères étant devenus nombreux, le premier local se trouva trop resserré et très-incommode ; alors, ils construisirent l'abbaye dans un lieu plus favorable nommé *Villare*, sur une autre partie du terrain qui leur avait été concédé, et pour les constructions, ils usèrent de la faculté qui leur avait été accordée de prendre du bois dans la forêt : ce que

(1) Notice sur Saint-Julien-du-Sault, par M. Tonnellier, Annuaire de 1842.

(2) Cette fontaine n'est plus aujourd'hui en réputation.

(3) Histoire de l'abbaye de Pontigny, par l'abbé Henry, page 28.

(4) Cette pièce est une feuille de parchemin de très-grande dimension, contenant en latin, et de l'écriture du XII[e] siècle, la copie ou le résumé des donations des fondateurs et de quelques autres notables personnages ; on suppose qu'elle était comme affichée dans un lieu apparent.

voyant *Séguin*, fils de *Vivien*, il s'y opposa. La contestation fut soumise par lui et par Guillaume, alors abbé, à Henri, archevêque de Sens, qui maintint l'abbaye dans son droit. La sentence fut rendue en présence de Hugues de Mâcon, abbé de Pontigny, d'Etienne, abbé de Fontenay, et de différents seigneurs. Ceci se passait en 1131 ou 1132, dans les premières années du gouvernement de l'abbé Guillaume.

Dans le même temps, Fromond de Charny donne dans sa terre de Fontaines ce qui est nécessaire pour l'établissement d'un vivier, d'un jardin, d'un moulin, et autant de bois qu'il en faudra pour ceux qui demeureront en cet endroit.

Le même seigneur, Landry de Douchy et Gauthier, dit Baderan donnent, en outre, tout ce qu'ils possèdent à Fontaines; de nombreux témoins assistent à ces donations.

Baudoin ou Balduin Foisnard fait don de tout ce qu'il possédait en terres ou bois au territoire de Villiers.

Séguin-le-Gros fait une donation semblable en ce qui le concerne et aussi au nom de son frère Vualdric qui était alors à Jérusalem ; cette donation fut faite à *Auxerre*, en présence du comte de Nevers, entre les mains de Jean, alors abbé des Echarlis ; or, comme il était le deuxième abbé, cette donation est antérieure à 1131.

Guillaume de Moncorbon donne la terre d'Arblay et un bois. Léteric, chapelain de La Ferté, donne ce qu'il possède à Chailleuse.

Etienne, surnommé Bouche-Close, donne ses propriétés de Bèze.

Huldeard et son fils Gauthier, surnommé le Fou, de Joigny, donnent la moitié de la forêt de Bornisois.

Léteric Jaillard et sa femme donnent ce qu'ils possèdent dans la même forêt, ainsi que dans la vallée de Chailleuse, près Senan (1).

Etienne, dit *le Blanc*, donne toute la terre qu'il possédait dans des tenans indiqués, aux lieux appelés *Bornisois* et Mont-Bonin ; cette donation porte la date de 1137.

(1) D'après un dénombrement de 1470, ce domaine seul était de près de 2,000 arpents en terres, bois et prés.

Odon de Bléneau donne aussi tout ce qu'il possède dans la vallée de Chailleuse.

Milon Balbus, fils de Jobert Gifel, ratifie le don que son père a fait de ses biens ; cette ratification est datée de 1139.

Bernard, fils de Gauthier, et toute sa famille, donnent une place de moulin qu'ils avaient près de Villefranche, et Payen, dit le Chasseur, donne l'autre partie de cette place et du pré attenant.

Tels sont les détails que contient la pancarte ; la bulle de constitution définitive de l'abbaye, donnée seulement en 1160 par le pape Alexandre III (1), confirme toutes ces premières donations et spécialement celle faite par le roi Louis-le-Gros en 1131. Cette bulle avait été précédée d'un acte solennel émané de l'autorité de l'archevêque de Sens (2), daté de l'an 1151, par lequel ce prélat confirmait le lieu de *Villare*, dans lequel l'abbaye était assise, ainsi que tous les biens donnés, prenant l'abbaye et ses biens sous sa protection.

Louis VII dit le Jeune, fils de Louis-le-Gros, par une charte de 1162, confirma les dons faits par son père, et « pour l'amour de Dieu, le » repos de son âme et de celles de ses parents, » il donna une place à faire moulin et la terre de ce moulin de chaque côté du cours d'eau dans le lieu dit Theil (*Thelia*). Par une autre charte de 1168, il autorisa les religieux à se mettre en possession de tous les terrains compris dans les donations, y ajoutant un terrain de cinq autres charrues.

Le lieu choisi pour l'établissement définitif de l'abbaye (vers 1131), était écarté et solitaire : le village le plus rapproché était Villefranche; un ruisseau formé par une fontaine (3) peu éloignée arrosait la prairie

(1) Elle existe en original dans les archives de l'Yonne, ainsi que la pancarte, en marge de laquelle on lit : *Circà* 1120 : ce qui semble indiquer la date de la dotation faite par Vivien ; mais le mot *Circà* permet de la faire remonter plus haut.

(2) Hugues de Toucy, archevêque de Sens.

(3) Cette fontaine, appelée la Fontaine-Carrelée, est à 1 kilomètre environ ; son bassin est entouré de murs solides quoique en ruine, l'eau en est belle et abondante.

On a remarqué avec raison que la plupart de nos monastères étaient placés dans

près de laquelle l'abbaye fut édifiée, et permit d'y bâtir un moulin ; une vaste étendue de terres incultes attendait les nouveaux colons pour devenir fertile. Les frères n'avaient habité que peu d'années l'emplacement où le prêtre *Etienne* et ses compagnons s'étaient d'abord fixés, et qui a conservé le nom des *vieux Echarlis*, substitué à celui de *Villare*; l'expérience et la nécessité avaient promptement fait reconnaître à la fois son insuffisance et le désavantage de sa position.

Jetons maintenant un coup d'œil rapide sur les autres donations faites dans le premier siècle à l'abbaye ; elles sont constatées par de nombreuses chartes.

Une des plus importantes fut celle de terres fort étendues au lieu de *Talouan*, aux environs de Villeneuve-le-Roi. Louis VII en fut le premier donateur ; par des lettres de 1145, ce monarque donna tout ce qu'il possédait en cet endroit, depuis une chapelle appelée *de Valle Luceria* ou *Lucerre* jusqu'aux fossés de la grange de *Talouan* et sur l'éminence des collines de l'une et l'autre part, plus l'usage du bois pour les besoins de deux frères.

La même année, Rainaud surnommé le Gros donne tout ce qui lui appartenait depuis la vallée de Talouan jusqu'à Dix-Mont, tant dans la vallée que dans les collines.

En 1146, Hélie de Selliniac (Seignelay), fils de Gaubert, et Etienne Balène donnèrent toutes les terres et bois qu'ils possédaient, depuis la grange de Talouan jusqu'aux bois du comte de Joigny au-delà de Dix-Mont, et cette donation fut ratifiée devant l'évêque d'Auxerre, Hugues de Mâcon, par la mère et la tante d'Hélie (1).

des vallées, à proximité des rivières et des fontaines. L'abbaye de Saint-Julien d'Auxerre, sur le ru de Bautheaume, l'abbaye de Notre-Dame-des-Iles sur les bords de l'Yonne, Regny sur la Cure et près de la magnifique source de *l'Abime*, Crisenon sur l'Yonne, etc.

(1) Le titre se termine ainsi : « Regnante Ludovico rege Francorum, duceque

En 1148, Fulde, comte de Joigny, et la comtesse son épouse donnent de vastes terrains aux mêmes lieux avec les aisances et usages dans leurs forêts.

En 1151, Baudoin des Marolles et Ansel de la Vanve ajoutent à ces donations.

En 1184, Guillaume, comte de Joigny, du consentement d'Aalez, sa femme, accorde à titre d'aumône la pâture dans ses forêts, pour les vaches de Talouan ; en 1187 et 1199, il explique que cet avantage sera exercé dans sa forêt depuis Dix-Mont jusqu'à la voie de Fourcheuse qui conduit à Cerisiers et à Joigny ; il ajoute un don de 96 arpents dans la forêt de la Calomnie (ou des calomnies) pour le repos de son âme.

En résumé, suivant le Cartulaire, on peut évaluer à 1240 arpents les biens compris dans ces diverses donations.

Plusieurs chartes de l'archevêque de Sens, de l'année 1152, constatent la donation de la terre et de la forêt de Boort et de terres et bois à Vaulunes par Gauthier, Isembert et Berthe, frères et sœur.

La même année, Gauthier, seigneur de Vaux, donne tout ce qu'il possède, tant en terre que bois, depuis la Mardelle appelée Lambergen, jusqu'à celle qui sépare le terroir de Villebéon de la forêt de Boort.

C'est encore en cette même année 1152, que Gauthier Breépare donne ce qu'il possède au lieu appelé *Paleria*. Cette donation est constatée par une charte du roi lui-même qui la fait délivrer dans son château de Lorris de la main de son chancelier, ce qui doit faire présumer que ce domaine présentait de l'importance.

» Aquitaniæ, regni sui anno quo apud Vizeliacum transfretaturus, crucem ac-
» cepit. » — Lebeuf, histoire d'Auxerre, tom. I, page 281, note *a*.

Cette année est célèbre dans les fastes de l'église de Vézelay ; ce fut en effet l'an 1146 que saint Bernard, abbé de Clairvaux, y vint prêcher la croisade en présence du roi et d'une foule innombrable de seigneurs et de peuple. — Chronique de Vézelay par l'abbé Martin.

A la même époque, Séguin, surnommé Enfant (le fils de Vivien), donne, pour en jouir après sa mort, tout ce qu'il possédait en terres et bois entre la Grange appelée les Vieux-Echarlis et le bois de Fontaines, ainsi que d'autres terrains près de la forêt de Précy.

En 1153, Daimbert de Wals fait donation de terres et bois dans le territoire de Wals près Villebéon.

En 1156, Guibert de Thoré donne tout ce qu'il possède au lieu appelé Bote-Soth près Vaulunes, à la charge de prières ; cette donation fut augmentée en 1217 par la générosité de Gérard de Tarville.

On peut placer à la même date la donation des terres et bois de Beautiard près Vaudeurs, faite par Garnier de Foissy et son frère.

Ce fut aussi dans ce temps que les religieux établirent leur moulin près Villefranche, dont l'emplacement leur fut donné par plusieurs seigneurs, en présence d'Etienne, abbé de Fontaine-Jean, etc.

En 1158, Servin de Varon (ou plutôt de Véron) fit don du bois de Chaumont qui devait être situé aux environs de Véron.

Une donation digne de remarque fut celle des terres et bois appelés *Guillens*, à proximité de Moncorbon.

Par deux chartes de 1170, l'une donnée par Guillaume de Champagne, archevêque de Sens, et l'autre par Pierre de France, chef de la maison de Courtenay, frère de Louis-le-Jeune, Gauthier, surnommé Buthel, donne le huitième de cette grande propriété, et comme cette terre relevait de Pierre de Courtenay, ce prince approuve le don (1).

(1) La charte de ce prince est rapportée tout au long dans l'histoire généalogique de la maison royale de Courtenay, par M. Dubouchet (1661). Preuves, tome II, pages 2 et 51, ornées de son sceau.

On sait que ce prince, par son mariage avec Elisabeth de Courtenay, en 1150, devint le chef de la branche royale qui conserva le nom de Courtenay ; il fonda l'abbaye de Fontaine-Jean, qu'il dota richement.

En 1177, avant de partir pour la Terre Sainte, il accorda exemption de taille et de toutes coutumes à la femme et aux enfants d'un nommé *Obert*, son serviteur, qui devait l'accompagner, les prit, eux et leurs biens en sa protection et sauve-

En 1176, Brulled de Duchy donne toute sa part; en 1178, Guillaume de l'Oratoire (*de oratorio*) fait don de sa part dans la même terre, et en 1186 cet exemple est suivi par Henry Balbus.

Les comte et vicomte de Joigny voulurent aussi contribuer à la prospérité du monastère.

En 1184, le comte accorde l'usage, en tout temps, de la pâture dans sa forêt aux vaches de la Grange ou ferme de Talouan.

En 1187 et 1199, il explique cette donation et l'étend.

En 1188, Pierre, vicomte, donna en perpétuelle aumône une certaine partie de sa forêt contiguë à celle qui appartenait déjà aux religieux, et par une charte particulière, au moment de partir pour Jérusalem, il donna à titre d'aumône un muid d'avoine, mesure de Joigny, à prendre sur les redevances de Saint-Albin (Saint-Aubin).

A l'exemple de leur maître, Gauthier, chancelier, et un autre Gauthier, écuyer du comte, donnent une terre et une vigne qu'ils possédaient sur le territoire de Joigny, le comte Willerme ou Guillaume le constate par une charte spéciale.

En 1190, le comte, devant partir pour son voyage d'outre-mer, donne à prendre chaque année sur son péage de Joigny, 60 sols, monnaie de Provins, et en outre 96 arpents de terre et bois appelé les Calomnies, ou Colomnies (1).

En 1197, il accorde le droit de pâturage sur une vaste étendue de

garde et leur promit de les faire jouir de ce qu'il leur avait accordé, après la mort d'Obert, s'il décédait à son service ; même que la veuve ne serait point contrainte de se remarier ; mais qu'il lui serait permis d'entrer en religion, si elle le voulait, et d'y apporter ses biens ; il en délivra une charte munie de son sceau sur lacs de soie blancs et verts. Pierre II, son fils, épousa, par la médiation du roi Philippe-Auguste, son cousin germain, Agnès, fille de Mahault ou Mathilde comtesse de Nevers, d'Auxerre et de Tonnerre ; il succéda à ses titres, et fut ensuite appelé au trône impérial de Constantinople, dont il ne put prendre possession, ayant péri dans le voyage par la perfidie de Théodore Lascaris.

(1) On doit présumer que dans sa charte de 1199, déjà mentionnée en parlant de Talouan, il ne fit que confirmer ce don de 96 arpents.

terres au-delà du pont de Joigny, dans sa seigneurie; de plus il donne et concède un de ses hommes nommé Robert pour toute sa vie, et la moitié de son mobilier (1).

Viennent ensuite quelques dons particuliers.

En 1191, Guiard prêtre, pour le repos de son âme, fait don, sous le sceau de l'archevêque, de sa maison située à Sens, dans l'enclos des murs, à la charge d'un anniversaire.

En 1193 et 1195, lettres de Guillaume, comte de Joigny, constatant le don fait par Guillaume Burgaud et autres, de prés et du moulin de Batilly, territoire de La-Celle-Saint-Cyr.

En 1197, Drogo (ou Dreux), de Mello, donne des vignes situées à Saint-Bris au-delà d'Auxerre.

Vers la même époque, le monastère devient propriétaire des moulins de Vincelles. Nous reviendrons sur ce fait qui appartient plutôt au XIII[e] siècle.

Nous avons déjà vu le roi Louis-le-Jeune délivrer acte, dans sa chancellerie, de la donation faite, en 1152, du domaine de *Paleria*; c'est maintenant la reine Adèle (2) qui veut bien, en 1199, sceller de son sceau un simple échange convenu entre Thibaut, frère de son chapelain et les abbé et frères des Echarlis, auxquels Thibaut donne de son côté une place près de Villeneuve-le-Roi.

Le monastère fut ainsi comblé de biens pendant ce premier siècle; il devait alors compter un grand nombre de frères répandus dans les

(1) « Præterea quemdam hominem meum videlicet Robertum de Pontum per » totam vitam suam, cum medietate mobiliarii sui, fratribus prædictæ ecclesiæ li- » berum et absolutum perpetuo donavi, et concessi. Post mortem verò prædicti » Roberti, uxoris ejus cum liberis, si adfuerint, et cum omni possessione suà, et » cum medietate mobiliarii ad me revertetur. »

(2) Cette princesse, fille de Thibaut-le-Grand, comte de Champagne, fut inhumée dans l'église de l'abbaye de Pontigny, élevée par les pieuses et magnifiques largesses de son père.

différents domaines où leurs bras étaient nécessaires pour mettre en culture une vaste étendue de terres.

Indiquons les abbés qui le gouvernèrent pendant cette période (1) :

1. Le premier fut le prêtre *Etienne*, nommé dans la charte de fondation.

2. Jean Ier lui succéda ; il gouvernait ce monastère en 1131, lorsque Louis-le-Gros lui fit une royale et généreuse aumône.

3. Le troisième abbé fut Guillaume, qui présida à l'établissement définitif du monastère dans le lieu où il a été maintenu jusqu'à sa fin.

4. Landry gouvernait en 1142 et 1146, époque à laquelle il obtint du pape Eugène une bulle contenant approbation de la translation du monastère (2) ; ce fut à cet abbé que Hugues de Toucy, archevêque de Sens, adressa, en 1151, ses lettres par lesquelles il approuvait toutes les possessions du monastère ; le même archevêque termina le procès existant entre les moines et Séguin, qui avait incendié les bâtiments des Echarlis.

Cet abbé fut enterré dans le chapitre ou cloître.

5. Il eut pour successeur Théobald, qui obtint, en 1160, du pape Alexandre III la bulle de confirmation et de protection que nous avons rapportée. Il est nommé, en 1171, dans une charte de Raynard, comte de Joigny.

Il a été enterré dans le cloître.

6. Jean II n'est connu que par cette épitaphe qu'on lisait sur sa tombe : *Hic jacet dominus Johannes hujus ecclesiæ sextus abbas.*

7. Il en est de même de Jean III, dont l'épitaphe était conçue en ces termes : *Hic jacet dominus Johannes hujus ecclesiæ septimus abbas.*

8. On place dans cet ordre Odon, dont la tombe existait dans le cloître avec cette simple inscription : *Odo abbas.*

(1) Nous avons consulté à cet égard le *Gallia Christiana.*

(2) Cette bulle ne se retrouve pas.

9. Hubert lui succéda et occupait le siége abbatial dans les années 1186, 1189 et 1190, ainsi que l'attestent des chartes de Guy (de Noyers) alors archevêque de Sens.

10. Henry était abbé en 1191.

11. Roger l'était en 1194.

12. Robert 1er occupait sa place en 1198 ; ce fut lui qui obtint du pape Innocent III, en 1201, une nouvelle bulle de protection.

Un monastère aussi richement doté ne pouvait exister sans une église convenable ; elle dut être édifiée aussitôt après l'établissement définitif de l'abbaye, et, comme toutes les églises de l'ordre, elle fut placée sous l'invocation de la Sainte-Vierge.

Toutes les donations que nous avons rapportées sont, d'après les chartes, faites *à l'église Sainte-Marie des Echarlis et aux frères qui y servent Dieu.* (*Ecclesiæ Sanctæ Mariæ et fratribus ibi Domino servientibus*).

Les documents nous manquent pour indiquer l'époque précise de la construction et pour faire connaître les bienfaiteurs par les secours desquels elle fut élevée; les chartes sont muettes à cet égard; mais, en général, dans ces siècles de foi vive, les noms des bienfaiteurs aussi bien que ceux des architectes n'étaient point inscrits soit sur le parchemin, soit sur la pierre ; tout ce que nous pouvons dire, c'est que les dons pécuniaires ne manquèrent pas plus que ceux en biens fonds, et que les secours durent être abondants, et qu'à en juger par quelques ruines qui sont venues jusqu'à nous, le temple élevé au Très-Haut, sous l'invocation de la Sainte-Vierge, ne le céda en rien en magnificence à tous ceux qui furent construits à la même époque.

En effet, une belle embase et deux chapiteaux de colonne ornés de feuilles d'eau donnent une idée du style de l'architecture, de la beauté et de la dimension des colonnes ainsi que de l'édifice ; ces colonnes n'avaient pas moins de 0m,70 de diamètre ; les fragments conservés sont en très-beau grès.

Nous ferons mention en son lieu de la destruction de cette belle église.

III.

XIIIe SIÈCLE.

Le monastère est maintenant établi sur une large base ; de nobles seigneurs et de simples particuliers l'ont enrichi à l'envi les uns des autres ; il possède de vastes domaines. Dieu y est adoré et servi dans une superbe basilique par un grand nombre de frères soumis à la règle de Saint-Benoît et qui partagent leur temps entre la prière et le travail. Il peut maintenant traverser les siècles et accomplir sa mission civilisatrice tant que les hommes et les révolutions n'y mettront pas obstacle.

Dans le XIII[e] siècle, nous aurons à signaler un moins grand nombre de donations ; mais, en revanche, nous verrons le monastère augmenter ses domaines par ses acquisitions, fruits de ses économies, et imprimer dans nos contrées le mouvement à l'agriculture et à l'industrie.

En 1197, le monastère, qui avait déjà des vignes à Saint-Bris, devenait propriétaire des moulins de Vincelles (1). Villerme, seigneur de Migé, et Lore, sa femme, avaient fait abandon du droit qu'ils avaient dans ce moulin ; une autre part fut achetée de Leteric de Vincelles ; en 1201, des lettres de Ythier de Toucy constatent que Rahaud d'Appoigny et sa femme vendent le droit qu'ils avaient dans ces moulins ainsi que dans les terres et prés en dépendant.

L'abbaye de Saint-Laurent de Cosne, qui avait droit à la propriété de l'Ecluse, vend ce droit à notre abbaye par l'intermédiaire du prieur de Saint-Eusèbe, en 1209 (2). Une contestation s'étant élevée entre les religieux et Raoul ou Rahaud, qui attaquait sans doute la vente de

(1) Vincelles, canton de Coulanges-la-Vineuse.

(2) Le prieuré de Saint-Eusèbe d'Auxerre dépendait de l'abbaye de Saint-Laurent de Cosne.

1201, une sentence rendue par les chantre, sacriste et archidiacre d'Auxerre, en 1215, rejeta ses prétentions.

Une cession consentie l'année suivante par Jean de Froucheaccord d'un tiers des moulins nous révèle leur importance; il y avait trois roues ou meules pour le blé et une quatrième pour le battoir.

L'abbaye de Regny (1) en possédait aussi une portion. Cette copropriété ayant amené des contestations, les parties convinrent, en 1219, de s'en rapporter aux vénérables pères de Citeaux, de Pontigny, de Clairvaux et de Morimont (2), et sous les auspices de ces trois derniers, il fut convenu par transaction que l'abbé de Regny serait tenu de reconstruire des moulins forts, selon la coutume, avec trois roues pour le blé et une quatrième à foulon et battoir : que la quatrième serait en propre à la maison de Régny et que le produit des trois autres serait partagé entre les deux abbayes; mais en 1226, l'abbaye de Régny ayant cédé ses droits à celle des Echarlis, cette communauté d'intérêts cessa, et l'abbaye des Echarlis conserva seule cette belle propriété.

A la même époque, nous voyons le monastère en possession d'autres domaines non loin de Vincelles, à Escolives.

En 1207, Guillaume, comte de Joigny, concède le perpétuel usage dans sa perrière d'Escolives, pour en jouir tant par l'abbaye que par ses grangiers, celleriers et meuniers.

En 1222, acquisition de deux arpents de vigne à Escolives.

L'abbaye y possédait aussi une maison, un moulin nommé le moulin de *Croisot*, des bois et d'autres biens; en effet, d'une part, en 1246, l'évêque d'Auxerre autorise la construction d'un oratoire dans la maison et permet d'y célébrer le service divin avec tout droit paroissial, et d'autre part, en 1316, Jean de Chalon, cuens, (comte) d'Auxerre et de

(1) Regny, sur la cure, près Vermenton.

(2) Dans ces premiers temps, les monastères ne portaient pas leurs procès devant les juges ordinaires : les abbés, les évêques et les dignitaires étaient pris pour arbitres.

Tonnerre, délivre des lettres d'amortissement pour ces biens, se réservant justice et seigneurie.

En 1215, Etienne Chauvot abandonne tous ses droits et ceux de ses hommes dans une forêt qu'ils tenaient de la libéralité des seigneurs de Sépous (Sépaux), ce bois, clos de fossés, depuis la forêt appartenant aux frères jusqu'au chemin de Cudot.

En 1212, Mathieu, seigneur de Précy, vend pour 70 livres, monnaie de Provins, sa dîme de Précy, ce qui est constaté par des lettres de Guillaume, comte de Joigny et de Pierre de Corbeil, archevêque de Sens (1).

En 1213, donation par Haya de La Ferté, veuve de Droin Farde, de trois maisons près de La Ferté et du grand moulin entre La Ferté et Saint-Romain.

Nous trouvons, en 1219, une donation faite par Henry *de Inferneto* (2)

(1) L'examen des chartes m'a fourni l'occasion de remarquer que fréquemment les donations faites sous le scel d'un seigneur étaient réitérées sous le sceau épiscopal.

(2) D'Infernet, peut-être de l'Enfernat, d'où Lenferna.

Voici une série d'autres surnoms usités dans les XII° et XIII° siècles et extraits des chartes :

Grossus ou *Crassus*, le gros.
Manducat-panem, mange-pain.
Rufus, *rufinus*, le roux.
Jaculator, le Jongleur.
Stultus, le fou.
Infans, l'enfant.
Albus, le blanc.
Malus vicinus, mauvais voisin.
De portâ, de la porte.
Os custoditum, bouche fermée.
Venator, le chasseur.
Siccus, le sec.
Pinguis, le gras.

à sa fille Elisabeth, dans laquelle on rappelle une donation faite à l'église des Echarlis sous le scel de Robert de Courtenay par noble femme Aalez ou Allix femme dudit Henry, de tout le terrage qu'elle avait dans la paroisse de Montcorbon et d'une grange, laquelle donation est ratifiée par Elisabeth, qui donne sa part des mêmes biens.

En 1225, concession par Guillaume, comte de Joigny, de 225 arpents de bois ; de leur côté, les religieux font remise de 50 francs de rente que Pierre, frère du comte, leur avait donnés pour le repos de son âme.

En 1229, Gaucher de Joigny et Amicie sa femme, donnent à l'église des Echarlis, pour leur anniversaire, le four de Villefranche et fondent dans le couvent deux *pitances générales* chacun an : la première le 2me dimanche de l'Avent et la deuxième le dimanche de *Lætare*.

Une charte de 1231, émanée de Robert de Courtenay, bouteiller du roi (1), consacre le don fait à titre de perpétuelle aumône pour le salut de son âme, par noble femme Aalez, fille de défunt Landry de Corferaut, chevalier, de toutes les terres et juridiction lui appartenant dans la Grange, commune de Montcorbon ; cette donation est approuvée par Gauthier, chevalier, mari de la donatrice ; par une charte particulière de 1232, Robert de Courtenay accorde l'amortissement général des biens compris dans la donation (2).

Fiurnerius, fournier.
Diabolus, le diable.
Vitulus, le veau.
Exul, l'exilé.
Sine pietate, sans piété.
Sub ulmo, sous l'orme.

(1) Robert de Courtenay était fils de Pierre II, comte d'Auxerre et empereur de Constantinople.

(2) Ces deux chartes, rapportées dans l'histoire générale de la maison de Courtenay, preuves, page 32, portent l'empreinte du sceau et du contre-sceau de *Robert*.

A la même époque, 1231, le comte de Joigny donne une charte qui consacre la vente faite par Manassère, chevalier, seigneur de Précy, moyennant 300 fr., de toutes les terres situées entre la grande forêt des Echarlis et les haies de Cudot, et en outre le droit de pâturage pour tous leurs bestiaux sur les terres renfermées dans des limites indiquées. L'année suivante, Manassère et Aveline sa femme approuvènt toutes ventes et donations faites dans les temps antérieurs par les seigneurs de Précy.

Il n'est pas sans intérêt de placer à côté de ces actes émanés de riches seigneurs, l'obole offerte par de simples particuliers.

C'est d'abord un artisan, Garin, maréchal, qui, pour le repos de son âme, fait don de six deniers de cens sur ses maisons situées dans le bourg Saint-Jean, de Joigny. Son consentement est reçu par Geoffroy, doyen de Saint-Florentin.

Le doyen de Courtenay constate, en 1236, la donation faite par Guy, dit Sans-Piété (1), de Villefranche, de tous ses biens mobiliers et immobiliers.

Enfin, en 1238, en présence du même doyen, Geoffroy, de Villefranche, donne un pré dit *Lanoë*, près du bief du moulin de Villefranche.

Dans la même année 1238, le comte de Joigny accorde aux religieux la faculté d'acquérir une maison dans son château ou dans la ville de Joigny, pour y avoir un célérier ; l'importance des biens que l'abbaye possédait dans les environs de Joigny pouvait effectivement réclamer la présence, en cette ville, d'un mandataire de la communauté.

Dix ans après, 1248, donation par Edeline, veuve Dodon, d'une vigne appelée Clos-de-Boichelle, près le pont d'Auxerre.

En 1249 a lieu un échange avec le chef des maisons des chevaliers du Temple en France. Par suite de cet échange, les religieux obtiennent une pièce (2) de pré à Douchy, lieu dit Memfroy.

(1) L'acte *pieux* du donateur fit de ce surnom une contre-vérité.

(2) Dans la mauvaise latinité d'alors, *pièce* est rendu par *peciam*.

En 1253, Pierre, seigneur de Précy, ratifie un legs de trois septiers de froment que Mathieu, son frère, avait fait en aumône pour la célébration de son anniversaire.

En 1255, noble seigneur Erard de Valery vend à l'abbaye la forêt de la Conche, de contenance de 250 arpents, et 30 arpents y attenant, près du bois des religieux, appelé Chalonge, moyennant 1,000 liv., et 20 liv. pour le *présent de la dame*, etc. Cet acte important est ratifié par les héritiers du donateur, en 1257, par une charte sous le sceau de Thibaut, roi de Navarre, comte de Champagne et de Brie.

Nous n'avons pas besoin de faire remarquer que toutes les donations faites dans les XII[e] et XIII[e] siècles sont dues au sentiment religieux si vif à cette époque, et qu'elles sont faites en vue du salut éternel (*pro remedio animæ*); aussi la plupart des donateurs en faisaient-ils la condition de prières anniversaires après leur mort.

Les grands personnages surtout attachaient un haut prix à ces prières.

En 1216, Pierre, comte d'Auxerre, et Yolande, sa femme, donnent 100 sols parisis sur la censive de Piffonds, pour faire célébrer leur anniversaire le lendemain de la Toussaint (le jour des morts).

En 1231, Pierre, comte de Joigny, avait donné 50 livres à prendre chacun an sur les redevances de Joigny et Collinge (Coulanges-les-Vineuses), et les religieux promettaient de faire participer le donateur et sa femme à tous les biens qui arriveraient à l'église, et en outre le suffrage des messes qui, pendant leur vie et à perpétuité, y seraient célébrées. La rente fut anéantie en faveur de la concession de 225 arpents de bois faite en 1225, que nous avons annotée à sa date ; mais la condition des prières fut religieusement maintenue.

En 1226, Thibault, comte de Champagne, donne, à titre de perpétuelle aumône, pour le repos de son âme, une portion de la gruerie qu'il avait dans les bois de l'église des Echarlis, situés le long de la Grange de Beautiard.

En 1248, le seigneur de Prunoy légue, pour son anniversaire, celui

de sa femme et ceux de ses enfants, aux frères des Echarlis, de l'ordre de Cîteaux, 40 sols parisis, *outre la pitance.*

Nous trouvons dans ce siècle des traces de l'affranchissement des serfs.

En 1200, Jean, comte de Joigny, affranchit Isabelle, veuve de Pierre Dessole, et Jehan, son fils.

En 1216, l'abbé des Echarlis délivre des lettres portant reconnaissance par Renard, fils du seigneur Garmand de Joigny, que Guy, son père, a affranchi Pierre, dit Chevrotin, et autres, de toutes servitudes et leur a donné perpétuelle liberté.

En 1225, affranchissement de servitude par Ythier, surnommé *Petit-Ecuyer*, au profit de Thomas Ruffin, de Ligny, de Thibaut, son neveu, et de leurs familles.

Enfin, en 1234, Manassère, seigneur de Précy, et Aveline, sa femme, accordent l'affranchissement à diverses personnes ainsi qu'à leurs enfants nés et à naître, les rendant libres et exempts de toutes servitudes et tailles pour raison de leurs corps, et généralement de toutes exactions serviles.

Plusieurs seigneurs ont déjà accordé des lettres d'amortissement pour les terres de leur domaine ; c'est ainsi que Jean de Chalon, en 1316, en accorde pour les biens d'Ecolives, et qu'en 1251, Robert de Courtenay en donne pour ce qui le concerne ; mais ces amortissements partiels étaient insuffisants ; l'abbaye et ses principales propriétés dépendaient de la seigneurie du comte de Champagne, et on ne pouvait éviter de lui payer finance.

Il fallut donc traiter avec les agents du fisc, établis par Henry, frère et successeur de Thibault, et, à ce titre, roi de Navarre, de Champagne et de Brie, quens (comte) palatin, il fut pacifié et « finé pour cinq cent « livres tournois. »

En conséquence, fut-il dit dans les lettres délivrées au mois de septembre 1270, par maître Thomas Brunel et maître Adam de Grès,

clercs de lou seigneur roy : « par l'autorisation et lou pouvoir que » nous avons de par notre seigneur lou roy de Navarre, nous otroions » au devant nommé abbé et au couvent des Echarlyes, à tenir an » mein-morte à tous jours tous les biens qu'ils ont aquis par aumone, » ou par achat, par eschange, ou par autre menière, ez fiez et es ar- » rières fiez et censives ou és aluez (alleux) notre seigneur lou roi de » Navarre. »

Au mois de février suivant, 1271, le roi donna une charte de ratification dont voici la finale : « Volons, loons, confirmons et otroions » aux devant diz religieux et à leurs successeurs à perpétuité à tenir » an mein-morte sans rappeler, et pour que les choses soient fermes » et éstables à tous jours, nous avons fait ces lettres saaler de notre » seau. Ce fut fait an l'an de l'incarnaccion Notre-Seigneur mil et deux » cents et sexante et onze ou mois de février. »

Nous avons encore dans ce siècle, et pour le terminer, une charte d'amortissement accordée par Catherine, *emperière de Constantinoble* (impératrice de Constantinople), dame de Courtenay, pour les pâtures d'Arblay, près de l'abbaye. Ces lettres sont datées du mois d'octobre 1300.

Reprenons la série des abbés.

Le treizième fut Vital, qui est nommé, en 1211, dans une charte de Guillaume, comte de Sancerre et, en 1212, dans une charte de Pierre de Corbeil, archevêque de Sens.

Le quatorzième est resté inconnu ; il est indiqué par un N dans le *Gallia Christiana*.

Geoffroy, quinzième abbé, administrait en 1218.

Hugues, son successeur, est nommé dans une charte de Gauthier Cornut, archevêque de Sens, en 1225; au mois de mars 1226, il reconnaît être tenu de payer, chaque année, à Pierre de Cheny, six bichets de froment et 18 de mouture, mesure d'Auxerre, à la fête de Saint-Nicolas d'hiver.

Le dix-septième, qui gouvernait en 1231, fut Jean IV, qui permuta avec Robert, abbé de Saint-Pierre.

Théobalde II occupait le siége en 1244 ; il fit un traité en 1246 avec Louis comte de Sancerre.

Il figura, en 1252, dans une charte de Sainte-Marie de Nemosio.

Le dix-neuvième abbé, Artaud, est nommé en 1256.

Le vingtième fut Albéric Ier, en 1264.

Le vingt-et-unième, Richard 1er, en 1268.

Le vingt-deuxième, Emelric, en 1284.

Le vingt-troisième, Albéric II, en 1292.

Le vingt-quatrième, Richard II, en 1300 ; il acquit des bois en 1303, et fut enterré dans le cloître où on lisait son épitaphe.

IV.

XIVe SIÈCLE.

Tous ceux qui ont écrit l'histoire de nos abbayes ont eu soin de constater que les fondateurs et les bienfaiteurs, non contents d'y fonder leurs anniversaires et de s'assurer le suffrage des prières des moines, s'estimaient heureux de pouvoir y obtenir leur sépulture pour eux et leurs familles ; c'était pour eux une vive consolation de savoir que leur dépouille mortelle serait déposée dans le lieu de la prière.

La sépulture dans l'église des Echarlis dut donc être réclamée avec instance par la plupart de ses bienfaiteurs ; toutefois, les nombreuses chartes que nous avons analysées jusqu'ici sont muettes à cet égard ; le premier document que nous rencontrons est un acte authentique daté de 1301, par lequel Hugues, chevalier, seigneur de Conflans et de Précy, maréchal de Champagne, déclare que pour le remède de son âme et pour la très-grande dévotion que lui et Alexandra, sa femme, ont envers l'abbaye de la bienheureuse Marie des Echarlis, ils se choisissent l'un et l'autre leur sépulture dans cette abbaye, dans tel lieu du cloître qu'ils indiqueront.

Les seigneurs de Dicy (1) firent des fondations spéciales ; ils voulurent avoir une chapelle et la dotèrent richement ; en 1319, Philippe V, dit le Long, roi de France et de Navarre, permet à Pierre de Dicy de fonder cette chapelle dans l'église des Echarlis et de la doter de 70 arpents de bois à Villiers-sur-Tholon, comté de Joigny. La fondation a lieu, en conséquence, par « excellent seigneur Pierre de Dicy, écuyer du roy » et il est dit que ses père et mère reposent dans la chapelle ; en 1324, le comte de Joigny approuve la dotation.

En 1328, Guillaume de Dicy, trésorier du roi, a aussi recours à l'autorité de Philippe VI dit de Valois, pour fonder une chapellenie de 25 livres tournois, et le monarque délivre des lettres spéciales; plus tard, on voit Jean de Dicy et Adèle, sa sœur, enfants de Guillaume, reconnaître que leur père avait choisi sa sépulture dans l'église des Echarlis et avait assigné une dot pour la fondation de la chapelle où il avait été enterré ; cette fondation est agréée par ses enfants qui participeront aux prières qui se feront en cette église.

Ces désignations ne furent pas assurément isolées ; nous en avons la preuve dans le récit du voyage fait au commencement du XVIII[e] siècle par deux bénédictins (2). Ils remarquèrent dans le chapitre et dans le cloître plusieurs tombes des comtes de Joigny et des seigneurs de Prunoy (3).

(1) Dicy est un joli village à deux kilomètres de Villefranche.

(2) Voyage littéraire de D. Martenne et D. Durand.

(3) Nous en donnons les épitaphes :

1[re]. — Comitissa Aalidis Jovigniaci
Verbo veraci pollens et mente sagaci,
Ecce Johengniaci requiescit in ecclesia cit,
Comes ornata meritis, Milesque probatus
Nobiliter natus, largus, bene morigenatus,
Hic, Christe comes sit sine fine comes.

2[me] — Cy gist madame Gilles, dame de Prunoy, femme jadis monseigneur Guillaume, chevallier, seigneur de Prunoy, qui trépassa l'an de grace MCC quatre-vingt-dix-huit, le dimançhe dans la quinzaine de Pâques.

On conserve encore aujourd'hui, dans le grand jardin du cloître de l'antique abbaye, ou plutôt dans le désert de ses ruines, une très-belle tombe qui devait couvrir un monument primitivement élevé au-dessus du sol, car les côtés sont sculptés et ornés de belles frises.

Sur la dalle est tracé un personnage revêtu d'une toge, ou plutôt d'un manteau ; à son côté est une épée ; l'inscription qui encadre la pierre est en très-beaux caractères gothiques qui accusent le XIIIe siècle (1) ; le personnage à la mémoire duquel le monument avait été élevé était un seigneur de Cudot, nommé *Héric*, dont malheureusement nous ne trouvons pas trace dans les documents écrits qui ont passé sous nos yeux.

Nous voici parvenus à une époque où le monastère réunit toutes les conditions de force et de durée ; aussi les donations seront-elles rares désormais ; il s'agit maintenant de conserver les biens et les avantages acquis ; pour cela les religieux s'empressent de réclamer la protection et l'appui du pouvoir royal ; la piété des rois ne permettait pas de douter de cette protection ; aussi fut-elle solennellement promise. Mais les événements furent plus forts que les princes et nous verrons que dans ce siècle de troubles et de guerres, les rois furent impuissants à préserver les monastères des fléaux qui affligèrent la France entière.

Déjà, en 1247, le roi saint Louis, à l'exemple de son prédécesseur

3me — Cy gist noble dame madame de Prenoys, jadis femme monseigneur Jean de Prenoy, laquelle trépassa l'an de grace 1312, lendemain de Pâques ; Dieu l'y fasse merci.

4me — Hic sum pauper mis Guillelmus comes inermis,
Materies vermis, miserere super me pater mis ;
Armipotens miles Guillermus qui fuit hæres
Ordonis, viles solvitur in cineres
Orate pro me Jesum Christum.

(1) Voici cette épitaphe : « Hic jacet vir nobilis bone memorie Hericus Dominus Cudoti, cujus anima per misericordiam Dei requiescat in pace. »

Louis-le-Jeune, par des lettres adressées au bailly de Sens, avait établi ce magistrat défenseur et protecteur de l'abbaye (*Ecclesiæ Beatæ Mariæ de Escarleiis*), lui ordonnant de la protéger et de la maintenir, tant par lui que par ses préposés, dans toute l'étendue de son bailliage, *jus faciendo.*

Philippe-le-Bel, par des lettres du mois de juin 1304 (1), accorde à l'abbaye les priviléges ci-après :

Il renonce aux droits d'amortissement qui lui sont dus pour raison de biens acquis.

Les biens meubles de l'abbaye ne seront point soumis aux juges séculiers.

Lorsque l'on saisira ses immeubles, on ne les détruira pas et on ne les consumera pas par des dépenses superflues ; si on est obligé d'y établir garnison, on ne mettra qu'un sergent dans chaque maison et il sera obligé de vivre des salaires qui lui seront taxés.

Les sujets de l'abbaye ne pourront, à son préjudice, se mettre sous la protection ou avouerie du roi ; ceux qui s'y sont mis depuis peu seront remis sous la juridiction de l'abbaye.

Les officiers du roi feront serment d'exécuter sans difficulté le contenu des lettres qu'il leur accordera.

L'abbaye ne sera pas obligée de se défaire de ce qu'elle a acquis dans les fiefs, arrière-fiefs ou censives, dans lesquels elle a haute et basse justice, ni de payer finance au roi à ce sujet.

On ne fera point de prises sur les biens de l'abbaye ni sur ceux de ses sujets pour des provisions de l'hôtel du roi.

Le roi nommera des auditeurs pour faire justice à l'abbaye sur les vexations qui lui ont été faites.

L'abbaye ne sera point punie pour les délits des moines particuliers, des convers, ni de ses domestiques, si ce n'est autant qu'elle pourrait en être tenue par le droit ou par la coutume.

(1) Ces lettres sont rapportées tout au long dans la collection des Ordon. des Rois.

L'abbaye pourra faire arrêter, même à main armée, les personnes de son ordre et saisir leurs biens mobiliers, et sera conservée dans le droit qu'elle a d'arrêter ceux qui commettront des délits dans le monastère et dans les lieux qui en dépendent.

Le roi Jean, par lettres-patentes du mois de mai 1356, confirma les priviléges et manda à son bailly de Sens et à tous les officiers de justice d'en faire jouir les religieux.

L'infortuné monarque qui signait, en 1356, des lettres de sauvegarde pour l'abbaye, ne prévoyait pas l'horrible défaite qui l'attendait en cette même année dans les champs de Maupertuis ; il prévoyait encore moins sa captivité en Angleterre qui devait en être la suite.

On sait tous les maux qu'engendra pour la patrie et particulièrement pour les monastères ce déplorable événement.

« Les religieux et les religieuses qui avaient leurs monastères à la » campagne, contraints de les abandonner, venaient de tous côtés se » réfugier à Paris ; la campagne était pleine de voleurs ; les mêmes » désordres qui régnaient aux environs de la capitale se commettaient » dans les provinces ; les gros bourgs et les petites villes mal fermées » étaient pillées par des brigands qui s'assemblaient sous divers chefs » et qui formaient ces troupes de scélérats qu'on appela dans la suite » *les compagnies*, si fameuses dans l'histoire de ces temps-là par leurs » brigandages et par la désolation qu'elles causèrent dans toute la » France (1). »

La patrie déchirée par ses enfants était ravagée en même temps par ses ennemis ; les Anglais, dans ces jours de deuil, parcourant nos provinces en vainqueurs.

L'abbaye des Echarlis fut, comme tant d'autres, pillée et complète-

(1) Histoire de France par le P. Daniel.

Un ancien auteur appelle les gens qui composaient ces troupes : *Filii Belial, guerratores de variis nationibus non habentes titulum.*

ment détruite, soit par les Anglais, soit par les brigands et peut-être par les uns et par les autres. Plus malheureuse que ses sœurs, elle perdit sa magnifique église ; de tous ses édifices, il ne resta debout que le lourd portique de l'entrée qui existe encore, la chapelle gothique qui y est attenant, le réfectoire et des murailles démantelées ; les religieux furent réduits à fuir, et cachèrent ou emportèrent leurs objets les plus précieux. Le souvenir de ce désastre, attribué plus spécialement aux Anglais (1), s'est conservé par tradition dans le pays, où l'on croit, par erreur assurément, qu'il existe encore des trésors enfouis dans l'emplacement de l'ancienne église.

Les religieux se retirèrent pour la plupart à Villeneuve-le-Roi, où ils étaient encore, selon toute probabilité, en 1373, car ce fut à Villeneuve-le-Roi qu'eut lieu, en cette même année, l'élection de Baudoin, trentième abbé.

Un fait digne de remarque, c'est que tandis que les moines étaient réfugiés dans la ville royale (Villeneuve-le-Roi), le roi Jean, qui s'y trouvait au mois de septembre 1361, à peine de retour de sa captivité, leur accorda de nouvelles lettres de sauvegarde que l'on ne peut sans intérêt rapprocher de celles qu'il avait octroyées peu avant d'être enlevé du sol de la patrie.

Nous allons donner par analyse la traduction de ces lettres qui sont en latin :

Il est énoncé dans le préambule que « si le monarque doit ses faveurs et ses grâces à tous sujets, il doit les accorder avec une bienveillance et une libéralité particulière à ceux qui célèbrent assidûment les divins mystères afin qu'ils soient toujours ses avocats auprès de Dieu. »

Puis, il est ajouté : « étant informé que l'abbaye des Echarlis est de

(1) « Tempore Galcranis abbatis (1357 à 1373) monasterium est ab *anglis* eversum. (Gallia Christiana). »

» fondation royale, et qu'à ce titre, elle est dans le chef et les
» membres, sous la garde spéciale de la couronne de France, qu'en
» conséquence et par des privilèges accordés par nos prédécesseurs,
» confirmés par nous, le bailly de Sens a été chargé de cette garde spé-
» ciale ; cependant, comme le comté de Joigny, dans l'étendue et les
» confins duquel lesdits religieux ont des propriétés, est enclavé dans
» le bailliage de Sens, et que lesdites terres se trouvant du ressort du
» bailliage de Troyes, les baillis, tant actuels qu'anciens de cette ville,
» ont, à l'occasion de ces terres situées dans le comté de Joigny,
» tenté de forcer les religieux à plaider devant eux, les gênant en
» toutes circonstances et les vexant par les fatigues et les dépenses
» auxquelles ils les contraignent ;

» Ayant égard à la supplication desdits religieux, suivant les traces
» de nos prédécesseurs, et persuadés que nous agissons dignement
» lorsque dans les temps actuels et usant de notre pouvoir, nous pré-
» servons de toute opposition les églises et leurs ministres qui, la nuit
» et le jour, sont voués au service divin, afin que participant à leurs
» pieuses prières, nous obtenions plus facilement les biens spirituels.

» Nous accordons auxdits religieux et à leurs successeurs, que doré-
» navant toutes leurs causes soient portées au bailliage de Sens et devant
» le bailli et les officiers de ce bailliage, comme si le comté de Joigny
» était du ressort de ce bailliage et comme on le pratiquait avant que
» ce comté en fût détaché. »

Les lettres se terminent par une injonction aux officiers du bailliage de Sens de faire jouir les religieux du bénéfice de *committimus* et par imposition d'un silence perpétuel sur ce aux officiers du bailliage de Troyes.

Le même monarque, par une charte dont la date ne nous est pas connue, fit don à l'abbaye de 300 arpents de bois dans la forêt d'Othe et du Palteau pour sa part de l'usage qu'elle avait dans ladite forêt, sans préjudice du pâturage dans le surplus, pourvu que les bois eussent ans d'âge.

Ce fut seulement en 1366 que la France fut purgée des *grandes compagnies* qui désolaient le pays. Bertrand Duguesclin eut l'heureuse idée de s'en servir dans la guerre qu'il fit en Espagne contre Pierre-le-Cruel. Cette circonstance et le traité de paix conclu l'année précédente entre Charles V et Charles dit le Mauvais, roi de Navarre, ramenèrent un peu de calme à la faveur duquel nos religieux purent revenir aux Echarlis. Mais, hélas ! quel triste spectacle s'offrit à leurs yeux ! dans l'abbaye, des ruines ; dans la campagne, des fermes dévastées, des terres incultes. Grâce à leurs travaux, l'abondance régnait naguère dans ces lieux ; maintenant, la désolation et la misère sont partout, le vent impie de la barbarie a tout renversé. Que d'années il faudra pour réparer tant de désastres !

Toutefois, nos religieux, pleins de confiance en Dieu, se remettent résolument à l'œuvre ; heureusement les Vandales ont laissé debout la chapelle gothique qui, de nos jours, domine encore les ruines dues à nos modernes démolisseurs ; cette étroite chapelle suffira provisoirement pour les exercices pieux. Quant aux moines, ils se feront, à la hâte, un abri, jusqu'à ce qu'il leur soit possible de relever quelques bâtiments.

L'absence dans le Cartulaire de baux des fermes, pendant le cours de ce siècle, donne lieu de penser qu'ils reprirent de leurs propres mains les travaux de culture, et qu'ils n'eurent point recours à des colons, si ce n'est qu'ils durent, comme précédemment, employer des habitants de la campagne en qualité de simples ouvriers et d'aides.

L'abbé ne négligea pas de solliciter de la part de Charles V la confirmation des lettres de privilége et de sauve-garde qui lui avaient été délivrées par son prédécesseur ; elles sont datées du 13 décembre 1376, et elles furent renouvelées au mois de décembre 1381, par le roi Charles VI.

Nous n'avons aucun fait intéressant à noter jusqu'à la fin du XIV[e] siècle ; il se termina sans qu'il fût possible de relever notre abbaye de

ses ruines; la seconde moitié de ce siècle fut pour elle, comme pour toutes les autres et pour les provinces, une époque malheureuse et de triste mémoire.

Néanmoins, la série des abbés ne fut point interrompue; la constitution de l'abbaye fut maintenue, et elle fut toujours gouvernée suivant la règle autant que le malheur des temps le permit.

A Richard II, Hervé succéda jusqu'en 1313; il fut le vingt-cinquième abbé.

Le vingt-sixième fut Jean V, qui mourut à Nole en 1328, ainsi qu'on l'apprenait par son épitaphe qu'on voyait dans le chapitre; il y est qualifié neuvième abbé; mais cela signifie qu'il était le neuvième de ceux qui reçurent la sépulture en cet endroit.

Guy, vingt-septième abbé, est nommé dans les actes de 1329 à 1335.

Michel lui succéda; élu en 1346, il mourut en 1363, ainsi que l'indiquait son épitaphe; il avait cessé ses fonctions en 1357, époque à laquelle Galeran ou Galderan fut élu; ce fut sous l'administration de ce vingt-neuvième abbé que le monastère, envahi par les anglais, fut détruit.

Le trentième abbé fut Baudoin, élu à Villeneuve-le-Roi en 1373; il est encore question de lui en 1377.

Il eut pour successeur, en 1383, Félix de Saint-Julien, qui, malgré la rigueur des temps, acquitta au Saint-Siège, en 1396, le droit de service ordinaire dû à la chambre apostolique. Nous lisons dans l'histoire de l'abbaye de Pontigny, par l'abbé Henry, qu'en 1392 l'abbé de Pontigny députa, en cour de Rome, un religieux pour satisfaire à la visite annuelle que les abbés devaient au Saint-Siége, et que ce religieux revint peu satisfait de son voyage, ayant payé au camérier du sacré-collége 100 florins d'or au mouton pour le service ordinaire; nous ignorons ce qu'il en coûta à l'abbé Félix; mais, il eût été à désirer que la cour de Rome, prenant en considération leur détresse, dispensât temporairement les abbayes de semblables prestations.

Le trente-deuxième abbé fut Rachiel ou Rechus, en 1398; il ne gou-

verna que deux ans et eut pour successeur Jean VI, de Laignes, qui mourut en 1403 (1).

V.

XV[e] SIÈCLE.

Loin de nous la pensée de faire de l'histoire générale en retraçant le passé de notre abbaye. Cependant, pour comprendre l'état de misère dans lequel elle tomba pendant le XV[e] siècle, il faut bien dire un mot des faits généraux qui ont exercé leur pression sur tout le pays pendant la première moitié de ce siècle, et dont les funestes effets se sont fait sentir bien au-delà de cette période.

La minorité de Charles VI avait donné lieu aux malheurs de son règne ; sa démence y mit le comble ; on sait la rivalité qui exista entre les maisons de Bourgogne et d'Orléans, au sujet du gouvernement dont le duc de Bourgogne finit par s'emparer après l'assassinat du duc d'Orléans (1405). Les factions des Bourguignons et des Orléanistes, dits d'Armagnac, occasionnèrent de grands troubles qui furent augmentés par l'alliance qu'Henri V, roi d'Angleterre, contracta avec le Bourguignon (1418), l'Anglais pénétra dans la Normandie, et bientôt la France fut inondée d'ennemis de tout genre ; Henri V, qui prétendait à la couronne de France et qui s'attribuait le titre de régent, mourut en 1422, mais le duc de Betford, non moins ambitieux, succéda à ce titre.

Charles VII monta sur le trône dans ces fâcheuses conjonctures et eut à soutenir la guerre contre les Anglais auxquels s'était joint

(1) Nous aurions pu, pour plaire à nos lecteurs, donner dans un *appendice* les chartes les plus intéressantes. Nous nous en sommes abstenu, parce que nous connaissons la résolution prise par la Société des Sciences historiques de publier incessamment la collection de toutes les chartes qui peuvent servir à l'histoire du département.

Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, qui avait à venger la mort de son père, assassiné quelques années auparavant sur le pont de Montereau ; enfin, pour comble de malheurs, le duc de Bretagne se joignit aux ennemis de l'Etat.

Le roi était accablé de toutes parts. Il éprouva un terrible échec sous les murs et dans les plaines de Cravan, petite ville de l'Auxerrois, dans laquelle commandait le sire de Chastellux qui était du parti Bourguignon (1423). Plus de 4,000 Anglais étaient joints aux troupes bourguignonnes. Il est pénible d'avoir à constater qu'à cette déplorable époque nos contrées avaient donné la préférence à l'étranger et aux ennemis du roi. Le duc de Betford fut encore victorieux à la bataille de Verneuil.

Ce ne fut qu'après le siège d'Orléans, que Jeanne-d'Arc fit lever, et après le sacre du roi à Reims, en présence de cette héroïne, que les affaires du roi s'améliorèrent. Auxerre, Troyes et d'autres villes lui ouvrirent enfin leurs portes (1429).

La guerre continua néanmoins sur d'autres points ; le duc d'Yorck ayant succédé au duc de Betford, les Anglais furent successivement repoussés du côté de la Normandie, dont l'armée royale fit la conquête (1448), et les Anglais furent par suite chassés de France.

Ces guerres civiles terminées, la France fut encore agitée sous Louis XI par la guerre dite *du bien public* et par les démêlés de Charles-le-Téméraire, successeur de Philippe-le-Bon.

Le règne de Charles VIII ne fut que de courte durée, et ce fut seulement sous celui de Louis XII (1498) que la France put se reposer après tant de maux. Ce prince s'attacha constamment à soulager ses sujets, et mérita le glorieux titre de *père du peuple*.

Quelle conclusion tirer de cette courte analyse ? Le pays, mis à contribution, tantôt par un parti, tantôt par l'autre, ravagé, épuisé, fut réduit au plus triste état ; les campagnes surtout étaient désolées ; les habitants se réfugiaient, autant que possible, dans les villes closes, abandonnant ainsi leurs habitations et laissant leurs terres incultes.

Tel fut le sort de l'abbaye des Echarlis ; si le Cartulaire ne nous donne pas le détail des maux qu'elle eut à souffrir durant ces guerres civiles, nous y trouvons cependant des preuves incontestables de sa misère ; les actes authentiques qui y sont rapportés donneront une idée exacte de sa détresse et de l'état dans lequel se trouvaient alors ses domaines.

En 1486, 100 arpents de terre sont donnés à bail emphytéotique moyennant 3 septiers de blé et autant d'avoine.

En 1487, le moulin de Villefranche, « *de présent de nulle valeur et totalement ruiné* » est loué avec 40 arpents de terre, moyennant pour le moulin 4 septiers (1) de blé et autant de mouture et 40 deniers pour les terres, ce qui fait 2 deniers parisis par arpent.

En 1488, les vieux Echarlis, avec 300 arpents de terre et 30 arpents de pré « *étant dès longtemps en ruine et désert, en bois et buissons* » sont donnés à bail emphytéotique pour une redevance sans importance.

Il en est ainsi de presque toutes les terres qui sont en *bois et buissons*.

On peut encore citer le domaine de Talouan près Villeneuve-le-Roi.

En 1388, les maisons, granges et toutes les terres arables avaient été affermées pour 9 ans, moyennant 150 bichets de froment et 150 bichets d'avoine ; un siècle après (1485), le domaine, avec 250 arpents de terre « *de présent en bois et buissons* » est affermé moyennant 22 septiers de grain, moitié froment moitié avoine.

En 1490, 200 arpents « *étant en bois et friches et de nulle valeur,* » sont donnés à bail emphytéotique pour 17 septiers de grain.

Le nombre des religieux ayant considérablement diminué dans ces temps malheureux, il fallut recourir à des fermiers pour remettre les terres en rapport, mais on ne pouvait en trouver qu'en leur consentant, moyennant un fermage presque nul, des baux qui ressemblaient à des

(1) Le septier contenait 4 minots et le minot contenait 3 boisseaux ; donc le septier équivalait à 12 boisseaux ou 6 bichets.

aliénations; possédant ainsi plus de 8,000 arpents de propriétés, l'abbaye était presque sans revenus; ce fait parle plus haut que tous les commentaires.

Privés de ressources, et plus malheureux qu'à la fin du XIVe siècle, les religieux ne purent évidemment, pendant le XVe, relever le monastère de ses ruines, et ils continuèrent à habiter leurs maisons de Villeneuve-le-Roi ou de Sens, ne faisant aux Echarlis que de courtes apparitions.

La dignité d'abbé, alors moins que jamais, dût être l'objet de l'ambition de ceux qui en furent revêtus. D'ailleurs, à l'autorité près, l'abbé était le *primus inter pares*; il vivait au milieu de ses frères et parageait leur sort.

Au commencement de ce siècle, Jean VI de Laignes, trente-troisième abbé, fut élu pour gouverner le monastère ; il eut pour successeur Jean VII, de Loches, de 1403 à 1412 (trente-quatrième abbé) ;

Le trente-cinquième fut David Félix.

Pierre Ier, de Sombernon, trente-sixième abbé, fut élu en 1415.

Après lui, les religieux élurent Jean VIII, de Ligny, en 1425 ; il céda en 1428 et eut pour successeur Jean IX, dit Despies, en 1429.

Le trente-neuvième abbé, Jean X, qui fut élu en 1452, aggrava, par sa mauvaise administration, la situation déjà si déplorable de l'abbaye ; il fallut en venir envers lui aux moyens de rigueur, et il fut déposé en 1455. Pour se procurer un peu d'argent, il avait mis en gage une croix et un calice ; il reçut en conséquence 60 liv. tournois de Guiard, bourgeois de Joigny ; celui-ci finit par vendre le gage moyennant 5 écus d'or ; et pour se dégager vis-à-vis de l'abbaye, il lui vendit, en 1455, 5 quartiers de vigne à Villeneuve-le-Roi (1).

(1) L'histoire de l'abbaye de Pontigny rapporte un fait semblable qui eut lieu en 1474, du temps de Pierre de Laffin, abbé dissipateur.

Après la déposition de Jean X, Jean XI, de Baigneaux, fut élu ; mais il mourut dans l'année.

Pierre II, de Paris, quarante-et-unième abbé, lui succéda et gouverna de 1456 à 1480.

Le quarante-deuxième abbé, Richard III, de Cornissel, gouverna jusqu'à la fin du siècle et mourut en 1505.

VI.

XVIe SIÈCLE.

On remarque encore au commencement de ce siècle un grand nombre de baux emphytéotiques avec cens, mais à des conditions moins désavantageuses que les précédents.

Les moines des XIIe et XIIIe siècles avaient défriché et mis en culture les vastes possessions de l'abbaye ; ceux du XVIe siècle ne sont plus assez nombreux pour recommencer cette œuvre ; ils ne sont plus agriculteurs ; ils sont propriétaires sans jouir de l'aisance et de la tranquillité attachées à ce titre. Cette nouvelle situation deviendra profitable aux familles qui, successivement, viendront se grouper autour de l'abbaye et de ses vastes domaines ; jouissant des terres moyennant de faibles redevances, elles en seront, à vrai dire, propriétaires sous le nom de l'abbaye.

Les temps étant devenus plus calmes, les moines étaient rentrés aux Echarlis ; ils avaient converti en église l'ancien réfectoire échappé aux désastres du XIVe siècle, et qui devait rester longtemps encore affecté à cette nouvelle destination que le style monumental de sa construction avait rendu possible.

Il advint cependant qu'en 1524, il fallut encore abandonner pendant quelque temps les Echarlis pour se réfugier à Villeneuve-le-Roi. Des vols à main armée avaient été commis par des personnages dont le Cartulaire nous a transmis les noms : Michel de Castres, Laurent des Poissons et Jean de Rive, bâtard d'Estigny, qui paraissaient soutenus par François d'Alègre, seigneur de Précy, et inquiétaient l'abbaye par

leurs menaces. Une procédure criminelle fut dirigée contre eux ; malheureusement elle ne se retrouve pas.

A cet incident près, qui n'eut pas de suites, le régime intérieur fut remis en vigueur et on pourvut à l'administration des biens, compromise par les événements du siècle précédent ; on ne réserva que les bois, les fermes, et quelques propriétés attenant à l'abbaye ; tout le surplus fut donné à bail emphytéotique au grand avantage des cultivateurs ; les dîmes même furent affermées. Les baux emphytéotiques influèrent, plus qu'on ne saurait le penser, sur la formation et l'accroissement des villages ; en effet, il était stipulé expressément, dans chaque bail partiel, que sur les terres louées prélèvement serait fait d'un arpent pour la construction d'une *mâsure* (maison) et l'établissement d'une *consise* (jardin ou verger). Chaque fermier était obligé de bâtir dans un court délai. Le nombre des établissements qui furent ainsi formés dut être considérable, puisque l'abbaye avait des possessions dans un grand nombre de paroisses.

De ce moment, l'abbaye n'est plus dans son état normal, une révolution s'opère, et les abbés, à leur insu, préparent une existence douce et dégagée de tout embarras à d'autres abbés qui ne connaîtront guère de leur dignité que les honneurs et les profits, et qui ne voudront ni ne pourront prendre le titre d'*humbles abbés* et de *frères* si dignement porté par leurs prédécesseurs. La série de ceux-ci touche à sa fin.

A Richard de Cornissel succéda, en 1505, Jacques Milon, quarante-troisième abbé, qui avait été procureur et célérier. Il eut pour successeur, en 1511, Jacques Morin ; celui-ci figura dans une transaction faite avec les habitants de Villeneuve-le-Roi, au sujet d'un passage qui leur était dû à côté de la maison de l'abbaye située en cette ville. On y lit que « cette maison est *belle et de grande étendue*, que les habitants » y ont toujours retiré leurs titres, ornements et joyaux pour le dan» ger et l'inconvénient des guerres (1) ; » il consentit aussi bail du

(1) Cette maison, appelée la *maison rouge*, occupait dans la ville un espace fort

moulin *Huré*, situé rue des Tanneries, paroisse Saint-Nicolas-lès-Villeneuve-le-Roi.

Après lui, Guillaume II, Bernard, fut élu quarante-cinquième abbé, en 1520, et gouverna jusqu'en 1530 ; le dernier, il prit le beau titre de *frère* qui, dans les établissements religieux, n'était pas au moyen âge un vain titre (1).

Depuis le commencement du XIIe siècle, c'est-à-dire depuis la fondation de l'ordre de Citeaux, les constitutions qui prescrivaient la nomination de l'abbé par l'élection avaient été fidèlement exécutées ; mais nous voici arrivés à l'époque où cette partie fondamentale de la loi organique va être anéantie. Par un concordat intervenu entre François Ier et le pape Léon X, en 1516, le roi obtint le droit de présentation ou plutôt de nomination aux archevêchés, évêchés, abbayes et prieurés ; le pape trouva un grand avantage dans ce traité par le rétablissement de l'annate au profit du Saint-Siége. Les rôles furent ainsi intervertis, et notre historien Mézeray put dire, avec raison, que dans ce bizarre échange « *le pape, qui est une puissance spirituelle, prit le temporel pour* » *lui et donna le spirituel à un prince temporel* (2). »

Ce concordat, qui souleva tant d'opposition, ne fut que trop bien exécuté ; les abbés ne furent plus choisis parmi les religieux. Trop souvent on revêtit de cette dignité des prélats qui devaient leurs siéges aux faveurs du roi et à la noblesse de leur origine, plutôt qu'à leurs vertus sacerdotales, et ces nouveaux abbés, qui négligeaient déjà leurs diocèses

étendu, à proximité de la porte de Paris. Un puits qui existe encore dans la rue, près du mur de clôture, a conservé, de nos jours, le nom de *puits des Echarlis*. L'église de Villeneuve-le-Roi possède, dit-on, une riche chasuble qui était à l'usage des derniers abbés.

(1) En 1521, il accepta la donation d'une maison située à Villeneuve-le-Roi, rue du Puits-d'Amour ; il prend dans cet acte le titre d'*humble abbé*.

(2) Tout le monde remarqua, dit un autre auteur, que le pape et le roi se donnèrent l'un à l'autre ce qui ne leur appartenait pas.

pour résider à la cour, ne connurent de leurs abbayes que les produits qu'ils faisaient percevoir par des chargés d'affaires, laissant la direction de la communauté au prieur. L'abbaye des Echarlis devint donc, comme les autres, un véritable apanage. Le premier prélat qui l'obtint, en 1530, fut Jean de Langeac, évêque d'Avranches, puis de Limoges, quarante-sixième abbé. S'il n'édifia pas les religieux par sa présence, l'impartialité veut que nous disions qu'il s'occupa de la restauration de l'abbaye : *Eam restauravit*, dit le Gallia Christiana ; toutefois, on ne s'occupa point d'élever une église. Ce prélat mourut en 1541, et eut pour successeur, en 1542, Guillaume Pelicier, évêque de Montpellier.

Il suffit de nommer le troisième abbé commandataire pour faire ressortir l'étrange abus qui fut fait du concordat ; l'abbaye fut donnée, en 1550, à Jean du Bellay, cardinal, archevêque de Bordeaux, évêque du Mans, puis d'Ostie, pourvu en outre de la riche abbaye de Pontigny. François I[er], admirateur de ses talents, lui avait confié les affaires les plus importantes ; c'est assez dire que le prélat ne daigna pas s'occuper de celles de ses abbayes. Il avait à Pontigny un agent chargé de la perception de ses revenus ; il en avait sans doute un autre aux Echarlis. Pour lui, il ne parut pas plus aux Echarlis qu'à Pontigny, laissant à d'autres, comme le fait judicieusement remarquer l'abbé Henry (1), *le soin de conduire les religieux dans les voies du salut* ; il mourut à Rome, le 16 février 1560.

Après avoir signalé l'énormité de l'abus, il est juste d'exalter le zèle dont le prélat fit preuve pour les intérêts de la religion, dans une circonstance solennelle, longtemps avant d'obtenir la commande des Echarlis. François I[er] l'avait nommé son ambassadeur en Angleterre auprès d'Henri VIII, et il résidait à cette cour en 1527, au moment où Henri, mécontent du pape qui refusait d'approuver son divorce avec Catherine et son projet de mariage avec Anne de Boleyn, menaçait

(1) Hist. de l'abbaye de Pontigny, 1839, page 195.

d'une séparation avec l'église romaine. L'ambassadeur obtint d'Henri qu'il suspendît une détermination aussi fâcheuse, et le roi y consentit à condition que le pape lui donnerait le temps de se défendre par procureur. Du Bellay se rend en toute hâte auprès du pape et obtient ce que le roi demandait ; il en informe le monarque et le presse d'envoyer la procuration. Malheureusement, elle n'arriva pas au jour fixé ; le pape annonça qu'il allait fulminer l'excommunication ; l'ambassadeur le supplia d'attendre ; mais la procuration n'arrivant pas, l'excommunication fut lancée. On sait que deux jours après la procuration arriva, mais le mal était irréparable ; Henri, irrité, et plus encore entraîné par les passions qui le dominaient, rompit avec le pape, et un mur de séparation s'éleva entre l'Angleterre et Rome.

Tandis que l'église romaine gémissait sur cette séparation, l'hérésie lui préparait de nouvelles douleurs. Luther et Calvin avaient successivement levé contre elle l'étendard de la révolte et en peu de temps avaient formé de nombreux sectateurs de la nouvelle doctrine. L'hérésie enfanta les nouvelles guerres civiles d'autant plus fâcheuses que les sectaires attaquaient audacieusement tout ce qui était l'objet du culte et de la vénération, violant les temples, les profanant et les détruisant, chassant et massacrant les ministres des autels. De cette funeste époque datent les premières mutilations dont la plupart de nos édifices religieux portent encore les tristes stigmates. Les Huguenots, nouveaux Vandales, qui marchaient accompagnés d'une horde de gens sans aveu, renversaient et détruisaient tout ce qui se trouvait sur leur passage. L'histoire générale donne peu de détails des maux qu'eurent à souffrir les villes et les monastères dans ces temps de douloureuse mémoire ; mais nous avons dans notre province le récit historique et trop fidèle des ravages qui furent exercés à Auxerre et dans les lieux environnants (1). Auxerre fut occupé par les religionnaires pendant six

(1) Histoire de la prise d'Auxerre par les Huguenots, en 1567, par un chanoine de la cathédrale (l'abbé Lebeuf).

ou sept mois (de 1567 à 1568), et on peut dire que pendant cette occupation la ville fut couverte de ruines. Notre historien rapporte que les villes de La Charité, Donzy, Gien et Cosne éprouvèrent le même sort. On peut juger d'après ces documents contemporains du sort qu'éprouva l'abbaye des Echarlis ; elle ne fut pas plus épargnée que sa sœur l'abbaye de Pontigny et les autres monastères répandus dans la campagne. Là, nulle protection possible, les religieux n'avaient d'autre parti à prendre que de fuir pour se soustraire à une mort certaine, et de laisser à la merci des destructeurs et de gens avides de butin des lieux qui portaient encore la marque des ravages du siècle précédent.

Auxerre, une fois délivré de ses ennemis, ne retomba plus dans leurs mains ; mais les campagnes furent toujours exposées aux brigandages. La résidence du prince de Condé à Noyers et de Dandelot à Tanlay favorisait le séjour des Huguenots dans nos contrées, et on voit que les habitants de Toucy étaient inquiétés par la présence de 60 ou 80 cavaliers conduits par les sieurs de l'Estaigne et Godefin, qui rôdaient du côté de Champignelles. Il n'y eut donc aucune sûreté pendant plusieurs années, et nos religieux durent se résigner à habiter pendant quelque temps leur maison de Villeneuve-le-Roi, retraite, après tout, fort convenable.

Avant cette époque de désolation, l'abbaye était possédée par le cardinal d'Attamps, qui succéda à Jean du Bellay, en 1555, et mourut en 1562. Durant les troubles, le cinquantième abbé fut Maurice de Huot, dit de St-Maurice, qui gouverna jusqu'en 1570, et auquel succéda, jusqu'en 1577, un prince de l'église romaine, Vespasien, cardinal de Gribaldi.

L'abbaye fut ensuite donnée à Pierre II de Tollet, conseiller du roi Henri III et premier aumônier de la reine. Il la posséda jusqu'en 1581.

Nous voici au temps de la Ligue. Nos religieux étaient trop bons catholiques pour ne pas être du parti de l'*union*. Si nous en croyons l'auteur du *Gallia Christiana*, leur fidélité devint funeste à l'abbaye, à la fin de ce siècle. Nous y trouvons en effet cette courte mention qui se

rattache à l'administration du cinquante-troisième abbé : « Nicolaus » de Fer (1582-1587) abbas erat fiduciarius pro Renato de Viault domino de Champlivaut, qui monasterium destruxit et monachos veneno sustulit. »

Nicolas de Fer fut donc abbé en 1582, mais c'est par erreur qu'on le suppose mort en 1587 ; il existait encore en 1599, et tout porte à croire qu'il n'est mort qu'en 1609. Plaise à Dieu que l'auteur cité se soit également trompé sur les cruautés qu'il reproche au seigneur de Champlivaut ! Cruautés d'autant plus regrettables que ce seigneur était attaché à la cause de Henri IV.

Il est probable que Nicolas de Fer avait été nommé par le roi Henri III, qu'il administra paisiblement pendant plusieurs années, et que ce fut seulement après la mort de ce monarque qu'Henri IV, voulant à la fois punir l'abbé et ses religieux du refus qu'ils avaient fait de le reconnaître, et récompenser Réné de Viault, lui donna les revenus de l'abbaye ; il en usa ainsi à l'égard de celle des Roches, au diocèse d'Auxerre, dont il donna les revenus au sieur de Montigny, gentilhomme servant, parce que l'abbé avait refusé de le reconnaître. Ce qui nous confirme dans cette opinion, c'est que le roi combla de ses faveurs le seigneur de Champlivaut, le nomma gouverneur d'Auxerre, et, en 1595, le décora du cordon-bleu (1).

Ces faits expliquent la qualification de *Fiduciarius* donnée à l'abbé ; il restait titulaire, mais les revenus appartenaient à Réné de Viault qui en disposait en maître. Aussi, trouve-t-on dans le Cartulaire un acte du 8 mars 1595 (2), par lequel « Haut et puissant seigneur messire Réné de Viault, seigneur de Champlivaut, chevalier des ordres » du roi, capitaine de 50 hommes d'armes, fondé de procuration de » révérend père en Dieu messire Nicolle de Fer, abbé de l'abbaye » de Notre-Dame des petits Echarlis, » loue pour 9 ans, à un médecin

(1) Histoire d'Auxerre par l'abbé Lebeuf, tom. 11.

(2) Passé devant Gardembois, notaire royal à Auxerre.

de Joigny, les terres et prés possédés par cet abbé au finage de Joigny, moyennant 43 écus, 10 sols tournois, et une feuillette de *vin bon et raisonnable* payable audit abbé chacun an, en la ville de Paris, en la maison du seigneur baillieur (1).

Par un autre acte du 2 juillet 1596, honorable homme Denis Collon, receveur de Précy, procureur spécialement fondé du même seigneur, chevalier des ordres du roi, gouverneur de l'Auxerrois, ledit seigneur procureur général et spécial de révérend père en Dieu messire Nicolas de Fer, abbé commandataire des Echarlis, loue le revenu total de la *Maison rouge* (2) et de ce qui en dépend assis à Villeneuve-le-Roi et autres lieux dépendant de ladite abbaye, savoir le fief de Beautiard, Vaux-Morin, etc. Ces actes prouvent que, pour ne pas trop compromettre la dignité de l'abbé, le favori d'Henri IV s'était fait délivrer par l'abbé, ou plutôt avait exigé de lui les pouvoirs les plus étendus. Comment concilier avec ces formes qui sauvaient les apparences la destruction du monastère et surtout l'empoisonnement des religieux? A notre exemple, nos lecteurs aimeront mieux douter...

VII.

XVIIe SIÈCLE.

Après la mort de l'abbé *de Fer*, les religieux, qui apparemment n'avaient pas tous été victimes des cruautés imputées au seigneur de

(1) Il y a des traces d'aliénation de biens ecclésiastiques à cette époque.—En 1604, il y eut procès au bailliage de Sens entre la dame de Barbançon, veuve de Réné de Viault, dame de Vaux-Morin, et le seigneur de Saint Martin, au sujet d'un climat appelé Vaux-Morin en la justice de Vaumort; — la dame de Viault soutenait avoir acquis ce fief *lors de l'aliénation des biens ecclésiastiques en* 1595; il fut mentionné que les religieux avaient le droit de rentrer dans ce bien, en remboursant le principal et les loyaux coûts; — de fait, en 1616, l'abbaye remboursa à la dame de Viault 2948 liv. pour la rente due sur ce domaine.

(2) C'est la maison située à Villeneuve-le-Roi, déjà mentionnée.

Champlivaut, élurent librement un successeur sans recourir à l'autorité royale et sans avoir égard au concordat ; aussi, nommèrent-ils un d'entre eux, Denis de Buffevant, qui avait été ordonné diacre dans l'abbaye, en 1602, et avait été élevé à la prêtrise en 1603. Cet abbé *Régulier* administra librement sans l'intervention d'aucun seigneur ; mais il ne vécut pas longtemps; élu en 1609, il mourut en 1611.

Louis XIII, qui régnait alors, remit en vigueur le concordat ; ce fut lui qui pourvut à l'administration de l'abbaye pendant la vacance qui dura quelque temps. Blaise Simon fut établi par lui *économe au régime et gouvernement du revenu temporel.*

Les religieux, représentés par le prieur, firent avec lui, le 17 septembre 1612, un règlement important qui mérite d'être mentionné. En voici les principales dispositions :

« Pour le pain des religieux, prieur et couvent et pour leurs ser-
» viteurs, il sera fourni 432 bichets de blé froment et 25 bichets de
» méteil.

» Ils auront 80 bichets d'avoine.

» Pour leur pitance et vestiaire, ils auront en argent 592 liv. 15 sols.

» Ils jouiront du moulin de l'abbaye.

» Pour leur boire, ils auront 25 muids de bon vin, sans compter les
» dîmes de vin des paroisses de Villefranche et de La Celle-Saint-Cyr ;
» plus, ils jouiront des vignes de Côte-Renard et de l'enclos de l'abbaye. »

» Ils auront 6 livres de cire, 10 pintes d'huile de navette, toutes les
» noix de l'enclos et 400 bottes de paille.

» Ils jouiront des bois appelés la Forêt-l'Abbé, Bourbeuse et Côte-
» Renard, de l'étang des Massons et des deux marchais d'Arblay, de la
» métairie de la Parnanche, de la moitié du colombier, de tous les jar-
» dins, fruits et herbages de l'enclos, à la réserve des logis et jardin
» de l'abbé.

» Ils auront les cens et rentes appartenant à l'abbaye ès-lieux
» de Coulanges, Champs, Jussy, le Saulce et autres lieux, le tiers de
» toutes les terres vacantes non labourées depuis trente ans en ça.

» Ils auront la chasse libre et sans en abuser de la garenne proche
» l'abbaye.

» Ils jouiront du tiers du revenu du grand moulin de Villefranche
» qui a été brûlé, à la charge de contribuer pour un tiers à sa répa-
» ration.

» L'argent et les denrées seront délivrés entre les mains des offi-
» ciers desdits religieux par quatre termes égaux qui seront : Saint-
» Jean, Saint-Rémy, Noël et Pâques. »

La part ainsi faite aux religieux et à leur prieur, tout le surplus des immenses propriétés de l'abbaye était réservé à l'abbé qui, à lui seul, en avait au moins les deux tiers. On préludait ainsi au partage régulier qui eut lieu ultérieurement dans cette proportion pour former la *mense* abbatiale distincte de la *mense* conventuelle. L'abbé était donc richement doté, et ce ne fut pas sans raison que collation d'une *abbaye* ou collation d'un *bénéfice* devinrent synonymes.

Ce fut sous ces auspices avantageux que l'abbaye fut donnée, en 1615, à un prince de la maison de Courtenay, qui avait plus qu'un autre droit à cette faveur. Le chef de cette famille, issue du sang royal, était Pierre de France, l'un des fils de Louis-le-Gros, marié à Isabeau, princesse de Courtenay, dont il prit et transmit le nom à ses descendants. Pierre était frère de Louis VII dit le Jeune ; or, Louis-le-Gros et Louis-le-Jeune avaient répandu leurs largesses sur l'abbaye, dans le XIIe siècle, et c'est pour cela qu'elle était considérée comme de fondation royale. On sait que l'illustre famille de Courtenay avait donné à la ville d'Auxerre des comtes et à l'Orient des empereurs.

Réné de Courtenay, pourvu de l'abbaye des Echarlis, appartenait à la branche principale ; il était fils de Guillaume de Courtenay, seigneur de Chevillon, et de Marguerite de Frétel ; il posséda aussi une autre abbaye, celle de.....

Il conserva Blaise Simon en qualité de son receveur général.

Nous n'avons à citer aucun fait notable durant son administration

qui cessa en 1627, époque à laquelle, avec le consentement du roi et par un abus énorme, il transmit son titre à son neveu Réné, âgé seulement de 8 ans ; celui-ci était fils de Jean et de Madeleine de Marle.

Ce jeune prince abbé n'eût pas le temps de prendre au sérieux sa dignité, car il avait à peine 28 ans lorqu'en 1647 il céda à Roger de Harlay, évêque de Lodève et abbé de Saint-Pierre d'Auxerre.

Ce fut sans doute un arrangement de famille, car il est probable que M. de Harlay était parent (frère peut-être) de Lucrèce-Christine de Harlay, femme de Louis de Courtenay, fils de Jean; ce qui nous porte à le croire, c'est qu'à son tour Roger de Harlay eut pour successeur Roger de Courtenay, fils de Louis, qui fut pourvu de l'abbaye en 1669, lorsqu'il n'avait encore que 22 ans, et qui la conserva longtemps ; en effet, nous ne le voyons disparaître qu'en 1731.

L'abbaye fut donc dans la même famille pendant plus d'un siècle.

Mais n'anticipons pas et suivons l'ordre des faits.

A vrai dire, les deux Réné de Courtenay s'occupèrent peu des Echarlis; quand à Roger de Harlay, qui, par une faveur assez ordinaire dans ce temps, cumulait un évêché et deux abbayes, on peut, sans calomnier sa mémoire, affirmer qu'il ne connut de notre abbaye autre chose que la belle part de revenus qui lui avait été réservée par le règlement de 1612 (1).

Le logis abbatial dévasté par les Huguenots et lors des troubles de la ligue n'avait sans doute pas été rétabli. Par suite, les abbés ne résidaient pas et laissaient les religieux à l'abandon, logés comme ils le pouvaient et vivant du revenu qui leur avait été départi. Cette assertion est confirmée par le premier acte consenti devant Chamillard, notaire à Villefranche, le 13 janvier 1644, par Réné de Courtenay, second du nom.

(1) Ces faveurs géminées s'expliquent quand on sait que Philippe Roger de Harlay, père de l'abbé, fut ambassadeur de Louis XIII, à Constantinople, pendant 22 ans.

Par cet acte, il donne à bail, pour 9 ans, à Duché, son receveur général de la terre de Vilténiard, tous les fruits, revenus et émoluments dépendant de l'abbaye avec les logis et locaux, à la réserve de la chambre de Clairvaux, de la salle attenant, de la cuisine abbatiale et de l'une des écuries, de la Maison-Rouge de Villeneuve-le-Roi, ce qui appartenait à l'abbaye à Joigny, Chailleuse, La-Celle-Saint-Cyr, Précy, Saint-Romain, Château-Renard, Triguières, Douchy, Moncorbon, Dicy, Chêne-Arnoult ; les rentes, les dîmes et généralement tout ce qui appartient à l'abbaye.

Il se réserve l'institution et la destitution des officiers ; il se réserve en outre les bois.

Le preneur est chargé de délivrer ce qui appartient aux religieux suivant le règlement de 1612, de payer les pensions dues à divers curés, de payer 200 liv. par an aux employés, de l'acquit de certaines dîmes montant à 438 liv., de la pension du moine laïc, ainsi que des gages des officiers de justice.

Enfin, il doit payer à l'abbé 3,448 liv. en deux termes, soit à Paris, soit à l'abbaye, 50 bichets d'avoine, deux bottes de foin et deux feuillettes de vin.

On ne pouvait mieux s'y prendre pour se dispenser de résider même momentanément, et pour établir qu'on laissait aux religieux le soin de prier Dieu, l'abbaye n'étant autre chose pour l'abbé qu'un domaine productif.

Réduite à cet état, l'abbaye offre bien peu d'intérêt.

Avançons, et hâtons-nous de constater que pendant les troubles de la Fronde, elle reçut un nouvel assaut.

C'était en 1652 : l'armée des princes de Condé, de Beaufort et de Nemours était postée et campée aux environs de Château-Renard et de Châtillon-sur-Loing ; les soldats ravageaient la campagne ; on eut de l'inquiétude au mois d'avril ; aussitôt les habitants des villages transportent leurs meubles dans les salles désertes et déjà ruinées de l'abbaye ; de leur côté, les religieux renferment dans un coffre leurs titres

les plus précieux et les envoient au château de Chevillon où le prieur se retire. Bientôt, un parti de cavaliers, au nombre de six à sept cents, se présente sous les murs de l'abbaye, les escalade ; il fait feu sur ceux de l'intérieur; une fois entrés dans la grande cour, les soldats rompent la porte régulière et, parvenus au cloître qui était fermé, ils mettent le feu aux différentes portes; le feu se communique à une provision de bois qui était dans une salle voisine, et en moins d'une heure et demie cette salle est brûlée ; la salle des novices contenait 5 à 600 fagots et une quantité de coffres appartenant à divers particuliers, les soldats y mettent le feu ; la voûte de la salle ne peut résister et la flamme gagne le dortoir, les greniers, le cloître, l'église et les autres bâtiments attenants.

Ces cavaliers s'emparèrent auparavant de tout ce qui était à leur convenance ; ce fut un pillage complet.

Après l'incendie et la retraite des gens de guerre, il ne resta debout qu'un corps de logis qui ensuite servit de refuge aux religieux.

Trois femmes et cinq enfants du nombre de ceux qui étaient venus se mettre en sûreté dans le monastère, périrent victimes de l'incendie.

Quelques mois après, l'abbé, M. de Harlay, fit procéder à une visite et à une information juridiques pour constater le désastre (1) ; les experts déclarèrent qu'il faudrait plus de 100,000 liv. pour rétablir les bâtiments.

Un des témoins déclara que lors de l'attaque il s'était retiré sur *une voûte de la vieille église* (2), « ou étant, un officier du parti, accompagné » de deux cavaliers qui étaient proche la muraille de l'enclos, lui dit

(1) Procès-verbal dressé le 20 juillet 1652 par Maximilien Gauttier, sieur de la Borgnette, président, lieutenant-général civil et criminel et bailli de Sens, commissaire délégué par le parlement de Paris. (Archives de l'Yonne).

(2) L'église primitive n'avait donc pas été entièrement détruite lors de l'invasion des Anglais au XIVe siècle. Elle était restée à l'état de ruine, le malheur des temps n'ayant pas permis de la rétablir. Nous verrons dans le XVIIIe siècle les matériaux provenant de la démolition servir à la reconstruction des bâtiments claustraux.

» qu'il eût à faire ouvrir la porte et qu'ils ne feraient point de mal ;
» qu'on leur donnât du pain, du vin et de l'avoine. Mais, sans plus
» attendre, ils entrèrent tous de force et emmenèrent les chevaux,
» grains, vins, saloires et autres meubles tant des religieux que de
» ceux qui s'étaient retirés dans l'abbaye, après quoi ils mirent le
» feu. »

Nous avons hâte de constater que ce désastre, précédé de tant d'autres, sera le dernier. Le long et glorieux règne de Louis XIV promet à notre abbaye et à la France des temps plus calmes ; nous n'aurons plus à déplorer de troubles civils non plus que leurs tristes et funestes conséquences. Quoiqu'il en soit, bien des années s'écouleront encore avant que l'abbaye des Echarlis cesse d'affliger le voyageur par l'aspect de ses ruines. Déjà, depuis trois siècles, la grande église est délaissée et peut, tout au plus, servir d'abri aux récoltes et aux bestiaux ; les religieux ont à peine une habitation ; le réfectoire monumental du XIIe siècle, transformé en chapelle, est prêt à s'écrouler ; qui les aidera à restituer à la *mère de Dieu* un sanctuaire et à eux-mêmes un toit hospitalier ?

L'abbé, qui avait pris soin de faire constater l'énorme chiffre des dommages, et qui d'ailleurs disposait de tout, vint sans doute à leur secours. Logé dans le palais épiscopal de Lodève, ou à Paris dans un somptueux hôtel, pouvait-il laisser les gardiens du monastère dans un complet dénûment ?

Il y eut donc une restauration ; mais elle fut faite avec la plus sévère économie.

Roger de Harlay mourut le 14 mai 1669, et Roger de Courtenay, son successeur, commença sa longue administration ; il était déjà abbé de Saint-Pierre d'Auxerre et prieur de Choisy-en-Brie.

Dès le mois de novembre, il prit des arrangements avec les religieux (1) pour l'exécution du règlement de 1612 qui fixait leur re-

(1) Les religieux nommés dans cet acte sont au nombre de cinq seulement.

venu ; en 1680, intervint un traité définitif contenant partage et séparation réelle d'intérêts ; l'abbé eut deux tiers et les religieux eurent un tiers ; l'abbé venait de conclure un semblable traité avec les chanoines de son abbaye d'Auxerre (1). Nous verrons au commencement du siècle suivant les religieux réclamer contre ce partage.

VIII.

XVIII[e] SIÈCLE.

Notre monastère compte six siècles d'existence ; mais, quelle différence entre l'époque actuelle et celle de sa fondation ! Aux XII[e] et XIII[e] siècles, nous voyons des moines nombreux, vivant en communauté sous la direction d'un de leurs frères qui porte le titre d'*abbé*, mais qui, comme eux, est soumis aux sévérités de la règle, partageant tout leur temps entre la prière et le travail des mains et donnant l'exemple de toutes les vertus. Partout où ils ont des possessions, ils se montrent à la fois agriculteurs et civilisateurs ; ils fondent des granges ou fermes qui donnent naissance à de nombreux villages. A la fin du XVII[e] siècle, l'abbaye ne compte plus que quatre ou cinq frères sous la direction d'un prieur, vivant sans travail et largement, quoique délaissés par leur abbé qui, de son côté, absorbe à lui seul les deux tiers des revenus ; pour lui, l'abbaye n'est plus qu'un domaine ; les religieux en sont les gardiens et il ne fait au milieu d'eux que des apparitions rares et intéressées.

A ne considérer que le côté matériel, l'abbaye n'eut pas de plus beaux jours ; c'est l'âge d'or de la Commande ! Plus de guerres civiles, ni de brigandages ; la marche du gouvernement est régulière, le pays jouit de la plus grande tranquillité. Pourquoi faut-il que ces circonstances si fécondes en prospérité pour le pays aient été la source de la déca-

(1) Histoire de l'abbaye Saint-Pierre d'Auxerre par M. Leclerc de Fourolles. — Annuaire de l'Yonne, 1843.

dence des établissements religieux ! Pour la plupart d'entre eux, la quiétude produisant l'aisance et l'abondance, celles-ci engendrèrent la mollesse, l'oubli de la règle et le relâchement des mœurs ; aussi les monastères cessèrent-ils promptement d'être entourés de la vénération et de l'estime des populations.

Il est de notre devoir de constater ces symptômes précurseurs de la triste fin de ces sublimes créations du moyen âge.

Enregistrons toutefois les derniers actes de la vie de notre abbaye :

Au commencement de ce siècle, D. Martenne et D. Durand, qui parcouraient la France visitant toutes les abbayes, passèrent quelques instants aux Echarlis ; ils rapportent dans leur voyage littéraire qu'ils trouvèrent l'abbaye entièrement ruinée, tant par les Anglais que par les Huguenots et par les guerres civiles ; ils n'y rencontrèrent que trois religieux qui travaillaient aux réparations ; l'ancien réfectoire servait toujours d'église.

En 1710, les religieux réclamèrent contre le partage de 1680 ; ils prétendirent que les biens mis dans leur lot avaient considérablement perdu de leur valeur et qu'il y avait eu erreur dans l'estimation (1). Pour leur donner des marques de son attachement et les mettre en état d'acquitter les charges claustrales, l'abbé voulut bien s'obliger de leur payer, pendant sa vie abbatiale, 480 liv. par an ; il leur accorda en outre plusieurs autres avantages.

Les choses demeurèrent ainsi réglées jusqu'à la mort de Roger de Courtenay, qu'on peut rapporter à l'année 1731 ; il avait possédé l'abbaye pendant plus de 60 ans.

Il eut pour successeur Jacques de Saint-Pierre, archidiacre et vicaire général de Rouen, qui fut aussi abbé du Tréport.

Nous trouvons dans le Cartulaire plusieurs baux des biens faisant partie de la mense abbatiale ; ces actes datent de 1734. En la même

(1) Le revenu de chaque lot paraissait être de 2,100 liv. environ, valeur de ce temps.

année, le nouvel abbé eut à régler à son tour les difficultés auxquelles le partage de 1680 avait déjà donné lieu ; il abandonna aux religieux la jouissance de la ferme de Prevanche ou Parnanche et les marchais d'Arblay, pour leur part de certains biens recouvrés par le dernier abbé ; il leur paya 400 liv. et promit de leur payer annuellement 600 liv. pour l'acquit des charges claustrales.

Après la mort de Jacques de Saint-Pierre, l'abbaye fut donnée par le roi à M. de Coriolis d'Espinouze (1), au mois de septembre 1740. Les religieux lui demandèrent de consentir l'exécution de la transaction qu'ils avaient faite avec son prédécesseur, ce qu'il fit sans difficulté.

Le projet de restauration complète de l'abbaye fut conçu et exécuté sous son administration. Il était temps, après un siècle écoulé depuis la dernière dévastation, de mettre la main à l'œuvre. L'abbé se servit d'un procès-verbal qui avait été dressé, en 1737, au baillage de Villeneuve-le-Roi, pour constater les réparations qui étaient à faire. Les documents nous manquent pour indiquer de quelle manière on fit les fonds nécessaires pour ces importants travaux ; nous voyons seulement qu'il fallut du temps pour commencer cette belle et grande entreprise.

Les bois des deux menses, qui étaient régulièrement aménagés, durent offrir de puissantes ressources ; et ce fut sans doute pour parer à une partie des dépenses qu'un arrêt du conseil d'Etat du 15 octobre 1765 autorisa à faire couper plus de 50 arpents de bois mis en réserve dans ceux dépendant de la mense conventuelle. Il y a aussi trace d'un emprunt de 3,000 liv. fait le 21 février 1764 par les religieux, sous l'autorisation de l'abbé de Clairvaux, supérieur de l'abbaye (2).

(1) Cette famille existe encore ; un M. de Coriolis d'Espinouze est lieutenant de vaisseau (1852).

(2) Les religieux étaient alors : Jean-Louis Moroy, prieur ; Nicolas Perignon, procureur ; Etienne Chenou, et Nicolas Truet.

La première pierre de la maison conventuelle fut posée le 14 juin 1767 ; nous l'avons découverte à l'entrée de la cave, du côté du jardin central ; elle porte les noms du prieur et du procureur. La façade de ce bâtiment principal, qui est encore debout, regarde le midi. Au niveau du jardin sont les caves à cintre très-surbaissé ; au-dessus se trouve un magasin voûté qui était destiné au dépôt des grains ; l'étage supérieur était affecté au logement des religieux. Le mur nord de ce bâtiment n'est autre dans sa base que l'ancien mur méridional de la vieille église dont le caractère est facile à reconnaître. La partie inférieure seule de ce mur primitif fut ainsi utilisée ; tout le surplus de ce vieil édifice fut détruit et les matériaux furent employés dans les nouvelles constructions. La maison conventuelle s'appuyait, côté du levant, au cloître antique qui, formant retour d'équerre, présentait ses deux façades à l'est et à l'ouest ; il était surmonté par de vastes salles. Ces deux édifices avaient leurs issues sur le jardin central qui était entouré des autres côtés par d'autres bâtiments, tels que : la salle capitulaire, l'ancien réfectoire, depuis longtemps transformé en chapelle, et la maison abbatiale, qui furent également restaurés.

On ne s'en tint pas là ; il fut décidé qu'on construirait une église ; celle du XIIe siècle avait été édifiée à gauche du monastère et son entrée était à l'ouest ; on plaça la nouvelle au côté opposé, en dehors du carré des bâtiments ; l'entrée fut placée au midi et l'autel fut posé au nord ; elle fut appliquée, du côté de l'ouest, à l'ancien réfectoire, et cet édifice, qui avait servi d'église depuis le XIVe siècle, devint la sacristie de la nouvelle église, qui, à en juger par ses ruines, pouvait avoir 32^m de long sur 10^m de large (1).

Nous ne parlons pas ici des granges et logements des gens de service qui existaient dans l'enclos ; tous ces accessoires furent réparés ; il en fut de même des murs d'enceinte ; enfin, l'abbaye fut complétement restaurée.

(1) L'ancienne église pouvait comporter 75^m sur 20.

Tout porte à croire que M. de Coriolis eut la satisfaction de voir terminer ces importants travaux qui font honneur à son administration abbatiale et aux religieux qui habitaient le monastère.

Le XVIIIe siècle fut témoin d'un grand nombre de semblables restaurations ; il lui était donné, grâce à la paix intérieure, de voir réparer les désastres et relever les ruines des siècles qui l'avaient précédé. Pourquoi ces œuvres méritoires ne purent-elles préserver les couvents et leurs possesseurs lors de la tempête politique qui ne tarda pas à s'élever !

L'abbé ne jouit pas longtemps du fruit de ses travaux ; en 1774, il était remplacé par Guillaume Barnabé du Roch de Mauroux, docteur en Sorbonne, qui ne devait pas avoir de successeur (1) ; il fut donc le soixante-unième et dernier abbé.

Nous ne connaissons aucun fait se rattachant à cette époque ; le Cartulaire s'arrête à 1780, et pour rendre justice à qui elle est due, il convient de dire que cette œuvre de patience appartient aux religieux qui vivaient alors (2). Ce que nous savons par le récit des vieillards qui ont conservé leurs souvenirs de jeunesse, c'est qu'on menait aux Echarlis bonne et joyeuse vie, sans souci du lendemain. Pouvait-il venir à la pensée de l'abbé, qui habitait Paris, et des religieux, qui, depuis la restauration de l'abbaye, croyaient pouvoir compter sur des siècles d'avenir, que, sous peu d'années, plus malheureux que leurs devanciers, ils seraient forcés de quitter ce beau domaine pour achever leur carrière dans la misère et sur la terre d'exil !

Plus sage et plus clairvoyant était le modeste curé de Villefranche ; il voyait l'orage se former et grossir ; aussi, chaque année, il déposait ses tristes pensées et il inscrivait ses lugubres prévisions sur des re-

(1) M. Nicolas Guillemineau, notaire à Villefranche, fut son mandataire et ensuite son régisseur général. Ses descendants habitent toujours Villefranche.

(2) Ce Cartulaire, ou plus exactement cet Inventaire, contient plus de 900 pages in-folio.

gistres qui devaient passer à la postérité, sur les registres de l'état civil de sa paroisse.

Voici ce qu'on lit à la fin du registre de 1787 (1).

« Nisi conversi fueritis, gladium suum vibrabit. Arcum suum te-
» tendit et paravit illum ! » (*Psalm.* 7.)

Sur le registre de 1788, on lit :

« Cum exarserit in brevi ira ejus, beati omnes qui confidunt in
» eo. » (*Psalm.* 2.)

Sur celui de 1789 :

« Ecce nationes convenerunt adversum nos ut nos dispendant
» quomodò poterimus subsistere, nisi tu Deus adjuves nos ? »
(*Machab.* 1.)

Sur celui de 1790 :

« Venit hora ut omnis qui interficit vos, arbitretur obsequium se
» præstare Deo. » (*Joan.* 16.)

Et sur celui de 1791 :

« Eritis odio omnibus propter nomen meum. » (*Luc.* 21).

Enfin, sur le revers de la dernière feuille de ce même registre, se trouve cette simple mention :

« Le dimanche 23 janvier 1791, les prieurs et religieux Bernardins

(1) 1787. Si vous ne vous convertissez, il brandira son glaive ; il a bandé son arc, il est prêt à s'en servir.

1788. Lorsque le feu de sa colère sera allumé, heureux ceux qui auront confiance en lui !

1789. Les peuples se sont réunis contre nous pour nous disperser ; comment pourrons-nous résister, Seigneur, si vous ne venez pas à votre secours?

1790. Le moment est venu où celui qui vous mettra à mort croira faire une œuvre agréable à Dieu.

1791. Tout le monde vous haïra à cause de mon nom. Seigneur, mon Dieu, si la maladie, le glaive, la peste et la famine viennent fondre sur nous, nous nous tiendrons fermes en votre présence ; nous pousserons nos cris vers vous ; vous nous exaucerez et nous sauverez.

» de l'ordre de Citeaux, en exécution du décret des états-généraux,
» sont sortis de leur monastère des Echarlis *avec la plus grande rési-*
» *gnation !!* »

Et pour clôture :

« Domine Deus..... si corruerint super nos, mala, gladius, pesti-
» lentia et fames, stabimus in conspectu tuo... et clamabimus ad te
» in tribulationibus nostris, et exaudies salvosque facies !

(*Paral.* 2. *c.* xx. *v.* 9.)

Quoi de plus touchant et de plus éloquent que ces aspirations ! elles nous font assister aux derniers moments de l'abbaye, après nous les avoir fait pressentir.

Quelques jours avant le 23 janvier 1791, le prieur et les religieux avaient soumis à un administrateur du district de Joigny et à l'officier municipal de Villefranche le compte de leur gestion durant l'année 1790, et on leur laissait pour pourvoir à leurs dernières dépenses la modique somme de 100 livres! ! !

En échange du riche héritage qu'ils laissaient à l'Etat, ils reçurent une modique pension qui fut promptement réduite au *tiers-consolidé*. Bientôt, il ne leur fut plus permis de porter le titre et l'habit de ministres des autels, et ils furent obligés, l'abbé tout aussi bien que les religieux, pour éviter la persécution et se soustraire à une mort ignominieuse, de se cacher, ou de chercher un asile sur la terre étrangère.

O ingrata patria ! !

. . . .

. . . .

60 années nous séparent de cette époque de lamentable mémoire ; Les révolutions ont bouleversé le sol, et plus d'une fois elles ont changé les institutions ; toutefois, la guerre civile n'est pas venue, comme aux siècles antérieurs, promener dans nos contrées ses hordes dévastatrices ; et pourtant, il ne reste de l'abbaye que la maison conventuelle et le portique d'entrée de l'enclos. Tout le surplus , logis abbatial, salle capitulaire, église moderne, antique sacristie, cloître, tout

a disparu. Le sol est jonché de ruines. Les murs eux-mêmes du vaste enclos ont été en partie démolis. Depuis 60 ans, cette antique et vénérable abbaye n'a été autre chose qu'une carrière où sont venus s'approvisionner tous ceux qui ont eu besoin de matériaux pour bâtir.

Et cette destruction s'est opérée légalement et lentement.

En 1792, l'Etat a fait vendre à l'encan tout le mobilier de l'abbaye, puis il a aliéné ses immenses domaines et ses vastes forêts ; le clos de l'abbaye a été acheté par un artisan de Villefranche (1), qui s'y est installé et a très-légitimement commencé l'œuvre de destruction ; cette œuvre a été continuée jusqu'à nos jours par ses enfants, qui y ont conservé leur demeure.

Il faut savoir gré à l'acquéreur d'avoir laissé debout le portique d'entrée sur le faîte duquel apparaît encore la statue de Notre-Dame des Echarlis ; la chapelle des pèlerins qui y est attenante a été également conservée ; le nouveau propriétaire a voulu que ses cendres et celles de sa femme fussent déposées dans cet asile sacré, sans doute pour obliger ses descendants à le respecter, et ceux-ci ont fidèlement rempli ses intentions. Longtemps encore le voyageur pourra donc, en visitant ces lieux solitaires, faire une pieuse station devant l'autel de *Marie*, et rappelant les siècles écoulés, redire aux échos les noms vénérés des fondateurs !

Fontaine d'eau minérale des Echarlis.

Depuis que ma notice sur l'abbaye est terminée, j'ai trouvé, à la bibliothèque d'Auxerre, un petit livre imprimé à Paris en MDCXLIX, qui ne permet pas de douter de la réputation dont a joui la fontaine des

(1) Luc Leriche, menuisier.

Echarlis. L'auteur de cet ouvrage, écrit dans la langue de la science, est Paul Dubé, docteur médecin de Montargis (1).

Il est dédié au très-illustre prince Louis de Courtenay, seigneur de Chevillon, de Fraville, etc., et il est orné du blason du prince (3 fleurs de lys et 3 besans).

A l'épitre dédicatoire, où l'auteur, en style emphatique, rappelle au prince que sa race royale (*liliata*) a donné à Jérusalem des comtes d'Edesse, à Constantinople des nobles empereurs, à l'église des prélats illustres, et à la France des princes invincibles, succèdent des épigrammes à la louange du célèbre docteur *chéri de Dieu et des hommes.* Je voudrais pouvoir les citer toutes ; je me contenterai de rapporter la dernière, composée par un suppôt d'Esculape :

Accedant variis languentia corpora morbis,
Difficiles morbos scarleia lympha fugat,
Nec mirum si tot fuerit secreta per annos;
Omnibus arcanum non dat Apollo suum.
(*Steph. Durand pharmacopœus Montarg.*)

Vient ensuite l'épître au lecteur : *Lectori benevolo salutem*, qui se termine par un vers rétrograde :

Ore ferire fero, more ferire fero (2).

Enfin, à ce tour de force dans le goût du XVII[e] siècle, succède l'approbation donnée gravement par trois docteurs de la faculté de médecine de Paris, qui proclament que l'opuscule est digne d'être publié : *censemus dignum quod prodeat in lucem.*

(1) De mineralium naturâ in universum, ubi præsertìm de aquâ minerali fontis « Escarleiarum, (vulgò des Escharlis) propè Montargium, cujus vires in usum me- » dicum expenduntur. »
(Operâ et studio M. Pauli Dubé, doctoris medici Montisargii).

(2) En retournant ce vers, on trouve les mêmes mots dans le même ordre.

Je ferai grâce à mes lecteurs de la première partie, qui traite très-savamment et en général de la nature des eaux minérales, de leurs causes, du lieu qui les produit et de leurs qualités ; j'arrive ainsi d'un seul bond à la 50me page ; mais, en revanche, il me sera permis d'être un peu moins laconique pour la suite.

Après avoir passé en revue les nombreuses sources d'eaux minérales que la France possède, l'auteur demande la permission de faire connaître celle des *Echarlis*, qui est presque ensevelie dans l'oubli, dont l'eau bienfaisante coule depuis longtemps, sans qu'une main investigatrice ait reçu et utilisé ce don de la nature, et il entre en matière par la description du lieu où elle est située. Je traduis :

« Non loin du bourg de Villefranche, placé entre les deux célèbres villes de Montargis et d'Auxerre, s'élève une antique maison des religieux de l'ordre de Saint-Bernard, appelée les *Escharlis ;* la contrée est fertile, elle est partie en plaines, partie en prairies et en collines verdoyantes ; elle présente aussi quelques vignes. Dans l'enclos de l'*abbaye*, on remarque des arbres nombreux et variés : ici, ce sont des tilleuls dont la fleur naissante flatte l'odorat ; là, d'autres arbres fournissent un ombrage épais ; d'autres, enfin, réjouissent la vue par la variété et l'abondance de leurs fruits ; c'est de ce côté que vous rencontrez notre fontaine ; le goût de fer qui se fait sentir à son approche fait qu'on la devine presque aussitôt qu'on l'aperçoit.

» Cette fontaine, qui est près du logis abbatial, est renfermée par une construction faite de pierres parfaitement taillées ; elle a 10 pieds de profondeur et 4 pieds et demi de largeur ; son eau coule assez abondamment et fait un doux murmure en tombant dans un petit canal en pierres, d'où, prenant la direction du midi, elle va mêler son eau à celle du ruisseau formé par une autre fontaine (1) qui vient de plus loin et qui arrose et fertilise la prairie.

(1) C'est la belle Fontaine-Carrelée, qui est au-dessus de l'abbaye et qui lui apporte ses eaux abondantes et pures.

» Il est constant par le goût, l'odeur et la couleur de l'eau, que notre fontaine contient un heureux mélange de soufre et de vitriol ; son acidité assez prononcée pique la langue ; une légère odeur de fer monte aux narines et les pierres qui sont en contact avec l'eau se teignent de couleur jaune ; on remarque aussi, et le matin surtout, à la surface du petit ruisseau, une couche grasse assez épaisse qui ressemble à des toiles d'araignées. Je me suis assuré par l'ébullition, la distillation et la teinture, de la composition de l'eau, et je suis ainsi parvenu à reconnaître les qualités qu'elle possède pour le bien de l'humanité; en effet, la teinture ou couleur révèle l'existence de l'acide; une noix de galle, réduite en poudre et mêlée à cette eau de couleur ordinaire, lui donne une teinte rouge et rosée ; du linge que l'on veut blanchir avec cette eau contracte une couleur jaune qu'on ne peut faire disparaître qu'en employant de l'eau claire, ce qui ne peut être attribué qu'à l'acide ou vitriol. La distillation ne contribue pas moins à faire reconnaître sa nature, car, à l'aide de cette expérience, on obtient une pâte assez solide qui a la couleur du fer et le goût très-acide, ce qui indique qu'elle renferme du fer et du vitriol dans une proportion telle que le fer domine, en sorte qu'elle tient le milieu entre celles de *Pougues* et de *Forges* dont les unes contiennent plus de fer que de vitriol, et les autres plus de vitriol que de fer.

» Du reste, l'eau des Echarlis ne subit aucune influence étrangère ; elle est toujours la même ; le changement de température ne l'altère pas ; les pluies d'hiver n'augmentent pas la source, et les chaleurs de l'été ne la font pas tarir ; elle conserve constamment sa limpidité.

» Qui ne s'étonnerait maintenant que cette source si ancienne et qui n'a cessé de couler, apparaisse aujourd'hui comme nouvelle, après avoir été inconnue pendant les derniers siècles, accusant ainsi nos ancêtres de négligence ou d'ignorance !

» Toutefois, n'accusons pas trop nos pères, auxquels nous devons tant et de si précieuses découvertes, d'avoir ignoré ou dédaigné les vertus admirables de notre eau, car il est certain qu'elle a eu de la

célébrité, et que sous le règne de François Ier, elle fut tellement en réputation qu'elle était considérée comme un port assuré contre les ravages de presque toutes les maladies. C'est à cette époque que Jean de Langeac, évêque de Limoges et abbé des Echarlis, l'estimait tellement qu'il en emportait toujours dans ses longs voyages, ne connaissant pas de remède plus efficace aux maladies qui le tourmentaient; ce fut lui qui fit construire sa maison abbatiale près de la fontaine pour y recevoir les grands seigneurs qui venaient exprès pour boire de son eau; nous apprenons aussi, par un manuscrit du cabinet du très-célèbre Claude *Lhoste*, lieutenant-général du présidial de Montargis, que, par le conseil de ses médecins, le roi *François* Ier avait fait, avec succès, usage de cette eau pour la guérison d'une maladie dont il était atteint (1).

» Mais, il est inutile d'aller chercher des preuves dans un passé si loin de nous, lorsque nous possédons des témoins de la célébrité de cette source. Ne suffit-il pas de considérer l'extérieur de la fontaine, ces pierres d'appareil si bien posées qui l'entourent, son lit établi avec tant de soin, et ce canal de pierre qui communique au ruisseau voisin? Aurait-on pris autant de précautious et fait tant de dépenses pour une eau ordinaire? et, pour ne rien oublier de ce qui a rapport à cette fontaine, nous devons appeler l'attention sur l'existence de gonds scellés avec du plomb qui ne permettent pas de douter qu'elle a été autrefois fermée avec soin, et qu'ainsi on aurait pu, à bon droit, l'appeler *la fontaine scellée* (*fons signatus*). Que si elle a été abandonnée pendant longtemps, il est permis d'attribuer ce délaissement aux guerres civiles par l'effet desquelles la pieuse abbaye a été dévastée et est devenue déserte; les bâtiments avaient été tellement ruinés qu'il n'était plus possible d'y venir chercher un asile et la santé. Faut-il admettre plutôt que certaines opinions se détruisent, puis renaissent, et que c'est

(1) J'ai fait remarquer dans ma notice qu'au XIIe siècle Louis-le-Gros venait prendre les eaux aux Echarlis, et que l'on peut attribuer au soulagement qu'elles lui procurèrent les dons considérables qu'il fit à l'abbaye.

ainsi que l'idée préconçue sur les vertus de cette eau s'est évanouie pour se reproduire de nos jours à l'avantage de l'humanité, et pour nous fournir l'occasion de rechercher à notre tour les qualités de ces eaux minérales chargées de fer et de vitriol ? »

Après s'être étendu fort au long et fort doctement sur ces qualités, notre auteur indique les affections pour la guérison desquelles l'eau des Echarlis convenait, et on devine aisément que longue en est la série ; je résumerai les détails dans lesquels il entre et dont je ferai grâce à mes lecteurs, par cette phrase que je lui emprunte :

« A grands frais et avec une persévérance inouie, l'art recherche » un remède qui soit comme une panacée infaillible contre toute es- » pèce de maladies ; mais la nature, bien supérieure à l'art, semble, » dans sa libéralité, nous l'avoir offert dans l'élément de l'*eau*, non pas » l'eau pure, car Hippocrate enseigne que dans cet état elle ne convient » qu'à la constitution des personnes en santé, mais l'eau chargée » comme l'est celle de notre fontaine qui, possédant les qualités qu'elle » emprunte aux minéraux, débarrasse le corps de toutes ses impu- » retés, diminue ou détruit la source de la plupart des maladies. »

Notre eau minérale était donc, aux yeux de notre docteur, la panacée tant désirée ; aussi l'employa-t-il en toute occasion, et cite-il avec complaisance les cures merveilleuses qu'il attribuait à sa vertu. Il nomme le lieutenant-général du présidial de Montargis qui avait inutilement fait usage de l'eau minérale de *Pithiviers* (1), la dame de *Châtres*, mademoiselle de *Jonville*, la dame de Courtenay, MM. de la Jacqueminière et de Bonneval, M. de *Giri*, M. de *Cisternay* et autres.

(1) Me trouvant à Pithiviers au mois de septembre 1835, j'ai visité cette source appelée *Segret ;* elle était close, et on obtenait l'eau à l'aide d'une petite pompe ; la source était tarie et je ne pus en avoir une goutte ; des noms et des vers, tracés sur les murs du hangar disposé pour les buveurs, attestaient que cette fontaine n'avait pas totalement perdu sa réputation.

Je transcris quelques vers que j'ai retenus :

Il ne restait plus au docte médecin qu'à indiquer le régime à suivre avant, pendant et après l'usage de l'eau minérale, c'est ce qu'il fait soigneusement et minutieusement dans le quatrième et dernier traité de son opuscule, après quoi il assure que ceux qui suivront ses avis recouvreront et conserveront aisément la santé, ce qu'il dit en latin et en termes bien autrement énergiques, car au XVII[e] siècle le style figuré prédominait.

« Qui sic navigant, securissimum sanitatis portum facile conse-
» quentur. »

Puis, il termine par cette aspiration pieuse imprimée en majuscules :

LAUS DEO VIRGINIQUE MATRI (1).

Maintenant, dirons-nous avec le docteur du XVII[e] siècle, qu'il est des opinions qui s'accréditent, puis se perdent et sont abandonnées ;

Segret, toi qui guéris tant de maux sur la terre,
Donne-moi de ton eau, écoute ma prière !
Rends-moi, si tu le peux, mon printemps, mes beaux jours,
Et les brûlantes ardeurs de mes premières amours.

Segret, vallon charmant dans sa rusticité,
Source pure, où l'on puise, où l'on boit la santé,
Où la beauté flétrie au moment d'être éclose
Vient embellir son teint des couleurs de la rose !
Segret dont le breuvage et salutaire et frais
Fait circuler un sang devenu trop épais,
Qui divise à la fois nos humeurs engourdies
Et de la fièvre en nous éteint les incendies ! !

(1) Paul Dubé était un homme éminemment religieux ; j'en ai pour garant cette épigramme remarquable entre toutes celles qui précèdent l'ouvrage :

« Autoris in corpora et animas virtus. »

Languida fons sanat, medicus languentia sanat
Corpora : sunt igitur frons, medicusque pares.
Fallor ego : *Paulus* stat fonte salubrior. Ille
Corpora sanat aquis, *hic Pietate animas.*

et que c'est ainsi que l'idée dominante de son temps, sur les qualités de l'eau de la fontaine des *Echarlis*, s'est évanouie depuis ; ou plutôt, faut-il admettre qu'en réalité cette eau a perdu sa vertu ? ce qu'il y a de certain, c'est que depuis un temps immémorial cette fontaine n'a plus de réputation ; son eau, dédaignée par les médecins, est employée aux usages vulgaires ; l'herbe envahit et cache les pierres qui l'encadrent ; entourée de ruines, elle semble condamnée à disparaître quelque jour sous la masse des décombres, et son existence ancienne ne sera plus connue que par l'ouvrage du médecin de Montargis ; c'est dans cette triste prévision que je l'enregistre à la suite de tous les monuments de l'histoire de notre antique abbaye, qui a disparu pour toujours.

Faisons toutefois des vœux pour qu'un autre *Paul Dubé* reconnaisse de nouveau à notre source la vertu et les qualités qu'elle possédait du temps de Louis-le-Gros et de François Ier, ainsi qu'au XVIIe siècle, et qu'après un long oubli, cette eau bienfaisante soit encore un remède efficace contre la plupart des maux qui affligent l'humanité !

SALOMON.

RECHERCHES ARCHÉOLOGIQUES

DANS LA VALLÉE DE SOLEMÉ, PRÈS FONTENOY.

Ce que nous allons raconter n'est pas une éclatante conquête sur le domaine du passé, dont la science des antiquités de nos contrées pourrait s'enorgueillir. Il ne s'agit ni d'un monument somptueux, ni d'une cité fameuse dont l'histoire nous ait gardé le souvenir, mais d'un pauvre et obscur village qui ne nous a pas même légué son nom, et sur lequel la charrue passait depuis quatorze siècles comme dans l'isolement et le silence d'un tombeau.

La vive impulsion que l'on a imprimée depuis ces dernières années aux études archéologiques devait appeler l'attention sur les découvertes les plus humbles en apparence, car chaque jour apporte avec les débris exhumés du vieux sol gaulois de nouveaux problèmes à résoudre, de nouveaux résultats à proclamer, de nouveaux traits à revivifier dans cette grande et palpitante image de la civilisation de nos pères à demi effacée par la main du temps. Nous croyons d'un bon exemple la tentative que nous offrons aujourd'hui : d'autres plus heureux et plus capables poursuivront une tâche encore immense pour notre contrée, celle de dresser l'inventaire de nos richesses archéologiques. Nous sommes loin, en effet, d'avoir atteint la perfection de l'œuvre qui s'est élaborée dans certaines provinces de la France ; nous sommes loin de pouvoir fournir un tableau semblable à celui qu'ont dressé les anti-

quaires de la Normandie, où chaque localité est notée avec son contingent de vestiges de la domination romaine, et où l'on peut suivre de proche en proche la distribution des villes, des bourgades, des hameaux et des monuments qui couvraient la Gaule à cette époque. Mais si l'on considère l'importance des travaux déjà réalisés par notre société dans un autre ordre de recherches, on est convaincu d'avance que nous n'aurons bientôt plus rien à envier aux compagnies savantes départementales les plus notables et les plus laborieuses.

On nous passera les détails arides dans lesquels nous devons entrer pour décrire exactement chaque débris retrouvé dans les fouilles. Nous serons sobres de conjectures, parce que notre inexpérience serait bientôt égarée; nous nous bornerons au rôle de narrateur, heureux de laisser à nos maîtres le soin de répandre la vie et la couleur sur ces restes tronqués d'une époque déjà si loin de nous.

Avant d'aborder notre sujet, qu'il nous soit permis d'exposer en peu de mots les circonstances qui ont amené notre découverte. Au mois de juin 1850, la Société Française pour la conservation des monuments historiques, dans la cession tenue à Auxerre, décida qu'une somme de cent francs serait allouée par elle pour l'érection d'une borne commémorative de quelque grand événement historique dans le département. Après une discussion pleine d'intérêt, où l'un de ses honorables membres plaida avec toute la puissance de son talent la cause de l'abbé Lebeuf et de Fourier, sur le lieu de naissance desquels il voulait que l'on plaçât deux plaques en marbre noir, comme une consécration de la science et des travaux de ces deux hommes célèbres, la Société Française décida que le monument à élever serait placé sur le champ de bataille de Fontenoy. Dans sa séance du 6 mai dernier, la Société de l'Yonne nomma une commission chargée de reconnaître le lieu précis de cette bataille, tant au moyen des documents historiques publiés jusqu'à ce jour, que par des recherches locales, et les fouilles qui pourraient être nécessaires. MM. Challe et Quantin obtinrent de la Société Française une nouvelle somme de cent francs pour effectuer ces travaux.

Une première tentative fut faite sur le bord de la route de Fontenoy à Auxerre. Depuis l'achèvement de cette route, les ouvriers, en creusant un fossé, avaient découvert un monolithe de grès ferrugineux d'une assez belle dimension et qui semblait par sa forme avoir appartenu à quelque monument du moyen âge ; d'autres pierres de taille étaient assises au fond de l'excavation, et il était important de savoir quelle avait été cette construction, et si elle ne se rattachait pas indirectement à notre sujet. On pratiqua donc une tranchée suffisante, et l'on découvrit une enceinte circulaire dont tous les détails ont été recueillis par M. Challe, venu exprès pour constater le résultat de ce début qui n'offrit pas de solution satisfaisante.

Cependant, parmi les mille renseignements qui nous arrivaient de toutes parts sur les anciennes trouvailles faites dans la plaine de Fontenoy, un seul nous parut plus positif que les autres. On nous désignait une vallée où la charrue amenait tous les ans à fleur de terre des fragments de tombes et des ossements humains, et passait avec difficulté sur de longs espaces qui semblaient une réunion de pierres larges et planes comme des cercueils. Nous fîmes donc une reconnaissance sur les lieux indiqués, et quelques coups de pioche suffirent pour découvrir des fragments de squelettes, des débris de vases, des pierres plates, en un mot tout ce qui peut constituer un cimetière des premiers siècles de l'ère chrétienne.

MM. Challe et Quantin furent immédiatement informés, et nous obtînmes leur assentiment pour poursuivre ces recherches, qui, bien qu'elles semblassent s'éloigner de notre but principal, n'en méritaient pas moins une sérieuse attention. M. Quantin, en compagnie de M. Challe fils, vint lui-même, à notre demande, pour nous guider dans notre expédition. Ses observations pourront suppléer à notre insuffisance et remplir les nombreuses lacunes que nous laisserons après nous.

Les champs que nous explorions ont reçu le nom de vallée de Solemé. Située au sud de Fontenoy, et d'une étendue de deux kilomètres en-

viron, cette vallée est comprise dans un angle formé par la route de Saint-Sauveur et le chemin des Larrons, ancienne voie de communication qui se dirige de Sementron sur Thury, et sur la dénomination peu rassurante de laquelle nous n'avons pu rien recueillir. Du midi au nord, la vallée descend des hauteurs de Buisson-Héry jusqu'à la fraîche prairie de Saint-Bonnet. Le petit bois de Briottes décore la colline qui monte vers le hameau du Deffant; tout le reste de ce bassin elliptique est fécondé par les mains du laboureur qui regarde ces terres comme les plus riches de la contrée.

Déjà, il y a près d'un siècle, un savant archéologue, celui qui a le mieux étudié et le mieux décrit le champ de bataille de Fontenoy, Pasumot, écrivait: « Il y a dans le pays une tradition bien établie qu'il » a existé autrefois une ville dans ce qu'on appelle les vallées de Solemé, c'est-à-dire dans une espèce de petit vallon qui s'étend depuis » le bois de Briottes jusqu'à Saint-Bonnet. On ignore absolument le » nom de cette antique habitation qui devait se réduire à ce qu'on » nommait en latin *villa*, et que nous désignons aujourd'hui sous le » nom de ferme ou petit hameau. En effet, vers le bas de cette vallée, » assez près de Saint-Bonnet, il existe dans un champ des caves et » d'autres ruines d'édifices. On y a trouvé des cendres, d'anciennes » pièces de monnaie, et d'autres traces d'habitation. »

Il est fâcheux que Pasumot n'ait pas fait un plus long séjour sur les lieux; il aurait reconnu comme nous que la plus grande partie de cette vallée est jonchée de fragments de briques romaines, de tuiles à rebords, de débris de vases et de plaques de ciment, indices infaillibles d'un établissement dont les proportions furent assez considérables.

Notons encore, avant d'aller plus loin, que nos modestes découvertes ont été le fruit de quelques jours seulement de travail et n'ont pas dû franchir les étroites limites dans lesquelles nous étions pécuniairement resserré. Tout porte à croire que ces fouilles continuées sur une plus large échelle amèneraient des résultats d'une importance

Plan d'une Maison Gallo-Romaine découverte dans la vallée de Solemé.

A. Pièces principales.
B. Couloirs de communication.
C. Couloir longitudinal postérieur.
D. Portes.
E. Pierre carrée existant au centre de la pièce située au midi.

Echelle - 1 centimètre par mètre.

Lith. Perriquet à Auxerre.

incontestable, et nous espérons quelques encouragements pour cette œuvre à peine ébauchée.

Nous devons une mention honorable à MM. Thomas Lardillier et Henri Breuillé, de Fontenoy, dans la propriété desquels se sont effectuées nos principales opérations, et qui, par leur extrême obligeance, ont facilité singulièrement nos recherches.

Constructions.

Notre première tranchée fut ouverte dans un champ situé vers le milieu du vallon, au bas de la colline qui regarde l'orient, là où la charrue rencontrait toujours des obstacles inconnus. Une couche de terre de l'épaisseur de 25 à 30 centimètres au plus fut enlevée, et nous reconnûmes les fondations d'une maison dont les murs extérieurs et intérieurs, s'élevant à 40 centimètres environ au-dessus de l'aire des appartements, étaient parfaitement conservés. Le plan de ces fondations offre un quadrilatère de 20 mètres de longueur sur 15 de largeur. La façade de cette habitation regarde le soleil levant. La profondeur des fondations n'excède pas 80 centimètres au-dessous du pavage. Les murs extérieurs ont une épaisseur de 60 centimètres ; ceux de l'intérieur n'en ont pas plus de 40.

Les parements de ces murs sont formés de pierres carrées par leur face extérieure et moins régulières intérieurement, au centre du mur. Ce centre est composé d'un blocage à bain de ciment. Les pierres sont pour la plupart empruntées au calcaire portlandien, qui est très-abondant aux environs de la vallée. Quelques briques font partie des murs intérieurs, mais sans avoir une disposition de zône régulière.

Le mortier des murs est un composé de chaux et de sable jaune qui provient très-probablement des sablières qui avoisinent la commune de Levis. Les parements intérieurs laissaient voir un reste d'enduit de ciment, composé de chaux et de brique pilée, enduit recouvert lui-

même d'une légère couche de chaux et de sable jaune à surface dure et polie, sur laquelle on distingue des bandes de colorations diverses où le rouge, le blanc et le jaune semblent prédominer. Ces peintures étaient les décorations ordinaires des appartements les plus modestes.

Les pavés des chambres forment une couche excessivement dure, que la suite des siècles, l'humidité prolongée, le soc des charrues et d'autres causes de destruction n'ont pas le moindrement altérée. La pioche entame très-difficilement ce blocage dont la base (stratumen) est composée de pierres calcaires liées par du mortier de chaux et de sable, et la superficie (ruderatio) formée par un amas des mêmes pierres concassées et de petits fragments de briques liés par une couche de ciment.

Les nombreux fragments de pierres plates et polies qui se retrouvent dans les décombres font présumer que le dallage des appartements en était composé. Ces pierres, ainsi que toutes celles que nous avons trouvées dans la vallée et qui ont subi quelque modification par le ciseau du sculpteur, proviennent vraisemblablement des carrières de Grangette, près Thury. C'est un calcaire blanc et tendre, appartenant à la couche moyenne du calcaire oolitique, beaucoup moins recherché que la pierre de Molesmes ou de Courson, parce qu'il contient des cristallisations et des concrétions fossilifères qui le rendent difficile à travailler, et qu'il ne brave pas impunément la gelée.

Quant à la distribution de cette maison, elle consiste en six chambres régulières et carrées, disposées sur un double plan, et séparées en trois compartiments par deux corridors qui traversent toute la profondeur de l'habitation pour se rendre à un corridor qui leur est perpendiculaire et qui embrasse toute l'étendue postérieure de l'édifice. Nous ignorons l'usage de ce couloir longitudinal qui n'a que 2 mètres 60 de largeur et qui nous semble un obstacle aux jours que devait recevoir la chambre centrale exposée au soleil couchant.

Quoiqu'il en soit, pour éviter les détails fastidieux, nous donnons le plan réduit de cette maison levé avec la plus scrupuleuse exactitude.

Dans la seconde chambre latérale gauche, et au milieu du pavage, se trouvait encaissée, au niveau de l'aire cimentée, une pierre de forme quadrilatère ayant 80 centimètres de largeur sur 90 de longueur et creusée à son centre d'une cavité arrondie à parois descendant obliquement de haut en bas et de dehors en dedans, et se terminant sur le stratumen du blocage, qui offre à cet endroit les mêmes caractères que partout ailleurs, et ne laisse découvrir ni profondeur ni conduit particulier. Il nous est impossible d'expliquer l'usage de cette pierre (1).

Dans cette même chambre et le long du mur, nous avons recueilli des débris de sculpture d'un genre particulier et qui nous semblent avoir appartenu à des chapelles portatives destinées à faire l'ornement de l'*atrium* et au centre desquelles on plaçait l'image de quelque divinité. En effet, dans les mêmes appartements se sont trouvés plusieurs troncs de statuettes mutilées qui ont pu figurer les dieux pénates.

A quelques mètres seulement de cet édifice, la pioche a rencontré un fragment de colonne d'un style parfait et portant 60 centimètres de diamètre d'après la circonférence qui reste à ce débris de sculpture. D'autres morceaux d'un moindre volume ayant appartenu à des chapiteaux et à des bases de colonnes attestent qu'un monument d'une certaine importance a existé dans cette vallée. Nous avons regretté de ne pouvoir lever nos doutes à ce sujet.

Sur le bord de la prairie de Saint-Bonnet et près de la route de Saint-Sauveur, nous avons mis à découvert une faible partie d'une autre habitation qui nous parut avoir de plus vastes proportions que la

(1) Comme il n'existe aucune trace de cheminées dans cette construction, ne serait-il pas possible que cette pierre concave eût été destinée à recevoir les cendres d'un fourneau ou brasero placé au-dessus d'elle? Chez les anciens, une chambre particulière servait de laboratoire pour la préparation des aliments et le chauffage des habitants de chaque maison, et cette chambre, à défaut de cheminée, devait avoir une disposition appropriée à son usage.

première et dénoter un confortable plus complet. Les murs avaient plus d'épaisseur et de régularité ; le pavage composé de briques larges posées sur une couche de ciment et sous lequel on trouvait, par ordre de superposition, de grosses pierres non cimentées ; un rang de briques posées sur le champ et recouvrant les pierres, puis le mélange de fragments calcaires et de mortier que nous avons décrit dans la première habitation. Ce pavage avait une épaisseur de plus d'un mètre et devait être un puissant préservatif contre les infiltrations et l'humidité du sol.

Une pile de briques superposées et unies par du ciment était placée à l'un des angles d'une chambre et s'élevait à la hauteur de 40 centimètres. Cette disposition particulière nous fit songer un instant aux hypocaustes ou calorifères si bien décrits par M. de Caumont : mais tous les autres vestiges de l'appareil de chauffage nous manquaient, et nous dûmes rester dans l'incertitude.

Quelques tuiles plates et d'autres coudelées à angle droit portent sur une de leurs faces des empreintes linéaires, également espacées et parallèles les unes aux autres, ou des lignes courbes serpentant dans le même sens et suivant le même parallélisme. Ces tuiles artistiques servaient de plinthes au bas des murs intérieurs, et nous en avons retrouvé qui adhéraient encore à ces murs par une couche de ciment.

Les tuiles à rebords que l'on rencontre dans toute la vallée sont toutes conformes à la description qui s'en trouve dans les ouvrages spéciaux. Les briques varient d'épaisseur et de largeur suivant l'usage auquel elles étaient destinées. Nous en avons recueilli un échantillon qui porte en superficie 60 centimètres carrés sur 5 centimètres d'épaisseur.

N'oublions pas de noter que toutes ces fondations portent des empreintes irrécusables d'incendie. Les pierres en quelques endroits sont calcinées ; les murs sont noircis ; des amas de cendres et de charbon gisent pêle-mêle dans les décombres ; du verre réduit en fusion, des lingots de plomb et de bronze attestent les ravages d'un embrasement

prolongé. Cette particularité qui semble comme fatalement attachée aux ruines de cette époque a été remarquée par les archéologues les plus exercés : « Une observation déjà faite par bien des explorateurs » et qui m'a souvent frappé moi-même, dit M. de Caumont, c'est que » la plupart des constructions gallo-romaines paraissent avoir été dé- » truites par le feu ; au moins trouve-t-on presque toujours des cendres » et des charbons là où elles étaient placées. Cette observation me » paraît prouver combien ont été grands les désastres qui ont affligé » l'occident au IVe siècle. »

Enfin, pour clore la série des faits qui ont rapport aux constructions, nous devons ajouter que partout où nous avons fait des essais de tranchées, et à des distances assez éloignées dans le vallon, nous avons rencontré des fondations, des murs, des vestiges d'habitations, des débris de vases et des fragments de sculptures. Nul doute que la petite colonie n'ait occupé la plus grande partie de ces deux collines, admirablement situées sous le rapport de l'hygiène, de l'agriculture, et à proximité de la voie romaine. Il y aurait donc là une mine féconde à exploiter, et nous sommes heureux de la signaler à l'attention des amis de la science archéologique.

Poteries.

Nous avons ramassé plusieurs échantillons de poterie que nous pouvons rapporter aux différentes espèces reconnues par M. de Caumont.

Débris de poterie rouge, fine, à couverte luisante, offrant des ornements et des figures. Dans cette catégorie, nous avons placé un fragment qui représente en bas-relief Hercule tenant sa massue renversée ; un autre fragment où l'on voit en saillie une grappe de raisin; d'autres, enfin, qui laissent deviner des palmes et que nous pensons avoir appartenu au vase de l'hercule.

Débris de poterie noire, recouverte d'un vernis couleur d'ébène, et

dont la pâte est grisâtre et épaisse. Nous en offrons d'assez beaux échantillons. Ils portent des impressions circulaires et des dessins variés.

Débris de poterie bronzée, couverts d'un vernis irisé métallique (terre jaunâtre). Dessins en dépression.

Débris de poterie rouge et grise sans couverte, ornés de guillochis et de filets.

Débris de poterie grossière : c'est la plus commune, et il est facile d'en réunir les échantillons les plus variés. Nous offrons une petite bouteille intacte avec son anse, fabriquée avec une terre jaune pâle, et qui s'est trouvée dans des décombres mêlés de cendres, de scories de fer et de charbon, puis de quelques instruments de fer qui annonçaient l'atelier d'un maréchal ou d'un forgeron.

Objets divers.

Parmi les objets de bronze, nous devons signaler un petit coq ayant à peine deux centimètres de hauteur, et qui a dû servir d'ornement à quelque meuble, arme ou costume guerrier, ou bien être l'accessoire d'une statuette. Car si le coq était la devise des Gaulois, n'oublions pas qu'il était aussi le symbole de la vigilance, et qu'on le donnait comme attribut à plusieurs divinités.

Un bras de figurine en bronze est tout ce que nous avons pu recueillir en ce genre.

Des fragments d'agrafes de formes diverses, des crochets, des anses métalliques de coffrets, des boutons de différentes grandeurs, une boule de verre portant un pédicule brisé, un gland d'or en feuille légère, deux fragments d'or qui ont dû servir d'épingles à cheveux, et divers débris de bronze auxquels il serait difficile d'assigner un usage et une dénomination.

Enfin, un fragment de marbre blanc qui a dû avoir la forme d'un

carré long, et creusé, à son centre, d'une cavité ovale allongée a été trouvé dans un puits dont nous dirons quelques mots dans un instant.

Médailles.

Les pièces de monnaie ont été trouvées soit dans l'intérieur des habitations que nous avons indiquées, soit dans les lieux circonvoisins, soit enfin dans la portion de terrain qui recélait des débris de sépultures. Quelques-unes sont encore dans un bel état de conservation, mais la majeure partie est tellement altérée que nous ne la citons que pour mémoire ; elle ne serait pas digne d'entrer dans une collection. Le petit bronze y prédomine à cause de l'époque dont elles sont originaires, car après Posthume, on trouve peu de médailles de grand bronze. Nous devons rendre hommage aux lumières et à l'obligeance extrême de M. l'abbé Laureau, qui a bien voulu se charger d'étudier et de classer toutes celles que nous n'avons pu reconnaître. Il en reste un certain nombre qui sont tellement frustes ou tellement mutilées que nous n'avons dû les relater que sous leur rapport numérique.

Voici le catalogue de nos médailles classées par ordre chronologique :

Trajan.	1	m. bronze.
Faustina junior.	1	g. b.
Antonin-le-Pieux.	1	p. b.
Antonin Cracalla	1	m. b.
Alexandre Sévère.	1	billon.
Philippus	1	billon.
Gallien.	1	p. b.
Saloninus.	1	p. b.
Posthume	3	1 m. b. 2 billons.
Victorinus.	13	p b.

Tétricus.	22 p. b.
Claude-le-Gothique.	13 1 m. b. 12 p. b.
Carus	2 p. b.
Dioclétien	2 p. b.
Constantin-le-Grand.	6 p. b.
Constantinopolis	4 p. b.
Constantin II	5 p. b.
Constant.	5 quinaires.
Constance.	4 p. b.
Decentius	1 p. b.
Valentinien	1 p. b.
Gratien	1 p. b.
Médailles frustes ou non reconnues	40
Total, environ. . . .	130

On voit que ces médailles nous conduisent jusqu'à la fin du IVe siècle, car la plus récente est de Gratien qui mourut en 383. Les plus anciennes datent du IIe siècle. Est-ce la double date de la naissance et de la destruction de notre village ? on ne peut faire que des conjectures. Peut-être existe-t-il encore dans ces ruines que nous n'avons fait qu'effleurer des preuves qui reculeraient l'une de l'autre les deux extrémités de cette vie problématique, et qui n'a laissé d'autre trace qu'un peu de cendre et quelques pierres mutilées.

Cimetière.

Dans un champ placé sur la colline exposée au couchant, une nouvelle tranchée établie nous fit reconnaître des vestiges de sépulture à une profondeur qui ne dépassait pas 60 à 80 centimètres. Les nombreux débris d'ossements humains, de vases funéraires, de pierres

plates, des cendres, du charbon, ainsi que plusieurs médailles, nous apprirent qu'un cimetière gallo-romain avait existé dans cet endroit. Mais cette terre de la mort avait été remuée avant nous, car tous ces restes étaient brisés et tellement confondus les uns avec les autres qu'il était difficile de distinguer le genre de sépulture qu'on avait choisi pour eux. Cependant nous croyons qu'une partie de ces ossements ont été renfermés dans des cercueils de pierre ou de briques assemblées avec du ciment, car il se trouvait dans cet endroit de grandes tuiles à rebords et de larges fragments de pierres plates et carrées, percées à leurs angles de trous qui recevaient de grands clous de fer. Quelques-uns de ces clous étaient encore adhérents à ces fragments de tombeaux. Nous signalons cette particularité qui n'a pas été notée, que nous sachions, dans les cimetières déjà décrits, et nous avons recueilli quelques échantillons de ces pierres avec leurs clous qui probablement s'enfonçaient dans une couche de ciment remplissant des ouvertures correspondantes. Comme nous n'avons pas trouvé une seule tombe formée par une pierre unique, nous croyons que la plupart des sépultures de ce pauvre village étaient composées de plusieurs pièces de pierres plates et placées sur champ de manière à former un cercueil ; que d'autres étaient simplement en briques, ou même en bois dont le détritus a dû nécessairement disparaître.

Nous pensons que le cimetière contenait aussi des urnes cinéraires soit en bois, soit en terre cuite,et la grande quantité de clous de toutes dimensions trouvés dans les débris viendrait à l'appui de cette opinion, car certains fragments de vases attestaient une capacité beaucoup plus grande que celle des poteries qui ne sont qu'un pieux accessoire à la dépouille des morts.

Un fragment de bande de cuivre s'est retrouvé dans ces débris, et l'on peut reconnaître un commencement d'inscription tracé en pointillé ; ce sont les lettres : AVG S : probablement *Augusto sacrum*. Ce fragment, peut-être, avait appartenu à une offrande votive déposée sur une de ces tombes..

Les portions d'os les mieux conservées et les plus communes étaient des dents encore adhérentes aux mâchoires, des fragments d'humérus, de scapulum, de femur, de tibia, de métacarpe et de métatarse. Un certain nombre de ces ossements avait appartenu à des enfants en bas-âge, ce qui s'explique par l'usage où l'on était à cette époque de ne pas brûler les enfants au-dessous de sept ans.

L'étendue du terrain des sépultures que nous avons remué excède à peine deux mètres carrés. Il est impossible que ses limites ne s'écartent pas beaucoup plus loin, et que, par conséquent, il ne s'en trouve encore des parcelles vierges de tout bouleversement. Dans cette hypothèse, il serait fâcheux de ne pas faire une nouvelle tentative, et de ne pas profiter de cette bonne fortune pour enrichir l'histoire de cette branche des antiquités gallo-romaines. M. de Caumont, dans le dernier congrès de la Sociéte Française, a fait un appel aux observateurs, relativement aux cimetières de cette époque, et chacun doit être jaloux de suivre la parole du maître et de prendre ses inspirations auprès de cette imposante autorité dans la science.

Puits.

Devons-nous parler d'une exploration supplémentaire faite avec le concours de quelques personnes dont la bienveillance a bien voulu seconder nos tentatives archéologiques? Il s'agissait d'un puits trouvé dans le centre de nos opérations, appartenant au village, et qui avait été comblé à une époque indéterminée. Pour satisfaire une curiosité bien naturelle, nous entreprîmes de le faire vider à nos frais. Les premiers décombres sortis furent des tronçons de colonnes, des fragments de pierres sculptées, un reste de bas-relief qui ne laisse pas deviner sa destination, des tuiles et des briques romaines, une médaille de Trajan et d'autres débris méconnaissables. Arrivés à une profondeur de 30

pieds, les ouvriers se trouvèrent insensiblement dans l'impossibilité de se mouvoir, à cause d'un rétrécissement infundibuliforme qui existait dans les parois de la roche calcaire. L'un d'eux, à l'aide d'un fort levier de fer, pratiqua une ouverture au fond de cet entonnoir inattendu, et il put y introduire une tige assez longue sans toucher la base de cette cavité. Le bruit des coups de levier avait une sonorité inaccoutumée : il y avait donc sous cette voûte un vide assez considérable. Nos hommes intimidés refusèrent de continuer aux mêmes conditions ; ils enlevèrent leur appareil de descente, et il ne nous fut plus loisible de vérifier leurs assertions.

Cependant, ils remontèrent une pierre assez volumineuse recouverte par une de ses extrémités, d'une couche réticulée de carbonate de chaux, et déposèrent entre nos mains des fragments de tubes revêtus d'une enveloppe tuberculeuse de même nature, espèce de stalagmite dont la formation s'est opérée au moyen de suintements d'eau chargée de sel calcaire. La forme de l'empreinte du tube intérieur, à fibres déliés et parallèles, nous porte à croire qu'une tige végétale a dû être le noyau primitif de cette concrétion.

Quant à la cause du rétrécissement constaté dans l'intérieur du puits, nous pourrions hasarder l'hypothèse de plusieurs couches concentriques de stalagmites calcaires qui se seraient successivement formées de manière à se rejoindre à leur summum de développement, et qui auraient ainsi déterminé un diaphragme infundibuliforme sous lequel la suite du puits existerait plus ou moins modifiée par des phénomènes du même genre.

C'est une opinion que nous donnons en attendant mieux. Si la Société juge que la question mérite d'être élucidée, nous avons fait réserver le puits, et il sera possible d'y opérer une nouvelle descente, soit pour faire constater géologiquement l'état de la roche qui fait obstacle, soit pour faire continuer le travail que nous avons commencé, et que nous regrettons vivement d'avoir été contraints d'abandonner.

Conclusion.

Malgré l'imperfection de tous les renseignements que nous avons pu rassembler, malgré les lacunes qu'ont dû laisser nos investigations encore timides, il ne peut exister aucun doute sur l'authenticité de ces ruines gallo-romaines : elles sont signées par vingt noms d'empereurs, témoins les plus irrécusables en pareille matière. C'est donc un village d'une certaine étendue qui s'est élevé au fond de cette tranquille vallée, qui a vécu sa vie modeste et ignorée comme celle du pauvre, et qui a disparu comme lui, sans laisser d'autre trace que la cendre et les charbons éteints qui racontent sa fin lamentable. La destruction de cet établissement doit remonter au cinquième siècle, époque à laquelle le monde était en proie à l'horrible tourmente qui allait engloutir le colosse de l'empire romain. En 451, les hordes du farouche Attila traversaient le pays auxerrois, marchant à la lueur des embrâsements de nos cités et de nos villages : le monastère de Coucy près Saints-en-Puysaie, fondé par saint Germain d'Auxerre, périssait sous la torche des barbares ; il est probable que les habitations de la vallée de Solemé, qui n'en sont qu'à une lieue de distance, subirent le même sort.

Quel était le nom de notre humble colonie ?

Le petit bois qui domine le centre de la vallée a gardé, de temps immémorial, le nom de Briottes. Est-ce bien là le *Brittas* signalé par Nithard comme un des points principaux de la fameuse bataille de Fontenoy ? Tout porte à le croire. Brittas et Fagit, voilà deux noms qui ont laissé des doutes dans l'esprit des investigateurs. Or, ces deux noms recueillis par un homme de guerre arrivé d'une extrémité de la France, par un étranger, dans son rapide passage sur une terre jonchée de cadavres de ses compagnons d'armes, ces deux noms devaient avoir une origine plus large et plus frappante que celle que l'on assigne à la

dénomination de quelques hectares de bois perdus sur la colline. En 841, la destruction de notre village ne remontait pas encore à quatre siècles ; ses ruines subsistaient encore ; une terreur religieuse s'attachait à cette sombre histoire du passé ; les légendes terribles vivaient dans toutes les mémoires : Brittas et Fagit avaient été les villes de la contrée ! Ces noms, illuminés du prestige de la fatalité, qui ne désignaient plus que les tombeaux d'une population jadis florissante, qui allaient consacrer la sépulture d'une armée formidable, ces noms durent frapper les soldats des petit-fils de Charlemagne, et Nithard, aussi habile à manier la plume que l'épée, nous légua ces deux noms presque oubliés aujourd'hui même par les enfants du pays.

Nous voilà donc revenus malgré nous à la bataille de Fontenoy, dont nous cherchions en vain quelques vestiges. Le village gallo-romain, selon nous, doit être un témoignge de plus en faveur de la localité qui réclame la pierre commémorative. Mais nos recherches n'ont pas dit leur dernier mot, et s'il nous est permis d'exprimer notre vœu le plus sincère, nous demandons que l'on nous donne l'autorisation et les moyens de continuer les fouilles dans la vallée de Solemé, afin d'éclairer simultanément la question gallo-romaine et celle de la bataille de Fontenoy qui deviennent désormais inséparables.

Emile DUCHÉ.

NOTE

SUR L'APPARITION, CETTE ANNÉE, DU *SPHINX NERII* A AUXERRE,

ET SUR QUELQUES AUTRES FAITS ENTOMOLOGIQUES.

Le *Sphinx nerii*, Sph. du laurier rose, beau lépidoptère qui tient la première place parmi les papillons de l'Europe, est, comme vous le savez, indigène des pays méridionaux où croissent spontanément les lauriers roses sur les bords des ruisseaux et rivières. Il habite particulièrement la Grèce, la Sicile, l'Espagne, nos possessions d'Afrique, etc.; on le retrouve aussi en Provence, d'où il fait de temps en temps des excursions du côté de Lyon. La culture des lauriers roses, comme plante d'agrément, l'a attiré plusieurs fois beaucoup plus au nord. Il y a chance de le rencontrer jusque dans le nord de la France, lorsque, pendant l'été, on a éprouvé de fortes chaleurs.

On signale deux de ces apparitions dans les premiers volumes des Annales de la Société entomologique de France. La première, en 1835, fut surtout remarquable par l'abondance de ce sphinx, dont 4 à 500 individus furent signalés à Evreux, à Epernay, à Paris, à Amiens et jusque dans la Belgique. En 1837, on en trouva 17 à Paris, au faubourg Saint-Antoine, et quelques autres dans les environs de Chartres. Les 17 chenilles trouvées à Paris furent élevées sous une cloche à melons, dans un lieu assez obscur, et, du 8 au 20 octobre de la même année, donnèrent 15 papillons.

Vers la fin du mois de juin dernier ou au commencement de juillet, au moment des très-fortes chaleurs que nous avons alors éprouvées pendant une vingtaine de jours, un très-gros papillon, dont la taille fut comparée à celle d'un oiseau, fut aperçu dans la cour de ma maison, vers neuf heures du soir, bourdonnant avec la vivacité particulière aux sphinx, autour de quelques lauriers roses alors en fleurs et exhalant une odeur très-prononcée. Il ne tarda pas à disparaître à la vue.

J'avais entièrement oublié ce fait auquel je n'avais d'ailleurs attaché aucune importance, lorsque, le 8 septembre, les ravages dont les feuilles de mes lauriers roses portaient des traces nombreuses, fixèrent l'attention, et l'on ne tarda pas à trouver et à me faire voir, sur trois arbustes différents, cinq belles chenilles. Je reconnus aussitôt ces chenilles pour être celles du sphinx nerii. Une seule d'entre elles avait encore une mue à subir. Je pris quelques informations dans mon voisinage et dans le reste de la ville, et, une fois l'attention éveillée, on me signala bientôt plus d'une cinquantaine de ces chenilles trouvées sur plusieurs points différents.

Voulant achever d'élever mes chenilles, je les laissai dévorer à leur aise, elles et trois autres que l'on m'apporta, un de mes arbustes que je leur donnai en pâture. Au 12 septembre, deux de ces chenilles cessèrent de manger et passèrent au noir, ce qui était l'indice de leur transformation prochaine. Elles furent alors placées dans une boîte fermée d'une toile métallique. Elles avaient à leur disposition de la mousse et quelques feuilles de vigne sèches ; elles ne tardèrent pas à réunir ces matériaux, et de préférence les feuilles, avec quelques fils grossiers ; et, après s'être entièrement cachées aux regards, elles se chrysalidèrent. D'autres succédèrent, et, le 1er octobre, toutes étaient cachées sous des feuilles, mais six seulement parvinrent à se chrysalider. Deux des trois que l'on m'avait apportées, avaient sans doute été trop maltraitées, elles périrent sans pouvoir subir cette première crise.

Pendant tout le mois d'octobre, j'espérais voir sortir quelques pa-

pillons ; mais, jusqu'aujourd'hui 4 novembre, mes six chrysalides, quoique bien vivantes, n'ont rien donné. Les pluies continuelles et la basse température de la fin de l'été sont très-probablement la cause de ce retard, et quoiqu'il soit dans les habitudes des sphinx de se transformer une partie en automne et l'autre vers la fin du printemps, ou au commencement de l'été, je crains beaucoup qu'un hiver passé loin de leur climat ordinaire ne soit fatal à mes chrysalides. Si elles viennent à bien, j'en ferai part à la Société.

Je saisis cette occasion pour entretenir la Société de quelques autres insectes désignés dans les ouvrages classiques comme appartenant aux contrées méridionales de la France et de l'Europe, et qui se rencontrent cependant, et quelquefois même en abondance, en plusieurs lieux de notre département.

Ainsi, dans le premier volume de l'*Annuaire de l'Yonne*, j'ai, il y a longtemps déjà, signalé la présence, à Irancy, d'une grande cigale appartenant à l'espèce *Cicada hæmatodes* (1). Cet insecte est parfaitement connu à Irancy, et particulièrement des enfants, sous le nom de *Pinouelle*. Il y est extrêmement commun, et pendant les chaleurs de juin et juillet, toutes les vignes des coteaux d'Irancy retentissent de sa bruyante musique.

J'ai plusieurs fois aussi entendu cette cigale à Auxerre, et même, cette année, dans le petit jardin de ma maison ; mais à Auxerre elle n'est plus commune. Une grande cigale (c'est probablement la même espèce) a été rencontrée plus au nord encore dans les environs de Fontainebleau ; mais là elle est rare, et peut-être ne s'y trouvait-elle

(1) C'est par erreur que cet insecte a été désigné dans l'*Annuaire* sous le nom de C. Plebeia.

qu'accidentellement ; tandis que la cigale hématode est véritablement de notre pays et qu'à Irancy, particulièrement, elle est peut-être aussi commune que dans le midi de la France (1).

Les insectes suivent dans leurs migrations les plantes qui les nourrissent, et là où les plantes se sont acclimatées, l'insecte prend lui-même possession du pays, à moins qu'une température tout à fait hostile ne l'empêche d'y propager. Il y a donc lieu de présumer que la cigale hématode est aussi ancienne à Irancy que les cerisiers des *chaumes* sur les racines desquels ses larves trouvent leur nourriture ; et si une cigale est venue pendant plusieurs jours chanter, cette année, dans les treilles de mon jardin, elle y a sans doute été attirée par deux pieds de cerisiers que j'y ai plantés il y a quelques années.

J'ai encore recueilli à Irancy, il y a une vingtaine d'années, deux individus d'une mante que je crois la *Mantis religiosa*, ou *M. oratoria*. L'un de ces insectes était dans les vignes ; j'ai trouvé le second, qui était une nymphe, sous une pierre, à la lisière d'un bois. Depuis assez longtemps j'ai jeté les débris de ces deux mantes que m'avaient dévorées les anthrènes, de sorte qu'aujourd'hui je ne puis en établir la spécificité que sur mémoire.

Ces derniers insectes me paraissent devoir être fort rares dans notre département. On sent qu'ils ont atteint chez nous la limite extrême de la zône habitable pour eux du côté du nord.

Depuis la fondation de notre Société, je ne sache pas qu'il nous ait été fait de communications relatives à l'entomologie, cette branche si curieuse de l'histoire naturelle ; et puisque vous m'avez fait la faveur

(1) A l'occasion de la cigale hématode, M. Robineau-Desvoidy et plusieurs autres membres font l'observation qu'elle est fort abondante à Saint-Bris, Bailly, Vaux et autres localités voisines d'Irancy.

de m'écouter sur ce sujet, je prendrai la liberté de citer encore un fait entomologique important.

En 1834 ou 1835, vers le printemps, les habitants d'une rue d'Irancy, se tenant hors de leurs maisons, virent avec étonnement tomber autour d'eux quelques gros insectes, au nombre d'environ une cinquantaine. Ces insectes s'étaient détachés d'un certain nombre d'autres qu'on apercevait volant dans les airs. Ils se laissèrent ramasser sans peine ; et comme ils n'étaient pas connus de ceux qui les recueillirent et que des discussions n'avaient pas tardé à s'établir sur leur nature spécifique, on m'en expédia une demi-douzaine à Paris, où je finissais alors mes études médicales, pour que je pusse déterminer quelles étaient ces bêtes curieuses. Elles n'étaient autres que des courtillères ou taupes-grillons, *Gryllo-talpa vulgaris*, *Lat.*, et je conserve encore trois ou quatre individus provenant de cette trouvaille.

On cite très-peu d'insectes migrateurs, et parmi eux, le plus connu, le seul connu peut-être, est le criquet migrateur, *Gryllus migratorius*, de Linné. Bien qu'il soit avéré aujourd'hui que plusieurs espèces de criquets ont l'habitude des migrations, tous ces voyageurs, cependant, appartiennent exclusivement à une seule famille, celle des Acridiens ; voici un autre insecte d'une famille voisine, des Gryllones, chez lequel, d'après l'observation que je vous cite, sous certaines influences encore inconnues paraîtrait se réveiller aussi l'instinct des voyages.

Les migrations, dans les différentes sections du règne animal, sont un des phénomènes les plus curieux à étudier et dont l'étude laisse encore prodigieusement à faire. J'ai donc cru devoir consigner ici, et pour qu'il ne soit pas entièrement ignoré, ce fait tout dénué qu'il est de détails utiles, détails que je n'ai pas songé à recueillir dans le temps, parce que leur importance m'échappait, et qu'aujourd'hui il n'est plus possible de se procurer.

Le hasard amène souvent çà et là quelques-unes de ces exhibitions de mœurs qui sont, pour les insectes particulièrement, des *desiderata*

de la science. La plupart du temps, ces faits ne sont pas consignés et souvent même ils ne sont pas remarqués, ils se perdent par conséquent, chose bien regrettable, sans porter aucun fruit.

SONNIÉ-MORET.

ASPECT BOTANIQUE

DE L'ARRONDISSEMENT DE SENS.

(Lu à Sens, le 19 novembre 1850, à la séance tenue par la Société archéologique de cette ville et celle des Sciences de l'Yonne.)

MESSIEURS,

Vous avez compris que toutes les sciences sont sœurs et vous avez voulu que toutes ici pussent se donner la main. Ce désir avait-il pour but d'enhardir leurs plus humbles adeptes ? Je l'ai cru, puisque j'ose prendre la parole et esquisser à grands traits, devant vous, l'aspect botanique de l'arrondissement de Sens.

Pour peu qu'on s'occupe de la recherche des plantes, on s'aperçoit immédiatement avec quelle inégalité leurs différentes espèces se trouvent distribuées. Cette inégalité de répartition que nous montrent nos herborisations même sur une petite échelle, se fait mieux sentir en étudiant la flore d'une contrée plus étendue que la circonscription d'un département.

En attendant que des observations plus multipliées nous permettent de préciser la géographie de certaines plantes, autour de nous, on peut adopter la division que la géologie a admise dans la classification de

nos terrains. Ainsi, nous avons la région granitique, la région jurassique, la région crétacée.

La partie sud de l'Avallonnais, le Morvand, appartient à la première. Tout le pays circonscrit entre Avallon, Guillon, L'Isle, Noyers, Ancy-le-Franc, Cruzy, Tonnerre, Chablis, Auxerre, Coulanges-la-Vineuse, Courson, Coulanges-sur-Yonne et Châtel-Censoir, rentre dans la région jurassique. La région crétacée comprend le reste du département.

Ces divisions, toutefois, n'ont rien d'absolu. Des espèces se rencontrent localisées dans un espace très-borné ; d'autres, au contraire, sont dispersées sur un très-grand nombre de points à la fois. Telle plante qui se trouve dans les terrains plutoniens, se remarque aussi dans les terrains de sédiments. Telle autre qui croît dans les calcaires jurassiques, n'est pas rare non plus sur les coteaux crétacés. C'est que, si la nature géologique du sol diffère, sa composition minéralogique a, de part et d'autre, des analogies et souvent une espèce d'identité ; c'est qu'il est dans la nature des anomalies échappant à l'observation ; c'est enfin que, subissant une sorte de loi commune à des êtres supérieurs, certaines plantes n'ont pas de patrie. Elles vivent là où le hasard les a conduites, où des circonstances passagères, fortuites, les protégent.

Aussi, ce qui détermine nos divisions, ce qui nous autorisera sans doute à les maintenir, sauf à les subdiviser, ce sont des végétaux dont les stations ne varient pas, qui naissent, croissent, meurent et se renouvellent dans la même localité, et qui, si ils en sortent accidentellement pour se développer ailleurs, ne produisent que des individus chétifs, rabougris, perdant bientôt la faculté essentielle de la reproduction.

Au point où nous avons pu conduire nos observations, un résultat s'est déjà produit à notre esprit : des trois régions botaniques, celle qui comprend les terrains crétacés est la moins riche.

Il n'y a rien dans ce résultat qui doive étonner. En effet, la constitution du sol, en imprimant à chaque contrée une physionomie

spéciale, exerce une grande influence sur le développement des êtres qui l'habite, parce qu'elle donne naissance à des causes particulières déterminant, çà et là, une température différente, une humidité presque constante ou une sécheresse en quelque sorte instantanée.

Ainsi, dans le Morvand, pays montagneux où domine le granit, les eaux pluviales restent comme à la surface du sol, où en s'agglomérant dans de nombreux petits ruisseaux, elles entretiennent partout la fraîcheur et la vie. Le froid y est souvent encore intense quand les jurassiques et crétacés ont leur printemps : quelques plantes vernales, par exemple, ne fleurissent à Quarré-les-Tombes et à Saint-Léger de Fourcheret, qu'un mois après l'époque ordinaire des autres contrées. La végétation y a un aspect vigoureux qu'on ne rencontre pas ailleurs dans le département. Les bois conservent leur verdure jusque dans l'automne, alors que déjà les forêts du Tonnerrois jaunissent et que les bouquets de bois des environs de Chéroy et de Pont-sur-Yonne prennent ces teintes variées qui annoncent l'approche de l'hiver.

Dans la région jurassique, les rochers calcaires sont généralement couverts d'une couche assez épaisse de terre végétale qui, pendant les pluies, s'imbibe, s'imprègne d'humidité qu'elle peut conserver une partie de l'été ; et, quand les chaleurs ne sont pas excessives on n'aperçoit, pour ainsi dire, aucun trouble dans l'économie des végétaux. Leur physiologie ne reçoit d'autres changements que celui qui résulte du cours des saisons. Ajoutons que les rochers calcaires présentent presque toujours des fissures, des alternances donnant aux racines le moyen d'aller chercher dans les profondeurs de la terre, l'humidité nécessaire à la vitalité des plantes.

La région crétacée n'a pas ces avantages. L'humus y est peu abondant. La roche qui le supporte est compacte, absorbante, hydropate. Les eaux du ciel disparaissent aussitôt qu'elles sont venues humecter le sol. Des plantes ayant une courte existence ou ayant une constitution robuste peuvent seules y braver une suite de jours de soleil Celles que les moyens naturels de dissémination y répandent ne peuvent s'y

acclimater. C'est évidemment à cette cause que l'on doit attribuer la monotonie de la flore de notre troisième région.

Mais, de ce qu'une flore est moins abondante, moins variée qu'une autre, il ne faut pas en conclure qu'elle est sans intérêt : la nature, dans ses parties les moins favorables au développement des végétaux, a encore une belle parure. L'homme studieux peut encore y trouver un ample sujet d'études.

L'arrondissement de Sens, qui occupe l'extrémité nord de notre région crétacée, en fournit un exemple, car il donne les moyens de former un herbier qui ferait envie à beaucoup de localités. Selon nous, il ne comprendrait pas moins de 900 plantes phanérogames et de 400 plantes cryptogames.

La physionomie d'un grand nombre de points dans le Sénonais ayant une certaine constance, cette quantité peut paraître exagérée. Mais, dans tout pays, celui qui considère la végétation avec quelque attention ne doit pas se contenter d'un coup-d'œil sur l'ensemble. Il faut encore qu'il analyse les détails. Souvent des plantes sociales dont le rassemblement, déterminé par la nature même du terrain qu'elles couvrent ou par l'assemblage de moyens chimiques analogues aux besoins de leur existence, empêchent de distinguer des espèces humbles, timides, vivant à l'ombre des sociétés.

Puis, si les plantes sociales indiquent par leur présence une même nature de terrain, la ligne où elles s'arrêtent forme parfois une transition intéressante, en ce que la limite, participant en quelque sorte à deux natures de sol, constitue une station mixte qui a sa flore spéciale.

Indépendamment d'espèces tout à fait vulgaires, vos chemins ont sur leurs bords : à Rozoy, Chigy et Pont-sur-Vannes, le velas odorant avec ses nombreux pétales jaunes ; à Malay et à La Postolle, le sanicaut qui, avec ses épines, entrave la marche du voyageur, la cardère sauvage conservant dans l'aisselle de ses feuilles un reste des rosées matinales ; à Paron, à Villeneuve-l'Archevêque, la jusquiame noire à

l'aspect livide ; à Sergines, l'œillet pratifère montrant ses corolles d'un rouge clair au milieu de larges écailles simulant un calice.

Vos champs, avec les plantes particulières aux moissons, comme les pavots, quelques ombellifères et plusieurs composées sont couverts, des Sièges à Sergines, du ceraiste des champs formant comme des pelouses de neige, du micrope droit remarquable par son duvet cotonneux, de la linaire couchée qui renaît à la seconde sève, du pastelle des teinturiers, ce cosmétique des anciens. A Molinons, à Courlon, la neslie étale ses longs rameaux paniculés ; à Villeneuve-l'Archevêque, l'herniaire velue s'étend en gazons circulaires. Dans le département, le réséda raiponce n'a qu'un *habitat*, c'est Pailly.

Le souci des champs qui manque aussi dans la plupart des communes, aborde, en compagnie du tabource, dans les vignes de Courlon, Sergines, etc.

Passons aux pelouses de vos coteaux. Ici, l'aspect change sensiblement. Les plantes sont presque toutes vivaces et leurs racines sont ligneuses. La nature ne fait rien à demi. Suppléant à l'aridité du sol, elle a donné à la végétation comme une faculté de se suffire à elle-même. L'anémone pulsatille y développe ses fleurs violettes recherchées aux fêtes de Pâques. L'hilianthème y montre ses rameaux raides et enchevêtrés. L'ophrys, homme pendu, y offre la singularité de son périanthe.

C'est dans vos bois que les espèces sont les plus nombreuses : on voit à Molinons le feuillage d'un beau vert du pigamon fluet ; à Chéroy, la stellaire graminée ; à Soucy, l'aspérule odorante répandant son agréable parfum ; à Serbonne, la mélitte avec sa fleur en forme d'abeille ; à Saint-Maurice-aux-riches-Hommes, la viorne obier donnant la boule de neige à nos jardins ; le fragon piquant, ce cache-main des enfants.

Vos prairies ont la majeure partie des renoncules ; des orchidées les émaillent, des graminées les peuplent. Dans vos marais, le populage avoisine le nupha jaune. Sur les bords de l'Yonne, des annales végé-

tent sous les rameaux volubiles du houblon. Des algues, des hipatiques tapissent vos fontaines et le lit de vos ruisseaux. Les arbres de vos promenades nourrissent de nombreuses parasites telles que des parmelies, des cenomyces, des opegraphes, etc.

Il n'est pas jusqu'aux vieilles murailles de votre cité, témoignage d'un passé glorieux, qui n'aient leur flore. La giroflée violier y append ses tiges surchargées de fleurs diaprées de brun et de jaune. Le ceterach et la doradelle y dérobent à l'œil les assises du petit appareil. Des mousses, des lichens, couvrent souvent les pierres de manière à défier vos recherches archéologiques.

Oui, Messieurs, votre pays est riche encore. En le parcourant dans les voyages que nous imposent nos fonctions, nous avons bien souvent éprouvé du plaisir. Les vallées de la Vanne et de l'Oreuse nous ont procuré des élans de joie, lorsque nos recherches étaient récompensées par la découverte d'une plante à ajouter à l'herbier départemental. Sans doute, des parties de votre arrondissement sont stériles, sans doute vos coteaux toujours blancs présentent une espèce de trivialité, mais vous avez la forêt d'Othe qui forme comme une limite naturelle entre les deux arrondissements de Joigny et de Sens. Nous ne l'avons jamais parcourue sans succès. Celles de Vauluisant, de Saint-Maurice-aux-riches-hommes et de Soucy ont aussi leur intérêt.

Le cours de la Vanne, en présentant un contraste agréable avec les côtes qui l'encaissent vers Pont-sur-Vanne et Chigy, permet une assez riche récolte.

L'œil un peu fatigué, après avoir parcouru les plateaux de Sergines, Courceaux, Compigny, Sognes, Villiers-Bonneux et Vertilly, trouve un doux repos en descendant les ravins de l'Oreuse, de Thorigny, jusqu'à l'Yonne, dont le bassin offre au naturaliste une assez grande variété de végétaux qui diminue sensiblement lorsqu'il se dirige vers le Gâtinais, de Villemanoche à Domats, en passant par Lixy, Dollot et Saint-Valérien.

En se fondant, les Sociétés savantes n'ont pas seulement pour objet

de répandre autour d'elles le goût des sciences. Elles ont surtout pour mission de leur imprimer de l'impulsion, de les faire progresser. Tel est votre but, Messieurs, tel est aussi celui de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne.

Le progrès dans l'étude rejaillit sur les mœurs. Il faut aussi entrevoir des utilités pratiques jusque-là ignorées. Nous voulons être en mesure de satisfaire à cette double condition. Si l'archéologie vient en aide à l'histoire, si la géologie est un auxiliaire pour l'architecture, la botanique est un secours pour l'agriculture, la médecine et la chimie.

Pour ne parler que de la belle famille des légumineuses, quelles ressources ne présente-t-elle pas à la nourriture des bestiaux ? Nos campagnes sont chargées d'espèces de trèfle, de luzerne, de vesces, de pois dont le développement pratique, soumis à des essais, attend des connaissances théoriques mieux dirigées.

De combien de substances la médecine n'est-elle pas redevable à la botanique ? Certainement nous ne sommes plus au temps où l'étude des simples était la base de la science des plantes. Les recherches modernes, en faisant justice de bien des erreurs, ont singulièrement étendu le cercle de nos alcaloïdes ; et nos chimistes actuels, en multipliant leurs observations, ont pu augmenter le nombre des acides végétaux.

Des matériaux s'assemblent pour former la flore départementale, tous nous pouvons, nous devons concourir à cette œuvre. Le Sénonais a déjà eu ses botanistes : M. Thomas Montsainct a publié, en 1604, une petite brochure intitulée : *le Jardin Sénonois* dans laquelle 600 plantes sont indiquées comme croissant à une lieue de Sens.

Dans un manuscrit, que l'on fait remonter à 1660, et dont nous devons la communication bienveillante à M. Tonnelier, votre trésorier, M. Barthélémi Guichard, apothicaire, ayant pour auxiliaire MM. Gilotte et Villers, médecin, a dressé par ordre alphabétique un Catalogue des plantes Sénonaises. Enfin M. Deville, membre de la société linéenne,

auteur de *la Botanique de Rousseau*, a professé, avec distinction, l'histoire naturelle à l'école centrale de l'Yonne.

Ces travaux qui, à leur époque, ne manquaient pas de mérite, annoncent assez que l'étude des plantes était cultivée avec soin chez vous. Nous le savons, elle n'y est point perdue de vue aujourd'hui. Noblesse oblige ! avec de tels devanciers on ne peut rester en arrière.

COURTAUT.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

FAITES

A L'ÉCOLE NORMALE D'AUXERRE, PENDANT LE 4e TRIMESTRE

DE 1862.

1852. **Mois**

Jours du mois.	OBSERVATIONS BAROMÉTRIQUES A O DE TEMPÉRATURE — à 9 heures du matin.	à midi.	à 3 heures du soir.	à 9 heures du soir.	OBSERVATIONS THERMOMÉTRIQUES — température minimum.	température maximum.	température moyenne.	différence des extrêmes.
1	748mm 11	747mm 50	746mm 20	743mm 57	+ 9 »	+20 5	+14 75	11 5
2	742 84	746 39	747 24	749 08	+10 5	+19 »	+14 75	8 5
3	752 92	753 10	753 32	753 87	+ 6 5	+16 »	+11 25	9 5
4	753 17	750 98	749 44	746 35	+ 7 »	+15 8	+11 40	8 8
5	738 94	737 29	739 95	745 61	+12 5	+18 »	+15 25	5 5
6	747 21	746 50	746 19	747 60	+ 8 »	+16 »	+12 »	8 »
7	753 45	752 57	752 86	754 34	+ 5 5	+13 »	+ 9 25	7 5
8	752 32	750 95	749 62	749 56	+ 8 5	+13 2	+10 85	4 7
9	751 44	751 15	750 84	750 84	+ 5 8	+ 9 5	+ 6 65	5 7
10	751 00	751 09	751 26	751 64	+ 3 »	+11 5	+ 7 25	8 5
11	753 16	753 20	753 22	755 31	+ 0 4	+12 5	+ 6 45	12 1
12	757 76	757 53	757 95	758 85	+ 1 8	+12 5	+ 7 15	10 7
13	758 79	757 22	756 51	757 58	+ 2 5	+11 7	+ 7 15	9 2
14	755 98	755 31	755 48	756 15	+ 2 »	+12 2	+ 7 10	10 2
15	757 44	756 71	756 78	756 93	+ 0 5	+13 8	+ 7 15	13 8
16	757 60	757 27	756 31	756 87	+ 1 5	+13 5	+ 7 50	12 0
17	756 32	755 90	755 65	754 66	+ 5 »	+13 4	+ 8 20	10 4
18	755 70	755 88	756 47	759 15	+ 1 2	+ 9 »	+ 5 10	7 8
19	763 53	763 28	763 02	764 16	+ 0 5	+12 3	+ 6 40	11 8
20	762 57	761 37	760 50	758 75	» »	+15 3	+ 7 65	15 3
21	757 13	754 82	754 45	753 71	+ 1 4	+18 5	+ 9 95	17 1
22	752 00	751 65	750 27	750 66	+11 »	+20 4	+15 70	9 4
23	750 66	750 30	748 18	748 71	+12 3	+20 8	+16 55	8 5
24	751 15	750 34	750 30	750 20	+12 »	+16 4	+14 20	4 4
25	743 32	740 92	741 52	744 73	+ 7 8	+12 4	+10 10	4 6
26	746 21	744 07	740 64	734 77	+ 5 »	+11 7	+ 8 35	6 7
27	733 73	734 78	735 19	737 27	+ 8 »	+13 2	+10 60	5 2
28	742 26	742 90	743 80	745 95	+ 6 5	+12 »	+ 9 25	5 5
29	750 96	750 68	750 35	749 66	+ 6 5	+12 3	+ 9 40	5 8
30	751 92	751 74	751 06	751 42	+ 9 3	+15 2	+12 25	5 9
31	749 08	750 18	751 35	753 39	+10 »	+17 »	+13 50	7 »
moyennes du mois.	751 57	751 08	750 84	751 37				

Plus grande élévation 764,16, le 19, à 9 h. du s.
Moindre élévation 733,73, le 27, à 9 h. du matin.

RÉCAPITULATION.
Maxim. extr. + 20, le 1er.
Minimum extrême — 0, le 20.
Différence des extrêmes 20.
Moyenne du mois + 10,10.
Moyenne de la variabilité journalière 8, 8.

d'Octobre.

VENTS		ÉTAT DU CIEL		Quantité d'eau tombée.	OBSERVATIONS GÉNÉRALES.
avant midi.	après midi.	avant midi.	après midi.		
S.-O.	S.-O. gr.	nuageux	nuageux	»mm »	
S.-O. t. f.	S.-O.	pluie, couv.	pluie	3 9	
S.-O.	S.-O.	t.-b., nuag.	nuageux, pl.	0 4	
S.-O.	S.-O.	Qq. nuages.	nuageux	» »	
O.-S. t.	O-S-O t.-f.	pluie	brouil. pluie	17 3	
O.	O.	petite pluie	pluie	7 5	
O.	O.	beau	petite pluie	2 5	
O.	N.-O.	couvert	couv. brouil.	» »	
N.-E.	N.-E.	beau	nuageux	» »	
N.-E.	N.-E.	id.	beau	» »	
N.-E.	N.-E.	très-beau	très-beau	» »	
N.	N.-E.	brumeux	id.	» »	
N.-E.	N.-E.	très-beau	id.	» »	
E.	E.	beau	beau	» »	
N.-E.	N.-E.	très-beau	très-beau	» »	
E.	E.	brumes ép.	id.	» »	
E.	E.	tr.-b., nuag.	id.	» »	
O.-N.-O.	O.-N.-O.	brumes ép.	nébuleux	» »	
N.-E.	N.-E.	brum., tr.-b.	très-beau	» »	
N.-E	N.-E.	très-beau	id.	» »	
S.-E.	S.	id.	nuageux	» »	
S.-S.-E.	S et S-S-O	p. pl., tr.-b.	très-beau	0 3	
S.	S.	très-beau	orag., pluie	0 5	
S.-O.	S-O et N-O	nuageux	nuag., p pl.	0 5	
S.-S.-O.	O. fort.	pluie	nuageux	4 8	
O.-S.-O.	S-O. fort.	nuageux	couvert	» »	
S.-O.	S-O. fort.	pluie	nuageux	4 »	
S.-O.	S.-O.	nuageux	pluie	3 »	
S.-O.	S.	id.	id.	5 »	
O.	O.	tr.-nuageux	couvert	» »	
O.	O.	pluie	nuageux	6 2	

Nombre de jours
- beaux et couverts, ou jours de beau temps 18.
- de pluie 13.
- d'orage 1.
- de brouillard 1.

55mm9

Jours du mois.	OBSERVATIONS BAROMÉTRIQUES À 0 DE TEMPÉRATURE à 9 heures du matin.	à midi.	à 3 heures du soir.	à 9 heures du soir.	OBSERVATIONS THERMOMÉTRIQUES température minimum.	température maximum.	température moyenne.	différence des extrêmes.
1	753mm92	753mm89	753mm82	753mm67	+ 9 5	+17 4	+13 45	7 9
2	751 36	750 55	748 87	749 14	+13 »	+21 »	+17 »	8 »
3	751 95	750 99	750 59	751 38	+11 »	+17 »	+14 »	6 »
4	751 12	748 95	» »	» »	+11 »	+17 8	+14 40	6 8
5	» »	747 53	747 72	748 08	+11 »	+19 3	+15 15	8 3
6	753 75	751 62	751 60	751 63	+10 5	+16 8	+13 65	6 3
7	753 93	760 61	760 36	763 11	+ 6 3	+14 8	+10 55	8 5
8	763 25	763 47	763 17	762 57	+ 7 8	+15 3	+11 55	7 5
9	761 61	759 81	758 61	758 08	+ 7 »	+17 »	+12 »	10 »
10	756 18	755 27	754 36	753 54	+ 6 »	+15 3	+10 65	9 3
11	749 64	746 24	745 41	744 73	+ 7 »	+13 »	+10 »	6 »
12	743 50	741 20	740 90	741 40	+ 7 4	+17 5	+12 45	10 1
13	739 40	738 53	737 93	738 13	+ 8 5	+13 »	+10 75	4 5
14	740 44	741 32	741 12	741 60	+ 8 5	+14 »	+11 25	5 6
15	738 21	736 43	734 87	733 28	+ 9 »	+16 3	+12 65	7 3
16	731 94	731 63	733 80	736 95	+11 »	+19 5	+15 25	8 5
17	737 48	739 02	740 32	742 38	+ 9 »	+13 »	+11 »	4 »
18	748 36	748 69	749 36	751 45	+ 7 »	+12 »	+ 9 50	5 »
19	751 08	750 31	749 48	749 00	+ 8 4	+12 »	+10 20	3 6
20	745 17	743 97	744 69	745 03	+10 2	+13 3	+11 75	3 1
21	736 68	753 94	733 25	732 14	+ 9 8	+14 5	+12 15	4 7
22	734 61	733 35	729 41	728 00	+10 »	+13 4	+12 20	4 4
23	739 44	742 95	742 26	737 27	+ 7 5	+11 3	+ 9 40	3 8
24	731 50	732 94	737 80	746 51	+ 7 4	+11 »	+ 9 20	3 6
25	755 77	756 35	755 13	755 61	+ 2 5	+ 8 5	+ 5 50	6 »
26	751 87	751 48	750 89	748 63	+ 2 »	+10 8	+ 6 40	8 8
27	752 67	754 01	754 95	756 95	+ 5 5	+11 4	+ 8 45	5 9
28	755 24	753 36	751 65	748 11	+ 1 5	+ 9 5	+ 5 50	8 »
29	743 48	743 27	744 12	745 51	+ 3 5	+ 6 2	+ 4 85	2 7
30	748 41	749 57	746 09	752 09	— 0 5	+ 3 5	+ 1 50	4 »
moyennes du mois.	747 30	747 04	751 43	747 79				

Plus grande élévation 763,47, le 8, à midi.
Moindre élévation 728,00, le 22, à 9 h. du soir.

RÉCAPITULATION.
Maxim. extr. + 21,
Minimum extrême + 0,5.
Différence des extrêmes 21,5.
Moyenne du mois + 11,41.
Moyenne de la variabilité journalière 6,27.

de Novembre.

VENTS		ÉTAT DU CIEL		Quantité d'eau tombée.	OBSERVATIONS GÉNÉRALES.
avant midi.	après midi.	avant midi.	après midi.		
S.	S.-O.	pluie	brouillard	4mm »	
S.-O.	S.	nuageux	très-beau	» »	
S.-O.	O.	brouillard	id.	0 2	
N.	S.-E.	pluie	nuageux	5 8	
S.-O.	S.-O.	couvert	or., tonn. pl.	14 5	
S.-O.	S.-O.	nuageux	nuageux	» »	
S.-O.	S.	id.	id.	» »	
S.-O.	S.-O.	couvert	id.	» »	
S.	S.-S.-E.	très-beau	beau	» »	
S.-E.	S.-E.	nuageux	nuageux	» »	
S.-S.-E.	S.	brouillard ép.	beau	0 1	A 6 heures 1/2 du soir, apparition d'une lumière d'un rouge éclatant au nord. Ce météore a duré environ une heure.
S.	S.	qq. nuages	nuageux	» »	
S.	S.	brumeux	très-nuageux	» »	
O.	O.	pluie, brouil.	nuageux	2 3	
S.	S.	très-nuageux	id.	» »	
S.-O. fort	S.-O.	pl. nuag.	id.	2 6	A six heures du matin, éclairs très-brillants.
O.	S.	pluie	or. ton, p. pl.	3 8	
S.-O.	S.	nuageux	nuag. pluie	0 2	
S.	S.-O.	couv., p. pl.	brouillard	3 2	
S.	S.-S.-O.	couvert, pluie	pluie, nuag.	5 3	
S.	S.-S.-O.	pluie	nuag., pluie	3 2	
S.-S.-O.	S.-S.-O.	id.	pluie brouill.	6 5	
N.-N.-O.	N.-N.-O.	id.	pluie	7 7	
S.-O.	N.-E.	id.	id.	23 7	
N.-O.	N.-O.	très-beau	beau	» »	
S.	S.	nuageux	nuageux	» »	
N.-O.	N.-O.	petite pluie	id.	1 »	
S.	S.	brumeux	id.	» »	
S.-O.	O.	petite pluie	id.	0 6	
N.-N.-O.	N.-N.-O.	brumeux	couvert	» »	

Nombre de jours { beaux et couverts, ou jours de beau temps 15. de pluie 14. de brouillard 6. d'orage 2. } 84mm7

Mois

Jours du mois.	OBSERVATIONS BAROMÉTRIQUES À 0 DE TEMPÉRATURE				OBSERVATIONS THERMOMÉTRIQUES			
	à 9 heures du matin.	à midi.	à 3 heures du soir.	à 9 heures du soir.	température minimum.	température maximum.	température moyenne.	différence des extrêmes.
1	755mm 07	755mm 40	755mm 22	755 68	— 1 5	+ 1 8	+ 0 15	3 3
2	755 00	754 22	754 54	755 31	+ 0 7	+ 4 8	+ 2 75	4 1
3	756 38	757 86	756 66	759 53	+ 4 »	+ 8 »	+ 6 »	4 »
4	758 70	758 37	758 07	759 27	+ 5 »	+10 »	+ 7 50	5 »
5	759 02	758 51	758 13	757 03	+ 5 »	+11 7	+ 8 35	6 7
6	755 34	754 62	754 41	753 98	+ 1 5	+12 3	+ 6 90	10 8
7	752 68	751 44	748 48	747 07	+ 5 »	+11 5	+ 8 25	6 5
8	742 50	742 18	743 33	746 09	+ 5 2	+11 3	+ 8 15	6 1
9	749 23	750 46	750 43	750 45	+ 6 »	+10 5	+ 8 25	4 5
10	750 45	749 98	749 64	750 54	+ 6 5	+11 »	+ 8 75	4 5
11	752 28	752 46	752 35	752 22	+ 3 4	+10 2	+ 6 40	6 8
12	750 88	748 42	748 20	747 87	+ 3 3	+13 2	+ 8 25	9 9
13	746 57	745 87	745 29	745 05	+ 9 5	+13 »	+11 25	3 5
14	744 53	744 43	744 13	744 39	+10 »	+13 7	+11 58	3 7
15	740 32	739 08	738 10	737 43	+ 7 3	+11 »	+ 9 15	3 7
16	746 71	747 58	747 55	747 49	+ 6 3	+11 »	+ 8 70	4 7
17	746 91	745 43	744 55	746 06	+ 7 3	+12 2	+ 9 75	4 9
18	752 14	755 53	760 82	763 69	+ 3 »	+10 2	+ 6 60	7 2
19	763 81	762 27	761 48	759 89	— 1 »	+ 5 »	+ 2 »	6 »
20	759 29	759 03	757 53	759 15	+ 0 5	+11 »	+ 5 75	10 5
21	759 05	759 02	755 91	754 12	+ 5 5	+ 7 8	+ 6 65	2 3
22	752 28	751 68	751 08	750 29	+ 1 5	+ 7 3	+ 4 40	5 8
23	747 19	747 07	747 99	749 69	+ 6 »	+ 9 »	+ 7 50	3 »
24	755 67	756 08	755 67	756 67	+ 4 5	+ 9 »	+ 6 75	4 5
25	757 55	755 65	755 60	755 53	+ 8 5	+14 »	+11 25	5 5
26	754 73	754 94	754 24	752 84	+ 9 5	+14 »	+11 75	4 5
27	748 86	748 15	746 25	745 85	+ 6 2	+13 4	+ 9 80	7 2
28	746 03	744 85	747 25	751 84	+ 7 »	+12 3	+ 8 65	5 3
29	753 58	754 60	753 63	753 68	+ 2 8	+ 9 2	+ 6 »	6 4
30	757 97	756 43	757 34	759 17	+ 4 2	+13 2	+ 8 70	9 »
31	761 64	762 42	761 42	761 83	+ 5 5	+10 »	+ 7 75	4 5
moyennes du mois.	752 65	752 38	752 10	752 57				

Plus grande élévation 763,81, le 19 à 9 h. du mat.
Moindre élévation 737,43, le 15 à 9 h. du soir.

RÉCAPITULATION.
- Maxim. extrême + 14, le 25 et le 26
- Minimum extr. + 1,5, le 1er.
- Différence des extrêmes 15,5.
- Moyenne du mois + 7,54.
- Moyenne de la variabilité journalière 5,62.

de Décembre.

VENTS avant midi.	VENTS après midi.	ÉTAT DU CIEL avant midi.	ÉTAT DU CIEL après midi.	Quantité d'eau tombée.	OBSERVATIONS GÉNÉRALES.
N.-E.	N.-E.	brumeux	brumeux	»mm»	
S.	S.	id.	nébuleux	» »	
O.	O.	brouil. brum.	id.	0 3	
S.-O.	O.	id.	brouillard	0 3	
S.	S.	couvert	très-beau	» »	
S.	S.	très-beau	beau	» »	
S.	S.	id.	très-beau	» »	
S.-E.	S.-O.	couvert	pl. mêl. de n.	» »	
S.-O.	S.-O.	pluie	tr.-nuageux	5 9	
S.	S.	beau	beau	» »	
S.	S.	très-beau	très-beau	» »	
S.	S.	beau	beau	» »	
S.	S.-E.	nuageux	nuageux	» »	
S.	S.-O.	id.	id.	» »	
S.-S.-O.	S.	pluie fine	pluie	3 8	
S.-S.-O.	S.-S.-O.	beau	beau, pluie	3 3	
S.-S.-O. f.	O. fort.	nuageux	pluie	5 »	
N.-N.-O.	N.-N.-O.	couvert	nuageux	» »	
S.-S.-E.	S.	beau	très-beau	» »	
S.-E.	S.-S.-E.	id.	beau	» »	
S.	S.-E.	brumeux	brumeux	0 1	
N.-E.	N.-E.	id.	id.	0 1	
S.-E.	S.-E.	couvert	brouill. épais	0 9	
S.-S.-E.	S.-S.-E.	nuageux	couvert	0 1	
S.-O.	S.	id.	nuageux	» »	
S.-O.	S.-O.	id.	id.	» »	
S.-O.	S.-O.	couvert	qq. g. de pl.	0 2	
S.	O.	pluie	pluie	3 4	
S.	S.	couvert	beau	» »	
S.-S.-E.	S.-E.	beau	très-beau	» »	
S.	S.	brumenx	couvert	» »	

Nombre de jours { beaux et couverts, ou jours de beau temps 21.
de pluie 7.
de brouillard 3.

23mm4

PELTIER,
Maître-adjoint à l'École normale.

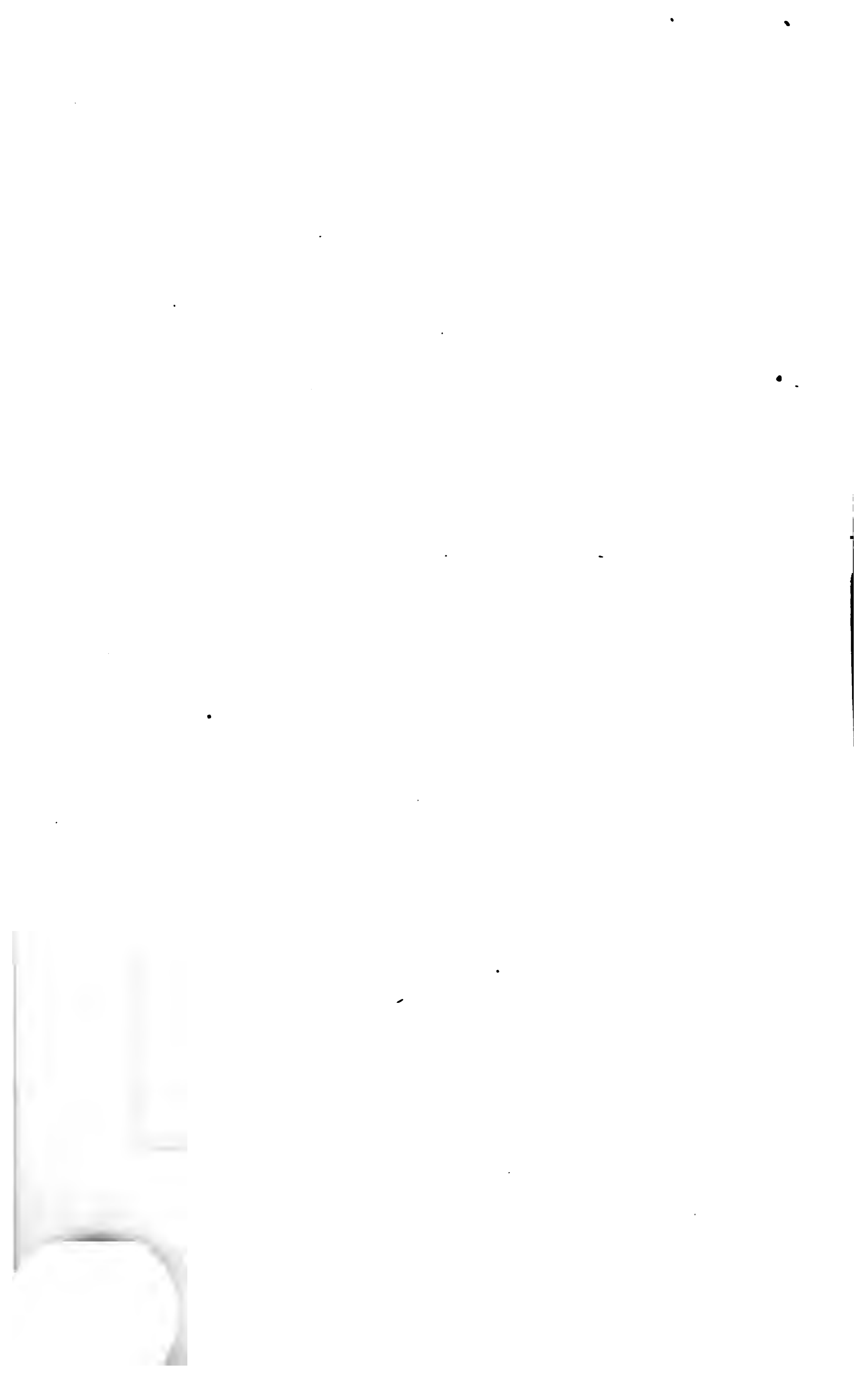


TABLE DES MATIÈRES.

DU SIXIÈME VOLUME.

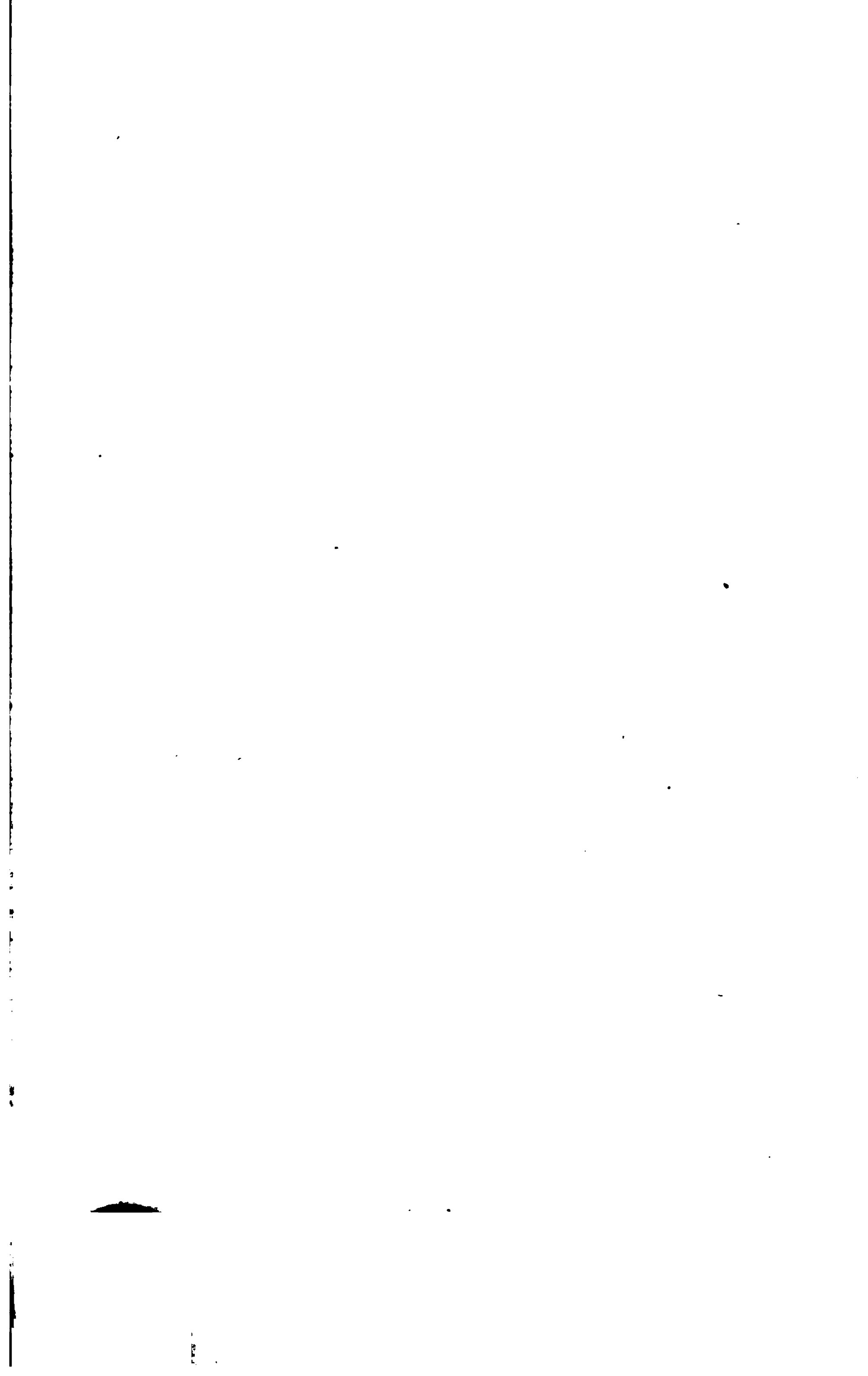
Pages.

SCIENCES HISTORIQUES.

SCIENCES NATURELLES.

(1) Voy. l'*Erratum*.

INDEX DES PLANCHES.



ERRATUM.

Page 309, ligne 17, au lieu de : *Son âplatissement à l'équateur et son renflement vers les pôles*, lisez : *Son renflement à l'équateur et son aplatissement vers les pôles.*

FIN DU SIXIÈME VOLUME.